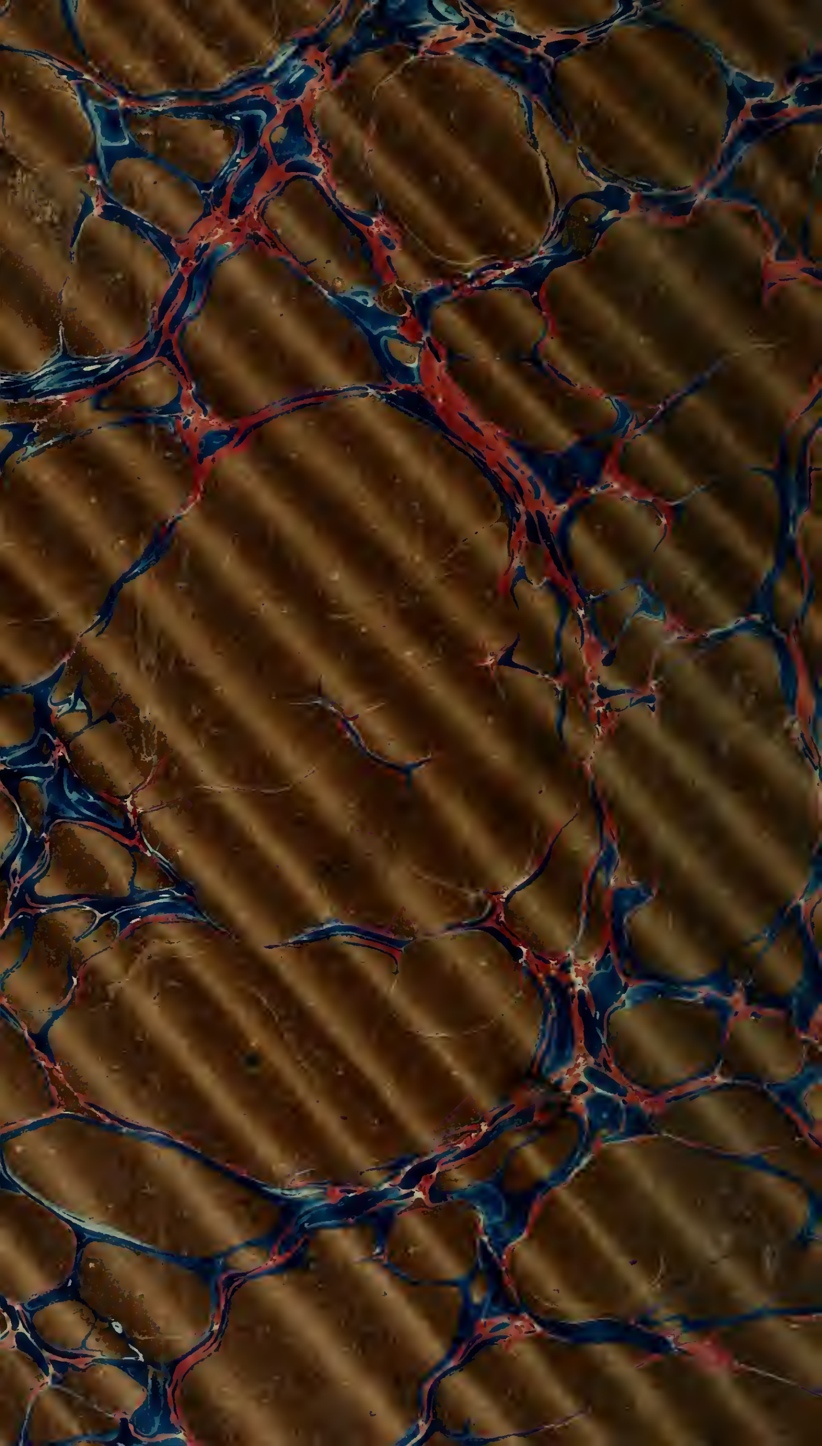
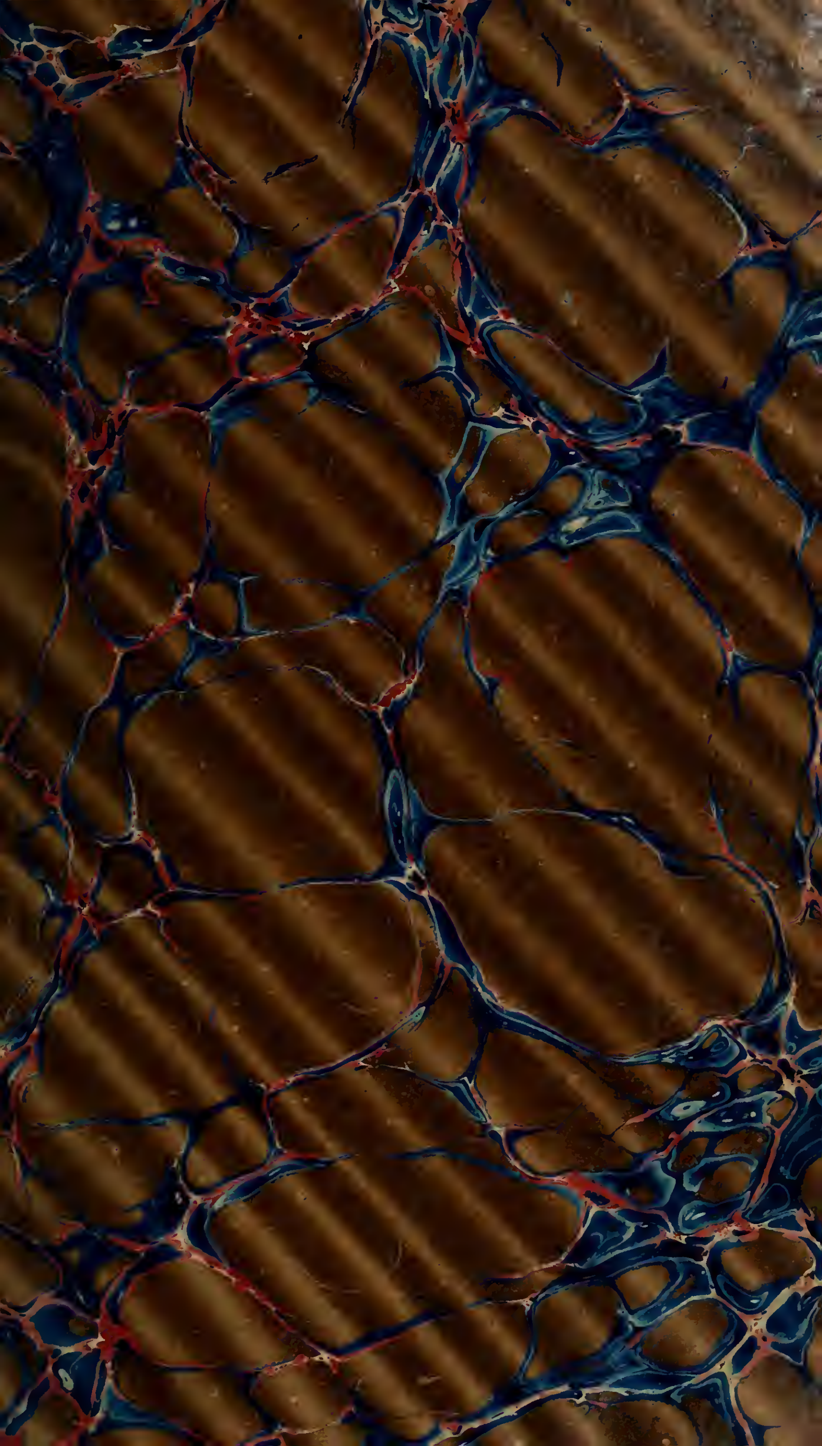
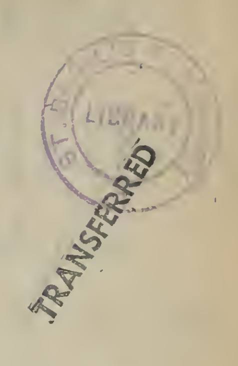








ANNALES

CATHOLIQUES

NOUVELLE SÉRIE

I

JANVIER — AVRIL

1875



PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE

DE LA FRANCE ET DE L'ÉGLISE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE LEURS EMINENCES Mgr LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN
ET LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,
DE LL. EXC. Mgr L'ARCHEVÊQUE DE REIMS, Mgr L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE,
ET Mgr L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES, ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS,
DE BEAUVAIS, D'ANGERS, DE BLOIS, D'ÉVREUX, DU MANS, DU PUY,
DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY, DE NANTES, D'ORLÉANS, DE PAMIERS
DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTAISE, D'AUTUN, DE VANNES,
DE FRÉJUS, DE CONSTANTINE, D'HÉBRON, ETC., ETC.

RÉDACTEUR EN CHEF

J. CHANTREL

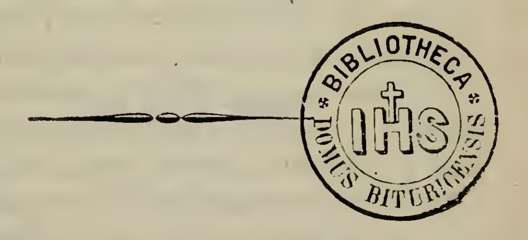
CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE LE GRAND

TOME PREMIER

JANVIER — AVRIL

1875

(TOME XI DE LA COLLECTION)



PARIS
13, RUE DE L'ABBAYE, 13.

Les *Annales catholiques* sont entrées dans leur quatrième année; avec cette livraison commence une nouvelle série, dans laquelle seront enfin réalisées, autant que possible, les améliorations dont nous avons entretenu nos lecteurs.

Nous avons dit pourquoi nous commencions dès cette année une nouvelle série; si nous ajoutons, en parlant des améliorations, ces mots : *autant que possible*, c'est que, en effet, nous sommes arrêté dans certains développements par le nombre restreint des pages dont nous pouvons disposer.

Quelques-uns de nos honorables souscripteurs veulent bien, tout en nous adressant leurs félicitations sur la manière dont nous remplissons notre cadre, nous donner le conseil de l'agrandir un peu en sacrifiant les annonces ou en nous servant d'un caractère plus fin.

Nous avons déjà dit, nous croyons qu'il est utile de répéter pourquoi nous ne pouvons, du moins quant à présent, suivre ce conseil.

D'abord, renoncer aux annonces, ce serait nous priver du revenu qui nous permet maintenant de mettre, comme on dit, les deux bouts ensemble, en ne sacrifiant que notre temps et celui des personnes zélées qui contribuent directement à notre œuvre. Nous ne croyons pas que, au bout de trois ans, nos souscripteurs nous trouvent trop exigeants de désirer n'avoir pas à ajouter un sacrifice d'argent à un sacrifice de temps qui est déjà fort considérable.

Ensuite, nous servir de caractères plus fins, ce serait tomber dans le même inconvénient, car on ne peut ignorer que la page d'impression coûte d'autant plus cher que le nombre de lettres qu'elle contient est plus grand. Plusieurs de nos Abonnés, d'ailleurs, nous ont témoigné le désir de nous voir conserver des caractères moins fatiguants à lire et qui donnent une meilleure physionomie à la publication.

Enfin, nous ferons remarquer que, lorsque nous avons, au mois de juillet 1873, doublé, sans augmentation de prix pour nos Abonnés, le nombre des pages de chaque livraison des *Annales*, nous avons dit que nous nous réservions les huit pages qui forment comme les couvertures des deux cahiers dont elle se compose.

Nous ne demanderions pas mieux que d'augmenter encore le nombre de nos pages; mais il faut être juste : pour faire plus que nous ne faisons, nous serions obligé ou d'augmenter le prix de l'abonnement ou de perdre chaque année une somme considérable.

Nous pensons que la plupart de nos Abonnés trouvent qu'il faut conserver le prix actuel ; nous ne pensons pas qu'il y en ait un seul qui veuille nous imposer un sacrifice que nous ne pourrions, du reste, pas continuer longtemps.

Il n'y aurait qu'un seul moyen de tout concilier : ce serait, comme nous l'avons déjà dit, que le nombre de nos Abonnés, qui a quadruplé depuis dix-huit mois, fût encore une fois doublé. Alors il y aurait moyen de faire davantage, et nos souscripteurs peuvent être sûrs que nous serons toujours prêt à perfectionner notre œuvre en proportion des ressources dont nous pourrons disposer.

Nous faisons souvent, nous faisons toujours appel à leur zèle pour la propagation de notre œuvre : nous ne saurions trop les remercier de l'intérêt qu'ils prennent à cette propagation, et nous constatons ces jours-ci, au

grand nombre de souscripteurs nouveaux qui nous arrivent, que nos appels sont entendus.

Continuez, chers lecteurs, à nous donner ce témoignage de votre satisfaction et de votre sympathie; il est pour nous d'un bien puissant encouragement, et contribue, plus que vous ne sauriez le croire, aux améliorations que nous nous efforçons d'introduire peu à peu dans notre publication.

En inaugurant le tome XI des *Annales catholiques* et le tome Ier de cette nouvelle série, nous venons encore vous prier de venir à notre aide par un moyen très-simple et très-facile. Veuillez donc nous communiquer, avec des adresses exactes, les listes des personnes de votre connaissance, de vos alentours, de vos paroisses, etc., qui vous paraissent susceptibles de s'abonner, et nous nous empresserons de leur envoyer des prospectus ou des numéros qui leur feront connaître notre œuvre et qui en décideront certainement quelques-unes à y contribuer. Nous comptons beaucoup sur ce moyen de propagande, et nous osons espérer que vous ne nous refuserez pas le service que nous vous demandons.

Pardonnez-nous, chers lecteurs, la simplicité avec laquelle nous vous faisons ces communications; nous nous accoutumons à considérer les Souscripteurs des *Annales* et le Rédacteur comme ne faisant qu'une même famille : nos pensées, notre foi, nos sentiments sont les mêmes; nous voulons tous la même chose, le triomphe de la sainte Eglise et la propagation des saines doctrines; nous concourons à la même œuvre; n'est-ce point là ne former qu'une seule famille ?

Un dernier mot.

Nous avons déjà remercié, dans toute l'effusion de notre reconnaissance, tous ces lecteurs amis qui ont bien voulu prendre part à notre joie pour l'insigne faveur dont le Saint-Père a daigné nous honorer. Depuis lors,

les félicitations et les encouragements nous sont venus en si grand nombre, que nous en sommes véritablement confondus. Merci encore une fois à tous et à chacun en particulier !

Nous commençons cette nouvelle année des *Annales catholiques* sous les plus heureux auspices : la bénédiction du Saint-Père, les encouragements de l'épiscopat, le nombre croissant de nos Abonnés, tout nous montre qu'elles répondent à un véritable besoin des lecteurs chrétiens, et que, si elles ne remplissent pas encore l'attente de tous, elles font assez de bien pour que tous les jugent dignes de leurs sympathies. Les devoirs grandissent ainsi pour nous ; nous ferons de nouveaux efforts pour ne pas rester trop inférieur à notre tâche. En faisant ce que nous pouvons, nous faisons ce que nous devons ; que Dieu daigne bénir notre bonne volonté, et faire prospérer cette œuvre pour sa gloire, pour la gloire de son divin Fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour la gloire de la sainte Vierge et la défense de notre sainte Mère l'Eglise catholique apostolique romaine.

J. CHANTREL.

Paris, 31 décembre 1874, en la fête de saint Sylvestre, Pape.

ANNALES CATHOLIQUES

ALLOCUTION

DE NOTRE TRÈS-SAINT-PÈRE LE PAPE PIE IX

ADRESSÉE LE 21 DÉCEMBRE 1874
AUX ÉMINENTISSIMES CARDINAUX DANS LE PALAIS DU VATICAN (1).

Vénérables Frères,

En considérant à quel degré d'amertume et de gravité les tribulations de l'Eglise de Dieu arrivent de jour en jour, Nous Nous sentons poussé à recourir plutôt aux larmes qu'aux paroles pour déplorer cette grande oppression de la justice et de la vérité, les calamités de la société humaine et l'aveuglement des méchants. Car l'impiété, poussée par un esprit malsain de liberté et enlacée par d'étroites alliances, étend au loin son empire. Elle a pour associés dans ses conseils des schismatiques, des hérétiques et des infidèles; elle emploie la force, la violence et la ruse pour instruments de sa malice, et, s'attachant l'esprit des hommes par l'espoir et la crainte, elle tend, sur les ruines de la religion catholique, si elle la pouvait renverser, à établir son règne, ce règne de la corruption païenne dont Notre-Seigneur Jésus-Christ a tiré le genre humain pour l'amener à la lumière et au royaume de Dieu. Partout l'Eglise catholique gémit, opprimée sous cette conspiration des ennemis de Dieu; et Nous n'avons pas besoin, Nous adressant à vous qui êtes au courant de ses misères et participez à Nos douleurs, de vous rappeler sa condition lamentable dans

(1) Nous reproduisons la traduction du *Monde*.

l'empire d'Allemagne, en Suisse et dans les régions de l'Amérique centrale et méridionale.

Mais devant procéder aujourd'hui avec vous à la confirmation du Patriarche syrien d'Antioche, Nous ne pouvons pas faire autrement, Vénérables Frères, que de déplorer, dans le fond intime de Notre cœur, la dure persécution qui, dans l'empire turc, opprime les catholiques arméniens. Car là le pouvoir public, après avoir indignement chassé le Patriarche de Cilicie, ose traiter comme catholiques des hommes, ecclésiastiques et laïques, qui, rebelles à Notre autorité, rejetant l'obédience qu'ils doivent à ce Patriarche, ont abandonné le bercail du Christ et sont sortis misérablement de l'unité catholique. Ils jouissent de la protection publique, qui leur a été accordée. Quant aux vrais fidèles du Christ, qui soutiennent avec un grand courage l'adversité, pour garder la religion de leurs ancêtres, ils sont livrés à la haine et à la fureur des néo-schismatiques ; leurs biens et ceux de l'Eglise ont été occupés violemment en plusieurs endroits par la force armée, sous l'inspiration et la conduite des néo-schismatiques, et ils ont été contraints de s'assembler dans des maisons privées pour célébrer les offices sacrés et les saints mystères. Ils ne sont pas même défendus par les maximes de ce siècle, dont l'autorité, en proclamant la liberté de conscience, devait leur laisser la liberté de posséder leurs églises, de professer leur foi, de s'attacher à leurs pasteurs ; ils ne sont pas défendus par les traités solennels passés entre les grandes puissances, et par lesquels, outre les autres questions qui y furent résolues, il avait été pleinement pourvu à la liberté, à la sécurité et aux biens des catholiques qui vivent dans l'empire ottoman. Qu'est devenue la sainteté de la foi donnée et reçue ? Et ce zèle pour défendre et soulager les opprimés, qu'est-il devenu chez ceux qui devraient et pourraient élever la voix ?

En pensant à ces maux, Nous ne pouvons pas, Vénérables Frères, n'être pas tourmenté d'une profonde douleur, car Nous voyons d'une part quelle guerre les impies et les infidèles, avec les habiles dissimulations de l'impiété, livrent à Dieu et à cette Œuvre Divine que Lui-même a fondée sur la terre, qu'il gouverne par son esprit, et dont ses promesses garantissent la durée; et d'autre part, non-seulement on n'apporte pas de résistance à ces conjurations criminelles, mais on y donne assistance, on les excite, et l'on ne réfléchit pas que, la cause et les droits de l'Eglise étant opprimés, les autres droits humains et la tranquillité de la société civile ne pourront être saufs.

Au milieu des flots de cette grande tempête, que toute notre confiance, Vénérables Frères, reste fermement en Dieu. La cause que nous défendons est la cause de Dieu, et quoique les épreuves nous aient été annoncées dans ce monde par le divin Maître, il n'abandonne pas ceux qui espèrent en lui, et il a promis qu'il serait lui-même avec nous jusqu'à la fin des siècles. N'est-ce pas, en effet, la vertu de sa grâce divine qui, dans un si grand combat, a soutenu jusqu'à ce jour tant nos vénérables frères les évêques, que les prêtres et les fidèles, en Allemagne, en Suisse, dans les contrées de l'Orient et sur les plages de l'Amérique, à ce point qu'ils ont donné d'admirables exemples de constance, de zèle, de foi, d'invincible patience et de vertu, à la grande gloire de la religion. C'est pourquoi rendons grâces au Dieu très-clément qui assiste et soutient de son secours son Eglise au milieu de si grandes tribulations; et ensuite crions vers lui, tant par nos ferventes prières que par la sainte discipline de notre vie, afin qu'il continue à nous réconforter, nous et son peuple, dans le combat; qu'il éclaire de sa lumière l'esprit des égarés et fléchisse leurs cœurs, et que, de même que notre Rédempteur, ayant lutté non dans la toute-

puissance, mais dans notre humilité et notre infirmité, a vaincu le fort armé, de même, nous aussi, nous vainquions les puissances adverses par les vertus de justice et de patience. Si nous crions ainsi, nous ne pouvons douter que, bientôt apaisé, il ne nous réponde dans sa bonté : *Je suis ton salut.*

Maintenant, pour pourvoir aux nécessités de l'Eglise catholique orientale par la confirmation apostolique du nouveau patriarche des Syriens, nous vous faisons savoir, Vénérables Frères, que le vénérable Frère Ignace-Philippe Harcus, que, après élection faite, suivant la coutume, par les évêques de Syrie, Nous avions confirmé et institué il y a huit ans, ayant été retranché du nombre des vivants, les évêques syriens se sont assemblés en Synode, les uns personnellement, les autres par procureur, en l'église Sainte-Marie Libératrice, dans le Liban, synode que par Notre autorité le vénérable Frère Denys Scelhot, archevêque syrien d'Alep, a présidé, et après les prières accoutumées, tous, à l'unanimité, ont élu au scrutin secret le vénérable Frère Denys Scelhot, ci-dessus nommé, patriarche syrien d'Antioche, et alors, tant l'élu que les électeurs Nous ont écrit à ce sujet pour Nous supplier de confirmer cette élection par Notre autorité apostolique, et de vouloir bien décorer l'élu de l'honneur du Sacré-Pallium.

Cette affaire ayant été livrée à l'examen approfondi et à l'étude de Notre Congrégation préposée à la Propagande de la Foi, Nous, prenant avec joie l'avis de cette Congrégation, Nous avons jugé bon de proclamer Notre Vénérable Frère Denys Scelhot ci-dessus nommé, Patriarche d'Antioche des Syriens, et de lui accorder le Pallium pris sur le corps de saint Pierre, et Nous avons la ferme espérance qu'avec l'assistance de Dieu, dans des temps si difficiles pour l'Eglise de Syrie, il lui sera d'un puissant secours et d'un grand appui pour satisfaire son zèle

pour la religion et pour le salut des âmes, et pour remplir saintement les devoirs de sa charge pastorale.

Que Vous en semble ?

Par l'autorité du Dieu Tout-Puissant, des saints Apôtres Pierre et Paul et par la Nôtre, Nous confirmons et approuvons l'élection ou la demande faite par Nos Vénérables Frères les évêques du rite syriaque au sujet de la personne de Notre Vénérable Frère Denys Scelhot, Patriarche, que Nous délions des liens qui l'attachent à l'Eglise d'Alep, et que Nous transférons à l'Eglise patriarcale d'Antioche des Syriens, et nous le préposons comme Patriarche et Pasteur de cette Eglise, comme il est exposé dans les décret et cédule consistoriaux, nonobstant tout acte contraire.

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. *Amen.*

Voici le texte latin de cette Allocution :

Venerabiles Fratres,

Conspicientes Nos quo acerbitatis et gravitatis tribulationes Ecclesiæ Dei in dies progrediantur, eo adigi sentimus, ut lacrimis potius, quam verbis super tanta veritatis et justitiæ oppugnatione, super calamitatibus humanæ societatis, super cæcitate improborum uti debeamus. Impietas enim insano libertatis spiritu instincta et arcto conjuncta fœdere late dominatur, quæ consociatos habens consiliis suis schismaticos, hæreticos et infideles, consociatam malitiæ suæ potestatem, violentiam et dolos, ac spe et metu obnoxias sibi hominum mentes efficiens eo tendit, ut, Catholica Religione, si id posset eversa, vota expleat regni sui constituendi, regni scilicet ethnicæ corruptionis, a qua Christus Dominus humanum genus eruit, et transtulit in Dei lumen et regnum. Sub hac inimicorum Dei conspiratione graviter omnino gemit Catholica Ecclesia ; nec opus est, ut luctuosam ejus conditionem in Germanico Imperio, in Helvetia, in Americæ centralis et meridionalis regionibus Vobis commemoremus, cum tot ejus ærumnarum

conscii sitis, et doloris etiam Nostri consortes. Verum acturi hodierna die cum Vobis de Patriarchæ Antiocheni Syrorum confirmatione, facere non possumus, Venerabiles Fratres, quin intimo mœroris sensu deploremus acerbam eam persecutionem, qua in Turcico Imperio Catholici Armenii premuntur. Ibi enim legitimo Armeniorum Ciliciæ Patriarcha indigne expulso, eos ex ecclesiasticis et laicis publica potestas tamquam catholicos habere præsumit, qui Nostræ Auctoritati rebelles, et debitam obedientiam prædicto Patriarchæ detrectantes, ovile Christi deseruerunt, et ab unitate catholica misere defecerunt. Iis publica protectio attributa est; veri autem Christifideles, qui pro avita religione servanda adversa quæque magna virtute sustinent, Neo-schismaticorum odiis et furori permittuntur, eorum bona et Ecclesiæ militari manu, Neo-schismaticis ducibus et actoribus, violenter pluribus in locis occupatæ fuere, ipsique in privatorum ædes ad sacra officia et mysteria convenire compulsi sunt. Nec eos defendunt illa ipsa hujus sæculi placita, quorum vi dum conscientiæ libertas proclamatur, liberum iis esse deberet suas habere ecclesias, suam profiteri fidem, suis adhærere Pastoribus, nec defendunt solemnes conventiones inter potentes principes initæ, quibus, præter cetera quæ in illis acta fuere, catholicorum quoque in Othomanico Imperio degentium libertati, securitati, ac possessionibus plene consultum fuit. Ubi nunc datæ fidei et acceptæ sanctitas? Ubi eam tuendi et oppressos sublevandi studium in iis, qui vocem attollere et possent et deberent?

Hæc mala recensentes, non possumus, Venerabiles Fratres, non intimo dolore cruciari, videntes ex una parte quantum bellum impii et infideles callida impietatis dissimulatione moverint contra Deum et contra Divinum opus, quod Ipse fundavit in terris, quod suo spiritu regit, quod ejus promissa tuentur; ex altera autem parte non modo nullos tam nefariæ conjurationi objices opponi, sed etiam adjumenta ac incitamenta addi, nec cogitari quod Ecclesiæ causa et juribus oppressis, cætera humana jura et civilis societatis tranquillitas incolumis esse non possit.

At in tantæ tempestatis fluctibus omnis fiducia Nostra, Venerabiles Fratres, firmiter in Deo perseveret. Causa enim quam

tuemur, Dei causa est, et licet a Divino Magistro pressuræ nobis in hoc mundo prænuntiatæ fuerint, idem tamen in se sperantes non deserit, seque nobiscum usque ad consummationem sæculi futurum esse promisit. Nonne enim divinæ ejus gratiæ virtus fuit, quæ usque ad hanc diem in tanto certamine, tum Venerabiles Fratres Episcopos, tum Sacerdotes et Fideles in Germania, in Helvetia, in Orientis regionibus, in Americæ plagis ita sustentavit, ut admirabilia exempla constantiæ, zeli, fidei, invictæ patientiæ et virtutis magna cum gloria religionis ediderint? Deo itaque Clementissimo gratias habeamus, qui Ecclesiæ suæ in tantis tribulationibus suo præsidio adest et consulit; ad Ipsum deinde clamemus, tum fervidis precibus, tum sancta vitæ disciplina, ut Nos et omnem populum suum in prælio confortare pergat, ut errantium mentes sua luce collustret et corda flectat, utque quemadmodum Redemptor Noster non in sua omnipotentia, sed in Nostra humilitate et infirmitate congressus fortem armatum vicit, ita Nos patientiæ et justitiæ virtute adversas potestates vincamus. Si ita clamaverimus, dubitare non possumus, quin placatus nobis cito in sua benignitate respondeat, *salus tua ego sum.*

Nunc ut catholicæ Orientalium Ecclesiæ necessitatibus novi Syrorum Patriarchæ Apostolica confirmatione consulamus, Vobis notum facimus, Venerabiles Fratres, quod e vivis erepto Ven. Fratre Ignatio Philippo Harcus quem ab Episcopis Syris de more electum Nos ante octo annos Patriarcham confirmavimus et instituimus, Episcopi Syriaci ritus, alii per se, alii per procuratorem ad Ecclesiam S. Mariæ Liberatricis, quæ in Libano est, in Synodum convenientes, cui auctoritate Nostra præfuit Ven. Frater Dionysius Scelhot Syrorum Archiepiscopus Aleppensis, consuetis precibus præmissis, omnes uno animo per secreta suffragia prædictum Ven. Fratrem Dionysium Scelhot in Patriarcham Antiochenum Syrorum elegerunt, ac tum electus, tum electores de hac re ad Nos litteris datis Nos suppliciter obsecrarunt, ut Auctoritate Nostra Apostolica hanc electionem confirmare, electumque sacri Pallii honore decorare vellemus. Rebus hisce omnibus a Nostra Congregatione Fidei Propagandæ præposita diligenti et accurato examine perpensis, Nos ejusdem Congregationis consilium libentissime excipientes,

prædictum Ven. Fratrem Dionysium Scelhot Patriarcham Antiochenum Syrorum renunciare, illique Pallium de Corpore B. Petri sumptum tribuere existimavimus, firma confisi spe, ipsum, Deo bene juvante, Catholicæ Syrorum Ecclesiæ tam acerbo tempore, zelo Religionis et salutis animarum, ac pastoralis muneris partibus sancte implendis valido adjumento et præsidio futurum.

Quid Vobis videtur?

Auctoritate Omnipotentis Dei Sanctorumque Apostolorum Petri et Pauli ac Nostra confirmamus et approbamus electionem seu postulationem a Venerabilibus Fratribus Episcopis Syriaci ritus factam de Persona Ven. Fratris Dionysii Scelhot Patriarchæ, quem absolvimus a vinculo, quo Aleppensi Ecclesiæ obstringitur, ac transferimus ad Patriarchalem Ecclesiam Antiochenam Syrorum, eumque præficimus in Patriarcham et Pastorem ejusdem Ecclesiæ, prout in Decreto et Schedula Consistorialibus exprimetur contrariis quibuscumque non obstantibus.

In Nomine Patris ✠ et Filii ✠ et Spiritus ✠ Sancti. Amen.

PROVISION D'ÉGLISES.

Après avoir prononcé l'Allocution reproduite ci-dessus, Sa Sainteté Notre-Seigneur le Pape, continuant de veiller aux besoins de l'Eglise, a daigné y pourvoir en désignant :

1. Au *patriarcat d'Antioche des Syriens*, Sa Grandeur Mgr Denis-Georges Scelhot, archevêque d'Alep des Syriens.

2. A l'*église métropolitaine de Tours*, Mgr Charles-Théodore Colet, évêque de Luçon.

3. A l'*église métropolitaine de Reims*, Mgr Benoît-Marie Langénieux, évêque de Tarbes.

4. A l'*église métropolitaine de Florence*, Mgr Eugène Cecconi, prêtre et chanoine de cette même ville, historien du Concile du Vatican, membre du collége théologique de l'Université de Florence.

5. A l'*évêché de Pontremoli*, Mgr Séraphin Milani, de l'ordre des Mineurs Observants, archevêque *in partibus infidelium* de Trajanopolis.

6. A l'*évêché du Mans*, Mgr Hector-Albert Chaulet d'Outremont, évêque d'Agen.

7. A l'*évêché de Poggio Mirteto*, Mgr Ange Rossi, archiprêtre de Montefiascone, professeur au séminaire de cette ville, examinateur pro-synodal.

8. A l'*évêché de Livourne*, Mgr Raphaël Mezzetti, pro-vicaire général de l'archidiocèse de Lucques, examinateur pro-synodal.

9. A l'*évêché de Trapani*, Mgr Jean-Baptiste Buongiorno, prêtre du diocèse de Noto, docteur en théologie.

10. A l'*évêché de Tarbes*, Mgr César-Victor-Ange-Jean-Baptiste Jourdan, vicaire général de l'archidiocèse de Paris.

11. A l'*évêché d'Agen*, Mgr Jean Fonteneau, vicaire général de l'archidiocèse de Bordeaux.

12. A l'*évêché de Lugos*, du rite grec ruthène, Mgr Victor Michalyi d'Apsia, prêtre de l'archidiocèse d'Alba-Julia, juge référendaire, secrétaire de l'archevêché.

13. A l'*évêché de Truxillo*, Mgr Joseph-Dominique Armestar, prêtre de cette ville et vicaire capitulaire de ce diocèse, directeur de bienfaisance et docteur en théologie.

14. A l'*évêché de Botra in partibus infidelium*, le R. P. Antoine-Vincent Testa de Castel-Madama, de l'ordre des Mineurs Observants de Saint-François, curé de Saint-Barthélemy-en-l'Ile, nommé coadjuteur avec future succession de Sa Grandeur Mgr Louis Ricci, évêque de Segni.

15. A l'*évêché de Sion in partibus infidelium*, Mgr Louis Martucci, prêtre diocésain de Musco, chanoine théologal à la collégiale de Monte-Marano, désigné comme coadjuteur avec future succession de Mgr d'Alfonso, évêque de Penne et Atri.

16. A l'*évêché de Sinopolis in partibus infidelium*, Mgr Louis Barbato Pasca, prêtre de Naples, membre de l'Académie catholique de Rome, désigné comme coadjuteur avec succession de Mgr Gennaro di Giacomo, évêque d'Alife.

17. A l'*évêché d'Alalie in partibus infidelium*, M. Antoine-Marie Curcio, prêtre du diocèse de Mileto, archiprêtre de la collégiale de Pise, docteur en théologie, désigné comme coadjuteur avec future succession de Mgr Joseph Teta, évêque d'Oppido.

18. A l'*évêché de Draso in partibus infidelium* (Arabie Pétrée), le R. P. Pie-Albert del Corona, de Livourne, de l'ordre des Dominicains, résidant à Florence, prieur du couvent de Saint-Marc, professeur de philosophie, désigné comme coadjuteur avec future succession de Mgr Annibale Barabesi, évêque de Samminiato.

De plus ont été nommés par bref :

1. Comme coadjuteur avec future succession de Mgr Moura, archevêque de *Braga*, Mgr Jean Chrysostome d'Amorin Pessoa, transféré du siége de Goa.

2. A l'*église métropolitaine de Goa*, Sa Grandeur Mgr Ayres d'Ornellas de Vasconcellos, évêque de Funchal.

3. A l'*archevêché de Taron, in partibus infidelium*, Mgr François Allard des Oblats de Marie Immaculée, évêque *in partibus* de Samarie, vicaire apostolique de Natal.

4. A l'*archevêché de Colosses in partibus infidelium*, Mgr Antoine-Marie Grasselli, évêque de Trapezopolis *in partibus*, vicaire apostolique de Constantinople.

5. A l'*archevêché de Thyane in partibus infidelium*, Mgr Alexandre Samminiatelli, aumônier de Sa Sainteté.

6. A l'*archevêché de Myrrha in partibus infidelium*, Mgr Angelo Bianchi, nouveau nonce du Saint-Siége à Munich.

7. A l'*évêché de Bolina in partibus infidelium*, Mgr Ignace Persico, évêque de Savannah aux Etats-Unis.

8. A l'*église cathédràle de Nottingham*, Mgr Edouard Bagshawe, membre de la Congrégation de l'Oratoire de Londres.

9. A l'*évêché de Cloyne* en Irlande, Mgr Jean Mac-Carty, curé de Mulow, dans le même diocèse.

10. A l'*évêché de Sandhurst* en Australie, le R. P. Martin Crane, de l'ordre de Saint-Augustin.

11. A l'*évêché de Shembroke*, dans le Canada, nouvellement érigé, Mgr Antoine Racine, curé de l'église de Saint-Jean-Baptiste de Québec.

12. A l'*évêché d'Ottawa* (Canada), Mgr Thomas Duhamel, curé de l'église de Sainte-Eugénie, dans le même diocèse.

13. A l'*évêché de San Antonio* dans le Texas (Etats-Unis), nouvellement érigé, M. André Pellicer, vicaire général du diocèse de Mobile.

14. A l'*évêché de Candie* (île de Crète), nouvellement érigé, le R. P. Louis de Castiglione, capucin.

15. A l'*église épiscopal d'Oropes in partibus*, le R. P. Cocchia de Cesinale, capucin.

16. A l'*église épiscopale d'Adra, in partibus*, le R. don Jean Haller, du diocèse de Trente, designé comme auxiliaire de l'évêque de ce diocèse.

17. A l'*église épiscopale de Belle, in partibus*, le R. don Charles Jolivet, de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée.

18. A *l'église épiscopale de Dulma in partibus*, le R. D. Dominique Manucy, vicaire apostolique de Brownsville (ou Rio Grande), vicariat au Texas, nouvellement érigé.

19. A *l'église épiscopale d'Adras in partibus*, le R. don Jac Bax, de la congrégation de l'Immaculé Cœur de Marie à Bruxelles, vicaire apostolique de la mission de la Mongolie.

20. A *l'église épiscopale d'Acanthe in partibus*, le R. don Timoléon Raimondi, vicaire apostolique de la mission de Hong-Kong.

21. A *l'église episcopale de Gortyne, in partibus*, le P. P. Marangoni, des Mineurs Conventuels, visiteur apostolique de Moldavie.

Le sacré Pallium a été demandé pour l'église patriarcale d'Antioche des Syriens; après quoi, le procureur du nouveau patriarche a pris la parole pour remercier le Souverain-Pontife d'avoir bien voulu accorder cette faveur.

Enfin le Pallium a aussi été demandé pour les Eglises métropolitaines de Tours, de Reims et de Florence.

DISCOURS DE PIE IX AUX CARDINAUX ET AUX NOUVEAUX ÉVÊQUES

Cinq cardinaux ont été empêchés par l'état de leur santé d'assister à la cérémonie de la préconisation des évêques ; ce sont LL. EEm. Amat, De Silvestri, Barili, Grassellini et Capalti.

Il y avait dans la salle consistoriale vingt-six cardinaux, qui étaient :

LL. EEm. Patrizi, doyen du Sacré Collége, Di Pietro, Sacconi, Guidi et Bilio, de l'ordre des évêques.

LL. EEm. Vannicelli-Casoni, archevêque de Ferrare, Asquini, Morichini, archevêque de Bologne, Panebianco, De Luca, Bizzarri, Pitra, Bonaparte, Ferrieri, Berardi, Monaco-Lavalletta, Chigi, Franchi et Oreglia, de l'ordre des prêtres.

LL. EEm. Antonelli, Caterini, Mertel, Consolini, Borromeo et Martinelli, de l'ordre des diacres.

Tous les cardinaux portaient le manteau violet, qui est le deuil de l'Avent, sur leur soutane noire filetée de rouge.

Le Pape n'avait ni la soutane à queue, ni la *falda*, ni le rochet et la mosette, ni l'étole consistoriale, qui sont les vêtements avec lesquels il paraissait autrefois dans les Consistoires.

Ceci soit dit, remarque le *Journal de Florence*, pour mieux expliquer comment les anciens Consistoires ont pris, sous la captivité du Pape, le nom de *Provision des Eglises.*

Le nombre des évêques élus présents à Rome était de dix, savoir :

NN. SS. Cecconi, archevêque de Florence ; Milani, des Mineurs-observants, ancien archevêque *in partibus* de Trajanopolis, élu au siége de Pontremoli ; Rossi, évêque de Poggio Mirteto ; Mezzetti, évêque de Livourne ; Jourdan, évêque de Tarbes ; Testa, des Mineurs-observants, évêque de Botra *in partibus*, coadjuteur avec future succession de Mgr Ricci, évêque de Segni ; Louis Martucci, évêque de Sion *in partibus*, coadjuteur avec future succession de Mgr d'Alfonso, évêque de Penne et Atri ; Mgr Pasca, évêque *in partibus* de Sinopolis, coadjuteur avec future succession de Mgr de Giacomo, évêque d'Alife ; Curcio, évêque *in partibus* d'Alalie, coadjuteur avec future succession de Mgr Teta, évêque d'Oppido ; et Mgr Del Corona, évêque *in partibus* de Draso, coadjuteur avec future succession de Mgr Barabesi, évêque de San Miniato ou Samminiato.

Immédiatement après le consistoire, les membres du Sacré-Collége et les évêques nouvellement préconisés qui se trouvaient à Rome, sont allés présenter au Souverain-Pontife leurs hommages et leurs félicitations à l'occasion des prochaines fêtes de Noël. Son Em. le cardinal Patrizi, vicaire de Sa Sainteté, et doyen du Sacré-Collége, a donné lecture au nom de la noble assistance d'une adresse exprimant les sentiments de la plus vive affection et du dévouement le plus illimité à la personne sacré du Vicaire de Jésus-Christ.

Pie IX, profondément ému, a répondu à peu près en ces termes :

Si les vœux du sacré-collége m'ont toujours été agréables dans les temps calmes et tranquilles, à plus forte raison me sont-ils extrêmement agréables dans ces temps troublés et orageux; d'autant plus que je vois par mes

propres yeux avec quel zèle et quel soin vous vous consacrez à vos diverses fonctions, aux travaux de vos congrégations, et quel bien il en résulte pour l'Eglise. Du reste, je partage le jugement que vous portez sur le triste état des événements au milieu desquels l'incertitude, la contradiction et mille passions agitent la société contrainte de marcher dans l'obscurité et les ténèbres.

Il me semble voir la famille humaine s'agiter confusément sous les voûtes d'un immense portique qui entoure une piscine probatique également immense. Les bons et les méchants s'agitent et se confondent, et c'est en vain que quelques-uns crient pour être séparés des méchants. Ils le voulaient aussi assurément ceux qui, désirant voir le bon grain séparé de l'ivraie, s'offraient pour l'arracher : mais non, dit le maître du champ, laissez croître l'une et l'autre ensemble, et au moment de la récolte le grain ira dans les greniers et l'ivraie, liée en petites gerbes, sera livrée aux flammes. Un temps viendra certainement où tous auront libre l'accès du ciel, et les méchants iront brûler éternellement dans le feu inextinguible de l'enfer. Néanmoins, tant que dure notre pèlerinage sur la terre, les bons doivent se trouver mêlés aux méchants; ceux-ci pour exercer la patience des premiers et ceux-là non-seulement pour confondre et fouler aux pieds un jour ces mêmes méchants, mais pour se réjouir dès maintenant des triomphes partiels de l'Eglise.

N'est-ce pas à vrai dire un triomphe que la conversion au catholicisme d'un personnage placé en haut lieu et de beaucoup d'autres qui en ont suivi l'exemple? N'est-ce pas encore un triomphe partiel que la conversion de plusieurs milliers de schismatiques en Orient, lesquels, ayant abandonné les erreurs de Photius et de ses successeurs, se glorifient maintenant d'être devenus catholiques? Tous ceux-là ont été aidés par la grâce de Dieu qui s'est aussi servi de ses ministres, lesquels ont pu jeter

dans les eaux de la miséricorde ces chères âmes qui sortiront purifiées de la piscine miraculeuse.

Pourtant, au milieu d'un grand nombre de ministres zélés, il y en a d'autres qui songent à leurs propres avantages, s'égarent dans les labyrinthes de la politique et n'ont pas honte de descendre dans l'arène des élections pour porter leur vote à tel ou tel candidat, souvent incrédule et antichrétien. Ceux-là, qui malheureusement ne manquent pas en Italie, qu'ils songent à leur conscience.

Et vous, Vénérables Frères, qui avez été préconisés ce matin, lorsque vous serez arrivés dans vos diocèses respectifs, rappelez à ces ecclésiastiques qui peuvent en avoir besoin, que, sous cet immense portique, il y a sans doute quelqu'un affligé de maladies spirituelles, qui désire la guérison, demande un conseil, une direction et un secours à quelque ministre de Dieu, mais n'en trouvant pas, il s'écrie lui aussi : *Personne ne vient à mon aide*. Tâchez donc de secouer la froideur de ceux qui vivent parmi les bons ecclésiastiques sans être bons eux-mêmes; efforcez-vous de réchauffer leur froideur et montrez-leur qu'ils ne s'aperçoivent pas de la perte de certaines âmes dont ils devront rendre compte à Dieu, irrité contre eux. Parlez à ceux qui, par bassesse d'âme, laissent couler le torrent des désordres et ne veulent pas déplaire aux hommes; dites-leur qu'en faisant ainsi ils déplaisent à Dieu, dont ils ont grandement à craindre la terrible vengeance, et répétez-leur qu'il ne suffit pas de crier : *Domine! Domine!* pour entrer dans le royaume des cieux.

Nous, cependant, fortifions-nous dans le Seigneur, et tandis que d'une part nous serons des sentinelles vigilantes dans le peuple de Dieu pour l'instruire et détruire, s'il est possible, la série infernale des erreurs par lesquelles les impies cherchent à le fasciner, ne nous lassons pas,

d'autre part, de nous tourner humblement vers le Seigneur pour le supplier de se souvenir de ses miséricordes et d'oublier nos ingratitudes : *Ne memineris*, dirons-nous avec le Psalmiste, *iniquitatum nostrarum antiquarum, cito anticipent nos misericordiæ tuæ..., ne forte dicant in gentibus : Ubi est Deus eorum?* Ah ! bénissez-nous, Seigneur.

Et benedictio tua sit super nos semper.

Benedictio, etc.

PIE IX ET MGR LACHAT

Nous ne quitterons pas le Vatican sans raconter, avec le *Journal de Florence*, une scène des plus touchantes dont le palais pontifical a été témoin vers le milieu de décembre. Mgr Lachat, l'évêque exilé de sa ville épiscopale, qui vient de passer plusieurs semaines à Rome, faisait ses adieux au Souverain Pontife, prisonnier dans son palais.

Le Saint-Père et l'évêque ont témoigné de nouveau de tout leur courage à braver de nouvelles adversités.

« Ah ! mes pauvres catholiques du Jura, s'est écrié le Pape, que je souffre en songeant à l'oppression vraiment tyrannique et brutale qu'ils endurent, eux, sujets inoffensifs d'un pouvoir qui se dit libéral. Dites-leur, mon cher évêque, combien je suis peiné de leurs épreuves et combien je voudrais apprendre la fin des violences dont ils sont victimes. »

Après cet épanchement de son cœur paternel, le grand Pontife a retrouvé dans l'inspiration céleste les plus touchantes paroles d'encouragement et les plus belles raisons d'espérance en l'avenir pour la consolation de l'évêque de Bâle et de ses fidèles diocésains.

A la fin de l'audience, Mgr Lachat a prié le Saint-Père d'accorder sa bénédiction aux ecclésiastiques et à deux séculiers qui l'ont accompagné dans son pèlerinage *ad limina*.

Aussitôt introduits dans le cabinet de Sa Sainteté et après avoir baisé son anneau, les pèlerins, tout émus, allaient se retirer, quand Pie IX leur a dit :

Vous souffrez la persécution, mes enfants, mais voyez, l'Eglise nous propose aujourd'hui même, dans l'office du saint dont nous célébrons la fête demain, un grand exemple de constance au milieu des épreuves, et l'assurance du triomphe promis tôt ou tard à cette constance. L'évêque saint Eusèbe fut aussi persécuté par les sectaires de ce temps, les ariens.

Il fut emprisonné, bâtonné, chassé de son siége, aucun tourment ne lui fut épargné, au point que l'Eglise lui a décerné le titre de martyr, bien qu'en réalité il n'ait pas terminé sa vie d'une manière violente. Au contraire, la persécution passa, l'évêque exilé rentra au milieu de ses ouailles, et il est aujourd'hui sur les autels, tandis qu'il n'est plus question de l'arianisme.

Et cette erreur cependant était si envahissante, si pleine de séduction, que plusieurs craignaient que le monde entier ne devînt arien.

La persécution actuelle passera aussi, mais tant qu'il plaira à Dieu de la permettre, demeurons fermes, inébranlables dans la pratique de nos devoirs.

Souvenons-nous, d'ailleurs, que nous appartenons à l'Eglise militante, qu'il nous faut lutter sans cesse et qu'il n'est point ici-bas de tranquillité absolue.

Souvenons-nous aussi qu'il ne sera donné à aucune puissance de vaincre la sainte Eglise, car elle est fondée sur le roc. Oui, Notre Seigneur Jésus-Christ a établi son Eglise *super firmam petram* et rien ne saurait l'ébranler.

Le Souverain Pontife a insisté sur ces dernières paroles avec une énergie sublime qui a passé en quelque sorte dans l'âme de ses auditeurs. Sur ces mots, inspirés par une foi inébranlable, le Saint-Père, élevant les bras au ciel, puis les étendant sur ses visiteurs prosternés, les a bénis avec effusion de cœur, et, sur leur demande, leur a promis de se souvenir tout spécialement, dans ses prières, des généreux catholiques du Jura.

LES CHRÉTIENS DE PORT-NATAL A PIE IX.

Racontons enfin, avec le *Journal de Florence*, une autre scène pleine de consolation pour le Saint-Père :

Il exste à Port-Natal, en Afrique, une mission fondée seulement depuis 1851 et confiée au zèle des Pères de la congrégation des Oblats de Marie Immaculée. Les chrétiens de cette mission lointaine ont voulu témoigner au Père commun des fidèles l'expression de leur dévouement et venir eux aussi au secours de sa vénérable pauvreté, en faisant déposer à ses pieds l'obole de leur amour filial ainsi qu'une adresse exprimant les sentiments les plus tendres. Leur offrande consiste en douze diamants renfermés dans un étui aux armes du Souverain Pontife. Ces diamants sont à l'état brut, et tels qu'on les trouve dans le pays : l'un d'eux est d'une grosseur au-dessus de l'ordinaire et d'une très-belle eau. A cette offrande est jointe une somme d'environ 2,500 francs, produit de l'échange d'une certaine quantité d'or, recueillie aussi dans le pays. Les diamants ont à peu près la même valeur, ce qui forme un total d'environ 5,000 francs. Ces deux dons ont été envoyés par les colons, la plupart Anglais, qui exploitent dans ce pays les mines d'or et de diamants. Leurs travaux n'ont encore produit que de faibles résultats, mais cette circonstance ne fait que mettre davantage en relief leur générosité et rendre plus méritoire leur pensée d'offrir au Souverain Pontife les prémices de leur récolte.

Bien que très-pauvres, les chrétiens indigènes ont aussi voulu avoir leur part dans l'offrande destinée à être remise au Saint-Père. Ils se sont imposé des sacrifices, ils se sont privés des choses les plus nécessaires à la vie, et le produit de cette généreuse cotisation s'est élevé à 300 francs, somme relativement considérable, si l'on songe à leur extrême pauvreté et à leur petit nombre ; ils sont à peine 300. Bien des catholiques européens ne montrent pas cette générosité envers le Chef de l'Eglise.

La double offrande des colons et des chrétieus indigènes de Port-Natal a été remise, le 21 décembre, à Sa Sainteté par Sa Grandeur Mgr Jolivet, de la Congrégation des Oblats de Marie

Immaculée, nommé récemment évêque de Belline, *in partibus infidelium*, et vicaire apostolique de Port-Natal, en remplacement de Sa Grandeur Mgr Allard, démissionnaire.

Mgr Jolivet a 48 ans : il a passé en Angleterre 18 ans de sa vie sacerdotale, et il remplissait les fonctions d'Assistant du supérieur général de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, lorsque le Saint-Siége l'a élevé à la dignité épiscopale. Le bref de sa promotion date du 15 septembre dernier. Il a été sacré à Paris le 30 novembre par Son Eminence le cardinal Guibert, assisté de Leurs Grandeurs Mgr de Marguerye, chanoine de Saint-Denis et ancien évêque d'Autun, et Mgr Faraud, évêque d'Anemour et vicaire apostolique de Mackensie, dans l'Amérique du Nord. Son Em. le cardinal Guibert et Sa Grandeur Mgr Faraud appartiennent, comme le nouveau vicaire apostolique de Port-Natal, à la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée.

Avant de partir pour sa nouvelle destination, Sa Grandeur Mgr Jolivet a voulu venir se prosterner aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ et implorer sa précieuse bénédiction sur ses travaux et sur sa lointaine mission. Sa Grandeur est accompagnée dans son voyage à Rome par le T.-R. Père Martinet, assistant du supérieur général de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée et visiteur de la mission de Port-Natal.

Inutile d'ajouter que Pie IX a reçu avec bienveillance le vicaire apostolique de Port-Natal. Sa Sainteté s'est informée avec une bonté toute paternelle de tout ce qui concerne cette intéressante mission, et a appris avec bonheur les résultats déjà obtenus et les consolantes espérances que les missionnaires qui l'évangélisent conçoivent pour l'avenir. Le Souverain Pontife a ensuite béni de tout son cœur Sa Grandeur Mgr Jolivet et tous les ouvriers apostoliques qui travaillent au salut des âmes dans la mission de Port-Natal, ainsi que les colons et les chrétiens qui lui ont donné un témoignage si éclatant de leur amour filial.

A l'offrande des colons de Port-Natal était jointe une courte mais touchante Adresse, en langue anglaise, que Sa Grandeur Mgr Jolivet a présentée au Souverain-Pontife, en même temps que les présents dont on a parlé plus haut.

En voici la traduction française :

A Sa Sainteté Pie IX.

Très-Saint-Père,

Permettez aux représentants des catholiques de la *Terre des diamants*, dans le sud de l'Afrique, de déposer à vos pieds l'hommage de leur profonde vénération et de leur inaltérable dévouement à votre personne sacrée.

Tous pénétrés de douleur à la vue des dangers qui menacent l'Eglise, nous ne pouvons nous lasser en même temps d'admirer la longanimité avec laquelle Votre Sainteté soutient la lutte contre les périls du jour, aussi bien que l'invincible constance dont le Tout-Puissant l'a douée pour le maintien des principes sacrés de l'autorité divine sur la terre.

Daigne donc Votre Sainteté nous permettre de nous prosterner en union avec l'Eglise universelle devant votre trône apostolique, et de vous offrir, avec l'expression de notre profond respect, de notre amour et de notre sympathie, un modeste présent, juste tribut de notre affection à l'égard de Votre Sainteté, aujourd'hui dépouillée et retenue captive pour avoir pris en main la défense des droits et de la liberté de l'Eglise.

Si Votre Sainteté daigne accepter cette petite offrande, nos vœux les plus chers seront accomplis.

Implorant votre bénédiction apostolique, nous nous souscrivons,

De Votre Sainteté

Les enfants dévoués,

(*Suivent les signatures.*)

Voilà l'Eglise catholique ! Par toute la terre, c'est la même foi et le même cœur, *una fides,... cor unum et anima una.*

LA SITUATION RELIGIEUSE.

La parole de Pie IX. — Situation religieuse à Rome, en Italie, en Espagne, en France, en Angleterre, en Hollande, en Belgique, en Suède, en Danemark, en Allemagne, en Suisse, en Russie, en Turquie, en Asie, dans l'Amérique espagnole, au Brésil. — Le Jubilé universel pour 1875.

31 décembre 1874.

Nous sommes heureux d'avoir pu commencer le volume

nouveau des *Annales* par la reproduction de la parole de Pie IX, cette parole lumineuse et féconde qui éclaire les intelligences et qui ranime les courages.

Pie IX, portant ses regards sur le monde, comme la sentinelle vigilante chargée de veiller sur Israël, voit presque partout la persécution, partout l'épreuve, mais il voit aussi les motifs d'espérance, et il nous permet de compter sur un prochain triomphe de la vérité et du bien.

A Rome, le Pontife suprême est captif, les religieux sont dépouillés de leurs biens, le clergé est tracassé de toutes manières ; en Italie, les évêques se voient obligés, en vertu de cet axiome menteur : l'*Eglise libre dans l'Etat libre*, ou de se soumettre à la loi abolie de l'*Exequatur* ou de renoncer à leurs revenus légitimes et de vivre dans leurs séminaires, où la munificence de Pie IX vient pourvoir à leurs plus pressants besoins ; et, pendant ce temps, toute liberté est donnée aux sectes ennemies de l'Eglise, à une presse licencieuse et impie, à la corruption effrénée. C'est une terrible épreuve que traverse la catholique Italie : beaucoup de mal sera fait, sans doute, mais, par compensation, l'on voit se ranimer l'énergie de la foi; les ordres religieux et le clergé s'épurent en perdant les membres gangrenés qui les déshonoraient, et les simples fidèles montrent un dévouement, une union, qui déconcertent les plans de la secte anti-chrétienne.

En Espagne, le clergé souffre plus encore qu'en Italie, à cause de la guerre civile, qui fait, des défenseurs d'un certain parti, comme les ennemis naturels du catholicisme, en qui ils voient des partisans secrets du parti opposé.

La sainte Eglise est tranquille en France; nous devons en rendre grâce à Dieu, et aux hommes qui dirigent notre gouvernement ; mais cela ne veut pas dire que la lutte n'existe pas ardente, acharnée, entre ceux qui l'aiment et ceux qui en ont juré la ruine, et qu'elle n'ait pas à craindre le retour de persécutions même sanglantes, si nous avions le malheur de voir le triomphe de certains hommes et de certaines doctrines. Et, d'ailleurs, que de maux à déplorer dans notre infortunée patrie : la violation publique et souvent intentionnellement voulue

du repos dominical, le blasphème public, la licence d'une presse impie et corruptrice, la diffusion des plus pernicieuses doctrines, comme le disait récemment le chef de l'Etat, les tristes fruits d'un enseignement sans religion et quelquefois même irréligieux, toutes les excitations à l'immoralité qui viennent des journaux, des livres, des théâtres, des exhibitions de toute nature, les attaques à la sainteté et à l'indissolubilité du mariage, les calomnies contre les ministres de la religion, les prétentions d'une science sans base qui vise à renverser l'autorité des saints livres; quelle lamentable situation!

Oui, sans doute, nous avons le contre-poids de la foi qui vit dans tant de cœurs et qui se réveille de toutes parts, le contre-poids des grandes manifestations religieuses, des œuvres de charité et de dévouement, des pénitences et des prières, le contre-poids d'une presse dévouée à la défense de l'Eglise et de la vérité, d'une littérature qui s'efforce de répandre de plus en plus les saines notions de la morale et de la religion; nous avons notre admirable clergé, nos admirables ordres religieux, nos comités catholiques, nos cercles d'ouvriers, nos conférences de Saint-Vincent-de-Paul, nos missionnaires, nos Sœurs de charité, nos petites Sœurs des pauvres, nos Sœurs dévouées à l'enseignement; nous avons ces vertus humbles et modestes qui s'ignorent elles-mêmes mais que Dieu connaît et qu'il place dans les balances de sa miséricorde; nous avons, enfin, le vœu national au Sacré-Cœur, qui semble arrêter, suspendu au-dessus de nos têtes, le bras de la justice divine. Mais, avouons-le, tout cela n'est encore que l'œuvre de la minorité nationale. Deux peuples vivent au sein de la France, et de ces deux peuples ennemis, le plus fort, le plus nombreux, n'est point le peuple de Dieu; celui-ci, nous n'en doutons pas, prendra à la fin le dessus, mais, en attendant, c'est dans la bonté miséricordieuse de Dieu, dans son amour pour cette France qui a autrefois versé tant de sang pour son Eglise, que nous pouvions seulement trouver l'explication du calme relatif dont nous jouissons et de la liberté dont jouit parmi nous la religion catholique.

Si nous franchissons le détroit, nous voyons de merveilleux progrès vers le bien et vers la vérité. L'Irlande catholique pré-

sente un admirable spectacle de foi ; les catholiques d'Angleterre, de jour en jour plus nombreux, savent faire respecter leurs droits et répondent avec une intrépide fermeté aux calomnies qu'on cherche à accréditer contre eux. Dans ces derniers temps, un homme d'Etat, M. Gladstone, a essayé d'ameuter l'opinion contre eux en les accusant de ne pas pouvoir être de loyaux sujets à cause de leur adhésion au *Syllabus* et de leur croyance à l'infaillibilité pontificale. Il avait avec lui quelques catholiques égarés, qui faisaient naguère partie de l'école catholico-libérale et qui ont fini, comme tant d'autres, par se séparer de l'Eglise. Ces égarés sont restés seuls, et, anssitôt, les réponses à M. Gladstone sont venues de l'épiscopat, du clergé, des laïques, et la calomnie est tombée.

En Hollande, le catholicisme est aussi en progrès, pendant que le schisme janséniste s'éteint, malgré le regain de vie que semblait lui avoir d'abord donné le vieux-catholicisme.

En Belgique, la situation est à peu près la même qu'en France : l'Eglise est libre, ses ennemis ne le sont pas moins, la lutte est vive et ardente ; nous devons dire que les catholiques combattent peut-être avec plus de vivacité qu'en France, parce qu'ils sont accoutumés depuis plus longtemps à la lutte, et, d'ailleurs, ils ont pour eux ce que nous n'avons pas encore, une Université catholique, qui est la plus florissante du pays et qui fait non moins d'honneur à la Belgique qu'à la religion.

La Suède et la Norvége restent soumises à l'erreur ; au moins peut-on y constater un certain relâchement dans la législation qui s'opposait à la propagande catholique, et l'on peut, de ce côté, espérer de prochains triomphes pour l'Eglise.

La situation est à peu près la même, quoique moins favorable, en Danemark.

Avons-nous besoin de parler aujourd'hui de l'Allemagne et de la Suisse ? Là, on le sait, la persécution est à l'état aigu. Les évêques sont exilés ou emprisonnés. La Prusse s'est attaquée à l'Eglise comme à une ennemie personnelle : contre elle, elle a modifié sa constitution, porté de nouvelles lois, soutenu les vieux-catholiques, ameuté l'opinion publique. Voilà bientôt quatre ans que dure cette lutte gigantesque : ni l'épiscopat, ni le clergé, ni les fidèles n'ont faibli. Ceux qui ont vaincu la

plus puissante nation du monde à coups de canon commencent à s'apercevoir qu'il y a une force morale contre laquelle le canon ne peut rien. Cette lutte, renouvelée du moyen âge, avec les caractères nouveaux de notre temps, n'aura point d'autre issue que les précédentes ; c'est une prophétie que toute l'histoire permet de faire à coup sûr. Quant à la Suisse, et particulièrement aux cantons de Berne, qui opprime les catholiques du Jura, et de Genève, qui donne toute sa faveur aux prêtres intrus du vieux-catholicisme, elle n'a réussi, jusqu'à présent, qu'à déshonorer son nom, qui était si justement considéré dans toute l'Europe.

En Autriche, il y a comme un moment de répit. Le libéralisme anti-catholique, à force d'abuser de sa force, s'est heurté contre un *non possumus* de l'Empereur, qui n'a pas cru pouvoir reculer davantage, et, depuis lors, il y a un temps d'arrêt, non que la victoire de la vérité soit encore assurée, mais, au moins, les catholiques jouissent d'un peu de tranquillité.

La Russie suit toujours la même politique : nous avons eu à raconter de bien tristes faits de la persécution en Pologne ; rien n'est changé dans la situation.

La Turquie, à qui l'on aimait à rendre cette justice qu'elle respectait les droits religieux de ses sujets catholiques, la Turquie est entrée depuis quelques années dans une voie absolument contraire à ses intérêts. On vient d'entendre la voix du Souverain-Pontife ; nous n'avons pas besoin d'insister davantage.

En sortant de l'Europe, nous rencontrons encore la persécution : rien d'étonnant, lorsqu'il s'agit des pays encore païens, comme la Chine, le Japon, la Corée, le Tonquin, où, cependant, les chrétiens commencent à voir des jours plus tranquilles ; mais, si quelque chose est capable de faire comprendre à quel point la franc-maçonnerie, mère du libéralisme, est ennemie du catholicisme, c'est le spectacle que présentent le Brésil et ces républiques espagnoles où la foi est restée si vive, et où, cependant, l'Etat devient si aveuglément persécuteur. Ainsi, au Brésil, deux évêques sont emprisonnés ; au Vénézuéla, un archevêque est exilé ; au Mexique, le clergé se voit menacé dans la possession de ses biens ; il y a des difficultés au Pérou

entre l'Etat et l'épiscopat, et le Chili, qui s'était jusqu'à présent distingué par un esprit catholique et sincèrement libéral, entre dans la voie césarienne qui le met en conflit avec le clergé.

Ainsi que Pie IX l'a dit, la lutte est donc générale, et c'est pourquoi l'on peut espérer de prochaines victoires, car c'est alors qu'elle est vaincue que l'Eglise triomphe, *triumphat cum vincitur*.

Afin de hâter ce triomphe, le Souverain Pontife nous annonce le Jubilé universel qui revient tous les vingt-cinq ans ; l'année dans laquelle nous entrons sera donc une année de grâce, puisse-t-elle être une année ds joie sainte et de jubilation, comme l'indique le nom même de cette indulgence extraordinaire que le Saint-Père offre au monde catholique.

Voici la grande nouvelle qui nous arrive : le Pape vient d'adresser aux évêques l'Encyclique annonçant le Jubilé universel pour 1875, et recommandant la pénitence et des prédications sous forme de missions. L'indulgence est accordée partout simultanément. A Rome, la pratique principale consistera à visiter quinze fois quatre basiliques différentes; ailleurs, quatre principaux sanctuaires. La Lettre pontificale rappelle l'Encyclique analogue de Léon XII pour l'extension du Jubilé; elle suspend l'indulgence qui était accordée sous forme de Jubilé pendant la durée du Concile : *Jubilemus ergo et gaudeamus* !

J. CHANTREL.

FAITS DIVERS.

LE P. JOHN E. BOWDEN. — Le R. P. John E. Bowden est mort à Londres, à l'âge de quarante-cinq ans, le 14 décembre 1874. Son père, John W. Bowden, appartenait au mouvement religieux d'Oxford. Il avait fait paraître en 1840 une Histoire du Pontificat de Grégoire VII, dans le sens de celle de Voigt et des autres historiens protestants de cette école, chargée par la Providence de faire la leçon à nos gallicans. Mais il était dès lors atteint de la maladie dont il mourut, et dut confier à des mains amies la correction des épreuves de son livre. Il ne fit que saluer à distance le port vers lequel ses amis voguaient à pleines voiles; mais il leur laissait sa femme et ses quatre enfants, qui ne tardèrent pas à suivre le P. Newman

dans sa conversion en 1845; et bientôt John, son aîné, qui avait fait ses études à Oxford, devint le novice oratorien de celui dont il avait été le disciple. Pendant plus de vingt ans il fut le collaborateur du P. Faber dans la maison de Londres, où son jeune frère vint le rejoindre quand il fut en âge de le faire. Sa santé délicate, ébranlée par son activité dans le travail, lui fit souvent aller demander son rétablissement au midi de la France; mais ce qui l'a surtout fait connaître dans notre patrie, c'est la Vie et les Lettres du P. Faber. Sa fortune lui avait permis de gagner la bénédiction des pauvres et de soutenir efficacement l'œuvre oratorienne, en même temps que ses talents et ses grâces personnelles en faisaient l'ornement.

Conversion du P. Sorguggi. — Le P. Giovanni Sorguggi, méchitariste de Venise, l'un des plus ardents fauteurs du schisme arménien et ennemi très-acharné de Mgr Hassoun, patriarche de Cilicie, s'est converti à son lit de mort et s'est complètement rétracté, ainsi que le témoigne cette pièce signée, à Constantinople, le 25 octobre 1874, par le Préfet apostolique, Mgr Settingiano, par le P. Bernardin de Montemarione, curé témoin, et par le P. Emmanuel Cacciuni, aussi témoin :

« Au nom de Dieu, ainsi soit-il.

« Je soussigné, P. Pietro Settingiano, préfet apostolique, capucin de Constantinople, spécialement délégué par le Saint-Père, pour recevoir la rétractation du prêtre P. Giovanni Sorguggi, méchitariste de Venise, déclare que : appelé par son supérieur le P. Emmanuele Cacciuni pour l'absoudre des censures qu'il a encourues, j'ai reçu daus mes propres mains sa rétractation, qu'il a faite *in articulo mortis*, en présence des deux témoins soussignés, appuyant sa main droite sur le saint Evangile, en déclarant qu'il se soumettait en tout au Saint-Père, pasteur suprême de toute l'Eglise, et qu'il reconnaissait son patriarche légitime, Mgr Antoine Hassoun, Pierre IX.

« En foi de quoi je dépose le certificat présent, signé de ma propre main et des témoins présents. »

Nécrologie épiscopale. — Sont morts dans le courant de novembre dernier les évêques de Bragance et Miranda (Portugal), de Calahorra et Calzada (Espagne), et de Patti (Sicile).

1° Mgr Joseph-Louis *Alvès-Feijo*, de l'Ordre des Trinitaires, mort le 8 novembre 1874, était né à Freixo-de-Espada-Cintra, diocèse de Bragance, le 8 janvier 1816; il était chanoine et vicaire

général de Bragance, bachelier en droit civil, lorsqu'il fut préconisé, le 25 septembre 1865, évêque de Saint-Jacques du Cap-Vert, dans l'île portugaise de ce nom, siége vacant par la promotion de Mgr Pessoa à l'archevêché de Goa; le 5 mai 1871, il fut transféré aux siéges-unis de Bragance et Miranda.

2° Mgr Sébastien-Fabien *Arenzana*, évêque de Calahorra, mort au commencement de novembre, naquit à Calahorra même, le 20 janvier 1813. Il remplit les fonctions de chanoine du chapitre métropolitain de Tolède et celles de vicaire général de cet archidiocèse, avant d'être élu aux siéges-unis de Calahorra et de Calzada, en Espagne; son élection eut lieu le 25 septembre 1865. L'évêque de ces villes épiscopales réside à Logrono, où, d'après la lettre apostolique *Ad Vicariam*, le siége doit être transféré. Mgr Arenzana était licencié en droit.

3° Mgr Ignace-Charles-Victor *Papardo*, des princes *del Parco*, évêque de Patti, mort le 22 novembre, appartenait à la Congrégation des Clercs-Réguliers-Théatins. Il naquit à Messine, le 31 juillet 1817; nommé évêque de Minde *in partibus* le 27 septembre 1858 et abbé de Sainte-Lucie, il fut transféré au siége de Patti le 27 octobre 1871. Il était le frère de l'archevêque de Monréale.

Le nouvel opéra de paris. — L'*Univers* décrit ainsi cette nouvelle merveille de la renaissance païenne, cette merveille qui aura coûté près de 80 millions de francs :

Par invitation spéciale, M. Garnier avait invité les journalistes et « quelques autres personnes » à visiter le nouvel Opéra pour juger des effets intérieurs de son illumination. Les « quelques personnes » étaient une cohue; aussi, quand après plus d'une heure d'attente, les portes se sont ouvertes, il semblait que le monument fût littéralement pris d'assaut. Sur l'escalier d'honneur, dans les couloirs, du haut en bas des escaliers sans nombre qui se rattachent à la grande artère, sur la scène, au parterre, dans les loges et dans les coulisses, mais surtout à ce qu'on appelle le foyer de la danse, c'était un fouillis, et, si on nous permet le mot, une houle humaine faisant sourdre après elle un murmure intense, où l'on ne sait ce qui l'emportait, des cris de la badauderie en goguette ou de l'effronterie triomphant des splendeurs étalées pour elle, mais jamais rassasiée.

C'était, en vérité, le plus écœurant spectacle que nous ayons encore vu. Jamais peut-être l'insolence du luxe le plus scandaleux n'avait été poussée si loin. Dans cette œuvre insensée qu'on appelle le tem-

ple de l'art, et qui n'est autre chose qu'un somptueux réceptacle pour toutes les corruptions, les nudités de marbre qui s'étalent au dehors sont à peine comparables aux nudités de la toile qui s'affichent au dedans, et pour lesquelles on a sacrifié sans compter ce que le monde entier peut fournir de plus somptueux : des mosaïques superbes, de l'or à profusion, des marbres lisses et des marbres tordus, des sculptures fouillées dans les bois les plus rares ou dans des pierres plaquées d'or. On sent que tout cela, reflété dans des miroirs immenses, par les feux de cent lustres, est apporté en tribut aux divinités lascives qui trônent dans les plafonds et qui apparaissent vraiment comme les reines du lieu.

Nous ne saurions rien dire de plus des richesses entassées en ce monument. Les hommes compétents pourront en blâmer la profusion au seul point de vue du goût, regretter qu'à travers tant de décors l'œil fatigué cherche vainement une surface moins tapageuse où se reposer un peu, critiquer encore les dimensions de la salle du spectacle, évidemment trop étroites en comparaison des mesures générales de l'édifice, et néanmoins trop faiblement éclairées par les puissants jets de lumière qui s'arrêtent sur le rebord des loges profondes. Qu'importe tout cela!

Dans ce brouhaha de la foule se ruant, peut-on dire, en cette curiosité malsaine, et humant par avance tous les plaisirs que lui servira la civilisation moderne dans ce palais dressé, sous prétexte d'art, aux plus viles passions, il nous semblait avoir comme une vue rétrospective du peuple romain de la décadence débouchant dans ses cirques par tous les vomitoires, et dans des jeux sanglants ou lubriques, épuisant le reste de vie qu'en d'autres temps il avait répandue par le monde.

Singulier complot. — Les ennemis de l'Eglise en Allemagne veulent absolument faire croire que la tentative d'assassinat de Kullman contre le prince de Bismarck a été inspirés par le catholicisme. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* raconte, à ce propos, l'anecdote suivante :

« Peu de temps après l'attentat Kullman, nous avons mentionné brièvement un autre complot contre le prince de Bismarck. Les raisons qui nous engageaient à taire les noms des complices et d'autres détails n'existant plus, nous pouvons publier un exposé complet de cette affaire.

« Au mois de septembre 1873, à l'époque où les lettres pastorales des évêques avaient surexcité les passions contre la prétendue

persécution de l'Eglise catholique en Allemagne, un archevêque français reçut une lettre anonyme datée du 9 septembre 1873, sans lieu d'origine et commençant ainsi :

« Je prends la liberté respectueuse de vous exposer ce qui « suit : Nous avons en Prusse un misérable, lequel, après avoir « poussé notre belle France jusqu'au fond de l'abîme, ne craint pas « aujourd'hui d'anéantir l'existence de la famille chrétienne. Sa « haine contre la religion catholique ne connaît plus de bornes, et « je pense qu'il est temps de refréner cette fureur. Je consens à « être le bras qui doit frapper le monstre, dans la supposition « que Dieu me le pardonnera, si j'abrége les jours de ce misé- « rable.

« Soyez certain que si vous êtes disposé à me fournir les res- « sources, ce ministre aura terminé sa carrière maudite avant la « fin de l'année 1873. Réfléchissez-y bien, il est temps d'agir.

« Je demande pour cette bonne œuvre 40,000 fr., afin d'assurer « leur subsistance à ma femme et à mes quatre enfants, et 20,000 fr., « pour mener l'affaire à bonne fin.

« Dans le cas où vous consentiriez à me donner cette somme, la « France et notre sainte cause seront vengées de ce monstre avant « la fin de l'année. Pour ne pas compromettre le clergé, je vous « prie de correspondre avec moi de la manière suivante (suit un « système ingénieusement combiné de correspondance chiffrée), et « je vous demanderai de ne pas signer vos lettres de votre nom ; « surtout votre lettre doit avoir une apparence simple, et ne pas « faire supposer qu'elle vient de l'archevêché.

« En attendant votre décision, agréez, Monseigneur, mes sentiments tout a fait dévoués à notre sainte cause.

« Votre très-humble serviteur,

« *P. S.* — Je vous prie de conserver cette lettre. »

« Cette lettre fut suivie d'une seconde adressée au même dignitaire, et ainsi conçue :

« J'ai l'honneur de vous demander si le clergé a l'intention de « donner suite à la lettre que je vous ai adressée hier.

« Ci-joint je vous envoie une photographie afin que vous connais- « siez l'homme qui veut venger du même coup la France et notre « sainte cause.

« En vous demandant votre sainte bénédiction, je suis, etc. »

« Cette lettre portait le nom de l'auteur, *Duchesne Poncelet*, et indiquait en marge l'adresse : *Seraing*, *rue Léopold*.

« L'archevêque transmit ces lettres à son gouvernement, qui ne perdit point de temps pour avertir le prince de Bismarck.

« Les recherches faites avec empressement par la police belge confirmèrent l'exactitude de l'adresse.

« Au logis indiqué demeurait un ouvrier portant le nom de Duchesne. Cet homme avait eu jusqu'en ce temps une vie régulière ; il était marié et avait des enfants. D'après le témoignage de l'autorité locale, il ne fréquentait ni pendant le jour ni le soir le cabaret ou le café ; il appartenait à une famille honorable, allait à la messe et à confesse et faisait en général l'impression d'un homme sérieux et rassis, dans l'aisance et d'une instruction suffisante. Dans la première moitié de 1873 il avait travaillé durant plusieurs mois dans une grande manufacture à Aix-la-Chapelle, en qualité de contre-maître, et l'on réussit à obtenir de là des épreuves de son écriture qui ne laissaient plus de doute sur l'identité des lettres adressées par lui à l'archevêque.

« Par contre, la photographie insérée dans sa seconde lettre ne lui ressemblait pas. C'était celle d'un ami de l'auteur de la lettre, qui avait travaillé jadis avec lui dans le même atelier, un nommé Gaudy, demeurant à cette époque à Lille, rue de Béthune.

« Il n'est pas besoin de dire que tous deux étaient du complot.

« Si l'archevêque avait accepté l'offre, le complice français aurait pu facilement toucher l'argent, parce que la ressemblance de son extérieur avec la photographie envoyée lui aurait servi de légitimation.

« D'un autre côté, il ne courait aucun danger en cas de découverte ; il aurait pu alors alléguer qu'on s'était servi de sa photographie sans son consentement pour le compromettre.

« Aux cours des investigations, on apprit qu'au 21 septembre de la même année Duchesne avait adressé avec le système chiffré, indiqué par lui, une troisième lettre à l'archevêque. Cette lettre était conçue en ces termes :

« J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre du 10 de ce mois et « de vous prier de me faire connaître votre résolution. Je suis à vos « ordres.

« Votre serviteur dévoué,

« DUCHESNE. »

« *P. S.* — Il n'y a pas un moment à perdre. Le temps d'agir est « venu. »

« Cette affaire parut tellement grave qu'il fallut surveiller les deux individus. Bientôt on apprit que Duchesne se préparait à faire

un voyage en Allemagne, avec ou sans fonds, c'est ce qu'on ignore. Mais, au moment de son départ, il reçut un avertissement d'un de ses camarades, auprès duquel la police d'Aix-la-Chapelle avait maladroitement pris des informations sur son compte et qui lui fit savoir qu'il ferait mieux de ne pas franchir la frontière. Il abandonna ses projets de voyage. »

Tel est le récit du journal allemand. « Il nous semble, dit judicieusement à ce propos le *Nord*, de Bruxelles, qui est un journal russe, qu'un fanatique qui fixe lui-même le prix de son crime à soixante mille francs n'est pas bien dangereux. » Les fanatiques ne procèdent pas ainsi, en effet. Ajoutons que le journal allemand, en constatant lui-même l'empressement de l'archevêque français à communiquer la lettre à son gouvernement, aurait dû reconnaître que le clergé catholique est bien éloigné de pousser à la vengeance et à l'assassinat ; mais, sans doute, cette simple remarque était trop forte pour une intelligence allemande.

Expulsion du curé d'Hermance (canton de Genève). — On marche à Genève sur les traces de Berne. M. Péry, curé d'Hermance depuis deux ans, a été expulsé du canton, le jour de Noël, à huit heures du matin, en vertu de l'arrêté suivant :

Le Conseil d'Etat.

Considérant que le nommé Alexandre, Péry, prêtre, trouble la paix publique par ses prédications et excite à la haine des citoyens les uns contre les autres ;

Considérant que son séjour sur le territoire genevois est de nature à porter atteinte aux intérêts du pays ;

Vu l'art. 23 de la loi du 20 février 1844, sur la police des étrangers ;

Sur la proposition du département de justice et police,

ARRÈTE :

Il est enjoint au nommé Péry, né à Saint-Jeoire (Haute-Savoie) le 23 janvier 1845, actuellement domicilié à Hermance, de quitter immédiatement le territoire du canton.

Certifié conforme :

Le chancelier, Moïse Piguet.

Comment M. Péry a-t-il troublé la paix publique ? Quelles paroles a-t-il prononcées ? Rien n'est articulé ; on ne porte qu'une accusa-

tion vague, et on l'expulse sans forme de procès. Il est probable que le prêtre aurait été appelé en jugement, s'il y avait eu quelque chose de sérieux à articuler contre lui. Voici ce que nous apprend le *Courrier de Genève*. Il y a un intrus, du nom de Cadiou, qui est étranger, et qui cherche à attirer à lui la population d'Hermance. Il a pour lui une dizaine d'apostats; tout le reste de la paroisse est contre lui. Afin de réussir, il a provoqué une manifestation des libéraux de Genève et des alentours à propos de l'enterrement d'un pauvre vieillard. Cette manifestation irrita vivement la population; il y eut des scènes tumultueuses, mais auxquelles, de l'aveu même de ses adversaires, le curé ne prit aucune part. Ce sont, naturellement, les catholiques provoqués chez eux par les schismatiques étrangers à leur paroisse, qui ont tort, et c'est le curé, resté chez lui, dont la présence trouble la paix publique! C'est ainsi que les intrus conquièrent leurs paroisses les unes après les autres. *O liberté de conscience!*

Mgr Mermillod a Bourg. — Nos fêtes de Noël, dit le *Journal de l'Ain*, ont eu cette année un éclat inaccoutumé, rehaussé par la présence de deux évêques. L'office de nuit a été très-imposant.

Le jour, à la grand'messe, Mgr Richard est monté en chaire pour exprimer la vive satisfaction qu'il avait ressentie pendant tout son séjour à Bourg en voyant tant de bonnes œuvres organisées et accomplies dans cette cité; il en était tout à la fois heureux et fier pour son cher diocèse de Belley; il a remercié le nombreux auditoire qui avait été fidèle aux prédications de Mgr Mermillod et il a dit aussi tout le bonheur que cette parole éloquente lui avait fait éprouver.

A Vèpres, Mgr Mermillod est monté en chaire. S'inspirant de la fête de Noël et des magnificences du jour, il a prononcé un de ces beaux discours auxquels il nous avait déjà habitués depuis quinze jours. Il a montré l'église forte, puissante surtout dans ses trois plus grandes faiblesses: un Enfant dans une crèche, une Hostie dans un tabernacle, un Vieillard au Vatican, qu'il a montré bravant toutes les épreuves, toutes les persécutions, créant tous les dévouements.

N'avez-vous pas, a-t-il dit, des filles ou des sœurs qui ont quitté toutes les harmonies du monde pour les gémissements des enfants et les lits des malades? Et pendant que votre vaillante armée combattait avec les Anglais en Crimée, savez-vous ce qu'ils vous enviaient le plus, ce n'était pas d'arriver les premiers, d'avoir été les

plus intrépides à la bataille de l'Alma, ce qu'ils vous enviaient, ce sont vos Sœurs de charité; ils ne se lassaient pas d'admirer ces voiles gris ou sombres, ces fronts purs, ces âmes idéales, passant au travers des combats et se penchant sur chaque soldat meurtri. L'Angleterre jetterait des millions pour faire une Sœur de charité, une petite Sœur des pauvres, mais ce n'est pas avec des millions qu'on fait des âmes généreuses, c'est avec le cœur de l'Eglise, parce que c'est le cœur de Jésus-Christ.

Que de traits aussi saisissants il a semés sur son passage, soit en parlant de la France qui est encore une grande nation malgré ses malheurs, car dans le monde on parle toujours du cœur de la France, soit en parcourant notre histoire locale dans laquelle il a vu nos ancêtres élevant ces magnifiques églises qu'on appelle Brou avec ses dentelles de pierre, et Notre-Dame avec ses nefs élégantes, et instituant en 1522 une procession pour conjurer la peste qui décimait nos foyers. Alors une prière d'amour sortait de tous les cœurs : « Sire, mon Dieu, miséricorde ! »

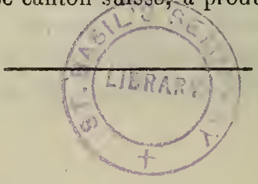
Après d'admirables développements que l'espace ne nous permet pas de reproduire, Mgr Mermillod a terminé ainsi :

« Monseigneur, je vais descendre de cette chaire où vous m'avez convié, où j'ai eu la consolation de prêcher la gloire du Christ et le relèvement des âmes; je me souviendrai de cette belle fête de Noël, qui m'a fait éprouver bien des joies, mais aussi bien des tristesses, car je suis loin de ceux que je dois évangéliser, que je dois défendre, que je dois aimer. Merci, Monseigneur, que ma main serre votre main, que votre cœur garde mon cœur ! »

Après ces paroles dites avec une visible émotion, Mgr Richard s'est avancé, crosse en main et mitre en tête vers le bas-chœur, et a remercié avec effusion l'eloquent évêque d'Hébron des précieux enseignements qu'il avait laissés tomber de la chaire de Notre-Dame et qui resteront gravés dans les souvenirs de notre population.

Mgr Richard l'a prié, en outre, de vouloir bien bénir les nombreux fidèles réunis au pied de la chaire, et bientôt toutes les têtes se sont inclinées sous la bénédiction de l'éloquent évêque exilé de Genève.

Une quête faite pour venir en aide au clergé dépossédé et sans aucun traitement de ce canton suisse, a produit plus de 1600 fr.



L'ÉGLISE AU VÉNÉZUÉLA

(Correspondance particulière des *Annales catholiques*).

Nous avons reçu sur la persécution au Vénézuéla, d'une personne parfaitement placée pour connaître les faits, la lettre suivante, que nous traduisons de l'espagnol :

Septembre 1874.

Monsieur, c'est un grand service que vous avez rendu à la cause de la religion au Vénézuéla, en faisant connaître aux lecteurs des *Annales catholiques* les principales circonstances de la sauvage persécution qui opprime et ravage l'Eglise dans notre pauvre patrie. Veuillez en recevoir mes félicitations et mes remerciements (1).

Je ne crains pas d'abuser de l'hospitalité que vous m'avez offerte en vous faisant connaître d'autres détails sur notre triste situation religieuse, et sur les attentats impies, récemment commis par le gouvernement du général Guzman-Blanco.

Permettez-moi, toutefois, d'entrer préalablement dans quelques considérations pour la justification de la conduite du chef de notre Eglise, le très-digne archevêque docteur Sylvestre Guevara, car les premiers efforts de ses persécuteurs ont eu pour but de la défigurer et de la calomnier, afin de faire regarder le Prélat comme le coupable provocateur du conflit. Ils ont si bien réussi que même quelques amis de la religion, et même quelques-uns de ceux qui étaient le plus obligés de savoir cette cause, se sont permis de former des jugements défavorables à son égard, quoique le temps ait jeté une si vive lumière sur les événements, qu'il ne reste vraiment aucun prétexte pour douter de la générosité, de la droiture et de la prudence qui distinguent la conduite de Mgr Guevara.

L'ilustre prélat se trouvait à Rome où il assistait au concile du Vatican, lorsque Guzman Blanco, grâce à l'incapacité de ses adversaires et aux passions populaires qu'il avait su habilement exciter, vint à bout de s'emparer du pouvoir dans le Vénézuéla. Notre archevêque était donc absent, lorsque *dix*

(1) Voir les *Annales catholiques*, tome IX.

jours après s'être installé à Caracas, le gouvernement actuel porta un décret abolissant les rentes pieuses (*censos pios*), c'est-à-dire portant un coup funeste au culte public et à de nombreuses institutions religieuses, comme les séminaires, les hôpitaux et les colléges qui étaient entretenus au moyen de rentes de cette nature.

Après le retour de Mgr Guevara, et sans la moindre cause de désaccord entre le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir civil, celui-ci usurpa sans aucune considération la juridiction de celui-là, jetant en prison et privant de leurs bénéfices un grand nombre de curés et d'autres prêtres. Aux graves et calmes réclamations du Prélat, le gouvernement ne répondait que par des menaces d'exil et par de nouvelles violences contre les droits du clergé, droits reconnus par les lois civiles elles-mêmes.

Mgr Guevara put dès lors pénétrer les plans et les desseins de ces gouvernants à l'égard de l'Eglise. Il avait des preuves évidentes qu'ils n'avaient d'autre pensée que de détruire le catholicisme dans le Vénézuéla, en commençant par anéantir l'influence du clergé, et se servant à cette fin de tous les moyens de la corruption, de la perfidie et de la violence. Il savait que cet infernal projet ne reculerait devant aucun obstacle ; il connaissait la haine que ces hommes portaient à la religion et l'avidité qui les poussait. Il n'hésita point à s'opposer avec toute son autorité, avec toute l'énergie de son caractère, avec toute la patience et la générosité de son cœur, à cette funeste invasion qui menaçait le sanctuaire.

Il prévoyait le martyre qu'il aurait à souffrir de ses ennemis, et les injustices avec lesquelles quelques-uns de ses enfants rendraient plus amer le calice de ses épreuves ; mais il se résigna à tout endurer, espérant que sa ferme attitude sauverait l'honneur de son Eglise, et qu'ainsi le droit resterait debout pour se rasseoir de nouveau sur son trône sacré lorsque la bourrasque serait passée.

Combien se trompaient ceux qui disaient que, devant les attentats du gouvernement, la prudence exigeait du Prélat la flexibilité, la condescendance et le *laisser-faire!* Comme si ces attentats ne tendaient pas et ne devaient pas bientôt arriver à blesser les dogmes les plus clairs, les droits les plus sacrés et

la morale même du catholicisme, ainsi que les principes fondamentaux de la hiérarchie et de la discipline ecclésiastique !

Il suffit bien, pour le montrer, de réfléchir au résultat qu'a obtenu le système de fausse prudence suivi par quelques prêtres, c'est-à-dire qu'à la fin ils n'en ont pas moins souffert le dommage de la persécution sans l'honneur de la noble résistance à laquelle ils étaient obligés.

Avec des persécuteurs de la religion comme Guzman Blanco, il n'y a pas de milieu : ou l'apostasie complète, ou la couronne du martyre. Céder en partie, avec l'espérance d'arrêter le cours du torrent, ce n'est que se préparer le remords d'avoir coopéré à la ruine du sanctuaire.

Ainsi s'explique pourquoi Mgr Guevara s'opposa au *Te Deum* que le gouvernement avait ordonné de chanter dans la cathédrale de Caracas pour célébrer les désastres de la guerre civile dont l'issue était encore incertaine; pourquoi, dans l'exil qui suivit, il refusa de publier la Lettre pastorale que le gouvernement exigeait comme condition de son retour; pourquoi il défendit aux ecclésiastiques de son archidiocèse, sous des peines sévères, d'occuper les chaires de l'Université civile ou d'assister aux leçons comme étudiants; pourquoi il censura les quelques prêtres qui lui avaient désobéi en concourant plusieurs fois dans la cathédrale à une cérémonie prohibée et en y rendant des honneurs indus aux membres du gouvernement; pourquoi, enfin, il a élevé la voix pour combattre les graves erreurs contre la foi, contre la morale et contre la discipline de l'Eglise qui débordaient, pour ainsi dire, des lèvres, des écrits et des actes du Président, du Congrès et des ministres du Vénézuéla.

Il est vrai que chacun de ses pas a valu à Mgr Guevara un calice d'amertume, mais ce n'était pas à ses propres intérêts qu'il regardait, c'était aux droits de la vérité. Et si quelques hommes illusionnés ne voyaient ses sacrifices qu'à travers le prisme de leurs préoccupations égoïstes et à la lumière de leurs pratiques vicieuses et erronées, le courageux Prélat se fortifiait dans la confiance que le temps dissiperait ces nuages, et que tous seraient obligés à la fin de convenir que sa prévoyance n'était pas de la témérité, que sa fermeté n'était pas de l'imprudence, et qu'au contraire toute faiblesse aurait été un sa-

crifice inutile. Le temps est venu, en effet, et nous a donné ce trésor de leçons que la plupart des hommes ne savent point acquérir par l'histoire, mais seulement par leur propre expérience et par leurs épreuves personnelles.

Voulez-vous avoir une preuve que cette persécution religieuse était un article essentiel du programme politique de Guzman Blanco, un système préconçu et suivi avec une véritable ténacité, d'abord avec dissimulation, puis à visage découvert? Voulez-vous donner à l'Amérique une nouvelle démonstration de cette vérité, que la franc-maçonnerie est le plus grand et le pire ennemi du catholicisme, quoiqu'il existe parmi nous quelques *catholiques* qui s'affilient à cette secte parce qu'ils la croient innocente? Vous n'avez, pour cela, qu'à publier intégralement le précieux document que je vous transmets avec cette lettre, et dans lequel la Grande-Loge du Vénézuéla lève le voile qui couvre ses ténébreuses machinations (1).

Quoiqu'il paraisse que les considérations antérieures et que la teneur de ce document n'aient qu'une signification locale, je pense qu'il s'y trouve des leçons fort utiles pour le clergé et pour le peuple de cette république ; car le temps est venu de combattre ici corps à corps le *maçonnisme* toléré, qui lève son bras armé du marteau démolisseur; le temps est venu d'abandonner pour toujours la détestable théorie des concessions devant l'insatiable tyrannie de ceux qu'on appelle des *libéraux*.

L. A.

(*La fin de cette correspondance au prochain numéro.*)

LE CHRIST HORS LA LOI

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

III

C'était peu pour l'esprit du mal d'envahir l'enseignement après la politique et la législation. L'Eglise conservait l'égalité civile : elle possédait ! L'Eglise propriétaire? Quelle injustice! Il fallait en faire une classe de parias. Luther goûte cette inspira-

(1) Nous donnerons prochainement la traduction de ce document (N. *de la* R.).

tion. Pour assurer le succès de sa prétendue réforme, il y intéresse les princes de l'empire, et les propriétés ecclésiastiques sont aussitôt sécularisées. La France suivra cet exemple en 1789, et l'Espagne en notre siècle.

La plupart des Etats de l'Europe se séparent de la communion romaine et reproduisent des calques plus ou moins réussis du Bas-Empire. Aussi la Russie barbare et schismatique atteindra-t-elle facilement et vite ce degré de la civilisation moderne.

Voltaire, je crois, a dit, à la fin de sa vie, ces paroles:

« Les Russes ont fait en quatre-vingts ans que les vues de « Pierre ont été suivies plus de progrès que nous n'en avons « faits en quatre siècles. »

Il y a hyperbole ; mais le secret de ces progrès n'est-il pas dû en partie à la marche rétrograde des autres nations? La France, l'Autriche, l'Italie et l'Espagne restent seules catholiques, et encore leurs gouvernements diffèrent-ils peu de ceux des pays hérétiques.

En 1648, le traité de Westphalie complète la sécularisation de la politique. Les princes protestants traitent sur le pied de l'égalité avec les princes catholiques. Le Pape, modérateur naturel de la république chrétienne d'Europe, est tenu à l'écart. Cependant, comme son exclusion laisse un vide immense, l'on imagine l'*équilibre européen*, vain mot d'un rationalisme orgueilleux et aveugle, destiné à couvrir les convoitises des uns et des autres, le maintien de cet équillibre étant confié aux mains de ceux qui ont tout intérêt à le rompre.

Cette hypocrite théorie n'empêchera pas Guillaume III de réunir l'Angleterre et la Hollande. Ce sera en son nom que trois puissances se partageront la Pologne et que Marie-Thérèse elle-même y consentira, que Napoléon Ier et Alexandre songeront quelque temps à diviser l'Europe en deux autocraties, et que, de nos jours, la Prusse exclura l'Autriche du concert allemand. M. de La Valette, sur la fin du règne de Napoléon III, conviendra même qu'il n'y a plus au monde que trois tendances irrésistibles : le germanisme, le panslavisme et l'union américaine, mais sans avouer que la première n'est si irrésistible que grâce à l'impulsion que son maître lui avait donnée.

IV

Enfin le libre examen, introduit par Luther dans l'ordre religieux, envahit l'ordre politique. Les rois et les légistes proclament depuis des siècles que le Christ et son Vicaire n'ont rien à voir dans le gouvernement du monde. Mais au nom de quel dogme les césars modernes domineraient-ils sur les peuples? Le libre examen oppose alors à cette parole divine : *Omnis potestas a Deo*, toute puissance découle de Dieu, le *Vox populi, vox Dei*, et il conclut à l'infaillibilité politique et à la souveraineté du nombre. Or, la loi du nombre livre la politique aux passions de la foule et conduit au faux principe de l'égalité, qui est aussi contraire à la vie d'un peuple qu'aux règles de la nature.

L'autorité chrétienne, décapitée en Louis XVI, entraîne dans sa ruine l'ordre social et les franchises de l'antique liberté. A sa place, le niveau franc-maçonnique s'abaisse peu à peu sur la France qu'il écrase.

La Révolution, commencée en 1648, au nom de la raison émancipée, atteint son paroxysme en 1793, et le paroxysme, c'est la raison déifiée dans la personne d'une prostituée qu'on asseoit sur l'autel du Dieu vivant. Le schisme est complet. L'Etat s'empare de l'Eglise et s'arroge l'empire des consciences. Pour le coup, le Christ est définitivement mis hors la loi.

V

Telles sont les principales phases du progrès païen de la Renaissance, c'est-à-dire de la grande persécution des temps modernes, qui débute avec Julien pour finir avec une légion de Nérons plébéïens. Napoléon I[er] adoucit peu ce radicalisme enragé; il se borna à en abattre les angles. Nos autres chefs d'Etat contemporains se sont fort bien accommodés de la Révolution telle qu'il l'a bridée. Louis-Philippe tient l'Algérie longtemps fermée au Christ; enfin l'on souffre qu'il s'y glisse faiblement. Les ordres religieux, tantôt tolérés, tantôt expulsés depuis deux siècles, ne sont pas sûrs d'un lendemain. L'enseignement su-

périeur est encore refusé à l'Eglise. Ce que l'on poursuit en elle, c'est le Christ qui a dit : Rendez à Dieu ce qui appartient à Dieu.

Certes le Christ est insupportable. Napoléon III, vu le progrès des temps, ne peut s'empêcher de le trahir comme Judas et de le livrer comme Pilate ; puis il s'en va, le laissant lié et sans défense aux bourreaux de la Commune. Un cri d'horreur s'élève : le Christ était bien un juste ! Qu'il rentre dans l'Eglise, mais qu'il y soit confiné et surveillé ! Ailleurs il en est chassé. En divers pays on emprisonne, on expulse les prêtres et les évêques. Des témoignages irrécusables nous apprennent que les républicains espagnols, à l'exemple de nos patriotes de 1871, fusillent les prêtres et les prisonniers carlistes.

Le Christ hors la loi ! C'est le *tolle* général. Cependant ce cri marque plus d'audace que de force. J'entends bien décréter le Christ hors la loi ; mais, en réalité, je ne vois pas que la pratique en ait jamais réussi, ou même en soit possible. Ce qu'il y a de plus certain, c'est que le Christ est sous le coup de la loi. Autre chose est de crucifier l'Homme-Dieu, autre chose d'enchaîner sa divinité. Or les chrétiens, fils et héritiers du Christ, participent eux-mêmes en quelque sorte de sa divinité, *participes enim Christi effecti sumus* (I. S. Paul. *ad Heb.*), dit saint Paul ; « ils sont des dieux, » affirme-t-il encore, mais en ce sens et à cette condition qu'ils commencent par être des Christs. Leur puissance est alors surhumaine. Leur sang répandu fait germer par milliers d'autres chrétiens. Cessez de persécuter, grands politiques, ou c'en est fait de vos précaires succès ! Voyez plutôt les conversions que vous suscitez de toutes parts. Le Christ hors la loi ? Non, mais sous le coup de la loi, je vous l'accorde, c'est-à-dire sur la croix qui a sauvé le monde. Vous ne pouvez le mettre réellement hors la loi. Car le Christ est Dieu ; il nous enveloppe ; c'est dans l'immense orbite de sa loi même que vous vous agitez, tandis qu'il vous mène, et que vous le crucifiez sans cesse pour lui donner lieu de triompher autant de fois de la mort et du monde. C'est ainsi qu'il vous échappe et que vous ne sauriez vous soustraire à son amour ou à sa justice. Vous ne pouvez même être complétement conséquents dans cette proscription. Vous l'avez chassé des codes, des chan-

celleries, des universités et de la propriété, vous avez essayé même de le décrocher des mnrs de l'école, témoin M. ou Mme Jules Simon, en 1871; mais vous n'osez le bannir de la salle des assises et faire condamner le criminel au nom d'une simple mesure de police, tellement le Christ vous pénètre à votre insu, et vous tient, quoi que vous prétendiez contre lui, sous le coup de sa loi triomphante.

J. Messire

LE SABOT DE GENEVIÈVE.

CONTE DE NOEL.

I

Il y a de cela bien, bien longtemps, les cloches sonnaient à toute volée dans un village perdu au milieu de l'Auvergne.

Elles envoyaient au loin leurs notes allègres, joyeuses et claires, et annonçaient aux pauvres pasteurs la venue du Messie, les conviant à aller adorer le Dieu de l'étable dans la modeste chapelle à lui consacrée.

La neige couvrait la terre d'une couche épaisse.

Le vent soufflait avec violence, et au loin avec un fracas horrible, on entendait rouler, se précipiter dans la vallée, emportant tout sur son passage, la terrible avalanche.

Aux buissons, aux arbres rares, étaient suspendus ces minces fils argentés d'un aspect tout à la fois si charmant et si triste.

Les femmes jetaient sur leurs épaules leurs pelisses épaisses et chaudes.

Les hommes s'enveloppaient de leurs longs manteaux.

On se disposait à s'acheminer vers la maison du Seigneur pour y entendre célébrer la messe de minuit et y entonner de joyeux Noëls en l'honneur de l'Enfant-Dieu.

II

De gaies jeunes filles d'un hameau voisin venaient de sortir de l'étable où elles s'étaient réunies en attendant l'heure solennelle.

Elles aussi avaient pris le sentier qui menait à la vieille église.

Sous leur pas alerte résonnait la terre.

Leurs joyeux caquets troublaient le silence de la nuit.

Soudain, au milieu des rires, arriva jusqu'à elles un bruit, un bruit si étrange que toutes, au même moment, s'arrêtèrent pour écouter.

Près d'elles, à leurs pieds pour ainsi dire, se faisaient entendre des vagissements plaintifs semblables à ceux d'un nouveau-né.

C'était sans doute une illusion, car on était loin de toute habitation.

Aussi, après un instant pendant lequel on n'entendit plus que souffler la bise, mugir la tempête et s'éteindre les derniers accents des cloches, les jeunes filles, bien persuadées de s'être trompées, reprirent-elles leur route.

Mais à peine eurent-elles fait quelques pas qu'éclatèrent plus plaintifs, plus pressants, de nouveaux cris de détresse.

Nul doute, près de là gémissait un être en proie à la souffrance.

III

Les jeunes filles se baissèrent, cherchèrent et finirent par découvrir une petite masse noirâtre qui se détachait sur l'immaculée blancheur de la neige.

Elles s'approchèrent, et que virent-elles?

Dans un de ces lourds et longs sabots, que chaussent les habitants de nos campagnes, gisait une faible créature si mignonne, si jolie, qu'on pouvait aisément la prendre pour un ange du bon Dieu.

Le pauvre enfant était à demi-nu. — Ses membres étaient engourdis par le froid.

Sa voix s'affaiblissait et menaçait de se paralyser tout à fait.

Qui donc avait eu le courage d'abandonner ainsi son fils, son nouveau-né ?

Qui avait eu la barbarie d'exposer un si petit être à une température si rigoureuse, et de le livrer en pâture certaine aux loups qui rôdaient affamés sur la montagne ?

Les joyeuses jeunes filles devinrent sérieuses tout-à-coup, prirent l'enfant et se mirent en devoir de le réchauffer de leur souffle.

Puis elles se demandèrent ce qu'elles feraient du chérubin qu'elles venaient de découvrir si inopinément.

Qui se chargerait de sa personne ?

Qui lui donnerait des soins ?

C'était une question délicate.

Toutes avaient hâte de gagner l'église ; car l'office était déjà commencé.

S'arrêter plus longtemps était pour elles impossible.

Pour rien au monde, elles n'auraient voulu qu'on remarquât leur absence du saint lieu.

Toutes donc eussent bien voulu porter secours à la gentille créature ; mais toutes trouvaient un empêchement sérieux à la réalisation de ce désir.

IV

Une seule jeune fille, indignée de cette conduite et rougissant de la pusillanimité de ses compagnes, s'offrit pour être la mère d'adoption du petit enfant.

Fière et heureuse de son fardeau, qu'elle enveloppa soigneusement dans sa pelisse, n'écoutant que la voix de l'humanité qui vibrait dans son cœur, elle regagna à la hâte sa maison.

Geneviève — c'était le nom de la jeune fille — était issue d'une humble famille de bergers.

Elle était belle comme le plus beau jour ; mais c'était là son moindre mérite.

Elle possédait, avec une âme honnête et pure, une angélique bonté, une douceur sans égale, une charité fervente.

C'étaient là les fleurons les plus brillants de sa couronne virginale.

Arrivée dans sa pauvre chaumière, Geneviève déposa doucement sur son lit le sabot qui contenait l'enfant.

Elle enveloppa celui-ci de couvertures, et, soufflant le feu de son haleine, elle ranima la flamme du foyer.

Puis, quand elle fut vive et pétillante, elle prit sur ses ge-

noux la faible créature, réchauffa longuement ses petits membres endoloris, et couvrit de son manteau le fils qu'elle s'était donné.

Cela fait, elle versa, dans un pot de terre, du lait de ses brebis, qu'elle fit chauffer sur les cendres; et quand il fut tiède, elle le fit avaler au nouveau-né.

L'enfant but avec avidité et s'endormit au son des doux chants dont Geneviève le berça.

Alors, la bergère le posa bien mollement dans le sabot qui lui servait de berceau, approcha celui-ci assez près du foyer pour que la chaleur vînt le frapper directement, fit sa prière, et se mit au lit avec le calme que procure une conscience satisfaite d'elle-même.

V

A peine était-elle couchée, qu'un spectacle extraordinaire s'offrit à ses yeux étonnés.

Une lueur éclatante illumina tout à coup la chambre, et se fixa, plus intense, au-dessus du sabot.

Le nouveau-né, dépouillé de ses langes et de sa faiblesse, apparut à Geneviève ceint d'une céleste auréole.

Il s'avança vers la bergère en l'appelant de son nom :

— Geneviève ! dit-il, écoute.

— J'écoute, Seigneur, répondit celle-ci pressentant un miracle, et reconnaissant en l'enfant son Dieu.

— Geneviève ! je suis celui que l'on fête en ce moment. Je suis le fils de Marie ! J'ai voulu vous éprouver toi et tes compagnes. Tu m'as secouru dans ma misère ; tu m'as réchauffé et vêtu quand j'avais froid ; tu m'as rassasié quand j'avais faim et tu m'as recueilli dans mon abandon ; pour moi, tu as méprisé les sarcasmes et les outrages du monde. Je veux, dès cette vie d'exil, t'accorder la récompense de tes vertus. Chaque année, à pareille nuit, dépose au coin de l'âtre ce sabot et forme un souhait. J'exaucerai ton vœu pourvu qu'il ne soit dicté ni par l'orgueil, ni par l'envie. Les enfants de tes enfants jusqu'à la centième génération et au-delà jouiront de la faveur que je t'accorde, s'ils savent la mériter et s'en rendre dignes.

Il dit. Une lueur plus vive encore se répandit dans l'appartement.

Le céleste enfant s'évanouit en une subtile fumée.

Geneviève s'endormit.

Le jour brillait lorsqu'elle se réveilla.

Elle se rappela aussitôt les événements de la nuit, et, ne sachant s'ils n'étaient bien plutôt l'œuvre d'un rêve que d'une réalité, elle se précipita vivement hors du lit et courut à l'âtre.

Les cendres fumaient encore, et le sabot était à la place où elle l'avait déposé.

Mais il était vide.

Geneviève se jeta à genoux et remercia Dieu avec effusion de s'être manifesté à son humble servante.

VI

L'année suivante, la bergère n'oublia pas les prescriptions de l'Enfant-Jésus.

Le souffle pernicieux de l'incrédulité ne s'était pas encore étendu sur la terre comme actuellement.

Geneviève était fermement convaincue que le vœu qu'elle allait former serait exaucé.

Une pauvre veuve, sa voisine, avait son fils unique gravement malade.

Ce fils était le seul soutien, la seule consolation, le seul espoir de sa mère.

Geneviève souhaita sa guérison et l'obtint.

Durant toute sa vie, la bergère n'eut que d'honnêtes désirs et les vit exaucés.

Elle avait demandé la sagesse pour ses enfants; ceux-ci vécurent à leur tour dans la crainte du Seigneur et l'estime des hommes.

Eux aussi virent s'accomplir leurs souhaits et leurs vœux.

Il n'en fut pas de même de la seconde génération.

Elle demanda des richesses, les obtint, en fit mauvais usage et par elles pervertit son cœur.

Un des descendants de Geneviève se prit à souhaiter qu'il arrivât mal à un de ses parents dont il avait à se plaindre pour u e légère offense.

Le lendemain, quand il approcha de la cheminée, il ne trouva que les débris du sabot.

Celui-ci s'était fendu en mille éclats, et la demande du méchant ne fut pas exaucée.

L'orgueilleux, devant sa femme et ses enfants, ne voulut pas s'avouer vaincu.

Il remplaça par un autre sabot celui qui avait contenu l'Enfant-Jésus, remplit le nouveau de rouleaux d'or, et n'hésita pas à proclamer que, cette année encore, il avait vu se réaliser ses désirs.

Le fils suivit le funeste exemple de son père.

Comme lui, il trompa sa famille et ses descendants, qui, à leur tour, trompèrent pareillement les leurs.

Ainsi se propagea la fourbe et l'erreur.

Les arrière-petits-fils de Geneviève la bergère auront transmis un jour le secret de leurs pères à un de leurs semblables.

Celui-ci l'aura livré à d'autres.

On sait combien la tradition altère les faits tout en conservant d'eux une certaine couleur.

— C'est à cette légende, assurément, que nous devons cette coutume, observée naguère, et que nous aimions à suivre religieusement.

Jules POULAILLER.

SAINT-MARTIN ET SAINT-SAVIN

Nous recevons la communication suivante :

Saint-Savin, tel est le nom d'un lieu vénéré depuis des siècles, dans l'histoire du diocèse de Tarbes et dans les *Annales bénédictines*.

La gloire d'un monastère situé dans la vallée du Lavedan, et n'offrant aujourd'hui au voyageur que des murailles désertes, se rattache trop aux illustrations épiscopales de Saint-Martin de Tours et de Saint-Hilaire de Poitiers, puis, par l'aimable bénédiction de ces saints, au renouvellement du monastère bénédictin de Ligugé, pour que des espérances, grandes comme son passé, ne soient pas destinées à une prochaine réalisation.

L'apôtre Martin, après avoir subi la persécution dans l'Eglise de

Milan, n'avait pu sceller dans l'île de Gallinaria l'anneau d'une chaîne à laquelle il donna son nom!

Un épiscopat lui était réservé dans les Gaules, et l'école d'Hilaire l'en avait rendu digne.

Quelques années avant cet événement, dans une promenade d'Hilaire et de Martin, l'une de leurs montures fit un faux pas dans un lieu de la forêt avoisinant Poitiers. Les amis se trouvent être à Locategioco (lieu de petites cabanes), ou Ligugé. L'évêque résolut d'inviter les serviteurs du Seigneur à venir l'y prier. Il leur enseigna la façon des *laures* de l'Orient, et Martin ayant appelé des moines d'Italie et du Poitou, il y devint leur père.

Rapprochement merveilleux entre deux patriarches de la vie monastique en Occident : Saint Benoît à Subiaco, comme saint Martin à Ligugé, réunit des disciples, et fonda un ordre! Mais ce fut au Mont-Cassin, comme saint Martin à Marmoutier, qu'il imprima le véritable cachet de grandeur à l'ordre.

Or, à la fin du quatrième siècle, l'Eglise de Tours donnait la sépulture à saint Martin, et Ligugé prospérait, pour devenir chef d'ordre.

Au siècle suivant, Savin, Ibérien de naissance, fils et soutien d'une illustre veuve, vint à La Barte en Lavedan visiter des parents. La beauté du lieu l'enthousiasma; mais son esprit, dirigé vers les sciences, le poussait plus loin. Voulant visiter le comte Eutilius, administrateur civil et militaire de la capitale du Poitou, il se rendit dans cette cité. Eutilius reçut en lui l'envoyé du Ciel qu'il attendait pour élever son fils! Plus tard, il remercia Dieu d'avoir permis que Savin consentît à instruire son enfant. Le désintéressement du précepteur était tel, qu'il aurait considéré le bénéfice de son dévouement comme un vol, s'il ne l'eût donné aux pauvres!

L'élève de Savin ressentit bientôt un vif attrait pour la vie monastique. Un jour, il fallut chercher le jeune homme sous le toit paternel! Savin, ne le trouvant pas, entre désolé au monastère... Il y aperçoit son élève parmi les religieux, et reste subjugué! Ligugé comptait désormais deux moines de plus, et en Savin un guide précieux.

Mais Dieu ne voulait pas ce serviteur pour toujours aux rives du Clain Un lieu de montagnes, les Pyrénées, réclamait un saint nouveau. Déjà l'Espagnol Orens avait été élevé au siége d'Auch.

Savin quitta Ligugé pour aller dans la vallée du Lavedan, au diocèse de Tarbes, rempli des souvenirs des saints Justin et Fauste.

Frominius, abbé d'un monastère, vint de la vallée de l'Adour pour s'enfoncer avec Savin dans les montagnes.

Une grotte s'offrit à eux en un lieu solitaire; l'eau du rocher y suffisait à étancher leur soif; Frominius lui envoya successivement ses diacres pour l'assister dans la célébration des saints mystères. Il y fut bientôt entouré de disciples, et pendant plusieurs années on vint demander ses prières.

Depuis le neuvième jour d'octobre (ve siècle), Savin, retourné à Dieu, attira des accroissements considérables sur sa tombe.

Au neuvième siècle, la conquête normande détruisit le monastère. Plus tard, jusqu'au dix-septième siècle, la règle de saint Benoît y fut en honneur!

Une église dédiée à saint Martin y fut construite au onzième siècle par l'abbé Bernard, sans doute pour perpétuer le souvenir de Savin, venant de Ligugé en Lavedan.

Au dix-neuvième siècle, la mémoire du saint moine est vivante au lieu même où reposent ses restes. L'abbaye qui les renferme est malheureusement déserte. Elle s'élève au bourg même de Saint-Savin (vallée d'Argelès).

Chaque année, la fête du saint est célébrée à Ligugé par les Bénédictins. Quand le sera-t-elle à Saint-Savin par des religieux que des soins infatigables y appellent?

1er décembre 1874.

VARIÉTÉS

Propagation de la bonne presse. — Répétons ce conseil donné aux catholiques par la *Semaine religieuse* de Tournay (Belgique) :

1° Ne jamais acheter de journaux libéraux dans les gares de chemins de fer, etc., et acheter au contraire les bons journaux, quand bien même on n'aurait pour but que de favoriser la bonne presse.

2° Abandonner dans les voitures de chemin de fer les journaux catholiques. Ces feuilles seront reprises après vous par quelque nouveau lecteur qui peut-être y trouvera la réfutation du mensonge qu'il vient de lire dans son journal libéral.

3° A ceux qui ne tiennent pas collection des journaux aux-

quels ils sont abonnés, nous conseillons d'envoyer journellement ces journaux soit à quelque café ou estaminet de village, soit à quelque prêtre ou particulier auxquels leurs moyens ne permettent pas de s'y abonner.

4° Ceux, au contraire, qui tiennent collection, peuvent très-bien en faire don à une bibliothèque catholique, où ils serviront de cette manière à l'utilité de tous.

L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE. — Voïci deux précieux témoignages rendus à cet enseignement par deux députés non cléricaux dans la discussion sur la liberté de l'enseignement supérieur qui a eu lieu le mois dernier.

L'un a été donné de bonne grâce par l'honorable M. Laboulaye, professeur de législation comparée au Collége de France; il a dit : « Je vous engage à faire l'expérience que j'ai faite, je « vous engage à lire le cours de droit canonique de Saint-Sul- « pice, écrit en latin, par un prêtre distingué, par un savant « jurisconsulte, le vénérable M. Carrière, supérieur de Saint- « Sulpice. J'ai été appelé, il y a quelque temps, à donner une « consultation sur un mariage clandestin. C'est dans le manuel « de M. Carrière que j'ai trouvé les meilleurs arguments. »

L'autre témoignage est sorti de la bouche d'un apologiste involontaire; M. Challemel-Lacour, comme Balaam, avait au cœur la malédiction; voici néanmoins, d'après le *Journal officiel*, la bénédiction sortie de sa bouche : « Nul doute, s'il y a « des universités catholiques, que la médecine, le droit, les « humanités, les sciences n'y soient professés avec une rare « supériorité; le clergé catholique a un don d'enseignement « que tout le monde admire, et auquel, pour ma part, je suis « le premier à rendre hommage. »

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

LE JUBILÉ.

C'est encore par la parole du Souverain-Pontife que nous ouvrirons cette livraison de nos *Annales* : Pie IX annonce au monde un Jubilé universel, ce sont là les magnifiques étrennes spirituelles que nous envoie le Père commun des fidèles pour cette année de grâce extraordinaire.

Certes, si jamais nous avons eu besoin de ces secours surabondants de la bonté et de la miséricorde divine, c'est dans ces temps calamiteux où les cœurs les plus fermes ne peuvent s'empêcher de redouter les plus effroyables catastrophes, où les intelligences les plus vives ne savent comment trouver le remède à tant de maux; dans ces temps où tout s'obscurcit, où tout chancelle, où les plus intéressés à la régénération morale des peuples semblent être condamnés à pousser eux-mêmes l'humanité dans la voie de la corruption et de la démoralisation.

Nous, chrétiens, nous écouterons la voix du Pasteur suprême; l'Encyclique qui indique le Jubilé universel est à la fois une grâce et une menace : la miséricorde de Dieu nous presse; qu'arrivera-t-il si nous ne savons point profiter de cet avertissement solennel?

J. Chantrel.

Nous donnons le texte, avec la traduction en regard, de l'Encyclique pontificale. La traduction est celle du *Monde*, légèrement modifiée.

SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI

PII

DIVINA PROVIDENTIA

PAPÆ IX

EPISTOLA ENCYCLICA

AD OMNES PATRIARCHAS, PRIMATES, ARCHIEPISCOPOS, EPISCOPOS, ALIOSQUE LOCORUM ORDINARIOS GRATIAM ET COMMUNIONEM CUM APOSTOLICA SEDE HABENTES ET AD CHRISTIFIDELES UNIVERSOS.

PIUS PP. IX

Venerabiles Fratres et dilecti filii salutem et apostolicam benedictionem.

Gravibus Ecclesiæ et hujus sæculi calamitatibus ac divini præsidii implorandi necessitate permoti nunquam Nos Pontificatus Nostri tempore excitare prætermisimus christianum populum, ut Dei Majestatem placare et Cœlestem Clementiam sanctis vitæ moribus, pœnitentiæ operibus, et piis supplicationum officiis promereri adniteretur. In hunc finem pluries spirituales indulgentiarum thesauros Apostolica liberalitate Christi fidelibus reseravimus, ut inde ad veram pœnitentiam incensi et per reconciliationis sacramentum a peccatorum maculis expiati ad thronum gratiæ fidentius accederent, ac digni fierent ut eorum preces benigne a Deo exciperentur. Hoc autem uti alias, sic præsertim occasione Sacrosancti Œcumenici Vaticani Concilii præstandum censuimus, ut gravissimum opus ad Ecclesiæ universæ utilitatem institutum, totius pariter Ecclesiæ precibus apud Deum adjuvaretur, ac suspensa licet ob temporum calamitates ejusdem Concilii celebratione, Indulgentiam tamen in forma Jubilæi consequendam ea occasione promulgatam, in sua vi, firmitate, et vigore manere, uti manet adhuc, ad populi fidelis bonum ediximus et declaravimus.

Verum procedente miserorum temporum cursu, adest jam annus septuagesimus quintus supra millesimum octingentesimum, annus nempe qui sacrum illud temporis spatium signat, quod sancta majorum nostrorum consuetudo, et Romanorum Pontificum Prædecessorum Nostrorum instituta universalis

LETTRE ENCYCLIQUE DE N. T.-S. SEIGNEUR

PIE IX

PAPE PAR LA GRACE DE DIEU

A TOUS LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES ET AUTRES ORDINAIRES DES LIEUX AYANT GRACE ET COMMUNION AVEC LE SAINT-SIÉGE, ET A TOUS LES CHRÉTIENS.

PIE IX, PAPE.

Vénérables Frères et Chers Fils, salut et bénédiction apostolique.

Vivement ému par les graves calamités de l'Eglise et de ce siècle, ainsi que par la nécessité d'implorer le secours divin, Nous n'avons jamais, durant Notre Pontificat, omis d'encourager le peuple chrétien à s'efforcer d'apaiser la majesté de Dieu et de mériter la clémence céleste par de saintes mœurs, par les œuvres de la pénitence et par de pieuses supplications. Dans ce but, Nous avons plusieurs fois ouvert aux fidèles du Christ, avec une libéralité apostolique, les trésors spirituels des indulgences, afin qu'excités à la vraie pénitence et purifiés des taches du péché par le sacrement de réconciliation, ils s'approchent avec plus de confiance du trône de grâce et deviennent dignes que leurs prières soient reçues favorablement de Dieu. De même qu'en d'autres occasions, Nous avons cru devoir accorder ces grâces, surtout lors du très-saint Concile œcuménique du Vatican, afin que cette œuvre si importante, entreprise pour le bien de l'Eglise, fût aussi secondée auprès de Dieu par les prières de toute l'Église, et bien qu'à cause du malheur des temps la célébration de ce Concile ait été suspendue, Nous avons cependant ordonné et déclaré que l'indulgence à gagner en forme de jubilé, et qui fut promulguée en cette occasion, gardât sa force, vertu et vigueur, ainsi qu'elle la garde jusqu'à présent, pour le bien du peuple fidèle.

Mais le cours des temps malheureux centinuant, nous sommes à la soixante-quinzième année après le dix-huitième centenaire, c'est-à-dire en l'an qui désigne l'espace sacré de temps que la sainte coutume de Nos ancêtres et l'institution de Nos prédécesseurs, les Pontifes romains, ont consacré à la célébration de la solennité du Jubile universel. Les monuments anciens et récents de l'his-

Jubilæi solemnitate celebrandæ consecrarunt. Quanta Jubilæi annus, ubi tranquilla Ecclesiæ tempora illum rite celebrari annuerunt, veneratione et religione sit cultus vetera ac recentiora historiæ monumenta testantur; habitus enim semper fuit uti annus salutaris expiationis totius christiani populi, uti annus redemptionis et gratiæ, remissionis et indulgentiæ quo ad hanc Almam Urbem Nostram et Petri Sedem ex toto orbe concurrebatur, et fidelibus universis ad pietatis officia excitatis cumulatissima quæque reconciliationis et gratiæ præsidia in animarum salutem offerebantur. Quam piam sanctamque solemnitatem hoc ipsum nostrum sæculum vidit, cum nempe Leone XII fel. record. Prædecessore Nostro Jubilæum anno 1825 indicente, tanto christiani populi fervore hoc beneficium exceptum fuit, ut idem Pontifex perpetuum in hanc Urbem peregrinorum per totum annum concursum adfuisse, et religionis, pietatis, fidei, caritatis, omniumque virtutum splendorem in ea mirifice eluxisse gratulari potuerit. Utinam ea nunc Nostra et civilium ac sacrarum rerum conditio esset, ut quam Jubilæi maximi solemnitatem anno hujus sæculi 1850 occurrentem, propter luctuosam temporum rationem, Nos omittere debuimus, nunc saltem feliciter celebrare possemus juxta veterem illum ritum et morem, quem Majores nostri servare consueverunt! At, Deo sic permittente, non modo non sublatæ sed auctæ magis in dies sunt magnæ illæ difficultates, quæ tunc temporis Nos ab indicendo Jubilæo prohibuerunt. Verumtamen reputantes Nos animo tot mala quæ Ecclesiam affligunt, tot conatus hostium ejus ad Christifidem ex animis revellendam, ad sanam doctrinam corrumpendam et impietatis virus propagandum conversos tot scandala quæ in Christo credentibus ubique objiciuntur, corruptelam morum late manantem ac turpem divinorum humanorumque jurium eversionem tam late diffusam, tot fecundam, ruinis, quæ ad ipsum recti sensum in hominum animis labefactandum spectat, ac considerantes in tanta congerie malorum, majori etiam Nobis pro Apostolico Nostro munere curæ esse debere, ut fides, religio ac pietas muniantur ac vigeant, ut precum spiritus late foveatur et augeatur, ut lapsi ad cordis pœnitentiam et morum emendationem excitentur, ut peccata, quæ iram Dei meruerunt, sanctis operibus rediman-

toire témoignent de la vénération et de la piété avec lesquelles l'année du Jubilé était observée lorsque la tranquillité de l'Eglise permettait de le célébrer suivant les rites; car elle a toujours été considérée comme une année d'expiation salutaire pour tout le peuple chrétien, comme une année de rédemption et de grâce, de rémission et d'indulgence, durant laquelle on accourait de toutes les parties de l'univers dans Notre Sainte Ville et vers le Siége de Pierre, où étaient offerts à tous les fidèles excités aux œuvres de piété des gages abondants de réconciliation et de grâce pour le salut de leurs âmes. Cette pieuse et sainte solennité, notre siècle actuel l'a vue, lorsque Notre prédécesseur Léon XII, d'heureuse mémoire, annonçant un jubilé pour l'an 1825, ce bienfait fut reçu avec une telle ferveur par le peuple chrétien, que ce même Pontife a pu se féliciter de ce que, pendant toute l'année, un concours perpétuel de pèlerins s'est fait vers cette ville, et s'y est distingué d'une manière admirable par l'éclat de sa religion, de sa piété, de sa foi, de sa charité et de toutes ses vertus. Plaise à Dieu qu'aujourd'hui Notre condition et celle du monde religieux et civil fût telle qu'après avoir dû omettre, à cause de l'état déplorable de ces temps, la solennité du grand Jubilé qui tombait en l'an 1850 de ce siècle, nous pussions au moins célébrer heureusement celle-ci suivant les anciens rites et les anciennes coutumes que nos ancêtres avaient l'habitude d'observer! Mais, par la permission de Dieu, non-seulement les grandes difficultés qui nous empêchèrent alors d'indiquer le Jubilé n'ont point disparu, mais elles se sont accrues de jour en jour. Cependant, pensant dans Notre cœur à tant de maux qui affligent l'Eglise, à tant d'efforts de ses ennemis pour arracher des âmes la foi du Christ, pour corrompre la saine doctrine, pour propager le poison de l'impiété, à tant de scandales qui se dressent de toutes parts devant ceux qui croient au Christ, à la corruption des mœurs qui s'étend partout, au honteux renversement des lois divines et humaines qui produit tant de ruines, qui affaiblit dans l'esprit des hommes le sens même de la justice, et considérant que dans une telle accumulation de maux, c'était une obligation de Notre charge apostolique que la foi, la religion et la piété soient protégées et fleurissent, que l'esprit de prière soit favorisé et augmenté, que les pécheurs soient excités à la pénitence du cœur et à un changement de vie, que les péchés qui ont mérité la colère de Dieu soient rachetés par de saintes œuvres, ce à quoi est principalement dirigée la célébration du grand Jubilé, Nous avons pensé que Nous ne devions pas souffrir que ce salutaire bienfait, en observant la forme que la condition des temps permet,

tur, quod ad fructus maximi Jubilæi celebratio præcipue dirigitur; pati Nos non debere putavimus, ut hoc salutari beneficio, servata ea forma, quam temporum conditio sinit, christianus populus hac occasione destitueretur, ut inde confortatus spiritu in viis justitiæ in dies alacrior incedat, et expiatus culpis facilius ac uberius divinam propitiationem et veniam assequatur. Excipiat igitur universa Christi militans Ecclesia voces Nostrâs, quibus ad ejus exaltationem, ad Christiani populi sanctificationem et ad Dei gloriam universale maximumque Jubilæum integro anno 1875, proxime insequenti duraturum indicimus, annunciamus et promulgamus; cujus Jubilæi causa et intuitu superius memoratam indulgentiam occasione Vaticani Concilii in forma Jubilæi concessam, ad beneplacitum Nostrum et hujus Apostolicæ Sedis suspendentes ac suspensam declarantes, cœlestem illum thesaurum latissime recludimus, quem ex Christi Domini ejusque Virginis Matris omniumque sanctorum meritis, passionibus ac virtutibus comparatum, auctor salutis humanæ dispensationi Nostræ concredidit.

Itaque Dei misericordia et Beatorum Petri et Pauli Apostolorum ejus auctoritate confisi, ex Suprema ligandi atque solvendi, quam Nobis Dominus, licet immeritis, contulit potestate, omnibus et singulis Christifidelibus, tum in alma Urbe Nostra degentibus, vel ad eam advenientibus, tum extra Urbem prædictam in quacumque mundi parte existentibus, et in Apostolicæ Sedis gratia et obedientia manentibus, vere pœnitentibus et confessis et sacra communione refectis, quorum primi BB. Petri et Pauli nec non S. Joannis Lateranensis et S. Mariæ Majoris de Urbe Basilicas semel saltem in die per quindecim continuo ; aut interpolatos dies sive naturales sive etiam ecclesiasticos, nimirum a primis vesperis unius diei usque ad integrum ipsius subsequentis diei vespertinum crepusculum computandos, alteri autem Ecclesiam ipsam Cathedralem seu majorem aliasque tres ejusdem Civitatis aut loci sive in illius suburbiis existentes ab Ordinariis locorum vel eorum Vicariis aliisve de ipsorum mandato, postquam ad illorum notitiam hæ Nostræ litteræ pervenerint, designandas, semel pariter in die per quindecim continuos aut interpolatos dies, ut supra, devote visitaverint, ibique pro Catholicæ Ecclesiæ et hujus Apostolicæ

vienne à manquer au peuple chrétien, mais qu'au contraire ce bienfait lui soit un secours pour qu'il marche plus rapidement dans les voies de la justice, et qu'ayant expié ses péchés, il obtienne plus facilement et plus abondamment le pardon et la rémission de la part de Dieu. Que l'Eglise militante universelle du Christ entende donc notre voix, par laquelle, pour l'exaltation de cette même Eglise, pour la sanctification du peuple chrétien et pour la gloire de Dieu, Nous indiquons, Nous annonçons, Nous promulguons ce grand et universel Jubilé pour toute la durée de l'année 1875. En raison de ce Jubilé, Nous avons suspendu et Nous déclarons suspendue, selon Notre bon plaisir et celui du Saint-Siége, l'indulgence dont il a été question plus haut et que Nous avions accordée en forme de Jubilé, à l'occasion du Concile du Vatican. Et Nous ouvrons plus largement ce trésor céleste que l'Auteur du salut des hommes a confié à Notre dispensation et qui est formé des mérites de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ et des vertus sur éminentes de la Très-Sainte Vierge sa mère, et de tous les saints.

C'est pourquoi, confiant en la miséricorde de Dieu et en l'autorité des Bienheureux Apôtre Pierre et Paul, en vertu du pouvoir suprême de lier et de délier, que le Seigneur nous a accordé sans mérite de notre part, nous concédons à tous et à chacun des fidèles, soit qu'ils habitent Notre Ville sainte, soit qu'ils y viennent, soit qu'ils résident en quelqu'autre partie du monde, pourvu qu'ils soient en union et sous l'obéissance du Saint-Siége apostolique, s'ils sont vraiment pénitents, confessés et reconfortés par la sainte communion et qu'ils visitent, au moins une fois par jour, pendant quinze jours successifs ou séparés, en les comptant soit dans l'ordre naturel, soit dans l'ordre ecclésiastique, c'est-à-dire depuis les premières vêpres d'un jour jusqu'au crépuscule du jour suivant, pour ceux qui habitent Rome ou y viendront, les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul, de Saint-Jean de Latran et de Sainte-Marie-Majeure, pour les autres leur église cathédrale ou majeure et trois autres églises de la même ville ou du même lieu où ils demeurent, soit des églises suburbicaires désignées par les Ordinaires des lieux ou leurs vicaires, sur leur ordre, après qu'ils auront pris connaissance de Notre Lettre encyclique, et que dans ces visites, faites de même à raison d'une par jour, pendant quinze jours successifs ou séparés comme ci-dessus, ils prient pour l'exaltation et la prospérité de l'Eglise catholique et de ce Siége apostolique, pour l'extirpation

Sedis prosperitate et exaltatione, pro extirpatione hæresum, omniumque errantium conversione, pro totius Populi Christiani pace et unitate ac juxta mentem Nostram pias ad Deum preces effuderint, ut plenissimam anni Jubilæi omnium peccatorum suorum indulgentiam, remissionem et veniam, annuo temporis spatio superius memorato semel consequantur, misericorditer in Domino concedimus et impertimus, annuentes etiam ut hæc indulgentia animabus quæ Deo in caritate conjunctæ ex hac vita migraverint, per modum suffragii applicari possit ac valeat.

Navigantes vero et iter agentes, ut, ubi ad sua domicilia seu alio ad certam stationem se receperint, suprascriptis peractis et visitata totidem vicibus Ecclesia Cathedrali vel majori, aut Parochiali loci eorum domicilii seu stationis hujusmodi, eamdem indulgentiam consequi possint et valeant. Nec non prædictis locorum Ordinariis ut cum Monialibus oblatis aliisque puellis aut mulieribus sive in aliis religiosis aut piis domibus et communitatibus vitam ducentibus, Anachoretis quoque et Eremitis, ac aliis quibuscumque tam laicis, quam ecclesiasticis personis sæcularibus, vel regularibus in carcere, aut captivitate existentibus, vel aliqua corporis infirmitate, seu alio quocumque impedimento detentis, quominus supra expressas visitationes exequi possint ; super præscriptis hujusmodi visitationibus tantummodo ; cum pueris autem qui nondum ad primam Communionem admissi sint, etiam super Communione hujusmodi dispensare, ac illis omnibus, et singulis sive per se ipsos, sive per eorum earumque regulares Prælatos aut superiores, vel per prudentes Confessarios alia pietatis, charitatis aut religionis opera in locum visitationum hujusmodi seu respective in locum sacramentalis Communionis prædictæ ab ipsis adimplenda præscribere ; atque etiam Capitulis et Congregationibus tam secularium, quam regularium, sodalitatibus, confraternitatibus, universitatibus, seu collegiis quibuscumque Ecclesias hujusmodi processionaliter visitantibus, easdem visitationes ad minorem numerum pro suo prudenti arbitrio reducere possint ac valeant, earumdem tenore præsentium concedimus pariter et indulgemus.

Insuper iisdem Monialibus, earumque novitiis, ut sibi ad

des hérésies, pour la conversion de tous les égarés, pour la paix et l'union de tout le peuple chrétien, selon Notre intention ; afin que Dieu daigne accorder, pendant cette année jubilaire, à tous la rémission et le pardon de leurs péchés, et Nous voulons que cette indulgence plénière du Jubilé puisse être appliquée par mode de suffrage aux âmes qui sont mortes dans l'union avec Dieu et dans sa charité.

Que ceux qui sont en mer ou en voyage, lorsqu'ils seront rentrés chez eux ou qu'ils séjourneront pendant quelque temps au même lieu, remplissent les conditions exprimées plus haut et visitent autant de fois que cela est indiqué l'église cathédrale ou majeure, ou l'église paroissiale de leur domicile ou du lieu où ils s'arrêtent, et ils pourront gagner l'indulgence du Jubilé. Nous concédons et Nous accordons aux Ordinaires des lieux tous les pouvoirs nécessaires pour modifier le lieu des visites, en ce qui concerne les religieuses et toutes les autres filles ou femmes qui se trouvent dans des monastères où il y a clôture ou qui vivent dans d'autres pieuses maisons et qui mènent la vie commune ; les anachorètes et ermites, les autres personnes soit laïques, soit ecclésiastiques, séculières ou régulières qui se trouvent en prison ou en captivité, qui sont malades ou empêchées par un autre motif qui ne leur permette pas de faire les visites prescrites ou seulement quelques-unes ; enfin quant aux enfants qui n'ont pas encore été admis à la première communion, Nous permettons qu'on les en dispense. Nous permettons encore aux Ordinaires, soit par eux-mêmes, soit par les prélats réguliers, soit par les supérieurs, soit encore par de prudents confesseurs, de changer en œuvres de piété, de religion ou de charité, les visites ou la communion sacramentelle. Nous leur accordons encore cette faculté pour ce qui concerne les chapitres, les congrégations séculières et régulières, les confréries, les universités et les colléges qui visitent les églises en corps, pour que ces visites soient restreintes selon leur appréciation, s'ils le jugent à propos.

En outre, aux religieuses et à leurs novices, Nous permettons

hunc effectum Confessarium quemcumque ad excipiendas Monialium confessiones ab actuali Ordinario loci, in quo earum monasteria sunt constituta, approbatum ; cæteris autem omnibus et singulis utriusque sexus Christifidelibus tam laicis quam ecclesiasticis sæcularibus, et cujusvis ordinis, congregationis, et instituti etiam specialiter nominandi regularibus licentiam concedimus et facultatem, ut sibi ad eumdem effectum eligere possint quemcumque Presbyterum Confessarium tam sæcularem, quam cujusvis etiam diversi ordinis et instituti regularem ab actualibus pariter Ordinariis, in quorum civitatibus, diœcesibus, et territoriis confessiones hujusmodi excipiendæ erunt, ad personarum sæcularium confessiones audiendas approbatum qui intra dictum anni spatium illas, et illos, qui scilicet præsens Jubilæum consequi sincere et serio statuerint, atque ex hoc animo ipsum lucrandi, et reliqua opera ad id lucrandum necessaria adimplendi ad confessionem apud ipsos peragendam accendant, hac vice, et in foro conscientiæ dumtaxat ab excommunicationis, suspensionis, et aliis Ecclesiasticis sententiis, et censuris a jure vel ab homine quavis de causa latis seu inflictis, etiam Ordinariis locorum et Nobis seu Sedi Apostolicæ, etiam in casibus cuicumque, ac Summo Pontifici, et Sedi Apostolicæ speciali licet forma reservatis, et qui alias in concessione quamtumvis ampla non intelligerentur concessi, nec non ab omnibus peccatis, et excessibus quantumcumque gravibus et enormibus etiam iisdem Ordinariis ac Nobis et Sedi Apostolicæ, ut præfertur, reservatis injuncta, ipsis pœnitentia salutari, aliisque de jure injungendis absolvere ; nec non vota quæcumque etiam jurata ac Sedi Apostolicæ reservata (castitatis, religionis, et obligationis, quæ a tertio acceptata fuerint, seu in quibus agatur de præjudicio tertii semper exceptis, nec non pœnalibus, quæ præservativa a peccato nuncupantur, nisi commutatio futura judicetur ejusmodi, ut non minus a peccato commitendo refrænet, quam prior voti materia) in alia pia et salutaria opera commutare, et cum pœnitentibus hujusmodi in sacris ordinibus constitutis etiam regularibus super occulta irregularitate ad exercitium eorumdem ordinum, et ad superiorum assecutionem ob censurarum violationem dumtaxat contracta dispensare possint et valeant, eadem auctoritate, et

qu'elles choisissent pour confesseur quelque prêtre que ce soit, pourvu qu'il soit approuvé à cet effet par l'Ordinaire du lieu où sont constitués les monastères. Quant aux autres fidèles des deux sexes, soit laïques, soit ecclésiastiques, et aux réguliers de quelque ordre, congrégation et institut, même spécialement désigné, Nous leur accordons la permission et Nous leur concédons la faculté de choisir pendant cet espace de temps pour confesseur quelque prêtre que ce soit, séculier ou régulier, de quelque ordre qu'il soit, pourvu qu'il soit approuvé par l'Ordinaire actuel du lieu où ces confessions seront reçues, pour entendre les confessions des personnes séculières; à ceux qui veulent gagner le présent Jubilé sincèrement, qui remplissent les conditions indiquées, et qui, dans l'espace de temps prescrit, iront les trouver pour recevoir leur confession, ces prêtres approuvés auront pour cette fois le pouvoir de relever dans le for intérieur la conscience de l'excommunication, de la suspense et des autres sentences ecclésiastiques *a jure vel ab homine*, quelle que soit la cause pour laquelle ces peines ont été portées; ils auront encore le pouvoir d'absoudre des cas réservés aux Ordinaires des lieux et à Nous ou à ce Saint-Siége apostolique, et même des cas réservés au Souverain-Pontife et au Siége apostolique d'une manière spéciale, et dont l'absolution ne serait pas censée accordée par quelque autre concession, enfin de tous les péchés et excès, quelque graves et quelque énormes qu'ils puissent être, même réservés aux Ordinaires et à Nous, et à ce Siége apostolique, en enjoignant pourtant pour ces cas réservés une pénitence salutaire; ils pourront en outre commuer toutes sortes de vœux, même faits avec serment, et réservés au Siége apostolique (excepté les vœux de chasteté, de religion, et ceux par lesquels on contracte une obligation envers un tiers, lesquels auraient été acceptés par lui, ou dont l'omission lui porterait préjudice, ainsi que des vœux pénaux dits préservatifs du péché, à moins que la commutation de ces vœux ne soit jugée aussi utile que leur première matière pour réprimer l'habitude du péché), en d'autres œuvres pies et salutaires, en imposant néanmoins à tous et à chacun d'eux, dans les cas susdits, une pénitence salutaire, et autre chose que lesdits confesseurs jugeront à propos de leur enjoindre.

Apostolicæ benignitatis amplitudine concedimus et indulgemus.

Non intendimus autem per præsentes super aliqua alia irregularitate vel publica vel occulta, seu defectu aut nota, aliave incapacitate, aut inhabilitate quoquomodo contractis dispensare, vel aliquam facultatem tribuere super præmissis dispensandi, seu habilitandi, et in pristinum statum restituendi etiam in foro conscientiæ; neque etiam derogare Constitutioni cum opportunis declarationibus editæ a fel. record. Benedicto XIV, Prædecessore Nostro incipien. *Sacramentum pœnitentiæ* sub datum kalendis Junii anno Incarnationis Dominicæ 1741, Pontificatus sui anno primo. Neque demum easdem præsentes iis qui a Nobis et Apostolica Sede, vel ab aliquo Prælato, seu judice ecclesiastico nominatim excommunicati, suspensi, interdicti, seu alias in sententias et censuras incidisse declarati, vel publice denunciati fuerint, nisi intra tempus anni prædicti satisfecerint, et cum partibus, ubi opus fuerit, concordaverint ullo modo suffragari posse, aut debere.

Cæterum si qui post inchoatum hujus Jubilæi consequendi animo præscriptorum operum implementum morte præventi præfinitum visitationum numerum complere nequiverint, Nos piæ promptæque illorum voluntati benigne favere cupientes, eosdem vere pœnitentes, et confessos, ac sacra Communione refectos, prædictæ Indulgentiæ et remissionis participes perinde fieri volumus, ac si prædictas Ecclesias diebus præscriptis reipsa visitassent. Si qui autem post obtentas vigore præsentium absolutiones a censuris, aut votorum commutationes, seu dispensationes prædictas, serium illud ac sincerum ad id alias requisitum propositum ejusdem Jubilæi lucrandi, ac proinde reliqua ad id lucrandum necessaria opera adimplendi mutaverint, licet propter id ipsum a peccati reatu immunes censeri vix possint; nihilominus hujusmodi absolutiones, commutationes, et dispensationes ab ipsis cum prædicta dispositione obtentas in suo vigore persistere decernimus ac declaramus.

Præsentes quoque litteras per omnia validas et efficaces existere suosque plenarios effectus ubicumque per locorum Ordinarios publicatæ et exsecutioni demandatæ fuerint sortiri et obtinere, omnibusque Christifidelibus in Apostolicæ Sedi gratia et obedientia manentibus in hujusmodi locis commorantibus, sive

Nous n'entendons pas néanmoins, par ces présentes, dispenser d'aucune irrégularité publique ou occulte, défaut, note, incapacité ou inhabilité de quelque manière qu'elle ait été contractée, ni donner aucun pouvoir de dispenser sur ces objets, ou d'habiliter et de remettre dans le premier état, même au for de la conscience, ni que les présentes doivent déroger à la constitution *Sacramentum pœnitentiæ* donnée aux kalendes de juin (1[er] juin) 1741 avec déclarations conformes par Notre prédécesseur Benoît XIV d'heureuse mémoire, dans la première année de son pontificat. Enfin les présentes ne peuvent ou ne doivent servir en aucune manière à ceux qui auraient été nommément excommuniés, supendus ou interdits par Nous ou par le Siége apostolique, ou par quelque autre prélat ou juge ecclésiastique, ou qui auraient été autrement déclarés ou dénoncés publiquement comme ayant encouru des jugements et des censures, à moins que dans le courant de l'année ils n'aient satisfait ou ne se soient accordés, s'il en est besoin, avec les parties intéressées.

Si quelques-uns, après avoir commencé, dans l'intention de l'achever, l'accomplissement des œuvres prescrites de ce Jubilé, n'ont pas pu, étant empêchés par la mort, achever le nombre de visites indiqué, désirant, dans Notre bienveillance, tenir compte de leur volonté pieuse et prompte, Nous voulons, s'ils sont vraiment pénitents, qu'après s'être confessés et avoir reçu la sainte communion, ils participent à l'indulgence et à la rémission accordée, comme s'ils avaient visité aux jours prescrits les églises désignées. Mais si quelques-uns, après avoir obtenu, en vertu des présentes, l'absolution des censures ou la commutation des vœux ou les dispenses indiquées, renonçaient au dessein sérieux et sincère requis d'ailleurs pour gagner le Jubilé et renonçaient par conséquent au dessein de remplir les autres œuvres nécessaires pour le gagner, bien qu'ils puissent à peine à cause de cela être considérés comme exempts de péché, néanmoins, Nous décidons et déclarons que les absolutions, commutations et dispenses qu'ils auront gagnées par les dispositions précitées conserveront leur efficacité.

Les présentes Lettres auront partout leur validité et efficacité, et leurs pleins effets sortiront partout où elles auront été publiées et mises en exécution par l'Ordinaire du lieu. Nous voulons et décrétons qu'elles s'appliquent pleinement à tous les chrétiens qui sont en grâce et en obéissance avec le Siége apostolique, soit qu'ils habitent en un de ces lieux, soit qu'ils y parviennent après un

ad illa postmodum ex navigatione et itinere se recipientibus plenissime suffragari volumus, atque decernimus : non obstantibus de Indulgentiis non concedendis ad instar, aliisque Apostolicis, et in universalibus, provincialibus, et synodalibus conciliis editis constitutionibus, ordinationibus, et generalibus seu specialibus absolutionum, seu relaxationum, ac dispensationum reservationibus, nec non quorumcumque etiam Mendicantium, et Militarium ordinum, congregationum, et institutorum etiam juramento, confirmatione Apostolica vel quavis firmitate alia roboratis statutis, legibus, usibus, et consuetudinibus, privilegiis quoque, indulgentiis, et litteris Apostolicis eisdem concessis, præsertim in quibus caveatur expresse, quod alicujus ordinis, congregationis et instituti hujusmodi professores, extra propriam religionem peccata sua confiteri prohibeantur. Quibus omnibus et singulis etiamsi pro illorum sufficienti derogatione de illis eorumque totis tenoribus specialis, specifica, expressa, et individua mentio facienda, vel alia exquisita forma ad id servanda foret, hujusmodi tenores pro insertis, et formas pro exactissime servatis habentes pro hac vice, et ad præmissorum effectum dumtaxat plenissime derogamus, cæterisque contrariis quibuscumque.

Dum vero pro Apostolico munere quo fungimur, et pro ea sollicitudine qua universum Christi gregem complecti debemus, salutarem hanc remissionis et gratiæ consequendæ opportunitatem proponimus, facere non possumus, quin omnes Patriarchas, Primates, Archiepiscopos, Episcopos, aliosve Ordinarios locorum, Prælatos sive ordinariam localem jurisdictionem in defectu Episcoporum et Prælatorum hujusmodi legitime exercentes gratiam et communionem Sedis Apostolicæ habentes, per nomen Domini Nostri et omnium Pastorum Principis Jesu Christi enixe rogemus et obsecremus, ut populis fidei suæ commissis tantum bonum annuncient, summoque studio agant, ut fideles omnes per pœnitentiam Deo reconciliati Jubilæi gratiam in animarum suarum lucrum utilitatemque convertant. Itaque Vestræ imprimis curæ erit, Venerabiles Fratres, ut implorata primum publicis precibus Divina Clementia ad hoc ut omnium mentes et corda sua luce et gratia perfundat, opportunis instructionibus et admonitionibus Christiana plebs

voyage par terre ou par mer. Nonobstant les constitutions apostoliques sur les indulgences qui ne devraient pas être concédées de de cette façon, nonobstant les constitutions, ordonnances et réservations générales ou spéciales d'absolution, de relaxation ou des dispenses édictées dans des Conciles universels, provinciaux et synodaux; nonobstant les statuts, lois, usages, coutumes de tous ordres, congrégations et instituts mendiants et militaires fortifiées de la confirmation apostolique même par serment ou avec toute autre garantie; nonobstant même les priviléges qui leur ont été accordés par indults et lettres apostoliques, surtout ceux dans lesquels il est expressément ordonné que toute personne ayant fait profession dans l'un de ces ordres, congrégations et instituts, avait défense de confesser ses péchés hors de son ordre. Dans tous ces cas et dans chacun d'eux en particulier, quand bien même pour déroger d'une façon suffisante à leur teneur, une mention spéciale, spécifique, expresse et individuelle devrait être faite, ou une autre forme particulière devrait être observée, tenant cette fois ces conditions comme remplies et ces formes comme exactement observées; pour le seul effet des dispositions qui précèdent, Nous dérogeons de la façon la plus complète à ces lois et à toutes autres contraires.

Puisque, à raison de cette fonction apostolique dont Nous sommes investi et de cette sollicitude dans laquelle Nous devons embrasser tout le troupeau du Christ, Nous vous proposons l'occasion salutaire de gagner cette grâce et ce pardon, Nous ne pouvons faire autrement que de prier et conjurer ardemment, au nom de Jésus-Christ Notre-Seigneur et prince de tous les pasteurs, tous les patriarches, primats, archevêques, évêques et autres Ordinaires des lieux, ou Prélats exerçant légitimement la juridiction locale ordinaire, à défaut desdits évêques et prélats, ayant grâce et communion avec le Saint-Siége, d'annoncer un si grand bien aux fidèles confiés à leur foi, et d'agir avec un grand zèle pour amener tous les fidèles réconciliés avec Dieu par la pénitence à la faveur de ce Jubilé, au gain et à l'utilité de leurs âmes. C'est pourquoi, Vénérables Frères, que le peuple chrétien, après avoir commencé par implorer par des prières publiques la clémence divine pour que, par sa lumière et sa grâce, Elle amène les esprits et les cœurs de tous à ce résultat, vous prendrez soin avant toute chose que le peuple chrétien soit amené par des instructions et des avertissements convenables à recueillir les fruits du Jubilé, pour qu'il

ad percipiendum Jubilæi fructum dirigatur, atque accurate intelligat quæ sit christiani Jubilæi ad animarum utilitatem ac lucrum vis et natura, in quo spirituali ratione ea bona per Christi Domini virtutem cumulatissime complentur, quæ anno quolibet quinquagesimo apud Judaicum Populum lex vetus nuncia futurorum invexerat; utque simul apte edoceatur de indulgentiarum vi, ac de iis omnibus, quæ ad fructuosam peccatorum confessionem et ad sacramentum Eucharistiæ sancte percipiendum peragere debeat. Quoniam vero nedum exemplum, sed ministerii ecclesiastici opera omnino requiretur, ut in populo Dei optati sanctificationis fructus habeantur, vestrorum Sacerdotum zelum, VV. Fratres, ad ministerium salutis hoc potissimum tempore alacriter exercendum inflammare non omittite : atque ad commune bonum, ubi hoc fieri possit, plurimum conferet, si ipsi pietatis et religionis exemplo christiano populo præeuntes, spiritualium exercitationum ope suæ sanctæ vocationis spiritum renovent, ut deinde utilius ac salutarius in suis muneribus explendis, et in sacris Missionibus apud populum habendis, statuto a Vobis ordine et ratione versentur. Cum porro tot sint hoc sæculo mala, quæ reparentur, et bona quæ promoveantur, assumentes gladium spiritus, quod est verbum Dei, omnem curam impendite, ut populus vester ad detestandum immane crimen blasphemiæ adducantur, quo nihil est tam sanctum, quod hoc tempore non violetur, utque de diebus festis sancte colendis, de jejunii et abstinentiæ legibus ex Ecclesiæ Dei præscripto servandis suda officia cognoscat et impleat, atque ita vitare possit pœnas, quas harum rerum contemptus evocavit in terras. In tuenda Cleri disciplina, in recta Clericorum institutione curanda vestrum pariter studium ac zelus constanter advigilet, omnique qua potestis ratione auxilium circumventæ juventuti afferte, quæ in quanto discrimine sit posita, et quam gravi ruinæ obnoxia, a Vobis non ignoratur. Hoc mali genus ita acerbum fuit Divini Ipsius Redemptoris cordi, ut in ejus auctores ea verba protulerit : *Quisquis scandalizaverit unum ex his pusillis credentibus in me, bonum est ei magis si circumdaretur mola asinaria in collo ejus et in mare mitteretur* (1). Nihil autem magis dignum est

(1) Marcus, IX, 41.

comprenne exactement quelle est l'efficacité et la nature pour l'utilité et le salut des âmes de ce Jubilé chrétien, dans lequel, d'une façon spirituèlle, la vertu de Notre-Seigneur Jésus-Christ accumule, en les complétant, les biens que tous les cinquante ans la loi ancienne, image de la loi future, avait apportés chez le peuple juif. Et qu'il soit en même temps instruit sur l'effet des indulgences et de toutes les choses qu'il doit accomplir pour faire une confession fructueuse de ses péchés et recevoir saintement le sacrement de l'Eucharistie. Mais, comme ce n'est pas seulement l'exemple, mais encore les œuvres du ministère ecclésiastique que l'on réclame partout pour produire dans le peuple de Dieu les fruits désirés de la sanctification, n'omettez point surtout en ces temps, Vénérables Frères, d'exciter vivement le zèle de vos prêtres pour ce ministère de salut; et ce sera d'un grand profit pour le bien général, si, partout où cela pourra se faire, eux-mêmes marchant à la tête du peuple chrétien par leurs exemples de piété et de religion, ils renouvellent par le moyen des exercices spirituels l'esprit de leur sainte vocation, afin qu'ensuite ils s'appliquent dans l'ordre et suivant les dispositions arrêtées par vous à remplir avec plus d'utilité et d'une façon plus efficace leurs fonctions et à prêcher de saintes missions dans le peuple. Or, puisqu'il y a dans ce siècle tant de maux à réparer, tant de biens à promouvoir, prenant le glaive de l'esprit, qui est la parole de Dieu, employez tous vos soins pour amener votre peuple à détester l'horrible crime du blasphème, aux outrages duquel il n'y a rien de sacré qui échappe en ce moment; amenez-le à connaître et à remplir ses devoirs, pour célébrer saintement les jours de fête et pour observer les commandements de l'Eglise de Dieu sur l'abstinence et le jeûne, de telle sorte qu'il évite ainsi les peines que le mépris de ces lois attire sur la terre. Que votre zèle et votre ardeur veillent constamment à garder la discipline ecclésiastique et à maintenir la bonne éducation du clergé; par tous les moyens qui sont en votre pouvoir, donnez votre assistance à la jeunesse, car vous n'ignorez pas en quels périls elle se trouve et à quelle ruine elle est exposée. Ce genre de mal a été tellement amer au cœur du divin Rédempteur, que contre ces fauteurs il a prononcé ces paroles : *A quiconque scandalisera un de ces petits qui croient en moi, il eût mieux valu qu'on lui mît au cou une meule de moulin et qu'on le jetât dans la mer.* Mais rien n'est plus digne du temps sacré du Jubilé que d'accomplir toutes les œuvres de la charité. C'est pourquoi votre zèle s'appliquera, Vénérables Frères, à aiguillonner votre troupeau pour qu'il subvienne aux besoins des pauvres, qu'il ra-

sacri Jubilæi tempore, quam ut omnigenæ caritatis opera impensius exerceantur : ac propterea vestri etiam zeli erit, Venerabiles Fratres, stimulos addere, ut subveniatur pauperi, ut peccata eleemosynis redimantur, quarum tam multa bona in Scripturis sacris recensentur : et quo latius caritatis fructus ac stabilior evadat, opportunum admodum erit ut caritatis subsidia ad fovenda vel excitanda pia illa instituta conferantur, quæ utilitati animarum et corporum plurimum conducere hoc tempore existimantur. Si ad hæc bona assequenda omnium vestrum mentes et studia consenserint, fieri non potest, quin Regnum Christi et justitia ejus magna incrementa suscipiat, et hoc tempore acceptabili his diebus salutis magnam supernorum munerum copiam super filios dilectionis clementia cœlestis effundat.

Ad Vos denique Catholicæ Ecclesiæ Filii universi sermonem Nostrum convertimus, omnesque et singulos paterno affectu cohortamur, ut hac Jubilæi veniæ assequendæ occasione ita utamini, quemadmodum sincerum salutis vestræ studium a vobis exposuit. Si unquam alias, nunc certe pernecessarium est, Filii dilectissimi, conscientiam emundare ab operibus mortuis, sacrificare sacrificia justitiæ, facere fructus dignos pœnitentiæ, et seminare in lacrymis ut cum exultatione metamus. Satis innuit divina Majestas quid a nobis postulet, cum jamdiu ob pravitatem nostram sub increpatione ejus, sub inspiratione spiritus iræ suæ laboremus. Jamvero *solent homines quotiescumque necessitatem arduam nimis patiuntur, ad proximas gentes auxilii causa destinare legatos. Nos quod est melius legationem ad Deum destinemus;* ab Ipso imploremus auxilia, ad Ipsum nos corde, orationibus, jejuniis et eleemosynis conferamus. Nam *quanto Deo viciniores fuerimus, tanto adversarii nostri a nobis longius repellentur* (1). Sed vos præcipue audite Apostolicam vocem, pro Christo enim legatione fungimur, vos qui laboratis et onerati estis, et a semita salutis errantes sub jugo pravarum cupiditatum et diabolicæ servitutis urgemini. Ne vos divitias bonitatis, patientiæ et longanimitatis Dei contemnatis; et dum tam ampla, tam facilis veniæ consequendæ copia paratur vobis, nolite contumacia vestra inexcusabiles vos facere apud Divinum

(1) S. Maximus Taurinen. homil. XCI.

chète ses péchés par l'aumône, qui, d'après les saintes Ecritures, produit tant de biens. Et pour que les fruits de la charité soient plus abondants et plus stables, il sera très-opportun que les subsides de l'aumône soient employés à soutenir et à favoriser ces pieux instituts qui sont considérés en ce temps comme servant grandement au bien des âmes et au bien des corps. Si vos esprits et vos travaux concourent pour obtenir ces résultats, il ne pourra pas ne pas arriver que le royaume du Christ et sa justice n'en reçoivent de grands accroissements, et qu'en cette période favorable des jours de salut la clémence divine ne répande sur les fils de son amour une plus grande abondance des biens célestes.

Enfin, Nous nous adressons à vous tous, Fils de l'Eglise catholique, et Nous vous exhortons tous, et chacun de vous en particulier, à profiter de cette occasion d'obtenir le pardon du Jubilé, comme le demande de vous un désir sincère de votre salut. Si jamais il a été nécessaire, en d'autres circonstances, c'est surtout, maintenant, mes Fils bien-aimés, qu'il l'est plus encore de purifier votre conscience des œuvres mortes, de sacrifier les sacrifices de la justice, de faire de dignes fruits de pénitence, et de semer dans les larmes pour moissonner dans la joie. La Majesté divine nous dit assez ce qu'elle demande de nous, puisque depuis si longtemps, à cause de notre dépravation, nous souffrons sous le poids de ses sévérités et sous le souffle de l'esprit de sa colère. Déjà *les hommes ont coutume. toutes les fois qu'ils subissent quelque malheur excessif, d'envoyer des ambassadeurs pour implorer le secours des nations voisines*. Pour nous, ce qui vaut mieux, envoyons un ambassadeur à Dieu, implorons son secours, adressons-nous à lui par notre cœur, par nos prières, par nos jeûnes, par nos aumônes. Car *plus nous serons près de Dieu, plus nos adversaires seront repoussés loin de nous*. Mais vous tous qui travaillez, qui êtes chargés, et qui, errant loin du chemin du salut, êtes accablés tous les jours des mauvaises passions et de la servitude du démon, écoutez la voix apostolique, car Nous tenons la place du Christ. Ne méprisez plus les trésors de la bonté, de la patience et de la longanimité de Dieu ; et tandis que de si abondants et de si faciles moyens d'obtenir votre pardon vous sont préparés, ne vous rendez pas, par votre obstination, inexcusables devant le Divin Juge, et n'amassez pas sur

Judicem, et thesaurizare vobis iram in die iræ et revelationis justi judicii Dei. Redite itaque prævaricatores ad cor, reconciliamini Deo; mundus transit et concupiscentia ejus; abjicite opera tenebrarum, induamini arma lucis, desinite hostes esse animæ vestræ, ut ei tandem pacem in hoc sæculo, et in altero æterna justorum præmia concilietis. Hæc sunt vota Nostra: hæc a Clementissimo Domino postulare non cessabimus; atque omnibus Catholicæ Ecclesiæ Filiis, hac precum societate Nobiscum cunjunctis, hæc ipsa bona a Patre Misericordiarum Nos cumulate assecuturos esse confidimus. Ad faustum interea et salutarem hujus sancti Operis fructum sit auspex omnium gratiarum omniumque cœlestium munerum Apostolica Benedictio quam vobis omnibus, Venerabiles Fratres, et vobis, Dilecti Filii, quotquot in Catholica Ecclesia censemini ex intimo corde depromptam peramanter in Domino impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die vicesimaquarta Decembris. Anno MDCCCLXXIV. Pontificatus Nostri Anno vicesimonono.

PIUS PP. IX.

---

vous des trésors de colère pour le jour de son courroux et de la révélation de ses justes jugements.

Rentrez donc en vous-mêmes, prévaricateurs, réconciliez-vous avec Dieu ; le monde passe et sa concupiscence avec lui ; rejetez les œuvres de ténèbres, revêtez-vous des armes de lumière, cessez d'être les ennemis de votre âme, et procurez-lui enfin la paix en ce monde, et, dans l'autre, l'éternelle récompense des justes. Voilà Nos vœux, voilà ce que Nous ne cesserons de demander au Seigneur très-clément, et voilà les biens mêmes que Nous avons la confiance de pouvoir obtenir abondamment du Père des miséricordes, pour tous les enfants fidèles de l'Eglise catholique unis à Nous dans cette société de prières. Pour obtenir, cependant, un résultat favorable et salutaire de cette sainte entreprise, que la bénédiction apostolique soit le gage de toutes les grâces et de toutes les faveurs célestes, cette bénédiction qu'à vous tous, Vénérables Frères et à vous, chers Fils, tous tant que vous êtes dans l'Eglise catholique, la puisant au fond de Notre cœur, Nous vous accordons tendrement dans le Seigneur.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le vingt-quatrième jour de décembre de l'année 1874, de Notre pontificat la vingt-neuvième.

PIE IX, PAPE.

DISCOURS DE PIE IX

ADRESSÉ A LA NOBLESSE ROMAINE LE 26 DÉCEMBRE 1874.

La noble couronne que vous formez autour de moi, et qui apporte à mon cœur tant de consolation, est une preuve de plus de cette *Ere nouvelle* dont parlait le Sénateur dans la noble adresse qu'il vient de lire, et que j'ai signalée ces jours derniers. S'il est quelque chose qui puisse encore rendre plus grandes les consolations du Chef visible de l'Eglise, c'est de voir la constance, la fermeté de l'ordre auquel vous appartenez à se maintenir dans l'exercice de ses devoirs, en présence de tant d'insinuations perverses que l'on répand, de tant d'embûches que l'on tend à notre bonne foi.

Qu'il me soit permis de vous rappeler aujourd'hui, par un rapide aperçu, les choses qui se sont passées afin de vous donner une idée toujours plus évidente du mauvais esprit qui anime la Révolution ; permettez que je vous rappelle comment elle est née, comment elle s'est développée, et comment elle est arrivée à obtenir par la force ce qu'elle a toujours désiré et réclamé.

La Révolution dans son principe est née timide en apparence, obséquieuse et flagorneuse. Elle s'est montrée hypocrite en trompant beaucoup de gens, et en surprenant leur bonne foi ; elle s'est mêlée à eux jusqu'au pied des autels, mais tandis que les uns se nourrissaient du pain de vie, les autres, au contraire, dévoraient leur propre condamnation. Ils ont demandé et obtenu tout ce qu'il était permis d'accorder. A chaque concession, ils faisaient retentir leurs applaudissements ; et puis ils élevaient de nouvelles prétentions jusqu'au point de réclamer un Pape *batailleur* et *agressif*. Mais le Pape, qui ne voulait ni ne pouvait être *batailleur* ni marcher dans ce sens, s'est éloigné de Rome, poussé à cette résolution

par d'horribles menaces qu'on s'apprêtait à mettre à exécution.

Et ici je trouve dans la Révolution quelque chose d'analogue à ce que raconte le prophète Ezéchiel. Un petit lionceau, dit le prophète, est tout enjoué; en grandissant il est vif et allègre; on dirait qu'il a oublié sa férocité naturelle. Mais bientôt il se mêle aux gros lions et parcourt avec eux les champs et les forêts, en arrivant même aux endroits habités. Il commence à rugir, à mordre, à griffer. Il est déjà tout prêt à mettre les pères de famille dans la désolation, à faire pleurer les mères, et à faire des orphelins. Ses griffes sont teintes de sang humain, et déjà sa force et sa férocité naturelle sont arrivées à leur entier développement.

Ne reconnaissez-vous pas, mes très-chers fils, dans ce lion, l'image de la Révolution? Ne la voyez-vous pas dans ses commencements, dans sa croissance, et dans son entier développement? Oh! que de mères répandent d'abondantes larmes, en se voyant arracher leurs fils qu'on livre à une profession que la Révolution rend pleine de hasards, qui mettent en péril leur âme et leur corps!

Il y a des dangers partout : ceux de la profession des armes ne sont pas les seuls qui font trembler les parents. C'est pour eux une autre cause de chagrin, de voir leurs enfants circonvenus par certaines gens corrupteurs du cœur humain, comme le lion qui *circuit quærens quem devoret*, et ils s'aperçoivent aux paroles que laissent échapper les lèvres de leurs fils, que l'âme du jeune homme est empoisonnée et que, parfois, il ose témoigner de sa honte d'être chrétien. Et voilà tout ce que fait impunément la Révolution; les lions sont tous d'accord sur le but, quoiqu'en désaccord sur les moyens, et, en son temps, nous verrons les effets de ces désaccords.

C'est donc à vous que je m'adresse, chers jeunes gens,

à ceux de Rome, comme à ceux qui ne sont pas de Rome, à vous surtout à qui Dieu a donné le privilége d'une naissance noble. Vous dites peut-être que, jusqu'ici, vous avez attendu les événements, et que quels qu'ils soient vous avez attendu assez longtemps pour donner satisfaction à certains avis, et que désormais il est temps de prendre une résolution, et d'entreprendre une carrière qui soit conforme à vos goûts.

Je sais, mes très-chers fils, que bien des lions rugissent autour de vous et qu'ils voudraient arracher votre personne à vos familles pour mieux arracher la foi de votre cœur. La carrière militaire, la carrière diplomatique vous sourient; ce n'est certainement pas la magistrature qui vous plairait, parce que dans l'agitation d'esprit (et je parle à ceux dont l'esprit est agité), dans l'agitation d'esprit où vous vous trouvez, vous manquez de ce calme qui est nécessaire pour vous livrer aux études, conditions indispensable pour revêtir la toge. Moi aussi j'ai connu quelque jeune homme, noble de naissance, qui a voulu essayer d'entrer dans la carrière diplomatique, mais il s'est hâté de l'abandonner.

Laissez-moi donc vous donner encore un conseil. Ne consentez jamais à être une cause de chagrin pour vos familles. Eloignez-vous des insinuations perfides des *lions*. Ne tourmentez pas vos parents, dont la malédiction détruit les familles (Dieu n'y consente jamais!) Ne demandez rien de plus au Seigneur quant à présent; il vous faut des occupations chez vous et de la patience; et soyez sûrs que vous aussi vous direz un jour : *transivi et ecce non erat*.

Pourtant votre faiblesse a besoin d'être reconfortée par la vigueur et le courage. Et où trouverez-vous ces secours salutaires? Venez à moi, et tous ensemble allons aux pieds du Divin Enfant. Il est là, sous la voûte nue d'une grotte, étendu pauvrement sur la paille, mais rien de tout cela

ne diminue la noblesse de son aspect, la grâce aimable de ses traits, ni de tous ces charmes qui brillent dans un Enfant céleste.

Aussi dirai-je avec saint François de Sales, si l'aimant attire le fer, si l'ambre attire la paille, cet Enfant a la force par ses propres charmes de briser les cœurs aussi durs que le fer, qui en sont arrivés là par leur obstination dans les faux principes, et de les rendre dociles à la voix de tout ce qui est vrai, juste et honnête. Et pareillement il peut fortifier les cœurs devenus fragiles par l'influence des passions basses, et les rendre purs de manière à retirer leurs affections de la fange, et à les rendre à Dieu.

Ah! oui, que cet Enfant si aimable soit aujourd'hui l'objet de nos prières! Prenez, dit encore saint François de Sales, prenez une de ces larmes qui tombent de ses yeux; faites que cette larme touche votre cœur, et vous sentirez comme un baume salutaire qui guérit les maux de votre esprit, et donne de la vigueur à toutes les âmes faibles. Ne quittons donc pas cette grotte sans implorer de cet Enfant sa très-sainte bénédiction.

Qu'Il lève, ainsi que nous le prions humblement, qu'Il lève ses petits bras qui sont pourtant toujours les bras d'un Dieu tout-puissant, et qu'Il nous bénisse. Qu'Il bénisse les mères chrétiennes qui m'entendent ici, et toutes celles qui n'étant pas ici, ne peuvent pas m'entendre. Qu'Il les bénisse, et leur inspire les sentiments nécessaires pour maintenir fermes dans leurs résolutions ces fils qui se glorifient d'être de vrais catholiques, et pour ramener ceux dont le pied hésite dans le sentier de l'honneur et de la vérité de Jésus-Christ; et pour ceux dont le cœur s'est endurci comme le fer, que l'Enfant Divin daigne renouveler le miracle des pierres qui se sont brisées à sa mort.

L'EGLISE AU VENEZUELA.

(Correspondance particulière des *Annales catholiques* (1).

Le gouvernement de Guzman Blanco, qui essayait de paraître catholique devant les populations, parce qu'il craignait une réaction, avait soin de jeter sur Mgr Guevara et sur son fidèle clergé l'odieux caractère d'une intervention dans la politique, de désobéissance à la loi, d'excitation à la guerre civile. Il alla hypocritement jusqu'à présenter ses accusations, dans la forme la moins admissible et avec des allégations absurdes et contradictoires, aux pieds mêmes du Souverain Pontife. En cette circonstance, Mgr Guevara s'est contenté de démentir nettement la calomnie et de réclamer la preuve, c'est-à-dire la publication de la correspondance factieuse que le gouvernement prétendait avoir interceptée. La preuve s'est fait attendre, et, à la fin, après l'apostasie évidente publiée par le gouvernement, la calomnie elle-même est tombée dans l'oubli avec les masques pris par Guzman pour dérouter l'opinion publique et tromper le Saint-Siége.

L'illustre archevêque a, dans sa dernière lettre pastorale, réduit à néant l'injuste accusation qu'on avait voulu faire peser sur lui de désobéissance à la loi civile; il a prouvé qu'il n'a refusé d'exécuter que les lois ecclésiastiques indûment portées par le gouvernement civil, et personne ne peut nier que cette conduite ne soit conforme à la tradition apostolique.

Il y a un autre grief que les ennemis de Mgr Guevara lui opposent avec un véritable luxe d'interprétations forcées : c'est le *retard* qu'il a mis à revenir à Caracas, lorsque son premier exil a été suspendu. A l'époque de cette suspension, la guerre civile était engagée avec un extraordinaire acharnement dans notre pays, sans qu'on pût pressentir quelle en serait l'issue, et, à cause de cet état de guerre, le pays était soumis au régime le plus despotique que puisse inventer le *libéralisme*, et à tous les caprices du pouvoir militaire. Aussitôt que s'apaisa le bruit des fusillades, Mgr Guevara arriva au port de La Guayta; mais il fut immédiatement condamné à un nouvel exil

(1) Voir le numéro précédent.

et privé de toutes communications sur le navire même qui l'avait amené, parce qu'il ne voulait pas consentir à signer une déclaration par laquelle il aurait confessé sa complicité coupable dans les malheurs de la guerre et la disposition où il serait d'obéir *en tout* au gouvernement de Guzman.

C'était donc un crime de ne pas revenir dans son pays et c'était un crime d'y revenir ! Ainsi le gouvernement qualifiait-il le silence de la victime pendant la guerre, silence généreux au moyen duquel Mgr Guevara évitait l'abus que les partis politiques auraient pu faire de ses paroles ; ainsi qualifiait-il également sa voix lorsque, après son dernier exil, le Pasteur adressa à ses ouailles abandonnées une exhortation paternelle.

Le fait est qu'on ne désirait la présence du prélat que pour en faire un instrument politique, et l'on était furieux de voir que les évêques ne sont des instruments que dans la main du Seigneur notre Dieu.

Je terminerai cette correspondance en extrayant du journal officiel de Caracas la nouvelle de deux nouveaux attentats contre les droits de l'Eglise catholique.

Le premier est un décret qui abroge toute exemption, privilége ou immunité existant en vertu du caractère sacré des personnes ou des choses ecclésiastiques, et désigne les tribunaux civils qui seront compétents à l'avenir pour connaître et juger les causes ecclésiastiques, même celles qui concernent les évêques, chanoines et curés « pour mauvaise gestion dans l'exercice de leurs fonctions, *por mal desempeño en el ejercicio de sus funciones* ». Le pouvoir de juger ne sera donc plus reconnu désormais à l'Eglise dans le Vénézuéla.

Le second attentat est un autre décret par lequel est établi un règlement nouveau pour l'étude des sciences sacrées, déterminant les matières qui peuvent *uniquement* être enseignées. L'étude de ces sciences est interdite en dehors de l'Université civile ; le cours de théologie est inséparablement uni à celui de droit canonique, et, pour l'obtention du titre de docteur à la Faculté de théologie, l'étude du Code civil de Guzman est obligatoire, mais non l'étude de la théologie morale.

Par tous ces actes insensés, vous pourrez juger du degré

d'instruction de ces petits tyrans. Au reste, ce plan si déraisonnable n'a certainement pas d'autre but que de désorganiser de plus en plus l'enseignement du clergé, quoique, pour atteindre ce but, il fût déjà bien suffisant d'avoir supprimé les séminaires.

Lorsque cette lettre arrivera dans vos mains, notre Très-Saint-Père Pie IX aura reçu la réponse de Mgr Joseph-Emmanuel Arroyo, évêque de Guayana, au Bref dans lequel Sa Sainteté blâme sévèrement la conduite du Prélat (1), qui avait accepté la nomination faite en sa personne par le gouvernement civil pour l'archevêché de Caracas, — et lui ordonne de révoquer publiquement, et sans tarder, le consentement qu'il a donné et le serment qu'il a prêté, l'exhortant en même temps à changer sa pusillanimité en une fermeté chrétienne, et à défendre nettement et ouvertement les droits de l'Eglise.

J'ignore dans quel sens est conçue la réponse du Prélat; je sais seulement que Mgr Arroyo, même depuis qu'il a envoyé cette réponse à Rome, n'est pas encore entré dans la voie que Sa Sainteté lui indique. Ceux qui persistent dans le système des concessions crient contre l'*imprudence* du Saint-Père, qui provoque ainsi les colères de Guzman et peut amener de nouvelles violences. On criait de la même façon contre l'imprudence de Mgr Guevara.

Espérons que Mgr de Guayana écartera la pierre de scandale qu'il a posée dans un moment de faiblesse, en s'élevant à la hauteur de son caractère épiscopal, à la voix et avec les bénédictions du Vicaire de Jésus-Christ. Si nous n'obtenons pas cette faveur de la grâce divine, je vous enverrai à l'occasion copie de la Lettre apostolique. Veuille Dieu que je n'aie pas autre chose à vous adresser que l'acte d'obéissance par lequel Mgr Arroyo réparera le mal qu'il a fait et consolera notre Très-Saint Père le Pape (2) !

Je recommande notre Eglise et moi-même à vos prières et à

(1) V. *Annales catholiques*, tome X, page 77.

(2) Des nouvelles postérieures à la date de cette lettre font espérer que ce vœu est accompli (*N. de la R.*).

celles de vos abonnés. Ici nous prions beaucoup pour la France.

Votre respectueux et très-affectionné serviteur en J.-C.

L. A.

Nous donnerons dans notre prochain numéro la traduction du document maçonnique dont nous a parlé notre honorable Correspondant.

LA CONGRÉGATION DE PICPUS.

Il paraît depuis le mois de janvier 1872 un bulletin trimestriel intitulé : *Annales de la Congrégation des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie*, qui donne de très-intéressants détails sur cette congrégation, connue sous le nom de Picpus, du nom de la rue où est établie la maison-mère. Cette congrégation possède plusieurs maisons en France, elle a de nombreux missionnaires dans les pays infidèles, et les martyrs qu'elle a produits prouvent sa fécondité et le zèle de ses membres. Nous espérons bien pouvoir puiser de temps en temps dans ces *Annales*, dont nous extrayons aujourd'hui un coup d'œil général sur l'état présent de la Congrégation des Sacrés-Cœurs, dite de Picpus; c'est le R. P. Perdereau, directeur des *Annales*, qui parle :

I

La congrégation des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie et de l'Adoration perpétuelle compte actuellement 5 évêques, 175 prêtres, dont 94 en Europe, 34 en Amérique, 47 en Océanie; 52 frères-aspirants et de chœur ; 186 frères convers, dont 137 en Europe, 26 en Amérique, 23 en Océanie; nombre total des Pères et des Frères, 418.

Dans leurs maisons de France et d'Amérique, les religieuses des Sacrés-Cœurs comptent environ 800 sœurs de chœur et 680 sœurs converses :, en Océanie, les îles Sandwich, 23 ou 25 sœurs; et une vingtaine de données. Nombre total des sœurs, 1520.

Nombre total des membres de notre famille au 1er janvier 1872, — 1938.

II

Le but de notre Institut est de retracer les quatre âges de

Notre-Seigneur Jésus-Christ : son enfance, sa vie cachée, sa vie évangélique et sa vie crucifiée, et de propager la dévotion envers les Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie. — Pour retracer l'enfance de Jésus-Christ, nos Pères élèvent dans leurs colléges plus de mille enfants, dont un grand nombre admis gratuitement ou à des prix très-réduits. Ils ont de plus des écoles entièrement gratuites pour les enfants pauvres, notamment à Valparaiso. — On sait aussi que nos Pères, dans les missions, ont toujours à côté de leur chapelle une école pour les enfants de chaque district.

Nos Sœurs ont, dans leurs maisons d'éducation, plus de 2,000 élèves, tant pensionnaires que demi-pensionnaires; 1,500 externes suivent les cours de ces mêmes pensionnats. Enfin, elles ont plus de 3,000 enfants pauvres dans leurs écoles gratuites, en tout 6,500.

Total des enfants élevés par les membres de la famille des Sacrés-Cœurs, environ 8,000, sans compter les enfants des missions.

Comme elle est belle cette multitude de jeunes enfants que nous offrons à Jésus et à Marie ! Inutile de dire de quels soins tous ces enfants sont entourés, jour et nuit, dans nos maisons en l'honneur de l'Enfance de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui vit en eux, aux yeux de notre foi et dans la charité de notre cœur. Une sollicitude vraiment maternelle y préserve cet âge tendre de l'ignorance et du vice, par lesquels l'orgueilleux ennemi du Dieu fait enfant entraîne dans la mort tant d'infortunées petites créatures. L'Enfant Jésus bénit avec générosité les labeurs de l'éducation. Son adorable sourire, surtout à cette époque de l'année ecclésiastique, nous encourage et nous console dans cette vie si pénible, dont Lui seul connaît tous les sacrifices. La charité pour l'enfance, puisée tous les jours au foyer des Sacrés-Cœurs, s'embrase d'une ardeur nouvelle, lorsque notre Très-Révérend Père visite les colléges et les pensionnats. Nous osons dire que c'est un beau spectacle de voir frémir, aux accents de sa parole de feu, toute cette jeunesse qu'il aime tant, ces maîtres zélés et ces pieuses institutrices qui trouvent en lui un juste appréciateur de leurs travaux, un confident sympathique, un consolateur efficace. Rien n'est plus

capable de montrer combien l'amour de l'Enfance de Jésus-Christ est réel et vivant dans notre congrégation.

III

L'adoration perpétuelle et réparatrice de Jésus caché au saint tabernacle, se fait dans toutes nos maisons, autant que le permettent les autres œuvres qu'il n'est pas possible de négliger. Couvert du manteau, symbole de ferveur et d'immolation, l'enfant des Sacrés-Cœurs honore dans le secret la vie que mena Jésus durant trente ans, avec Joseph et Marie, dans la retraite de Nazareth, et la vie qu'il daigne continuer près de nous, dans le sacrement de son amour et le silence du sanctuaire, pour offrir à la Très-Sainte Trinité nos faibles adorations consacrées et divinisées par son adoration infinie. — Nous portons, dans notre existence extérieure, cet amour de l'obscurité puisé dans l'intimité du Dieu inconnu.

Faire le bien sans bruit, voilà le trait caractéristique imprimé comme un cachet dans le colloque de l'adoration par le cœur de Jésus au cœur de notre société, afin qu'elle reproduise et manifeste en elle les traits du Dieu caché au Très-Saint Sacrement. Le monde, même profane, ne refuse pas une certaine célébrité plus ou moins bruyante à d'autres congrégations religieuses. Il n'a donné jusqu'ici à la nôtre que l'indifférence, le mépris, la calomnie. Si, de nos jours, le public a parlé de nous, nous savons pourquoi et comment. La gloire même de nos martyrs n'est qu'un reflet ici-bas de la gloire qui leur est décernée au ciel. Nous aimons cette vie cachée en Jésus et avec Jésus, cette vie ignorée du monde, cette vie qui fait la joie de nos âmes durant l'adoration silencieuse, pendant ces nuits passées avec Jésus dans la prière et en présence de notre Dieu. Et nous l'aimons parce qu'elle imite celle du Verbe incarné et de la plus humble des vierges, parce qu'elle nous est prescrite par nos saintes règles, parce qu'elle nous a été enseignée comme une science que nous devons spécialement étudier, par nos Pères dans la religion.

IV

La vie évangélique du Sauveur est retracée d'abord par nos courageux missionnaires qui annoncent l'Evangile avec tant de zète et de fatigues dans les archipels de l'Océanie orientale confiée à notre Congrégation par le Saint-Siége. Disséminés sur une étendue de plusieurs milliers de lieues, ces ouvriers du Père de famille défrichent ce vaste champ trop longtemps demeuré inculte, et, grâce à leurs sueurs fécondées par la vertu de Dieu, recueillent déjà une moisson abondante d'âmes régénérées et sauvées. Le siècle ignore cet héroïsme des apôtres formés à l'école des Sacrés-Cœurs, mais Dieu compte pour l'éternité ces gouttes de sueur généreuse répandues pour son amour et le salut des âmes. — En Amérique, surtout dans les montagnes voisines de notre chapelle de *los Perales*, notre R. Père Louis de Gonzague Borgella, avec d'autres Pères qui se remplacent auprès de lui, évangélise les peuplades dispersées dans les vallées ou les bois, et ravive les restes de cette foi espagnole si profondément enracinée dans l'ancienne colonie des rois catholiques. A Valparaiso, à Santiago, en France et en Belgique, nos Pères donnent au ministère de la prédication, de la direction des âmes et de la confession, la part que leur permet ou leur prescrit l'obéissance. A Louvain et dans toute la Belgique, le R. P. Wenceslas, aidé de deux Pères, donne des missions en flamand et en français. Sa parole ardente remue ces populations si militantes et si dévouées à l'Eglise. Enfin ne faudrait-il pas placer au premier rang, parmi les imitateurs de la vie évangélique de Jésus-Christ, nos Pères directeurs des grands séminaires, qui forment les élèves du sanctuaire pour le ministère sacré, comme Jésus-Christ instruisait ses disciples et exerçait ses apôtres? Et ne méritent-elles pas aussi une mention spéciale, ces sœurs qui ont passé les mers pour élever les jeunes filles des îles Sandwich, et enraciner plus profondément dans le sol océanien la religion déjà plantée par leurs Pères?

V

Il ne semble pas nécessaire, après la tempête horrible qui a dévasté les sommets de notre congrégation et le torrent d'angoisses qui a inondé nos âmes, il ne semble pas nécessaire de prouver que nous avons part à la vie crucifiée de Jésus. Sont-ils terminés, ces jours de deuil et d'expiation ? Est-elle fermée, cette tombe sanglante qui a reçu quatre de nos Pères ? Dieu seul sait l'avenir. Mais l'enfant des Sacrés-Cœurs peut-il être indifférent aux épreuves de l'Eglise ? Ne sait-il pas que le Pontife vénéré de cette Eglise bien-aimée du Cœur de Jésus est victime de la plus odieuse captivité ? Ne sait-il pas que la France, fille aînée de cette Eglise, est la proie des ennemis des Sacrés-Cœurs ? Ne sait-il pas que les suppôts de Satan, à Rome comme en France, triomphent et se glorifient des doctrines les plus hideuses, des crimes inouïs qui précipitent leurs âmes à la perdition ? Comment son cœur ne compatirait-il pas à celui de son Dieu trahi, persécuté, crucifié, blasphémé, dans son Eglise, son vicaire et ses disciples ?

VI

Enfin, les Frères et les Sœurs de la congrégation propagent, autant qu'il est en eux, la dévotion envers le Sacré-Cœur de Jésus et le très-doux Cœur de Marie, d'abord par leur vie qu'ils travaillent à rendre semblable dans leurs pensées, leurs sentiments, leurs affections à la vie divine et incomparable de ces deux Cœurs, ensuite par leur zèle à inspirer à leurs enfants cette dévotion fondamentale et salutaire, et leur soin à former les jeunes cœurs de leurs élèves sur le modèle de Jésus et de Marie ; enfin par l'association extérieure qui sanctifie tant de personnes, et répand jusque dans le monde la surabondance de leur vie intérieure. Nous pourrions citer comme modèles de ces œuvres efficaces l'association-extérieure de la maison-mère et celle de Valparaiso.

HOMMAGE A L'EGLISE.

M. Wallon, secrétaire de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, a lu dernièrement une note fort intéressante sur M. Charles Magnin. Ce savant littérateur, né à Paris en 1793, mort en 1862, avait écrit dans le *Globe*, dans la *Revue de Paris*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, dans le *Journal des Savants*, et il a publié un ouvrage inachevé, les *Origines du théâtre moderne*, dont le premier volume fut si remarqué, qu'il lui ouvrit les portes de l'Académie des Inscriptions, en 1838. Charles Magnin n'était pas chrétien; mais, dans ses dernières années, la réflexion le ramena à la religion. M. Wallon n'a pas craint, au sein de cette Académie qui compte parmi ses membres M. Renan et d'autres incrédules, d'insister sur cette conversion, et il a fait connaître, à cette occasion, une longue lettre inédite de Magnin. Nous en citons la conclusion, qui est un magnifique hommage rendu à Jésus-Christ, au christianisme et à l'Eglise catholique.

Un certain jour, la lumière de l'Evangile s'est levée sur le monde, elle a fait pâlir aussitôt toute autre lumière et elle n'a été elle-même surpassée par aucune autre. Ceux qui nient la divinité du christianisme sont expressément tenus d'expliquer par des causes humaines cette supériorité de la doctrine évangélique sur tout ce qui l'a précédée et sur tout ce qui l'a suivie. Ce n'est pas tout : il faut encore qu'ils rendent humainement raison d'un second phénomène, pareillement sans analogue dans les annales du monde, à savoir, l'établissement et la perpétuité du gouvernement de l'Eglise, pouvoir tout immatériel, qui, sans posséder aucune des conditions de force et de durée, a surmonté pourtant les innombrables obstacles qu'il a rencontrés soit dans son sein, soit au dehors. Que si la marche ordinaire des choses humaines ne suffit pas pour expliquer cette double merveille, nous serons autorisés à voir dans ces deux grands faits une manifestation directe de la suprême sagesse, et à proclamer l'Evangile divin et l'autorité de l'Eglise sainte et surhumaine; nous pourrons, en un mot, croire le mystère de la Révélation sans que notre raison ait à réclamer.

Vous donc qui refusez d'admettre la divinité de l'Evangile, avez-vous à nous fournir une explication naturelle de la mer-

veilleuse apparition dans un coin de l'empire romain de cette doctrine inattendue, inouïe, sans précédents, sans préparation, qui est venue tout à coup renouveler la face de la terre et changer les bases de la famille et des institutions ? Il y a deux choses également admirables, dans l'Evangile : les préceptes et le précepteur, la vie de Jésus-Christ et ses paroles. Chicanez tant que vous voudrez, contestez les textes, supposez des fraudes, des interpolations, des omissions; soutenez même, avec Strauss, que les récits des évangélistes ne sont qu'un tissu de légendes, d'allégories, de mythes : vous conviendrez toujours que les allégories, les légendes, les mythes ne naissent point du néant.

D'où ceux-ci sont-ils venus ? De l'imagination populaire, dites-vous ; mais le peuple ne met dans ses créations que les idées et les sentiments qui lui sont habituels : les héros de ses légendes, il les crée à son image. Or, reconnaissons-nous le moindre trait du caractère hébreu, si dur, si inexorable, dans la charitable parole du Samaritain ou dans le miséricordieux récit de la femme adultère ? Peut-on raisonnablement supposer que des imaginations juives se soient complu à inventer le mythe étrange de leur Messie, fils de David, né dans une étable et mort sur une croix, tout exprès apparemment pour blesser la plus chère et la plus indestructible espérance de la nation juive ? Non, il est sans exemple que les légendes populaires prennent le contre-pied des opinions du peuple où elles naissent. Vous direz peut-être, comme une autre école l'a avancé, que la doctrine de Jésus-Christ est l'œuvre collective et successive d'une secte de réformateurs anonymes qui ont abrité derrière un nom fictif les périlleuses nouveautés qu'ils voulaient répandre ; mais le sang si généreusement versé pour leur foi par les apôtres réfute assez cette lâche hypothèse.

L'originalité même du langage, sa justesse et sa profondeur, sa forme interrogative et parabolique, établissent invinciblement la personnalité du Christ. Comparez les diverses parties du Nouveau Testament : saint Luc et saint Jean, quand ils parlent en leur nom, approchent-ils de la sublime sérénité empreinte dans les paroles de leur divin maître ? La véhémente et rude éloquence de saint Paul a-t-elle la moindre ressemblance

avec la douce et magistrale autorité des prédications du Sauveur ?

Enfin, si l'Evangile n'est pas de source divine, montrez-nous ses origines terrestres. D'où ses auteurs, quels qu'ils soient, ont-ils tiré cette surprenante nouveauté ? Ce n'est certainement pas de la Judée. Serait-ce d'Alexandrie, d'Athènes ou de Rome? Nous savons tout ce qui se disait, tout ce qui se faisait alors dans ces métropoles du monde païen. Indiquez-nous, de grâce, parmi les contemporains de Tibère, le moraliste capable de composer le sermon de la montagne. Vous aurez beau interroger les plus illustres représentants de l'Académie, du Lycée ou du Portique ; vous aurez beau faire appel à tous les sphinx de la sagesse orientale ; vous aurez beau même réunir toutes les vérités éparses de l'Ancien-Testament, vous ne parviendrez jamais à faire jaillir de ces sources, si riches qu'elles soient, ni le divin précepte de l'humilité, ni l'amour des ennemis, ni la notion de l'égalité et de la fraternité humaines, ni le type de la pureté tout à la fois maternelle et virginale. Je n'insiste pas : pour tout esprit bien fait, l'Evangile porte en soi la preuve éclatante de sa céleste origine.

Le doigt de Dieu n'est pas moins visible dans l'établissement et l'étonnante stabilité du gouvernement de l'Eglise.

En effet, peut-on concevoir, en ne sortant pas du cercle des probabilités humaines, que les empereurs, maîtres absolus du monde, aient abdiqué volontairement leurs anciennes, que dis-je ? leurs divines prérogatives, et déposé, sans combat, la plus belle moitié de leur puissance entre les mains de quelques pieux et pauvres vieillards ? Conçoit-on que tous les envahisseurs barbares aient successivement imité cette étrange et débonnaire abnégation, et que, plus tard, regrettant leurs imprévoyantes concessions, ils n'aient pu parvenir, après des luttes séculaires, à ressaisir cette part de leur souveraineté mutilée ? Certes, cet incroyable triomphe de la pensée sur la force n'est pas de l'ordre naturel. La durée de ce gouvernement, qui, depuis les apôtres, a conservé son principe et sa forme en ce qu'ils avaient d'essentiel, est, on peut le dire, un miracle perpétuel ; oui, un miracle : je maintiens le mot, tant qu'on ne m'aura pas montré une autre école philosophique ou un autre gouvernement qui,

comme la papauté, compte dix-huit siècles d'existence, et cela, malgré plusieurs schismes, malgré une multitude d'hérésies, malgré les luttes les plus acharnées et, ce qui était un bien plus grand péril, malgré les fautes humaines commises par quelques-uns de ses chefs et de ses ministres.

De cette impossibilité d'expliquer par des raisons naturelles ces deux grands phénomènes historiques, je crois pouvoir légitimement conclure la divinité de l'Evangile, et la sainte et surhumaine autorité de l'Eglise. En m'inclinant ainsi devant le mystère de la Révélation, qui entraîne à sa suite la soumission aux autres mystères, je ne crois pas plus humilier mon intelligence que lorsque, dans l'ordre physique ou mathématique, j'adhère à telle ou telle vérité qui surpasse la portée de ma raison.

D'ailleurs, je me hâte de le reconnaître, l'indépendance de la pensée et ce qu'on appelle le *libre examen* n'ont que bien peu à perdre à la soumission aux dogmes. L'Eglise dans sa sagesse n'a promulgué qu'un très petit nombre d'articles de foi. La liste de ces questions supérieures et réservées, si on la dressait avec une discrète exactitude, serait très courte. Il est vrai qu'à certaines époques, la théologie (qui n'est en réalité qu'une science humaine, et à ce titre faillible comme toutes les autres), poussée par des passions d'école ou par des intérêts séculiers, a commis ou inspiré des actes d'une déplorable intolérance ; mais ces temps sont loin de nous. Aujourd'hui, la liberté scientifique et la cause du progrès n'ont rien à redouter du christianisme. Une sage piété a résumé dans un judicieux axiome la charte, si je puis ainsi m'exprimer, des droits et des devoirs de l'esprit humain : *In certis unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas.* La science et la raison peuvent accepter ce partage ; il est juste et il suffit à tous les besoins intellectuels.

Ch. Magnin.

M. GLADSTONE JUGÉ PAR UN RADICAL.

La *Fortnightly Review* (Revue de quinzaine) vient de publier un article de M. Harrison, radical anglais, qui fait justice de la

récente brochure de M. Gladstone contre le *Syllabus* et l'infaillibilité. M. Harrison, radical et libéral protestant, ne peut être suspect; c'est un ennemi du catholicisme, mais c'est un ennemi de bonne foi; nos radicaux, qui déclament tant depuis un mois contre le *Syllabus*, devraient bien suivre son exemple: alors l'on pourrait discuter et l'on aurait l'espoir de s'entendre.

« Faire revivre, dit M. Harrison, un sujet qui appartient au domaine technique de la théologie est en ce moment un acte de pure malice. L'infaillibilité du pape est une chose qui ne regarde que le pape et ses partisans. Le clergé catholique anglais est un des plus zélés, des plus respectables, des plus pacifiques qui soient au monde, et la faible part d'influence politique qu'il possède, il l'exerce depuis longtemps dans un but national et libéral. En Irlande, le clergé jouit d'une puissance bien autrement considérable; eh bien! il s'en est toujours servi, non pour attiser, mais pour apaiser les mouvements insurrectionnels. C'est donc une attaque gratuite de la part d'un homme politique anglais, de venir molester une telle Eglise à propos de certaines difficultés de casuistes dans des théologies, quand toutes les théologies sont pleines de ces sortes de difficultés. Ce peut être de la littérature à sensation, ce n'est pas l'œuvre d'un homme d'Etat.

« Dire à une Eglise qu'elle ne doit jamais se mêler de politique, qu'elle ne doit jamais enseigner une doctrine différente de celle qui est approuvée par le gouvernement du jour, c'est lui dire qu'elle doit cesser d'être une communauté religieuse, pour n'être plus qu'un bureau de l'administration placé sur le même niveau que la gazette officielle. Il n'y a pas de communauté religieuse, point d'association morale ou intellectuelle qui veuille accepter implicitement de pareilles conditions. D'ailleurs il serait aisé de réduire les membres de n'importe quelle religion à une alternative analogue en laissant le champ libre aux suppositions. Ainsi les quakers condamnent la guerre, donc la Société des Amis trahirait en présence de l'ennemi, donc M. Bright est indigne de toute confiance politique. Le club Cobden jure par les doctrines de M. Cobden; l'une de ces doctrines conseille l'abandon des colonies; donc les membres du club Cobden trament le démembrement de l'empire britannique... Ces exer-

cices d'une logique agaçante sont aussi faciles qu'ils sont puérils... Aucune corporation religieuse, quelle qu'elle soit, aucune association de citoyens ne voudrait, et j'ajoute ne devrait se lier d'avance à une obéissance passive; et c'est un pur acte de charlatanisme politique que de demander aux catholiques d'Angleterre de renoncer en paroles à un droit qu'ils seraient les dernières gens du pays à exercer en fait.

« Le bruit qu'on fait relativement aux décrets du Vatican est une niaise singerie des violences flagrantes de la bureaucratie militaire de la Prusse. Bien qu'aucun homme au monde ne puisse avoir moins de sympathie que moi pour les prétentions historiques du Vatican, ni contester plus cordialement le but intellectuel et politique que le catholicisme poursuit en Europe, je ne puis m'empêcher de considérer le côté catholique dans cette querelle comme représentant, dans ses principaux traits, le côté de la liberté et de l'indépendance morale. »

LES INNOCENTS ET LES MAGES

DRAMES LITURGIQUES (1).

L'an dernier, nous avons placé sous les yeux de nos lecteurs l'office dramatique des Bergers, qui avait pris place au moyen âge dans la liturgie de Noël. La fête des Saints Innocents et celle de l'Epiphanie ont un lien étroit avec l'anniversaire de la naissance du Sauveur. Dans le cycle de commémorations figurées dont l'Eglise, inspirée de Dieu, a composé l'année liturgique, ces trois fêtes, comme aussi celle de la Circoncision, forment un groupe de représentations historiques autour d'un même événement, dont elles offrent à nos regards différentes circonstances. C'est ce que le moyen âge, qui avait pleinement le sens, aujourd'hui si émoussé chez les fidèles eux-mêmes, de ce symbolisme délicat et poétique dont l'Eglise a fait le principe et l'ornement de sa liturgie, c'est ce que le moyen âge comprenait très-bien. Aussi ce groupe de fêtes, et, pour mieux dire, toute cette période qui embrasse la fin du mois de décembre et le commencement du mois de janvier, était-elle à

(1) Extrait de l'*Union*.

ses yeux une seule et même solennité, un long et joyeux anniversaire, durant lequel l'Eglise offrait à sa piété les scènes vraies, touchantes et sublimes de la Nativité du Dieu fait homme.

La fête des Saints Innocents, celle même de l'Epiphanie, sont aujourd'hui bien effacées. Au moyen âge, il n'en était pas ainsi. Ces continuations de Noël étaient célébrées avec le même concours, la même ferveur joyeuse, le même déploiement de magnificence et, s'il faut le dire, d'exubérance liturgique et poétique. Il ne faut donc pas s'étonner que le drame y ait trouvé place, qu'il soit né, par un développement naturel, dans les offices de ces jours, comme nous l'avons montré naissant dans l'office du jour de Noël. Simple et court à l'origine, il ne devait pas tarder à s'accroître et à s'enrichir selon des lois régulières, que la critique a pu déjà, en partie du moins, déterminer.

Le précieux manuscrit de Saint-Martial de Limoges, qui porte aujourd'hui le numéro 1139 du fonds latin à la Bibliothèque nationale, nous a conservé un drame liturgique intitulé *Rachel*, lequel n'est autre chose qu'un mystère des Saints Innocents, ou plutôt un bref dialogue, lequel se détache encore à peine sur le fond narratif et lyrique de l'office, et par là représente bien le drame à son origine et la liaison intime qui d'abord le rattache au culte. Comme nous n'avons pas le texte sous les yeux au moment où nous écrivons ces lignes, nous empruntons la traduction qu'en a donnée M. le comte de Douhet dans son *Dictionnaire des mystères*, qui fait partie des précieuses collections destinées, hélas ! à devenir rares, du regrettable abbé Migne.

Par le nombre étonnant de faits et de textes qui sont rassemblés dans cet ouvrage, l'utilité en est vraiment inappréciable pour les érudits. Nous rappelons en même temps à nos lecteurs les beaux travaux liturgiques de M. Félix Clément, dont les principaux résultats sont réunis dans le livre intitulé *Histoire générale de la musique religieuse.* (Adrien Le Clere, 1860, in-8°.) Le savant et catholique auteur peut justement croire que nous avons dès longtemps pour ses études la grande estime qu'elles méritent. Mais venons au très-ancien drame :

LE CHOEUR.

J'ai entendu sous l'autel de Dieu les voix des sacrifiés qui disaient : Pourquoi ne défendez-vous pas notre sang ?

Et il leur a été répondu : Ayez patience encore un peu, jusqu'à ce que le nombre de vos frères soit complet.

RACHEL.

Chers enfants, fruits de mon ventre, dont on m'appelait autrefois la mère, gages précieux qui m'avez fait surnommer la féconde ! hélas ! suis-je aujourd'hui cette infortunée dépouillée de ses fils? Malheur à moi malheureuse ! Comment ! je suis vivante, devant cette ruine des miens, après ce massacre et ces exterminations ! C'est l'Egyptien Hérode, qui, dans la rage dont il est rempli et dans son orgueil étrange, a condamné ma race.

UN ANGE.

Rachel, ne pleure pas ainsi tes enfants. Plongée dans le désespoir, tu meurtris ton sein ; cesse de verser des larmes : Réjouis-toi, au contraire, car tes enfants ont une vie bien plus heureuse. Réjouis-toi ! C'est de ce Fils du Père suprême et éternel, dont on cherchait la ruine, que vous recevez la vie éternelle. Réjouis-toi donc !...

Nous possédons d'autres mystères des Saints Innocents plus développés que celui-là. Nous les négligerons pour aujourd'hui. Le jour de l'Epiphanie, comme nous l'avons dit, un drame aussi, un *mystère des Rois mages* naquit au sein de l'office. M. Léopold Delisle a récemment découvert un fragment d'une très ancienne version de ce mystère, et il l'a publié dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (année 1873, t. XXXIV, liv. 5 et 6, p. 637, 638).

Voici comme le savant académicien a expliqué sa découverte. On retrouve dans ces quelques lignes les qualités ordinaires de M. Delisle ; elles sont peu communes. On ne le loue plus, on le nomme.

Citons-le :

« Le feuillet de garde qui est relié à la fin du psautier de Charles le Chauve (ms. latin 1152 de la Bibl. nat.) mérite d'être signalé. Il devait à l'origine faire partie d'un petit volume écrit au onzième siècle et dont chaque page se composait de quinze lignes. Il formait les deux premières et les deux dernières pages d'un cahier ; mais le copiste ayant pris son cahier à rebours, a tracé sur la dernière page le texte qui était destiné à la première. Il s'aperçut de sa méprise quand il voulut retourner le feuillet. Voilà pourquoi il s'est arrêté au milieu de sa tâche. Voilà pourquoi l'on mit au rebut un double feuillet, dont le quart seulement était couvert d'écriture, et qui, dans la suite, servit de garde à l'un des plus beaux manuscrits carlovingiens. La page qui nous a été ainsi conservée nous offre un fragment d'un très-ancien mystère, dont les principales parties étaient rédigées en hexamètres, et qui était noté en neumes. »

Malgré sa date très-ancienne, le mystère dont M. Delisle a découvert et publié un fragment, nous offre soit dans son texte, soit dans la mise en scène qu'il suppose, les indices d'un état déjà fort avancé du drame liturgique, et nous le montre parvenu au point où il allait se transformer en mystère *semi-liturgique*. Nous prendrons donc aujourd'hui un autre spécimen du drame des Mages, afin de le présenter tel qu'il était quand il faisait, pour ainsi dire, partie intégrante et presque obligatoire, au moins par la coutume, de l'office de l'Epiphanie. Nous choisirons la version selon l'usage de Limoges, publiée par M. Edélestand Du Méril, dans ses *Origines latines du théâtre moderne* (p. 151 et suiv.). Cette version s'écarte déjà sans doute de la forme originaire, puisqu'elle contient des vers rhythmiques : recherche que la version primitive, empruntée au texte même de l'office, ou du moins calquée sur lui, n'a probablement pas connue. Néanmoins elle en a gardé dans son ensemble les principaux traits : brièveté, simplicité, caractère essentiellement liturgique. Sa place même est un indice. On la représentait pendant la messe, à l'offertoire. C'est à juste titre que M. Du Méril l'a intitulée : *Office des Mages*.

Il faut la considérer, selon les savantes définitions de M. Léon Gautier, comme un *trope* (farciture) de la première époque, c'est-à-dire remontant pour le moins au dixième

siècle. Préservée par sa forme dialoguée de la proscription qui chassa hors du missel les simples tropes, elle se perpétua dans la liturgie du diocèse d'année en année, de siècle en siècle, sous une forme quelque peu amplifiée et ornée, mais relativement voisine encore de la forme primitive. Voici ce drame :

Après le chant de l'*Offertoire*, avant qu'on aille à l'offrande, trois chanoines du chœur, vêtus d'habits de soie, ayant chacun une couronne d'or sur la tête et tenant en main une coupe d'or, ou quelque autre joyau précieux, figurant les trois rois qui vinrent adorer le Seigneur, entrent dans le chœur par la grande porte. Ils marchent avec une gravité majestueuse et chantent cette petite prose :

« Oh ! comme il doit être célébré par de dignes louanges, ce jour où la naissance du Christ est manifestée aux nations ! La paix est annoncée aux habitants de la terre, la gloire aux habitants des cieux !

« Le signe de l'enfantement nouveau brille dans le ciel à l'Orient ; les rois de l'Orient accourent, et l'étoile les précède ; les rois accourent, et ils adorent Dieu dans sa crèche.

« Trois rois adorent, triple est l'offrande. »

Le premier des trois chanoines dit en élevant sa coupe :

« Le premier donne l'or ;

Le second dit ensuite :

« Le second, l'encens ;

Enfin le troisième :

« Le troisième, la myrrhe. »

Dans le même ordre le premier reprend :

« L'or signifie qu'il est roi ;

Le second dit :

« L'encens, qu'il est Dieu ;

Puis le troisième :

« Le baume, qu'il doit mourir. »

Quand ils sont parvenus à peu près au milieu du chœur, l'un d'eux, élevant la main, désigne l'étoile pendant à un fil, qui marche devant eux. Il chante d'un ton plus élevé :

« C'est le signe du grand roi. »

Alors tous trois se dirigent ensemble vers le grand autel en chantant :

« Allons, informons-nous de lui et offrons-lui ces présents : l'or, l'encens et la myrrhe. »

Ils vont à l'offrande, et ils y laissent leurs joyaux. Après cela, un enfant de chœur chante derrière le grand-autel. Il figure un ange. S'adressant aux rois il chante :

« Je vous apporte des régions célestes une nouvelle : il est né, le Christ dominateur du monde, dans Bethléem de Juda ; c'est ainsi que le Prophète l'avait dit autrefois. »

A cette vue, dit la rubrique, les rois, frappés d'étonnement, pleins d'admiration, s'en retournent par la porte qui conduit à la sacristie, en chantant l'antienne :

« Dans Bethléem est né le roi des cieux, aujourd'hui dans Bethléem un enfant est né : son nom est le Saint et le Terrible. »

Marius SEPET.

LES PASTEURS DES TROUPEAUX

ET LES PASTEURS DES PEUPLES DEVANT LA CRÈCHE

Nous avons étudié avec la plus grande attention les divers *Martyrologes*, le *Dictionnaire hagiographique* et les *Vies des principaux saints*. Ce qui nous a le plus préoccupé dans cette étude, c'est de rechercher les classes de la société qui ont donné le plus de martyrs et de saints à l'Eglise. Le résultat de nos recherches ne répond nullement aux probabilités historiques et dépasse toutes les prévisions de la raison.

La Crèche de Bethléem ouvre l'ère nouvelle ; il serait difficile de choisir un moment plus opportun pour constater l'influence que la naissance de Jésus-Christ a exercée sur la société.

Jésus-Christ est né dans le dénûment le plus absolu, au sein de la pauvreté la plus complète. Il faut que la résignation soit plus difficile à l'humanité que l'abnégation. Désormais la pauvreté volontaire deviendra si commune qu'on n'y fera plus attention. On cherchera la félicité dans le renoncement aux di-

gnités, aux richesses, aux jouissances de la vie. On ne verra plus dans la fortune que le patrimoine de l'indigence. Le pauvre sera non-seulement soulagé dans ses maladies, mais prévenu dans tous ses besoins et traité avec une piété que les potentats n'ont jamais rencontrée dans la souplesse la plus parfaite des courtisans. On dirait le monde renversé, qnand on examine froidement cette nouvelle attitude du riche en face du pauvre. La parabole du mauvais riche reste une exception, et c'est le pauvre qui semble parfois attirer sur sa tête la malédiction. Devant la sublimité du dévouement permanent du riche, les pauvres involontaires s'endurcissent plutôt qu'ils ne se sanctifient dans leur misère; on pourrait croire qu'ils ont vendu leur héritage céleste pour une aumône; du moins ils vivent comme s'ils n'étaient que les rentiers du christianisme. Il serait impossible de compter les myriades de pauvres volontaires qui ont mérité les honneurs de la canonisation. Nous n'avons remarqué qu'un pauvre involontaire dans le *Dictionnaire hagiographique*; c'est saint Servule, paralytique et mendiant, mort vers 590.

Jésus-Christ a voulu naître dans une étable; une crèche lui tint lieu de berceau. Les Anges apprirent ce mystère aux pasteurs du voisinage; ceux-ci s'empressèrent de venir adorer le Pasteur des âmes, enveloppé de langes et n'ayant pour témoins de sa naissance que quelques animaux.

La vie pastorale a-t-elle produit beaucoup de saints ? Voici les bergers dont le nom a été conservé : saint Théodote, saint Marc d'Antioche, et saint Marc de Claudiopolis, tous les trois martyrs. Puis il y a saint Thémistocle en Lycie, saint Luguzon en Suisse, saint Irmonz dans le duché de Juliers, saint Guthmain dans le pays de Caux, saint Ly de Méan près Mézières en Champagne, saint Jean dans l'Artois, saint Beury en Bourgogne, saint Vendelin, saint Benezet d'Avignon, très-célèbre par ses miracles, et le bienheureux Quadragésime.

Parmi les bergères on cite sainte Solange, martyre, sainte Viergue, sainte Thorette, près Moulins, et sainte Germaine Cousin.

A la classe des bergers on peut ajouter quelques porchers. C'est saint Nome, honoré à Vazor, saint Baudry à Sombernan,

saint Blandin dans la Brie, saint Gisle, à Cologne, saint Elrich, à Fussenich.

Le petit nombre de saints parmi les bergers et les bergères prouve que la vie pastorale ne s'est pas beaucoup améliorée depuis la paix apportée aux hommes de bonne volonté. Il est certain que, de toutes les classes de la campagne, ce sont les bergers qui ont le plus conservé des superstitions païennes, et qui se sont emparés du monopole des *sorts*.

Les pasteurs des peuples ont été appelés après les pasteurs de troupeaux. Une étoile mystérieuse les guida vers la Crèche. Ils adorèrent le Roi des rois, et répondirent mieux à leur vocation que les bergers de Bethléem, qui sont restés inconnus. L'histoire a conservé le nom des trois Mages : Gaspar, Melchior et Balthazar, et l'Eglise les a mis au nombre des saints.

L'Eglise compte des saints parmi les principaux dignitaires de l'Empire. Elle vénère les patrices saint Aétius, saint Eutyche, saint Nicolas, saint Gallican, triomphateur ; et les consuls saint Palmace, saint Clément, saint Gall, saint Olympias, saint Flavius.

Tertullien était persuadé que les Césars ne pourraient jamais se faire chrétiens. La vérité est que les *Martyrologes* contiennent autant de souverains que de Papes. Le nombre des pasteurs des peuples, honorés par les fidèles, dépasse ainsi celui des pasteurs de troupeaux.

Chaque royaume a eu des saints rois. Les Grecs honorent Constantin le Grand et Marcien, empereurs d'Orient. Rome n'a jamais improuvé la canonisation de Charlemagne, faite par un antipape. La sainteté d'Henri II, empereur d'Occident, est plus certaine. Baudouin I[er], empereur de Constantinople, est regardé comme un martyr de la chasteté.

Il y a saint Josaphat, roi dans l'Inde, et le bienheureux Jean Macaire, roi d'Arménie.

Parmi les rois d'Ethiopie figurent saint Aizan, saint Elesban, saint Jasaï et saint Théodore.

Saint Zuentibold est honoré comme roi en Wesphalie ; plusieurs martyrologes nomment saint Witikind, roi des Saxons.

On trouve saint Olaüs ou Olaf, martyr, roi de Norvége, et un autre saint Olaüs et saint Eric, rois de Suède; un saint Canut IV, martyr, roi de Danemarck, un autre saint Canut, roi des Obotrites ou Slaves occidentaux, et un saint Godescalc, martyr, roi des Vandales occidentaux.

La Hongrie a eu pour rois saint Etienne, saint Ladislas et le bienheureux Salomon.

L'Ecosse invoque ses rois saint Constantin II, martyr, saint Constantin III, saint David, saint Malcolm IV et saint Guillaume.

Il y a un saint Luglien, qui fut roi en Irlande.

Le bienheureux Hoctun régna sur la Navarre; saint Herménigilde, martyr, fut roi des Visigoths à Séville, et saint Ferdinand III, roi de Castille et de Léon.

Saint Sigismond, saint Gontran et le vénérable Rodolphe III, ont été rois de Bourgogne. On cite saint Constantin, martyr, et saint Salomon III, comme rois des Bretons, et saint Judicaël, comme souverain de Domnancé dans la Bretagne. Saint Sigebert et saint Dagobert ont régné sur l'Austrasie. Saint Louis IX et le vénérable Robert ont porté le titre de roi de France. Le bienheureux Carloman, fils de Charles-Martel et frère de Pépin le Bref, a été maître de l'Austrasie, de la Suévie et de la Thuringe.

L'Angleterre a été surnommée l'Ile des Saints. Ses rois se sont distingués autant que les sujets par leur sainteté. Voici saint Lucius, qui fut le premier roi chrétien sur la fin du deuxième siècle, saint Valère, martyr, saint Vigilbert, martyr, saint Clitane, saint Gondèle, saint Cadoc, saint Edwin, martyr, saint Oswald, martyr, saint Sigebert, saint Oswin, saint Ethelbert, saint Sebba, saint Frémont, saint Ethelbert, martyr, saint Ethelred, saint Richard, saint Ina, saint Cervulf, saint Wiston, martyr, saint Edmond, saint Alfred le Grand, saint Edouard le Martyr, saint Edouard le Confesseur.

Il convient de mentionner les dignités qui paraissent d'un pouvoir aussi grand que celui des rois, sous différents titres.

Parmi les doges de Venise on remarque saint Pierre Urséole.

Saint Waldimir, saint Romain, saint Alexandre Newski, ont porté le titre de grand-duc de Russie.

Le nombre des ducs honorés comme saints est aussi considérable. On remarque saint Pépin, duc de Brabant et maire du palais sous Clotaire II, Dagobert Ier et Sigebert II ; saint Wenceslas, martyr, et saint Hidulphe, ducs de Bohême ; saint Amédée IX, duc de Savoie; le vénérable Tassillon, duc de Bavière; le bienheureux Bathon, gouverneur de la Bavière occidentale, actuellement l'Autriche; saint Gleb et saint Borysse, ducs de Kiovie; saint Robert, duc de Bingen ; le bienheureux Ulphon, prince de Néricie en Suède; le bienheureux Maurice de Hongrie, prince de Chack ; saint Tuitien et le bienheureux Domitien, ducs de Carinthie; saint Gérold et saint Brunon, ducs de Saxe; saint Gégar, duc de Syrie; saint Victor de Moxiès, duc de Plaisance ; saint Carmery et saint Guillaume du Désert, ducs d'Aquitaine; le bienheureux Charles de Blois, duc de Bretagne ; saint Serge et saint Guillaume, ducs de Normandie; saint Calmin, duc d'Auvergne; saint Adalric, duc d'Alsace; saint Adalbaud, duc de Douai ; saint Hidulphe, duc de Bins.

Au nombre des marquis brillent saint Léopold IV, marquis d'Autriche, et saint Evrard de Chisoing, marquis de Frioul.

Saint Bernard s'est illustré comme margrave de Bade.

Les comtes exigent aussi une place. Saint Ezon et saint Erenfrid ont été comtes palatins. Saint Magne fut comte des des Iles Orcades; le bienheureux Humbert III, comte de Savoie; saint Hidulphe, comte de Hainault ; saint Charles le Bon, comte de Flandre ; le bienheureux Aldebert, comte et gouverneur d'Ostrevent ; saint Genêt, comte d'Auvergne; saint Mélian, comte de Cornouailles.

Place aussi pour le bienheureux Jean de Ribera, vice-roi de Valence.

Il serait facile de composer un calendrier des cours en ajoutant à ces noms ceux de tous les princes du sang et d'enfants de ducs, marquis et comtes qui sont inscrits dans les différents martyrologes.

Voilà les rois et les grands du monde qui se rangent autour de la Crèche du Sauveur.

Louis NICOLARDOT.

LE MANTEAU DE SAINTE-ZITE (1).

LÉGENDE DE NOEL. — 1240.

Lucques, la cité guerrière du moyen âge, tour à tour déchirée par les factions, opprimée par les tyrans, attaquée par les républiques voisines, Lucques, la puissante rivale de Pise, est, à cette heure, calme et pacifique. Les armes sont déposées pour quelques jours, les portes de la cité restent ouvertes, les tours qui la défendent demeurent silencieuses.

C'est la nuit de Noël; Noël, nuit merveilleuse où l'Enfant-Dieu est né dans une étable, où les anges du ciel sont venus annoncer la paix à la terre, et la rédemption à l'humanité. Paix à toi, en cette belle nuit, ô cité de Lucques!

La neige est tombée tout le jour. Elle a blanchi les collines onduleuses qui couronnent la cité, elle a jeté ses flocons épais sur les toits des vieux palais, elle s'est amoncelée dans les rues étroites.

Malgré le vent glacé qui mugit, la foule, protégée par d'épais manteaux, s'en va à l'église par bandes joyeuses, elle semble répondre à l'invitation des prophètes : « Réjouis-toi, fille de Sion, tressaille d'allégresse, fille de Jérusalem..... voilà le Seigneur qui va venir avec tout le cortége des saints. »

Valeureux guerriers, riches bourgeois, industrieux marchands, tous ont fait trêve, quelques heures, à leurs luttes, à leurs affaires, à leurs plaisirs. Unissez-vous à eux, troupes bruyantes de villageois, comme les pasteurs de Judée, quittez les bords fertiles de l'Ozozza, les coteaux riants du Mont-Sagrati et les hauteurs rocailleuses du Mont-Saint-Jullien, venez, sous vos gracieux costumes, et dans vos cantiques populaires, adorer votre Dieu couché dans une crèche.

Zite, une pauvre servante, a entendu, du fond du palais où

(1) *Gazette du Midi.*

elle sert, les joyeux échos de ces bruits pacifiques. Fleur des montagnes transplantée dans la cité, elle a apporté dans la demeure des Fatinelli le doux parfum du lieu natal. Elle est si pure que sa modeste chambre, est, dit-on, illuminée de clartés célestes; si charitable, que, pour réparer les imprudences de sa générosité, Dieu plus d'une fois a dû venir à son secours ; si populaire déjà, que, sitôt après sa mort, la fière cité de Lucques la choisira pour patronne, et que le grand poëte de Florence l'immortalisera dans ses chants.

Son angélique piété l'a rendue chère à ses maîtres pieux. Ils en ont fait la dispensatrice de leurs aumônes. Tout le jour les pauvres se sont succédé au seuil du palais, pour recevoir de ses mains virginales, le pain qui nourrit et le vêtement qui réchauffe. Aux largesses de ses maîtres, elle a voulu ajouter les siennes et faire l'aumône de sa pauvreté. Zite a tout distribué, jusqu'à ses propres vêtements d'hiver.

Ainsi dépouillée, sans manteau qui la protége contre le froid rigoureux d'une nuit de décembre, elle descend le grand escalier du palais, pour se joindre à la foule pieuse.

Marche avec confiance, généreuse chrétienne : celui qui a revêtu l'oiseau des champs d'un joyeux duvet, et paré mieux que Salomon dans toute sa gloire le lys des vallées, saura bien te garantir contre les frimas!

Elle rencontre en ce lieu le seigneur de Fatinelli. Fâcheuse rencontre qui va trahir sa charité!

— Où allez-vous à cette heure?

— Avec la permission de mon maître, à la messe de minuit, dans l'église San-Frediano.

— Mais le vent est glacé, et vos minces habits vous couvrent à peine?

— Il faisait froid aussi, dans la pauvre étable de Bethléem, la nuit d'hiver où l'enfant Jésus y naquit, et il fallût que de vils animaux vinssent l'y réchauffer.

— Prenez cet épais manteau, dont les larges replis protégeront vos membres glacés.

— Jamais, Seigneur, une pauvre servante ne consentira à porter le riche vêtement de son maître.

— Mais votre maître le désire.

— Epargnez-moi la douleur de me parer de ce signe de la richesse, dans une nuit où le Christ a voulu naître dans la pauvreté.

— Puisqu'un désir ne suffit pas, c'est un ordre que je vous donne.

— Alors, Seigneur, j'obéirai, puisque Jésus-Christ s'est fait obéissant jusqu'à la mort. Je le porterai donc ce précieux manteau ; mais combien il ornerait mieux les épaules souffrantes du Christ ! Ah ! s'il m'était permis, dans cette fête des pauvres...

— Je vous défends... et malheur à vous, si vous ne me rapportiez ce manteau...

Le Seigneur de Fatinelli lui imposait cette défense, parce qu'il connaissait son inépuisable charité. Zite promit tout, mais non sans regrets.

Sous le vieux portique de San-Frediano, de pauvres mendiants étalaient leurs misères et réclamaient des aumônes. Parmi ces déshérités du monde, chéris de Dieu, un vieillard à barbe blanche, couvert de haillons et demi-nu, frappe les regards de l'humble servante. Il tremble de froid, et son chien, fidèle ami, couché sur ses pieds transis, cherche vainement à les réchauffer. Il ne demande rien, mais il souffre, et la muette éloquence de ses yeux suppliants touche le cœur compatissant de la jeune fille. Elle songe à la parole du Sauveur : « J'étais nu et vous m'avez vêtu. »

Elle saisit immédiatement son manteau. Vaine parure, dit-elle, inutile trésor pour une pauvre servante, va réchauffer les membres souffrants du Christ. Puisses-tu remplacer le manteau dérisoire, dont il fût revêtu dans une autre nuit !

Elle s'en dépouille avec joie... Mais soudain l'ordre impérieux de son maître lui revient à l'esprit, et le douloureux souvenir de sa promesse. O lutte terrible qui s'engage dans ton âme, ô pauvre Zite, entre l'obéissance et la charité ! tu voudrais, mais une défense rigoureuse te retient ; il te serait si doux de donner ; mais il te serait si doux d'obéir !

Ells s'éloigne avec une mélancolique tristesse de ce mendiant qu'il lui est défendu de secourir, et pour calmer sa douleur, elle pénètre sous les voûtes sacrées.

Les anges, témoins de son généreux sacrifice, l'ont porté devant Dieu, et lui apportent en échange une céleste inspiration. Elle retourne vers le pauvre du bon Dieu.

— Tiens, lui dit-elle, image souffrante du Christ, reçois de mes indignes mains ce magnifique manteau. C'est celui de mon puissant maître le seigneur de Fatinelli. Il m'en a confié le soin, et j'ai promis de le rapporter. Mais la nuit est glacée, l'office sera long, le chant des hymnes sacrés durera jusqu'au matin. Tu en abriteras, jusqu'à cette heure, les membres engourdis par le froid, et je le reprendrai demain en sortant de la maison de Dieu.

Les prières liturgiques ont commencé. Ah ! qu'elles sont touchantes, à cette heure et dans cette nuit! Pendant quatre semaines, figure des quatre mille ans, l'Eglise, vêtue de deuil, a redit les aspirations lointaines des patriarches, les soupirs répétés des prophètes, les ardentes supplications de Jérusalem. A mesure que les temps approchent, on sent que la tristesse diminue et qu'elle cède volontiers sa place aux plus vives espérances. Enfin, la grande nuit est arrivée. Ce qui ne nous apparaissait d'abord que dans un lointain horizon, va devenir une douce réalité.

Aussi l'Eglise se livre tout entière à l'allégresse. Elle ne songe qu'à glorifier le Christ victorieux et à sécher les plaies de Jérusalem.

« Consolez-vous, consolez-vous, mon peuple, consolez-vous, dit votre Dieu. Parlez au cœur de Jérusalem, et dites lui que ses maux sont finis, que ses iniquités lui sont pardonnées. »

Après les larmes de l'absence, ce sont les joies de la possession !

Comme ce contraste est frappant, et comme il parle doucement à l'âme chrétienne ! Il se retrouve jusque dans cette heure inaccoutumée où l'office de Noël est célébré. Entre l'obscurité qui règne dans la cité et la clarté symbolique qui rayonne dans le temple, il existe un rapport mystérieux, qui rappelle ces paroles inspirées :

« Le peuple qui marchait dans les ténèbres, a vu une grande

lumière, et le jour s'est levé sur ceux qui habitaient les régions de l'ombre de la mort. »

Zite goûtait, dans l'église San-Frediano, les délices de ces pieuses cérémonies. Elle unit ses prières à celles du Pontife, elle chante le hymnes sacrés avec les fidèles, elle assiste au saint sacrifice avec les anges, elle reçoit avec Marie, dans une âme pure, le Dieu qui descendit dans l'étable. Comme elle se pénètre des mystères de cette grande nuit! Elle oublie tout ce qui l'entoure.

L'âme de la sainte s'échappe de sa frêle enveloppe..... Elle est comme transportée dans l'étable de Bethléem..... Voilà bien ses murs délabrés et sa porte vermoulue..... Là, dans un angle obscur, est la pauvre crèche, humble berceau de l'enfant Dieu..... Tout près, la pierre miraculeuse où il reposera sa tête..... Joseph et Marie attendent dans le ravissement l'heure solennelle où les anges diront aux pasteurs :

« Aujourd'hui, un petit enfant vous est né. » Au dehors, comme pour achever le tableau, se dessinent les coteaux de Bethléem et la sépulture de Rachel.

Enfin le Verbe fait chair apparaît. Saint Joseph le presse dans es bras et le couche sur un peu de paille.

La Vierge Marie détache son voile de lin pour composer ses premiers langes ; le bœuf et l'âne, annoncés par Isaïe, fléchissent le genou devant leur maître, avant de le réchauffer de leur haleine ; les neuf chœurs des anges viennent tour à tour l'adorer; les bergers, avertis par les célestes messagers, lui apportent leurs modestes présents, et les Mages, guidés par l'Etoile, lui présentent leurs riches offrandes.

Zite contemple dans une douce sérénité cet émouvant spectacle. Elle a le ravissement de Marie, l'humilité de Joseph, la simplicité des bergers, la foi ardente des Mages, la pureté sans tache des anges.

Cette délicieuse vision se prolongea pour elle jusqu'au matin.

L'aube de Noël blanchissait les voûtes de San-Frediano, quand son âme revint sur la terre.

L'office était achevé depuis longtemps, les cierges de l'autel

étaient éteints, les chants liturgiques avaient cessé, l'enceinte de l'église était devenue déserte.

Seul, le parfum de l'encens embaumait encore les parvis sacrés, et rappelait que le sacrifice avait eu lieu.

En sortant de l'église, Zite veut reprendre son manteau. Mais le vestibule est vide comme la nef. Les pauvres en ont quitté le seuil. Le vieillard, dont elle a protégé les membres transis, est absent. Elle cherche de tous côtés, elle retourne dans le lieu saint, elle interroge les nefs silencieuses. Elle regarde autour du vaste édifice. L'écho seul répond à sa voix. Elle n'ose accuser le pauvre d'infidélité ; mais elle se reproche sa promesse violée et son long retard dans le temple. Elle ne sait comment reparaître devant son maître sans le précieux manteau.

— O Dieu de l'Etable, dit-elle, secourez-moi. Vous qui avez fait fleurir, en plein hiver, des roses dans mon tablier, renouvelé pour mes pauvres le miracle de Cana multiplié dans les greniers de mon maître les provisions épuisées, envoyé vos anges pour pétrir mon pain, quand je m'oubliais auprès de vous, ô Dieu de l'Etable, venez à cette heure à mon secours.

Elle arrive ainsi au seuil du palais. Elle retrouve son maître au lieu même où il lui avait remis son manteau.

Moins terrible est, pour les habitants de Lucques, l'ouragan qui descend du mont Saint-Julien, que ne le fut pour la pauvre domestique l'apparition intempestive de son maître. Tourmentée par le remords, accablée par le chagrin, atterrée par la frayeur, elle ose à peine élever la voix. Elle s'accuse, elle s'humilie, elle pleure, elle prie son maître de lui pardonner au nom du Dieu qui est venu apporter la paix.

Rien ne peut apaiser le courroux du seigneur de Fatinelli. Il veut à l'heure même la chasser de son palais.

Au même instant, on frappe à la porte. Un mystérieux inconnu, semblable à ceux qui s'arrêtèrent jadis près de la tente d'Abraham, venait rapporter le manteau. Comment était-il en ses mains ? Qui le lui avait remis ? En quel lieu l'avait-il trouvé? Nul ne le sut, excepté la pauvre servante, à qui les secrets du Ciel étaient familiers.

Quand l'étranger, après avoir trempé ses lèvres à la coupe

de l'hospitalité, quitta le seuil du Palais, on vit son visage se transfigurer, une auréole étincelante l'environna, une suave odeur se répandit autour de lui, ses pieds effleurèrent la terre et l'on aperçut du côté de l'horizon comme une traînée lumineuse, où il disparut.

C'était un ange du Paradis que Dieu avait envoyé ici-bas pour récompenser la charité de sainte Zite. La porte de San-Frediano, qui avait abrité le céleste messsager sous la figure d'un mendiant, a toujours été appelée depuis : la Porte de l'Ange.

Tel est le touchant récit que la tradition-populaire a conservé jusqu'à nous.

O vous qui le lirez, peut-être ce soir à la veillée, autour de la table de famille, près de l'âtre pétillant, puisse-t-il vous inspirer des pensées de charité envers les pauvres ! Ils ne manqueront jamais à la porte de nos églises pour recevoir vos aumônes. Donnez-leur avec générosité, afin que Dieu visite vos foyers, protége vos enfants, bénisse vos familles ; et puissent les dons que vous aurez faits monter jusqu'au Ciel et vous être rendus par la main d'un ange, comme le fut le manteau de sainte Zite !

E. Bellissen.

VARIÉTÉS

Les Jésuites. — Voici la statistique de la Compagnie de Jésus.

En 1873 elle comptait 8,847 sujets : ils ont été 9,102 au commencement de 1874 : — 4,170 prêtres, 2,404 novices, 2,528 frères coadjuteurs ; — 2,412 Allemands, 1,088 Anglais, 1,335 Espagnols, 2,747 Français, 1,525 Italiens.

Ils sont répartis en 22 provinces, dont voici les noms : Allemagne, Angleterre, Aragon, Autriche, Belgique, Castille, Champagne, France (Paris), Galicie (Autriche orientale et Pologne), Hollande, Irlande, Lyon, Maryland, Mexique, Missouri, Naples, New-York et Canada, Rome, Sicile, Toulouse, Turin, Venise.

Il y a 1,731 Jésuites dans les Missions étrangères.

1,700 hommes qui abandonnent tout, s'exposent et sont prêts à tout, même à la mort : voilà le contingent que la Compagnie

de Jésus présente pour l'œuvre de la civilisation, de la régénération intellectuelle et morale des barbares. Et on ose persécuter de pareils hommes ! Honorons les victimes, mais plaignons les persécuteurs.

Un bon exemple. — Le jour des prières publiques, le préfet de Lyon, M. Ducros, avait convoqué à la préfecture tous les membres des diverses administrations qui dépendent de l'autorité départementale. Qnand tous furent réunis, il les remercia d'être venus si nombreux et ajouta : « Maintenant, messieurs, nous allons prier Dieu de donner à nos députés la sagesse et la force. » Puis il se mit en tête, marchant à pied, et ce cortége officiel, composé de plus de cinq cents personnes, se rendit à la cathédrale en traversant la rue de Lyon, la place Bellecour et le pont Tilsitt.

L'importance de l'Encyclique pontificale, que nous avons voulu donner intégralement avec la traduction en regard dans ce numéro, nous force de remettre à la prochaine livraison les faits religieux qui composent ordinairement notre chronique.

L'*Osservatore romano*, qui est comme l'organe officiel du Saint-Père, reproduisant l'Encyclique du pape Léon XII pour le Jubilé de 1825, nous imiterons la feuille romaine; mais nous répartirons entre plusieurs numéro cet important document.

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

DISCOURS DU SAINT-PÈRE.

ADRESSÉ A LA JEUNESSE CATHOLIQUE D'ITALIE

DANS L'AUDIENCE DU 6 JANVIER 1875 (1).

En vous voyant réunis autour de moi, mes très-chers fils, et me faire une joyeuse couronne, après être venus de beaucoup d'endroits divers où sont vos demeures, je dirai moi aussi : *gratulamur adventu*. Mais ma consolation est plus grande encore de vous savoir fermes et constants dans l'exercice de vos devoirs et dans la défense de la cause du droit, de la vérité et de la justice.

Peut être paraîtra-t-il à quelqu'un de ceux qui sont plus jeunes parmi vous, que la persécution présente est telle que Nous en devons perdre tout espoir d'amélioration et de paix. Mais si Nous regardons en arrière, Nous trouverons que l'Eglise et les catholiques furent très-souvent en butte à la colère des impies. Dans les premiers siècles, les Papes imprégnèrent de leur sang ce sol de Rome, et il se trouva des millions et des millions de fidèles pour les suivre. Les siècles des persécutions et des cruautés étaient à peine finis que vinrent les siècles des hérésies et des schismes. Dans ces combats aussi l'Eglise se tint debout, ferme et constante, soutenant victorieusement les assauts de ses ennemis. Puis vinrent les incrédules, et les soi-disant philosophes du siècle derniers lesquels trompaient et se faisaient protéger par ceux qu'il, avaient trompés. L'Eglise catholique s'en tira saine et sauve.

(1) Traduction de l'*Univers*.

Aujourd'hui, il me fait plaisir de vous signaler que l'année 1875 qui commence, amène le centenaire de l'élection de Pie VI, mon glorieux prédécesseur, lequel termina son pontificat, victime de la grande révolution de 89 et de ses faux principes.

Il fut suivi par Pie VII, contre qui tourna ses colères injustes un puissant du siècle. Les deux Pontifes ses successeurs durèrent peu, mais ils tinrent saintement le gouvernement de l'Eglise de Jésus-Christ. Enfin vint Grégoire XVI, qui trouva les ennemis du trône et de l'autel dans une grande agitation; il les trouva possesseurs d'une partie des Etats de l'Eglise.

La révolution contemporaine, vous la connaissez, et je n'ai pas besoin de répéter ce que je disais d'elle succinctement, il y a peu de jours : j'ai dit ce qu'elle était et quel était son caractère; j'ajoute un seul mot sur un *projet de loi organique* de la République mexicaine, qui m'est venu hier et qui mérite les condamnations les plus solennelles, car c'est un vrai foyer d'erreurs.

Or, tout cela doit donner du courage aux bons, parce que les victoires passées montrent assez que l'Eglise, par la permission de Dieu, est continuellement assaillie, mais aussi qu'elle triomphe toujours. Les persécuteurs périssent; l'Eglise reste, et elle reste avec son divin fondateur. Elle reste, et pendant que sont jetés au loin ses ennemis comme un habit au rebut, Jésus, lui, se maintient au contraire éternellement. *Ipsi peribunt, tu autem permanes, et omnes sicut vestimentum veterascent; tu autem idem ipse es et anni tui non deficient.* Consolons-nous donc en pensant à cette éternelle stabilité du divin Rédempteur, sur laquelle se fonde la succession de ses vicaires et des autres ministres, aussi bien que le maintien de la foi dans tous les peuples catholiques.

Ici j'ajoute encore que nous devons prendre un nouveau sujet de force dans la solennité que nous célébrons

aujourd'hui : saint Joseph eut ordre de Dieu d'abandonner la Judée et de se rendre en Egypte, mais peu après l'ange se présenta à Joseph et lui dit : *Surge, surge, accipe puerum et matrem ejus et vade in terram Israel; defuncti sunt enim qui quærebant animam pueri.* Ainsi pouvons-nous dire, nous aussi et nous tous. Où sont les persécuteurs de l'Eglise? *Defuncti sunt.* Où sont les persécuteurs, et les bourreaux, et les tyrans? *Defuncti, defuncti sunt.* Et l'Eglise? L'Eglise, elle demeure.

Considérez, mes très-chers fils, ce miracle de Dieu opéré pour soutenir son Eglise, et prenez-en une ardeur et une force nouvelles pour persévérer dans la noble attitude dont vous donnez l'exemple à l'Italie et au monde entier.

Et puisque votre amour de fils affectionnés, guidant vos pas, vous a conduits ici pour prendre une nouvelle force dans l'exercice des bonnes œuvres, je viens, moi aussi, vous en conseiller une, ayant pour but de diminuer un désordre immense qui s'est accru depuis les agitations révolutionnaires.

Je veux parler des mariages entre parents, qui depuis vingt à vingt-cinq ans se sont non-seulement doublés, mais quadruplés. C'est pourquoi je voudrais que, dans lés occasions favorables, vous parliez à l'ami, au parent que vous verriez disposé à ce genre de mariage, afin de l'en détourner. A la vérité, le cas peut se présenter quelquefois où l'on doit accorder la dispense en raison de nombreuses causes canoniques; mais cette fréquence extraordinaire doit être condamnée comme contraire à la morale, et ici je puis parler et enseigner moi-même.

L'on dira, je le sais, qu'il est facile de supprimer le désordre en refusant la dispense; mais c'est la grande difficulté, car les gouvernements ont pris là-dessus des décisions qui endorment les âmes faibles. Et ainsi, aveuglés par les emportements de la passion ou entraînés par

l'avidité de l'argent, ou, ce qui est encore pire, parce que la foi fait défaut, il en est qui préfèrent vivre en concubinage, même incestueux, plutôt que de se disposer à recevoir le sacrement. Il s'ensuit que les contractants sont privés de cette grâce que Dieu leur offre pour vivre dans la paix et la charité, comme du zèle nécessaire pour élever les enfants dans sa sainte et divine crainte.

Si les gouvernements avaient la patience d'intervenir seulement après que l'Eglise a exercé ses droits, comme la justice le réclame, ils pourraient alors, mais non avant, pratiquer les actes civils, et ainsi l'on enlèverait aux contractants tout motif de souiller leur conscience, souillure qui s'étend aussi à ceux qui ont coopéré.

Après cette liberté du sacrement de mariage, Nous devons prier Dieu qu'Il daigne enlever d'au milieu de Nous les grands obstacles qui empêchent de conférer le sacrement de l'ordre à tous les jeunes lévites, en raison de l'imprudente loi sur la levée militaire qui assujettit tout le monde au service des armes, obligeant ainsi tous les jeunes ecclésiastiques à échanger leur cordon, qui signifie la pureté, contre une ceinture de cuir qui doit soutenir l'épée.

Qui ne voit que par ce moyen l'on cherche à détruire peu à peu la discipline ecclésiastique, et l'on veut faire abandonner et déserter la milice pacifique de Jésus-Christ pour faire prédominer cette milice qui expose l'âme et le corps à tant de dangers. Donc, demandons humblement à Dieu qu'Il éloigne cette menace de destruction.

Et qu'on ne croie pas qu'en demandant que ces deux sacrements soient libres dans leur administration et leurs effets, je cesse de réclamer la liberté de l'enseignement. Or, quand je dis réclamer la liberté de l'enseignement, j'entends la réclamer non comme un principe, ce que je n'admets pas, mais comme une véritable nécessité.

Telles sont, mes chers fils, les quelques paroles que

j'avais le dessein de vous adresser. Maintenant, allons tous nous prosterner devant la crèche du divin Sauveur, et, avant tout, demandons-lui ces trois grâces... Mon Dieu, auteur des sacrements, donnez à l'Eglise la liberté du sacrement de mariage; donnez à l'Eglise la liberté du sacrement de l'ordre; confirmez à l'Eglise la mission que vous lui avez donnée dès le commencement, quand vous avez dit aux apôtres : *Euntes docete omnes gentes.*

Ce sont ces faveurs que nous vous demandons, ô Seigneur! Vous pouvez mouvoir les cœurs de ces hommes qui ont toujours, des lèvres, glorifié la liberté, sans jamais cesser de tenir en main les chaînes où ils veulent emprisonner votre Eglise, afin de lui rendre impossible l'exercice de sa divine mission. Quand vous accueilliez dans la pauvre étable ces personnages qui vinrent des contrées lointaines pour vous adorer, cela mit en alarme ceux qui régnaient sur Israël.

Pour nous, en venant vous adorer, nous ne voulons point alarmer ceux qui gouvernent, mais seulement que, par votre grâce, la lumière pénètre dans leurs esprits, et qu'après Nous avoir tout enlevé, ils concèdent au moins ce que Nous demandons, qui ne se rapporte en rien aux intérêts matériels, mais bien au soulagement de l'esprit.

O mon Jésus, vous voyez ceux-ci qui sont présents, et qui s'unissent à moi pour vous supplier et qui, pour mieux obtenir, vous offrent, avec les saints rois mages, l'or, l'encens et la myrrhe : l'or de la pureté pour rendre leur âme agile dans l'exercice des œuvres saintes; l'encens de la prière pour la fortifier dans ses actions; la myrrhe de la mortification pour l'exciter dans la lutte qu'elle soutient contre vos ennemis. Ecoutez, Seigneur, ces prières communes. Levez le bras pour bénir tous ceux qui sont présents et ceux qui sont au loin, ce bras qui, pour être celui d'un petit enfant, est pourtant et toujours tout-puissant.

Bénissez cette péninsule qui, lorsqu'elle était divisée en plusieurs Etats, était unie par la foi ; mais qui aujourd'hui qu'elle se dit politiquement unie, est semée de temples protestants, d'écoles hétérodoxes et d'autres institutions pareilles qui ont pour but de diviser l'Italie dans sa foi, dans son culte, dans sa religion, pour faire place aux institutions de Satan, lequel y entre volontiers pour régner, mais qui a pour symbole le *nullus ordo* et le *sempiternus horror*.

Donc, hélas! si l'Italie jadis était une dans sa foi, faites qu'elle revienne à la possession de cette prérogative, la première et la plus noble de toutes. Eloignez les maîtres d'erreurs et tant d'autres motifs de corruption. Que votre bénédiction lui apporte ces grands bienfaits ; qu'elle la rende digne de conserver ses anciens priviléges, dont le premier est d'être toujours tout entière catholique.

LE JUBILÉ.

Nous aurons sans doute à faire connaître cette année, en entier, par extraits et au moyen d'analyses, un grand nombre de Lettres pastorales relatives au Jubilé ; les Lettres pastorales et Mandements pour le carême vont appeler tout le monde catholique à la pénitence et faire ressortir l'importance des grâces que le Saint-Père accorde au moyen de l'indulgence jubilaire. Nous ouvrons aujourd'hui la série du grand enseignement épiscopal en faisant connaître la Notification relative à l'année sainte que vient de publier à Rome Son Eminence le cardinal vicaire. Voici la traduction de ce document :

« La Rome catholique et pontificale, accoutumée à être toujours le théâtre et la spectatrice des plus grandes œuvres de la foi et du culte ; cette Rome catholique et pontificale qui déjà plusieurs fois a vu se renouveler sous le pontificat actuel le concours du monde entier aux cérémonies solennelles plus extraordinaires, telles que de splendides canonisations, le Centenaire apostolique, le retour de précieux anniversaires et d'époques

très-chères relatives à la vie même du Père suprême de tous les fidèles, de solennelles expositions faites dans un but très-religieux, enfin l'ouverture et la tenue des sessions canoniques du Concile œcuménique du Vatican ; la Rome catholique et pontificale aurait dû voir un Jubilé universel et très-solennel se célébrer par deux fois sous le même pontificat, la première fois en 1850, et la seconde en 1875. Oui, par une circonstance extraordinaire, dans la longue série des successeurs du prince des apôtres, seul le Pontife actuel (que Dieu nous le conserve longtemps encore !) aurait pu pour la seconde fois ouvrir cette *année* appelée *sainte* par excellence, à cause de l'indulgence solennelle et plus abondante qu'elle procure et à cause de la rémission de toutes les fautes qu'on y obtient.

« Mais, hélas ! l'une et l'autre fois, à l'apparition de cette année sainte, l'auguste Pontife a rencontré des obstacles importuns dans les révolutions sociales et religieuses, dont les unes, bien que déjà un peu éloignées de nous, vivent pourtant encore dans la mémoire de tous, et dont les autres, plus tard, avec un accroissement de maux, durent malheureusement encore.

« Néanmoins, dans le but de communiquer aux fidèles au moins la plus abondante portion possible de ces grâces extraordinaires, vu les malheureuses conditions des affaires publiques dans le monde universel, le Saint-Père, qui daignait accorder à toute la chrétienté un Jubilé très-ample, même en 1850, et aussi, pour ne point parler des autres, à l'heureuse occasion du Concile susmentionné, le Saint-Père, suspendant aujourd'hui ce jubilé conciliaire par des Lettres apostoliques en date du 24 décembre 1874, en accorde un autre à tout l'univers catholique pour toute l'année 1875, équivalant à celui que Léon XII de sainte mémoire, son illustre prédécesseur, promulgua pour l'année sainte qui se célébra effectivement en 1825.

« Et voici pour ce qui vous concerne spécialement, ô Romains, et pour ce qui regarde les étrangers pieux qui viennent admirer vos grandeurs sacrées et traditionnelles, voici les œuvres et les injonctions salutaires qu'on vous demande de pratiquer avec un esprit vraiment religieux pour l'acquisition de cette grâce spirituelle.

« Sa Sainteté accorde l'indulgence plénière de l'année du Jubilé, le pardon et la rémission de tous les péchés, à tous et à chacun des fidèles qui réellement pénitents, s'étant confessés et ayant communié, visiteront chacune des basiliques de Saint-Pierre, de Saint-Paul, de Saint-Jean de Latran, de Sainte-Marie Majeure dans la même journée et durant quinze jours soit interrompus soit consécutifs, que ce soit des jours ordinaires ou des jours ecclésiastiques, c'est-à-dire pouvant se compter depuis les premières vêpres d'un jour jusqu'à tout le crépuscule du soir du jour suivant, qui y adresseront à Dieu de ferventes prières pour la prospérité et l'exaltation de l'Eglise catholique et du Siége apostolique, pour l'extirpation des hérésies, pour la conversion des pécheurs et de tous ceux qui sont dans l'erreur, pour la paix et l'unité de tout le peuple chrétien et selon l'intention du Souverain-Pontife. Cette indulgence ne peut être gagnée qu'une fois durant l'année; elle est applicable par voie de suffrage aux âmes bénies du purgatoire.

« Et comme il pourrait arriver que quelqu'un qui aurait commencé l'accomplissement des œuvres prescrites avec l'intention de gagner le Jubilé, soit surpris par la mort avant d'avoir fait le nombre prescrit de visites, Notre Saint-Père le Pape accorde qu'il soit admis à participer quand même à la susdite indulgence comme s'il avait visité durant les jours prescrits les susdites basiliques, pourvu que vraiment repentant, il se confesse et reçoive la sainte communion.

« Les religieuses, les oblates, les pensionnaires et les autres femmes qui vivent en communauté pourront gagner l'indulgence du Jubilé, en visitant leur église ou chapelle respective, cinquante fois en cinquante jours distincts, pourvu qu'elles prient pour les fins susdites.

« Et dans le seul but de leur permettre de gagner le Jubilé, on accorde, dans les susdites Lettres apostoliques aux religieuses et à leurs novices, la permission de choisir un confesseur quelconque, pourvu qu'il soit approuvé par Nous *pro monialibus*.

« Les détenus dans les prisons, les malades, et tous ceux qui par un empêchement quelconque ne peuvent visiter les basiliques désignées, ont la faculté de faire commuer par leurs

confesseurs respectifs l'obligation des visites en d'autres œuvres de piété, de charité et de religion; de même que les enfants non encore admis à la première communion pourront faire changer par leur confesseur la communion sacramentelle en une autre œuvre pie, dans le but de gagner cette même indulgence plénière.

« Ensuite tous les fidèles tant laïques qu'ecclésiastiques séculiers et réguliers de n'importe quel ordre, congrégation ou institut, lors même qu'il faudrait en faire une mention spéciale, peuvent choisir pour confesseur un prêtre quelconque de l'un et l'autre clergé, par Nous approuvé, pour entendre les confessions des personnes séculières, dans le but de gagner le Jubilé. Et à cette fin, Notre Saint-Père accorde à tous les confesseurs la faculté spéciale d'absoudre les pénitents des fautes et des censures réservées, ainsi que de commuer les vœux. Nous ferons part aux confesseurs, par une lettre expresse, de la nature de ces facultés.

« Il n'est malheureusement pas en notre pouvoir de faire cesser, durant cette année de pénitence et de sanctification, les divertissements profanes, comme on le faisait autrefois. Mais il est toujours de votre devoir de vous tenir éloignés par vous-mêmes de toutes les occasions de péché, surtout durant cette année consacrée à expier tous vos péchés, à réparer les offenses que vous avez faites à Dieu et à renouveler en vous l'esprit de religion, dans le cas où les graves scandales qui ont, hélas! depuis quelques années, fait invasion dans la ville du Seigneur l'auraient quelque peu atténué.

« Tous doivent avoir le désir et le zèle nécessaire pour correspondre à cette grâce que le cœur du Vicaire de Jésus-Christ offre et propose à l'avantage de tous. Cette circonstance sera bien opportune pour ceux qui gémissant sous le poids des censures sacrées, vivent comme étrangers à l'Eglise : ils pourront avec humilité de cœur et après avoir accompli les œuvres de réparation voulues, faire ce qui est nécessaire pour en être relevés. Cette même occasion sera non moins propice à beaucoup d'autres, pour reprendre l'usage interrompu des sacrements et peut-être même pour satisfaire aux préceptes annuels de la sainte Eglise.

« Cette époque est le moment de reporter notre pensée aux gloires chrétiennes de nos pères et de notre illustre Rome, qui vit tant de fois les nations de l'univers accourir pieusement en foule dans ses murs bien plus à cause de sa religion que pour visiter ses magnificences humaines.

« Mais si tous nous retournons à Dieu de toute notre âme et de toutes nos forces ; si Rome la première donne aux autres peuples l'exemple de l'humiliation, de la prière et de la ferveur ; si cette sainte année qui ne peut se célébrer dans ses formes extérieures se célèbre néanmoins fructueusement dans la haine essentielle de l'iniquité, dans l'exercice du bien proposé et dans l'accomplissement réel de la grâce que l'Eglise y attache, oh! alors, espérons que les bienfaits de l'âme compenseront les tribulations extérieures, et tous réunis sur cette terre dans les bras immenses de la miséricorde divine, recouvrons, s'il plaît à Dieu, la tranquillité que nous demandons, et assurons-nous au moins le bonheur éternel.

« Donné de notre résidence, le 1er janvier 1875.

« C. Card. Vicaire. »

CHRONIQUE ET FAITS DIVERS.

La situation religieuse reste partout la même, excepté peut-être en Espagne, où l'avénement du roi Alphonse XII, fils de l'ex-reine Isabelle, semble avoir pour un moment rendu une certaine liberté à l'Eglise, et fait espérer de voir remettre en vigueur, au moins en partie, le dernier Concordat conclu avec le Saint-Siége. Mais il n'y a guère là encore que des espérances, que les événemeuts pourraient bien ne pas confirmer.

Ailleurs, la persécution continue : les faits et les documents qu'on trouvera dans cette livraison des *Annales* la montreront toujours active et parfois violente au Mexique, au Vénézuéla, en Pologne, en Prusse, en Suisse. L'année sainte qui s'ouvre a bien besoin d'une nouvelle effusion des miséricordes divines.

Cette effusion, uous l'espérons, viendra rendre à l'Eglise de meilleurs jours : nous en avons pour garants le courage du Saint-Père, qui ne cesse de prodiguer ses enseignements et ses

avertissements, la constance de l'épiscopat, et ce réveil religieux des peuples catholiques, dont, à Paris même, la neuvaine de sainte Geneviève vient de nous donner le consolant et fortifiant spectacle.

L'ÉVÊQUE DE LUÇON. — Nous lisons dans le *Journal officiel* du 13 janvier :

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des cultes,

Décrète :

Art. 1er. — M. l'abbé Le Coq, curé de l'église paroissiale de Saint-Jean, à Caen (Calvados), est nommé à l'évêché de Luçon, en remplacement de Mgr Colet, nommé à l'archevêché de Tours.

Art. 2. — Le ministre de l'instruction publique et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Versailles, le 11 janvier 1875.

Maréchal DE MAC-MAHON,
duc DE MAGENTA.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,
A. DE CUMONT.

LA PERSÉCUTION EN POLOGNE. — Les uniates de la Podlachie (Pologne russe) sont toujours persécutés. On communique à un journal suisse la lettre suivante d'une personne qui a parcouru ce malheureux pays :

« On surveille les paysans nuit et jour, et ils ne peuvent sous aucun prétexte s'éloigner du village. D'étranges choses se passent là-bas, et il m'est arrivé souvent de croire que j'ai rêvé tout cela. Je n'ai fait que passer par ces contrées, je ne saurais donc vous dire le nom de tous ces villages qui ont été maltraités, je sais seulement qu'à Wlodawa, terre appartenant au comte Auguste Zamoyski, et dans les environs, on a tellement fouetté et maltraitré ces pauvres paysans, qu'on a été obligé d'improviser un immense hôpital pour y placer les victimes. Dans un des villages, nommé Jaton, non loin de Radzyn, les paysans ont chassé depuis quelque temps déjà un pope schismatique imposé par le gouvernement ; mais il restait à expédier le maître d'école et l'organiste, dignes remplaçants de celui-

là, et c'est ce qui a eu lieu. Puis, poussées à bout par les persécutions, quelques femmes ont décroché et foulé aux pieds le portrait de l'empereur. Cette imprudence a naturellement aggravé toute l'affaire ; on a envoyé cinq cents soldats dans ce village, formé d'environ soixante-dix chaumières, pour en finir une fois avec les malheureux uniates. On a commencé par leur dire que les militaires resteraient parmi eux jusqu'à ce qu'ils se décidassent à abjurer leur religion, et que pendant tout ce temps le village aurait à nourrir la troupe et les officiers.

« Il a été ordonné aux paysans de fournir le pain, la viande, les pommes de terre, le lard, les choux, etc. Les paysans se sont soumis à cet ordre, et le même jour deux bœufs ont été tués : après quoi un autre fermier devait fournir le lendemain la même chose, et ainsi de suite. Les soldats se sont établis dans les maisons, et les propriétaires ont dû se réfugier dans leurs granges ou dans leurs étables. Pendant dix jours, tout alla ainsi, lorsqu'une nuit un employé, arrivé de je ne sais où, apporta l'ordre de fouetter à tour de rôle les paysans. Le même jour, cinq d'entre eux ont été désignés pour le supplice, qui a eu lieu sur la grande route, en chemise seulement et sur la neige. J'ai su les noms de ces malheureux, mais je ne me souviens que d'un seul, qui s'appelle Kendracki. Les victimes vivaient encore à la date de mes dernières nouvelles. On avait aussi déjà préparé des verges pour fouetter les femmes ; mais il paraît qu'un contre-ordre est arrivé, car l'exécution n'a pas eu lieu. »

La persécution au Mexique. — Les nouvelles qui arrivent du Mexique montrent que la franc-maçonnerie agit dans cette république espagnole comme dans la plupart des autres.

Le mardi, 24 novembre 1874, la Chambre mexicaine a approuvé un projet de loi qui apporte de nouvelles restrictions à la liberté du culte catholique. Cette loi consacre la séparation absolue de l'Etat et de l'Eglise. Désormais, aucune autorité civile, aucune corporation, aucun corps de troupes, ne pourront assister avec un caractère officiel aux actes ou exercices d'aucun culte. En dehors des fêtes purement civiles, tous les jours fériés sont supprimés. « La désignation de dimanche subsistera uniquement pour permettre aux employés de se reposer ce jour-là de leurs travaux. »

L'instruction religieuse et les pratiques officielles de tout culte sont prohibées dans tous les établissements de la Fédération, des Etats et des municipalités, sous peine d'une amende de 25 à 200

piastres et la destitution en cas de récidive. Aucun acte religieux ne pourra s'effectuer publiquement, si ce n'est dans l'intérieur des temples, sous peine d'une amende contre les délinquants de 10 à 200 piastres ou de deux à quinze jours de prison. Il est défendu aux ministres des cultes, sous peine d'une amende de 100 à 200 piastres, de porter hors des temples un costume spécial ou des insignes distinctifs de leur caractère. Toutes les réunions qui auront lieu dans les temples seront publiques et sujettes à la surveillance de la police. L'autorité pourra y exercer son office aussi souvent que les circonstances l'exigeront. Aucune institution religieuse ne pourra acquérir des biens-immeubles. L'article 19 vient d'être soumis à la discussion de la Chambre. Comme son adoption doit entraîner l'expulsion probable des sœurs de charité du territoire de la république, un vif intérêt s'attache aux débats qui ont lieu en ce moment. L'opinion est grandement surexcitée. Le Mexique possède environ 400 sœurs de charité qui exercent leurs bonnes œuvres dans un grand nombre d'hôpitaux, d'écoles et de salles d'asile. Des milliers de malheureux dont elles sont la providence, attendent en ce moment avec anxiété l'arrêt qui décidera de leur sort.

Les dernières nouvelles venues de Mexico par le télégraphe nous ont appris que l'article dont il s'agit plus haut, entraînant l'expulsion des sœurs de charité, a été adopté par 113 voix contre 57.

Mgr Melchior Nazarian, archevêque arménien catholique de Mardin, en Mésopotamie, expulsé de son Eglise par un intrus, a reçu du Saint-Père le Bref suivant, qui montre la grandeur d'âme du Vicaire de Jésus-Christ et sa sollicitude pour les membres persécutés de la sainte Eglise :

« Nous gémissons comme vous, Vénérable Frère, sur les maux de toute l'Eglise, sur les vôtres en particulier, et sur les malheurs de votre diocèse, auquel, privé que nous sommes de tout secours humain, circonvenu par la perfidie et la violence, nous ne pouvons apporter aucun remède; mais quoique nous voyions qu'il a été donné aux portes de l'enfer, et à leurs sectateurs une entière liberté et une pleine puissance de nuire, nous ne devons point perdre courage, ni croire que le triomphe de l'iniquité sera de longue durée; car *l'impie se trouve pris dans sa perversité, et il est lié par les chaînes de ses crimes;* et *celui qui creuse une fosse pour d'autres y tombera le premier :* et *celui qui met une pierre devant les pas de son prochain s'y heurtera lui-même;* enfin, *celui qui tend*

un piége à un autre y tombera lui-même. Au reste, comme cette guerre est déclarée, non aux hommes, mais à Dieu, c'est en haine de son nom que ses ministres et ses fidèles sont maltraités ; la persécution qu'ils supportent pour son nom fait leur mérite et leur gloire. *Il se lèvera enfin lui-même*, et *il jugera enfin sa cause.*

« C'est pourquoi, tout en applaudissant à votre fermeté, nous vous exhortons très-instamment à ne jamais la démentir, à posséder votre âme dans la patience, à attendre avec confiance, à agir avec courage, car vous êtes appuyé, non sur vos propres forces, mais sur celles du Dieu dont vous soutenez la cause. Votre constance affermira sans doute votre clergé et le troupeau confié à vos soins, et elle amènera une victoire morale certainement plus éclatante et plus solide que le succès passager de la violence et de la perfidie des passions. »

Le jansénisme hollandais. — Les jansénistes, dit une correspondance de l'*Univers*, sont enfin parvenus à se doter d'un archevêque ayant son siége à Utrecht, en remplacement de M. Loos, décédé l'an dernier. Leur choix est tombé sur M. I. Heykamp, curé à Schiedam, qui avait pour compétiteur M. van Thiel, curé à Enkhuizen (lequel a déjà atteint l'âge de 31 ans !) et M. Vèrhœf, curé à Oudewater. Ces curés ont pour la plupart, sous leur direction, de petits troupeaux de 50, 60 ou 70 brebis et agneaux ; leur charge n'est donc pas lourde, ce qui doit leur être d'autant plus agréable que la communauté janséniste est riche, et que ses pasteurs sont, en conséquence, largement dotés.

Depuis que la secte s'est associée avec Reinkens et ses adeptes, on a vu clairement que sa quasi-soumission à Rome n'était que de l'hypocrisie. Si réellement elle vénérait et respectait encore le Pontife-Roi, vicaire de Jésus-Christ sur la terre, elle ne se serait pas rendue complice du renégat allemand et n'aurait pas coopéré au sacre sacrilége de cet homme. Il faut voir maintenant si, comme par le passé, les jansénistes donneront encore connaissance au Saint-Père de l'élection de leur archevêque.

Le Denier de Saint-Pierre. — L'œuvre du Denier de Saint-Pierre du diocèse de Gand, qui s'est toujours fait remarquer par son zèle empressé à venir en aide aux besoins du Saint-Siége, a tenu son assemblée générale, le 14 décembre dernier, dans la grande salle du Cercle Saint-Joseph décorée de trophées, de drapeaux aux couleurs pontificales et au chiffre de Pie IX. Le buste du Saint-Père

avait été placé au-dessus de l'estrade réservée au bureau. A côté de Mgr l'évêque de Gand siégeaient M. le vicaire général Dubois et M. le comte Joseph de Hemptinne, vice-président de l'œuvre.

Après la prière d'usage, le secrétaire de l'œuvre, M. Guillaume Verspeyen, que connaissent bien les lecteurs des *Annales catholiques*, a donné lecture du rapport annuel sur la situation de l'œuvre.

Ce rapport, que nous regrettons bien de ne pouvoir reproduire, retrace d'abord à grands traits le tableau des persécutions et des attaques de tout genre dont l'Eglise est assaillie ; puis rappelant les nombreuses et consolantes manifestations dont les catholiques belges ont donné l'édifiant spectacle par des pèlerinages et des prières publiques, le rapporteur a rendu compte de l'état toujours croissant des ressources opportunes à l'œuvre. Enfin le rapport, après une éloquente apologie du Pape et de son infaillibilité, termine en ces termes :

« Aimons donc le Pape, Messieurs, aimons l'Eglise, car c'est tout un !... Au seuil de luttes terribles et d'un avenir chargé d'orages, serrons-nous autour de la Chaire infaillibe, autour de nos pasteurs, établis « nos guides et nos juges en Israël. » C'est là que nous trouverons cette force, cette sécurité, cette union qui sont les gages assurés de la victoire. Le monde moderne s'est follement épris du prestige de la force, il dédaigne la croix pour le canon ; il croit moins à la puissance de Dieu qu'à celle des grandes armées. Ne craignons point cependant. Peut-être, pour sortir de l'Egypte libérale et pour échapper à de nouveaux Pharaons, l'Eglise devra-t-elle traverser la mer Rouge, je veux dire l'océan des passions démagogiques. Mais ayons confiance : Moïse est là devant nous et ce n'est point l'Eglise que les flots engloutiront. Bientôt, sur la rive de la délivrance, elle chantera l'hymne des actions de grâces : *Hi in curribus et hi in equis, nos autem in nomine Domini !*

« *In nomine Domini !* C'est la devise de votre épiscopat, Monseigneur, c'est le but élevé de vos travaux, c'est la leçon toujours renouvelée de vos paroles et surtout de vos exemples ; ce sera aussi, nous en avons le ferme espoir, la boussole de nos œuvres, le stimulant de nos efforts, la garantie de notre persévérance et le gage de cette victoire que sollicitent nos prières et qu'appellent vos bénédictions. (*Applaudissements prolongés.*) »

L'assemblée a ensuite voté par acclamation une adresse au Saint-Père, à l'occasion de la nouvelle année.

Les aumoniers militaires. — Mgr l'évêque d'Angers a prononcé un remarquable discours en installant l'aumônier militaire de la garnison d'Angers.

Voici quelques passages de ce beau discours :

« Qu'est-ce, en effet, que l'armée, sinon la fleur de la nation, l'élite et l'orgueil des familles? Chaque année, pour me servir des paroles d'un grand orateur, le recrutement, comme une pompe puissante, aspire, pour le refouler dans l'armée, ce qu'il y a de plus pur et de plus généreux dans le sang d'un peuple.

« Vous empruntez à nos villes et à nos campagnes, à l'atelier comme à la ferme, vous allez prendre dans toutes les classes de la société leurs éléments les plus sains et les plus vigoureux, pour en former vos bataillons; et c'est là sans doute le plus grand des sacrifices que la famille puisse faire à la patrie. Mais, pour être équitable, un tel sacrifice ne doit pas être sans retour.

« Ces éléments de force et de vitalité que la nation vous met sous la main et que vous cherchez à vous assimiler, elle vous les redemande au bout d'un certain temp, assouplis et façonnés : vous devez lui rendre avec un accroissement d'intelligence et de valeur morale ce que vous recevez d'elle en énergie et en virilité. Il faut que, pour chacun de ces jeunes hommes, son passage sous les drapeaux devienne un apprentissage de la vie sérieuse, une préparation aux devoirs qui l'attendent dans la famille et dans la cité. Voilà le vrai rôle de l'armée pour l'avenir d'un pays.

« Eh bien ! messieurs, dans cette élaboration lente et continue de l'âme de tout un peuple, dans cette éducation commune de la jeunesse virile d'un pays, comment la religion n'aurait-elle pas sa large part, elle qui a pour mission de relever les âmes et de les former aux mâles vertus ?

« L'armée est une grande école de respect : et où donc le respect a-t-il son fondement, sinon dans le principe d'autorité que la religion proclame et consacre ?

« L'armée est une grande école d'honneur : mais qui mieux que la religion sait inspirer à l'homme le sentiment de sa noblesse et de sa dignité personnelle ?

« L'armée est une grande école de discipline : or, quoi de plus propre à discipliner les âmes que de les faire plier sous la règle suprême dont dérivent toutes les autres ?

« L'armée est une grande école de sacrifice : et qu'est-ce que la religion, sinon la doctrine même du sacrifice appuyée sur l'exemple

de l'Homme-Dieu mourant sur la croix pour le salut de ses frères?

« De quelque côté que vous envisagiez vos devoirs, la religion se présente à vous comme un auxiliaire indispensable dans l'éducation militaire d'un peuple. Il n'y a pas de vraie soumission aux ordres qui partent de l'homme là où les commandements de Dieu sont méconnus; celui-là seul obéit sans murmure aux pouvoirs de la terre, qui sait rendre au Roi du ciel l'hommage de sa foi et de son culte.

« De là vient, messieurs, qu'il s'est toujours attaché à l'idée de milice je ne sais quoi de religieux et de sacré. Ce n'est pas un vain mot que le nom de « Dieu des armées » si souvent répété dans nos saintes Lettres, pour montrer que la plus forte des institutions humaines porte à son sommet la souveraineté divine.

« Tous les peuples vraiment dignes de ce nom ont vu dans la religion une force supérieure qui vient s'ajouter à celle des armes pour la consacrer et la bénir. « Un autel défend mieux qu'un rempart, » disait la Grèce antique par la bouche du plus sublime de ses poëtes. Pour les légions romaines, le service de la patrie était un service religieux, et c'est pourquoi elles ont fait le tour du monde. Ce sentiment, l'Eglise, qui a le privilége de purifier tout ce qu'elle touche, l'Eglise l'a fortifié en l'élevant ; il me suffirait, pour m'en convaincre, de regarder ce temple dédié à la mémoire d'un soldat chrétien.

« Chose digne de remarque ! C'est à la langue militaire qu'elle a emprunté l'un de ses termes les plus augustes ; et le même mot qui désigne l'engagement du soldat envers sa patrie, le mot *sacramentum*, exprime également l'union la plus intime du chrétien avec son Dieu, comme si l'Eglise avait voulu associer entre elles ces deux fidélités en rattachant à Dieu ce que Tertullien appelait, dans son énergique langage, « la religion de seconde majesté. »

Les vieux papiers. — M. l'abbé Martet, de Langres, a été reçu dernièrement en audience particulière au Vatican. Il avait l'honneur d'apporter à Sa Sainteté une somme de 3,000 francs provenant de l'œuvre dite des Vieux-Papiers, qui a son siége à Langres et dont MM. Menne et Victor Dufour sont président et vice-président. Cette Œuvre a jusqu'ici donné au Pape plus de 20,000 francs en peu de temps. Elle consiste, comme nos lecteurs le savent, à recevoir des fidèles les vieux papiers pour les vendre à des fabricants qui les réduisent en pâte, les blanchissent et en font du papier

nouveau. Dans les vieux papiers sont compris les mauvais livres que ces mêmes fidèles, dociles à l'autorité ecclésiastique, apportent à l'Œuvre. Plus de cent mille volumes ont été déjà réduits en pâte, c'est-à-dire purifiés et pouvant servir à l'impression de livres honnêtes et chrétiens.

Le Pape, qui a déjà honoré l'Œuvre de Langres, étendue à beaucoup de pays, de deux brefs de louange, a accueilli avec bonté l'offrande de M. l'abbé Martet et l'a chargé de partager avec les fondateurs et les souscripteurs ses plus tendres bénédictions.

Les noces d'or et d'argent de Mgr Dupanloup, qui accomplissait le 31 décembre dernier, ses vingt-cinq ans d'épiscopat et ses cinquante ans de sacerdoce, ont été célébrées ce jour-là avec un grand concours à l'évêché d'Orléans. Le clergé était représenté à cette solennité par toutes ses notabilités diocésaines et par une foule de prêtres venus de tous les points du département. Dans une courte allocution, Mgr Dupanloup a rappelé ces vingt-cinq années d'épiscopat et ces cinquante années de prêtrise, *grande mortalis œvi spatium*, longs et vastes espaces à l'extrémité desquels il ne peut qu'implorer la miséricorde de Dieu. Il a prié son cher clergé d'Orléans, ses amis, ses diocésains et diocésaines de demander pour lui cette miséricorde divine ; de demander aussi, s'il est possible, selon un autre mot de l'Ecriture, un peu de rafraîchissement et de repos après tant de combats, et la grâce de connaître et de faire de plus en plus connaître la volonté de ce Dieu devant lequel il paraîtra bientôt. Cette courte et éloquente réponse qui jaillissait d'une âme profondément émue, a vivement touché l'immense auditoire. Mgr Dupanloup a embrassé les prêtres et tous les amis qui se pressaient autour de lui, et chacun s'est retiré emportant de cette manifestation si belle et si simple un souvenir qui ne s'effacera pas. La crosse offerte à Mgr Dupanloup à cette occasion est vraiment un chef-d'œuvre de goût. Après la cérémonie, elle a été exposée au milieu du salon, où les assistants sont venus en admirer les beaux émaux et les délicates ciselures.

L'inauguration de l'Opéra vient de fournir à la *Semaine religieuse* du diocèse de Langres l'occasion de montrer, au moyen de quelques dates, les leçons de la Providence. Voici les dates :

1. En 1672 fut inaugurée, dans un jeu de paume de la rue Mazarine, la première salle d'Opéra. Cette salle est aujourd'hui détruite, et le passage du Pont-Neuf en traverse l'emplacement.

2. Le 15 juin de l'année suivante, l'Opéra est transporté de la rue Mazarine au Palais-Royal. Cent ans plus tard, le 6 avril 1763, cette deuxième salle est consumée par l'incendie.

3. L'Opéra s'installe aux Tuileries dans la salle des machines, le 24 janvier 1774. On sait ce que le pétrole a fait des Tuileries le 24 mai 1871.

4. Le 26 janvier 1770, l'Opéra est réintégré au Palais-Royal. Une seconde fois, le 8 juin 1781, ce théâtre devient la proie des flammes.

5. Après ce nouveau désastre, l'Opéra se réfugie dans la salle des Menus-Plaisirs, rue Bergère. En 1788, le feu dévore les Menus-Plaisirs, avec tous les décors qu'on y avait laissés.

6. Dans l'intervalle fut construit le théâtre de la Porte-Saint-Martin, et, le 14 août 1781, l'Opéra y reprit le cours de ses représentations. Cette sixième salle fut incendiée par les soldats de la Commune, le 24 mai 1871.

7. Le Comité de Salut Public transféra rue Richelieu l'Opéra qui prit le nom de Théâtre des Arts. C'est là que le premier consul faillit devenir victime de la machine infernale, là que fut assassiné le duc de Berry, le 13 février 1820. A la suite de ce crime, le théâtre tomba sous la pioche des démolisseurs.

8. Par ordre de l'autorité, en août 1820, l'Opéra fut transporté momentanément à la salle Favart. En 1839, cette huitième salle fut encore anéantie par le feu.

9. Le 16 août 1821, l'Opéra est enfin transféré rue Lepelletier. Là cent cinquante personnes furent tuées ou blessées par les bombes d'Orsini, le 14 janvier 1858; et le 29 octobre 1873, cette neuvième salle fut encore dévorée par les flammes.

Voilà le passé, quel sera l'avenir?

LA PERSÉCUTION EN PRUSSE.

La persécution continue de sévir en Prusse. La *Germania*, journal catholique de Berlin, dit que le nombre des ecclésiastiques condamnés en Prusse à la prison ou à l'amende ne s'élève pas à moins de quatorze cents.

L'article suivant de la *Correspondance provinciale*, organe officieux de M. de Bismark, ne montre pas que la persécution doive se ralentir cette année :

« Les expériences de l'année passée, dit la *Correspondance*,

ne peuvent que confirmer le gouvernement dans sa résolution d'avancer d'un pas ferme et résolu dans la voie qui, dès le début, lui était tracée par son devoir. Sa confiance repose sur sa bonne conscience. Le gouvernement sait, en effet, qu'il n'a jamais songé et qu'il ne songe pas davantage aujourd'hui à attaquer ou à violer les droits de l'Eglise ni le for intérieur de la foi; que, au contraire, il s'efforce uniquement de conserver dans sa force et son tranchant le glaive temporel qui lui a été confié par Dieu. Sa confiance repose en outre sur le concours ardent, et issu d'une ferme conviction, qu'il rencontre chez le peuple allemand et chez ses représentants. Elle repose enfin sur sa foi inébranlable dans l'esprit patriotique des populations catholiques d'Allemagne, qui reconnaîtront peu à peu que ce ne sont pas des questions de foi et de vie religieuse, mais bien les aspirations à une suprématie temporelle, pour lesquelles les chefs ultramontains, inspirés par l'étranger, sapent de plus en plus la paix de l'Eglise en Allemagne. Le temps viendra, et on doit espérer qu'il n'est pas éloigné, où tous les esprits sérieux dans le peuple catholique, émus par la décadence de toute vie et essence religieuse, par leurs prières et leurs remontrances, feront eux-mêmes comprendre aux prêtres et aux pasteurs la nécessité du rétablissement de la paix religieuse et de la conciliation avec le pouvoir civil. Peut-être aussi que d'ici-là les autorités ecclésiastiques reconnaîtront de plus en plus que les Etats sur lesquels ils se flattaient de pouvoir baser leurs prétentions d'un agrandissement de pouvoir sont vermoulus et caducs; peut-être qu'alors, pour préserver l'Eglise d'une décomposition croissante et, dans ce cas, irrémédiable, elles préféreront prêter la main, afin que, en paix avec le pouvoir civil, la vie religieuse puisse redevenir florissante, lorsqu'elles donneront « à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César. »

Nous n'avons pas besoin de relever les mensonges et les calomnies dont ces lignes sont semées. On sait s'il est vrai que les droits de l'Eglise et le for intérieur de la foi ne sont pas attaqués en Prusse; on sait s'il est vrai que les évêques catholiques aient troublé la paix en Allemagne, que la Papauté aspire à la suprématie temporelle et que les évêques n'aient pas

toujours rendu à César ce qui est à César, en même temps qu'ils rendent à Dieu ce qui est à Dieu. On cherche à séparer les fidèles de leurs pasteurs, on n'y réussira pas.

L'année s'inaugure en Prusse par un fait d'usurpation sur la domaine spirituel qui montre bien ce qu'il faut penser de ce soi-disant respect des droits de l'Eglise et de la conscience qu'on affiche si haut. Le tribunal institué l'an dernier pour juger les causes ecclésiastiques, tribunal à peu près exclusivement composé de juges protestants et complété par quelques vieux-catholiques, a prétendu destituer et déposer, le 5 janvier, Mgr Conrad Martin, évêque de Paderborn.

Voici quelques détails donnés par le *Monde* sur cet événement :

D'après le rapport lu en séance par M. de Diepenbrock-Grüter, Mgr Martin était accusé de n'avoir répondu à aucun des trois avis qui lui ont été adressés par le président supérieur de Westphalie, puis de ne pas s'être expliqué sur la demande qui lui a été faite par le juge d'instruction de la Cour.

M. le procureur Irgahn, qui a soutenu l'accusation, disait dans sa plaidoirie « que la patience du gouvernement prussien vis-à-vis de l'accusé avait été d'une longanimité sans pareille. » Afin de le démontrer, le procureur prit Mgr Martin en plein concile du Vatican, où il le qualifie d'un des grands agitateurs de l'infaillibité pontificale, pendant que tous les autres évêques allemands s'étaient placés sur le terrain de l'opposition. Mgr Martin avait sans doute déclaré à Rome, dans un discours, que l'exécution des prescriptions du *Syllabus* amènerait un conflit en Allemagne entre l'Etat et l'Eglise, mais que cela n'avait pas empêché ledit évêque d'assumer sur lui la responsabilité du conflit qui a réellement éclaté, en se mettant à la tête de l'opposition ecclésiastique contre le pouvoir civil.

M. Irgahn rend ensuite l'accusé solidaire de la publication de l'écrit collectif des évêques allemands contre les lois de mai 1872 dans le *Journal ecclésiastique* de Westphalie, qui reproduisait la pièce le jour même où elle arrivait à Berlin.

Dans cette pièce, signée par Mgr Martin, les lois étaient

qualifiées de subversives et devant amener la désorganisation de l'Eglise catholique en Prusse. Cette appréciation, selon le procureur, est très-coupable et injurieuse pour le gouvernement qui a proposé ces lois, et les députés qui lès ont votées. Le procureur dit ensuite que le langage tenu le 19 janvier 1873 par le prélat est d'une violence extrême. Le mandement dont il a ordonné la lecture à cette époque du haut de la chaire de toutes les églises de son diocèse ne pouvait qu'exciter les esprits contre l'autorité civile. Ce mandement a provoqué des adresses sans nombre des laïques au gouvernement contre les lois de mai. Le procureur continue en cherchant à démontrer que l'accusé, nommant aux charges ecclésiastiques, contrairement aux lois et au mépris des amendes qu'il a encourues, s'est mis en opposition radicale avec la législation du pays; qu'en outre, dans l'action que lui a intenté le prêtre Mœnnikes, il n'a pas daigné se présenter à la barre du tribunal pour se justifier; qu'il n'a pas même répondu par écrit aux questions que le tribunal lui avait fait adresser; qu'il avait déclaré par la voie de la presse qu'il ne reconnaissait pas la compétence du tribunal, et qu'ainsi il s'est insurgé contre les lois et contre le souverain lui-même, qui a institué le tribunal. De plus, ajoute le procureur, le mandement de carême pour 1874 de Mgr Martin se fonde, pour défendre sa conduite, sur des textes de la Bible qu'il interprète à sa façon; il accuse dans le même mandement le gouvernement allemand de vouloir séparer de Rome l'Eglise catholique d'Allemagne, ce que le gouvernement allemand n'a jamais eu l'idée de faire; il excite les populations catholiques à ne pas obéir à l'Etat, prétendant que ce que l'Etat leur demande est contraire à ce que Dieu leur demande; il affirme que Dieu demande la croyance à l'infaillibilité du Pape, et que le gouvernement, interdisant cette croyance, se met en opposition avec Dieu.

En conséquence, le tribunal se trouvant dans l'alternative ou de donner gain de cause à la loi ou de soutenir la rébellion, n'avait qu'à déclarer par sa sentence de quel côté il se mettrait, ou de celui du triomphe de la loi ou de celui du triomphe de la révolte. Que, quant à lui, il accuse Mgr Martin, évêque de Paderborn d'avoir, en 1873 et en 1874, dans ses paroles et

dans ses actes, en sa qualité d'évêque, transgressé toutes les lois de l'Etat relatives aux affaires ecclésiastiques, et que pour ce, il demande qu'il soit déposé et destitué.

Pour ces motifs, le tribunal, après délibération et en vertu du § 24 de la loi du 12 mai 1873, a déclaré, au nom du roi, l'évêque Martin de Paderborn, coupable, et l'a destitué et déposé de ses fonctions épiscopales.

L'analyse du discours du procureur suffit à nos lecteurs pour voir et pour apprécier comment un tribunal hérétique juge les évêques et quels sont les motifs sur lesquels il s'appuie pour prononcer une déposition épiscopale. Jamais on n'a vu, depuis l'arianisme, nous voudrions dire une pareille comédie, si la gravité de la chose nous le permettait. De pareils actes dénotent une vraie folie et révoltent la conscience publique. Les honnêtes gens et ceux qui ont encore quelque sentiment d'équité et de justice apprécieront ce nouveau fait de la persécution de l'Eglise en Prusse.

NOTRE-DAME DE GENÈVE.

Les catholiques de Genève, déjà si éprouvés, sont menacés de se voir enlever la possession et la propriété de l'église Notre-Dame, cette belle cathédrale bâtie exclusivement avec les souscriptions recueillies dans toute l'Europe catholique et particulièrement en France. Il est question d'affecter cette église à la secte des *vieux-catholiques* qui ne savent faire d'autres conquêtes que ces spoliations. Le grand-conseil de Genève a été saisi de l'affaire, et à l'unanimité, moins quelques abstentions timides, il a été décidé que les réclamations des catholiques ne devaient pas être écoutées ; il est probable que cette nouvelle iniquité sera consommée. On verra ainsi, dans la Suisse libérale et par des libéraux dépouiller une communauté religieuse d'une propriété acquise de ses deniers pour en investir ceux-là mêmes qui ont rompu avec elle et qui n'appartiennent plus à la même foi.

La Prusse elle-même ne va pas si loin. Dernièrement, l'église de Neisse, en Silésie, dont les vieux-catholiques voulaient s'emparer, a été maintenue aux catholiques par décision judi-

ciaire. Aux Etats-Unis, pays en majorité protestant, c'est un point de droit incontesté qu'en cas de scission on attribue toujours les biens possédés par une Eglise aux membres *restés fidèles* à cette Eglise.

Le *journal de Genève*, qui a toujours pris parti pour les *vieux-catholiques* contre ceux qui sont restés fidèles, et qui approuve, au fond, la mesure que veulent prendre M. Carteret et le Grand-Conseil, trouve qu'on agit avec trop de sans-façon, et défend les catholiques contre le reproche de duplicité qu'osait leur faire M. Carteret. « Il est certain à nos yeux, dit-il, qu'au « moment où l'église de Notre-Dame a été fondée; ceux à qui « l'Etat venait d'accorder cette faveur étaient autorisés à « croire que cette donation resterait à perpétuité dans leurs « mains. En l'annonçant à leurs coreligionnaires de l'étranger, « ils pouvaient commettre une erreur, car ils ne prévoyaient « certainement pas ce que leur réservait l'avenir. Mais si cette « erreur ne prouve pas en faveur de leur clairvoyance, elle ne « suffit pas, comme le voudrait M. Carteret, pour les convain- « cre de duplicité, et, dans tous les cas, ceux qui ont contribué « de leur argent à la fondation de la nouvelle église ont agi « avec une entière bonne foi. »

Ce langage est curieux, d'ailleurs : le journal protestant et libre-penseur a l'air de croire qu'il est tout naturel de retirer une *faveur* qu'on a accordée, sans qu'il y ait aucun motif d'agir ainsi, et d'enlever à ceux qui possèdent une propriété qu'ils ont légitimement acquise. Il y a là un singulier respect de la propriété!

M. Dunoyer, ancien curé de Genève, a adressé à M. le conseiller d'Etat Carteret la lettre suivante, qui doit être reproduite ici :

Monsieur le conseiller d'Etat,

D'après le compte-rendu des journaux sur la séance du Grand Conseil où a eu lieu l'interpellation sur l'église de Notre-Dame, vous avez accusé le clergé de Genève, les membres de la commission nommés pour recevoir le terrain, l'évêque diocésain (Mgr Marilley), les quêteurs de l'église, d'avoir, chacun pour sa part, travaillé à faire une œuvre déloyale. Vous avez dit qu'ils ont parlé contre la vérité, qu'ils ont menti en faisant croire aux souscrip-

tours qu'il s'agissait d'élever une église pour le culte catholique romain, tandis que, selon vous, le gouvernement de Genève n'avait voulu concéder le terrain que pour un culte national libéral.

Comme ancien curé de Genève, comme membre de la commission et comme constructeur de l'église de Notre-Dame, je dois opposer le plus formel démenti à cette accusation outrageante. En travaillant à bâtir Notre-Dame, tous ceux qui y ont pris part ont agi avec une pleine sincérité. Ils voulaient une seconde église, absolument nécessaire aux besoins de la population, une église pour le culte catholique tel qu'il était et qu'il est encore partout pratiqué dans le monde par ceux qui fréquentent les églises en Italie, en France, en Belgique, en Autriche, etc.

Ni le Grand Conseil d'alors, ni le Conseil d'Etat, ni le peuple de Genève, pas plus que le clergé ou la commission ne supposaient ni ne pouvaient supposer que l'église en projet dût servir à un autre culte catholique que le culte romain. Si vous croyez qu'il y eût alors quelques divergences de vues entre catholiques, cela n'allait point du tout de la part d'aucun à penser constituer un culte séparé de l'Eglise catholique.

On a travaillé à construire Notre-Dame, on a poursuivi les quêtes en Europe, on a donné à l'église le titre de l'Immaculée-Conception, on l'a consacrée solennellement selon le rite catholique habituel, on y a exercé le culte de la religion catholique romaine, tout cela pendant l'espace de vingt-deux ans, sous les yeux du gouvernement de Genève et de toute la population, sans qu'aucune réclamation se soit fait jour. N'est-ce pas la preuve évidente que tout se faisait de bonne foi et conformément aux intentions de la loi de 1850? Car si, comme vous vous êtes ingénié à l'affirmer, il était vrai que nous eussions faussé entièrement le caractère de cette œuvre, personne ne comprendrait ce silence de vingt-deux ans de la part des intéressés. Il est donc de notoriété publique que l'église a été fondée et a existé jusqu'ici dans son véritable caractère *légal* et ne le perdrait que par un autre emploi.

J'ose donc espérer, monsieur le conseiller d'Etat, que vous regretterez la grave injure lancée par vous, au sein du Grand-Conseil, au clergé catholique de Genève et à la multitude de personnes très-honorables qui ont contribué à bâtir l'église de Notre-Dame.

Je ne craindrais pas, monsieur, de soumettre à l'arbitrage d'un tribunal votre accusation et mon démenti.

Recevez, monsieur le conseiller d'Etat, l'assurance ma haute de considération. J.-V. DUNOYER,

ancien curé de Genève.

C'est dans sa séance du 6 janvier que le Grand-Conseil de Genève a donné gain de cause aux libéraux vieux-catholiques et aux calvinistes, parfaitement unis lorsqu'il s'agit d'attaquer le catholicisme. Il y a, de leur aveu, 1,500 électeurs catholiques ayant droit à l'église de Notre-Dame, mais 164 pétitionnaires ont demandé au Conseil d'Etat de faire exécuter la loi (?), c'est-à-dire d'expulser les catholiques de l'église qui leur appartient pour la remettre aux schismatiques ; il est clair que le vœu de 164 vieux-catholiques doit l'emporter sur celui de plus de 1,300 catholiques fidèles, et c'est pourquoi le Grand Conseil, par 88 voix contre 9 abstentions, a adopté l'ordre du jour suivant : « Le Grand-Conseil, après avoir entendu les « déclarations du Conseil d'Etat sur l'interpellation de 71 dé- « putés relative à la loi du 2 novembre 1850, déclarations qui « lui donnent l'assurance d'une prompte exécution de cette loi, « passe à l'ordre du jour. »

La profanation et la spoliation de la belle église de Notre-Dame de Genève sont donc décidées, on doit s'attendre à voir ces actes bientôt consommés.

Mais quelle est donc cette loi de 1850 sur laquelle on s'appuie ? Rappelons quelques faits.

Ce fut en 1850 que M. Dunoyer, curé des catholiques de Genève, voyant son troupeau trop à l'étroit dans l'enceinte de l'église Saint-Gervais, que les vieux-catholiques se sont fait adjuger l'année dernière, songea à construire une seconde église. Il voulut donc acquérir des terrains qui étaient mis en vente ; M. James Fazy, alors chef du gouvernement, fit concéder ces terrains à titre gratuit. Pour donner une forme légale à ce don, il fallait le remettre entre les mains de la municipalité protestante ou d'une commission issue du suffrage universel. On ne pouvait songer au premier moyen, qui aurait mis une propriété catholique à la merci des protestants, et l'élection d'une commission par le suffrage universel était peu en harmonie avec le système hiérarchique de l'Eglise. On crut tout sauver en décidant, 1° que ladite commission ne serait élue que par les citoyens *catholiques* ; 2° que formée pour recevoir la donation des mains de l'Etat et en signer l'acte notarié, cela fait, sa mission serait achevée ; 3° qu'à l'avenir, « chaque

fois que les citoyens catholiques de la ville de Genève auraient à s'occuper d'actes relatifs ou à la propriété ou à la jouissance de cette église (de Notre-Dame), ils nommeraient à cette fin une commission de cinq membres, citoyens du canton, et faisant partie de la commune de Genève, pour leur organe légal, en assemblée générale de tous les électeurs catholiques de la commune de Genève. »

Ces dispositions paraissaient devoir sauvegarder tous les intérêts. On avait même supprimé deux mots, qui semblaient alors inutiles, en disant que l'édifice à construire était destiné au culte *catholique*, sans ajouter : *apostolique et romain*, tant on songeait peu qu'une secte pourrait se prévaloir du titre de *catholique* pour s'emparer du templé.

Or, c'est par cette fissure que l'œuvre de spoliation veut s'introduire. Les *vieux* prétendent avoir droit à l'église, et ils demandent l'élection d'une commission, conformément à l'article que nous venons de reproduire entre guillemets. C'est l'élection de cette commission, prévue par cet article de la loi de concession de 1850, que le Grand-Conseil vient de décider, d'accord avec le Conseil d'Etat ; c'est là ce qu'on appelle l'exécution de la loi. On comprend que, dans les circonstances actuelles, les vieux-catholiques auront beau jeu pour composer cette commission à leur guise ; ils espèrent que les vrais catholiques ne voudront pas prendre part à une élection dont le résultat est, pour ainsi dire, connu d'avance, et à laquelle leur participation donnerait une apparence de légalité.

La question en est là ; on voit si nous avons raison de dire qu'on peut regarder l'iniquité comme consommée.

J. CHANTREL.

CIRCULAIRE MAÇONNIQUE (1)

LE M.·. R.·. G.·. L.·. DE VÉNÉZUÉLA AUX RR.·. LL.·. DE SA JURIDICTION

S.·. F.·.

CH.·. FF.·.

C'est dans des circonstances solennelles que la Gr.·. Loge

(1) Traduite de l'espagnol pour les *Annales catholiques*. V. les deux numéros précédents, à l'art. l'*Eglise au Vénézuéla*. Nous reviendrons sur ce document significatif, qui explique la persécution dans les républiques espagnoles.

vous rend compte d'une fonction, la plus importante qu'ait célébrée jusqu'aujourd'hui la Maç.·. dans le Vénézuéla : importante par sa signification directe, importante par les circonstances dans lesquelles elle a eu lieu.

Appelé par le pays à jeter les fondements de la régénération du Vénézuéla, le fr.·. Guzman Blanco, plein de foi dans les principes maçonniques, a résolu de prendre pour coopératrice la Maç.·. du Vénézuéla, et s'est présenté comme son protecteur déclaré et décidé, afin de donner à l'association la représentation et la base convenable pour qu'elle existe avec la dignité que demande la hauteur de son mandat.

La Gr.·. Loge, comprenant toute l'importance (*la trascendencia*) de la nouvelle ère à laquelle est associée cette institution, a marqué ce jour heureux par une gr.·. ten.·. extraordinaire, et y a présenté au ch.·. fr.·. Guzman Blanco, avec une grande solennité, la résolution par laquelle il est reconnu Protecteur et reçoit le titre significatif de M.·. Resp.·. et Ch.·. Fr.·. Protecteur de l'Ord.·. Fr.·. Maç.·. du Vénézuéla, en lui adressant un discours dans lequel sont loués les efforts du Fr.·. Guzman pour tout ce qui est saint et grand aux yeux de la Maç.·., savoir : la paix, l'instruction publique, le progrès matériel du pays, l'extinction du fanatisme et de la superstition. Dans sa réponse, le M.·. Resp.·. et Ch.·. Fr.·. Protecteur a fait connaître combien il regardait cette démonstration comme importante, et il a exhorté la Maç.·. à occuper le poste qui lui convient dans la lutte de la lumière contre les ténèbres.

La fonction a été intéressante et émouvante ; mais nous n'aurions pas gagné grand'chose si, à cela seulement, se réduisait la démonstration des ff.·., car elle n'aurait été qu'un cri, cri qui doit retentir dans toutes les parties de la République. Il faut donc que le coup de maillet frappe toutes les oreilles et qu'on répète le cri de : « Armons-nous tous de nos glaives pour défendre les principes de l'institution ! »

La guerre est terminée dans notre patrie ; avec elle disparaît le motif qui fermait la bouche aux maç.·. lorsqu'ils se réunissaient dans les Temples pour traiter des affaires publiques prof.·. Les questions que le Protecteur de la Maç.·. a inscrites sur

une haute colonne, afin que tous les voient, sont : la dignité et la prospérité de la patrie par le moyen de la paix, de la liberté et de l'égalité. Ces questions sont essentiellement maç.·., et les maç.·. qui veulent être dignes d'un si glorieux nom doivent prêter, pour les résoudre, leur coopération et leur appui le plus décidé.

En exhortant ses filles à entrer dans ces sentiments, la Gr.·. Loge ne manque pas au précepte constitutionnel d'éviter les polémiques sur la politique et la religion : précepte éminemment nécessaire pour que les Log.·. puissent être le point de réunion de ceux qui ne pourraient pas se rencontrer sur un autre terrain ; cependant, nous ne pouvons éviter de traiter ces questions que soulèvent nos ennemis.

La Gr.·. Log.·. appelle ennemis de la Maç.·. ceux qui ont juré et qui font la guerre aux corporations maç.·., ceux qui ne respectent pas la dignité de la patrie, ceux qui cherchent à troubler la paix publique, ceux qui veulent étouffer la raison de l'homme, ceux qui veulent dominer au moyen de l'ignorance, ceux qui fomentent le fanatisme et la superstition, tous ceux, enfin, qui haïssent les principes et les tendances maç.·.

Traiter de la dignité de la patrie, ce n'est pas traiter une question politique : s'il en était ainsi, la Maç.·. se contredirait elle-même, puisqu'elle reconnaît que l'amour de la patrie est le premier devoir du maç.·.; d'où la nécessité de prendre parti lorsque l'ennemi de la patrie est l'ennemi déclaré de la Maç.·., contre laquelle il a toujours lancé ses malédictions, qu'il lance encore chaque jour et incessamment.

Et pourquoi ? Parce que la Maç.·. reconnaît l'existence d'un Être Suprême, père de tous les hommes ; parce qu'elle soutient que tous les hommes sont égaux et perfectibles ; parce qu'elle enseigne que la vérité repose sur la science, et seulement sur la science ; parce qu'elle repousse absolument le fanatisme et la superstition, en leur faisant une guerre sans relâche par le moyen de l'enseignement ; parce qu'elle considère comme indispensable pour l'humanité l'instruction populaire sur une base qui convienne également à toutes les croyances religieuses, c'est-à-dire qui les exclue toutes, en laissant l'enseignement qui les concerne à leurs temples respectifs et en refusant

à ceux-ci le droit d'en donner aucun autre ; parce qu'elle veut, enfin, que le pays soit souverain et ne dépende d'aucun autre souverain.

Si ce sont là les principes de la Maç.·., comme ils le sont du libéralisme, et s'ils sont la base de la conduite du gouvernement du pays, dirigé aujourd'hui par notre Protecteur, il est clair, et la Gr.·. Log.·. l'établit définitivement, celui-là n'est pas un vrai Maç.·. qui ne se range pas du côté du gouvernement qui représente le peuple vénézolan, pour combattre les prétentions du Vatican à une souveraineté supérieure à celle du peuple vénézolan sur la terre vénézolane. La question qui s'agite est celle de savoir si le Vénézuéla sera libre et pourra progresser par ses propres, généreux et libéraux efforts, ou s'il devra recevoir ses inspirations du Vatican, qui a récemment ordonné à son représentant à Paris de faire adresser des prières à l'Etre Suprême dans toutes les églises catholiques pour la chute de la République et la restauration de la Monarchie, et qui a toujours proclamé l'ignorance comme le principal soutien de son siége et de tous les trônes. De là les récentes encycliques du Pape condamnant la civilisation moderne; de là son fameux *non possumus* qui nous ferait rétrograder jusqu'au moyen âge, s'il l'emportait jamais ; de là sa domination absolue sur ses prêtres, qui ne peuvent, dans leur conscience ecclésiastique, défendre d'autres principes que ceux de leur chef, qui a ainsi autant de votes dans nos corporations publiques, qu'il y a de prêtres siégeant parmi elles ; de là la contradiction qui existe dans les consciences, parce que la doctrine qui se présente comme religieuse est autre que la doctrine politique et patriotique, celle-là voulant reculer, celle-ci s'élançant impatiente à la poursuite du progrès, — celle-là cherchant l'obscurité, celle-ci l'éclat de la lumière, — celle-là retenant l'élan national, celle-ci prétendant élever la nation au niveau des plus avancées.

Vous voyez combien est pernicieuse l'influence du Vatican sur ses employés, influence qui les conduit au plus criminel parjure. Les archevêques et évêques élus, avant d'être présentés à Sa Sainteté par le Pouvoir exécutif de la nation, prêtent le serment de « soutenir et défendre la constitution de la Ré-

publique, de ne pas usurper sa souveraineté, et d'obéir aux lois, d'accomplir les lois, ordres et décrets du gouvernement. » Et avant qu'on leur délivre les bulles de leur institution, ils prêtent cet autre serment : « Je jure que jamais je ne considérerai comme annulé, directement ou indirectement, ni diminué en aucune partie, — le serment d'obéissance à la Constitution, aux lois et au gouvernement de la République, serment que j'ai prêté avant ma présentation au Saint-Siége, — par celui d'obéissance au Siége apostolique que je dois prêter à l'époque de ma consécration, ni par aucun acte postérieur sous aucun prétexte. — Ainsi Dieu me soit en aide. »

Ce serment reconnaît sans réserve aucune comme suprême le devoir d'obéissance à l'autorité nationale, obéissance qu'ont exigée dans tous les temps même les nations qui tiennent la religion catholique comme religion de l'Etat. Cette obéissance n'a jamais été, depuis, considérée comme antireligieuse, et il n'y a que la mauvaise foi, il n'y a que le coupable désir de semer de nouveau la discorde, qui aient pu prétendre lever le drapeau religieux comme un drapeau politique. La grande majorité des Maçons appartient fidèlement à la religion chrétienne et accomplit les devoirs que l'Eglise lui impose, sans renoncer pour cela à l'exercice de sa raison, qui est sacrée pour lui, comme étant une émanation de l'Etre Suprême.

Les principes raisonnés ne peuvent être substitués à ceux du fanatisme et de la superstition que graduellement et par le moyen de l'enseignement, parce que pendant des siècles l'Eglise de Rome a empêché la diffusion des connaissances et puni comme hérétiques les hommes auxquels la nature découvrait ses secrets et qui les dévoilaient à leur tour à l'humanité tout entière. Pendant des siècles, l'instruction des masses a été dénoncée comme préjudiciable à la tyrannie ecclésiastique et à la tyrannie civile, et le Siége de Rome faisait appel aux trônes, au nom même de leur existence, contre les principes libéraux qui n'ont pu qu'à force de luttes héroïques s'ouvrir un passage pour rendre sa dignité à la grande majorité des hommes qui, sous le nom de *masses*, étaient condamnés à rester ignorants et à consumer patiemment leur vie dans le travail pour la plus grande jouissance des classes privilégiées. C'est contre cette

flagrante injustice qu'a travaillé la Maç.·. dès les premiers temps de son existence, et l'heure a sonné de nouveau dans laquelle tous les FF.·. doivent concourir à travailler pour que la vérité soit connue dans toutes ses parties, et pour que les vrais intérêts de la patrie et des citoyens soient entendus.

La Gr.·. Log.·. a la confiance que cette taill.·. se fera avec activité et décision, selon la ligne marquée dans cette circulaire, en répandant les principes aussi bien parmi les étrangers que parmi les FF.·., parce que la Maç.·. travaille, non pour elle-même, mais pour l'humanité tout entière. La lumière ne doit pas être cachée ; elle doit être placée dans un lieu élevé, comme l'a dit Jésus-Christ, afin qu'elle illumine le chemin de tous.

Donné unanimement dans la Gr.·. ten.·. extraordinaire du 29 mars de 1874. (E.·. V.·.).

Le Gr.·. Maît.·, *J. C. Hurtado*, 33.—Le Dép.·. Gr.·. Maît.·., *Jesus M. Blanco*, 33. — Le 1er Gr.·. Vic., *José Raphaël Pacheco*, 33. — Le 2e Gr.·. Vic.·., *José del R. Ponte*, 33. — Le Gr.·. Orat.·., *Is. J. Pardo*, 33. — Le Gr.·. Secrét.·., *Eduardo A. Machado*, 32. — Le Gr.·. Trés.·., *A. Eyzaguirre*, 33. — Le Gr.·. Gard.·. des Sc.·., *Ramon Yépes*, 33.

Pour copie : *Machado*, 32.

LA LOI DU DIMANCHE.

La question du repos dominical est revenue devant l'Assemblée nationale, dans la séance du 8 janvier, à l'occasion de plusieurs pétitions, qui ont été renvoyées, à une forte majorité, au ministre des travaux publics, d'accord avec la Chambre pour les accueillir. Sans entrer dans la discussion de la question, nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs le remarquable rapport présenté par M. le marquis de Montlaur.

Messieurs, a dit M. de Montlaur, les pétitions enregistrées sous les numéros 4013, 4038 et 4053 portent un grand nombre de signatures, et la commission qui a précédé celle-ci en avait déjà reçu d'identiques ; les unes ont été adressées par les habitants de Lyon, d'autres par des mères de famille de la commune d'Oullins (Rhône), d'autres par 1,157 mères de famille de Paris, de Bordeaux, de Poitiers, de Dunkerque, de Caudéran et de

Sideville. Toutes demandent que l'Assemblée nationale réglemente l'observation de la loi divine du dimanche, le travail accompli ce jour-là anéantissant les liens de la famille.

Il faut, en effet, remarquent les pétitionnaires, rendre possible l'union si désirable du père, de la mère et des enfants, que l'atelier retient pendant la semaine éloignés les uns des autres ; il importe, au point de vue même purement humain, et pour que l'ordre règne dans les sociétés, de permettre à ses membres les plus dignes d'intérêt de fêter ainsi par un repos bien acquis le foyer domestique. On ne voit que trop souvent, dans nos grands centres industriels, ce foyer désert. L'ouvrier s'en éloigne ; il répudie les douces joies qui l'y attendent ; il ne les connaît plus et ne veut plus les connaître ; de là l'abandon de ses devoirs de chef de famille, dont il laisse tout le poids à la mère. Au lieu du repos salutaire dont son âme et son corps auraient besoin, il va demander, le lundi, au cabaret. à des débauches qui l'épuisent, l'oubli de sa situation plus précaire chaque jour, car il laisse là le salaire que ses mains lui ont acquis, et qui, en créant l'épargne, aurait assuré dans l'avenir le sort de ceux qui lui sont chers et lui aurait permis d'élever sa condition présente.

Lamennais a écrit quelque part, en parlant de ce lundi, source de tant de misères et de désordres, cette phrase d'une si terrible énergie : « L'ouvrier, ce jour-là, tient dans sa main un « verre, où il boit les larmes, le sang, la vie de sa femme et de ses « enfants. » Ce devoir rigoureux qui lui incombe de surveiller les siens, comment l'ouvrier l'exercera-t-il, s'il n'a pas un seul jour pour s'asseoir calme et recueilli au milieu d'eux, s'il ne lui est jamais donné de venir fortifier cette union sainte, qui, en répondant aux besoins de son cœur, lui donne la force d'accomplir sa tâche, et le rend sourd aux excitations de ceux qui lui représentent la société comme responsable des maux qu'il peut souffrir, lui promettant de l'affranchir de la grande loi du travail qui pèse sur nous tous ici-bas.

Mais si le bien-être de l'ouvrier est intéressé au repos du dimanche, il est un autre côté de la question bien plus élevé encore, et sous lequel le législateur doit l'envisager : c'est le côté religieux. Il n'existe pas de société sans Dieu. Tout peuple

qui laisse l'idée d'un être supérieur, réglant nos destinées, décroître en lui, court à une irrémédiable décadence. Son énergie morale diminue, sa grandeur s'éteint, et l'histoire en présente de trop éclatants exemples pour qu'il soit possible de nier cette haute vérité.

Le livre par excellence, le grand livre de la morale éternelle, l'a dit en quelques mots qu'on ne saurait oublier : « L'homme « ne vit pas seulement de pain ; » il a aussi une âme à nourrir, une âme qui a besoin, pour se soutenir dans les dures épreuves de la vie, ou pour se relever après sa chute, d'un enseignement qui lui apprenne le but vers lequel elle doit diriger ses efforts, qui la console et la fortifie. Si cet enseignement lui manque, l'homme si bien doué qu'il ait été en entrant dans la vie, si dévoué qu'il soit à l'accomplissement du devoir, ne tarde pas à sentir s'émousser ses bons sentiments, il s'abandonne à la révolte intérieure qui gronde en lui, et repousse toute autorité qui s'impose, comme importune. Rejetant le joug de Dieu comme trop lourd, comment ne rejetterait-il pas celui de l'homme, et ne s'insurgerait-il pas contre l'ordre social ! Au lieu d'aspirations élevées, il n'aura que des appétits.

Quand on envisage cette question du repos du dimanche sous toutes ses faces, on reconnaît bientôt qu'il n'en est pas de plus grande ; elle se lie à celle de l'instruction du peuple qui, avec raison, sollicite aujourd'hui le concours de tous les hommes préoccupés de la grandeur de notre pays ; elle se lie aussi à la restauration des mœurs publiques, œuvre austère qui doit tenter tous les courages, et à laquelle les penseurs, à quelque parti politique qu'ils appartiennent, sont tenus de travailler sans relâche.

Cette question, à toutes les époques, s'est imposée aux méditations des législateurs, et les diverses Assemblées politiques de notre pays ont eu à l'examiner et à la résoudre. Il n'est pas sans intérêt de jeter un rapide coup d'œil en arrière, et de voir quelles discussions elle a soulevées, quelles raisons ont été fournies par les hommes éminents qui l'avaient étudiée, quelle solution lui a été donnée ; en un mot, ce qui a été fait et ce qu'il est possible de faire pour concilier l'intérêt général avec la liberté individuelle.

Cette loi du repos d'un jour chaque semaine est la plus ancienne et la plus universellement respectée qui existe. Tous les peuples et toutes les civilisations sans exception l'ont connue et pratiquée. Sous les gouvernements aristocratiques comme sous les gouvernements démocratiques, dans les monarchies comme dans les républiques, elle a été proclamée comme une nécessité de premier ordre. Parmi les nations chrétiennes, ce jour-là est le dimanche, — *dies Domini*, — pendant lequel l'homme courbé pendant les six autres jours sous son fardeau, se relève et regarde le ciel. Aussitôt que le christianisme se fut établi sur les ruines du paganisme expirant, la célébration du dimanche fut inscrite dans la loi.

En 321, Constantin rendit un édit par lequel les soldats n'étaient astreints à aucun service ce jour-là; et depuis cette heure solennelle dans l'histoire de la civilisation des peuples, le repos du dimanche n'a été méconnu que parmi nous, à la fin du dernier siècle, pendant la période révolutionnaire. En octobre et novembre 1793, des décrets de la Convention fixaient les décadis pour repos des fontionnaires, et le Directoire, en 1798, prescrivait à tous les chefs d'atelier, employés par la République, de prendre la décade pour règle dans les travaux de leurs ouvriers.

La nation, il faut bien le reconnaître, ne se soumit qu'avec une répugance marquée à ces décrets, que la haîne du christianisme et l'espoir de le détruire à jamais dans l'esprit de la génération nouvelle, avaient fait naître. La crainte seule qu'inspiraient ceux aux mains de qui la France s'était abandonnée, les maintint quelques années en vigueur. En 1802, le Concordat, dans son article 37, reconnaissait le repos du dimanche, et deux ans après, l'empereur, dans sa lettre du 21 mai au Souverain-Pontife, déclarait que tout travail extérieur était interdit aux fonctionnaires, que les administrations publiques étaient averties de ne faire travailler ce jour-là à aucun ouvrage servile. Le mouvement en ce sens s'accentue à partir de ce moment, et on en trouve la preuve à chaque page de nos codes.

Il n'est pas nécessaire de citer à l'appui les articles que chacun connaît du code de procédure, du code de commerce, du code pénal. La loi du 18 novembre 1814, qui n'a jamais été

abrogée, mais qui, au contraire, a trouvé une nouvelle force, en quelque sorte, dans le rejet de la pétition qui, en 1832, demandait son abrogation à la Chambre des députés, a réglé ce qui est relatif à la cessation des travaux et à l'observation des jours fériés. Mais cette loi n'a jamais été, il faut le reconnaître, généralement exécutée. En 1838, la Cour de cassation rend un arrêt qui l'applique. En 1840, la Chambre des députés, ayant à se prononcer sur une nouvelle pétition, confirma la loi.

Nous devons nous restreindre; nous nous bornerons à indiquer la loi de 1844, qui exempte les enfants du travail du dimanche dans les manufactures; l'arrêt de 1845, de la Cour de cassation, sur les cabarets; les arrêts de la même cour sur le travail dans les ardoisières d'Angers (1847), et prohibant l'ouverture des cabarets pendant l'office divin (1851-1854) ; les diverses circulaires des ministres de la guerre et de la marine (1843-1846-1850), enfin les vœux émis par les conseils généraux du commerce, de l'agriculture et des manufactures, au nom desquels le baron Charles Dupin portait la parole. La même année, un orateur dont l'éloquence a illustré la tribune française, M. de Montalembert, organe d'une commission qui reconnaissait la loi de 1814 comme trop absolue pour être exécutée avec rigueur, disait dans son remarquable rapport qu'on n'a pas oublié :

« La profanation du dimanche est une déclaration de guerre à celle des institutions du passé la plus justifiée, la plus vénérable, la plus universelle, la plus populaire. Elle est écrite par le doigt de Dieu dans le premier code des hommes. Elle est populaire, car lorsque les races étaient divisées par castes, elle stipulait au profit de l'étranger, du prolétaire, de l'esclave, le repos hebdomadaire. »

Dans la séance du Sénat du 7 mai 1863, M. Amédée Thayer rendait compte d'une pétition adressée à cette assemblée par des inspecteurs généraux, des ingénieurs des ponts et chaussées, des architectes, des généraux du génie, qui sollicitaient l'intervention du Sénat pour l'interruption des travaux dans les chantiers de l'Etat le dimanche.

Parmi les pétitionnaires, nous trouvons les noms de notre collègue le général de Chabaud La Tour, et des architectes Hittorf,

de Joly et Rohault de Fleury. Ils faisaient remarquer que, dans tous les temps et dans tous les lieux, un jour de repos avait été reconnu nécessaire aux hommes pour retremper leurs forces; que par une étrange et regrettable perversion des idées, seuls de tous les peuples chrétiens nous n'imitions pas sous ce rapport nos rivaux en industrie. Ils demandaient qu'on vînt en aide au Gouvernement pour que ses efforts constatés par les ordonnances et circulaires ne restassent pas sans effet.

Les pétitionnaires se bornaient à n'aborder que la question du bien-être des ouvriers et de l'intérêt de l'Etat. Ils observaient que cette division du temps en six jours de travail et un jour de repos, est fondée sur l'essence même des choses et que partout le besoin d'un jour consacré à Dieu et au repos était reconnu. Le travail du dimanche est désavantageux, disait-il, à l'Etat, sous le rapport de l'économie, car ce jour-là les ouvriers peu surveillés emploient mal leur temps. De plus, la durée de la journée est abrégée; c'est le jour des mal-façons, et où, de plus, l'on emploie les matériaux de rebut. Un travail incessant amène nn affaiblissement général de la santé chez l'ouvrier et une grande déperdition de forces.

On a dit, pour justifier le travail du dimanche, que si l'on fermait les chantiers ce jour-là, les ouvriers les quitteraient pour se rendre ailleurs, et que les travaux ne pourraient se poursuivre. Il n'en est rien, et cette crainte est chimérique. On a pu s'en convaincre. Pendant les années employées à la restauration de Notre Dame de Paris, 3 à 400 ouvriers y travaillaient, et bien que les chantiers fussent fermés le dimanche aucun d'eux ne s'est retiré. Il en a été de même pour les constructions exécutées par les communautés religieuses. Ce qui est vrai, c'est que les bons ouvriers se trouvent bien du repos du dimanche et sont loin de le repousser; mais il faut qu'ils puissent s'y livrer.

En 1869, dans la séance du 12 avril du Corps législatif, la question de la célébration du dimanche a été agitée de nouveau. M. le comte de La Tour déclarait que plus de cinquante députés catholiques et protestants avaient demandé au ministre des travaux publics d'introduire dans les cahiers des charges des entreprises dépendant de l'Etat, une clause pour la suspension

des travaux, que satisfaction leur avait été donnée, mais que presque toujours cette clause était inexécutée, surtout à Paris, où l'on voyait les ouvriers occupés le dimanche aux constructions faites pour le compte de l'Etat. Il ajoutait que c'était là un exemple funeste et que les étrangers s'en étonnaient. A l'Exposition universelle, les machines, dans les sections étrangères, étaient muettes et recouvertes le dimanche de leurs enveloppes; on se le rappelle, les nôtres étaient en mouvement. Aussi les visiteurs des nations voisines disaient-ils bien haut que si la France l'emportait sur leur pays par le développement de son industrie et de ses arts, dans bien des branches de l'activité humaine, elle était au-dessous d'eux au point de vue du progrès moral.

Nous pensons, messieurs, que l'Assemblée doit insister pour que la liberté de conscience soit assurée à l'ouvrier, qu'il puisse pratiquer sa foi religieuse. Il ne s'agit pas ici, qu'on le comprenne bien, de mesures répressives que personne ne réclame, mais il y a lieu d'appliquer la loi et il ne convient pas qu'elle semble mise en oubli par ceux-là mêmes qui ont le devoir de la faire observer. On a pu voir par les citations que avons cru devoir faire, que toutes les fois que cette question s'est produite, elle a toujours été résolue dans un sens favorable au respect du repos du dimanche. Il ne pouvait en être autrement, car elle intéresse à la fois et la santé physique de l'ouvrier et, si l'on peut dire, sa santé morale. Le développement de son intelligence, son instruction ne peuvent être obtenus qu'à la faveur de cette interruption dans son travail hebdomadaire. Ce ne sont pas seulement des chrétiens sévères qui la jugent nécessaire, mais des philosophes comme MM. Proudhon et Pierre Leroux, dont on a lu les pages éloquentes en faveur du repos du dimanche. M. de Larcy, ministre des travaux publics, pendant son passage aux affaires, a interdit le travail du dimanche dans les ateliers de l'Etat. Nous ne doutons pas que cette mesure ne continue à être appliquée. On se rappelle qu'il adressait au préfet d'un département du centre une lettre qui donne pleine satisfaction aux vœux des pétitionnaires. Son successeur, nous en sommes sûrs, ne saurait agir autrement. Peut-être y aurait-il lieu, à la place d'un simple règlement d'administration

pnblique fondé sur nos lois, de s'occuper d'une loi spéciale réglant les obligations de l'administration.

L'exemple donné par le Gouvernement sans hésitation et sans faiblesse se généralisera, nous l'espérons, et mettra fin à de regrettables habitudes.

Marquis DE MONTLAUR.

LE SYLLABUS ET L'INFALLIBILITÉ (1).

Lorsque les premiers persécuteurs eurent livré les premiers chrétiens aux bourreaux et aux bêtes, des sophistes ne tardèrent pas à présenter ces atrocités comme un droit et un devoir; et notre nom et notre culte furent systématiquement désignés, pendant trois siècles, à la haine du genre humain.

Nous voyons recommencer aujourd'hui quelque chose de semblable. En divers pays, les catholiques sont persécutés, et en divers autres pays, ils sont menacés de persécution. Les rhéteurs aussitôt reprennent leur métier, soit pour applaudir à l'iniquité, soit pour lui préparer les voies.

— Les chrétiens sont les ennemis de César et des Dieux, disaient autrefois les flatteurs du despotisme impérial.

— Les catholiques sont les ennemis de l'Etat et de la société, disent aujourd'hui les flatteurs du despotisme révolutionnaire.

Sauf les bourreaux et les bêtes, qui ne sont peut-être pas loin, la même situation se reproduit à près de dix-neuf siècles d'intervalle.

Mais franchement en quoi donc menaçons-nous les gouvernements et « la société moderne? »

Sont-ce les catholiques qui ont déclaré la guerre à l'Empire d'Allemagne, au Conseil fédéral helvétique, à toutes les puissances qui croient devoir tirer l'épée pour se défendre? Sont-ce les catholiques dont l'intolérante activité mine et secoue les assises sociales ou les fondements des pouvoirs établis? D'où vient donc que la tempête se déchaîne partout contre eux? D'où vient qu'en Angleterre même, des hommes d'Etat qui semblaient avoir rompu avec le fanatisme protestant leur reprochent de ne pouvoir être plus de loyaux citoyens depuis la proclamation de

(1) *Bien public* de Gand.

l'infaillibilité pontificale? Est-ce ignorance? Est-ce mauvaise foi?

Il est positif que ni le *Syllabus*, ni l'infaillibilité n'ont rien changé à nos droits et à nos devoirs. Les erreurs que le *Syllabus* condamne ont toujours été condamnées, et le Concile du Vatican a simplement érigé une vérité en dogme. L'Eglise n'a pas la prétention, ni le pouvoir de créer des vérités nouvelles.

A ce propos, il n'est pas inutile de répéter une remarque que nous avons déjà faite.

Des protestants, des incrédules, des libres-penseurs s'évertuent à nous prouver que notre foi et nos obligations sont changées. Ne nous semble-t-il pas que ces gens-là parlent de ce qu'ils ignorent complètement? Qui connaît mieux que nous, catholiques, nos croyances et nos devoirs? Et quand nous affirmons que nous croyons et que nous pratiquons aujourd'hui ce que nous croyions et pratiquions hier, ne méritons-nous pas d'être crus sur parole?

Depuis bientôt deux mille ans, nous affirmons qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Ce n'est donc pas là une nouveauté. Et cependant c'est là-dessus qu'on se base pour nous accuser, et nous vouloir bannir de ce monde!

Certainement nous ne sommes pas disposés à nous soumettre à tout ce qu'il pourrait plaire à l'Etat de prescrire. Mais quel homme, digne de ce nom, est disposé à cela? Si l'on nous défendait demain d'être catholiques, d'assister à la messe, de nous confesser, de communier, de nous marier devant le prêtre, nous n'obéirions pas. — Mais encore une fois, ces dispositions sont aussi vieilles que nos doctrines, et le dogme de l'infaillibilité n'a rien innové à cet égard.

Ce dogme n'a même pas conféré au Pape un pouvoir plus étendu, puisque les Papes ont toujours été infaillibles dans leur suprême magistère. Leur empire est donc resté ce qu'il était sur les fidèles, et leurs relations avec les Etats n'ont pas varié.

Ceux qui pensent ou parlent autrement ignorent que le privilége de l'infaillibilité consiste à ne pouvoir se tromper en matière de foi, de mœurs et de discipline, et à ne pouvoir tromper personne. — Ils s'imaginent naïvement ou prétendent

méchamment que le Pape peut tout bouleverser maintenant, croyances, législation civile, droit canon, constitutions politiques, discipline ecclésiastique, au gré de ses caprices. — C'est avec de pareilles fables qu'on affole les ignorants et les sots, dont le nombre n'a pas diminué depuis Salomon.

L'infaillibilité est proclamée depuis plus de quatre ans ; le *Syllabus* est de 1864. Qui donc, depuis dix ans, depuis quatre ans, a été opprimé dans sa conscience et dans sa liberté par le Pape ou par les prêtres ? Le Pape, et les prêtres après lui, prêchent la vérité et avertissent les hommes, les sociétés, qu'ils font fausse route et courent aux abîmes. Mais les sociétés et les hommes restent libres de se perdre.

— Pourtant, ajoutent les sophistes, le *Syllabus* a empiété sur le terrain politique et civil, et Rome a la prétention de dicter les devoirs de la vie privée et de la vie publique.

Comme toujours. — La vie est un composé d'obligations qui doivent être conformes à la loi morale, c'est-à-dire au code des devoirs. Dès lors, il est tout simple que l'Eglise s'enquière de la façon d'agir de ses enfants. Elle a charge d'âmes. Si nos adversaires allaient se confesser de temps en temps, ces questions leur seraient plus familières et leur causeraient moins d'épouvante. La religion étant l'ensemble des vérités qu'il faut croire et des préceptes qu'il faut aocomplir, est-ce que l'Eglise peut ne point s'enquérir si les vérités sont crues et les devoirs observés ? Mais elle n'a été fondée que pour cela !

Son intervention dans la vie publique s'explique tout aussi bien.

On suppose trop communément, de nos jours, qu'il suffit d'être chrétien chez soi et à l'église. C'est une grosse et dangereuse erreur. Nous n'avons pas deux consciences, ni deux morales. Le chrétien doit agir en tout selon sa foi, et y être fidèle dans toutes les conditions. C'est ce que les Pères enseignaient déjà à l'origine du christianisme.

— Mais du moins le terrain politique restait libre, tandis que maintenant, sur ce terrain aussi, il faut courber la tête et emboîter le pas derrière le Pape !

Le Pape, et la conscience avec lui, enseigne qu'en politique, comme en toute chose, un contrat oblige les contractants. Il

enseigne aussi, d'accord avec la simple raison, que l'homme n'a le droit de rien faire, ni de rien ordonner qui soit contraire à la loi de Dieu. — Est-ce que vous trouvez cet enseignement bien irréfléchi ou bien dangereux?

Quant aux opinions politiques, *proprement dites*, chacun reste libre. Les confesseurs, qui sont plus instruits que certains journalistes, ne demandent pas à leurs pénitents, en France, s'ils sont légitimistes, orléanistes, bonapartistes ou républicains; en Belgique, partisans du libre échange ou de la protection, militaristes ou antimilitaristes, favorables au service personnel, au volontariat ou à la conscription. Ce peut être une erreur de professer ceci ou cela, en ces matières; ce n'est pas un péché. En toute chose, il faut seulement être de bonne foi.

Mais puisqu'il en est ainsi, pourquoi, du côté de l'hérésie et du côté de la libre-pensée, de si bruyants et de si injustes reproches sont-ils adressés à l'Eglise catholique? C'est que l'Eglise catholique est la gardienne inflexible du droit et de la vérité. Si elle voulait pactiser avec l'erreur et l'iniquité, des milliers de mains se lèveraient pour l'applaudir. Des milliers de voix s'élèvent, au contraire, pour la maudire et l'insulter, parce qu'elle reste fidèle à sa mission.

Et puis, ne faut-il pas laisser croire que la persécution est motivée! On ne peut vivre avec ces gens-là! Si on ne les repoussait, si on ne les enchaînait, ils envahiraient tout et réduiraient tout le monde à l'esclavage.

Jésus-Christ avait annoncé cela. « Comme ils m'ont traité, ils vous traiteront. Le disciple n'est pas au-dessus du maître. »

LE MATÉRIALISME DEVANT LA SCIENCE.

Nous reproduisions, dans notre dernier numéro, le bel hommage rendu à l'Eglise catholique et à Jésus-Christ par M. Charles Magnin, hommage auquel M. Wallon, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, associait cette assemblée en en faisant la lecture publique devant ses savants confrères. Il y a une quinzaine de jours, M. Dumas, l'illustre chimiste, faisant devant l'Académie des sciences l'éloge du savant de La Rive, physicien gènevois, mort il y a quelques mois, a montré, à son

tour, que la science, loin d'être contraire aux doctrines spiritualistes, les confirmait et y conduisait les plus puissants génies. M. Dumas, qui a étudié toute sa vie la matière, comme La Rive, qui avait concentré toute ses études sur la matière, repoussent le matérialisme comme une doctrine anti-scientifique; il y a là un exemple qui doit au moins donner à réfléchir à ceux qui prétendent mettre les doctrines spiritualistes en contradiction avec les progrès de la science.

Mais nous avons hâte de citer M. Dumas, qu'on nous reprocherait d'analyser ici.

Il y a un demi-siècle, dit le savant chimiste, la science, pleine de promesses pour ceux qui en avaient sondé les mystères, ne disait encore rien au commun des hommes : son langage était peu compris, même de ceux qui tenaient dans leurs mains les destins des nations. On en regardait les démonstrations et les découvertes d'un œil distrait, en passant, et l'on disait : Que m'importe cela ?

Bientôt, cependant, la vapeur couvrait les mers de rapides vaisseaux; les chemins de fer sillonnaient le continent; la pensée circulait d'un hémisphère à l'autre, porté par le souffle muet du télégraphe électrique; la betterave de nos climats glacés bravait la canne à sucre des régions équatoriales; le gaz éclairait nos rues; des sels fossiles fécondaient les terres les plus arides, et les couleurs tirées de la houille déposaient sur les tissus légers des teintes qui rivalisent avec les plus fraîches nuances des fleurs. Mais, aussi, les navires à voiles pourrissant dans les ports, les messageries au repos, les routes délaissées, les colons menacés de ruine, tous ces signes d'une puissance irrésistible et sans cesse agissante avertissaient les héritages et les familles qu'ils fallaient compter avec la science et ne pas répéter au sujet de ses découvertes : Que m'importe cela ?

En même temps, le fer, l'acier, produits en abondance et perfectionnés; la poudre et les matières incendiaires ou fulminantes, rendues maniables; les armes de guerre converties en instruments de précision d'une portée inconnue et d'une puissance monstrueuse, devenaient des engins de dévastation, des instruments de mort ou de domination. Devant les maisons en ruines, les moissons incendiées, les tombes sanglantes; devant

ces longues caravanes de compatriotes en pleurs, condamnés à l'exil, comment méconnaître encore que la science est devenue une force redoutable, et comment répéter de nouveau, quand on a mission de gouverner les peuples comme politique ou de les défendre comme soldat : Que m'importent ces découvertes ?

Enfin, une nouvelle conception de l'univers, reposant sur l'existence des atomes, derniers représentants de la matière, et sur les vibrations de l'éther, derniers symboles de la force, a conduit certaine école à réchauffer des doctrines que la Grèce avait vues naître, et que Lucrèce traduisit en beaux vers pour convertir l'aristocratie voluptueuse de Rome à la philosophie d'Epicure. Dans son antique matérialisme, le poëte latin s'écrie : « Il ne se réveille plus, celui qui s'est endormi dans la « mort. Nous n'avons que l'usufruit de la vie, sans en avoir la « propriété. Quand le corps périt, il faut que l'âme elle-même « se décompose ; elle se dissout dans les membres. L'âme « meurt tout entière avec le corps, et c'est en vain que, dans « un tumulte effroyable, la terre se confondrait avec la mer, « la mer avec le ciel, rien ! rien ne pourrait la réveiller. »

Le matérialisme moderne, se contentant de rajeunir les formules d'Epicure et de Lucrèce, considère le monde comme le produit fortuit de l'arrangement des atomes ; l'homme, comme le terme supérieur de l'évolution naturelle des formes organiques ; la vie, comme une modification spontanée de la force ; la naissance, comme le début d'un phénomène ; la mort, comme sa fin. Lorsque, en conséquence de cette philosophie lamentable, la justice n'est plus qu'une convention sociale ; la conscience, un fruit de l'éducation ; la charité, l'amitié, l'amour, des formes variées de l'égoïsme, quiconque a charge d'âmes ne doit plus passer à côté de la science en détournant la tête et ne peut plus dire : Que m'importent ces doctrines ?

Ces émotions de l'esprit humain, considérables, persistantes, dérivent de notions conformes à nos connaissances touchant la matière et la force, et des conséquences fausses qu'on en tire, comme si elles représentaient la vérité absolue. Lavoisier étudiant les actions chimiques, la balance à la main, a prouvé, il est vrai, que dans chacune d'elles le poids des substances

produites est égal au poids des substances employées. Acceptons comme une vérité philosophique cette découverte de son génie : la matière est pesante ; l'homme n'a jamais rien créé ni rien détruit, qui fût pesant ; dans la nature, depuis que l'univers a reçu sa forme actuelle, rien ne se perd, rien ne se crée de ce qui est pesant : la matière se déplace, change d'aspect ou d'état ; elle ne périt pas. En serait-il de même à l'égard de la force ? Tout en restant impondérable, serait-elle de même changeante dans ses manifestations, perpétuelle dans son activité ? L'homme, impuissant à créer la matière, serait-il également impuissant à créer la force ?

Auguste de La Rive a contribué, pour une large part, à prouver qu'il en est ainsi, et il a su conduire jusqu'à ses plus hautes conséquences philosophiques la plus humble des expériences de laboratoire, celle de Galvani. Deux lames, l'une de zinc, l'autre de cuivre, unies par une de leurs extrémités, font naître des sensations, lorsqu'on touche un organe avec leurs deux extrémités libres : la langue perçoit une saveur ; l'œil est traversé par des éclairs ; l'oreille entend bruire des sons ; les muscles sont agités de convulsions. En augmentant le nombre de ces couples métalliques, en étendant leur surface, et en les plongeant dans un liquide salé ou acide, Volta avait construit sa célèbre pile, d'où il a surgi une chaleur et une lumière comparables à celles du soleil, une puissance chimique supérieure à celle des volcans, un magnétisme égal à celui de la terre, et des phénomènes physiologiques considérés jusqu'alors comme propres aux seules manifestations de la vie. Fallait-il admettre que tous ces efforts naissaient de rien, et que les deux métaux qui les avaient produits conservaient, sans changements, leur nature, leur poids et toutes leurs qualités ?

La science allemande, encore engagée dans les obscurités de la philosophie de la nature, était de cet avis ; Auguste de La Rive, dont les études avaient tout embrassé, était d'un avis opposé ; il n'accordait pas si facilement à l'homme la faculté de tirer quoi que ce soit du néant : ni lumière, ni mouvement. Toutes les lumières de son esprit se révoltaient contre cette prétention. Il prouva, en effet, qu'il ne se manifeste point d'électricité, si l'un des deux métaux n'est rongé, c'est-à-dire

s'il ne subit une véritable action chimique. Le courant électrique est peu sensible quand l'action chimique est faible; intense, lorsqu'elle est puissante. Le circuit électrique part du métal attaqué et revient vers l'autre. Les deux métaux sont-ils attaqués à la fois, le mouvement électrique part de celui qui l'est le plus vivement. Changez la nature du milieu, et vous renversez, à volonté, l'action chimique et le sens du courant.

Cette dernière expérience est décisive. Si le contact de deux métaux différents suffisait pour créer le courant électrique, celui-ci devrait toujours marcher dans le même sens. Si ce courant est le résultat d'une action chimique, il doit, au contraire, marcher tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre, partant du métal attaqué et se dirigeant vers celui qui ne l'est pas ; c'est ce que constate Auguste de la Rive. Lorsqu'on inscrit l'électricité en recette, il faut donc inscrire la force chimique en dépense. On n'a rien créé; on a transformé. Ces vérités ont reçu des travaux de Faraday une éclatante consécration; mais on peut rendre au physicien gènevois la grande part qui lui est due, sans toucher à la gloire du physicien anglais.

Si le charbon qui brûle explique la force de la machine à vapeur, le zinc qui brûle explique seul aussi la puissance de la pile de Volta. La pile ne crée pas plus l'électricité qu'elle utilise que la machine de Watt ne crée la chaleur dont elle fait emploi ; cette électricité provient tout entière du métal brûlé par les acides. Poursuivant cette pensée, Auguste de la Rive mesure la chaleur qui se manifeste dans les divers éléments d'une pile en pleine activité, et il trouve qu'il ne dépasse pas celle que produirait l'action chimique exercée sur le métal attaqué, conclusion que les travaux du savant doyen de la faculté de Marseille ont confirmée. La démonstration est donc complète. L'homme ne fait naître ni électricité, ni magnétisme, ni chaleur, ni lumière ; il tire ces forces des réservoirs qui en recèlent et où il ne les a point placées.

On insiste : dans la nature, telle qu'il nous est permis de la connaître, rien ne se perd et rien ne se crée de ce qui est pesant ; nous disposons de la matière à notre gré, pour produire des combinaisons chimiques à l'infini ; les forces ne sont que des causes de mouvement que nous transformons, l'une en

l'autre, à volonté. Eh bien, est-ce à dire que le monde n'a pas d'autre souverain que l'homme et qu'il le domine en maître ? Ceci mérite examen.

Newton considérait la lumière, la chaleur, l'électricité et le magnétisme, comme autant de fluides impondérables distincts. Cette opinion a servi de guide à tous les travaux du dix-huitième siècle et du commencement du dix-neuvième. Elle était l'expression de la vérité de cette époque ; les impertinents diraient qu'elle était à la mode ; en tout cas, elle avait ses fanatiques alors, et au premier rang Voltaire lui-même, qui s'en disait si bon juge. Elle est absolument abandonnée aujourd'hui.

Une idée indiquée par Descartes et Huyggens, et que Newton n'avait ajournée, peut-être, qu'en raison des difficultés qu'elle offrait au calcul, est venue la remplacer. Celle-ci suppose l'existence dans tout l'univers d'une matière élastique, éthérée, c'est-à-dire excessivement subtile, dans laquelle flottent les atomes de la matière pondérable. En agissant les uns sur les autres, ou même par un travail intérieur, ces atomes déterminent dans l'éther, dont ils sont entourés et pénétrés, des ondulations plus ou moins étendues, plus ou moins rapides. Ces ébranlements de l'éther constituent la lumière, la chaleur, l'électricité, le magnétisme, dont nous apprécions les effets par nos sens.

Les rapprochements et les séparations des atomes eux-mêmes constituent les actions chimiques et produisent ou modifient les corps que nous connaissons. L'atome pesant, l'éther élastique, les vibrations de l'éther, excitées par l'atome, telle est la conception actuelle de l'univers. C'est simple ; c'est vrai, peut-être, disait Auguste de La Rive ; cependant, qui sait ce qu'on en pensera dans cent ans, dans mille ans ? Comment croire qu'après être resté dans l'erreur, sur ces grands objets, depuis le commencement du monde, l'homme, en moins d'un siècle, aurait pénétré toute la vérité et n'aurait rien laissé à découvrir aux siècles à venir ? Nos neveux ne souriront-ils pas de notre confiante témérité ? Soyons plus modestes !

Parmi les divers modes de mouvement de l'éther, l'électricité est celui qui se manifeste de la manière la plus constante, non-seulement dans les réactions des corps bruts, mais aussi

dans les phénomènes matériels qu'on observe chez les êtres vivants. On s'était hâté d'en conclure que l'électricité était la vie. Auguste de La Rive n'acceptait pas que la vie pût sortir de cette action inconsciente des atomes sur l'éther. Il ne l'avait jamais vue se manifester spontanément, et il pensait que depuis son apparition sur la terre, elle s'est constamment transmise des parents aux descendants. Il croyait, enfin, que la personnalité humaine réside ailleurs que dans la poussière dont notre corps est formé. On veut que la matière qui obéit soit éternelle, et que l'esprit qui commande soit périssable. J'aime mieux croire, disait-il, que c'est l'âme intelligente qui est immortelle, et que c'est la matière brute qui est destinée à finir. Il considérait l'univers comme ayant été créé. Il démontrait, comme une vérité de l'ordre scientifique, et par des arguments que M. Clausius a développés plus tard après lui, que le monde n'a pas toujours existé, qu'il a commencé et qu'il finira.

Ampère, Faraday, Auguste de La Rive ont fait de l'électricité l'objet des études de toute leur vie et l'instrument de leurs grandes découvertes; ils étaient tous les trois profondément religieux. Ils aimaient à méditer des sujets qui confinent à la métaphysique; le premier, cherchant à expliquer l'attraction universelle par le magnétisme; le second, niant l'existence même de la matière et considérant chaque atome comme un centre de force dont les vibrations se font sentir dans tout l'univers; tous les trois, cherchant à défendre, contre l'invasion des partisans des forces physiques, le terrain réservé à l'esprit, à cette chose qui pense, qui affirme, qui nie, qui veut, qui imagine, qui sent, et qui, libre, doit rendre compte de l'usage qu'elle aura fait de la liberté. Ils étaient convaincus que s'abîmer dans de telles méditations, c'était s'élever vers la volonté suprême dont l'intervention directe apparaît toujours, comme le premier et le dernier mot de la création.

Instruit à la même école, on aime à répéter avec eux : L'attraction qui soutient les astres dans l'espace, qui en connaît le nature? L'affinité qui lie les molécules des corps, n'est-ce pas un mot dont le sens nous échappe? Notre esprit se représente la matière comme formée d'atomes, savons-nous s'il existe des atomes? Le physiologiste décrit les phénomènes de

la vie, n'ignore-t-il pas ce qu'est la vie? et le géologue, qui écrit l'histoire du globe dont il n'a pas encore fouillé l'épiderme, soupçonne-t-il l'origine et la fin de la terre qu'il habite? Si, parfois, l'homme se sent fier d'avoir tant appris, ne doit-il pas plus souvent encore se sentir bien humble et bien petit de tant ignorer? DUMAS, de l'Académie des Sciences.

CERCLES CATHOLIQUES D'OUVRIERS.

Le numéro de décembre du *Bulletin des Cercles catholiques d'ouvriers* nous apporte le texte d'un Bref pontifical qui enrichit l'Œuvre de précieuses indulgences, en même temps qu'il en confirme les constitutions. La requête des fondateurs avait été présentée au Saint-Père par Mgr l'Archevêque de Paris; le Saint-Père y a magnifiquement répondu.

Pour l'intelligence du Bref, qui va donner une impulsion à l'Œuvre si salutaire des Cercles catholiques d'ouvriers, nous dirons, avec le *Bulletin*, ce qu'on entend par les expressions de *membre de l'Œuvre* et de *membre des Comités* ou *Conseils de l'Œuvre*, que le Bref distingue et spécifie expressément.

La qualité de *membre de l'Œuvre* est contractée parmi les personnes dirigeantes par le fait de l'adhésion signée aux bases de l'Œuvre, qui comprennent son lien religieux, — et parmi les ouvriers, par le fait de leur admission comme Sociétaire d'un Cercle.

La qualité de *membre des Comités de l'Œuvre* s'étend à toutes ses associations régulièrement constituées dans le but de la propager et d'en exercer la direction, tels que Comités proprement dits, Conseils de quartier, réunions de Dames enfin (là où elles ont le premier de ces caractères, le second ne pouvant leur être dévolu).

Enfin la qualité de *membre des Conseils de l'Œuvre* s'étend en outre aux ouvriers membres des Conseils intérieurs, à raison de leur participation au gouvernement des Cercles, et de leur acceptation du lien religieux de l'Œuvre.

Nous donnons maintenant le texte du Bref, suivi de la traduction :

PIUS P. P. IX.

Ad perpetuam Rei memoriam. Cum sicuti accepimus, pia Christifidelium Societas canonice in Gallia instituta existat : *Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers* vulgo nuncupata, cujus sodales plurima pietatis et charitatis opera exercenda sibi proponunt : Nos ut Societas hujusmodi majora in dies suscipiat incrementa, de omnipotentis Dei misericordia ac BB. Petri et Pauli Apostolorum Ejus auctoritate confisi, omnibus utriusque sexus Christifidelibus qui dictam Societatem in posterum ingredientur, die prima eorum ingressus, necnon qui jam in eam adscripti in Comitatus, ut vocant, et Consilia ejusdem Societatis adlecti fuerint, die hujusmodi adlectionis, si vere pœnitentes et confessi Sanctissimum Eucharistiæ Sacramentum sumpserint, Plenariam : ac tam adscriptis quam pro tempore describendis in dicta Societate Christifidelibus, in eorum mortis articulo, si vere quoque pœnitentes et confessi ac S. Communione refecti, vel, quatenus id facere nequiverint, nomen Jesu ore si potuerint, sin minus corde devote invocaverint, Plenariam similiter, omnium peccatorum suorum Indulgentiam et remissionem misericorditer in Domino concedimus. Insuper Plenariam hujusmodi Indulgentiam ut ii Christifideles e præfata Societate in Comitatum pio operi promovendo adlecti qui vere pœnitentes et confessi ac S. Communione refecti Ecclesiam Societatis propriam si adsit, secus propriam cujusque Parochialem Ecclesiam, uno singulis in mensibus die, uniuscujusque arbitrio sibi eligendo devote visitaverint ibique pro Christianorum Principum concordia, hæresum extirpatione, peccatorum conversione ac S. Matris Ecclesiæ exaltatione pias ad Deum preces effuderint, quo die præfatorum id egerint consequi possint, impertimur. Tandem iisdem Christifidelibus corde saltem contritis, pro quolibet opere bono quod ex instituto Societatis perfecerint, tercentum dies de injunctis eis seu alias quomodolibet debitis pœnitentiis in forma Ecclesiæ consueta relaxamus. Quas omnes et singulas Indulgentias, peccatorum remissiones ac pœnitentiarum relaxationes etiam animabus Christifidelium quæ Deo in charitate conjunctæ ab hac luce migraverint, per modum suffragii applicari posse indulgemus. In contrarium facientibus non obstantibus quibuscumque. Præsentibus perpetuis futuris temporibus valituris. Volumus autem ut præsentium litterarum transumptis seu exemplis etiam impressis manu alicujus notarii publici subscriptis et sigillo personæ in ecclesiastica dignitate constitutæ munitis, eadem prorsus fides adhi-

beatur qua adhiberetur ipsis præsentibus si forent exhibitæ vel ostensæ.

Datum Romæ, apud S. Petrum, sub annulo Piscatoris, Die IIª Octobris MDCCCLXXIV Pontificatus Nostri anno vigesimo nono.

(L. S.)

F. CARD. ASQUINIUS.

Visum et recognitum.

Parisiis, die 14ª octobris 1874.

Signé : M. D'HULST,
vicaire général.

Traduction.

PIE IX PAPE.

Pour en perpétuer le souvenir : Ayant appris qu'il existe une pieuse Association de fidèles régulièrement instituée en France sous le nom de : *Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers*, dont les membres se proposent un grand nombre d'œuvres de piété et de charité ; afin que cette Société prenne de jour en jour de plus grands accroissements, confiant dans la miséricorde du Dieu tout-puissant et par l'autorité de ses Bienheureux Apôtres Pierre et Paul, Nous accordons une Indulgence Plénière à tous les fidèles de l'un et l'autre sexe qui entreront dans cette Association, le jour de leur entrée : et à ceux qui, étant déjà inscrits, seront nommés membres des Comités et des Conseils de la même Société, le jour de cette nomination : pourvu que, vraiment contrits et confessés, ils reçoivent le Très-Saint Sacrement de l'Eucharistie. Aux membres présents et futurs de l'Œuvre, Nous accordons également Indulgence plénière et rémission de tous leurs péchés à l'article de la mort, si, vraiment contrits et confessés, ils font la sainte Communion ; dans le cas où ils ne le pourraient pas, il suffira qu'ils invoquent dévotement de bouche, ou au moins de cœur, le nom de Jésus. Nous accordons, en outre, aux fidèles de la Société, membres de l'un des Comités de l'Œuvre, Indulgence plénière, un jour par mois, au choix de chacun, pourvu que vraiment contrits et confessés et ayant fait la sainte Communion, ils visitent dévotement l'église de la Société, s'il y en a une, ou leur église paroissiale, et qu'ils y adressent à Dieu de ferventes prières pour la concorde des Princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, la conversion des pécheurs et l'exaltation de la sainte mère Eglise. Enfin, chaque fois que les membres de l'Œuvre, au moins contrits de cœur, accompliront une

bonne œuvre, en rapport avec le but de l'Œuvre, Nous leur remettons, dans la forme ordinaire de l'Eglise, trois cents jours de pénitences à eux imposées ou par eux encourues à quelque titre que ce soit. Chacune de ces indulgences, rémissions de péchés ou de peines, pourra s'appliquer par voie de suffrage aux âmes des fidèles qui ont quitté cette vie, unies à Dieu par la charité. Et ce, nonobstant toute disposition contraire. Les présentes auront leur effet à perpétuité. Nous voulons, en outre, qu'à toute copie des présentes lettres, soit écrite, soit imprimée, et portant la signature d'un notaire et le sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, foi soit ajoutée comme à l'original

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 2e jour d'octobre 1874, la 29e année de Notre Pontificat.

(L. S.)

F. Card Asquini.

Vu et reconnu authentique.

Paris, le 14 octobre 1874.

Signé : M. d'Hulst,
vicaire général.

L'ABONNEMENT POPULAIRE

A L'ŒUVRE DU VŒU NATIONAL AU SACRÉ CŒUR

Nos lecteurs connaissent tous le Vœu national au Sacré-Cœur; quelques-uns, peut-être, se plaignent de la lenteur de l'Œuvre; ils voudraient déjà voir s'élever l'église qui doit témoigner à tous les yeux, en dominant l'immense capitale de la France, que Paris et la nation tout entière se repentent et n'ont d'espoir que dans la miséricorde divine, et ils s'étonnent que le chiffre des souscriptions ne grossisse pas plus vite. Il faut savoir faire la part des circonstances et des difficultés de toutes sortes qui retardent le commencement de la construction, et de la misère des temps, du grand nombre d'œuvres qui sollicitent notre charité et nos aumônes. Un zélé curé du diocèse de Dijon a exposé, à ce sujet, un plan de souscriptions que le comité de l'Œuvre a vivement recommandé, et qu'ont approuvé Son Eminence le cardinal-archevêque de Paris et Sa Grandeur Mgr l'évêque de Dijon. Le digne curé propose un *Abonnement populaire* qui ne peut nuire en rien aux autres œuvres, et qui permet

aux plus pauvres de s'associer au Vœu national. Nous lui laissons la parole, persuadé qu'un grand nombre des abonnés des *Annales catholiques* saisiront cet excellent moyen de propagande pour la grande œuvre d'où la France est en droit d'attendre tant de grâces.

J. CH.

Mon intention, je ne dis pas assez, mon ambition est de propager l'œuvre du Vœu national, même dans les villages, de l'acclimater dans la campagne, de la répandre parmi le peuple, de la faire descendre jusqu'au pauvre.

I. — Voici la recette que j'ai employée avec succès dans ma paroisse :

1°) — J'ai commencé par y établir l'Apostolat de la prière, dans la pensée que la dévotion au Sacré-Cœur prédisposerait à la générosité pour le Vœu national, et que les bourses se délieraient d'elles-mêmes, après que les cœurs seraient ouverts.

2°) — J'avais ensuite à éclairer les esprits, en expliquant la nature et l'excellence du Vœu national.

Pour prévenir les malentendus ou pour dissiper les préjugés, j'ai eu bien soin de déclarer que cette œuvre n'est nullement politique, mais entièrement catholique et patriotique, exclusivement religieuse et sociale, qu'elle se tient en dehors de tous les partis, s'élève au-dessus de toutes les opinions, n'arbore d'autre drapeau que la bannière du Sacré-Cœur, enfin ne reconnaît d'autre mot d'ordre et n'écoute d'autre cri de ralliement que l'amour de la patrie et le salut de la France.

3°) — Le bulletin mensuel qu'elle publie m'a servi à la faire encore mieux comprendre et apprécier. Pour en favoriser et en généraliser la circulation, j'ai formé deux groupes : dans une première liste, j'ai rangé les lecteurs abonnés ; dans une seconde liste, j'ai rassemblé les lecteurs gratuits.

4°) — Ces préparatifs achevés, j'ai organisé un abonnement pour cinq ans.

Voici le mérite de cette combinaison : Telle personne, qui ne voudrait ou ne pourrait donner telle somme d'un seul coup et *en bloc*, la cédera volontiers en plusieurs fois, par fractions, *en détail*. Avec la facilité de la distribuer sur un espace de temps

assez considérable, elle ne reculera pas devant une souscription, qui l'effraierait sans cette facilité pour le payement.

5°) — J'ai fixé le *minimum* de l'abonnement à 10 centimes :

« Place, me suis-je dit, au denier de la veuve, à l'obole du « pauvre, à l'aumône de l'enfant, dans une œuvre qui doit être « essentiellement populaire! Pourquoi ravir aux petits et aux « humbles la consolation et la gloire de contribuer au relève- « ment du pays? Pourquoi la réserver comme un privilége aux « grands et aux riches? N'est-il pas juste qu'elle soit commune « à toutes les classes de la société? Ne faut-il pas que la France « donne rançon pour la France ? Le Vœu national sauvera-t-il « la nation, s'il dément son nom, s'il est l'œuvre seulement de « quelques Français? Le monument de propitiation, qu'il pro- « jette, éteindra-t-il la foudre encore fumante, fera-t-il luire la « miséricorde toujours voilée, s'il est construit, non pas aux « frais du peuple, mais par les dons de l'opulence, par les pré- « sents d'une munificence toute aristocratique? Ici le cuivre ne « saurait former un alliage impur, et déprécier l'or auquel il « se trouverait mêlé. »

En même temps que je mets l'œuvre du Vœu national à la portée du pauvre, je ne risque ni de faire tort ni même de faire peur aux autres œuvres. Voyez les paysans, pour qui l'argent coûte à donner, parce qu'il coûte à gagner ; ce n'est pas du premier coup, mais à plusieurs reprises, et comme par *petites étapes* qu'ils s'avancent au terme et atteignent la limite de leur générosité ; ils n'ont pas assez d'élan pour franchir d'un bond la distance, il faut qu'ils marchent à pas comptés et avec des haltes fréquentes. Vous ne tirerez donc jamais d'eux qu'une modique offrande à la fois ; seulement vous pourrez avec succès multiplier jusqu'à un certain point les occasions d'entr'ouvrir leurs bourses. Ainsi une nouvelle œuvre n'enlèvera rien aux anciennes, pourvu du moins qu'elle ne soit pas la dernière d'une trop longue série. A cette condition, il me semble que mon *abonnement populaire* ne saurait inquiéter les plus prudents, effaroucher les plus craintifs.

6°) — Cependant, malgré tous ces rouages, la machine demeure inerte, immobile ; il lui manque le ressort pour la mettre en jeu. Le moteur indispensable de toute bonne œuvre, c'est un

groupe de zélatrices et de collectrices, c'est-à-dire de personnes chargées de recruter les souscripteurs et de recueillir les souscriptions. Je ne veux pas insister sur la nécessité de cette *institution*, si bien démontrée par l'expérience. Je dirai seulement qu'un curé qui par un zèle malentendu viserait à être un *factotum*, risque fort de ne pas réussir. Mais je dois signaler les qualités exigibles de toute zélatrice.

Il faut d'abord qu'elle soit assez intelligente pour compléter au besoin les explications du curé, auprès de ces personnes assez nombreuses qui n'entendent presque jamais du premier coup.

Il faut ensuite qu'elle soit assez zélée pour s'acquitter de sa commission par elle-même, aller frapper à la porte des maisons dans le quartier qui lui a été assigné, et revenir chez ceux qu'elle n'a pas trouvés au logis. Il faut enfin qu'elle soit assez humble, assez patiente, assez dépouillée d'amour-propre pour supporter parfois les grossièretés, les refus et même les rebuts sans sourciller, et avec autant de sérénité que les bons accueils. En conséquence, qu'elle mette un cadenas sur ses lèvres pour se taire, quand elle aurait essuyé un affront quelque part et pourrait se plaindre d'un mauvais procédé ; qu'elle l'ôte seulement, quand elle doit parler pour la gloire de Dieu et dans l'intérêt de sa commission. Il me semble qu'elle pratiquera volontiers cette tempérance de langage, cette discrétion de charité, ce *silence économique*, pour peu qu'elle soit animée d'un véritable zèle pour l'œuvre qui lui a été confiée.

7°) — Quand mes zélatrices m'ont eu apporté leur collecte et déposé leurs gerbes entre mes mains, je me suis souvenu et inspiré de cette parole prononcée sur la montagne des Béatitudes : « *Que votre lumière brille devant les hommes, afin qu'à la vue de vos bonnes œuvres, ils glorifient votre Père céleste.* »

C'est pourquoi j'ai fait encadrer et afficher à l'église la liste des abonnés au Vœu national, de telle sorte que leurs noms respirent dans l'enceinte sacrée la bonne odeur du Christ, et y répandent les parfums du Sacré-Cœur.

8°) — Jaloux enfin de piquer l'émulation au dehors et de provoquer çà et là quelques imitations supérieures à l'exemple proposé, j'ai publié, dans la *Chronique* (1), l'humble victoire

(1) La *Chronique religieuse* du diocèse de Dijon.

que ma combinaison, ma tactique venait de remporter dans une petite paroisse de campagne! Mais dans cent autres endroits, que de triomphes on obtiendrait avec les mêmes armes!

Je résume maintenant les points fondamentaux, les points essentiels : abonnement pour cinq ans; minimum de 10 centimes; zélatrices intelligentes, ferventes et dévouées.

Qu'on me permette de citer comme *bouquet spirituel*, un extrait de la lettre dans laquelle M. Rohaut de Fleury, secrétaire général du Comité, approuve ma combinaison : « Voilà bien, « dit-il, le *Vœu national*, voilà bien l'œuvre que nous avons « rêvée pendant la guerre, voilà bien le moyen de sauver la « France en ce monde, et beaucoup de Français dans l'autre. »

Déjà même, je puis m'abriter derrière une autorité plus vénérable encore : Mgr l'évêque de Dijon a daigné recommander mon idée comme *excellente* aux prêtres de la retraite, et m'a officiellement chargé de rédiger cette notice.

II. — En établissant l'abonnement populaire au Vœu national, nous ne contribuerons pas seulement à payer la rançon de la France, mais encore et par surcroît, nous enrichirons spirituellement nos paroisses.

Le Sacré-Cœur, auquel nous les aurons en quelque sorte dédiées et consacrées par cette bonne œuvre, nous prodiguera son assistance et ses bénédictions dans l'exercice de notre ministère apostolique. Ne promet-il pas, par la bouche de la bienheureuse Marguerite-Marie, aux prêtres qui lui sont dévots, le talent de toucher les cœurs les plus endurcis?

Au nom de son pays, au nom de sa paroisse, que chaque curé se lève donc, et que, plein de la foi d'un Pierre l'Ermite, il entraîne ses paroissiens aux cris de : « *Dieu le veut* ! *Dieu le* « *veut* ! » Et bientôt, pris d'une sainte émulation, enrôlés à l'envi dans cette croisade de charité, d'un bout de la France à l'autre, villes et villages pourront se renvoyer ces échos joyeux et triomphants :

O France, ne dis plus que tes chrétiens sommeillent!
O France, bats des mains, tes chrétiens se réveillent!

L..., curé de P...

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE ET FAITS DIVERS.

21 janvier 1875.

La date même que nous venons d'écrire rappelle l'un des plus lugubres événements de l'histoire et l'un des plus grands crimes nationaux qui aient été commis. On sait comment la France a expié le crime commis le 21 janvier 1793, on ne sait pas encore si la mesure des expiations est comblée.

Ce qu'il importe de voir dans l'assassinat de Louis XVI, ce n'est pas tant l'acte lui-même, que les causes qui l'ont amené, et qui ont fait de ce roi un martyr.

Si les actes commis viennent du cœur, il n'est pas moins vrai que la source en est dans l'intelligence : le mal suit l'erreur, comme cela est arrivé à l'heure de la première tentation : La femme m'a trompé, dit Adam ; le serpent m'a trompée, dit Eve. L'erreur, voilà la source du mal, et l'acte mauvais n'est-il pas lui-même une espèce d'erreur, puisqu'il est la recherche de la satisfaction, du bonheur, là où ils ne sont pas ?

Ce qui a tué Louis XVI, ce n'est pas tel ou tel révolutionnaire, tel ou tel scélérat, c'est une longue suite de fautes et d'erreurs commises par la Royauté et par la Nation, c'est, disons-le sans crainte, le gallicanisme, le jansénisme, le maçonnisme et le libéralisme, quatre grandes erreurs qui se confondent dans la grande erreur du naturalisme, et qu'on voit se dresser, comme des ombres terribles, autour de l'échafaud du roi-martyr. Ce sont elles qui ont donné le signal au bourreau ; l'histoire le prouve clairement.

En acceptant la décision du Saint-Siége qui condamnait la Constitution civile du clergé, Louis XVI rompait avec le gallicanisme ; en refusant de sanctionner cette œuvre du jansénisme, il irritait la secte, qui comptait tant d'adeptes dans les

assemblées nationales. On sait, du reste, que le maçonnisme a juré la mort de tous les rois, parce qu'il ne veut plus de religion et d'autorité, et qu'il remplace Dieu par ce qu'il appelle la Raison. Le libéralisme enfin, qui met l'erreur et le mal sur le même pied que la vérité et le bien, ce qui est sacrifier ceux-ci à ceux-là et mettre la parole de Dieu et sa loi au même niveau que la parole de l'homme et la loi humaine, le libéralisme mène fatalement à cette séparation absolue de la religion et de la société, et, par une conséquence nécessaire, au renversement de l'autorité, dont la Royauté était, aux yeux des révolutionnaires de 1793, la plus haute et la plus auguste expression.

L'échafaud de Louis XVI doit donc être pour tous un grand enseignement : il montre l'aboutissement logique des doctrines libérales, c'est-à-dire la mort.

Il ne serait pas difficile de faire voir comment tous les maux contemporains sont sortis, ainsi que l'assassinat de Louis XVI, des erreurs qui ont tué cet infortuné et glorieux monarque. Ce sont les mêmes doctrines, adoptées par le césarisme comme par le radicalisme, qui suscitent les persécutions en Allemagne, en Suisse, en Italie, au Mexique, au Vénézuéla, au Brésil, partout. Puissent, au moins, les conséquences éclairer sur les causes, et faire revenir les intelligences à cette doctrine catholique, si nette, si favorable au vrai progrès, si salutaire aux sociétés qui l'appliquent à leurs institutions !

Pie IX, dans toutes ses allocutions, dans tous ses actes, s'efforce d'éclairer les peuples sur les funestes conséquences du libéralisme ; on sait avec quelle énergie il a condamné non-seulement le libéralisme incrédule, mais ce catholicisme libéral, qui est une nouvelle évolution du serpent infernal pour séduire les esprits que révolteraient les horreurs de la Révolution et les maximes de l'impiété ; il n'y a plus d'illusions possibles pour la bonne foi. Louis XVI sur l'échafaud, tué au nom de la liberté ; Pie IX, détrôné, prisonnier au Vatican, au nom des principes dits libéraux, voilà les victimes du libéralisme : aux fruits l'on peut reconnaître l'arbre.

J. Chantrel.

ÉPISCOPAT FRANÇAIS. — Nous lisons dans le *Journal officiel* du 18 janvier :

Le président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des cultes,

Décrète :

Art. 1er — M. l'abbé Cotton, curé de l'église cathédrale de Grenoble, est nommé à l'évêché de Valence, en remplacement de Mgr Gueulette, dont la démission est acceptée.

Art. 2. — Le ministre de l'instruction publique et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Versailles, le 16 janvier 1875.

Maréchal DE MAC-MAHON, DUC DE MAGENTA.

Par le président de la République :

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,

A. DE CUMONT.

CHAPITRE DE SAINT-DENIS — Par décrets du Président de la République, en date du 11 janvier 1875, rendus sur la proposition du ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, NN. SS. Le Courtier, archevêque de Sébaste *in partibus infidelium*, ancien évêque de Montpellier, et Gros, ancien évêque de Tarentaise, ont été nommés chanoines du premier ordre au chapitre de Saint-Denis.

Mgr Gueulette, qui vient de donner sa démission, acceptée par le Saint-Père, a écrit cette belle lettre au clergé de son diocèse :

« Messieurs et chers coopérateurs,

« Au moment de notifier officiellement ma démission d'évêque de Valence au vénérable chapitre de la cathédrale, j'apprends par la plus autorisée des sources qu'il me reste encore et le temps et le droit de vous écrire une dernière fois.

« Ce droit m'est un privilége trop cher pour que je le néglige : permettez-moi d'en jouir pour vous adresser mes dernières paroles d'attachement et d'adieu.

« Dans les incidents qui m'ont déterminé à me séparer de vous, je n'ai entrevu que les éléments des desseins adorables de la divine Providence, en présence desquels je me suis incliné sans hésitation et à deux genoux.

« Mon but unique, en cela, a été d'agir en vue de la plus grande gloire de Dieu, pour le seul bien de mon diocèse, dans l'intérêt des âmes qui me sont et me seront toujours très-chères, et, grâce à Dieu, à l'imitation de l'Apôtre, *non quœrens quod mihi utile est, sed quod multis ut salvi fiant.*

« Veuillez agréer mes remerciements pour les services que j'ai reçus de vous, comme aussi mes regrets pour les peines que j'ai pu causer à qui que ce soit dans le cours de mon administration.

« Dès aujourd'hui nous entreprendrons ensemble, vous et moi, de prier Dieu de vous envoyer bientôt, à ma place, l'Elu de son cœur, et, son jour venu, de l'assister de sa grâce au profit du règne de Dieu parmi vous.

« Quant à la sollicitude qu'il m'est permis de conserver encore, et aux vœux que je ne cesserai de former pour vous, je les résume dans ces parole de l'Apôtre : *Tantum digne Evangelio Christi conversamini, ut... absens, audiam de vobis qui statis in uno spiritu unanimes collaborantes fidei Evangelii.*

« *Si qua ergo consolatio in Christo, si quod solatium charitatis, si qua societas spiritus, si qua viscera miserationis, implete gaudium meum ut idem sapiatis, eamdem charitatem habentes, idipsum sentientes, hoc enim sentite in vobis quod et in Christo Jesu.*

« Que la foi catholique demeure et prospère toujours dans le diocèse de Valence, ardente comme le soleil qui vous éclaire, vive et limpide comme les eaux qui fertilisent vos plaines, ferme comme vos montagnes sur les assises que Dieu leur a données.

« Que la sève de la piété chrétienne circule de plus en plus, abondante et féconde, dans vos cœurs et dans vos œuvres.

« Soumis à jamais et sans réserves aux enseignements de notre très-Saint-Père le Pape, Docteur universel et infaillible dans l'Eglise de Dieu, ayons à cœur de mêler les larmes de notre piété filiale à celles de ses douleurs et de subvenir à ses immenses besoins ; ne cessons jamais de prier le Seigneur d'accorder à ce Père, et si juste et si doux, la joie de voir bientôt de ses propres yeux les jours meilleurs que nous devrons à ses prières et à ses vertus.

« Je consacre de nouveau le diocèse de Valence au Sacré-Cœur de Jésus, au Cœur si tendre de l'immaculée Vierge Marie, sa mère et la nôtre. Enfin, je bénis de toute mon âme, messieurs et chers coopérateurs, vos personnes, toutes les âmes qui vous sont confiées, religieux, religieuses, simples fidèles, mes bien-aimés

diocésains, et vos saintes œuvres et les leurs, par ces paroles de l'Apôtre : *Gratia Domini nostri Jesu Christi vobiscum. Amen!*

« † F. N., évêque de Valence.

« Abbaye de Lerins, le 7 janvier 1875. »

LA BÉNÉDICTION DE LA CATHÉDRALE DE MONTPELLIER vient d'avoir lieu, le 18 janvier, en présence d'un grand concours de peuple. Etaient présents NN. SS. l'archevêque d'Avignon, les évêques de Nîmes et de Grenoble et Mgr Las Cazes, ancien évêque de Constantine, ainsi que le P. abbé de la Trappe de Sainte-Marie du Désert. La cérémonie a été fort imposante. Dans d'excellents discours, le préfet et l'architecte se sont adressés à Mgr de Cabrières en lui remettant les clefs de la cathédrale.

Après la réponse de l'Evêque a eu lieu la bénédiction de l'église avec procession tout autour de l'édifice. Au salut, il a été prononcé un discours par Mgr l'archevêque d'Avignon.

LA POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE de la cathédrale de Monaco a eu lieu le 6 janvier avec une grande solennité. La nouvelle église sera dédiée à l'Immaculée-Conception.

LE CONGRÈS DES COMITÉS CATHOLIQUES DU MIDI s'est réuni, le jeudi 14 janvier, sous la présidence d'honneur de Mgr l'évêque de Montpellier. M. Harmel, le courageux organisateur des œuvres chrétiennes à l'usine du Val-des-Bois, a bien voulu consentir à diriger les travaux de ce congrès, lequel promet d'inaugurer brillamment ce genre de réunions provinciales. Mgr de Cabrières a eu le regret de ne pouvoir pas présider la séance d'ouverture. Il était appelé à Uzès pour bénir le mariage du vaillant colonel des zouaves pontificaux, M. d'Albiousse, digne lieutenant du général de Charette.

UN PÈLERINAGE A SAINT-THOMAS DE CANTORBÉRY. — Le R. P. Belaney, prêtre de Londres, a conçu le projet de promouvoir un pèlerinage international à Saint-Thomas de Cantorbéry. Ce projet a vite recueilli des adhérents en France. Le moment est favorable. La châsse où reposeront les restes vénérés du saint martyr des droits de l'Eglise va bientôt être terminée et placée dans la nouvelle église actuellement en construction, qui sera terminée pour Pâques

et solennellement ouverte au culte dans la semaine de *Quasimodo*. Ce sont probablement Mgr Manning, archevêque de Wesminster, et Son Eminence le cardinal Cullen, archevêque de Dublin, qui présideront la cérémonie, à laquelle quatre évêques français ont déjà promis d'assister. Le R. P. Belaney, dans une lettre qu'il écrit à ce sujet à l'*Ordre et la Liberté* de Caen, indique la fin du mois de mai ou le mois de juin pour le pèlerinage français; après être entré dans le détail de l'itinéraire et des frais du voyage qui ne seraient pas considérables, il ajoute ces réflexions, qui frappent les lecteurs chrétiens :

« Un pèlerinage venant de France en Angleterre porterait assurément les meilleurs fruits. L'association internationale, de nos jours, est tombée presque exclusivement entre les mains des francs-maçons et des sectaires de la révolution. Les traités n'ayant plus guère de force ni de valeur, l'Europe ne pourra se soutenir désormais que par le règne du sabre, si on ne trouve moyen d'établir dans le monde catholique le grand lien international de la foi et du dévouement. Les ennemis de la religion ne le savent que trop, et c'est pourquoi ils s'opposent à toute manifestation catholique et extérieure.

« En Angleterre, le plus grand nombre est protestant, parce que, depuis des siècles, on n'a jamais permis au catholicisme de se montrer au grand jour, tel qu'il est, toujours *un et universel*.

« Nos frères de France ne pourront donc jamais trouver un moyen plus efficace pour nous aider à faire triompher notre sainte religion, qu'en venant *nombreux* parmi nous témoigner par leur présence l'unité de notre foi, l'universalité de notre croyance et de notre culte.

« Ils prouveront ainsi aux sectes dissidentes que la religion et le dévouement des véritables catholiques s'appuient sur des bases autrement solides et étendues, que les nationalités de pays ou de langage ne sauraient en offrir. »

Conversions. — Le poète allemand, baron Georges de Dyhern, membre d'une ancienne et illustre famille du duché de Gueldre, vient de rentrer dans le giron de l'Eglise catholique. Il a abjuré le protestantisme le jour de la fête de l'Epiphanie, dans l'église d'Oberammergau (Bavière).

L'Angleterre catholique vient aussi d'être édifiée et consolée par une nouvelle conversion. Le Révérend Alfred Newdigate, frère du colonel Newdigate, et recteur de la paroisse de Kirk Hallam, dans

le comité de Derby, vient d'adresser à son confrère Ilkeston une lettre dans laquelle il lui annonce sa résolution de renoncer à son bénéfice et d'entrer dans l'Eglise catholique romaine. Il a pris cette décision, ajoute-t-il, parce qu'il est arrivé à la conviction intime que la seule véritable Eglise apostolique est celle dont Rome est le centre. Le Révérend Alfred Newdigate était jusque dans ces derniers temps secrétaire de la Société pour la propagation de l'Evangile et de l'Association pour l'extension de l'Eglise, dans le diocèse de Lichtfield.

Une lettre de Constantinople annonce que la fille de M. le baron Werther, ambassadeur prussien auprès du sultan, vient de se convertir au catholicisme. Cette abjuration, qui réjouira l'Eglise et particulièrement le cœur des sujets catholiques de S. M. l'empereur d'Allemagne, paraît certaine. Elle a été annoncée au cardinal Franchi, président de la Congrégation de la Propagande, par Mgr Azarian, afin qu'il portât au Saint-Père une nouvelle qui sera pour lui une grande consolation.

Les catholiques de Berne sont menacés, comme ceux de Genève, de se voir enlever, au profit des vieux-catholiques, leur église construite, comme Notre-Dame de Genève, avec l'argent des catholiques de la Suisse, de la France et de toute l'Europe. Le gouvernement de Berne cherche bien à dégager sa responsabilité dans cette affaire et à la laisser tout entière retomber sur les vieux-catholiques ; mais tout le monde sait qu'il peut empêcher la spoliation, car tout le monde sait que l'assemblée de paroisse qui l'a votée ne se composait que d'une centaine de membres sur trois cent soixante citoyens habiles à voter d'après la loi, que les vrais catholiques ne peuvent d'ailleurs faire partie de cette assemblée qui est formée d'après une loi civile que leur conscience ne peut accepter, et, enfin, que la vraie paroisse catholique de Berne se trouve dans l'église même où la foule encombre la table sainte. Ce qui complique ici la question, c'est que les représentants des puissances étrangères qui sont catholiques se trouveraient privés de tout édifice religieux de leur culte, si la spoliation s'accomplissait. Il faut espérer que M. Scherer, qui vient de succéder à M. Schenk, comme président de la confédération, saura montrer à l'égard des catholiques plus de justice que son prédécesseur?

Mgr Forwerk, vicaire apostolique du royaume de Saxe, et

évêque *in partibus* de Léontopolis, vient de mourir ; ses funérailles ont eu lieu le 11 janvier, à Dresde. Le prince Georges, frère du roi, les ministres et les représentents de la Prusse de l'Autriche et de la Bavière, assistaient à la funèbre cérémonie.

Mgr Vaughan, évêque catholique de Salfort (Manchester), vient de déclarer excommunié M. Petre, qui refuse d'accepter sans réserves la définition de l'Immaculée-Conception et les définitions du concile du Vatican.

L'abbé Antoine Isaïa, qui a fait beaucoup parler de lui à l'époque où le P. Passaglia et le cardinal d'Andréa s'enfuirent de Rome, vient de faire une amende honorable complète en demandant pardon au Saint-Père, en répudiant une brochure contre le *Syllabus*, et finalement en faisant une bonne retraite à la suite de laquelle il reprendra ses fonctions ecclésiastiques.

LE JUBILÉ.

LETTRE ENCYCLIQUE DE LÉON XII.

Le Saint-Père, en adressant à l'épiscopat catholique sa Lettre encyclique pour la célébration du Jubilé universel en 1875, y a joint la Lettre encyclique de Léon XII pour le Jubilé de 1826 ; cette Lettre fait donc, pour ainsi dire, partie de la première ; nous en commençons aujourd'hui la traduction, faite spécialement pour les *Annales catholiques*. L'encyclique commence par ces mots : *Caritate Christi urgente nos*.

LÉON XII, PAPE.

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

Pressé par la charité du Christ de faire en sorte que les fruits de sa passion s'étendent à tous, en usant des pouvoirs qui nous ont été divinement accordés, malgré notre indignité, rempli d'espérance par les insignes exemples de foi, de piété et de toutes sortes de vertus qui ont été donnés, tant par les habitants de cette ville que par les étrangers qui s'y sont rendus en si grand nombre à l'occasion du Jubilé universel,

nous avons pensé qu'il serait de la plus grande utilité pour les âmes, pour la gloire de Dieu et de son Eglise d'établir partout les mêmes exercices. Secondant ainsi de la sorte vos vœux, vénérables Frères, et ceux des Princes catholiques, qui ont à cœur la vraie félicité des peuples qui leur sont soumis, nous avons pensé dans le Seigneur, ainsi que l'ont fait nos Prédécesseurs d'heureuse mémoire, Benoît XIV et Pie VI, qu'il serait bon d'ouvrir les trésors de l'Eglise dans toutes les régions de la terre, comme ils l'ont été à Rome dans l'année sainte qui vient de s'écouler. C'est pourquoi nous publions une Constitution pour tous les fidèles, constitution par laquelle nous étendons l'indulgence du même Jubilé, et nous indiquons quelles sont les œuvres pies qui doivent être pratiquées, et dans quel espace de temps, pour pouvoir la gagner, en même temps que les facultés que nous vous accordons de changer ou de réduire les œuvres commandées, selon le besoin de ceux qui auraient un empêchement légitime. Nous vous adressons cette Constitution, afin que, par votre moyen, elle arrive à la connaissance de tous.

Il n'est pas nécessaire de dire combien il importe que vous agissiez avec zèle en cette circonstance et les efforts que vous devez employer pour que le succès réponde heureusement à notre dessein. En effet, les peuples recueilleront d'autant plus de bien de cette célébration solennelle de l'Année sainte, qu'ils auront mis plus de diligence et d'attention à s'y préparer comme il convient; or, cette préparation dépend de la sollicitude que vous y mettrez, conformément au devoir de votre office pastoral. Qu'ils apprennent donc par vous quelle est la grâce et la grandeur de la grâce qui leur est offerte. Montrez le prix du trésor que nous ouvrons, et avec quelle facilité tous peuvent avoir part à ses richesses, tant à cause des très-amples facultés que nous accordons aux ministres de la Pénitence pour remettre les péchés, que par la nature même des œuvres imposées pour l'expiation des péchés. Vous savez quelle était à cet égard la sévérité de la discipline de l'Eglise avant le quatorzième siècle : « Quiconque, a dit au concile de Clermont « Urbain II, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, qui- « conque, mû par le seul sentiment de la piété, non par le

« désir d'acquérir de l'honneur ou de l'argent, partira pour la « délivrance de l'Eglise à Jérusalem, que son voyage lui soit « compté pour toute pénitence. » Nous ne savons pas qu'on eût coutume d'accorder l'indulgence plénière d'une autre façon : aussi, rapportant ces paroles, le très-docte et très-pieux serviteur de Dieu, le Bienheureux Joseph-Marie Tommasi, cardinal, écrit ces mots : « Cette indulgence plénière, pour laquelle on enjoignait une œuvre très pénible à cause des dé-« penses, des difficultés et des fatigues du voyage et des « périls de mort à courir, pouvait plutôt paraître une commu-« tation, qu'une remise absolue de pénitence... ; les autres « Souverains-Pontifes l'ont dans la suite toujours confirmée « pour la Terre-Sainte. »

En proposant à la considération des fidèles la douceur de cette tendre mère l'Eglise qui, ayant compassion de la fragilité de ses enfants, ne leur impose maintenant que des fardeaux si légers et si faciles pour obtenir des biens qui surpassent toute valeur, vous obtiendrez certainement qu'il n'y ait personne d'assez lâche et assez négligent pour ne pas chercher à les acquérir à si peu de frais. Il faut toutefois éviter avec soin que les pécheurs n'abusent de cette occasion, « en regardant leurs « fautes comme légères, ainsi que s'exprime le saint Concile « de Trente, ce qui serait une injure et un outrage au Saint-« Esprit, et qu'ils ne tombent ainsi dans de plus graves en « amassant des trésors de colère pour le jour de la colère. » Si donc la libéralité de l'Eglise se montre en cela, il n'en faut employer que plus de soin et de zèle pour que les hommes se souviennent de toutes les fautes qu'ils ont commises contre la loi de Dieu, et pour que, contrits de cœur et les détestant intérieurement, ils les confessent intégralement et sincèrement, et qu'ils soient ainsi plus fortement excités à admirer et à aimer la bonté de Dieu, qui se montre si facile et si clément à ceux qui, par une impiété digne des plus grandes punitions, « ayant « été délivrés par le baptême de l'esclavage du péché et du « démon, et ayant reçu le don du Saint-Esprit, n'ont pas « craint de violer sciemment le temple de Dieu et de contrister « l'Esprit-Saint. »

Pour cette raison, suivant l'exemple de nos Prédécesseurs,

après avoir indiqué le Jubilé solennel, nous avons ordonné d'implorer publiquement, pour l'heureuse issue de cette grande œuvre, le secours divin sans lequel l'humaine faiblesse ne peut rien, et de distribuer au peuple le pain de la parole du Seigneur et dans les temples et sur les places. Cette parole, enflammée de zèle pour le salut des âmes, fera connaître avec soin la doctrine catholique sur les indulgences et sur le Jubilé ; elle rappellera tous les devoirs qu'impose le christianisme et excitera les cœurs à une vraie pénitence.

Cependant que chacun de nous, vénérables Frères, particulièrement en ce temps, tienne comme lui étant dites à lui-même ces paroles du Prophète : « Crie sans cesse ; élève la voix « comme une trompette, et annonce à mon peuple ses crimes, à « la maison de Jacob ses péchés. » Par vous-mêmes, autant que vous le pourrez, et par le moyen des orateurs sacrés que vous choisirez les plus propres à émouvoir les âmes par leurs paroles et par l'exemple de leur vie, inculquez à l'oreille de tous ces menaces qu'a fait entendre le Christ : « Si vous ne « faites pénitence, vous périrez tous de la même manière. » Que les orateurs sacrés enseignent que, pour se repentir, il faut demander par une humble prière ce que le Prophète demandait par ces paroles : « Convertissez-nous, Seigneur, et nous nous convertirons. » Qu'ils montrent quelle injure le péché fait à Dieu ; qu'ils jettent une salutaire terreur dans les âmes en expliquant la sévérité du jugement de Dieu et la rigueur des supplices réservés à ceux qui meurent dans leur péché. Qu'ils excitent ensuite l'espérance d'obtenir miséricorde de l'infinie bonté de Dieu, qui affirme qu'il les attend afin de leur pardonner et qui leur fait entendre ces paroles si douces : « Convertissez-vous et faites pénitence de toutes vos souillures, et « l'iniquité ne sera point votre ruine. Jetez loin de vous toutes « les prévarications que vous avez commises et faites-vous un « cœur nouveau et un esprit nouveau... Car je ne veux point la « mort de celui qui meurt, dit le Seigneur Dieu ; convertissez-« vous et vivez. » On fera ainsi connaître facilement combien est digne d'amour ce père si bon et si miséricordieux, et l'on fera ensuite considérer combien il est indigne d'offenser une si grande bonté, d'où naîtront la douleur intime et la détestation

des péchés, et la volonté certaine et délibérée d'amender la vie et les mœurs.

(*La suite au prochain numéro.*)

L'AUMONERIE MILITAIRE (1).

Les journaux de province s'accordent pour constater que l'inauguration de l'aumônerie militaire s'est faite partout avec le plus grand succès. Généraux, officiers, sous-officiers et soldats se sont rendus en grand nombre à la messe. Cet empressement est d'autant plus significatif qu'aucun ordre n'a été donné nulle part. Bérenger n'eût osé se plaindre :

> Qu'on puisse aller même à la messe,
> Ainsi le veut la liberté.

On s'est contenté d'ouvrir les portes des casernes, et cela a suffi pour que les églises fussent presque pleines. En beaucoup de diocèses, l'évêque a prononcé une homélie dont les auditeurs ont pu goûter la brièveté substantielle. Tout annonce que la loi votée par l'Assemblée nationale portera des fruits qui réjouiront la France et la patrie.

Nous sommes confirmés dans cet espoir par les insinuations enfiellées que se permettent les feuilles radicales. On va jeter feu et flamme contre cet envahissiment de l'armée par le cléricalisme. Voir des enfants de troupe servir la messe, et des soldats porter les armes au Saint-Sacrement, c'est dur! et il est certain que Garibaldi n'eût pas souffert cela à Dijon.

Il ne faut pas se le dissimuler : l'esprit militaire a diminué en France. Le volontariat d'un an est pour nos jeunes gens une longue et dure corvée. Ces messieurs ne peuvent s'habituer à l'odeur de la caserne et au goût de la gamelle. Ils s'en plaignent en des lettres que leurs mamans montrent trop. D'autre part, les sergents-majors préfèrent l'aune et le rabot à l'épaulette de sous-lieutenant. Les sous-lieutenants donnent leur démission pour se marier avantageusement.

Malgré les apparences, cette rareté des vocations militaires

(1) Extrait de l'*Univers*.

date, comme la plupart de nos maux, des immortels principes de 89. L'ancienne France trouva toujours des soldats disposés à servir le roi pour la solde, c'est-à-dire pour rien. C'est depuis que chaque conscrit a son bâton de maréchal dans sa giberne, que la giberne pèse. L'avancement est une belle chose, mais outre qu'on n'en peut pas donner à tout le monde, il faut que ceux à qui on l'offre en veuillent; actuellement beaucoup le refusent et préfèrent s'en aller.

La religion, en pénétrant sérieusement dans les mœurs de notre armée, peut seule nous rendre ce robuste tempéramment militaire que la Providence nous avait donné, et que la Révolution est en train de détruire, comme tant d'autres belles qualités françaises naturelles ou acquises. Ceux qui ont défendu à la tribune la loi sur l'aumônerie militaire ont beaucoup parlé de l'intérêt des familles, et pas assez de l'intérêt de l'armée. C'est l'armée qui doit la première profiter de la présence du prêtre dans ses rangs. Nos soldats ne recevront de l'aumônier que de nobles et virils conseils. Je ne serais pas étonné qu'il poussât à la vocation militaire ses pénitents, et ne réussît mieux que M. Saint-Genest du *Figaro* à retenir les volontaires sous les drapeaux.

Les meilleurs chrétiens sont les meilleurs soldats. Cette vieille thèse obscurcie par les théories révolutionnaires a été écrite à nouveau avec le sang des zouaves pontificaux sur les champs de bataille de Mentana, de Castelfidardo et de Patay. Cette démonstration si éclatante le deviendra davantage si Dieu nous donne quelques années de paix et si la mission des aumôniers militaires n'est pas gênée et contrariée.

On verra, la première fois que nos soldats aborderont l'ennemi, qu'aller à la messe et à confesse n'est pas une mauvaise préparation pour aller au feu. Ceux qui enlèveront les blessés, les mourants et les morts trouveront probablement sur eux des croix, des médailles, des scapulaires (ce que le vieux *Siècle* et le *XIX*e *Siècle* appellent des amulettes); alors si un aide-chirurgien matérialiste et libre-penseur vient à sourire en disant : Cela n'empêche rien, quelque pauvre brancardier s'enhardira à lui répondre : — Pardon, monsieur le docteur, cela empêche d'avoir peur et de reculer. Jean Grange.

LA PERSÉCUTION AU MEXIQUE.

Nous n'avons guère fait qu'indiquer, dans notre dernier numéro, les traits de la persécution dont l'Eglise souffre au Mexique. Le *Trait-d'Union*, revue bi-mensuelle qui se publie à Mexico, nous apporte des détails que nous devons mettre sous les yeux de nos lecteurs; on peut croire, d'ailleurs, que cette revue ne dit pas encore tout, dans la crainte de déplaire à ceux qui détiennent le pouvoir.

Afin, dit le *Trait-d'Union*, de mettre nos lecteurs au courant de la question qui vient d'être résolue d'une manière si regrettable, nous sommes obligés de prendre les choses d'un peu haut et d'entrer dans certains détails qui ne seront pas d'ailleurs sans intérêt pour nos lecteurs.

Il y a trente ans que les Sœurs de la charité se sont établies au Mexique. On en compte actuellement 410, savoir : 355 Mexicaines, 29 Françaises, 25 Espagnoles et 1 Irlandaise.

Elles avaient à leur charge, dans la république, 43 établissements, dont 15 dirigés par le Gouvernement et les conseils municipaux, et 28 fondés et soutenus par la charité privée. 3,740 personnes recevaient l'assistance des Sœurs dans les premiers, et 17,605 dans les seconds, en comptant les malades auxquels les médicaments étaient délivrés gratis.

Le nombre des malheureux envers lesquels s'exerçait la bienfaisance de ces femmes si dangereuses aux yeux de certains libéraux, s'élevait ainsi à 21,145.

La fondation et l'entretien de cinq établissements dirigés par les Sœurs de la charité étaient dûs à quelques-unes d'entre elles, qui avaient consacré à cette bonne œuvre la plus grande partie de leur fortune privée.

Les subventions accordées aux Sœurs par le Gouvernement et les conseils municipaux étaient tout à fait insignifiantes.

Lors de la suppression des couvents, le président Juarez rendit un décret qui autorisait les Sœurs de la charité à résider au Mexique et à suivre leurs statuts, en se conformant toutefois aux lois du pays.

Néanmoins, leur présence portait ombrage à certains libéraux, et plusieurs fois, depuis, la question de leur expulsion a

été soulevée dans quelques journaux hostiles à toutes sortes d'institutions religieuses.

Le 21 mai dernier, quatre députés présentèrent au Congrès un projet de loi organique des additions et réformes constitutionnelles. Dans notre Revue du 30 novembre, nous avons donné un résumé de quelques articles de ce projet et le texte même de l'article 19. L'article 20 est ainsi conçu :

« Article 20. — Sont considérés comme ordres monastiques, pour les effets de l'article antérieur, les sociétés religieuses dont les membres vivent sous certaines règles qui leur sont propres, à la suite de promesses ou de vœux temporels ou perpétuels, et avec sujétion à un ou plusieurs supérieurs, lors même que tous les membres de l'Ordre auraient une habitation séparée.

« En conséquence, la déclaration première et celles qui s'y rapportent, contenues dans la circulaire du ministère de l'intérieur du 28 mai 1861, sont déclarées sans effet. »

Les auteurs de la loi organique prétendent que cet article est implicitement contenu dans l'article 5 de la Constitution, où il est dit :

« La loi ne peut autoriser aucun contrat ayant pour objet la perte ou le sacrifice irrévocable de la liberté de l'homme, pour cause de travail, d'éducation ou de *vœu religieux*. »

Certes, de là à défendre aux Sœurs de la charité de résider dans cette contrée il y a loin, d'autant plus que leurs vœux ne sont pas perpétuels. Mais, en torturant les textes, on peut en tirer les conséquences les plus absurdes et les plus imprévues.

La discussion de l'article 20 a donné lieu à des débats aussi vifs que passionnés. Plusieurs orateurs distingués, entre autres MM. Rafaël Martinez de la Torre et Roberto Esteva, ont prononcé d'éloquents discours en faveur des Sœurs de la charité. Dans le camp opposé, ces saintes filles ont été l'objet d'attaques indignes et parfois ignobles. MM. Juan José Baz et Juan Mateos se sont signalés surtout par leur acharnement et le cynisme de leurs expressions à l'adresse de ces anges de vertu que le monde entier respecte.

Le premier de ces orateurs a prononcé un discours mêlé d'indécences et de pasquinades ; le second a parlé comme devaient le faire les énergumènes de la Commune. Nous pourrions,

comme preuve de ce que nous avançons, faire ici quelques citations. Nous nous en abstiendrons par respect pour nos lecteurs. Parfois, comme le latin,

> L'*espagnol* dans les mots brave l'honnêteté ;
> Mais le lecteur français veut être respecté.

M. Mateos a terminé ainsi son violent réquisitoire :

« ... On dit que nous agonisons, que notre pouvoir sera partagé bientôt entre le Congrès et le Sénat. Eh bien ! soyons grands dans notre agonie ! Votez cette loi, messieurs les députés! et la dernière page de votre histoire sera grande comme le dernier chant de l'*Iliade.* »

Malgré l'éloquence et les efforts héroïques de MM. Esteva et Martinez de la Torré, l'article 20 a été adopté par 113 voix contre 57. Ce résultat, regrettable à tous les points de vue, a péniblement affecté une grande partie de la population. Les journaux étrangers qui se publient à Mexico ont réprouvé unanimement la mesure sévère approuvés par le Congrès, et les organes de la presse conservatrice ont fait éclater un concert de plaintes qui étaient l'écho des sentiments d'un nombre infini de malheureux dont les Sœurs de la charité étaient la providence et le soutient.

La presse libérale a acclamé avec joie le vote de la Chambre ; mais elle l'a fait généralement d'une manière décente. Nous en excepterons deux journaux, le *Monitor* et la *Revista*, qui se sont joints à MM. Baz et Mateos pour pétrir de la boue et la jeter à la face des filles de saint Vincent. On les a insultées comme religieuses et comme femmes, et parce que nous avons pris hautement leur défense, les deux journaux ci-dessus mentionnés nous ont reproché notre qualité d'étrangers, nons ont menacé presque. Ils s'indignaient de ce que nous osions les contredire et flétrir leur langage grossier. Grâce à l'entière liberté de la presse qui règne dans ce pays, nous avons pu braver leurs menaces insolentes et dire toute notre pensée sur la cause de cette déplorable polémique. Nous ajouterons, pour être justes, que le journal officiel et la presse semi-officielle ont évité avec soin tous ces excès de langage.

Les défenseurs modérés de l'article 20 accusent leurs adver-

saires de dénaturer la question. « Le Congrès, disent-ils, n'a voté aucune loi d'expulsion. Nous ne songeons nullement à chasser loin de ce pays les Sœurs de la charité. Il s'agit seulement de les empêcher de vivre en communauté et de porter publiquement les insignes de leur profession. Elles peuvent, si cela leur convient, continuer à exercer leurs offices dans les hôpitaux, comme infirmières privées, étrangères à toute corporation. »

On conviendra avec nous que ce sont là de misérables arguties. Vouloir imposer aux Sœurs de la charité, contrairement à leurs statuts, de cesser de vivre en commun et de porter l'habit qui les distingue, cela n'équivaut-il pas à les expulser du Mexique? Il y a au fond une hypocrisie odieuse dans le langage de ceux qui disent : « Nous nous bornons à faire observer une loi : il est regrettable que cette loi atteigne ces femmes charitables; mais la loi passe avant tout. »

On a beau dire : on ne peut enlever à cette mesure incroyable le caractère de persécution religieuse. M. Mateos n'a-t-il pas dit d'ailleurs en pleine Chambre que le jour viendra où l'on décrètera une loi d'expulsion contre tous les ministres du culte?

La loi envoyée à l'exécutif a été retournée par lui au Congrès sans observation et votée définitivement. Il ne reste plus qn'à la promulguer. En réponse à quelques lignes que nous avions écrites la veille, le journal officiel nous a dit avant-hier : « Le chef de la nation a cru qu'il ne résulte de cette mesure aucun préjudicè pour le pays. » La chose est discutable; mais ce que nos lecteurs auront de la peine à comprendre, c'est qu'il puisse en résulter quelque avantage pour le Mexique.

LE FUTUR CONCLAVE.

Nous n'avons pas à nous occouper des documents diplomatiques qui ont tant occupé l'Europe il y a quelques seimaines, à propos du procès intenté à M. d'Arnim par M. de Bismark ; mais il importe que nous fassions connaître ceux de ces documents qui intéressent l'Eglise et la religion. Sous ce rapport, le

plus important est celui qui est relatif à l'élection du futur Pape, élection qui ne sera pas nécessaire de si tôt, nous l'espérons ; il est daté du 14 mai 1872, et la dépêche est *confidentielle* : c'est une triste preuve des mauvais desseins qui se trament et des périls que courra l'Eglise à la mort de Pie IX, si la main de Dieu ne vient pas déjouer ces ténébreuses intrigues. Voici la dépêche :

Berlin, le 14 mai 1872.

La santé du pape Pie IX, d'après tous les rapports qui nous arrivent, est tout à fait satisfaisante et ne présente aucun symptôme d'un prochain changement. Mais, tôt ou tard, une nouvelle élection du Pape doit nécessairement avoir lieu. L'attitude du chef suprême de l'Eglise catholique, pour tous les gouvernements des Etats où cette Eglise a une situation reconnue, a une importance telle qu'il semble opportun de songer en temps utile aux conséquences d'un changement dans la personne du Pape. Un point depuis longtemps reconnu, c'est que tous les gouvernements qui ont des sujets catholiques ont, par le fait même, un grand et direct intérêt à l'élection d'un pape et, en particulier, à ce que cette élection soit, au point de vue de la forme et au point de vue matériel, entourée de toutes les garanties qui peuvent permettre aux gouvernements de la reconnaître dans leurs Etats comme valable et régulière et excluant toute possibilité de doute pour eux-mêmes et pour leur population catholique.

En effet, il paraît incontestable que les gouvernements, avant de concéder à un souverain issu de l'élection et appelé à exercer dans leurs propres Etats des droits aussi étendus et, par beaucoup de points, allant presque jusqu'à la souveraineté, l'exercice pratique de ces droits, ont le devoir d'examiner consciencieusement la question de savoir s'ils peuvent reconnaître l'élection. Il n'est pas plus possible de se représenter un pape que tous les souverains européens ou la plupart d'entre eux croiraient devoir, pour des motifs formels ou matériels, refuser de reconnaître, qu'il ne l'est de se représenter un évêque exerçant des droits dans un Etat quelconque, sans avoir été reconnu par le gouvernement de cet Etat.

Il en était déjà ainsi sous l'ancien ordre de choses, alors que la situation des évêques était plus indépendante, et que les gouvernements ne se trouvaient que rarement en contact avec le pape au sujet des affaires ecclésiastiques. Les concordats conclus au commencement de ce siècle ont déjà donné lieu à des relations plus

directes et en quelque sorte plus intimes entre le pape et les gouvernements; mais le concile du Vatican, par ses deux principales décisions touchant l'infaillibilité et la juridiction du pape, a surtout changé complétement la situation de ce dernier, et cela également vis-à-vis des gouvernements ; ce concile a augmenté par là, au suprême degré, l'intérêt que les gouvernements attachent à l'élection pontificale et donné ainsi une base plus solide au droit qu'ils ont de s'en occuper.

En effet, les décisions dont il s'agit ont mis le pape en état de s'approprier les droits épiscopaux dans chaque diocèse et de substituer le pouvoir pontifical à celui des évêques du pays. La juridiction épiscopale a été absorbée par la juridiction pontificale ; le pape ne se borne plus, comme auparavant, à exercer quelques droits réservés, mais il jouit de la plénitude des droits épiscopaux ; il est mis en principe à la place de chaque évêque, et il ne tient qu'à lui de se mettre à chaque instant à leur place dans la pratique vis-à-vis des gouvernements. Les évêques ne sont plus que ses instruments, ses fonctionnaires sans responsabilité propre ; ils sont devenus vis-à-vis des gouvernements les fonctionnaires d'un souverain étranger et d'un souverain qui, en vertu de son infaillibilité, est complétement absolu, plus absolu qu'aucun autre monarque de la terre.

Avant que les gouvernements accordent à un nouveau pape une semblable situation et lui permettent d'exercer de pareils droits, *il faut* qu'ils se demandent si le choix et la personne de ce pape offrent les garanties qu'ils ont le droit d'exiger contre l'abus d'un tel pouvoir. J'ajouterai que, précisément dans les circonstances actuelles, on ne peut espérer avec certitude que l'on mettra en pratique même les garanties dont les conclaves s'entouraient autrefois et que ces assemblées offraient déjà par la forme et leur composition. Le droit d'exclusion exercé par le souverain du saint-empire romain, l'Espagne et la France, n'a été que trop souvent illusoire. L'influence que les différentes nations pouvaient exercer dans les conclaves, par les cardinaux de leur nationalité, dépendait de circonstances accidentelles.

Qui peut prévoir dans quelles conditions la prochaine élection pontificale aura lieu ; si on n'essaiera pas d'y procéder d'une manière prématurée, et si par conséquent les anciennes garanties seront assurées, ne fût-ce même que quant à la forme ?

En raison de toutes ces considérations, il me semble désirable que tous les gouvernements européens que l'élection pontificale

touche, à cause des intérêts de leurs sujets catholiques et à cause de la situation de l'Eglise catholique dans leur pays, étudient à temps des questions qui se rattachent à cette élection et s'entendent, s'il est possible, entre eux sur l'attitude qu'ils doivent prendre vis-à-vis de cet acte et sur les conditions dont ils pourront, en cas de besoin, faire dépendre la reconnaissance de l'élection.

Une entente des gouvernements européens dans ce sens serait d'une extrême (*unermesslich*) importance. Elle permettrait peut-être de prévenir de graves et périlleuses complications.

En conséquence, je prie Votre Excellence de pressentir d'abord confidentiellement le gouvernement près lequel vous avez l'honneur d'être accrédité sur le point de savoir s'il serait disposé à se prêter à un échange d'idées et éventuellement à une entente avec nous sur cette question. La forme en laquelle cela pourrait se faire sera facile à trouver, une fois que nous serons assurés des dispositions favorables (*Bereitwilligkeit*) des gouvernements.

J'autorise Votre Excellence à donner lecture de cette dépêche. Mais je vous prie de ne pas en donner copie jusqu'à nouvel ordre, et je vous recommande, d'ailleurs, de traiter cette affaire avec discrétion.

Von Bismark.

On ignore la réponse qui a été faite par les différentes puissances à la dépêche-circulaire de M. de Bismark; l'*Agence Havas* a communiqué l'analyse suivante de la réponse du comte d'Andrassy, ministre des affaires étrangères d'Autriche-Hongrie :

Cette réponse, dit l'*Agence*, a été simplement verbale, c'est-à-dire qu'elle n'a pas été faite sous la forme d'une dépêche.

Elle portait en substance que le point de vue de l'Autriche en cette matière ne pouvait pas être le même que celui du cabinet de Berlin, attendu que l'Autriche avait à sauvegarder le droit historique d'exclusion appartenant à Sa Majesté Apostolique, et que l'empereur actuel ne songeait nullement à abandonner ou à modifier ce droit, qu'il avait reçu de ses ancêtres.

Dans le cas où des tendances extrêmes prévaudraient au Vatican et menaceraient de contester à l'Autriche son droit d'exclusion du futur conclave, mais dans ce cas seulement, le cabinet de Vienne aurait à se demander s'il ne doit pas adopter le point de vue exposé dans la circulaire de M. de Bismark et qui consiste à faire dé-

pendre de la régularité de l'élection la reconnaissance ou la non-reconnaissance du pape choisi par le conclave.

Le droit d'exclusion dont il est question ici appartient à la France, à l'Autriche et à l'Espagne.

Chacune de ces trois puissances a le droit de formuler un vote contre un des candidats nommés par le conclave à la majorité des deux tiers des voix.

Ce droit ne peut être exercé qu'une seule fois, mais, chaque Etat pouvant l'exercer pour son propre compte, il peut y avoir dans une élection papale jusqu'à trois candidats soumis par le conclave et éliminés par les puissances catholiques.

Nous nous contenterons de faire remarquer ici que le droit d'exclusion dont il est question est un usage et non un droit reconnu par le Saint-Siége, et que, s'il avait quelque raison d'être à une époque où les trois Etats dont il s'agit professaient hautement le catholicisme, il n'en saurait être de même lorsque, en vertu de leur propre constitution, ils ne sont pas plus catholiques que protestants. Ce qui est un usage accepté, dans certaines circonstances, en vue de la paix et de la concorde, ne peut devenir un droit contraire à l'indépendance de l'Eglise de Jésus-Christ.

RÉPONSE DU P. NEWMAN A M. GLADSTONE.

La brochure de M. Gladstone continue d'exciter en Angleterre une émotion qui ne paraît pas près de se calmer ; il y a là le commencement d'une agitation sur laquelle nous aurons sans doute à revenir plusieurs fois. Le docteur Newman vient de publier, pour répondre à M. Gladstone, sous la forme d'une lettre adressée au duc de Norfolk, une brochure qui va produire une grande, et, nous l'espérons, une salutaire sensation. Nous en empruntons l'analyse à *l'Union*.

Le nouvel ouvrage de l'illustre orateur n'a point déçu l'attente générale, c'est toujours la même vigueur de pensée, la même force de style. Le P. Newman est toujours le premier des écrivains anglais contemporains. Il semble dire dans la préface que ce sera son dernier livre. On croit entendre le viel Entelle s'écrier :

Hic artem victor cœstumque repono.

Nous n'acceptons pas ce triste présage; en tout cas, M. Gladstone ne se relèvera pas du coup qu'il a reçu. Dans sa préface, le docteur Newman exprime son regret que M. Gladstone ait cru devoir parler avec autant d'amertume de la religion catholique et des catholiques eux-mêmes. Son interprétation des documents ecclesiastiques ne saurait se soutenir; le jugement qu'il porte sur la situation des catholiques romains dans ce pays est immérité et l'on ne saurait s'attendre à ce qu'ils le subissent en silence.

L'interprétation exacte des paroles des conciles et des papes est une œuvre qui exige du temps, et aux théologiens seuls il appartient d'en mesurer la force. L'opinion de M. Gladstone sur les récents décrets et sur les fidèles qui les ont acceptés est également dénuée de rectitude et de charité.

A la suite de cette préface viennent dix pages de « remarques préliminaires » qui pour la généralité du public formeront peut-être la partie la plus intéressante de la lettre, car elles ont trait particulièrement à cette partie de la discussion qui porte sur les affaires publiques du pays. Le docteur Newman estime que la principale question que M. Gladstone a soulevée peut se formuler ainsi : « Les catholiques peuvent-ils être des sujets fidèles de l'Etat? Une puissance étrangère n'exerce-t-elle pas sur leurs consciences une influence de laquelle elle peut à un moment donné se servir de manière à causer des perplexités sérieuses, ou un certain détriment au gouvernement civil sous lequel ils vivent? »

Il établit ensuite ce qu'il considère comme le prétexte de l'accusation portée par M. Gladstone et la base sur laquelle il le fait reposer. « C'est d'abord le texte des documents émanant de l'autorité pontificale, publiés en 1864 et en 1870; c'est ensuite, et à un plus haut degré, le sentiment que ces écrits respirent et l'esprit soutenu d'agression qu'ils révèlent; enfin c'est l'acte audacieux de 1873, alors que le Pape agissant (comme on le prétend) sur les membres irlandais du Parlement, réussit à renverser un ministère qui, outre ses bienfaits passés, s'efforçait précisément de rendre un nouveau service aux catholiques irlandais et qui, par conséquent a été victime de sa générosité même. » En ce qui concerne cette dernière accusation,

le docteur Newman exprime tout au long sa manière de voir. Les décrets du Vatican sont complétement étrangers à cet acte. Dès 1847, le Saint-Siége s'était prononcé d'une manière catégorique sur la nécessité d'un enseignement exclusivement et purement catholique : les évêques d'Irlande ne pouvaient donc accepter le projet d'Université de 1873, lequel était un véritable compromis.

Un des principaux arguments mis en avant par M. Gladstone dans sa brochure, c'est que si les évêques d'Irlande et les vicaires apostoliques d'Angleterre qui déposèrent en 1826 devant la commission parlementaire, avaient affiché les doctrines du *Syllabus* et affirmé l'infaillibilité du Pape, l'acte d'émancipation de 1829 n'aurait pas été voté. Il cite à cette occasion le propos tenu par l'évêque Doyle à lord Liverpool : « Qu'avons-« nous à faire, mylord, nous autres catholiques, avec les ac-« tions des papes, et pourquoi en serions-nous rendus respon-« sables? » Le docteur Newman réplique : « Il y a des actions des papes avec lesquelles nous autres catholiques, nous avons assurément beaucoup à faire; mais si l'on consulte le contexte des paroles du docteur Doyle, je suis sûr qu'on découvrira qu'il faisait allusion à certaines actions de certains papes, lorsqu'il disait que les catholiques n'y avaient aucune part de responsabilité. Certes, il y a certains actes des papes auxquels personne ne voudrait avoir part. D'un autre côté les paroles du prélat exigent quelque interprétation pie quand il dit que « l'obéissance qui est due au roi et l'obéissance qui est due au pape sont deux choses aussi distinctes dans leur nature, aussi séparées qu'il est possible de l'être. » Oui, dans leur nature et au point de vue abstrait, mais non point dans l'espèce. En effet, un Etat païen pourrait m'ordonner de jeter de l'encens sur l'autel de Jupiter, et le pape me défendrait de le faire.

En ce qui concerne le langage des évêques en 1826, il ne faut pas oublier qu'à cette époque le clergé d'Angleterre et d'Irlande était élevé dans les opinions gallicanes et qu'il pensait (si tant est qu'il se posât la question) que la définition de l'infaillibilité pontificale n'était pas dans l'ordre des choses possibles. Mais si l'on veut être renseigné sur l'infaillibilité et l'autorité du Pape, pourquoi s'adresser au docteur Doyle?

« Pourquoi, écrit le docteur Newman, fureter dans les classes des Universités à propos de ce caractère exorbitant des prétentions papales, pourquoi se fier à des brochures ou à des interrogatoires d'évêques à qui on n'a jamais demandé leurs lettres de créance ? Pourquoi ne pas aller droit à Rome ? » Le docteur Newman répond à sa question en faisant observer qu'aucune assurance donnée par les catholiques ne pouvait avoir de valeur si Rome y demeurait étrangère » ; que l'usage officiel des Anglais de ne tenir aucun compte de l'existence du Pape et de « traiter les catholiques, non comme des enfants, mais comme des membres de la secte catholique romaine, a été une source de grands embarras pour les diverses administrations qui se sont succédé dans leurs rapports avec les catholiques. »

Mais de même que l'Angleterre n'a point tenu compte de l'existence de Rome, Rome de son côté, sans aucun dessein arrêté mais par une conséquence naturelle de notre conduite, ne tint point compte de l'existence de l'Angleterre en 1870. « Ces évêques, convoqués de tous les coins du globe en 1870, que pouvaient-ils savoir des livres bleus anglais et des débats parlementaires de 1826 et de 1829 ? » La protestation des 80 ou 90 évêques opposants était dirigée contre l'opportunité de la doctrine de l'infaillibilité ; et, en ce qui touche cette question, les puissances catholiques négligèrent d'envoyer au Concile des représentants qui auraient pu exposer aux Pères les conséquences politiques de cette doctrine. En ce qui concerne ses sentiments personnels, le docteur Newman ajoute : « Je n'ai dû faire aucune violence à mes opinions théologiques pour accepter comme un dogme ce que j'avais toujours soutenu comme une vérité ; et j'estime que cette acceptation n'a point pour effet logique ni pratique d'affaiblir ma fidélité envers la reine Victoria ; toutefois il y a, je pense, peu de catholiques qui ne regretteront profondément, bien que ce ne soit la faute de personne, que les prélats anglais et irlandais de 1826 n'aient pas prévu la possibilité des résolutions synodales de 1870, et ils ne s'étonneront pas que des hommes d'Etat, se croient blessés de ce que des stipulations par eux jugées nécessaires pour octroyer l'émancipation des catholiques ait été, comme ils peuvent le penser, jetées au vent. »

Passant de ce qu'il regarde comme des points accidentels à ce qui constitue l'essence même de la controverse, le docteur Newman divise sa lettre en huit parties. Il traite successivement de l'ancienne Eglise, de l'Eglise papale, de la question de l'allégeance partagée, de la possibilité d'un conflit entre la conscience et le Pape, de l'Encyclique de 1864, du *Syllabus* et du concile du Vatican. Répondant aux allégations de M. Gladstone, qui accuse l'Eglise romaine de répudier l'histoire des anciens temps, le docteur Newman fait ressortir le caractère purement spirituel et la complète indépendance intérieure de l'ancienne Eglise. Puis il ajoute : « Il me semble monstrueux d'accuser l'Eglise catholique de nos jours de répudier son antique histoire par quelques-uns de ses actes politiques et de perdre par là son identité, lorsque c'est précisément cette similitude entre son action politique et celle de l'Eglise des premiers siècles qui a de notre temps attiré dans sa communion, ou du moins à son enseignement, un grand nombre d'hommes instruits qui avaient pris pour modèle ces premiers siècles. »

L'auteur soutient que l'Eglise papale est l'héritière de tous les droits, de toutes les obligations, de tous les privilèges, de toutes les prérogatives de l'ancienne Eglise. La hiérarchie rassemblée à Nicée possédait la prophétie et la promesse faites à Pierre, et le Pape est l'héritier de cette hiérarchie. Le royaume établi par Jésus-Christ est encore sur la terre. Où se trouve-t-il donc ? « Si tout ce que l'on peut en découvrir est ce que l'on aperçoit à Constantinople ou à Canterbury, je dis qu'il a disparu ; et ou bien le christianisme a été radicalement corrompu dès le principe, ou le christianisme a cessé d'exister à mesure que le type représenté par l'Eglise de Nicée disparaissait du monde ; car tout ce que nous savons du christianisme dans les temps anciens, considéré comme un fait concret, c'est l'Eglise d'Athanase et de ses compagnons ; ce n'est rien d'autre, historiquement parlant, que ce faisceau de phénomènes, cette combinaison de revendications, de prérogatives et d'actes correspondants, dont j'ai énuméré quelques-uns. »

Donc, si l'on croit à l'Eglise, il faut croire au Pape. Traçant l'histoire de l'Eglise papale à travers les siècles suivants, le docteur Newman prouve que la consolidation du pouvoir du

Souverain-Pontife était une des conditions de la civilisation chrétienne et une nécessité de l'histoire du christianisme. Il dit que la triste situation du Saint-Siége durant les dernières années ne peut durer toujours, mais que tôt ou tard il se produira un revirement favorable. Toutefois, à moins d'un miracle, le docteur Newman ne croit pas que le Pape soit remis en possession de l'Etat dans lequel étaient ses prédécesseurs il y a des siècles.

L'auteur démontre ensuite que le Pape a pris soin lui-même de poser, il y a trois ans, les règles d'après lesquelles les Souverains Pontifes peuvent intervenir dans une querelle entre un prince et ses sujets. Il semble qu'il ait voulu répondre par avance aux objections de M. Gladstone.

Le docteur Newman traite à fond la question de « l'allégeance partagée. » Il admet les prémisses de M. Gladstone en ce qui concerne l'infaillibilité que le Pape revendique en matière de foi et de morale, et l'étendue de la soumission qui découle de cette revendication, mais il nie la conclusion que tout catholique place sa fidélité et son obéissance à la merci d'un autre. Puisant d'abord ses arguments dans l'Ecriture, le docteur Newman dit : « Existe-t-il aujourd'hui un devoir tel que l'obéissance envers l'autorité ecclésiastique, ou bien est-ce une de ces idées surannées que la civilisation nouvelle balaie comme des toiles d'araignées ? L'Ecriture dit : « Souvenez-vous de ceux qui vous « gouvernent, qui vous ont parlé la parole de Dieu, et suivez-« les fidèlement. » Et ailleurs : « Obéissez à ceux qui vous « gouvernent et soumettez-vous ; car ils veillent sur le salut de « vos âmes. Ils ont des comptes à rendre ; puissent-ils le faire « avec joie et non avec tristesse, car cela est désavantageux « pour vous. » Or, M. Gladstone n'aime pas la manière dont nous remplissons ce précepte, soit en ce qui concerne notre choix d'un chef, soit en ce qui touche à « l'obéissance absolue » que nous lui rendons ; — mais il ne nous donne pas la sienne. A-t-il une interprétation « libérale » de ce passage de l'Ecriture? Ou bien ces paroles sont-elles exclusivement à l'usage des pauvres, des ignorants, et non de l'école des écrivains politiques, des journalistes, des hommes d'Etat, des membres du Parlement, des ministres et des gens de progrès ? »

Qui donc est le plus fidèle à l'Ecriture, le catholique ou le protestant? Le Pape n'a pas de rival qui puisse lui disputer ce droit à l'obéissance. « Pouvons-nous revêtir un fonctionnaire civil quelconque du manteau de l'autorité divine? » Quant à dire que les catholiques qui se soumettent à cette autorité sont des esclaves, c'est là une allégation absurde. L'homme le plus libre ne se soumet-il pas scrupuleusement aux ordonnances et aux recommandations les plus minutieuses de son médecin? La direction que revendique le Pontife est « suprême, » mais non « minutieuse. »

Le journalisme exerce sur nous une tyrannie, une surveillance bien autrement dure que le Pape, et nous ne nous plaignons pas. Le docteur Newman fait ressortir par des exemples les cas à peu près impossibles où les deux prédicateurs pourraient se trouver en conflit. Si le Parlement adoptait un acte pour commander aux catholiques d'assister toutes les semaines au service protestant et que le Pape le défendît, il faudrait obéir au Pape au mépris de la loi. D'un autre côté, les membres du Parlement s'engagent par serment à ne pas reconnaître les droits au trône d'un prince de Galles qui deviendrait catholique : le Pape n'a pas le droit de délier de ce serment.

Le reste de la brochure traite des considérations plus purement théologiques et ecclésiastiques qui surgissent de la controverse.

Nous devons faire ici connaître une nouvelle lettre de Mgr Manning, publiée dans la livraison de janvier du *Macmillan's Magazine*, et contenant la réponse à cinq questions qui avaient été posées à l'Archevêque par l'auteur d'une série d'articles reproduits dans cette revue sous ce titre : *la Prusse et le Vatican*.

Après avoir protesté contre l'ignorance et le manque de courtoisie de son interrogateur, lesquels suffiraient pour dispenser de lui répondre, l'archevêque de Westminster s'exprime ainsi :

L'auteur de l'article demande : 1° Le docteur Manning et le gros de son clergé se considéraient-ils, avant les décrets du

Vatican, comme déliés de leur serment de fidélité envers la couronne d'Angleterre? — *Réponse :* Non.

2° Si le docteur Manning et son clergé ne se regardaient pas comme déliés, est-ce un fait, oui ou non, que depuis les décrets du Vatican ils sont tenus, au point de vue dogmatique, et cela au péril de leur salut, de se considérer comme déliés de ce serment? — *Réponse :* Ce n'est pas un fait. Ni mon clergé ni moi ne nous considérons comme déliés de notre allégeance; et les décrets du Vatican n'y ont touché en quoi que ce soit.

3° N'est-il pas certain que les évêques d'Irlande et les vicaires apostoliques d'Angleterre ne se considéraient point comme déliés de leur allégeance à la couronne britannique? — *Réponse :* Parfaitement certain, et il est également certain que nous nous regardons aussi comme liés par cette allégeance.

4° N'y a-t-il pas de danger qu'un corps de fonctionnaires, ainsi délié de toute allégeance à la couronne du pays dans lequel il est employé d'une manière active et étant tenu d'obéir à un code de lois radicalement différentes de celles du pays n'entre en collision avec ces dernières? — *Réponse :* Chaque membre de phrase de cette question est une absurdité ou une fausseté. Mon clergé et moi nous sommes liés par l'allégeance, *Cadit quæstio*. Si par « code de lois » on entend les lois civiles, nous n'avons pas un tel code. Si par « code des lois » on veut dire une discipline spirituelle et religieuse, il n'y a pas de collision possible, à moins qu'on n'introduise en Angleterre les lois de Falk.

5° Le docteur Manning est-il parfaitement certain qu'au sein même de sa propre juridiction, quelques cas n'ont pas déjà été soulevés dans lesquels des ecclésiastiques se sont trouvés placés dans un conflit de juridictions ou se sont prononcés, depuis 1870, en faveur de la juridiction curiale? — *Réponse :* Je n'ai aucune connaissance de cas semblables. S'il s'en est présentés ceux qui les ont traités, depuis 1870, différemment de ce qu'ils auraient fait avant 1870, se sont trompés. Le Concile du Vatican n'a pas même effleuré la possibilité d'une telle question de juridiction civile.

« Ici, continue Mgr Manning, nous devons revenir au seul point qui soit en contestation. Avant même que le concile se

réunit, il y avait à Munich un parti qui avait prédit au monde que ses décrets seraient en désaccord avec l'obéissance aux lois civiles. Pendant la tenue du concile, ce parti s'efforça, par tous les moyens possibles, d'amener les gouvernements de l'Europe à exercer une pression sur l'assemblée des évêques et à entraver la liberté de leurs délibérations. Le concile, sans s'émouvoir, fit son devoir : il définit la *doctrine purment spirituelle* de l'Autorité de l'Infaillibilité du Chef de l'Eglise. C'était là ce que l'on redoutait en réalité. C'est la doctrine que les hommes de ce parti avaient niée ; la définir, c'était porter un coup fatal à leur autorité littéraire et à leur importance personnelle. Depuis ce moment, ils ont redoublé d'efforts pour armer le bras séculier contre l'Eglise. Ils ont réussi à mettre l'empire d'Allemagne en feu. Ils s'efforcent maintenant de porter la flamme dans nos trois royaumes, de bouleverser la paix civile et religieuse dont nous jouissons. Le réseau de ces machinations, les méthodes qu'on emploie, les hommes qui les mettent en œuvre sont connus. Mais ils ne réussiront pas. L'agitation et les soupçons momentanés, malheureusement soulevés par un grand nom, auront bientôt passé ; et le peuple anglais saura non-seulement que les décrets du Vatican n'ont pas diminué d'un iota notre obéissance envers les lois civiles, mais que les catholiques peuvent rendre un meilleur témoignage en ce qui concerne leur religion que ceux qui cherchent maintenant à nous enseigner la signification de nos conciles et à nous morigéner sur notre fidélité de citoyens. »

LES CONFÉRENCES ECCLÉSIASTIQUES DE NEVERS.

Nous avons, l'année dernière, donné le programme des *Conférences centrales du diocèse de Nevers en* 1874. Ces conférences ont provoqué de remarquables discussions que Mgr de Ladoue vient de résumer dans une *Note succincte indiquant les réponses faites aux questions du programme*. Nous reproduisons ce beau et substantiel travail, qui donne la solution catholique sur tant de questions que le libéralisme a obscurcies de nos jours.

Les conférences centrales établies par une lettre pastorale du 30 novembre 1873 se sont ouvertes à l'évêché le jeudi 15 janvier,

en présence d'un nombreux clergé et des deux classes supérieures du grand séminaire. Le succès a dépassé toutes les espérances.

Avant de reprendre, en 1875, le cours de ces conférences, qui doivent encore rouler sur le même sujet — la grande erreur contemporaine, — il nous a paru utile de résumer les réponses qui ont été faites aux premières questions.

Le programme de 1874 comprenait cinq questions :

1° *Du libéralisme considéré dans son principe ;*

2° *Du libéralisme dans ses rapports avec la constitution de l'Eglise ;*

3° *Du libéralisme catholique dans ses rapports avec l'enseignement ;*

4° *Du libéralisme catholique dans ses rapports avec la charité ;*

5° *Du libéralisme considéré relativement à la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat.*

La lecture des nombreux travaux manuscrits, les développements présentés dans les discussions orales ont occupé cinq séances : on n'a pu néanmoins étudier que les trois premières questions du programme.

PREMIÈRE CONFÉRENCE.

Du libéralisme catholique considéré dans son principe.

I

1° *Qu'est-ce que le libéralisme?*

La réponse à cette question offre de grandes difficultés, comme ont pu le constater tous ceux qui assistaient aux réunions de l'évêché, où chacun, pour ainsi dire, présentait, suivant le point de vue où il se plaçait, une définition particulière. Cette difficulté provient de ce que le libéralisme n'est pas une erreur unique, mais une variété presque infinie d'opinions vagues et incertaines, lesquelles cependant s'appuient toutes sur la même base, ruineuse et fausse. C'est ce que, dans l'idiome contemporain, on est convenu d'appeler les *idées* MODERNES (!!!). Autre difficulté ; le libéralisme est un Protée qui change perpétuellement de forme, suivant les besoins de la polémique et les nécessités du moment. Toutefois, en perçant les nuages dont il s'enveloppe et en dégageant des formes diverses ce qu'il y a de commun à tous les systèmes, on peut le définir : *Un système qui, au nom de la liberté, prétend constituer*

l'indépendance de l'existence humaine dans l'ordre des intérêts temporels.

Nous disons : *Au nom de la liberté*, pour indiquer le point de départ et le trait d'union des diverses nuances du libéralisme que l'on peut classer, ce nous semble, dans ces trois catégories : *le libéralisme radical, le libéralisme modéré, le libéralisme catholique.* Ces trois systèmes ont, en effet, le même but ; tous leurs partisans ont une prétention identique : rendre l'existence humaine indépendante, d'une indépendance plus ou moins absolue, dans l'ordre intellectuel, moral et social.

2° *Y a-t-il et peut-il y avoir un libéralisme catholique?*

En fait, il est malheureusement trop vrai que le libéralisme catholique existe. Nous pouvons même dire qu'il existe à l'état de secte, ayant ses chefs reconnus et obéis, ses adhérents fanatiques, ses organes avoués ; secte d'autant plus dangereuse qu'à l'exemple du jansénisme, elle prétend ne pas être, qu'elle regarde même comme une injure la qualification qui lui en est donnée. Malgré toutes ces habiletés de conduite, le libéralisme catholique existe ; il est comme tel signalé et condamné dans le *Syllabus,* dans des brefs et allocutions du Souverain-Pontife, dans des actes épiscopaux et dans des publications sérieuses où les idées qu'il professe sont mises à nu, ses procédés signalés, son influence funeste dévoilée.

En droit, le libéralisme catholique ne peut exister qu'au détriment de la royauté que Dieu a donnée à Jésus-Christ : *Dabo tibi gentes hæreditatem tuam*, que Jésus-Christ a transmise à son Eglise : *Sicut misit me vivens Pater et ego mitto vos.* En niant cette royauté sociale de Notre-Seigneur, le libéralisme ruine l'économie providentielle de ce monde, en vertu de laquelle l'ordre naturel, dans tous ses degrés, est soumis et subordonné à l'ordre surnaturel.

3° *Quel est le principe sur lequel s'appuie le système qui s'attribue ce nom?*

Le principe du libéralisme n'est autre que le premier article de la fameuse déclaration de 1682 (1) : l'indépendance absolue de l'ordre naturel. Cette prétendue indépendance constitue ce que l'on est convenu d'appeler *la liberté*, de telle sorte que c'est au nom de *la liberté* que l'on cherche à constituer à tous les degrés l'émancipation de l'existence humaine. Ce qui diversifie les différentes catégories de

(1) Article Ier. « Dieu a accordé au B. Pierre, à ses successeurs les Vicaires de Jésus-Christ, et à l'Eglise la puissance sur les choses spirituelles qui concernent le salut, mais il ne leur a pas accordé de pouvoir sur les choses civiles et temporelles... »

libéraux, c'est le degré d'indépendance qu'ils prétendent établir.

Les *radicaux* veulent une émancipation d'autant plus absolue que, suivant eux, l'ordre surnaturel n'existe pas : l'homme est le seul Dieu de ce monde.

Les *libéraux conservateurs ou modérés* ne veulent de l'émancipation que juste ce qu'il en faut pour ne pas compromettre leurs intérêts.

Les *libéraux catholiques* admettent — ils ne pourraient le nier sans être formellement hérétiques — l'existence des deux ordres, et même, théoriquement, la subordination de l'ordre naturel à l'ordre surnaturel ; mais ils pensent que dans la pratique, au moins aujourd'hui, il vaut mieux qu'il y ait séparation des deux ordres, sans ingérence du spirituel dans le temporel.

De l'application de cette fausse notion de la liberté résulte : dans l'ordre intellectuel, la liberté de penser ; dans l'ordre religieux, la liberté de conscience ; dans les relations extérieures, la liberté de tout faire, pourvu qu'il ne soit porté aucune atteinte aux droits d'autrui ; et l'exercice de cette triple liberté constitue, aux yeux de tous les libéraux, l'organisation sociale la plus heureuse, la plus désirable.

4° *Examen et réfutation de ce principe.*

Ce principe ne tient compte ni des droits de Dieu sur la conscience des individus et des peuples, — ni des blessures faites à la nature de l'homme par suite de la déchéance originelle, — ni de la vraie notion de la liberté, — ni de la distinction entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, — ni de la subordination de celui-là à celui-ci, — ni, par conséquent, de la royauté inaliénable de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de l'Eglise. En un mot, le principe libéral est l'anéantissement de l'ordre divin de ce monde, ainsi que le démontre infailliblement le Pape dans son admirable Encyclique *Quanta cura* ; avertissement solennel donné à temps avec une prévoyance inspirée, et répété à contre-temps pendant les grondements de la tempête qu'il avait espéré prévenir, avec une énergie surhumaine.

II

1° *Quelles sont les analogies entre les libéralisme moderne et le gallicanisme ancien ?*

Les analogies existent :

(*a*) Dans le principe : l'indépendance de l'ordre civil et temporel ;

(*b*) Dans les procédés : ils consistent, de part et d'autre, à entraver par des moyens légaux l'épanouissement libre de la vie surnaturelle, à enchaîner la liberté de l'Eglise, principe et sauvegarde de toute vraie liberté ;

(*c*) Dans les effets : l'un et les autres sapent par la base le principe de tout développement intellectuel et social, c'est-à-dire de toute civilisation, et provoquent ainsi le retour au paganisme.

2° *Quelles sont les différences?*

Elles peuvent se réduire à une seule : les gallicans proclament l'indépendance au profit de l'autorité césarienne ; les libéraux la réclament au nom de la liberté plus ou moins démocratique.

DEUXIÈME CONFÉRENCE.

Du libéralisme dans ses rapports avec la constitution de l'Eglise.

I

1° *Quelle est la nature de la constitution donnée par Notre-Seigneur Jésus-Christ à son Eglise ?*

Le libéralisme n'a pu avoir la prétention de se dire catholique qu'en dénaturant la constitution donnée par Notre-Seigneur Jésus-Christ à son Eglise ; il était donc nécessaire, dans nos conférences, de rappeler ce que la saine théologie enseigne sur l'organisation donnée à l'Eglise par son divin fondateur.

L'Eglise a été constituée sous la forme d'une société visible et permanente, composée en premier lieu du Pontife romain, docteur infaillible, et chef ordinaire, immédiat, divinement institué de l'Eglise universelle, — puis d'une hiérarchie formée par les évêques et autres ministres inférieurs, — et enfin des fidèles soumis aux évêques et au Pontife romain, de qui les évêques, quoique eux-mêmes d'institution divine, tiennent toute mission et juridiction.

2° *La constitution de l'Eglise est-elle essentiellement monarchique?*

La Sainte-Ecriture, les monuments de l'histoire ecclésiastique, la tradition, les témoignages des Saints Pères, les décisions des Conciles, l'usage que les Souverains-Pontifes ont toujours fait de leur autorité suprême nous démontrent que le gouvernement de l'Eglise est une monarchie *pure*.

L'Eglise, en effet, est une société non-seulement présidée, mais gouvernée par un chef unique, suprême, possédant un pouvoir ordinaire et immédiat sur tous les sujets et chefs inférieurs ; —

par un chef indépendant auquel on peut appeler de tous les autres et duquel personne ne peut appeler.

Nous excluons à dessein les termes de monarchie absolue et de monarchie tempérée. Ces mots, empruntés à la terminologie des gouvernements politiques, ne sauraient en aucune façon être appliqués à la divine constitution de l'Eglise. L'habitude fâcheuse contractée par certains écrivains de négliger cette précaution est en partie cause des difficultés soulevées, notamment au saint Concile du Vatican, sur toutes les questions fondamentales relatives à la divine constitution de l'Eglise. Ce danger, du reste, n'est pas particulier à la question présente ; il s'étend en général à l'enseignement du dogme et de la morale, étrangement alteré par cette habitude d'employer dans l'exposition des vérités divines des locutions tirées de la philosophie ou de la politique, oubliant ce conseil de saint Paul à son disciple Timothée : « Evitez les profanes nouveautés de langage; conservez jusqu'à la forme des expressions sacrées et traditionnelles : *Formam habe sanorum verborum* » (Ep. à. Tim. ch. I, v. 13.) .

3° *Comment la monarchie ecclésiastique est-elle préservée, même humainement, des excès possibles, par les institutions qui la complètent?*

(*a*) Par les saints Canons, qui maintiennent vivante la tradition des siècles catholiques et tracent comme par avance la voie à l'autorité.

(*b*) Par la vertu, la science, la distinction des personnages qui composent l'aristocratie dans l'Eglise, et qui sont le conseil ordinaire du Souverain-Pontife.

(*c*) Par les sages lenteurs et les amples informations qui précèdent toute délibération suprême du Souverain-Pontife. A ce point de vue, même au sens humain, les Conciles ne jouissent-ils pas de la plus haute autorité morale? Quel secours pour les décisions du Pontife romain ?

Un gouvernement monarchique qui s'appuie sur les règles traditionnelles, sur les lumières et l'expérience des hommes les plus vertueux, sur les conseils longtemps médités, n'est-il pas, même humainement, préservé de tout excès?

II

1° *Exposer en quelques mots les systèmes de quelques auteurs des XVIIe et XVIIIe siècles condamnés en leur temps — Marc-Antoine*

de Dominis, Richer... — qui dénaturaient la divine constitution de l'Eglise.

Marc-Antoine de Dominis enseignait que la monarchie dans l'Eglise n'avait pas été instituée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais uniquement par l'ambition des Papes.

Richer soutenait que la puissance des clés a été donnée immédiatement par Notre-Seigneur Jésus-Christ à l'Eglise : tout suffrage relèverait ainsi du suffrage du peuple qui en serait le dépositaire.

On sait ce que voulurent les jansénistes et les anciens gallicans.

2° *Exposer les doctrines de certains auteurs modernes mises en avant à l'occasion du Concile, qui ne tendaient à rien moins qu'à introduire le parlementarisme dans l'Eglise.*

De nos jours, à l'occasion du Concile du Vatican, on a imaginé de faire dépendre le magistère suprême et infaillible du *nombre* et de la *valeur* des suffrages des évêques.

Cette théorie nouvelle renversait la constitution de l'Eglise, plaçant son autorité infaillible non dans la tête, mais dans les membres; non dans l'unité du principe établie par Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais dans la *majorité*, fruit des combinaisons humaines. C'était le *parlementarisme* dans l'Eglise, et le surnaturel chassé par tous les agissements des assemblées profanes.

TROISIÈME CONFÉRENCE.

Du libéralisme dans ses rapports avec l'enseignement.

I

1° *De l'école, et plus particulièrement de l'école primaire.* 2° *Ce qu'elle est d'après le droit naturel et d'après le droit chrétien.*

L'école en général, et plus particulièrement l'école primaire, est *l'extension de la famille.*

D'après le droit naturel, c'est-à-dire d'après le droit primitif, le pouvoir d'enseigner appartenait à celui-là seul qui représentait l'autorité de Dieu auprès de l'enfant, c'est-à-dire au père de famille, à la fois père et prêtre, et jouissant à ce double titre de l'autorité dans l'ordre naturel et dans l'ordre surnaturel. A lui seul donc appartenait le droit d'instruire et de faire instruire l'enfant, comme à lui seul appartenait, d'après les théologiens, le pouvoir d'appliquer, par un signe établi de Dieu, le remède du péché originel.

La loi mosaïque modifia pour les Juifs l'ordre primitif. Le sacerdoce, enlevé au père de famille, fut donné à la tribu de Lévi, et

particulièrement à la famille d'Aaron. Dès ce moment apparaît une double autorité représentant celle de Dieu : l'autorité du père de famille dans l'ordre temporel, l'autorité du sacerdoce dans l'ordre surnaturel. Le père et le prêtre sont investis l'un et l'autre du droit d'instruire l'enfant. En dehors du peuple juif, le père de famille reste seul en possession du droit primitif.

L'avénement du christianisme constitue l'établissement du droit chrétien, création nouvelle par laquelle Dieu confie à l'Eglise la suprême autorité d'enseignement ; c'est-à-dire le pouvoir exclusif d'expliquer la révélation et tout ce qui s'y rapporte, et, comme conséquence, le pouvoir d'enseigner chrétiennement les lettres humaines, et, dans un Etat régulièrement organisé, de diriger tout autre enseignement. Dans cette organisation providentielle, le droit du père de famille n'est ni détruit ni même restreint par celui de l'Eglise :

Non eripit mortalia
Qui regna dat cœlestia.

Il reste entier, avec cette réserve que l'Eglise, représentant directement l'autorité surnaturelle de Dieu, possède le droit de surveillance dans l'intérêt des âmes et pour leur bien spirituel.

3° *Ce que le libéralisme veut faire de l'école.*

La prétention du libéralisme est de circonscrire le droit d'enseignement de l'Eglise dans les limites de l'ordre religieux, de lui fermer le domaine de l'ordre temporel, conséquemment de lui soustraire l'enseignement des lettres, des sciences, en un mot de toute doctrine qui concerne l'existence temporelle de l'homme.

Cette prétention ne saurait prévaloir contre le magistère suprême confié par Notre-Seigneur Jésus-Christ à son Eglise. Dépositaire d'une autorité divine, l'Eglise ne pourra jamais aliéner ce droit divin, imprescriptible, supérieur à tout autre.

C'est là la *thèse.*

Quand, par le malheur des temps ou la violence des persécutions, l'Eglise sera privée de l'exercice de ce droit, elle subira forcément cette injustice, mais elle n'abdiquera pas.

4° *Montrer les funestes conséquences de ce principe.*

Ce système brisant l'union entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, et violentant le droit des familles chrétiennes,

(*a*) Exile Dieu de la vie de l'enfant;

(*b*) Obscurcit l'œil de la conscience, en présentant une morale

naturelle dont l'enfant ne comprend ni la base, ni la sanction, ni le terme;

(*c*) Amoindrit l'intelligence en la privant de la plus pure lumière, du stimulant le plus noble;

(*d*) Ouvre la porte à tous les désordres dans la vie sociale et politique.

II

5° *De l'enseignement secondaire et supérieur.*

Le but de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur est de former les classes dirigeantes de la société. Les conséquences les plus heureuses ou les plus funestes dépendent donc de l'esprit qui aura animé ce double enseignement. On peut affirmer que le rôle de l'enseignement secondaire et supérieur est plus pernicieux, quand cet enseignement est mal dirigé, que celui de l'enseignement primaire ne fait que suivre les tendances qui viennent d'en haut. Le premier épanouissement du dix-neuvième siécle avait été catholique. La perversion est venue plus tard par l'enseignement supérieur; il a formé des professeurs qui ont répandu le rationalisme de leurs maîtres dans l'enseignement secondaire et primaire.

6° *Quelle est la liberté d'enseignement que les catholiques peuvent et doivent demander?*

On a fait remarquer tout ce qu'il y avait de faux et de dangereux pour l'Eglise dans le système de ceux qui demandent la liberté pour tous sans exception : liberté pour le mal comme pour le bien, pour l'erreur comme pour la vérité, pour les libres-penseurs comme pour les catholiques. Ces erreurs sont condamnées par le *Syllabus*, et il n'est pas permis de se réfugier dans un quasi-contrat en vertu duquel, ne demandant la liberté que pour les catholiques, on s'engagerait néanmoins tacitement à l'accorder aux autres.

La question se réduit à ces deux points principaux, qui peuvent servir de base aux réclamations des catholiques sur la liberté de l'enseignement.

I. Réclamer, non comme une concession ou un privilége, mais comme la reconnaissance d'un droit supérieur et primordial, la liberté pour l'Eglise et pour les pères de familles catholiques de constituer des corporations enseignantes; de fonder des universités libres : l'Etat, qui s'est engagé par le Concordat à faire res-

pecter la liberté du culte catholique, doit à cette liberté de l'Eglise sa protection et son assistance.

II. Ne rien négliger pour obtenir graduellement la suppression de l'enseignement officiel, qui, dans la situation actuelle, ne peut être qu'un enseignement *athée*, aussi nuisible, par conséquent, aux intérêts de la vraie science qu'à la prospérité de la religion. — Si, comme il n'est que trop à craindre, il n'y a pas d'espoir d'assurer législativement ce résultat, que l'on obtienne du moins l'indépendance complète de l'enseignement libre, par rapport à l'enseignement officiel, de telle manière que les professeurs des universités libres ne soient pas assujettis à présenter des brevets délivrés par l'Univerté d'Etat, et que les élèves qui fréquenteront ces établissements jouissent des mêmes faveurs que les autres.

L'idée de demander l'établissement de jurys mixtes dans l'enseignement doit être rejetée comme contraire à l'esprit et aux traditions de l'Eglise. — Le Souverain-Pontife a condamné ce principe en condamnant l'établissement des écoles mixtes que certains évêques d'Irlande avaient cru pouvoir accepter. Il vaut infiniment mieux pour les catholiques succomber purs de toute défection que de chercher le salut dans des alliances sans dignité, dans des compromis sans honneur, qui n'aboutissent qu'à amoindrir l'influence de l'Eglise.

Nevers, le 6 janvier 1875, en la fête de la Manifestation du Verbe incarné.

† THOMAS-CASIMIR,
Ev. de Nevers.

LE THÉATRE.

« Parmi les questions morales qui peuvent se débattre au « sein de nos sociétés il n'en est peut-être pas de plus difficile « à résoudre que la question du théâtre. »

M. Poujoulat pouvait écrire ces lignes en 1854, lorsque dans la dixième de ses belles lettres à un homme d'Etat sur Bossuet, il analysait et mettait en regard les *Maximes et réflexions sur la Comédie* de Bossuet et *la Lettre* de J.-J. Rousseau *à d'Alembert* sur le même sujet.

Aujourd'hui la question est tranchée et l'on peut prononcer hardiment que le théâtre est mauvais.

« Vous n'attendiez pas certainement — c'est toujours

« M. Poujoulat qui parle — que j'allasse conclure à la suppres-
« sion du théâtre... Si je le juge en lui-même, avec toute la « sévérité des idées chrétiennes, je le trouverai tout au moins « inutile... Mais il y a une question d'art, qui fait partie du « génie humain et qui me représente une forme à l'aide de « laquelle les nobles choses et les bonnes leçons me frappent « plus vivement. »

Aujourd'hui il n'est plus question d'art au théâtre. Là aussi le matérialisme a passé : il y a des Courbets de l'art dramatique comme il y a des Courbets de la peinture ; le beau sur la scène a été remplacé par le hideux, le vrai par le faux, le bien par le mal, en un mot, le réalisme y trône dans toute sa hideur.

Oui, une école de jeunes réalistes de la scène, — tous les arts ont les leurs à notre époque, c'est la conclusion logique et pratique de l'athéisme si fort à la mode sous l'empire, — oui, une école de jeunes réalistes a rompu tout-à-coup avec les grandes traditions de l'art, et a exploité avec une franche et rare impudence les plus vils instincts de la foule.

L'Académie française et la maison de Molière viennent d'ouvrir leurs portes au chef de cette école.

Ces messieurs ont prétendu mettre sous les yeux des spectateurs, des tableaux *réels* et ces tableaux étaient des peintures du sensualisme le plus éhonté.

Arrière, se sont-ils écrié, arrière les types des grands maîtres de la scène, arrière les figures idéales créées par le génie de Racine, de Corneille et de Shakespeare ! Nos types à nous, nos types nouveaux, nous les prenons à côté de vous, sur le trottoir de la rue, à votre porte, à l'hôpital, où se cachent les maladies honteuses qu'engendrent les excès des passions les plus monstrueuses, et surtout dans ces salons, dans ces boudoirs du *demi-monde*, notre monde à nous, que vous dédaignez tant, belles dames, mais que vous aimez tant à regarder par les fentes de la porte, et dont vous venez tâter le mobilier lorsqu'il est exposé à l'hôtel des ventes.

A ces personnages nouveaux, qui ont pour vous l'attrait du fruit défendu, nous laisserons leur argot, et ils vont se mouvoir devant vous dans une intrigue mesquine et bourgeoise que

nous emprunterons tout simplement la plupart du temps à la *Gazette des tribunaux.*

Mais pour relever tout cela, « quelle fougue de pinceau ! « quelle énergie, quelle intempérance de coloris ! quelle ardeur « de style ! et pourquoi ? pour nous faire assister à je ne sais « quelles vilenies d'un monde interlope, pour nous faire « pénétrer dans l'intimité de quelque Aspasie vulgaire ; pour « ouvrir à nos Alcibiades de boutique ces impurs boudoirs où « va s'égarer un impossible et délirant amour, et nous montrer « enfin cette alcôve où râle au dénouement la volupté poitri- « naire sur un flot de dentelles. » (M. Caro, *Etudes morales sur le temps présent.*)

Si de la scène du drame nous passons à celle de l'opéra, qu'y voyons-nous ? Ces éternels chefs-d'œuvre de la première moitié de ce siècle, qui sont devenus banals à force d'avoir été redits et que rien de nouveau depuis ces dernières années n'est venu remplacer, et, pour les interpréter, de médiocres artistes. C'est qu'aujourd'hui il faut gagner de l'argent bien vite, bien vite, pour pouvoir jouir plus vite encore, et, partant, chez les artistes plus de longues et sérieuses études sans lesquelles, quoi qu'on fasse, le talent véritable n'est pas possible. Il y a des maîtres qui d'un forgeron font un ténor en dix-huit mois, comme un sergent instructeur fait d'un bas-breton un soldat exercé.

Aussi, chez les spectateurs, quel dégoût et quel ennui de ces spectacles qui seraient bientôt délaissés si *l'impresario*, l'homme habile, ne savait les relever par le piment des ballets et des divertissements, à la satisfaction des *vieux-beaux* abonnés des fauteuils d'orchestre !

Et puis il est devenu fort à la mode de fréquenter ces sortes de théâtres où s'étale le luxe le plus effréné. La femme *comme il faut* y fait assaut de coquetterie avec la courtisane à la mode. Le lendemain les journaux du boulevard savent rendre compte avec un soin minutieux des dentelles, des diamants et des épaules des rivales jalouses.

Si maintenant nous abordons ces théâtres, connus sous le nom de *théâtres de genre*, quel spectacle s'offre alors à nos yeux ! C'est là que l'impudeur s'étale dans tout son luxe. Les

pièces qu'on y joue n'ont rien de commun avec la littérature, je dirai même avec la grammaire française. Ce sont, que le lecteur me pardonne ces expressions, mais elles sont employées constamment pour désigner ce genre de spectacles, ce sont des pièces à *trucs* et à *femmes*, où le dévergondage du langage, des gestes et des costumes n'ont d'autre limite que celle que la police, toujours fort large du reste en ces sortes de choses, vient lui imposer.

S'il était donné à l'un de nos lecteurs d'assister aux conseils de ce marchand de bois, de lorgnettes, de contre-marques, ou de ce comédien habitué aux sifflets, qui se sont mis en tête de devenir directeurs d'un théâtre quelconque ! le moins d'acteurs possible — des femmes et encore des femmes ! le talent, le mérite, la voix n'y font rien, pourvu qu'elles soient bien faites. Voilà la vérité dans toute sa dégoûtante réalité, mais il faut bien la dire une bonne fois.

A l'heure qu'il est, tous les théâtres devraient être fermés et sur la porte le mépris public devrait afficher : *Fermé pour cause d'immoralité.*

Et maintenant, je le demande, qu'ont à faire dans ces raouts d'un sensualisme qui eût fait rougir des païens, je ne dirai pas seulement les âmes chrétiennes, je dirai même les esprits sérieux que préoccupent encore les traditions de l'art et du beau !

Et le journal qui s'adresse à ce genre de lecteurs peut-il en parler ?

Est-il possible de réagir contre ce courant ? Peut-être aurons-nous un jour l'occasion d'exprimer nos idées à ce sujet.

P. TOURNAFOND.

LE VŒU NATIONAL AU SACRÉ-CŒUR.

Nous trouvons dans le *Bulletin du Vœu national* cet article dont la reproduction mettra nos lecteurs au courant de la situation actuelle de l'Œuvre :

Les retards qu'a subis la pose de la première pierre de l'église votive du Sacré-Cœur paraissent, d'après notre corres-

pondance, avoir excité, chez un certain nombre des adhérents à l'œuvre du Vœu national, des préoccupations et des inquiétudes qui nous déterminent à faire connaître à tous, par la voie du *Bulletin*, les explications que nous avons déjà données à quelques-uns sur la cause de ces retards et sur la situation de notre œuvre.

Monseigneur le cardinal-archevêque de Paris avait publiquement annoncé (1) qu'il espérait pouvoir, soit au mois d'octobre dernier, soit au commencement du printemps prochain, poser la première pierre de l'église de Montmartre, et à cette occasion provoquer le concours de l'épiscopat français tout entier pour la consécration de la France au Sacré-Cœur de Jésus.

Cette espérance a été déçue, en ce qui touche le premier terme qu'avait fixé Son Eminence, par le retard qu'a subi la cession des terrains sur lesquels l'église votive doit être érigée. Les prétentions exagérées élevées par les propriétaires de ces terrains ont rendu nécessaire l'application de la loi votée par l'Assemblée nationale le 25 juillet 1872, c'est-à-dire le recours à l'expropriation que nous avions cru pouvoir éviter au moyen de traités amiables. Or les pourparlers, tant avec l'administration municipale qu'avec les nombreux propriétaires auxquels nous avons affaire, ainsi que les formalités longues et minutieuses qu'impose la législation en matière d'expropriation, ont entraîné des délais que nous n'avons pas été maîtres d'abréger. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer aujourd'hui que ces délais touchent à leur terme. Le jugement d'expropriation est rendu ; nous n'avons plus à attendre que la convocation du jury et sa décision sur le prix des terrains, qui deviendront alors la propriété de l'Archevêché, mais dont jusque-là Monseigneur ne peut pas disposer.

Puisse le terme subsidiaire fixé par Son Eminence pour la pose de la première pierre ne pas se passer sans que le monument par lequel les adhérents au Vœu national ont promis de consacrer solennellement l'expression du repentir de la France et de sa confiance en la miséricorde divine, ait reçu ce com-

(1) Discours de Monseigneur le Cardinal dans la réunion des délégués des Comités catholiques, qui a eu lieu à Paris le 7 avril dernier.

mencement d'exécution que nos correspondants hâtent si vivement et si légitimement de leurs pieuses instances.

Il convient d'ailleurs de constater que si l'Œuvre n'a pas marché aussi rapidement que nous l'aurions voulu, le temps n'a point été perdu pour lui donner les bases solides qu'exige l'immense entreprise dont nous sommes chargés.

Les fonds recueillis jusqu'à ce jour, qui dépassent 1,800,000 f., nous donnent jusqu'à présent l'assurance que, même après avoir payé les terrains, nous aurons en caisse une somme suffisante pour entreprendre immédiatement les constructions sur une grande échelle et pousser avec activité les travaux des fondations, et même ceux de l'église souterraine, de manière à pouvoir y célébrer, avant qu'il soit longtemps, les saints mystères, peut-être à y établir un centre de pèlerinages et de prières.

D'autre part, un concours qui a eu un grand éclat et qui, de l'aveu de tous, a donné d'excellents résultats, aussi bien au point de vue religieux qu'au point de vue artistique, a permis à Son Eminence d'arrêter avec toute sécurité son choix sur le plan de l'édifice et sur l'artiste qui sera chargé de le construire. Guidé par les observations de Monseigneur et éclairé par les conseils de la commission artistique, composée des hommes les plus compétents, qui a bien voulu associer sa responsabilité à celle de l'éminent prélat, l'habile architecte dont les plans ont été adoptés en principe, M. Abadie, est à l'œuvre pour les réviser et les compléter, ainsi que pour préparer les cahiers de charges des entrepreneurs ; il sera donc en mesure d'entamer les travaux aussitôt que les terrains lui seront livrés.

Puissent ces explications et cet exposé de la situation de notre Œuvre calmer les préoccupations de ceux de nos adhérents qui ne s'étaient pas suffisament rendu compte jusqu'ici des difficultés d'une si grande entreprise.

On nous assure que bien des personnes auraient cru devoir attendre, pour nous envoyer les souscriptions recueillies et pour en rechercher d'autres, que les travaux fussent sérieusement commencés. Cela serait regrettable, qu'on nous permette de le dire ; car ce serait une nouvelle cause de retard, involon-

taire sans doute, qu'on aurait ajoutée à celles que nous n'avons pu éviter.

Tout le monde sait qu'en matière de constructions, la rapidité en même temps que l'économie des travaux est en raison directe du chiffre et des époques des payements qui peuvent être stipulés avec les entrepreneurs; si donc il était vrai qu'on eût retardé d'une manière importante le versement des fonds recueillis ou la réunion des adhésions avec promesse de souscriptions déterminées, on nous aurait ôté, dans la mesure même des sommes auxquelles s'appliquerait ce retard des versements et des adhésions, les moyens d'imposer aux entrepreneurs avec lesquels nous sommes sur le point de traiter les conditions de rapidité et de rabais qui sont corrélatives aux engagements financiers à prendre avec eux.

Mais ce n'est là que le petit côté de la question. Sans doute il est urgent de presser le plus possible l'exécution du monument qui sera la consécration extérieure et matérielle des sentiments de repentir et de foi qui ont inspiré le vœu au Sacré-Cœur. Mais ce qui est bien autrement urgent, c'est que ces sentiments de repentir et de foi soient compris et partagés, non pas seulement par quelques milliers d'âmes, mais par l'universalité des Français; non pas seulement par les riches et les grands du monde, mais par les petits et par les pauvres; non pas seulement par les femmes et par les enfants, mais par les hommes; non pas seulement par les fidèles de quelques diocèses, mais par la France catholique tout entière; c'est, en un mot, que le vœu au Sacré-Cœur de Jésus devienne, dans la vérité absolue du mot, un *vœu national*. Or ce résultat ne peut être retardé; c'est pour l'obtenir qu'il faut redoubler d'efforts et d'ardeur. Car le jour où il sera obtenu, le jour où il sera constaté que la France humiliée et repentante affirme unanimement le Vœu au Sacré-Cœur, qui pourrait penser que le Dieu tout-puissant et tout miséricordieux qui lit dans nos cœurs, voulût compter avec nous et subordonner notre salut à l'achèvement de l'église de Montmartre?

Courage donc, chers coopérateurs, redoublez de zèle et d'ardeur, nous osons vous en supplier, dans le concours que vous voulez bien nous accorder. Plus de retard dans le versement des

fonds, plus de retard dans la réunion des adhésions. Les périls qui menacent la France et l'Eglise se rapprochent de plus en plus; que nos efforts pour les conjurer deviennent à leur tour de plus en plus énergiques et profonds. Mais ayons confiance; répétons et méditons la parole consolante du grand et bien-aimé Pie IX, qui a donné à notre œuvre le plus puissant des encouragements, jusqu'à vouloir y contribuer lui-même, dans sa pauvreté, par un don magnifique. Il a dit : « L'Eglise et la société n'ont d'espérance que dans le Cœur de Jésus, c'est lui qui guérira tous nos maux! »

LE MOUVEMENT ANTI-CATHOLIQUE EN ANGLETERRE (1).

I

Il est une autre phase plus sérieuse de la comédie *vieux-catholique*, mais qui ne nous effraie pas non plus.

Cet implacable ennemi de notre sainte Eglise, Ignace Dœllinger, ou mieux Bismarck qui le pousse, s'est aussi montré en Angleterre avec la personne, les écrits et les associés anciens et nouveaux qui croient en lui ou font semblant de croire, en haine de l'Eglise catholique ou pour des motifs politiques.

Dœllinger fut à Brighton, et Gladstone alla lui rendre visite en Allemagne.

Quelques semaines plus tard paraissait l'article de Gladstone dans la *Contemporary Review* (Revue contemporaine), et peu après son opuscule : *The Vatican decrees in their bearing on civil allegiance*, les décrets du Vatican dans leurs rapports avec la fidélité civile.

Vinrent bientôt après la lettre de lord Acton, les paroles déplorables de lord Camoys, les expressions injustes de Disraéli au banquet de Londres et le rappel du représentant officieux de la Grande-Bretagne près le Saint-Siége.

Il en est qui veulent voir la cause de tout cela dans la conversion de lord Ripon : nous croyons que la cause est plus profonde et bien différente.

(1) Traduit de la *Voce dellà Verità*.

Sans doute, cette conversion a fait accroître la colère, et a fourni des prétextes, mais la vraie cause est plus directe.

De Dœllinger, il est aussi inutile d'en parler que d'espérer pour lui.

Il a 76 ans, il est prêtre ; la conversion est bien difficile. Et de plus, quand un prêtre fait alliance avec les persécuteurs de l'Eglise, il est assez superflu d'espérer encore.

Bismarck a pour l'Eglise une véritable haine. Il soulèvera contre elle toutes les machinations que pourront imaginer et son esprit fécond et sa conscience qui ne connaît pas le scrupule.

De la destruction ou de la division de l'Eglise il attend le triomphe de la Prusse sur toute l'Allemagne, et même sur toute l'Europe, et il ne voit pas que *qui donne de la tête contre la pierre se la casse, tandis que la pierre demeure :* chi dà la testa nella pietra, se la rompe, e la pietra resta.

Acton était catholique libéral, c'est-à-dire pharisien du jour. De là à le voir aujourd'hui vieux catholique, ce n'est qu'un pas. La chrysalide s'est changée en papillon.

Il y a quatre ans, nous lûmes sa lettre où il conseillait au Pape de quitter Rome, alléguant des raisons que nous réfutâmes, ce qui nous valut un séquestre.

Nous avons lu un autre de ses écrits sur le Concile du Vatican, où le disciple de Dœllinger se rapprochait de plus en plus du maître. Cependant nous n'avions pas cru alors qu'il pût arriver si vite à la lettre qu'il vient d'écrire aujourd'hui à Gladstone, où la violence ne connaît plus de limites.

Nous savions qui était Disraéli, un juif mal baptisé, et ses romans *Lothair* et *Conningsby* nous le disaient assez.

Ses fières paroles contre nous au récent banquet solennel du lord maire de Londres nous l'ont confirmé. Étranges paroles vraiment ! A l'entendre, tout en Angleterre, voire dans le monde, est couleur de rose.

En Angleterre, les grèves qui durent non des semaines, mais des mois entiers ; les grèves, non de quelques hommes, mais de centaines d'ouvriers, les grèves qui ruinent et les ouvriers et les propriétaires, l'industrie et le commerce, tout cela ne compte pas. La réduction du cinquième sur le salaire des pau-

vres ouvriers, ce n'est rien. L'agitation en Irlande et le mécontentement là et ailleurs, tout cela n'existe pas.

En Europe, tout est en paix, l'ordre et l'amitié règnent partout ; il n'y a qu'un seul ennemi à redouter : les ultramontains, c'est-à-dire nous catholiques. Nous sommes les ennemis de la paix commune et de la sécurité des Etats. Que Gudall prêche l'athéisme le plus grossier aux masses, que Bain l'infiltre au cœur de la jeunesse des écoles, que Darwin enseigne que nous sommes les descendants des singes, que leurs propres évêques anglicans eux-mêmes se rient de la Bible ou écrivent pour la réfuter et la contredire, tout cela n'a pour lui aucune importance. A bas la papauté, et tout sera sauvé.

Tout ceci nous fait bien voir qu'il nous eût fallu une grande dose d'ingénuité pour nous attendre à de la bienveillance et même seulement à de la justice de la part de tels hommes. Les ennemis politiques et religieux seront toujours les plus violents.

Au contraire, nous sommes étonnés et surpris de lord Gladstone.

Son opuscule, que nous avons sous les yeux, n'est vraiment pas digne de son grand nom, et nous croyens rêver en le lisant en tête d'une diatribe si fière, et ajoutons sans hésiter, si mesquine.

Il répète et commente ce qu'il avait déjà dit dans son article de la *Revue contemporaine;* il pille dans l'Encyclique et le Syllabus les propositions qu'il juge le mieux servir à son plan, les détache du contexte, les élargit et les rétrécit à force de subtilités et de sophismes. C'est un pauvre pamphlet, ce n'est pas un livre; et tel est le jugement de la meilleure presse anglaise, même protestante.

L'illustre archevêque de Westminster a promis de répondre et le fera, paraît-il, bientôt. Mais lord Gladstone a mis en avant trop de choses et des choses trop violentes pour que nous puissions retenir notre plume. D'autant plus que nos chers journaux au service du gouvernement en ont déjà fait assez de bruit.

Quelle est la raison de l'opuscule ?

Nous dirons que lord Gladstone a voulu se laver du soupçon de catholicisme secret. Il a voulu se concilier les esprits des

enragés anglicans. Il a voulu s'aplanir la voie pour un retour au pouvoir.

Nous ne nous arrêterons pas sur ce point. Nous jugerons du livre et non de l'homme. L'homme sera jugé par le livre.

II

Gladstone commence avec un grand flux de paroles comme par s'excuser de ce qu'il va faire, Il se demande si les dernières définitions du Concile ont été vraies, opportunes et si elles sont d'une utilité pratique.

Sur ce point il devrait s'en reposer sur le sentiment de 533 évêques présents au Concile et de tous les autres qui ont donné leur consentement exprès depuis.

C'est le tribunal suprême de l'Eglise catholique, nous ne voyons pas comment un protestant a à sans mêler.

Il déclare ensuite qu'il ne veut pas entrer dans la théologie d'autant plus, dit-il, que « la théologie romaine choisit souvent « pour thèmes les discussions politiques. Toutes les autres « Confessions chrétiennes, ajoute-t-il, se contentent d'êtres li« bres dans leur propre domaine religieux. Les Grecs orientaux, « les Luthériens, les Calvinistes, les Presbytériens, les Epis« copaliens, les non-conformistes acceptent les bénéfices de « l'ordre civil, et ne nient jamais que l'Etat est leur patron, ni « ne cherchent des pouvoirs temporels ; aussi n'en viennent-ils « jamais à des conflits dangereux avec l'Etat (p. 10.) »

Nous remercions lord Gladstone d'un tel éloge de notre Eglise catholique : aucun apologiste n'aurait pu le faire plus grand. Oui, c'est vrai, notre Eglise ne dépend pas et ne voudra jamais dépendre d'aucun Etat.

Le Christ l'a fondée avec sa seule autorité sans le consentement et même expressément contre la volonté de l'Etat, de lui-même, par sa propre autorité. « Toute puissance m'a été « donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc et enseignez. » (Matth. XXVIII, 18.) « Comme mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie. (Jean XX, 21.) *Data est mihi omnis potestas in cælo et in terra. Euntes ergo docete. Sicut misit me Pater, et ego mitto vos.*

Et il l'a établie *catholique*, c'est-à-dire universelle. *Euntes ergo docete omnes gentes.* (Matth. XXVIII, 19.)— *Sic oportebat .... prædicari in nomine ejus pœnitentiam et remissionem peccatorum*, in omnes gentes, *incipientibus ab Jerosolyma.* (Luc XXIV, 47-48.) Maintenant donnez-moi une Eglise sujette d'un Etat, d'un Etat quelconque, même le plus libéral et le plus honnête, et elle n'est plus l'Eglise universelle, mais une institution de cet Etat, une partie de l'Etat, qui ne peut en aucune manière en franchir les limites. De grâce un Allemand, même avec la meilleure volonté, pourrait-il se faire anglican ou Grec russe?

Il n'en manque pas, il est vrai qui, en dépit du sens commun et de la grammaire elle-même, se disent anglicans catholiques, ou catholiques orientaux, mais comme le fait remarquer Manzoni dans son livre d'or *de la Morale catholique*, on ne fait pas violence au langage, et comme la Foi n'a pas de pluriel, de même le mot catholique ne souffre pas de limites et par conséquent ne souffre pas non plus de dépendance civile, car toute dépendance d'un Etat emporte avec elle une limite non déterminative.

Oui, nous sommes catholiques, lord Gladstone, nous sommes de toute la terre. La Pologne soumise à l'autocrate, et le libre Américain, l'Italien et l'Arabe maronite, se donnent la main et se reconnaissent pour frères.

L'immense diversité de ciel, de langue et de formes politiques, les distingue, mais ne les divise pas. Ils se sentent frères et ils le sont. C'est notre gloire, lord Gladstone, c'est notre grandeur, c'est notre force. Vous voudriez nous la ravir pour faire de nous les esclaves d'un Etat. Vraiment pour un homme libéral, que dis-je, pour le chef des libéraux, comme vous l'êtes, l'idée est un peu bizarre. L'autre est encore plus singulière, de louer les Protestants et les Russes de ce qu'ils n'entrent jamais en conflit avec leurs Etats.

Et en effet, que leur religion et leur hiérarchie, création de l'Etat, partie de l'Etat, voulussent se lever contre ceux qui leur donnent l'être, le nom, les emplois, serait chose assez absurde et même quelque peu impossible.

D'un trait de plume le chancelier allemand démet le président d'un consistoire évangélique. D'un trait de plume le

chancelier russe fait d'un éparque ou métropolitain un simple soldat dans un régiment de la Sibérie, et le chancelier d'Angleterre, avec quatre ou six de ses collègues du Conseil privé casse, quand il lui plaît, toute décision, fût-elle unanime, des archevêques et évêques du Royaume-Uni.

Il n'en est pas ainsi parmi nous, signor lord Gladstone. Monseigneur Ledochowski est enfermé depuis un an dans sa prison d'Ostrowo, et depuis six mois il est déposé de son siége par le tribunal suprême. Eh bien, il n'y a pas un seul catholique sérieux dans tout le duché de Posen qui ne sache qu'il est encore son véritable évêque.

Lord Gladstone, chef des libéraux, doit avant tout respecter et défendre l'indépendance de l'homme en matière de religion, qu'on a coutume d'appeler si mal à-propos liberté de conscience. Eh bien, où trouve-t-il qu'elle soit mieux protégée, là où la foi religieuse est libre de se manifester, ou bien là où l'on emprisonne les évêques et les prêtres qui expriment et défendent leurs sentiments, leurs propres convictions et celles de leurs fidèles ?

Il dit que « notre Eglise catholique seule entre en conflit avec l'Etat. » Il serait plus juste de dire que l'Etat entre parfois en conflit avec elle. Un cas, je voudrais voir citer un seul cas où notre Eglise ait commencé la lutte ; un seul cas où les évêques et les prêtres aient refusé et conseillé de refuser obéissance à l'autorité civile dans les choses civiles.

Nous avons eu ici, dans ces dernières années, à plusieurs reprises, les évêques pour ainsi dire du monde entier. Tous étaient en paix avec leurs Etats, bien qu'un grand nombre eussent assez souffert.

Anglais, Prussiens, Américains, quoique sujets de gouvernements protestants, ne trouvaient de paroles assez élogieuses pour dire combien ils avaient à s'en louer.

Certes, nos évêques italiens ne peuvent mettre en paradis ceux qui les ont dépouillés eux-mêmes, leur clergé, leurs églises et qui ont dépouillé le Saint-Siége de plusieurs provinces, mais tant qu'on n'avait pas pris au chef des fidèles ce dernier coin de terre où il pût jouir d'une liberté quelconque pour si petite

qu'elle fût, le poids de leurs propres souffrances leur parût supportable.

« Mais ce fut précisément, dit Gladstone, le Concile du Vatican qui ouvrit la guerre ! »

Mais, je réponds, comment cela peut-il être si les preuves sur lesquelles il s'appuie et les documents qu'il allègue sont tous de 6 ans antérieurs au Concile du Vatican ? Toutes ses armes sont tirées de l'Encyclique et du Syllabus, qui se publièrent en 1864 et étaient acceptés de tous bien avant le Concile du Vatican, qui, en fait, n'a rien ajouté à ce qui avait été d'abord établi.

« On a ajouté, dit-il, l'infaillibilité pontificale. »

Depuis trop longtemps on se joue avec cette parole, qui, dans la bouche des méchants ou des ignorants, devient une arme perfide et méchante. L'Eglise a toujours reconnu en pratique et de fait l'infaillibilité du Souverain Pontife dans les jugements touchant la Foi, et le Concile du Vatican n'a fait qu'exprimer plus clairement l'antique doctrine.

D'ailleurs, dans les rapports entre l'Eglise et l'Etat, il n'y a qu'un seul dogme de foi et c'est l'indépendance de l'Eglise, dogme qui fut défini par saint Pierre dans son premier appel devant le Sanhédrin.

Tous les autres droits réciproques sont en dehors du domaine propre de la Foi, et demeurent pourtant dans le domaine de la justice. Ce sont des corollaires et des déductions, mais non matière de foi ; par conséquent étendre jusqu'à eux le champ de la possibilité d'une définition dogmatique, c'est une ignorance ou vraie ou feinte. Et comment redouter l'excitation des peuples contre leurs princes de la part de celui qui, dans les premières de ses lois, commande l'obéissance prompte, absolue, consciencieuse aux princes et aux magistrats ?

L'Eglise catholique, essentiellement conservatrice et protectrice des droits et de l'autorité, serait-elle par hasard devenue une société de factieux ?

« Rome, au moyen âge, continue Gladstone, prétendait à la « monarchie universelle ; l'Eglise moderne de Rome n'a rien « abandonné, rien retiré de ces prétentions. »

Je réponds :

Au moyen âge, dans cette terrible confusion de toute autorité et de l'ordre social, les peuples se tournèrent vers l'Eglise, seule société ordonnée, seule juste, elle en avait besoin, elle en avait le droit. Cette société chrétienne naissante fondée à peine parmi les tribus germaniques ou slaves, avait reçu de l'Eglise l'alphabet, la charrue, les premières lois, les premiers règlements; ces nouveaux peuples chrétiens n'étaient donc pas seulement ses fils spirituels, mais aussi ses fils politiques, et ils s'adressaient à elle comme à leur maîtresse, comme à leur législatrice.

Nier qu'au moyen âge, au milieu de cette effrayante confusion et de ces passions déchaînées d'hommes qui avaient à peine secoué leur barbarie, l'œuvre de l'Eglise et des Papes ne fût providentielle, c'est nier une vérité à laquelle seule une passion poussée jusqu'à la rage peut contredire.

Que de délits n'empêchèrent pas, que d'horribles guerres ne prévinrent ou ne suspendirent pas les Papes, pacificateurs vénérés et puissants entre les princes et les peuples! Qui a substitué aux lois barbares des Germains les lois civiles des Romains et les lois canoniques? Qui a introduit la procédure judiciaire civile en usage aujourd'hui chez tous les peuples de l'Europe? Qui a changé les épreuves insensées en l'épreuve de serment? Qui a peu à peu aboli l'esclavage, favorisé la liberté du mariage, protégé la mère, la veuve, les orphelins, les enfants, contre le despotisme des lois romaines elles-mêmes?

Avec les Croisés, qui sauva l'Europe de la barbarie musulmane; avec les trêves de Dieu, qui donna au moins quelques mois de calme à la malheureuse Europe, et par l'excommunication des voleurs et des pirates, qui garda la sécurité publique? Tout le monde sait quels sont les fondateurs des premières écoles et des premières universités, — personne n'ignore à qui nous devons le défrichement des terres incultes, le dessèchement des marais, les premiers essais des arts qui ne grandirent et ne vécurent prospères qu'à l'ombre de l'Eglise catholique. Bien vil, bien insensé est celui qui, au milieu de tant de bienfaits, s'arrête à signaler çà et là quelques défauts, comme si le bien ici-bas pouvait jamais tout à fait être séparé du mal, comme si dans la vie privée du meilleur des hommes nous ne

trouvions pas toujours quelques légers manquements ou quelques légères fautes !

Mais « les Papes ont déposé les princes. » Oui, ils l'ont fait, mais comment et pourquoi? Serait-ce pour s'approprier leur territoire comme cela se fait aujourd'hui? Non : juges suprêmes du juste, pères de la nation chrétienne, encore unie en une seule famille, arbitres élus des peuples et des rois eux-mêmes, ils jugeaient tel et tel prince pervers indigne de gouverner plus longtemps le peuple chrétien. Et quels hommes ont-ils déposé ? Un Henri IV, incestueux, cruel, vendeur sacrilége des évêchés, fils infâme, mari infâme, cent fois menteur, cent fois parjure. Frédéric Ier, tyran cruel, dévastateur de l'Allemagne et de l'Italie, incendiaire des villes; Frédéric II et Louis de Bavière, fléaux de leur époque, hommes sans honneur, sans foi, sans usage, persécuteurs acharnés de cette Eglise que par serment ils s'étaient obligés à protéger, et qu'au contraire ils voulaient diviser et détruire.

Et de grâce, dans ces jugements contre quelque mauvais prince, quel parti tenaient les Papes? Le parti de la justice et du droit commun, le parti des peuples opprimés. La preuve en est que les peuples conduits par la conscience et par leurs intérêts soutenaient et mettaient en exécution la sentence du Pape sans armes.

Aujourd'hui, signor Gladstone, de la déposition des princes et de la confiscation de leurs Etats d'autres s'en chargent, et tout le monde sait qui s'en charge et comment ils s'en acquittent. Si le signor Gladstone voit en cela une amélioration et un progrès, nous en serions bien surpris de la part de celui qui continue à se dire chrétien et libéral, de la part de celui qui, il n'y a pas encore deux ans, eut des paroles très-sévères contre l'inique procédé de la Prusse et de l'Italie à l'égard des catholiques.

(*A suivre.*) Mgr Nardi.

REVUE DES LIVRES.

Des beaux et bons livres se sont multipliés à l'occasion des étrennes ; nous n'avons pu en signaler que quelques-uns, mais ce qui est bon et beau est toujours vivant, toujours opportun ;

il n'est jamais trop tard pour en parler, il n'est jamais trop tard pour acquérir ou pour offrir en cadeau ces belles productions de l'esprit humain et de la typographie contemporaine.

Nous placerons aujourd'hui à la tête de tous l'un des livres les plus soignés et les plus remarquables qui soient sortis des presses de MM. Mame, d'où il en est tant sorti ; nous voulons parler des *Heures romaines* avec figures par A. Queyroi, gravées par A. Gusman (in-12 carré de 516 pages, Tours, 1874 ; prix en feuilles, 30 francs). Le papier, l'impression, les gravures, l'encadrement de chaque page, tout concourt à faire de ce livre de prières qui contient la matière des paroissiens ordinaires, l'un des plus magnifiques cadeaux que l'on puisse offrir à une jeune mariée ou à une jeune communiante. Il y a là une grande œuvre d'art qui sert comme de vêtement splendide à nos belles prières liturgiques, hommage de l'art à la religion, concours prêté par lui à la piété, dont l'œil se repose doucement sur cette représentation des principaux mystères de notre foi, sur ces gracieux entrelacs, sur ces chastes et calmes figures d'anges, de saints ou d'autres personnages admirablement dessinés.

Les travaux sur la Révolution se multiplient de nos jours ; il n'y en aura jamais trop pour faire ressortir les causes des maux qui nous affligent depuis si longtemps. M. Eugène Loudun, l'un des esprits vigoureux et des énergiques écrivains de ce temps-ci, vient de publier à la librairie Palmé un de ces livres dont la lecture ne peut être que fort utile à la génération contemporaine. Les *Précurseurs de la Révolution* (Paris, 1875, in-8 de IV-354 pages), montrent fort bien, selon le but que se proposait l'auteur, que les révolutions ont pour cause, non des maux matériels, mais le mal moral, et que le mal moral vient de l'abandon que les gouvernements font de leur devoir. Les Précurseurs de la Révolution qu'il met principalement en relief sont d'abord Philippe le Bel et Pierre Dubois. Il trace ensuite le tableau très-vivant de la Commune de Paris au quatorzième siècle, et passe aussitôt au dix-huitième siècle, où la Révolution fit explosion. La situation de la France à la veille de ses bouleversements est étudiée dans ses quatre élé-

ments : la bourgeoisie, la noblesse, les paysans, le roi. M. Loudun montre les qualités et les abus de cet état social ; il indique les réformes opérées par Louis XVI, à côté de ces corrupteurs de l'école philosophique, Voltaire et les Grands, qui rendaient inutiles les meilleures intentions, et il insiste particulièrement dans un chapitre qu'il intitule : *Les Suicidés*, sur la vraie cause de la Révolution qu'il place dans l'abandon de leurs devoirs par les Puissants. L'esprit de la Révolution, son paganisme, terminent les études de M. Loudun, qui consacre, à ce propos, à Saint-Just, des pages fort remarquables.

Les *Mémoires de Malouet*, publiés par son petit-fils le baron Malouet, dont M. Plon vient de donner une seconde édition (Paris, 1874, 2 vol. in-18 de xxxvi-512 et 560 pages), contribueront pour leur part à faire connaître cette Révolution, qui n'est pas encore terminée, et qu'une certaine école s'attache à réhabiliter dans des intentions qu'il n'est pas difficile de deviner. Les *Mémoires* de Malouet ont été écrits en 1808 ; l'auteur avait autorisé à les publier vingt ans après sa mort ; ils ne l'ont été qu'en 1868. Ce retard provient d'un acte de générosité de Charles X, à qui le fils de Malouet avait confié, au commencement de 1830, le manuscrit laissé par son père : « Les *Mé-* « *moires* de Malouet, dit Charles X à Lally-Tollendal, sont écrits « avec sincérité, ses jugements seront, je n'en doute pas, ceux « de l'histoire ; mais il y a là quelques mots bien durs pour un « prince de ma famille ; je voudrais que la publication de ce « livre fût différée jusqu'au moment où la génération à « laquelle nous appartenons aura disparu de ce monde. »

Nous ne voudrions pas affirmer que Malouet, député aux Etats-Généraux et membre de l'Assemblée nationale, ne se soit point quelquefois trompé dans ses jugements sur les hommes et sur les choses. Il dit lui-même dans ses *Mémoires* : « Si « j'étais le maître de choisir entre tous les rôles de ce terrible « drame, je n'abandonnerais pas le mien, mais je le corrigerais « sur plusieurs points (t. IV, p. 6). » Ce qu'il y a de plus remarquable en lui, c'est l'esprit de modération et la droiture ; mais il a pu trop croire à l'utilité de certaines concessions et ne pas comprendre assez la nécessité des principes ; il était partisan de la monarchie constitutionnelle, mot un peu vague, qui

peut signifier à la fois la vraie monarchie nationale que la France a connue, et la monarchie parlementaire qui a suivi la Révolution.

Cette remarque ne diminue en rien l'intérêt qu'offrent les *Mémoires* de Malouet : en rappelant un fait peu connu, savoir que Malouet, réfugié à Londres après les massacres de septembre, sollicita de la Convention l'honneur et le péril de défendre le roi, nous aurons rendu un juste hommage au caractère de cet honnête homme; le passage suivant montrera à quelle hauteur de pensée il savait s'élever. Malouet vient d'adresser sa demande à la Convention ; il poursuit ainsi :

« Je ne bornai pas là mes efforts; j'eus un instant l'espérance d'une démarche du roi d'Angleterre. M. Fox, de son propre mouvement, en fit la proposition au Parlement; lord Granville ne la repoussait pas. M. Pitt fut d'un autre avis : il y voyait un compromis de son gouvernement sans aucun espoir de succès. Mais, quoique je n'adopte pas l'imputation qui lui a été faite d'avoir vu sans peine périr Louis XVI, parce que son supplice rendait les Français plus odieux et la guerre inévitable, son opposition à la motion de M. Fox, que j'ai entendu justifier par des hommes d'Etat, me paraît à moi injustifiable. *La haute politique, à mesure qu'elle s'éloigne de la simple morale, s'abaisse et se rappetisse à nos yeux. La justice, au contraire, la vérité, peuvent tout ennoblir, jusqu'au non-succès, et ne sauraient contrarier les véritables intérêts d'une nation.* Quel était celui de l'Angleterre dans cette circonstance? C'était, avant tout, d'empêcher, si elle le pouvait, un grand crime dont les conséquences étaient incalculables. Ceux qui n'y voyaient qu'un moyen de plus de former une coalition générale de toutes les puissances contre la France, considéraient-ils ce crime comme un expédient? C'était s'en rendre complices. Regardaient-ils comme humiliant pour un souverain de tenter une démarche infructueuse? Il était bien plus honteux de se taire devant les juges et les bourreaux de Louis XVI que de leur parler en vain. » Voilà de belles paroles, et qui montrent en Malouet un esprit non moins élevé que droit.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE ET FAITS DIVERS.

Il se présente en ce moment dans le monde un double phénomène qui devrait donner à réfléchir aux hommes sérieux et les conduire à des conclusions salutaires : la terreur universelle et la persécution universelle.

Dire que le monde, malgré les merveilleux progrès de la science, de l'industrie, du commerce, malgré le perfectionnement des rouages administratifs et policiers, malgré le bien-être de plus en plus répandu, dire que le monde ne vit plus que dans la crainte continuelle d'effroyables bouleversements, d'épouvantables catastrophes, et que personne n'est sûr d'un lendemain tranquille, c'est répéter un lieu commun, une de ces vérités banales qui sont comme la monnaie courante de toutes les conversations.

En même temps, il suffit d'ouvrir les yeux pour voir que la persécution contre l'Eglise catholique est à peu près partout : en Allemagne, en Suisse, en Russie, en Italie, dans les répuques espagnoles d'Amérique, au Brésil, en Turquie, en Chine, et que, dans les pays chrétiens, principalement, elle revêt un caractère d'astuce et de perfidie qui lui donne un caractère particulier. Les persécuteurs prétendent qu'ils ne font que défendre la civilisation moderne contre des prétentions surannées, la liberté contre un despotisme qui enchaînerait la conscience humaine, en un mot, qu'il s'agit pour eux de combattre la domination papale.

On a peur de tout, parce qu'on n'est plus dans les règles, parce qu'on a rejeté la loi divine, et que la violation de cette loi se trouve punie dès ce monde par des désastres politiques, civils, individuels ; on a peur du Pape, parce que le Pape est le représentant de Celui qui est le Législateur suprême, la voix vivante de la loi, qui crie constamment : *Non licet, non possu-*

mus, cela n'est pas permis, nous ne pouvons pas accorder cela.

Ce que nous voyons est la continuation de la lutte perpétuelle du démon contre Dieu ; mais cette lutte prend des proportions de plus en plus formidables. Dans le monde ancien, le démon avait réussi à rassembler tous les peuples en un seul pour les tenir sous sa domination et anéantir le règne de Dieu : l'avènement de Jésus-Christ, les grandes luttes de l'Eglise, brisèrent cet empire universel du démon ; mais voici que l'affaiblissement de la foi, que l'esprit de révolte introduit par le protestantisme, fomenté par la Révolution et par toutes les erreurs dont elle est le résumé, reforme cet empire anti-chrétien et prépare l'humanité à une nouvelle unification païenne qui établira sur la terre un esclavage bien plus complet et plus avilissant que l'esclavage antique.

Le tout se fera au nom de la liberté, c'est-à-dire de cette liberté qui rejette le joug de Dieu, et qui se place, par une conséquence forcée, sous le joug de l'homme et du démon.

On verra alors si cette peur du Pape, qui se comprend, était bien inspirée ; on reconnaîtra combien on avait tort de s'élever contre cette infaillibilité qui, en sauvegardant la vérité morale et religieuse, sauvegarde la liberté même politique et civile ; on reconnaîtra que la peur du Pape est non-seulement absurde, puisqu'elle est la peur du bien, la peur (nous ne disons pas la crainte) de Dieu, mais dangereuse, parce qu'elle éloigne de la vérité, de la liberté, de la vraie civilisation, de l'ordre et de la paix, et que l'intérêt du monde, au contraire, est de se grouper autour du Pape, de recevoir avec obéissance, avec amour ses enseignements, en un mot, de venir ou de revenir à l'Eglise catholique, l'édifice divin dans lequel seul l'humanité peut trouver un refuge assuré.

Nous ne faisons ici qu'indiquer des pensées qui se trouvent développées d'une façon frappante dans un opuscule que vient de publier Mgr Gaume, cet infatigable lutteur qui a sondé d'un regard si sûr et si profond les causes du mal actuel (1).

Nous ne saurions mieux faire que de renvoyer nos lecteurs à cette excellente brochure, où ils trouveront le mot de cette

(1) *La peur du Pape ou le mot de la situation*, par Mgr Gaume; in-8 de 50 pages; Paris, 1875, chez Gaume et Cᵉ.

situation dont les *Annales catholiques* indiquent hebdomadairement les diverses phases,

J. CHANTREL.

PAROLES DE PIE IX SUR LES ORDRES RELIGIEUX. — Le 12 janvier, le Saint-Père a répondu en ces termes à l'adresse des Ordres religieux qui lui était présentée par le R. P. Schiaffino, abbé général des Olivétains :

« Les paroles que vient de prononcer le Père Abbé en votre « nom ont été bien douces à mon cœur, puisqu'elles sont un té« moignage irrécusable de votre dévouement au Pape et au Saint« Siége. Au milieu des graves épreuves que vous traversez, je ne « saurais trop vous recommander ceux de vos religieux qui sont « encore hors du cloître, et qui par conséquent courent de grands « dangers. Vous n'êtes pas tenus à l'impossible, mais votre zèle, « votre charité, doivent vous pousser à ouvrir les bras à ces « pauvres Frères errants, afin qu'eux aussi puissent participer aux « avantages que procure la communauté religieuse. Peut-être, en « revenant à leurs monastères, n'y rapporteront-ils pas ces mêmes « habitudes de piété et de ferveur que celles qu'ils avaient avant. « L'œuvre du siècle se sera fait sentir à quelques-uns d'entre eux.

« Je me rappelle, à ce sujet, ce que me répondait un Père « général, à qui je demandais si, depuis la dispersion de 1848, ses « religieux avaient souffert dans leur esprit ou dans leurs habi« tudes. Ce général me faisait une comparaison qui ne manquait « pas de vérité : Quand quelque grand seigneur, me disait-il, « prévoit que son palais va être envahi, il enlève tous les meubles « les plus précieux, les tapisseries, les tableaux, les marbres, et les « fait emporter pour les sauver des voleurs. Le péril passé, il va « reprendre ces objets, mais il ne les trouve plus dans le même « état ; à un siége il manque le dossier, à une table un pied, les « araignées, les vers se sont mis aux tapisseries. Il en est de même « des religieux : ils sont partis beaux de leur vertu, et respectés « pour la sainteté de leur vie, mais, au milieu des chocs du « monde, ils ont perdu quelque chose.

« C'est à vous de les remettre dans l'état où il étaient avant, en « leur donnant le moyen de se réunir, et dans cette circonstance « je vous rappelle que j'ai décidé que là où il y a au moins trois « religieux, ils ont de plein droit le privilége de l'Oratoire; j'ai

« voulu qu'ils fussent au moins trois pour ne pas donner au indi-
« vidus le motif de rester isolés : *Vœ soli!* comme disait celui qui
« savait comment les choses se passent. Les uns ont trouvé un
asile au-delà des Alpes, et c'est encore une providence.

« En résumé, mes frères, appliquez-vous à garder votre esprit
« de perfection et celui de vos familles religieuses, afin que lorsque
« le jour de la miséricorde sera venu, chacun puisse reprendre
« son poste et travailler pour la gloire de Dieu. En attendant, je
« vous donne la bénédiction ; qu'elle vous vienne en aide dans les
« besoins présents, qu'elle vous accompagne dans vos travaux, et
« qu'elle soit votre consolation au jour de la mort. »

Diocèses de France. — Mgr l'archevêque de Lyon vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse un Mandement à l'effet de solliciter des offrandes pour la construction du sanctuaire de Notre-Dame de Fourvière. Il y rappelle qu'il a promis de construire ce nouveau sanctuaire au moment où l'ennemi menaçait la ville d'une prochaine attaque. « Nous fîmes solennellement, dit-il, en « notre nom et au vôtre, au Sacré-Cœur de Jésus et comme entre « les mains de Marie, le vœu d'accomplir le projet depuis long- « temps formé, de la construction d'un temple nouveau, si notre « ville était préservée de l'invasion étrangère. » A peine ce vœu était-il en effet formé, que l'ennemi s'arrêta dans sa marche. Les Lyonnais reconnaissants ont déjà accompli en partie leur vœu en versant d'abondantes offrandes ; l'Archevêque en sollicite de nouvelles, en faisant particulièrement appel à ceux qui n'ont pas encore acquitté leurs engagements.

Le Vicaire capitulaire d'Agen, nommé pendant la vacance du siége, en attendant l'arrivée de Mgr Fonteneau, a rappelé, dans un Mandement, les règles qui président à la nomination de ce Vicaire unique. On sait que la nomination de plusieurs vicaires capitulaires est tolérée en France par le Saint-Siége, mais il n'en est pas moins désirable que la règle soit suivie.

Le concile de Trente, *Sess. XXIV*, *Cap. XVI*, *de Reform.* dit : « Capitulum, sede vacante,... officialem seu vicarium infra octo dies post mortem episcopi constituere, vel existentem confirmare omnino teneatur ; qui saltem in jure canonico sit doctor vel licentiatus vel alias quantum fieri poterit idoneus. Si secus factum fuerit, ad Metropolitanum deputatio ejusmodi devolvatur. »

On lit dans un rescrit de la Sacrée-Congrégation du concile,

adressé à Mgr l'archevêque d'Albi, à l'occasion de la dernière vacance du siége de Rodez, le 4 septembre 1871 : « Cum autem Tridentini Patres singulari numero usi fuerint, uno videlicet non pluribus eodem loco vicariis nominatis, satis superque ostenderunt unum non plures, sede vacante, vicarios esse deputandos. Etenim ut unus, in unaquaque diœcesi, est episcopus, ita etiam omnino congruit ut unicus debeat esse vicarius; hac enim tantummodo ratione servari potest unitas regiminis, et actuum uniformitas quæ ad omnem confusionem præcavendam necessariæ sunt. Quod si diœcesis latitudo, ac negotiorum multiplicitas plurium hominum operam exigat, nihil impedit quominus idem vicarius unum vel plures tanquam pro-vicarios sibi adsciscat, qui sua sub potestate ac nutu negotia ministerii pastoralis expediant. »

Pignatelli dit avec tous les canonistes : « Ex necessitate quando in capitulo adsunt doctores in publica universitate laureati, capitulum teneri unum ex illis eligere in vicarium; *alioquin electionem dici nullam*, pariter fuisse decisum per eamdem sacram Congregationem concilii. » *Tom. VII*, *Consult.* 4, n° 1.

Dans le bref *Exponi nobis*, le Pape Urbain VIII, après avoir rapporté tout au long le décret rendu *in causa Limana*, où il est dit qu'on ne peut nommer qu'un seul vicaire capitulaire, et qu'on doit nécessairement nommer un gradué en droit canon, ajoute cette sanction : « Nos... decretum præinsertum hujusmodi apostolica « auctoritate tenore præsentium perpetuo approbamus et confir- « mamus... ; decernentes ab omnibus ad quos spectat et in fu- « turum spectabit inviolabiliter observari..., ac irritum et inane, « si secus scienter vel ignoranter contigerit, attentari. » (*Bullarium romanum,* tom. V, part. V, p. 353.)

Mgr Perraud, évêque d'Autun, dans la visite qu'il vient de faire à Rome, a reçu du Saint-Père le plus bienveillant accueil. Mgr Perraud ayant présenté la bourse contenant l'offrande du Denier de Saint-Pierre dans le diocèse d'Autun, dit qu'elle contient 61,500 fr. « Oh ! la France, reprend Pie IX, elle est admirable ! Malgré tous ses désastres et tout ce qu'elle a dû payer, elle donne toujours ! »

A l'offrande du Denier de Saint-Pierre, était joint un magnifique plan en relief du couvent et de la chapelle de la Visitation à Paray-le-Monial.

Ce travail, exécuté en son entier par la supérieure de la maison, est d'une beauté et d'une précision remarquable. Tous les détails y sont reproduits avec une vérité et une fidélité dignes de l'artiste le

plus habile. On y voit la chapelle intérieure et le noisetier sous lequel la bienheureuse Marguerite-Marie fut favorisée des apparitions de notre divin Sauveur. Au-dessous du plan est pratiqué un tiroir, dans lequel se trouvaient un album contenant tous les détails historiques sur le couvent et la chapelle de la Visitation, et de plus un billet de mille francs que les bonnes religieuses avaient voulu joindre au présent destiné au Saint-Père.

Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'un tel présent a été très-agréable à Pie IX, dont la tendre dévotion au Sacré-Cœur de Jésus est assez connue. Il s'est levé pour l'examiner plus à l'aise et mieux se rendre compte de la configuration des lieux. Mgr Perraud les lui expliqua minutieusement. « Permettez-moi, ajouta-t-il quand les explications furent données et qu'une conversation sur la dévotion au Sacré Cœur se fut prolongée assez longtemps, permettez-moi d'adresser une demande à Votre Sainteté. Les réunions des pèlerins à Paray-le-Monial se font dans une magnifique église bénédictine du onzième siècle; j'ose vous prier d'accorder à cette église le titre et les priviléges de basilique mineure, et de la placer sous le vocable du Sacré-Cœur. — Très-volontiers, dit le Saint-Père avec un geste affirmatif des plus gracieux : j'enverrai votre supplique aux brefs; » et, prenant la plume, il écrivit lui-même sur l'enveloppe de la pétition qu'il y sera fait droit.

Le sacre de Mgr Fonteneau, évêque d'Agen, a eu lieu lundi dernier à la cathédrale de Saint-André de Bordeaux. S. Em. le cardinal Donnet, prélat consécrateur, était assisté de NN. SS. Lyonnet, archevêque d'Albi, et de la Bouillerie, coadjuteur de Bordeaux. Assistaient encore à la cérémonie Mgr de Langalerie, archevêque d'Auch; Mgr Epivent, évêque d'Aire; Mgr Bourret, évêque de Rodez, et Mgr Duquesnay, évêque de Limoges.

Monnaie pontificale. En réponse aux bruits qui continuent de courir sur la non-acceptation des monnaies pontificales par les caisses publiques, nous publions un argument décisif. C'est une lettre du ministre des finances, adressée sur cette matière au président du tribunal de commerce d'Issoudun qui l'avait consulté, à la date du 21 décembre 1874.

« Par votre lettre du 18 décembre, vous me faites connaître que le receveur particulier des finances ayant refusé de recevoir des pièces à l'effigie de Sa Sainteté le Pape, une certaine inquiétude s'est manifestée dans votre localité au sujet de ces monnaies.

« Le refus de M. le receveur particulier d'Issoudun ne peut être que le résultat d'une erreur; les monnaies pontificales, sans jouir du cours légal, sont généralement acceptées dans la circulation, elles sont reçues sans difficulté dans les caisses publiques et, quant à présent, aucune mesure n'a été prise ou même projetée pour mettre fin à cette tolérance; les bruits reproduits par quelques journaux à cet égard sont dénués de fondement. »

La cour d'appel de Lyon vient d'entendre des paroles chrétiennes que nous sommes heureux de reproduire ici. M. Robinet de Cléry prenait possession du fauteuil du procureur général.

Dans leurs discours de bienvenue au nouveau magistrat, M. l'avocat général Flouest et M. le premier président Millevoye n'avaient pas craint d'élever leurs pensées vers Dieu.

M. Flouest avait parlé de la Cour de Lyon, « une Cour éclairée « entre toutes, qui ne cesse de s'inspirer des mobiles les plus « élevés, et qui, pleinement dévouée à sa mission protectrice, se « plaît à en faire remonter le principe à la source de toute lumière « et de toute justice. »

« C'est de son sein, vous ne l'ignorez pas, avait-il ajouté, qu'est sorti ce premier président, dont elle aime à se souvenir, — qui, dès le 3 novembre 1871, remerciait le garde des sceaux d'avoir, en restaurant la messe du Saint-Esprit, « ramené Dieu là où sa présence « est le plus nécessaire, parce qu'après s'être agenouillés humble- « ment au pied de l'autel, les magistrats montent plus fièrement et « plus sûrs d'eux-mêmes les marches du palais en allant occuper « leurs siéges (1). »

Puis M. Millevoye avait dit au nouveau procureur : « Vous ai- « merez Lyon pour tout ce que vous y verrez de juste et de géné- « reux : Inviolable attachement à la religion... » et il terminait « son discours en ces termes :

« Vous l'avez dit avec émotion dans une autre enceinte : « Ayons « en l'avenir de la France, cette foi robuste que conservent nos « frères de l'Alsace et de la Lorraine ! » Oui, gardons cette foi religieuse et profonde. Ne la séparons pas de la confiance en Dieu et de l'inaltérable respect de la justice. A ceux qui s'abandonnent aux lassitudes du doute et de la défaillance, il est bon de citer vos paroles, mieux encore de rappeler votre exemple et de leur dire qu'un magistrat a quitté sa femme, ses nombreux enfants, sa posi-

(1) Allocution de M. le premier président Gilardin, à l'audience solennelle de rentrée à la Cour d'appel de Paris.

tion déjà brillante, pour aller dans les rangs les plus humbles de notre armée, accomplir vaillamment l'œuvre patriotique du soldat. »

M. Robinet de Cléry, se levant alors, a répondu par un discours plein d'énergie dont voici quelques passages :

« Je suis un soldat, pris dans la mêlée et placé au premier rang. Le ministre, à qui je dois cet honneur, sait que je combattrai, jusqu'à l'épuisement de mes forces, pour la cause sacrée dont il m'a confié la défense...

« Non ! nous ne périrons pas ! Je dis aux pusillanimes : N'ayez pas peur ! à tous : Ayez confiance.

« Ayez confiance surtout dans cette grande ville de Lyon, où les trois biens essentiels dont je viens de parler sont représentés comme dans une vivante incarnation : la foi chrétienne par un prélat respecté qui appelle sur l'activité laborieuse de son diocèse, — qui voudra bien appeler sur nos travaux — les bénédictions de la Vierge immaculée de Fourvière; le principe d'autorité, maintenu par un administrateur vigilant (1) dont l'énergie a été, le lendemain de nos désastres, une de nos premières lueurs d'espérance, et qui n'a pas oublié comment il lui a fallu, dans Saint-Etienne terrifié, relever le drapeau de l'ordre sur le cadavre ensanglanté de son prédécesseur; l'amour de la patrie, par un chef militaire qui n'a jamais désespéré de son pays, et dont le nom, populaire déjà dans la prospérité, s'est illustré plus encore pendant les mauvais jours (2). »

Nécrologie. — Le clergé français vient de perdre M. l'abbé Caby, vicaire général de Bourges, qui n'avait que 48 ans; — M. l'abbé Bordes, vicaire général d'Agen, auteur d'ouvrages estimés sur les mathématiques et la physique, et d'un abrégé remarquable de la *Somme* de saint Thomas (il avait 67 ans); — et M. l'abbé Moléon, curé de Saint-Séverin de Paris, qui avait été ôtage de la Commune (il n'avait que 64 ans).

UN NOUVEAU MARTYR (3).

Le dernier courrier de Chine nous apprend qu'un jeune missionnaire du Yun-nan, M. Baptifaud, de la Société des Mis

(1) M. Ducros.
(2) Le général Bourbaki.
(3) *Missions catholiques*.

sions étrangères de Paris, a été mis à mort dans la nuit du 16 au 17 septembre 1874, par des mahométans ou des rebelles.

M. Le Guilcher, qui donne les premiers détails, n'était encore qu'imparfaitement renseigné. Il importe, pour connaître le vrai caractère de cette mort, de savoir s'il y a eu des païens massacrés ou seulement des chrétiens, et comment les autorités chinoises se sont comportées pendant et après le massacre. Dans quelques semaines, nous recevrons sans doute des détails plus précis. En attendant, nous reproduisons des extraits de la lettre de M. Le Guilcher.

« Depuis la défaite des mahométans de Taly, les païens se sont mis à élever partout des pagodes. Un énergumène ou un somnambule prend la parole, la foule s'amasse autour de lui, l'écoute avec confiance, donne son argent, et la pagode se construit. C'est ainsi que les choses se passaient à Ta-so-lo depuis quelques mois. « Affaires de superstitions, » disait-on sans y attacher plus d'importance.

« Tout à coup apparaît à Pien-kiao, résidence de M. Baptifaud, un placard où il était dit : « Les barbares européens ont « comblé la mesure (allusion à la prise du Tong-King). Enfin, « voici qu'il vient de surgir un empereur à Ta-so-lo ; serrons-« nous autour de lui ; partout les chrétiens se révoltent ; assez, « assez, assez ! »

« En même temps, un ramassis de coquins affluent à Ta-so-lo. Le fou-yè (lieutenant gouverneur) de Pien-kiao, au lieu de les disperser, semble se déclarer pour eux (1). Aussitôt que je pus me procurer une copie de cette affiche, je l'envoyai au tao-tay avec une lettre où je le prévenais que les chrétiens ne se révoltaient en aucune façon, mais qu'ils étaient à la veille d'être massacrés par la société franc-maçonnique de Ta-so-lo. Je fais ensuite donner le même avis au fou-yè de Pien-kiao, en ajoutant qu'une révolte se fomentait contre l'empereur et qu'elle commencerait, s'il n'y prenait garde, par un massacre à Pien-kiao même. Cet avis lui fit faire volte-face. Il était trop tard.

« Le 15 septembre, M. Baptifaud fut invité par lettre à faire

(1) M. Le Guilcher dit, dans un post-scriptum du 19 novembre : « J'ai appris, à n'en pouvoir douter, que le fou-yè et sa famille s'étaient donnés aux rebelles. »

cause commune avec les nouveaux rebelles. Il reçut les messagers avec une légitime indignation. Le fou-yè porte interdiction de sortir du marché, rassemble païens et chrétiens dans son prétoire, et fait des travaux de défense. Des traîtres, ils étaient en grand nombre, préviennent les rebelles, qui arrivent dès le lendemain (nuit du 16 au 17 septembre) et occupent Pien-kiao.

« Notre bien-aimé confrère, qui, comme tout le monde, avait déposé ses effets dans le prétoire, venait de souper chez lui, lorsqu'il entendit crier que les rebelles entraient. Suivi de ses trois domestiques, il se réfugia au prétoire, où il savait ses chrétiens réunis. Il voulait sans doute leur donner une dernière absolution. Il arriva au moment où l'on mettait à mort un de nos chrétiens, Liou-ta-ko. Notre cher confrère, hélas ! n'a pas tardé à subir le même sort. »

Après avoir écrit ce qui précède, M. Le Guilcher se résume ainsi :

« Une société secrète s'est formée à Ta-so-lo, dans le but de lever l'étendard de la révolte. Son premier moyen fut de répandre partout le bruit que les chrétiens se révoltaient et qu'il fallait les exterminer. Au moment d'entrer en campagne, ils proposèrent aux chrétiens de coopérer à leur criminelle entreprise. Sur le refus catégorique de M. Baptifaud, ils ont mis à mort ce bon pasteur, qui a donné volontiers sa vie pour ses brebis. »

M. Xavier Bourgeois, missionnaire au Yun-nan, qui transmet à M. Chirou, directeur au séminaire des Missions-Etrangères, ces extraits de la correspondance de M. Le Guilcher, ajoute ce qui suit :

« M. Le Guilcher, écrivant trois jours seulement après le massacre, n'a pu recueillir tous les détails de cet événement. Les brigands occupaient encore Pien-kiao, mais en petit nombre ; ils ne tarderont pas à déloger, car tous les mandarins, depuis le tao-tay jusqu'au fou-yè de Houang-kia-pin (résidence de M. Le Guilcher), envoient leurs soldats qui auront bien vite raison des rebelles. Chose remarquable, qui confirme la vérité du vieux mot de Tertullien, *Sanguis martyrum semen chris-*

tianorum, aussitôt après la mort de M. Baptifaud, il y eut des conversions de païens.

« Le 18 septembre, de pieuses veuves ont pu s'emparer des restes précieux de notre confrère, et même elles ont eu le courage de dérober la tête, qui avait été détachée du tronc et exposée, puis elles ont recueilli le tout dans un cercueil.

« M. Baptifaud était arrivé à Yun-nan le jeudi saint de l'année dernière. Il resta à la résidence de Mgr Ponsot jusqu'au 15 septembre suivant. Son ardeur pour apprendre la langue chinoise était extraordinaire, aussi les progrès qu'il y fit étonnaient-ils les chrétiens.

« Mgr Ponsot l'aimait tendrement à cause de sa douceur et de sa gaieté. Ce ne fut pas sans peine qu'il le céda à Mgr Le Guilcher, Parti de Long-ky (résidence du vicaire apostolique) le 15 septembre. M. Baptifaud n'arriva que le 25 octobre auprès de M. Le Guilcher, qui l'envoya à Pien-kiao pour remplacer le P. Paul Tchao, prêtre indigène mort en soignant les cholériques.

« Pendant les onze mois qu'il passa à Pien-kiao, M. Baptifaud remplit tous les devoirs d'un bon pasteur, comme on en peut juger par les lettres de M. Le Guilcher. C'est donc une grande perte que la mission vient de faire ; mais d'un autre côté, nous nous consolons en pensant que le sang d'un martyr est bien plus efficace que la sueur d'un missionnaire pour féconder ces contrées ingrates et leur faire produire des fruits nombreux de conversion. »

M. Jean-Joseph-Marie Baptifaud, né le 1er juin 1845, à Nébouzat (diocèse de Clermont), entra sous-diacre au séminaire des Missions-Etrangères, le 15 septembre 1871. Il fut ordonné diacre le 25 mai 1872, et prêtre le 21 septembre suivant. Le 6 novembre de la même année, il partit pour le Yun-nan, où il arriva comme on l'on dit plus haut, le jeudi saint 10 avril 1873.

LA PERSÉCUTION PRUSSIENNE.

Le duc de Norfolk apprécie comme il suit et résume les faits de la persécution en Prusse, dans une lettre qui a été lue à la dernière réunion de l'*Union catholique de la Grande-Bretagne*, et que le

Times a reproduite sur sa demande. Les faits sont incontestables ; ils répondent péremptoirement à cette presse de France qui est prussienne parce qu'elle est ennemie de l'Eglise, et qui ne voit au-delà des Vosges qu'une *prétendue* persécution.

Décembre, 30, 1874.

Vous voudrez bien, je l'espère, m'excuser d'avoir tant tardé à répondre à vos questions. Mais je n'avais pas les renseignements dont j'avais besoin. Les ayant reçus, je m'empresse de vous signaler les faits suivants :

I. — Cinq évêques ont été emprisonnés : l'archevêque de Posen (le 3 février) ; l'archevêque de Cologne (en mars) ; l'évêque de Trèves (en mars) ; l'évêque coadjuteur de Posen et l'évêque de Paderborn. L'archevêque de Cologne a été relâché il y a deux mois, mais il devra sous peu rentrer en prison.

II. — Des amendes ont été imposées aux évêques ci-dessus nommés, ainsi qu'aux évêques de Munster, Hildersheim, Breslau, Culm, Ermland, Limbourg, c'est-à-dire, à tous les évêques de la Prusse, sauf l'évêque d'Osnabruck. Le siége de Fulda est vacant. Des visites domiciliaires de la part de la police ou du fisc pour saisir et vendre le mobilier des Prélats, ont été subies par les évêques de Cologne, Trèves, Munster, Hildersheim, Breslau, Culm, Posen et Limbourg.

III. — J'ignore combien il y a, en ce moment, de prêtres emprisonnés ; mais jusqu'au 1er décembre, à dater du commencement des lois Falk, 1400 prêtres prussiens ont été soit emprisonnés soit frappés d'amendes à propos de ces lois : cent environ ont été expulsés du pays ou de certaines provinces, et quelques-uns persistant à visiter leurs ouailles malgré l'ordre d'expulsion exécuté contre eux, ont été bannis et internés dans l'île de Rugen. Dans la plupart des prisons ils sont traités décemment, comme le sont les prisonniers politiques ; mais dans certaines localités, à Dusseldorf et à Clèves par exemple, on les a placés pêle-mêle avec les criminels et ils ont subi des traitements tels que pas un seul journal allemand catholique n'a osé les décrire, de crainte d'empirer encore la triste situation de ces pauvres prêtres. Mais à la chambre des députés prussienne, qui commencera vers le milieu de janvier, les

membres catholiques sont résolus à mettre les détails sous les yeux de la Chambre et du pays.

IV. — Ce n'est pas le chef de l'administration de chaque ville, mais les cours de district qui ont le pouvoir de punir le prêtre agissant suivant sa conscience : aussi quelle divergence dans les sentences prononcées ! Jugez-en. L'évêque de Paderborn enjoint à son clergé de lire une lettre pastorale, traitant entr'autres de la conduite des « Vieux-Catholiques. » Tous les prêtres qui donnèrent lecture du mandement furent cités devant les cours de justice : les uns ont été, pour ce crime épouvantable, punis de quatre semaines de forteresse ; les autres en ont eu trois, deux, une à subir : quelques-uns n'ont eu qu'un jour et un petit nombre a été acquitté.

V. — Le nombre de prêtres qui ont été « *gesperrt* » est à peu près aussi grand que celui des emprisonnés ou des condamnés à l'amende. Dans un diocèse que je connais particulièrement, *seize* prêtres ont été « *gesperrt*, » et *dix-sept* prêtres morts n'ont pas de successeurs : ceux-ci seraient immédiatement « *gesperrt.* » Un prêtre « *gesperrt* » ne peut point dire la messe, il ne peut exercer aucune fonction sacerdotale et s'il brave la défense de l'autorité civile, il doit quitter le district, en attendant que la Cour ait prononcé contre lui les peines édictées en pareil cas.

VI. — Les maisons des catholiques laïques sont soumises aux visites de la police. En Prusse ma maison n'est pas ma forteresse : l'Etat est omnipotent et, par conséquent, il a tout pouvoir sur ma maison.

VII. — J'ignore le nombre de personnes laïques mises en prison pour avoir parlé d'après leur conscience, mais il est certain qu'il y en a plus d'une. Impossible de dire ou d'écrire quoi que ce soit déplaisant à Bismarck sans être cité devant le juge. Le 16 décembre, un membre du Parlement allemand, juif et démocrate, M. Sonnemann, de Francfort, surprit tout le monde en disant, en présence du prince de Bismarck, que le chancelier avait, durant un très-court espace de temps, fait poursuivre non moins de 784 personnes accusées de l'avoir offensé, principalement dans les journaux catholiques. Il y a quelques semaines, il actionnait une pauvre couturière pour quelques

paroles irrévérencieuses, dont elle avait demandé pardon par lettre. Vous ne sauriez vous imaginer tout ce qu'il considère comme offense à sa personne ! En voici un exemple : Une feuille juive de Vienne, la *Neue freie Press*, avait avancé que le prince de Bismarck avait retenu par devers lui des lettres adressées en 1866 par la famille impériale d'Autriche à la reine Augusta, lettres qui auraient pu empêcher la guerre entre l'Autriche et la Prusse. Cette allégation avait été reproduite par un journal catholique prussien, avec cette remarque qu'elle n'était pas croyable. Rien n'y fit : le prince de Bismarck fit poursuivre l'éditeur et celui-ci fut condamné à trois mois de prison.

VIII. — Je dois appeler votre attention sur un point peu ou mal connu en Angleterre. J'ai souvent lu dans la presse anglaise que les évêques et les prêtres catholiques sont payés par le gouvernement. Cela n'est pas exact. En 1803, les Prussiens confisquèrent les propriétés des églises, des monastères, des couvents catholiques et postérieusement le Saint-Siége accepta la sécularisation, à la condition que le gouvernement paierait annuellement aux évêques, aux chapitres, etc., une certaine somme qui devait être consolidée avant 1830 et représentée par des biens d'un revenu égal à la somme stipulée de commun accord entre les parties contractantes. Cette dernière condition n'a jamais été exécutée par le gouvernement prussien et ce qu'il paie n'a rien qui ressemble au chiffre des revenus de la propriété ecclésiastique sécularisée en 1803 ; revenus qui même plus que doublé depuis ce temps-là. Ainsi, par exemple, le gouvernement enleva en 1803 à une église et à un monastère des biens donnant en ce moment-là un revenu annuel de fr. 26,268. Aujourd'hui ils rapportent au moins fr. 50,000. Veut-on savoir ce que l'Etat a alloué, depuis 1803, pour l'entretien de cette église, des prêtres qui la desservent, du sacristain, etc. ? Un peu plus de 3,750 fr. tout compris ! Et encore, il faut le reconnaître, il n'y a que peu de prêtres recevant la maigre compensation de la sécularisation des bénéfices et des propriétés ecclésiastiques. Des milliers et des milliers de prêtres catholiques en Prusse ne reçoivent pas un sou du gouvernement : et néanmoins ils doivent obéissance aux lois Falk,

sinon ils seront « *gesperrt*, » frappés d'amendes, emprisonnés et bannis.

Voilà quel est l'état des choses dans ce pays.

L'EGLISE AU VÉNÉZUÉLA.

L'instruction pastorale suivante de Mgr Guevara, archevêque exilé de Caracas, expose les causes de la persécution que l'Eglise subit dans la république de Vénézuéla. Ce document, dont nous empruntons la traduction à l'*Univers*, complètera les renseignements que nous avons déjà donnés sur la persécution; ils forment une irréfutable réponse à la circulaire maçonnique que nous avons publiée dans notre avant-dernier numéro. Les graves enseignements donnés par le vénérable exilé que Pie IX a qualifié d'*Optimus Præsul*, (excellent Prélat), ne seront pas inutiles pour apprécier les faits qui se passent en Europe.

Nous, Sylvestre Guevara, par la grâce de Dieu et du Saint-Siége apostolique archevêque de Caracas, au clergé et aux fidèles de notre archidiocèse, salut et bénédiction en Jésus-Christ.

Vous le savez, bien-aimés fils, une noire calomnie lancée contre notre honneur épiscopal a déjà suffi comme prétexte au gouvernement de notre patrie pour décharger sur l'Eglise, sur son indépendance et ses droits des coups multipliés, qui se sont succédé rapidement et qui l'ont réduite à l'état lamentable où elle se trouve aujourd'hui: privée de toute autorité immédiate qui la gouverne avec liberté, séparée par des déclarations officielles et des actes législatifs du tronc divin de l'Eglise romaine, condamnée à voir ses temples pillés et désertés, ses séminaires et ses couvents abolis, les lévites du sanctuaire et ses vases sacrés dispersés, sa liberté, ses biens, ses franchises confisqués, elle voit son clergé expulsé, et il ne lui reste plus qu'à gémir sous une main qui l'opprime, l'enchaîne et prétend l'avilir. Et ce n'est pas tout. La morale publique est menacée désormais par la loi hérétique et impie du mariage civil; la couronne de gloire si brillante du sacerdoce a été amoindrie par le faux semblant de légalité octroyé au mariage sacrilége des clercs; et, pour tout dire, on a été jusqu'à troubler le repos même des tombeaux que l'Eglise avait toujours entourés de tant d'amour et de respect, et on a arraché du pied même des autels qui les protégeaient les restes vénérables de nos ancêtres.

Pour masquer cette croisade de destruction, qu'on appelle une grande œuvre de régénération et de progrès, on a dit, avec le cynisme qui caractérise toujours le mensonge, que nous avions conspiré contre la paix de la république; quand il est vrai que le seul motif qui ait provoqué notre exil inique, a été précisément la sollicitation que nous avions adressée au gouvernement de recourir à des moyens de conciliation qui auraient eu pour résultat de ramener la paix et de l'affermir. Et maintenant encore, nous persistons à croire que si à l'époque où nous demandions instamment une amnistie politique, le général président se fût inspiré du sentiment de la justice et du bien commun, s'il eût suivi les conseils d'une saine et judicieuse politique, s'il eût développé les libertés publiques au lieu de les confisquer de plus en plus, il eût sans aucun doute et promptement mis fin à la guerre, et rétabli la tranquillité publique, en contentant tout le monde. Tandis que cette persistance obstinée, aveugle, dans son système de vengeances et de violences arbritrairés a eu pour effet ces luttes acharnées qui se sont succédé les unes aux autres, qui ont coûté au pays tant de ruines, de larmes et de sang, et qui n'ont abouti qu'à une paix éphémère, comme tout ce qui est assis exclusivement sur la force. Nous pensions pour le moins, en agissant ainsi, que nous obéissions alors à une bonne inspiration de patriotisme, et personne n'est fondé à incriminer nos intentions.

Et quoi ! prétendrait-on refuser à un évêque le droit d'avoir sa conviction et de l'exprimer toutes les fois que les intérêts graves de la nation sont engagés ? et en pareilles circonstances, ce droit ne se transforme-t-il pas en devoir, le devoir de signaler à ses enfants les abîmes où il courent se précipiter ?

Tout le monde à Vénézuéla, nos persécuteurs eux-mêmes, tous sont convenus de la futilité de ce prétexte de persécution ; plus tard, nous avons eu l'occasion d'y donner un démenti formel ; et à ce démenti, le gouvernement n'a pu opposer une seule preuve qui démontrât notre prétendue intervention dans les agitations politiques du pays. Notre seul délit est la résitance que nous avions opposée jusqu'à cette heure, et qu'avec le secours de Dieu nous continuerons d'opposer jusqu'à la mort, à tous les attentats du gouver nement contre la constitution, les lois et la discipline de la saint Eglise et contre l'autorité dont nous sommes investis par la grâc de Dieu. Que ce soit là notre unique crime, il nous est faci désormais d'en donner une preuve éclatante, c'est le fait que ceu là même sont tombés à leur tour sous les coups de la persécutn

qui avaient mérité les sympathies, les éloges et la confiance du gouvernement, et qui ont perdu toutes ses faveurs, du moment où ils ont cessé de se plier docilement à tous les caprices du pouvoir.

Et qui n'est convaincu d'autre part, convaincu jusqu'à l'évidence que le gouvernement n'a jamais eu qu'un seul but, l'entière destruction de l'Eglise catholique dans le Vénézuéla, but qu'il n'a cessé de poursuivre, tout d'abord insidieusement et par mesures cachées, et plus tard à visage découvert ? Dira-t-on que c'est pour punir la culpabilité d'un archevêque suspect que les séminaires ont été fermés, dispersés et leurs biens confisqués ? Que c'est pour cela même que les couvents ont été abolis, leurs revenus séquestrés, et qu'une multitude de vierges chrétiennes ont été jetées dans la rue, sans pain et sans abri, et avec l'ordre injustifiable de ne pas se réunir plus de quatre sous le même toit ? Que c'est dans le même but qu'on a rendu obligatoire le mariage civil, et cela en des termes qui attaquent directement les dogmes, la juridiction et les lois de l'Eglise ? Est-ce pour ce même motif que l'illustrissime seigneur évêque de Mérida, vieillard octogénaire et infirme, a été brutalement chassé du pays, et dans de telles conditions qu'il est mort en chemin pour l'exil ? Et enfin est-ce également pour cette unique cause qu'on s'est emparé de six des églises de la capitale, en vue de les appliquer désormais à des usages profanes et que les restes d'un si grand nombre de fidèles, pieusement déposés dans les églises de Saint-Hyacinthe, de Saint-François, de la Très-Sainte-Trinité, et dans les trois couvents des religieuses, ont été arrachés de ces saints asiles ?

Non, fils bien-aimés, tous ces faits et mille autres que nous passons sous silence pour n'avoir point à nous répéter, aussi bien que l'expulsion récente du Vicaire apostolique, le refus solennel de reconnaître le Souverain-Pontife, les erreurs, les impiétés qui ont abondé cette année dans la presse officieuse aussi bien que dans les actes officiels émanés du chef de la république, et très-particulièrement dans cet horrible message qu'il a adressé au Congrès cette année même, tous ces actes dans lesquels il est allé jusqu'à nier la nécessité du culte religieux et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, tous ces faits, dis-je, ont révélé cette haine acharnée, haine de secte, dont est animé le gouvernement actuel de Vénézuéla contre l'Eglise catholique.

Mais, en dépit de l'évidence avec laquelle cette folie diabolique est manifestement dénoncée par tous les actes dont la République entière est à la fois le témoin et la victime, le gouvernement per-

siste dans ce système si familier à tous ceux de son école, et pour égarer l'opinion de ceux qui n'y prennent pas garde, il continue de fausser la vérité et de calomnier, afin de nous représenter, nous, comme un conspirateur, et de donner ainsi, d'une manière ou d'une autre, devant le tribunal de l'opinion publique, un faux air d'honnêteté aux mesures oppressives qu'il n'a cessé d'édicter contre l'Eglise. Ainsi, on dit de tous côtés que « le gouvernement a intercepté une grande correspondance factieuse de l'archevêque de Caracas », et on se donne bien garde de publier aucune des pièces de cette soi-disant correspondance. Toutes les personnes de sens ont attendu, avant d'ajouter foi à une inculpation si grave, qu'on ait mis au jour cette correspondance formidable. Nous mettons au défi nos persécuteurs de publier les documents qu'ils prétendent avoir saisis; et bien que cela seul devrait suffire pour convaincre tout homme de jugement de la perfidie dont nous continuons à être victime, toutefois, pour la satisfaction de notre bonne réputation, dont nous avons des motifs de nous montrer jaloux, nous devons donner ici, comme nous le donnons solennellement, un démenti nouveau et public à cette calomnie que l'on a forgée en dernière ressource.

(*La fin au prochain numéro.*)

NOTRE-DAME DE GENÈVE.

M. William de La Rive, fils de l'illustre savant dont M. Dumas a fait récemment l'éloge devant l'Académie des sciences, et qui jouit d'une grande autorité à Genève, vient d'adresser au *Journal de Genève* la lettre suivante, où la question de l'église de Notre-Dame est exposée et discutée avec une clarté et une honnêteté qui lui font le plus grand honneur. M de La Rive est protestant; son témoignage n'en aura que plus de poids dans cette question qui agite en ce moment nos frères de la grande ville calviniste.

En 1850, dit M. W. de La Rive, l'Etat de Genève concède à titre gratuit aux catholiques genevois un terrain destiné à la construction d'une église consacrée au culte catholique.

Sur ce terrain, les catholiques construisent, de leurs deniers, une église.

Ainsi élevée aux frais des catholiques sur un terrain donné aux catholiques, cette église ne peut être considérée ni comme une pro-

priété, ni même comme une dépendance de l'Etat. Pour l'Etat, elle est un immeuble. Rien de plus, mais aussi rien de moins.

Tout immeuble a un propriétaire.

Quel est le propriétaire de l'immeuble inscrit au cadastre sous le nom de Notre-Dame?

Evidemment les catholiques.

Mais quels catholiques?

Car unis en 1850, les catholiques sont aujourd'hui scindés en deux Eglises, dont chacune prétend à la possession du terrain donné par l'Etat et à la jouissance de l'édifice construit sur ce terrain.

De là, le procès actuellement pendant devant l'opinion publique.

En se plaçant, pour juger cette affaire, au point de vue de la simple équité, tout esprit impartial donnera, je crois, gain de cause à celle des deux Eglises qui a supporté la totalité de la dépense considérable par laquelle la valeur du don octroyé a été plus que décuplée.

L'emplacement sur lequel s'élève aujourd'hui un des plus beaux monuments de notre ville serait encore un terrain vague, sans les sommes recueillies et fournies par ceux-là précisément à qui la possession en est maintenant contestée. Notre-Dame est tout entière l'œuvre des prêtres et des fidèles de l'Eglise catholique. C'est là un fait notoire, incontesté.

Durant de longues années, cette œuvre s'est poursuivie à Genève, en Suisse, en Europe, au su et au vu de tous, sans que jamais aucune réclamation se soit produite à son sujet, ni de la part d'un individu, ni de la part de l'Etat. C'est avec l'assentiment et la connaissance des gouvernements que l'Eglise catholique a ouvertement revendiqué et exercé, dans sa plénitude, le droit de propriété dont elle remplissait toutes les obligations et acceptait les lourdes charges. Si donc les catholiques se sont trompés sur la nature et la valeur du contrat passé entre eux et l'Etat, l'Etat s'est, pendant un quart de siècle, trompé avec eux.

Erreur assurément ne fait pas crime; elle revêt toutefois un étrange caractère quand celui qui l'a laissée s'accréditer ne s'avise de la reconnaître qu'afin d'en bénéficier et le jour où il trouve un égal avantage à l'avoir commise et à cesser de la commettre. Des scrupules si tardifs, lorsque c'est le plus fort qui les manifeste et en profite, ne sont à l'honneur ni de sa délicatesse ni de sa loyauté. Or, la loyauté et la délicatesse de l'Etat de Genève ne doivent pas même être soupçonnées. C'est là sans doute une considération très-puissante, mais il en est, dit-on, d'autres plus puissantes. Il est

bien d'être généreux, mais il est mieux d'être juste, et l'équité cède le pas au droit.

Eh bien, si forte que soit, sur le terrain de l'équité, la position des occupants actuels de Notre-Dame, sur le terrain du droit elle me paraît plus forte encore.

En 1850, les catholiques ont reçu un don en leur qualité, non pas de citoyens suisses, mais de membres d'une association dite l'Eglise catholique. La loi stipule que, sauf clause contraire, quiconque se retire d'une association, abandonne par là sa part de propriété dans les biens appartenant à cette association. Si donc les deux tiers, par exemple, des citoyens genevois qui, en 1850, professaient la religion catholique s'étaient, dès lors, faits grecs ou anglicans, ils seraient demeurés catholiques de nom, et cependant le sol donné par l'Etat et l'édifice élevé sur ce sol seraient, sans contestation possible, la propriété exclusive du troisième tiers demeuré catholique.

Or les citoyens qui, sous le prétexte qu'ils portent encore le nom de catholiques, revendiquent, avec l'appui de l'Etat, la propriété de Notre-Dame, sont virtuellement sortis de l'Eglise catholique aussi complétement que s'ils se fussent faits anglicans ou grecs. On ne peut, il est vrai, ni ne doit pénétrer dans le secret des consciences individuelles. Mais, quand une Eglise est publiquement constituée, ceux qui y adhèrent ne sauraient se plaindre d'être considérés comme acceptant les principes sur lesquels cette Eglise, devenue la leur, est fondée.

Par des motifs d'ordre public, l'Etat de Genève a établi une église nouvelle, dans laquelle les offices se disent en langue vulgaire, où le mariage des prêtres est admis, l'obligation de la confession abolie, l'autorité hiérarchique supprimée ou méconnue. Est-il permis, est-il possible de tenir les membres de cette église nouvelle comme faisant encore partie de l'association dont je parlais tout à l'heure et qui s'appelle l'Eglise catholique? Il ne s'agit point ici d'apprécier des tendances que chacun à sa guise est libre d'approuver ou de déplorer. Il s'agit simplement de constater un fait, de le regarder, de le voir tel qu'il est.

Que l'Etat soutienne, de ses faveurs, de son autorité, de ses ressources, l'Eglise qu'il a créée : c'est là une politique dont il est loisible de discuter la convenance, mais qui, légalement, n'est pas entachée d'injustice. L'Etat fait de son bien ce qu'il lui plaît d'en faire, à cette condition, toutefois, qu'il ne confonde pas le bien des autres avec le sien. Cette confusion, il l'a déjà faite, il a disposé

d'un bien qui n'était pas à lui, il s'est arrogé un droit que les tribunaux refusent aux particuliers, lorsqu'il a donné le nom d'Eglise catholique à l'Eglise qu'il constituait sur des bases incompatibles avec l'organisation, l'esprit et les principes de l'Eglise catholique. Une raison sociale est une propriété, et quand on quitte une maison pour former un établissement nouveau, il n'est pas permis de placer celui-ci sous l'enseigne de celle-là.

Mais qu'importe, disait-on, la confusion dans les mots? Elle ne trompe personne. Elle importe beaucoup et elle paraît aujourd'hui tromper tout le monde, car elle a, pour conséquence directe, la confusion dans les choses. La question de la propriété de Notre-Dame n'eût pas même été soulevée, n'était la dénomination de catholique, attribuée à une Eglise dont cette dénomination constitue tout le droit à se dire catholique. En réalité, cette Eglise a donc pour unique titre à la propriété de Notre-Dame un titre usurpé, puisque, de par l'assentiment général aussi bien que de par la loi de 1850, Notre-Dame appartient aux catholiques.

Mais d'autres lois, en 1872 et 1873 (je note les dates, elles ont une grande importance) ont sanctionné l'usurpation de titre. Qu'armé de cette loi ou simplement tenu de la faire exécuter, *nolens aut volens*, l'Etat considère désormais comme étant catholiques ceux à qui la loi a conféré la qualification de catholiques, il y faut consentir. Seulement depuis quand et devant quelle juridiction est-il admis qu'une loi ait un effet rétroactif? Depuis quand et devant quelle juridiction est-il admis que les clauses d'un contrat passé antérieurement à une loi, puissent être, en conséquence de cette loi, modifiées au gré et au profit d'une des parties contractantes, aux dépens et contre la volonté de l'autre?

Prévoyant le cas où les propriétaires de Notre-Dame auraient le droit d'exercer une action civile quelconque, la loi de 1850 a stipulé que dans cette éventualité, les électeurs catholiques nommeraient une commission qui les représenterait.

D'autre part, d'après la loi de 1872, sont catholiques des citoyens qui ont cessé non-seulement de l'être, mais ce qui, au point de vue légal, est plus grave, de le paraître. Reconnaître à ceux-ci le droit de participer à l'élection du comité qui représentera les propriétaires de Notre-Dame, c'est, en vertu de la loi de 1872, leur conférer un droit de propriété que, d'après la loi de 1850, ils n'ont pas, c'est appliquer à la loi de 1850 des dispositions ultérieures qui la modifient et la dénaturent; c'est violer, et cela en matière de propriété, le principe tutélaire de la non-rétroactivité de la loi.

Pour être un électeur catholique, la première condition est sans doute d'être catholique ou tout au moins, je le répète, de le paraître. Il ne viendrait à l'esprit de personne de considérer comme devant figurer parmi les électeurs catholiques un calviniste, un anglican, un grec, un juif, un bouddhiste ou un musulman. — Et cependant qu'est-ce qui empêcherait l'Etat de constituer demain une Eglise dans laquelle les formes du culte ou les dogmes seraient ceux d'une quelconque des confessions qui se partagent l'humanité et de donner à cette Eglise la dénomination de catholique? Pour n'avoir pas l'éclat qu'elle aurait dans l'hypothèse que je viens de faire, la distinction entre le culte et les doctrines de l'Eglise organisée à Genève par les lois de 1872 et de 1873 n'en est ni moins profonde, ni moins réelle. Quand donc l'Etat reconnaît aux adhérents à cette Eglise un droit de propriété sur Notre-Dame, il modifie, de par la loi de 1872 et au profit de sa politique actuelle, le contrat qu'il a passé, en 1850, avec les catholiques.

Je sais bien que l'Etat peut se dire et croire qu'il ne saurait se refuser d'appliquer une loi, laquelle, bonne ou mauvaise, est la loi, et dont un certain nombre de citoyens réclament l'exécution. — Pour lui, il n'y a pas d'Eglise catholique; il n'y a que des citoyens professant ou déclarant professer le culte catholique. — Il tient ces citoyens pour catholiques et, par conséquent, pour électeurs catholiques. La proposition présentée aujourd'hui par le conseil supérieur dit catholique, concerne, oui ou non, le culte que vise la loi de 1850 lorsqu'elle décrète, par son article premier, que « le terrain concédé est destiné à la construction d'une église consacrée au culte catholique. »

Le culte catholique est célébré dans le monde entier et, sans parler des dogmes dont il est l'expression et au sujet desquels il convient à l'Etat de se déclarer incompétent, son organisation et ses formes extérieures sont connues de tous. Il appartient à l'Etat de décider si ces formes et cette organisation se retrouvent dans le culte qui se célèbre actuellement à Saint-Germain. On est fondé à exiger de l'Etat qu'il applique les lois, mais on n'est, ce me semble, pas moins fondé à le prier de les connaître. C'est ignorer une loi que la restreindre ou la subordonner à une seule de ses dispositions. L'article 7 de la loi de 1850 n'est pas cette loi, il n'en est qu'un des articles. C'est en vertu de l'article 14 de la Charte qu'en 1830 la Charte fut violée, et, quand il méconnaissait le contrat passé entre la monarchie et la nation, M. de Polignac ne faisait qu'appliquer la loi.

Telles sont quelques-unes des considérations qui me paraissent de nature à arrêter l'Etat dans la voie où il s'engage et à ramener l'opinion publique, qui le pousse dans cette voie, à une appréciation de la situation, je ne dirai pas plus équitable, mais plus conforme à la justice et au droit. Dans nos sociétés démocratiques le suffrage universel est si puissant que, de bonne foi, il arrive à se considérer comme ayant aussi bien que le pouvoir le droit de tout faire. Il n'est pourtant ni à l'honneur d'un Etat, ni à son avantage permanent, que le droit y soit confondu avec la force et que le despotisme du souverain, peuple ou monarque, n'y laisse aux citoyens d'autre alternative que de respecter l'arbitraire ou de protester contre la loi.

Veuillez agréer, etc. William DE LA RIVE.

Genève, le 15 janvier.

Les catholiques anglais qui ont contribué par des offrandes à la construction de l'église de Notre-Dame, viennent de donner un bon exemple qui devrait être suivi par les catholiques de France, et qui commence à faire une assez vive impression à Genève. Les catholiques *libéraux* qui convoitent cette église sentent que la spoliation pourra soulever des difficultés auxquelles ils ne s'attendaient pas. Voici le document dont nous parlons :

A Monsieur le président et Messieurs les Membres du Grand Conseil et du Conseil d'Etat à Genève.

Messieurs,

Nous vous écrivons sur un sujet qui nous intéresse profondément comme catholiques et qui touche votre honneur comme membres de l'Etat.

En 1873, les catholiques de Genève ont été dépouillés de l'église de Saint-Germain, laquelle a été transférée par votre gouvernement à ceux qui se sont séparés de leur foi.

Le bruit s'est répandu que l'église de Notre-Dame doit subir le même sort.

Unis d'intérêt et de sympathie avec les catholiques de votre capitale, nous réclamons le droit de protester hautement, en cas que cette rumeur ait quelque fondement.

C'était en 1850 que l'Etat a cédé volontairement et à perpétuité aux citoyens catholiques de Genève le terrain pour y construire leur église.

Cette église a été bâtie, non-seulement par des offrandes de vos concitoyens catholiques, mais aussi par celles de leurs coreligionnaires d'Angleterre et d'autres pays, qui s'appuyaient sur la bonne foi de votre gouvernement.

Nous hésitons donc à croire la rumeur que votre gouvernement s'apprête à répudier son propre acte. Nous vous déclarons que la séquestration de l'église de Notre-Dame et sa soustraction au rite catholique serait envisagée par tout homme honorable de notre nation comme une violation des principes de justice et d'honneur et de la liberté dont votre république avait jadis le droit de s'enorgueillir.

Denbigh, pair d'Angleterre.
Gainsborough, pair d'Angleterre.
E. Weld de Lulworth.
Charles-D. Bodenham de Rotherwas.
Thomas-W. Blundell de Ince Blundell.

Au nom de leurs compatriotes qui ont contribué à la construction de Notre-Dame.

La lettre particulière accompagnant la copie de cette protestation qui a été adressée au *Courrier de Genève*, ajoute ces mots :

« La séquestration de l'église de Notre-Dame ferait beaucoup de bruit en Angleterre. Bien des protestants m'en ont parlé en des termes excessivement forts comme d'un acte qu'ils affirment être d'une intolérance brutale et qui ne pourrait être commis que par un peuple qui aurait perdu tout sentiment d'honneur et de justice.

« Voilà comment parlent des protestants influents et haut placés dans mon Angleterre. »

L'ÉGLISE AU SACRÉ-CŒUR.

L'année dernière, au mois de juin, dans un voyage fait à Rome, le R. P. Chevalier, fondateur et premier supérieur général de la Congrégation des Missionnaires du Sacré-Cœur d'Issoudun, recueillit de la bouche de Pie IX cette parole, que le Souverain-Pontife serait heureux de consacrer le monde

catholique au Sacré-Cœur de Jésus, si les fidèles lui en faisaient la demande.

Cette parole redoubla le zèle des pieux missionnaires. Ils se mirent à l'œuvre et envoyèrent de toutes parts à signer une supplique demandant la consécration de l'Eglise et du monde au Sacré-Cœur de Jésus. Cette initiative a eu un résultat prodigieux, dit le *Journal de Florence*, dont nous reproduisons le récit en l'abrégeant. La supplique a fait le tour du monde et est revenue au centre de l'œuvre à Issoudun avec *trois millions* de signatures. Ce résultat est vraiment prodigieux, surtout si l'on considère le peu de temps qu'il a fallu pour l'obtenir. Notre-Dame du Sacré-Cœur, à laquelle les bons Pères avaient confié le succès d'une entreprise aussi importante, a opéré ce prodige digne des grâces extraordinaires dont elle comble chaque jour ceux qui lui sont dévoués.

En tête des trois millions de signatures, se trouvent 160 lettres d'évêques qui demandent aussi la consécration de l'Eglise au Sacré-Cœur de Jésus.

Dès que le R. P. Chevalier a eu entre les mains les suppliques exprimant les vœux des fidèles, sa première pensée a été de courir à Rome pour les déposer aux pieds du Souverain-Pontife.

Les adhésions des évêques et les trois millions de signatures sont réunies dans trente magnifiques volumes richement reliés en soie moirée rouge et portant sur les plats deux élégantes plaques de cuivre doré. Sur l'une de ces plaques sont gravées les armoiries du Souverain-Pontife sur lesquelles rayonne le Sacré-Cœur de Jésus, et sur l'autre les armes des villes qui ont été les centres de la souscription, ou de quelques nobles familles qui ont fourni aux frais de la reliure, ou qui ont déployé un plus grand zèle pour la diffusion des suppliques. L'un des volumes porte le chiffre de Notre-Dame du Sacré-Cœur; c'est celui d'Issoudun, d'où est partie l'initiative de cette souscription; un autre les armes de la ville de Bourges, un autre celles de la ville de Paris, etc., etc. Le plus beau volume est celui qui contient les adhésions des 160 évêques. Il est magnifiquement relié en maroquin rouge. Les plats sont ornés de superbes médaillons avec des peintures ravissantes. Le

volume lui-même est orné d'une série de tableaux en miniature d'une beauté sans pareille.

Presque toutes les feuilles sont des chefs-d'œuvre d'art et de patience, et les sujets des différents tableaux sont la plus belle expression de l'amour et du dévouement envers les Cœurs sacrés de Jésus et de Marie.

Le 11 janvier, le R. P. Chevalier a été reçu en audience particulière par Notre Saint-Père le Pape. Afin de rendre plus solennelle l'offrande qu'il venait présenter, il s'est fait accompagner de quelques ecclésiastiques résidant à Rome. De ce nombre était une députation des élèves du séminaire français, ainsi que M. l'abbé Hamon, chapelain de Saint-Louis-des-Français, et M. Lemoine, du clergé de Saint-Brieuc.

Les volumes étaient disposés dans la salle d'audience, sur une grande table de marbre.

Le Souverain-Pontife s'est présenté vers midi, accompagné d'une nombreuse cour, dans laquelle on remarquait plusieurs membres du Sacré-Collége. Mgr Ricci a présenté à Pie IX le R. P. Chevalier.

— Oh ! a dit Sa Sainteté du ton le plus aimable, le Père Chevalier d'Issoudun ! je le connais depuis longtemps déjà.

Le supérieur général des missionnaires du Sacré-Cœur d'Issoudun s'est alors avancé vers le Souverain-Pontife, auquel il a remis la lettre en langue latine adressée à Sa Sainteté par Mgr de La Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges, lequel s'intéresse tout spécialement au succès de la grande affaire qui a motivé le voyage du Père Chevalier à Rome :

En voici la traduction :

Très-Saint Père,

A l'approche des fêtes de Noël où apparurent la bénignité et l'humanité de notre divin Sauveur, nous avons cru que rien ne pouvait mieux réjouir votre cœur, abreuvé de tant d'amertumes, que de vous faire connaître par un témoignage sensible la tendre dévotion de vos enfants envers le Sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Aujourd'hui, Très-Saint Père, nous avons la consolation de donner au Saint-Siége apostolique une preuve incontestable de

notre piété filiale et de notre attachement sans bornes, en déposant à vos pieds, par l'entremise de Son Em. le cardinal Pitra, un nombre considérable de suppliques où l'on conjure Votre Sainteté de daigner consacrer par un acte solennel l'Eglise universelle au Sacré-Cœur de Jésus.

Ces suppliques qui renferment 153 lettres d'évêques qui demandent cette consécration, et deux millions huit cent mille adhésions de fidèles, sont contenues dans 28 volumes (1). Toutes ces souscriptions ont été provoquées et recueillies par le zèle et les soins des Pères missionnaires du Sacré-Cœur établis à Issoudun. Il nous est doux de rappeler que Votre Sainteté, au mois de juin dernier, a daigné recevoir en audience particulière, avec une extrême bonté, le R. P. Jules Chevalier, supérieur de ces mêmes missionnaires, et un autre membre de sa Congrégation, et qu'elle les a exhortés par des paroles paternelles à solliciter les vœux des fidèles pour cette consécration.

Ces Pères acceptant avec joie cette glorieuse mission, se mirent incontinent à l'œuvre avec un dévouement absolu, et ne négligèrent rien pour réussir dans cette noble entreprise. Ils firent imprimer des suppliques, les répandirent en France et dans d'autres régions et recueillirent un nombre prodigieux d'adhésions parmi le clergé et les pieux fidèles. Le Divin Cœur de Jésus bénit si bien leurs efforts, que dans l'espace de quelques mois ils réunirent en 28 volumes les noms recueillis, et chaque volume contient cent mille souscriptions.

A tous ces vœux, Très-Saint Père, qu'il nous soit permis d'ajouter les nôtres, afin que, touché par ce concert de supplications, vous vouliez bien accorder cette consécration. Cependant nous tenons à faire cette prière, que si la formule proposée souffrait par hasard quelque difficulté, une autre meilleure lui soit substituée.

Que Votre Sainteté daigne donc, de la manière qui conviendra le mieux, consacrer solennellement au Cœur de Jésus la ville de Rome et le monde entier, pour le bien de l'Eglise, la défense du Saint-Siége et la gloire de notre divin Sauveur lui-même.

C'est alors que la joie sera grande parmi tous les chrétiens, et

(1) A la date de cette lettre, il n'y avait en effet que 28 volumes de prêts. Depuis, deux autres contenant aussi chacun 100,000 signatures, sont arrivés à Issoudun, centre principal de la souscription; ce qui porte à 30 le nombre des volumes présentés au Saint-Père, à 160 le nombre des évêques qui ont donné leur adhésion, et à trois millions le nombre des signatures de la supplique par laquelle on demande la consécration de l'Eglise au Sacré-Cœur de Jésus.

en ce jour, la fontaine sera de plus en plus ouverte dans la maison de David, et tous nous puiserons avec allégresse des eaux aux sources du Sauveur.

En déposant humblement, Très-Saint Père, ces prières devant le trône de votre Paternité, nous embrassons vos pieds sacrés et implorons avec humilité votre bénédiction apostolique.

De Votre Sainteté le très-humble, très-soumis et très-dévoué serviteur et fils en Jésus-Christ.

† C. A. Archevêque de Bourges.

Issoudun, 21 décembre 1874.

Le Saint-Père, qui porte une affection spéciale à Mgr l'archevêque de Bourges, a reçu avec un plaisir visible cette nouvelle marque de son attachement à son auguste personne.

Sa Sainteté a donné ensuite son anneau pontifical à baiser au R. P. Chevalier, qui a donné lecture de l'adresse suivante :

Très-Saint Père,

A la veille des grands évènements qui devaient changer la face de l'Europe, j'avais le bonheur d'être aux pieds de Votre Sainteté. C'était au commencement de septembre 1870. Je sollicitais alors de Votre Paternité sa bénédiction, toujours pleine de fécondité, pour l'Institut naissant des Missionnaires du Sacré-Cœur de Jésus. A cette occasion, Très-Saint Père, vous dites ces paroles mémorables : *L'Eglise et la société n'ont d'espérance que dans le Cœur de Jésus-Christ; c'est lui qui guérira tous nos maux.* Depuis, les faits ont marché... Vous êtes, Très-Saint Père, dépouillé de votre patrimoine et victime de l'injustice et de la perfidie. Aujourd'hui l'Eglise de Dieu, persécutée à outrance, et la société, poursuivie par la rage de l'Enfer, se tournent vers vous, Très-Saint Père ; elles sont l'une et l'autre dans les cent soixante évêques et les trois millions de catholiques dont les noms, venus du monde entier, se trouvent renfermés dans ces volumes. Elles supplient Votre Sainteté de les mettre, par un acte solennel, sous le puissant patronage du Cœur de Jésus, source de la grâce et de la bénédiction. Daigne ce divin Cœur, Très-Saint Père, apaiser les flots tumultueux qui agitent si violemment la barque de Pierre, dissiper l'orage toujours grossissant qui gronde sur votre tête auguste, briser les chaînes de votre captivité, et faire luire bientôt à vos yeux les jours du triomphe tant désiré.

Le Souverain Pontife a écouté la lecture de cette adresse avec une émotion qui se traduisait sur ses traits augustes et il y a répondu par quelques paroles que l'on reproduit ici avec toute la fidélité possible.

« Trois millions ! mais c'est une armée ! Eh bien ! je vais me mettre à la tête de ces trois millions, et nous allons conquérir le monde.

« Je désire que ce que nous disons sur la terre soit répété dans le ciel, nous demandons toujours et nous attendons le triomphe avec confiance. Il faut espérer que le bon Dieu nous délivrera, nous avons besoin de courage pour combattre les combats du Seigneur et pour triompher de tous nos ennemis, mais nous nè devons pas craindre. Que notre drapeau soit le drapeau de la vérité, le drapeau de la prière, et ainsi nous sommes sûrs de triompher. Nous demandons à Dieu la force qui nous est nécessaire. »

Sa Sainteté a ensuite feuilleté le volume des Evêques, en exprimànt son admiration pour la beauté et le fini des dessins.

Avant de congédier ses visiteurs, Notre Saint-Père le Pape les a bénis avec toute l'effusion de son âme.

Le R. P. Chevalier s'est retiré sous le charme d'une douce impression, heureux du tendre et paternel accueil qu'il a reçu du Vicaire de Jésus-Christ.

Quant à l'importante affaire qui amenait aux pieds du Saint-Père le Supérieur général des missionnaires du Sacré-Cœur de Jésus, nous savons qu'une Commission spéciale a déjà été nommée pour l'examiner. Tout porte donc à croire que les vœux des 160 membres de l'épiscopat qui ont adhéré à la supplique et des trois millions de fidèles qui y ont apposé leurs signatures, ne tarderont pas à être exaucés, d'autant plus qu'un grand nombre d'évêques ont déjà écrit directement à Pie IX pour solliciter cette consécration. C'est aussi notre vœu le plus ardent ; car en voyant les puissances de l'enfer conjurées contre l'Eglise de Jésus-Christ, en voyant la plupart des gouvernements tremper plus ou moins ouvertement dans cette conjuration infernale, en voyant un nombre si considérable de catholiques se laisser eux-mêmes séduire et entraîner par la secte antichrétienne, notre cœur est pris d'une vive douleur, nous

envisageons avec terreur l'avenir réservé à notre pauvre société, et notre effroi ne se calme qu'au souvenir des paroles suivantes que Notre Saint-Père le Pape adressait en 1870 au R. P. Chevalier :

L'Eglise et la société n'ont d'espérance que dans le Sacré-Coeur de Jésus. C'est lui qui guérira tous nos maux.

LA FRANC-MAÇONNERIE EN CHINE (1).

S'il est un pays au monde où la secte, telle que nous la voyons constituée et agissante sous nos yeux, doit paraître une superfluité, c'est la Chine. Là, le Démon règne et gouverne, il n'a d'autre opposition que celle de nos pauvres missionnaires et de quelques chrétientés éparses, toujours sous le coup de la persécution. L'empereur, les mandarins, les multitudes courbés sous le joug de l'idolatrie appartiennent au Démon et font son œuvre.

Mais Satan a un but, et il consiste à préparer le règne du dernier Antechrist qui doit étendre sa domination tyrannique sur toute la terre. Il guette depuis longtemps le moment propice pour soumettre le genre humain à ce joug épouvantable.

Abattre ou fausser toute notion de l'autorité religieuse ne lui suffit pas pour atteindre ce but : il lui faut aussi renverser l'autorité politique. Les bouleversements sociaux dont nous sommes spectateurs en Europe devaient avoir leur contrecoup dans les autres parties du monde, car le souffle inspirateur de tous ces bouleversements est le même : de là l'irruption en plein jour des sociétés secrètes de la Chine et spécialement de celle qui s'intitule la *Triade*.

Or, la Triade est un véritable ordre maçonniqne, ce qui explique le singulier caractère de l'insurrection chinoise contre laquelle les mandarins luttent vainement depuis 1848.

« Les insurgés de la Chine, écrivait-on en 1853, n'admettent aucune religion. Comme les francs-maçons, ils n'ont rien de commun avec l'idolâtrie. Partout où ils arrivent ils renversent

(1) Extrait du *Journal de Florence.*

et détruisent les temples; ils mutilent, foulent aux pieds et réduisent en poussière les idoles. Les monastères des bonzes et des bonzesses ne sont pas plus épargnés. »

La *Revue historique de la Franc-Maçonnerie* donne elle-même des détails intéressants, tout en colorant, avec son hypocrisie habituelle, les gestes, les tendances et les doctrines des sectaires chinois.

« Cette association, dit-elle, n'a été introduite en Chine qu'il y a environ cinquante ans (?), mais elle s'y est propagée rapidement et y a jeté de si profondes racines que tous les efforts tentés jusqu'ici pour la détruire ont été impuissants. C'est dans les provinces de l'Occident et du Midi, dans le détroit de Malacca et dans l'archipel qu'elle a le plus de prosélytes. On la désigne sous le nom de *Triade* et de *Tien-ti-Koui*, qui signifie littéralement « Société du ciel et de la terre. » On entend par là que le ciel et la terre ne forment qu'un tout, dont l'ensemble est soumis aux *lois de la nature;* les hommes ne doivent conséquemment avoir qu'un même esprit, ne former qu'une seule famille et s'entr'aider mutuellement. Ses principes ont pour base l'*égalité* absolue entre tous les hommes et l'obligation aux riches de partager leur superflu avec les pauvres. Tout colon chinois qui réside à l'étranger lui doit une contribution.

« Ces associés se reconnaissent entre eux à des *signes mystérieux*; un des plus usités est la manière dont ils offrent ou acceptent une tasse de thé et celle dont ils présentent ou reçoivent une prise de tabac. Ils ont aussi une *initiation* qu'ils font précéder de rudes épreuves; après quoi, le néophyte est placé au-dessous de *deux sabres nus*, croisés sur sa tête, et il jure de périr plutôt que de dévoiler les *secrets* de la secte ou de lui être infidèle. On lui tire quelques gouttes de sang ainsi qu'à celui qui reçoit le serment; ce sang est mêlé dans une tasse de thé et chacun en boit une partie. »

Leur règlement est écrit sur une pièce de soie que l'on jette au fond d'un puits à la moindre alarme. Chaque membre paie annuellement une cotisation pour subvenir aux dépenses générales de la secte. La cérémonie de l'initiation a lieu la nuit; on l'appelle *Kouo-Kiao*, passage du pont, parce que pendant la lecture du serment l'initié passe sous une sorte de pont formé

d'épées. En même temps on tranche la tête d'un poulet, en disant : *Ainsi périssent ceux qui divulguent le secret* !

Nous avons vu le fac-simile de deux pièces maçonniques chinoises. L'une était imprimée sur étoffe de soie rouge, l'autre sur une étoffe blanche. Elles servaient à des commerçants chinois établis à Bankok, dans le royaume de Siam.

Voici la traduction littérale de la première pièce :

« Loge de la parfaite justice.

« Tzou-ya-you, demeurant à Bankok, royaume de Siam, a « été inscrit sous le numéro 120. Il a donné pour sa cotisation « un morceau d'argent qui a été reçu par le chef de la section « Hong-Tchéou ; ce billet sert de preuve. Donné le 15 de la « deuxième lune. »

La seconde pièce porte l'empreinte d'un *triangle*, d'un croissant et d'un rectangle ; les caractères qui la composent signifient :

« En entrant dans la grande société, on prête serment devant « le ciel. On arrive dans la vallée du Tchang-cha (1), d'où « l'on débouche dans une grande plaine. Les frères passeront « alors un fleuve sur un pont de cuivre et de fer, et verront au « loin une grande ville. Après s'être salués mutuellement dans « la salle Tchong-y, ils se trouveront au nombre d'un million « de soldats. Alors la dynastie des *Tsin* fera place à la dynastie « des Ming (2). Que tous viennent se faire inscrire dans notre « société ! *Que chacun s'efforce de gagner des frères.* »

Il existe à Shang-haï, dans la concession anglaise, une loge maçonnique qui a l'apparence d'une grande église gothique. Les FF.·. y célèbrent avec pompe tous les mystères. De temps à autre ils font des processions publiques, revêtus de leurs insignes et de longs *tabliers de cuir* qui leur donnent la tournure de nos sapeurs. Il n'est guère de missionnaire qui n'ait été témoin de ces processions : tous ont signalé dans leurs rapports l'existence du temple maçonnique de Shang-haï et déploré la diffusion de la Franc-Maçonnerie en Chine.

(1) Noms allégoriques.

(2) La dynastie chinoise des Ming a été supprimée en 1644 par la dynastie tartare des Tsin, les franc-maçons chinois font semblant de vouloir rétablir la première.

Mais je dois, en finissant, prouver par un exemple combien est exacte l'affirmation que nous avons donnée plusieurs fois ici, à savoir que le monde moderne, créé par la Maçonnerie, est si radicalement et si universellement entre ses mains, qu'à de rares exceptions près, nul ne peut rien être socialement que par la secte.

En politique, comme en littérature, en science et en arts, dans l'armée, dans le barreau, dans le professorat et dans la presse, dans l'administration, et dans le commerce même, il faut être franc-maçon, si l'on veut réussir, si l'on veut voir s'abaisser les obstacles qui entravent souvent de refus inexorables la carrière des chrétiens. Et c'est là d'ailleurs ce qui explique la présence aux affaires, et l'exaltation aux plus hauts emplois d'hommes sans valeur, sans mérite aucun, fréquemment indignes, corrompus ou flétris. La Franc-Maçonnerie, qui parle de civilisation et de progrès, a fondé dans le monde le règne de l'ignorance et de l'abrutissement : elle a rendu le développement intellectuel de l'humanité plus difficile que jamais ; elle a créé la suprématie de la médiocrité ; si elle pouvait arriver à son but, qui est d'éteindre le flambeau du Christianisme, une obscurité horrible, une obscurité palpable couvrirait la terre.

Oui, jusque dans le commerce il faut être franc-maçon pour faire de bonnes affaires. Dans les ports de la Chine la plupart des capitaines de navires qui viennent d'Europe doivent faire partie de la secte, sans quoi ils courent fort le risque de ne vendre pas ou de vendre mal les pacotilles qu'ils apportent, et de ne pas trouver une bonne cargaison pour leur retour.

Aussi, dès qu'ils sont en vue du port doivent-ils faire des signaux particuliers au moyen desquels on les reconnaît pour frères et amis. A Hong-Kong et à Schang-haï, ce fait se produit tous les jours.

Les chrétiens ont donc le devoir, — comme nous l'avons dit tant de fois, — de vivre de leur vie, de former un camp séparé, sans contact moral d'aucune espèce avec les sectaires. Qu'importe qu'ils soient moins nombreux ? Est-ce que Dieu a dit qu'il donnerait son royaume aux majorités numériques ? C'est la secte qui a créé ce leurre funeste de la prépondérance du nom-

bre pour s'en faire une arme contre la vérité, le droit, et la justice, qui sont une émanation de Dieu.

En attendant, on voit qu'en Asie, comme en Europe, comme en Amérique, la secte se répand ; et on voit en même temps qu'elle obéit partout à la même inspiration, et qu'elle a partout le même programme : l'inspiration lui vient de Lucifer, avide d'effacer partout le nom de Dieu et du Christ, le programme est la révolte contre toute autorité religieuse et civile. Les pratiques aussi sont partout les mêmes : le secret. Et pourquoi le secret ? Pour cacher le but infernal aux yeux des chrétiens et les amener ainsi par la séduction — en les trompant par des mots sonores — à grossir les légions des ennemis de l'Eglise et de l'ordre social qui a été fondé par le Christ. O.

LE JUBILÉ.

LETTRE ENCYCLIQUE DE LÉON XII (1).

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

Après avoir ainsi démontré la nécessité de la pénitence intérieure et y avoir préparé le cœur des fidèles, il faut les instruire avec soin de ce qu'est la pénitence comme sacrement. Que les ministres de la parole du Seigneur les avertissent donc que ce sacrement est aussi nécessaire à ceux qui ont dégénéré après le baptême, que l'est le baptême à ceux qui n'ont pas encore été régénérés. C'est pourquoi on l'appelle justement « une seconde planche après le naufrage, » la seule avec laquelle on puisse parvenir au port du salut éternel. Qu'ils montrent donc aux fidèles avec quel sentiment de douleur et d'humilité, avec quelle foi, avec quelle intégrité ils doivent confesser leurs péchés; qu'ils ne manquent pas de leur enseigner que la confession générale est très-souvent avantagense et qu'elle est tout à fait nécessaire en certains cas; qu'après que la faute a été lavée, moyennant l'absolution, et que la peine éternelle a été remise, il reste le plus souvent encore la peine temporelle, ainsi le demandant entièrement la justice divine que ceux-là soient punis de peines limitées dans le temps, dont les crimes

(1) Traduction spéciale des *Annales catholiques*.

n'auraient pas même été suffisamment expiés par des supplices qui ne sont limités par aucun temps.

Les cœurs étant ainsi préparés, les fidèles pourront acquérir les fruits du saint Jubilé ; mais afin qu'ils entreprennent avec la piété et la confiance convenables les œuvres au moyen desquelles ils pourront obtenir un si grand bien, il appartiendra à votre ministère de leur faire bien entendre et de les convaincre que Jésus-Christ, médiateur entre Dieu et les hommes, a laissé à l'Eglise le trésor inépuisable de ses mérites, auxquels se joignent encore les mérites de la Bienheureuse Vierge sa Mère, et de tous les saints, qui ont été élevés à cette haute dignité près du Seigneur par la vertu de son abondante rédemption ; que le pouvoir de distribuer aux hommes ces richesses appartient à celui que le Christ lui-même a constitué à sa place le chef visible de cette Eglise, de sorte qu'il peut, selon sa volonté et sa prudence, appliquer, tantôt avec plus d'abondance, tantôt avec plus de parcimonie, ces mérites aux vivants sous forme d'absolution, aux morts par forme de suffrage, à la condition que ceux-là auront lavé leurs fautes dans la pénitence et auront été absous de la peine éternelle, et que ceux-ci soient sortis de la vie étant unis à Dieu par la charité ; qu'il y a en outre une indulgence placée dans l'application de ces mérites, indulgence en vertu de laquelle les peines temporelles dues au péché devant la justice divine sont adoucies plus ou moins par le moyen de l'application qu'en fait le dispensateur de ce trésor confié au Pontife romain et de la préparation que les fidèles y apportent ; enfin, que l'indulgence du Jubilé est plénière et qu'elle se distingue pourtant des autres indulgences plénières données en forme de jubilé, en ce que dans l'année de rémission solennelle, qu'on appelle le Jubilé, il est accordé aux ministres de la pénitence à ce constitués une plus ample faculté d'absoudre des péchés, et de relâcher les liens et les empêchements dans lesquels se trouvent souvent embarrassée la conscience de ceux qui se confessent, pendant que, d'ailleurs, les supplications de tout le peuple chrétien montent au ciel et que la miséricorde du Seigneur, apaisé par la pénitence, descend sur tous plus certaine et plus abondante.

Voilà, Vénérables Frères, les choses dont il faut instruire les

peuples; mais vous comprenez bien à quel point il est nécessaire que l'œuvre des prêtres à qui les péchés doivent être confessés soit opportunément adaptée, afin que les fidèles puissent accomplir avec fruit les choses dont ils ont été instruits. Vous apporterez donc la plus grande sollicitude à ce que les prêtres que vous choisirez se rappellent et pratiquent ce que notre Prédécesseur Innocent III ordonne au ministre de la Pénitence, c'est-à-dire qu'il soit discret, « et prudent, en « sorte que comme un sage médecin, il verse le vin et l'huile « sur les plaies du blessé, recherchant avec soin les circons« tances du péché et les circonstances dans lesquelles s'est « trouvé le pécheur, par quoi il comprenne prudemment quel « conseil il doit lui donner et quel remède il doit apporter, « en employant les divers moyens de guérir le malade ; » et qu'il ait devant les yeux les enseignements du Rituel romain, savoir : Que le prêtre examine avec soin « quand et à qui il faut accor« der, refuser ou différer l'absolution, afin de ne pas absoudre « ceux qui sont incapables de recevoir un tel bienfait, comme « ceux qui ne donnent aucun signe de contrition, qui ne veulent « pas renoncer à leurs haines et à leurs inimitiés, restituer le « bien d'autrui lorsqu'ils le peuvent, ou éviter l'occasion pro« chaine de pécher et amender leur vie, ou ceux qui, ayant « donné un scandale public, ne veulent pas le réparer publi« quement. »

Tout le monde verra certainement que cette manière d'agir est bien différente de celle des confesseurs qui ont à peine reçu l'aveu d'un péché très-grave, ou entendu un pécheur accablé sous une multitude de fautes, déclarent aussitôt qu'ils ne peuvent l'absoudre, de sorte qu'ils refusent d'appliquer le remède à ceux-là mêmes pour la guérison desquels ils ont été précisément envoyés par Celui qui a dit : *Ce ne sont pas ceux qui se portent bien, mais ceux qui sont malades, qui ont besoin de médecin.* Ce n'est pas non plus d'après ces prescriptions qu'agissent ceux qui croient pouvoir absoudre lorsqu'il y a eu à peine un examen rapide de la conscience et quelque signe de douleur et de bon propos, ou ceux, enfin, qui croient suivre le plus sage parti en remettant l'absolution à un autre temps. En effet, s'il est jamais utile de prendre un juste milieu, c'est bien

en cela qu'il est nécessaire de le garder, afin que la trop grande facilité d'absoudre n'amène pas la facilité de pécher, ou que la trop grande difficulté ne détourne pas de la confession et ne porte pas au désespoir. Beaucoup, sans doute, se présentent sans aucune préparation aux ministres du sacrement de la Pénitence, mais il peut arriver souvent qu'ils deviennent bien préparés, si le Prêtre, revêtant les entrailles de la miséricorde de Jésus-Christ, qui *n'est pas venu appeler les justes, mais les pécheurs,* sait se comporter à leur égard avec sollicitude, avec patience et avec douceur. Que s'il négligeait d'agir de la sorte, on pourrait dire certainement qu'il n'est pas mieux préparé à entendre la confession que le pénitent à la faire. Ceux-là seuls doivent, en effet, être regardés comme non préparés, — non ceux qui ont commis de très-graves fautes, ou qui se sont abstenus de la confession pendant un grand nombre d'années, car *la miséricorde* du Seigneur *n'a pas de nombre et le trésor de sa bonté est infini* ; non plus ceux qui, étant d'une condition grossière ou d'une intelligence bornée, ne se sont pas suffisamment examinés et ne peuvent guère le faire sans le secours du prêtre; — mais ceux qui, après avoir été interrogés avec la diligence nécessaire, tout en évitant de les charger outre mesure, et après qu'on a épuisé toutes les industries de la charité pour les exciter à la détestation de leurs péchés, et qu'on a du fond du cœur supplié Dieu de les toucher, sont prudemment jugés de manquer cependant encore de ce sentiment de douleur et de repentir qui devrait les disposer à obtenir la grâce de Dieu dans le Sacrement. Quelles que soient d'ailleurs les dispositions de ceux qui s'approchent du Ministre de la Pénitence, celui-ci ne doit rien éviter avec plus de soin que le malheur de voir par sa faute quelqu'un se retirer défiant de la bonté de Dieu ou irrité contre le Sacrement de la réconciliation. Quelque juste que soit la cause qui fait différer l'absolution, il faut que le prêtre, par les plus douces paroles qu'il pourra, persuade ceux qu'il confesse que son devoir l'oblige d'agir ainsi, que c'est l'intérêt même de leur salut qui le demande, et il faut qu'il les exhorte le plus tendrement possible à revenir bientôt, afin qu'après avoir fidèlement accompli ce qui leur a été salutairement imposé, ils soient délivrés des liens du péché et

jouissent de nouveau de la douceur de la grâce céleste. Un exemple très-opportun de cette charité, est, entre autres, celui de saint Raymond de Pennafort, que l'Eglise appelle un insigne ministre du Sacrement de la Pénitence. Une fois les péchés connus, dit-il, que (le confesseur) soit bienveillant « prêt à soulever « et à porter lui-même le poids; qu'il ait la douceur dans « l'affection, la pitié pour la faute d'autrui, la discrétion dans « la variété; qu'il aide celui qui se confesse en priant, en faisant « des aumônes et d'autres bonnes œuvres pour lui, qu'il vienne « toujours à son secours en adoucissant sa peine, en le conso- « lant, en lui promettant l'espérance, et, si cela est nécessaire, « même en lui parlant avec force. »

Ces pécheurs accueillis avec patience et avec la bénignité de la charité, se soumettront avec un cœur mieux disposé à la peine qui leur sera enjointe à titre de satisfaction. Il est nécessaire, en effet, de leur faire remarquer que la vertu et la nature du Jubilé n'est point telle que, par l'indulgence qui en provient, les hommes se trouvent déliés de toute obligation de satisfaire à la justice de Dieu offensée par les péchés, et n'ont pas besoin d'accomplir ce qui est enjoint aux pénitents pendant ce temps par les prêtres ministres du Sacrement. Cette satisfaction appartient à l'intégrité du Sacrement, et nous ne pouvons certainement avoir d'autre pensée, lorsque, en vertu du pouvoir qui nous a été donné par le Christ, nous remettons par l'indulgence la sévérité de la peine due aux péchés, que de faire jouir de ce grand bienfait ceux-là seulement qui auront accompli toutes les choses au moyen desquelles nous savons, d'après l'enseignement même de Jésus-Christ à son Eglise, que Dieu veut qu'il soit satisfait à sa justice par les mérites infinis de son Fils notre Rédempteur. Il faut donc, ministres de la Pénitence, que vous vous rappeliez ces paroles du saint concile de Trente : « Les prêtres doivent, autant que la prudence le leur suggèrera, « selon la qualité des fautes et la faculté des pénitents, enjoin- « dre de salutaires et convenables satisfactions; » et ce que le catéchisme du même Concile enseigne, savoir que dans l'application de la satisfaction rien ne doit être fait d'après la volonté seule du confesseur, mais que celui-ci doit diriger toute chose avec justice, prudence et piété; et, afin que les péchés soient

comme mesurés d'après une certaine règle et que les pénitents connaissent la gravité de leurs fautes ; il est bon qu'on leur rappelle quelquefois quelles peines avaient été établies pour certains péchés par les anciens canons, dits pénitentiels ; en un mot, la satisfaction doit se régler d'après la faute.

(*A suivre.*)

LE FUTUR CONCLAVE.

(Voir le numéro précédent.)

Nous avons mis sous les yeux de nos lecteurs la dépêche de M. de Bismarck relative à l'élection du Pape futur. Il y a là une question d'une si grande importance pour les consciences catholiques, que nous devons y revenir en quelques mots.

Il faut remarquer d'abord que le chancelier de l'empire allemand ne s'occupe absolument que du point de vue politique de la question. Que lui importent les considérations canoniques et religieuses ? Le point de vue humain est le seul qui le touche, et, à ce point de vue, il trouve que la solution est facile. C'est toujours le naturalisme et l'athéisme, qui mettent de côté toute intervention surnaturelle, et qui ne se doutent pas des difficultés qui peuvent venir de la part de Dieu. M. de Bismarck n'essaie même pas de donner ici des raisons : il suppose, sans même le dire et sans y penser, que Dieu n'est pas avec son Eglise, que l'Eglise peut cesser d'exister et que les hommes peuvent en disposer à leur gré. C'est bien là, comme le remarque le rédacteur du *Consultor de los Parrocos* (1), commencer par la négation de l'ordre surnaturel, sans démontrer auparavant que cet ordre n'existe pas, ce qui prouve le peu d'usage que font de la raison, ceux qui prétendent ne se conduire que par la raison.

Mais examinons les affirmations de M. de Bismarck.

Le chancelier commence par poser ce principe que « les gouvernements ont le devoir d'examiner la question de savoir

(1) Numéro du 8 janvier 1875. Nous profitons de cette circonstance pour recommander de nouveau, à ceux qui savent l'espagnol, cette excellente revue dirigée par M. Michel Sanchez, l'éminent théologien que nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs, et dont nous résumons ici la vigoureuse argumentation.

s'ils peuvent reconnaître l'élection du Pape. » Nous demandons : L'Eglise est-elle d'institution divine? Oui. Si elle l'est, comment le Pape pourrait-il dépendre de la reconnaissance des pouvoirs humains? quel est l'homme qui pourrait détruire ce que Dieu veut qui existe? Si l'on répond que l'Eglise n'est pas d'institution divine, qu'on le prouve ou qu'on prouve que Dieu n'existe pas. Car, si Dieu existe, il faut prouver qu'il ne s'occupe pas de ses créatures. Si l'on ne peut prouver cela, il faut prouver qu'il n'y a pas de révélation et que Dieu n'a pas fondé l'Eglise. Des négations ne sont pas des preuves.

Mais admettons pour un moment l'hypothèse qu'on puisse considérer l'Eglise au simple point de vue humain : quel droit cela donnerait-il à la diplomatie de voir si elle peut ou non reconnaître le pouvoir donné à l'Eglise? Au point de vue purement humain, qu'est-ce que l'Eglise? Une société à laquelle appartiennent des millions et des millions d'hommes de tous les pays et de toutes les nations du monde. Or, ces hommes veulent l'existence de l'Eglise, ils affirment que cette Eglise a des lois propres, d'après lesquelles elle peut et doit se gouverner. C'est là une chose qu'on ne peut nier, c'est un fait évident. Eh bien! s'il en est ainsi, de quel droit le gouvernement prussien viendrait-il dire à tous les catholiques du monde : « Je ne veux pas ce que vous voulez, je ne dis pas ce que vous dites, je ne respecte pas les lois que vous respectez, et je veux vous imposer les lois que vous repoussez? » Ne serait-ce point là attenter à cette liberté de conscience dont on fait un si grand bruit? Si M. de Bismarck a vraiment le droit de faire ce qu'il prétend, il a également le droit de refuser aux catholiques la faculté d'être catholiques, c'est-à-dire la faculté d'avoir la raison pour eux et de s'en servir, d'avoir une conscience et de se conduire d'après ses inspirations, enfin de se considérer comme des hommes et d'agir en hommes. Le principe qu'il émet n'est donc pas seulement faux et impie, il est dégradant pour l'humanité. En effet, une fois admis ce principe, il est impossible de ne pas admettre que le gouvernement allemand a le droit de considérer les hommes comme de pures machines, ou d'obliger le genre humain tout entier à ne croire et à admettre que ce qui est cru et admis à Berlin.

Le principe n'est donc pas admissible ; pour l'honneur de l'humanité, il doit être énergiquement repoussé. L'Eglise a sa vie propre, ses lois propres. Les gouvernements civils ne sont en rien obligés de voir s'ils peuvent ou non reconnaître l'élection du Pape ; ce à quoi ils sont obligés, c'est d'empêcher toute violence qu'on voudrait exercer contre l'Eglise. Que cette obligation soit ou non reconnue, elle existe et elle existera toujours. Malheureux seraient les gouvernements qui ne se croiraient pas obligés de protéger et d'assurer l'indépendance de l'Eglise.

M. de Bismarck ajoute : « Le concile du Vatican, par ses deux principales décisions touchant l'infaillibilité et la juridiction du Pape, a changé complètement la situation du Pape vis-à-vis des gouvernements. »

Cela ne prouve qu'une chose, savoir que M. de Bismarck ne sait pas ce qu'il dit, ou qu'il dit ce qu'il sait être absolument contraire à la vérité. Le concile du Vatican a défini deux grandes vérités de foi, que l'Eglise a toujours crues, qu'elle croit e qu'elle croira toujours. Avant le concile du Vatican, le Pape a exercé son pouvoir comme il l'exerce et l'exercera après ce concile. Sa situation vis-à-vis des gouvernements a toujours été et sera toujours la même.

L'histoire démontre ce que nous avançons ici. Les gouvernements de tous les pays et de tous les siècles se sont renfermés dans leur sphère civile, ou ont tenté de pénétrer dans la sphère ecclésiastique. Dans le premier cas, l'Eglise les a toujours bénis et favorisés ; dans le second cas, sans refuser à César ce qui est à César, elle a été jusqu'au martyre pour ne pas refuser à Dieu ce qui est à Dieu. C'est bien avant le concile du Vatican, par exemple, qu'ont existé saint Pierre, saint Grégoire VII, Boniface VIII. Ont-ils eu besoin du concile du Vatican, saint Pierre pour résister à Néron, saint Grégoire pour condamner Henri IV, Boniface VIII pour anathématiser Philippe le Bel ?.. Chaque fois que les gouvernements civils, refusant à Dieu ce qui est à Dieu, ont prétendu nier la foi, altérer la morale, ou anéantir la discipline ecclésiastique, ils ont vu se lever contre eux les Vicaires de Jésus-Christ, toujours prêts à verser jusqu'à

la dernière goutte de leur sang plutôt que de permettre de toucher au dépôt sacré qui leur a été confié.

Voilà ce que les Papes ont fait avant le concile du Vatican, et ce qu'ils continueront de faire. Comment donc peut-on affirmer que ce concile a complètement changé la situation du Pape vis-à-vis des gouvernements? Pour prouver cela, il faudrait au moins citer des textes du concile ou des actes du Pape. Or y a-t-il un seul texte du concile qui établisse ce que le gouvernement de Berlin suppose? Le Souverain-Pontife a-t-il commis un seul acte duquel on puisse inférer que le Saint-Siége a été autorisé par le concile du Vatican à refuser à César ce qui appartient à César, ou à changer les limites et les frontières des nations? Non, certainement. Alors pourquoi imaginer ce qui n'existe pas? Est-il digne d'un gouvernement d'imiter dans son langage les plus fanatiques et les plus aveugles sectaires?

M. de Bismark poursuit: « En vertu des décrets du concile du Vatican, la juridiction épiscopale a été absorbée par la juridiction pontificale. »

M. de Bismark, qui travaille si vigoureusement à faire absorber la juridiction épiscopale par le pouvoir civil, devrait être le dernier à émettre une telle assertion. Tout le monde sait quelle est actuellement la situation de l'épiscopat allemand. Les évêques sont poursuivis devant les tribunaux, plusieurs sont emprisonnés, on a prétendu en déposer quelques-uns; des lois rigoureuses privent l'Eglise de sa liberté, et empêchent les évêques d'exercer leur juridiction. On est donc en droit de se demander pourquoi M. de Bismark, qui se montre l'ennemi systématique de la juridiction épiscopale, s'inquiète tant de la défendre contre la juridiction pontificale. Qu'il se rassure: si son désir est vraiment que les évêques conservent leur juridiction, il peut être certain que les Papes seront toujours les plus intéressés à la défendre. Ce n'est pas au Vatican que se tient et que se tiendra jamais l'ennemi de la juridiction épiscopale; c'est dans les conseils de certains souverains qu'il faut le chercher.

Le concile du Vatican, loin de nier la juridiction épiscopale, l'a expliquée ou définie, en constatant son origine divine, et en la déclarant, par conséquent, indestructible. En ce qui con-

cerne les évêques, il n'a pas fait autre chose que suivre l'exemple de Jésus-Christ relativement aux apôtres. Jésus choisit *douze* apôtres. Parmi eux, *onze* furent évêques avec l'autorité reçue du Ciel, c'est-à-dire du Saint-Esprit pour régir et gouverner l'Eglise, *un*, Pierre, évêque comme les autres, fut constitué le chef de tous les apôtres, et par conséquent de tous les évêques. Voilà ce qu'a fait, ce qu'a voulu que fût toujours fait le divin Fondateur de l'Eglise. C'est ce qu'ont toujours fait tous les conciles, c'est ce qu'a fait le concile du Vatican.

Comment donc pourrait-on prétendre qu'en vertu des décrets du Vatican la juridiction épiscopale a été absorbée par la juridiction pontificale?

M. de Bismark dit encore : « Depuis le concile du Vatican, les évêques sont devenus vis-à-vis des gouvernements les fonctionnaires d'un souverain étranger. »

Autre affirmation absolument contraire à la vérité. Les évêques ont eu, ils ont et ils auront toujours deux sortes de devoirs à remplir : des devoirs civils à l'égard de César, des devoirs religieux à l'égard de Jésus-Christ. Lorsque César légifère et commande sans franchir les limites de sa juridiction, il ne rencontre jamais d'opposition dans l'épiscopat. Au contraire, lorsque César, franchissant ces limites, envahit sacrilégement les droits sacrés de l'Eglise, toujours il se trouve en lutte avec les évêques qui, comme saint Ambroise, l'arrêtent aux portes du temple, ou comme Osius, lui rappellent qu'il n'appartient pas à l'empereur de tenir l'encensoir. Pour parler et pour agir ainsi, les évêques n'ont pas besoin de recourir au concile du Vatican, ils n'ont besoin que de connaître la doctrine de Jésus-Christ, que de suivre l'exemple des apôtres et d'imiter les martyrs des quatre premiers siècles du christianisme.

Non, mille fois non, les évêques ne sont pas *fonctionnaires* d'un gouvernement étranger. Le Pape, lorsqu'il s'agit de questions relatives à la juridiction ecclésiastique, n'est étranger dans aucun pays du monde, et jamais, lorsqu'il s'agit de questions civiles et de ce qui appartient à César, il ne s'avise de dicter des lois ou de tracer des règlements en dehors de ses propres Etats. Le Pape est toujours le premier à rendre à César ce qui est à César. Lors donc que M. de Bismarck affirme que les

évêques ont été convertis en fonctionnaires d'un gouvernement étranger, il affirme ce qu'il veut bien affirmer, en sachant qu'il manque de toute preuve pour l'affirmer.

Il dit encore : « Le Pape, en vertu de son infaillibilité, est un souverain complètement absolu. »

C'est faire ici preuve d'une ignorance incroyable, ou d'un incroyable mépris de la vérité. Il n'y a, en effet, rien de plus opposé que le privilége de l'infaillibilité à toute espèce d'absolutisme. L'absolutisme suppose le règne de la volonté propre, même du caprice, et l'infaillibilité, qui est un privilége divin, exclut la volonté propre et le caprice. Le Pape est infaillible, non pour définir ce qu'il lui plaît de définir, mais pour définir ce que Dieu a révélé et veut qui soit défini. En outre, le Pape ne peut rien définir de contraire aux saintes Ecritures, à la Tradition ou à ce qui a été défini par les papes antérieurs ; de sorte que, comme l'infaillibilité ne peut se contredire, comme le privilége de l'infaillibilité n'est pas le privilége d'un seul pape, mais de tous, le pouvoir d'un pape infaillible se trouve limité par le pouvoir de la longue série des papes, tous également infaillibles, qui l'ont précédé. Les choses étant ainsi, où est ce pouvoir absolu que l'on suppose si faussement dans le Pape? Le Pape peut-il déclarer que les articles de foi ne sont pas des articles de foi, ou changer en rien les préceptes du Décalogue ? Non, sans doute ; son pouvoir est donc limité.

Ajoutons à cela que le privilége de l'infaillibiltié s'exerce seulement lorsque le Pape définit en parlant solennellement à toute l'Eglise et dans les matières relatives à la foi ou à la morale. L'infaillibilité ne s'exerce pas en ce qui concerne la politique ou les faits particuliers. Pourquoi donc cette crainte de l'infaillibilité du Pape? Il est difficile de la croire sincère. Les gouvernements civils savent parfaitement que l'Eglise, loin de leur être hostile, est leur plus ferme appui. Mais, par malheur, il n'y a que trop de gouvernements qui se font les aveugles instruments des ennemis acharnés de toute autorité civile et ecclésiastique.

« Dans les circonstances actuelles, continue M. de Bismarck, on ne peut espérer les garanties que les conclaves offraient autrefois. »

Ce qui afflige tant M. de Bismarck ne peut que réjouir les catholiques. En effet, en avouant que les conclaves ne lui offrent pas aujourd'hui de garanties, le chancelier de l'Empire allemand fait entendre, malgré lui, que les membres du Sacré-Collége sont tous comme l'évangéliste saint Jean, qu'ils se pressent tous autour de Jésus-Christ, et qu'il n'y en a aucun parmi eux qui soit disposé, comme Judas, à vendre son maître pour trente deniers. Le collége des Cardinaux ne pouvait recevoir un plus glorieux éloge.

M. de Bismarck croit ou fait entendre qu'il y a eu dans les siècles passés des Cardinaux qui *offraient des garanties* ou qui étaient plus disposés à servir le pouvoir civil que Dieu lui-même. Cela est inexact en général, quoiqu'il y ait eu quelques déplorables exceptions. Mais nous aimons à nous en tenir au présent, sans nous occuper de la question historique, et nous nous réjouissons de voir le plus terrible ennemi de l'Eglise assurer que les Cardinaux qui prendront part à l'élection du Pape futur ne lui offrent pas de garantie, ce qui revient à dire qu'ils ne sont pas disposés à trahir ou à abandonner Jésus pour plaire aux pharisiens.

« Le droit d'exclusion, dit M. de Bismarck, n'a été que trop souvent illusoire. »

Avant de réfuter ce sophisme, il convient de dire quelques mots sur ce *droit d'exclusion* dont on a tant parlé.

En d'autres temps, il y avait des gouvernements, comme ceux de France, d'Autriche et d'Espagne, qui croyaient avoir le droit d'intervenir indirectement dans l'élection du Pape, en indiquant non la personne qui devait être élue, mais le cardinal sur lequel ils ne voulaient pas que se fixât l'élection. Ainsi, en prononçant ce qu'on appelait *l'exclusive*, ils excluaient un, deux, trois ou même un plus grand nombre de candidats, en s'opposant à l'élection de ceux qui leur paraissaient moins dévoués. Et comme les intérêts de ces gouvernements étaient souvent contraires, l'élection devenait très-difficile, presque impossible, parce que presque tous les cardinaux se trouvaient exclus les uns après les autres. Il est facile de comprendre qu'on ne pouvait tolérer un pareil abus. Cet abus ne se fonde point sur une antique tradition, il n'est point en harmonie avec les lois ecclé-

siastiques, il est funeste à l'Eglise, même en le réduisant au droit pour chaque gouvernement d'exclure seulement un cardinal. Il serait d'ailleurs incompréhensible dans les temps actuels, où les gouvernements civils se font un mérite d'abandonner la défense du catholicisme. Le *droit d'exclusion*, qui a toujours été un mal et un inconvénient, pouvait s'expliquer en quelque manière lorsque les gouvernements se glorifiaient d'être catholiques et se montraient disposés à accorder une protection efficace au catholicisme; aujourd'hui qu'il en est tout autrement, ce droit prétendu serait un monstrueux anachronisme.

Voyons donc ce que vaut le sophisme de M. de Bismarck. Le droit d'exclusion, dit-il, a été souvent *illusoire*. C'est un aveu qui montre que Dieu a su rendre vains les calculs de la politique humaine et est intervenu dans l'élection des Papes. Aussi, M. de Bismarck demande-t-il qu'on adopte un autre système plus efficace. Sans doute il voudrait que le pouvoir civil désignât lui-même le candidat qui doit être élu; il ne serait pas loin de croire que les gouvernements pourraient créer un pape, comme ils nomment un préfet ou un général. Ce qui est clair, c'est qu'il cherche à enlever toute liberté à l'Eglise.

M. de Bismarck conclut ainsi : « Il me semble désirable que tous les gouvernements européens s'entendent entre eux sur l'attitude qu'ils devront prendre vis-à-vis de l'électton du Pape. »

Si l'on réfléchit que c'est un ennemi déclaré de l'Eglise catholique qui fait cette proposition, on verra clairement que M. de Bismarck ne propose pas autre chose qn'une coalition de toutes les puissances contre cette Eglise. Il est bon que les catholiques soient avertis. C'est la persécution de Julien qui recommence; mais nous ne devons pas en être effrayés. Nous savons que ces persécutions durent peu et qu'elles se terminent par la confusion des persécutenrs.

LA VIE INTIME DE PIE IX.

Un correspondant de l'*Univers* lui envoie les détails suivants sur la vie intime du Saint-Père :

Le Saint-Père porte avec une remarquable verdeur la solli-

tude de toutes les Eglises ; rien ne lui échappe dans cette immense administration qui embrasse l'univers entier, rien ne le trouve indifférent. Sa mémoire reste prodigieuse, et son activité incessante ne laisse pas inoccupée une heure de ses laborieuses journées.

A quatre-vingt-trois ans, le Pape se lève toujours à cinq heures et demie. Retiré aussitôt dans son petit oratoire, qui est au-dessus de sa chambre à coucher, et où il réunit tous les objets de sa dévotion et les souvenirs les plus intimes de sa famille, il se livre à la prière et à l'oraison pendant une heure et demie. Après cette salutaire préparation, le Saint-Père descend à sa chapelle particulière et y célèbre, assisté des prélats de service, la sainte messe.

Pie IX remplit cette auguste fonction avec une piété qui se traduit souvent par d'abondantes larmes. On a remarqué que c'est surtout aux fêtes de la sainte Vierge, pour laquelle il a une tendre dévotion, que le saint Pontife est particulièrement attendri, en célébrant les saints mystères. Après sa messe, le Saint-Père assiste à celle de son chapelain, dans un recueillement profond.

Il est huit heures et demie quand le Pape a achevé ses prières du matin. Il déjeune avec une tasse de bouillon et un peu de café noir. A neuf heures, le cardinal Antonelli, qui a ses appartements au-dessus de ceux du Souverain Pontife, descend chez son auguste maître et traite avec lui les graves affaires qui réclament son examen. A leurs jours et à leurs heures, les cardinaux, présidents des différentes congrégations romaines, sont reçus par le Saint-Père et lui soumettent les questions qui réclament l'audience de Sa Sainteté. Après ces affaires arrivent les audiences. L'univers entier afflue au Vatican et chaque jour les visiteurs, accourus de toutes les parties du monde, se pressent dans les antichambres du Saint-Père. Pie IX a pour tous l'accueil le plus paternel, de bonnes paroles, des consolations, des encouragements. On entre toujours ému, inquiet de se trouver sous le regard de cette Majesté qui tient ici-bas la place de Dieu, et, quand on se retire, le cœur est inondé de joie, de confiance, d'affection filiale.

A midi, le Saint-Père fait une promenade à travers les gale-

ries du Vatican; quand il fait beau, au jardin, le long d'une grande allée bordée d'orangers chargés de fruits; si le soleil est ardent, sous des ombrages, vers la grotte de Lourdes, qu'une main ingénieuse a façonnée avec tant de vérité qu'on se croirait transporté sur les bords du Gave. Une pierre détachée du rocher où l'Immaculée-Conception apparut à Bernadette, est enclavée dans la représentation fidèle et rend l'illusion plus complète. La source miraculeuse jaillit, comme à Lourdes, portant l'inscription que chacun sait.

Le Pape marche d'un pas assuré, rapide; enveloppé, quand il fait froid ou humide, dans un ample manteau de pourpre, brodé d'or, la tête couverte du large chapeau rouge à ganse d'or; la canne qu'il tient à la main ne sert qu'à montrer au cortége qui le suit que le *vieillard du Vatican* peut s'en passer ou qu'il marche fort à l'aise sans cela.

Durant la promenade, quelque grand personnage fait conversation avec le Saint-Père, qui s'arrête, çà et là, pour bénir quelques visiteurs privilégiés. D'ordinaire, on fait une halte dans une salle de la bibliothèque, où des siéges sont préparés : on s'y assied autour du Souverain-Pontife, qui apporte à la conversation l'entrain et l'esprit d'une intelligence d'élite. Nous avons entendu, dans une des promenades du mois dernier, après une tirade du Dante, que M. de Visconti, l'éminent archéologue, avait débitée avec un très-grand à-propos, le Saint-Père lui répondre par une longue citation du Tasse, déclamée avec cette voix et ce geste que n'oublient pas ceux qui en ont été témoins. La promenade du Pape dure une heure; au bas de l'escalier du Vatican, les serviteurs pontificaux attendent le Saint-Père pour le porter à ses appartements. Pie IX laisse vide le fauteuil qui lui est préparé et fait d'un pas assuré l'ascension qu'on voudrait lui ménager.

Rentré dans ses appartements, le Pape fait seul un très-frugal repas. Les audiences recommencent à cinq heures. D'ordinaire, à cette heure, le Pape reçoit dans sa chambre à coucher, modeste pièce qui renferme, à côté du lit où repose le Vicaire de Jésus-Christ, un bureau et quelques chaises. Les audiences terminées, Pie IX s'entretient quelques instants avec les prélats de sa cour; son confesseur, le vénérable évêque de

Porphyre, de l'Ordre des Augustins, sacriste apostolique, est chaque soir admis dans l'intimité du Saint-Père, qui a pour lui une affection particulière. A dix heures, la journée si bien remplie du Pape est terminée.

L'œil des Romains qui habitent les maisons ayant vue sur le Vatican suit avec amour et respect la petite lumière qui brille et bientôt s'éteint à la fenêtre de la chambre où repose le saint vieillard.

On nous pardonnera ces détails intimes ; mais la bouche parle de l'abondance du cœur, et notre cœur a été réjoui naguère par la vue et par la parole de Pie IX.

REVUE DES LIVRES.

Les *Fables* de La Fontaine. — Le La Fontaine en action. — Théodicée du Vatican. — La prophétie de Daniel.

1. Un beau livre qui ne fait pas moins d'honneur à la Maison Mame que les *Heures romaines*, ce sont les *Fables de La Fontaine* (grand in-8 de XLIV-484, pages, Tours, 1875 ; prix : 40 fr.), que viennent d'éditer MM. Mame. Nous n'avons pas besoin de dire ici ce que sont les Fables de La Fontaine, ces inimitables petits chefs-d'œuvre qui charment les esprits les plus fins et les plus délicates ; nous dirons seulement que le livre qui vient de sortir des presses de MM. Mame est l'un des plus beaux hommages qui aient été rendus à l'immortel fabuliste. Ici la pureté du texte lutte avec la beauté du papier et le fini des gravures ; les yeux ne sont pas moins charmés que l'esprit, et il semble que les finesses du bonhomme et les délicatesses de son style deviennent plus sensibles avec cette impression si nette, ce papier si fort et si pur, et avec tout cet ensemble d'ornements sobres et parfaitement placés. Un portrait à l'eau-forte et cinquante gravures par V. Faulquier en constituent toute la partie proprement artistique. Ajoutons qu'il s'ouvre par une Préface de M. Poujoulat, qui forme un beau frontispice à l'œuvre du fabuliste.

---

2. Le *La Fontaine en action* de M. Hygin-Furcy (Paris, 1875, chez Belhatte, rue de l'Abbaye, 14; in-12 de xvi-336 pages; prix : 3 fr. et franco 3 fr. 50) est encore un hommage rendu au fabuliste. L'auteur de ce livre a pensé que l'allégorie employée par La Fontaine a parfois l'inconvénient de ne pas être comprise par les jeunes gens, qui s'arrêtent rarement aux maximes qui terminent chaque récit et qui ne cherchent pas à les approfondir. Il s'est donc proposé de développer la morale de chaque fable et de la rendre sensible par un exemple cité à l'appui, exemple choisi dans les fastes historiques de tous les pays ou dans la biographie des hommes illustres. Le dessein est excellent, nous constatons avec plaisir que les récits sont généralement bien choisis, qu'ils plairont à la jeunesse et qu'ils contribueront à son éducation. Nous voudrions seulement un peu plus de mouvement dans ces récits, un peu plus de cette vie qui les ferait lire avec plus de profit parce que la lecture en serait plus agréable. Tel qu'il est, nous sommes heureux de le dire, le livre de M. Hygin-Furcy est digne d'être recommandé à l'attention des parents et des maîtres.

---

3. *Apologie de la Théodicée du concile du Vatican*, par l'abbé Freynet; in-12 de 280 pages; Paris, 1875, chez E. Plon.

Nous avons déjà eu occasion de citer avec éloge le *Mot sur l'Ecole laïque obligatoire* du même auteur ; nous sommes heureux de pouvoir signaler aujourd'hui cette *Apologie* de la théodicée du concile du Vatican, qui est en même temps la justification de la condamnation portée par Pie IX des erreurs rappelées dans les premières propositions du *Syllabus*. M. l'abbé Freynet s'adresse ici aux esprits sérieux, élevés, accoutumés aux raisonnements philosophiques ; il le fait avec une rigoureuse logique, dans laquelle on reconnaît avec plaisir une étude attentive de saint Thomas d'Aquin. Nous recommandons son livre aux professeurs de séminaire, aux prêtres chargés de défendre les décisions du concile du Vatican et le *Syllabus*, aux hommes du monde éclairés qui veulent se rendre un compte exact des questions soulevées de nos jours et juger par eux-mêmes s'il est vrai, comme on se plaît tant à le répéter, que

l'Eglise est ennemie de la science et du progrès et que Pie IX est un homme rétrograde et ami de l'ignorance.

La constitution *Dei Filius* se présente, après la lecture de ces pages, dans une lumière pure et sereine, qui dissipe tous les vains fantômes du scepticisme, du panthéisme et du matérialisme, et l'on conclut avec M. l'abbé Freynet, que « c'est une indigne calomnie de dire de l'Eglise qu'elle est l'ennemie de la science et du progrès quand elle condamne les erreurs et les flétrit, » par les anathèmes contenus dans la première Constitution du dernier concile.

---

4. *La prophétie de Daniel, philosophie de l'histoire depuis la création jusqu'à la fin des temps*, par l'abbé Domenech ; 2 vol. in-8 de XVI-530 et 578 pages ; Paris, 1875, chez Victor Palmé.

« Cet ouvrage, dit l'auteur, est une étude raisonnée du monde matériel, du monde spirituel et du monde historique. Partant du principe indiscutable que *tout* ce qui existe provient d'une *cause première*, c'est-à-dire de Dieu, et que Dieu n'a rien créé sans un motif et un but déterminés, il est évident que la foi, la science et la raison, loin de se contredire, doivent s'accorder dans les lois physiques, morales, historiques imposées par le Créateur à toute créature. » Pour mettre cette vérité dans toute son évidence, M. l'abbé Domenech s'est attaché à tracer à grands traits l'histoire même du monde, dont la prophétie de Daniel a si magnifiquement indiqué les principaux linéaments. Après quelques chapitres qui servent d'introduction à son ouvrage, et dans lesquels il examine les prétentions de la raison, l'existence et les attributs de Dieu, les cosmogonies anciennes et l'autorité de la Bible, il entre complétement en matière. La création en général, la création de l'homme, la chute, le rôle des sociétés, la nation typique (le peuple de Dieu), les quatre monarchies, Assyrie, Perse, Grèce, Rome, lui fournissent autant de chapitres qui le conduisent au cinquième empire, l'Eglise, dont le divin Fondateur, Jésus-Christ, est la raison même de toute l'histoire.

Le premier volume se trouve ainsi consacré à l'homme et à la préparation du christianisme. Le second volume montre ce

que le monde est devenu depuis l'apparition du Christ, et, conduisant l'histoire même au-delà de l'époque présente, s'occupe, dans un dernier chapitre qui n'est pas le moins intéressant, de cette redoutable question de la fin du monde qui commence à tant inquiéter les esprits. Après avoir consacré plusieurs chapitres au Christ lui-même, à sa vie et à sa mission, M. l'abbé Domenech entre dans l'histoire de l'Eglise, et il en décrit la lutte contre le paganisme, contre le sensualisme et contre le rationalisme, dont les diverses formes sont le protestantisme, le jansénisme, le gallicanisme, le libéralisme, et dont l'épanouissement est la Révolution même, aboutissement et résumé de toutes les erreurs.

Il y a, dans l'ensemble du travail de M. l'abbé Domenech, un magnifique et imposant tableau du mouvement des siècles, des révolutions par lesquelles a passé l'humanité, et des doctrines qui l'ont tour à tour agitée, troublée ou éclairée. On suit avec le plus grand intérêt ces mouvements, ces agitations, ces luttes, et l'on ne sait ce qu'on doit admirer le plus de la vaste érudition de l'auteur et de la solidité de sa doctrine. Non qu'on ne puisse différer çà et là d'opinion avec lui sur quelques détails, et reprocher à son plan quelques irrégularités et quelques défauts de proportion ; mais ces œuvres de si longue haleine ne doivent pas être étudiées au microscope et disséquées avec le scalpel, si l'ensemble nous paraît excellent ; il y a là un superbe monument d'érudition et de doctrine, dont l'étude ne pourra manquer d'intéresser les esprits curieux de pénétrer dans l'intime des questions. Les historiens catholiques, les professeurs d'histoire, les élèves plus avancés de nos colléges catholiques y trouveront des aperçus, des rapprochements, des considérations neuves, dont ils pourront tirer grand profit. En général, l'auteur ne fait que résumer et placer à leur meilleur endroit les notes nombreuses qu'il a prises depuis vingt-cinq ans dans ses voyages à travers les diverses régions et les divers ouvrages qu'il a parcourus ; mais ce résumé et cet arrangement sont déjà d'une incontestable utilité, et ce n'est pas le seul mérite de l'ouvrage. Si l'on peut trouver que certains matériaux n'ont pas été assez polis, on est heureux de les rencontrer, et l'on ne quitte le livre qu'avec une idée plus nette de la vraie

philosophie de l'histoire, de cette philosophie qui ne peut être faite qu'à la lumière du christianisme.

J. Chantrel.

VARIÉTÉS

Le dimanche. — P. J. Proudhon, dont on imprime en ce moment la *Correspondance*, a commencé sa vie littéraire et politique, à Besançon, par un opuscule fameux, où il maintient que le prolétaire ne doit pas travailler le jour du Seigneur.

Comme on l'interpellait un jour à ce sujet, le dialecticien répondit :

— En demandant que l'homme du peuple ne travaille pas le dimanche, je ne suis par un calotin, je ne fais pas acte de religiosité : je fais de l'hygiène. Oui, il faut que le prolétaire ait 52 jours à lui sur les 365 de l'année. L'Eglise, si profonde politique, a compris cette nécessité : certains républicains sont trop obtus pour la comprendre !

L'enseignement gratuit. — Voici une statistique qui n'a pas besoin de commentaires :

Il existe actuellement en France 41,959 écoles laïques, savoir : 19,044 écoles spéciales de garçons, 16,516 écoles mixtes, et 6,399 écoles spéciales de filles.

Elles renferment 2,340,344 enfants des deux sexes, sur lesquels 704,028 ne payent pas de rétribution scolaire.

Il existe 11,392 écoles dérigées par des communautés religieuses savoir : 1,970 écoles de garçons, 1,099 écoles mixtes, et 8,322 écoles spéciales de filles.

Elles reçoivent 1,137,198 élèves, dont 662,332 gratuitement.

Les 41,959 écoles laïques ne donnent l'instruction qu'à 2,340,344 élèves, tandis que les 11,391 écoles religieuses, trois fois moins nombreuses, la donnent à 1,137,198 élèves.

Sur les 2,340,344 élèves des écoles laïques, 704,028 seulement, moins du tiers, reçoivent l'instruction gratuite, tandis que

662,332 enfants, plus de la moitié des élèves des écoles congréganistes, sont élevés gratuitement.

Le vendredi. — L'an 1875 s'est ouvert par un vendredi et finira aussi par un vendredi. Bien des gens tirent de ce simple fait une multitude de conjectures. Il y a des personnes qui redoutent le vendredi comme un jour néfaste, c'est-à-dire où il arrive toute sorte de choses sinistres, et qui se garderaient bien de rien entreprendre un vendredi, sous prétexte que les entreprises commencées en un pareil jour sont malheureuses. Ces appréhensions ne sont ni raisonnables, ni chrétiennes.

Pourquoi le vendredi, qui est le jour où s'est opérée la rédemption du monde, serait-il un jour malheureux, un jour portant malheur? Le roi de France Louis XIII, se trouvant aux portes de la mort, dit à ses médecins : « Croyez-vous que je puisse aller jusqu'à demain vendredi? J'y tiendrais, car voyez-vous, le vendredi m'a toujours été heureux. Tous les assauts que j'ai donnés le vendredi m'ont réussi. Plusieurs de mes batailles, je les ai gagnées le vendredi : oui le vendredi a été mon jour heureux. » Ajoutons que cet heureux roi était pourtant le treizième de son nom.

Nos années les plus malheureuses, 1789, 1814, 1815, 1870, n'ont pas commencé par un vendredi; tandis qu'un vendredi a été le premier jour de l'an 1801, où les églises de France ont été rouvertes, et de l'an 1869, où le salutaire concile du Vatican a été inauguré.

Foi d'un cocher. — Dernièrement, à Naples, le curé d'une des paroisses de cette ville avait à porter le Saint-Viatique à un malade. Comme il pleuvait beaucoup, il prit une citadine pour l'aller et le retour. Arrivé au point de départ, le curé voulut, comme de raison, rémunérer son conducteur; mais ce brave homme, qui avait conduit son cheval par la bride, marchant lui-même à pied et la tête découverte, refusa tout salaire, en disant : *Mon père, je vous remercie; ç'a été trop d'honneur pour moi que de servir Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL. — D'un travail de statistique que nous avons sous les yeux, il résulte que la Société de Saint-Vincent de Paul a donné, en 1873, aux pauvres, 5,487,754 fr. Les conférences de France ont fourni pour leur part, 2,233,994 fr. Les diocèses qui ont donné le plus sont ceux de Paris, Marseille, Lyon, Cambrai, Arras, Bordeaux, Nantes, Montpellier, Amiens, Rouen, Nancy, etc.

Les pays étrangers qui viennent ensuite en première ligne sont : la Belgique, avec 656,671 fr., l'Irlande, avec 352,912 fr., les Pays-Bas, avec 509,644 fr., l'Amérique, avec 496,280 fr. l'Italie, avec 201,212 fr., l'Allemagne, l'Autriche et la Hongrie, avec 559,665 fr.

Le restant de la somme est fourni par le Danemark, la Grèce, l'Angleterre, la Suède et la Norvége, le Luxembourg, le Portugal, la Suisse, la Turquie d'Europe, la Turquie d'Asie, les Indes anglaises, la Chine et l'Afrique. Encore n'a-t-on pas eu de comptes-rendus de tous les pays où l'Œuvre existe, de l'Espagne entre autres, sans quoi le chiffre, déjà si considérable de la recette, eût certainement été porté à un taux plus élevé encore.

LA ROSE DE JÉRICHO. — La légende de la rose de Jéricho n'est pas la moins poétique de celles que les fêtes de Noël rappellent à notre souvenir.

Le *Journal de la Jeunesse* vient de la reproduire ainsi :

— Tu sais bien, n'est-ce pas, le pays de Notre-Seigneur Jésus-Christ, là-bas, loin, loin.

— Oui, je sais, la Terre-Sainte.

— C'est ça. Tu sais bien que, quand le petit Jésus était tout poupon, la Vierge Marie allait laver à la fontaine de Jéricho les langes du berceau, de beaux linges bien blancs.

— Naturellement.

— Pour les faire sécher, quand elle les avait lavés, elle les étendait au soleil, sur les rosiers qui poussaient autour de la fontaine.

— Des rosiers?

— Oui. Il y a longtemps de ça. Les langes ne sont plus étendus, mais les rosiers fleurissent toujours.

— Vraiment?

— Oh! mais ce n'est pas des rosiers comme les nôtres.

— Je pense bien.

— Ils portent des fleurs toutes... toutes drôles. Les gens qui passent par là pour aller visiter, en dévotion, le tombeau de Notre-Seigneur, et qui voient ces roses, en prennent quand ils ne sont pas vus. Ils les rapportent, alors imagine-toi... devine...

Ici, Jeannotet hocha la tête superbement; mais moi, impatienté :

— S'il faut deviner, je m'en vas.

— Oh! je te le donnerais bien en mille, d'ailleurs. Figure-toi donc que quand on les garde bien pliées dans du papier mou, elles sont toutes sèches, toutes resserrées, et elles restent ainsi durant l'année entière; mais quand vient la veille de Noël, qui est le jour de la naissance de l'enfant Jésus, comme tu sais, on les met la tige dans un verre qu'on a rempli d'eau de fontaine en disant un *Ave*; et voilà que, par souvenir de son pays, en l'honneur de Notre-Seigneur dont la bonne Vierge avait étendu les langes sur les rosiers, la rose commence aussitôt à s'ouvrir, à s'ouvrir... Et elle reste ouverte toute la sainte nuit, après qu'on l'a retirée de l'eau; mais le lendemain elle se referme pour ne plus s'ouvrir que l'an suivant, à la même veille de Noël. Voilà ce que fait la rose de Jéricho.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le télégraphe vient de nous apprendre la mort de Mgr Leahy, archevêque de Cashel, en Irlande.

— On s'attend à voir les schismatiques de Berne réussir dans leur entreprise de s'emparer de l'église catholique de cette ville.

— De bonnes nouvelles sont arrivées du Chili; nous les donnerons dans notre prochain numéro.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE ET FAITS DIVERS.

4 février 1875.

Chaque semaine nous avons à dire que la situation est la même, que la persécution continue, que la constance des persécutés reste toujours inébranlable, et qu'on ne voit pas encore de quel côté, à quelle heure viendra le salut.

Cependant le monde ne reste pas immobile : les événements se succèdent avec une rapidité effrayante, et l'on ressent de plus en plus vives ces vagues terreurs, ces épouvantements indéfinis qui précèdent les grandes crises religieuses et sociales.

Le mal s'aggrave d'un côté; les prières redoublent de l'autre. Le monde et son chef infernal s'applaudissent de leurs succès, comme le faisait encore ces jours-ci un sectaire italien proclamant que Dieu bénissait la Révolution et condamnait l'Eglise; mais l'Eglise est toujours là avec les divines promesses, le Vicaire de Jésus-Christ étend à l'univers entier sa paternelle sollicitude, et, à la veille des terribles combats, des batailles décisives, il fournit aux chrétiens de nouvelles armes, d'inépuisables munitions dans le trésor du Jubilé qu'il vient d'ouvrir.

Les puissants paraissent s'éloigner de plus en plus du Pape, de l'Eglise et de ses principes; les peuples s'en rapprochent, ils tournent les yeux vers le Vatican, ils y envoient de nombreuses et fréquentes députations, et Pie IX, dont le regard s'étend sur toute la terre, voit dans ces mouvements l'espérance d'un meilleur avenir. « Abandonné des gouvernements, a-t-il dit un jour, je n'ai de confiance qu'en Dieu et dans les peuples catholiques. »

Grande parole qu'on ne saurait méditer avec trop d'attention, et qui annonce une de ces révolutions profondes qui changent

le cours des événements et qui ouvrent une nouvelle ère. D'un mot, Pie IX a fait l'histoire du passé, du présent et de l'avenir. Les gouvernements ont abandonné le Pape, voilà le passé et le présent; Dieu et les peuples catholiques, voici l'avenir.

Il serait long, dirons-nous avec un excellent journal d'Ancône, l'*Ancora*, il serait long de retracer la triste et sanglante histoire des événements qui ont abouti à l'abandon absolu de l'Eglise et du Pape par les gouvernements, abandon qui a commencé par des protections orgueilleuses et qui a fini par des intrusions sacriléges.

Arrêtons-nous un moment à considérer les voies merveilleuses de la Providence dans ces événements.

D'abord, l'Etat a voulu mettre la main sur l'Eglise : les concordats, les *exequatur*, étaient une diminution de sa liberté, et, dans certains pays, les choses allèrent jusqu'à un véritable esclavage pour la sainte Epouse du Christ. Mais cela ne suffisant point pour abattre le catholicisme, on a eu recours à un autre moyen, et l'on proclame aujourd'hui la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ce qui est, au fond, l'abandon et l'apostasie.

Or, ce qui était dirigé contre l'Eglise a tourné à son profit. Le premier effet de cet abandon a été la liberté rendue à l'Eglise. Sans doute, cette liberté lui coûte chaque jour les prisons, les amendes, les déportations, les martyres ; le Pape est prisonnier, les évêques sont emprisonnés ou exilés, les prêtres sont persécutés, mais les liens de la servitude sont rompus, et c'est déjà un immense avantage. L'Eglise est dans les larmes et dans le deuil, mais elle est libre, de cette liberté que le monde ne peut donner parce qu'il ne la connaît pas, la liberté qui sauve les âmes et qui ennoblit les consciences.

On se laisse quelquefois tromper par les apparences, et l'on ne voit que des sujets de désespoir et de découragement, là où il y a mille motifs d'espérer et de reprendre confiance. Cela vient de ce qu'il se produit en ce moment un double travail : travail de décomposition, travail de régénération. La société civile a été si longtemps chrétienne, qu'on s'imagine assez facilement que les coups qui la frappent frappent également le christianisme. C'est une erreur. Oui, la société civile est malade, elle agonise, parce qu'elle s'est séparée de l'Eglise et de

son Christ; l'âme de ce grand corps s'est retirée, il y a eu un véritable suicide, et la société périt. Mais, sous cette pourriture, sous cette effrayante décomposition, qui rappelle si vivement l'état de l'empire romain à son agonie, des germes de résurrection commencent à se développer; on voit çà et là percer de nouveaux épis, c'est une magnifique moisson qui se prépare.

Qu'est-ce que la persécution, si ce n'est le coup de crible qui sépare le bon grain du mauvais, qui fait mieux comprendre tout ce qu'il y a de salutaire dans la vérité, et le besoin qu'auront les nations d'y revenir si elles ne veulent pas être irrémédiablement condamnées?

Au milieu de ce déluge de fausses doctrines, d'erreurs et de préjugés, l'idée catholique surnage comme l'arche au-dessus du Déluge; elle a une élasticité qui lui donne d'autant plus de force qu'elle a été plus comprimée, elle secouera de nouveau le monde pour le réorganiser.

Et nous verrons, c'est notre ferme espoir, nous verrons l'Eglise catholique reprendre parmi les peuples la situation qui lui convient. Elle a vaincu le paganisme, elle a civilisé les Barbares, elle a dompté les plus violentes passions; il faut qu'elle triomphe encore d'un ennemi cent fois plus difficile à vaincre, l'apostasie fondée sur l'orgueil de la raison et sur les progrès de la science, et elle en triomphera, pour prouver qu'elle est l'œuvre de Dieu et la vérité.

Alors on reconnaîtra que la mission qu'elle a reçue de Dieu n'est pas une mission conditionnelle et limitée. On reconnaîtra que le Pape, vicaire du Christ, qui est le roi des rois et des peuples, est la première autorité qui existe dans le monde, et qu'à cette autorité sont subordonnées toutes les autres.

Alors, ce sera le règne de la vérité et de la justice, tous les droits seront reconnus et respectés, les droits des petits et des faibles, comme les droits des grands et des puissants, parce qu'on respectera avant tout les droits de Dieu, le Créateur et le Père de tous; et l'Eglise, pouvant développer librement dans tous les sens sa bienfaisante action, fera jouir les peuples d'une prospérité et d'une tranquillité que le monde n'a point encore connues.

Aujourd'hui, c'est le règne de la force : l'Eglise, qui veille par-dessus tout au salut des individus, parce qu'il y a là un intérêt éternel bien supérieur à tous les autres, l'Eglise ne consacre pas la force, mais elle reconnaît les faits qui en sont le produit, et elle s'efforce de vivre en bonne intelligence avec le fait accompli, afin d'obtenir quelque liberté pour les âmes de ses fidèles ; ce serait gravement se tromper que de croire qu'elle les légitime pour cela : elle tolère, elle ne reconnaît pas la force.

Si elle pouvait agir dans la plénitude de son droit et de son autorité, — et cela dépend des peuples et des gouvernements, — elle déclarerait et consacrerait le droit, elle condamnerait et rejetterait la force injuste.

Nous n'en sommes point encore là, mais nous y arriverons, car Pie IX l'a dit : Ma confiance est en Dieu et dans les peuples catholiques. Les peuples catholiques, dont le réveil religieux produit déjà tant de prodiges, rétabliront la vérité dans toute sa splendeur, ils reformeront une société puissante, où les principes domineront les faits. Pour cela, les peuples n'ont pas besoin d'être de profonds diplomates ; il suffit qu'ils aient le sens de la vérité et de la justice ; avec cela on verra renaître une conscience publique chrétienne, et ce sera la fin de cette Révolution satanique qui ensanglante le monde depuis un siècle.

J. Chantrel.

Au Vatican. — Une députation de catholiques belges vient d'être reçue par le Pape. Des paroles malheureuses avaient été prononcées par un ministre, à l'occasion de l'ambassadeur que la Belgique a conservé auprès du Saint-Siége. Ce ministre, faiblissant devant le libéralisme maçonnique, avait défendu le maintien de l'ambassadeur en faisant entendre qu'il était à Rome autant pour surveiller le Pape que pour le protéger. Les catholiques de Belgique ne pouvaient laisser passer de telles paroles sans protester. Une députation de personnages distingués s'est rendue auprès du Saint-Père, et, en lui remettant un don d'environ 300,000 francs, a protesté, au nom de tous les catholiques belges, de l'inviolable attachement de la Belgique au Saint-siége, à ses droits et à ses doctrines. Le Saint-

Père a répondu par un énergique discours, dont nous espérons pouvoir donner le texte dans notre prochain numéro.

— Une députation de catholiques napolitains a été reçue au Vatican, le 18 janvier, fête de la Chaire de saint Pierre. A l'adresse qui lui a été lue, Pie IX a répondu par un discours dont voici la substance :

« Je suis heureux de voir que les Napolitains sont toujours dévoués à la Chaire infaillible de saint Pierre.

« J'ai appris par les journaux l'état déplorable dans lequel se trouve la Sicile. Les douleurs de cette île, si riche en grains et en vignes, ne peuvent être indifférentes à des Napolitains. Priez donc Dieu pour la malheureuse Sicile.

« La religion catholique est en ce moment partout persécutée. Un télégramme récent m'apprend qu'en Chine les mandarins ont massacré un missionnaire français et une trentaine de chrétiens indigènes. Ma douleur, à la vue de ces persécutions, est tempérée par la constance des fidèles, et par la confiance que me donne l'augmentation du nombre des martyrs.

« Je vous bénis de tout cœur, vous qui êtes ici présents, vos familles, et les donateurs et les collecteurs absents du Denier de Saint-Pierre dans votre archidiocèse. »

Le Jubilé. — Nous avons déjà reçu un grand nombre de Lettres pastorales relatives au Jubilé. Dans la plupart des diocèses, le Jubilé s'ouvrira avec le Carême ; dans le diocèse de Lausanne, en Suisse, il a été ouvert le 29 janvier, jour de la fête de saint François de Sales.

En France, on a conçu le projet d'organiser, à cette occasion, un grand pèlerinage à Rome. Peut-être rencontrera-t-on des difficultés du côté du gouvernement italien, qui a interdit les pèlerinages; nous aimons à espérer que ces difficultés pourront être levées, mais nous avouons que notre espoir est bien faible.

Les journaux anglais se sont occupés du Jubilé, et se sont demandé pourquoi l'annonce n'en avait pas été faite avec le cérémonial d'usage, et surtout pourquoi le Saint-Père n'avait pas invité les fidèles à affluer vers Rome, et avait, au contraire, mis les grâces spirituelles du Jubilé à la portée des catholiques, sans les obliger de quitter leurs demeures. Le *Times* a insinué que le Pape n'a pas appelé les pèlerins à Rome « parce que l'argent qu'ils y dépense-« raient, enrichirait certainement ceux que Pie IX persiste à envi-« sager comme des ennemis de l'Eglise. Cette supposition, dit le

Times, est « peu digne et très-probablement elle est injuste; » néanmoins le journal anglais n'a pas honte de se la permettre et il cherche même à la justifier. « Les intérêts du Pape et ceux de « la ville de Rome n'ont plus rien de commun, et c'est pourquoi, « depuis le commencement de sa soi-disant captivité, Pie IX a « suspendu toutes ces grandes et imposantes cérémonies qui, jadis, « faisaient affluer vers la Ville éternelle des flots de visiteurs, « catholiques et non catholiques. »

Le *Tablet* a répondu à ces insinuations par un excellent article que nous reproduisons, parce qu'il fera connaître en même temps la conduite du gouvernement italien à l'égard des pèlerins.

C'est par d'autres motifs, dit le *Tablet*, que se justifie le refus du Pape d'appeler les pèlerins à Rome, et le blâme, si blâme il y a, retombe sur le gouvernement et non sur Pie IX.

Il est certain que la divine Providence a merveilleusement ravivé depuis quelques années la dévotion des catholiques aux pèlerinages vers l'un ou l'autre sanctuaire, mais il n'est pas moins certain que le gouvernement italien a vu ces pèlerinages de mauvais œil et qu'il a tout mis en œuvre pour les empêcher en Italie. Voici quelques faits :

Le 8 mars 1873, une députation de catholiques de Florence se présentait devant le Saint-Père, pour soumettre à Sa Sainteté leur projet d'organiser un pèlerinage à Assise. Pie IX approuva et bénit ce pèlerinage projeté par les membres du Tiers Ordre de Saint-François. Mais les révolutionnaires italiens, qui aiment tant la liberté pour eux, s'empressèrent de la dénier aux catholiques. Un meeting eut lieu au théâtre de Minerve, à Pérouse, le 6 avril 1873, et, voulant empêcher les « catholiques de plusieurs pays d'or« ganiser ce qu'ils appelaient une démonstration politiqueen faveur « du pouvoir temporel, » les meetinguistes déclarèrent qu'ils s'opposeraient « par la force » à la réalisation du pèlerinage projeté.

L'*Opinione*, organe du gouvernement, donna son approbation aux sentiments exprimés par les libéraux de Pérouse, et proscrivit les pèlerinages, en disant : « Si les catholiques doivent jouir de la « liberté dans l'intérieur de leurs églises, on ne peut leur permettre « d'encombrer les rues et d'y faire des démonstrations qui pour« raient ne pas plaire à tout le monde et provoquer ainsi des « désordres possibles. » Ce motif pourrait, le cas échéant, être invoqué contre les pèlerins du Jubilé à Rome.

Les fonctionnaires du gouvernement italien s'empressèrent de porter des décrets conformes aux vœux des journaux libéraux.

Le préfet d'Udine prit un arrêté en *huit* considérants, *tous applicables au Jubilé*, défendit le pèlerinage projeté par le Cercle de San Donato et l'Association catholique de Friuli, à la *Madonna del Monte*, près de Cividale.

Le préfet de Pérouse défendit, en *cinq* considérants, toute réunion de pèlerins sur le territoire entier de l'Ombrie et proclama que « toutes personnes qui tenteraient, soit individuellement, soit en « corps, d'entrer dans l'Ombrie avec l'intention de *pèleriner* (*pelle- « grinaggio*), seraient refoulées par la force. »

Le préfet d'Ancône, considérant qu'en 1873 « il apparaissait que « par l'initiative de certains comités ou sous-comités, des pèlerina- « ges plus nombreux qu'à l'ordinaire étaient projetés à la maison « de Lorette et autres sanctuaires, prohiba toutes réunions de pèle- « rins et décida que les personnes échappant, malgré la défense « faite, à l'attention de la police et entrant dans la province comme « pèlerins, seraient passibles des peines édictées par la police, « arrêtées et repoussées hors du territoire sous escorte de la force « publique. »

Le prefet de Venise décréta, en prétextant le maintien de la salubrité et de l'ordre publics, « l'interdiction de tout rassemble- « ment de personnes dans le district de Cavarzare, dans le but « de visiter le Crucifix exposé dans la sacristie de l'Eglise parois- « siale. »

Le préfet de Crémone ayant appris qu'un pèlerinage allait avoir lieu le 5 août 1873, à la *Madonna della Vittoria*, vénérée dans la chapelle de Costa Cremasca, s'empressa dès le 22 juillet de l'interdire.

Le préfet d'Arezzo fit de même pour le pèlerinage au sanctuaire d'Alvernia, le 2 août 1873, et son arrêté de défense porte que « tout « individu qui entrera ou tentera d'entrer dans la province, dans « un but de pèlerinage, qu'il vienne seul ou qu'il soit accompagné, « sera immédiatement expulsé; de plus, toute association formée « pour la visite du sanctuaire devra être dissoute. »

En août 1873, le préfet de Parme ne se contenta pas d'interdire l'accès du sanctuaire de la très-sainte Vierge à Fontanellato; il ordonna même la fermeture « immédiate » de l'église.

Mais, dira-t-on peut-être, tous ces décrets s'appliquent aux provinces : à Rome il n'en est pas ainsi, et là où le vicaire de Jésus-Christ est traité avec tant de respect et de déférence, les pèlerins et les pèlerinages sont parfaitement libres ! Les archives de la police se chargent de répondre à l'objection. Ouvrons-les.

Durant le cours de 1873, un pèlerin nommé *Paolo Verzo* de Massa Carrara, fut arrêté en pleine Rome, dans la capitale de la chrétienté.

Le 1er août de la même année, l'inspecteur du Borgo à Rome fit arrêter *quatre-vingts* pèlerins.

Vers la même époque, *six* pèlerins russes furent expulsés de la Ville éternelle.

Qui ne voit que l'arbitraire dont ont souffert les pèlerins de 1873 trouverait son application aux pèlerins de 1875 ? Et cela d'autant plus aisément, que le nouveau Code pénal contient une clause par laquelle tout acte *extérieur* du culte ressort directement à l'autorité civile, et punit d'amendes et d'autres peines ceux qui, malgré la défense de cette autorité, auraient accompli un acte quelconque du culte extérieur.

De tout ce qui précède suit à l'évidence l'impossibilité pour Pie IX, à l'imitation de son prédécesseur Léon XII, d'inviter les pèlerins à se rendre à Rome; c'eût été, s'ils répondaient à son appel, les exposer à être arrêtés et emprisonnés, pour peu qu'il plût aux ministres italiens d'interdire les pèlerinages.

Pie IX lui-même n'occupe en quelque sorte le Vatican que par simple tolérance : il n'a pas un seul coin de ses possessions antérieures qu'il puisse revendiquer comme lui appartenant. La Basilique de Saint-Pierre est considérée comme propriété de l'Etat et ceux qui y remplissent les fonctions sacrées les remplissent par la grâce du gouvernement italien.

Le *Times* déplore la perte pécuniaire que Rome éprouvera du chef de l'absence des pèlerins et par l'omission des cérémonies si imposantes qui attiraient jadis la foule des catholiques et des non-catholiques vers la Ville éternelle. Mais c'est le gouvernement italien, et non le Pape, qui éloigne les pèlerins. Le *Times* n'a pas autorité pour parler au nom des pèlerins catholiques. Quant aux étrangers non-catholiques, ils ressentent sans aucun doute l'absence des « imposantes cérémonies, » et de même que jadis les Philistins commandèrent à Samson de se présenter devant eux et de les amuser, ils voudraient forcer le prisonnier du Vatican à célébrer avec la pompe d'autrefois pour l'amusement de leur oisiveté ! Le *Times* et ceux qu'il patronne en seront pour leurs frais.

SUISSE. — L'arrêté suivant a été pris, à Genève, le 30 janvier :

« Le Conseil d'Etat,

« Vu les articles 7 et 8 de la loi du 2 novembre 1850, concernant une donation de terrain pour une seconde église catholique ;

« Vu les articles 128, 132, 133 et 136 de la loi du 18 mai 1864 sur les élections ;

« Arrête :

« 1° Les électeurs genevois catholiques de la ville de Genève sont convoqués pour le dimanche 7 février 1875, à neuf heures du matin, au Bâtiment électoral, sous la présidence de M. Mouchet, Emile, chef d'atelier, et la vice-présidence de M. Latoix, Claude, juge au Tribunal de Commerce ; afin de procéder à l'élection de la commission de cinq membres prévue par l'article 7 de la loi du 2 novembre 1850 concernant une donation de terrain pour une seconde église catholique.

« 2° Le scrutin restera ouvert pendant six heures consécutives après la fondation du Bureau, composé de vingt-cinq scrutateurs, et le dépouillement commencera immédiatement après la clôture du scrutin.

« 3° Les listes définitives des électeurs genevois catholiques seront affichées du samedi 30 janvier au samedi 6 février à midi. Les réclamations sur ces listes seront reçues au département de l'intérieur pendant le laps de temps précité, de neuf heures à midi et de deux à cinq heures chaque jour.

« 4° Seront seuls admis à voter les électeurs dont les noms seront inscrits dans les listes arrêtées par le Conseil d'Etat la veille de l'élection, à midi. »

Le *Courrier de Genève* publie à cette occasion un article vigoureusement raisonné, dans lequel il examine la conduite que doivent tenir les catholiques. Doivent-ils voter? Comment doivent-ils voter ? Plusieurs réunions ont eu lieu à ce sujet; le *Courrier de Genève* nous fait connaître ainsi ce qu'on y a décidé :

« Quelques-uns proposaient de ne prendre aucune part au vote, parce que, disaient-ils, « les catholiques qui vont à Saint-Germain se sont séparés de notre Eglise et n'ont plus droit de voter avec nous pour Notre-Dame. Puisque le gouvernement les admet à voter, nous devons, nous, ne pas voter avec eux, afin d'exprimer ainsi que nous sommes *totalement séparés*, et alors nous aurons recours aux tribunaux, s'il le faut, pour faire maintenir nos droits à la propriété et à la jouissance de Notre-Dame. »

« D'autres répondaient : « Il n'est point nécessaire de renoncer

au vote pour exprimer que nous sommes totalement séparés de ceux qui vont à Saint-Germain. En votant avec eux, nous n'acceptons pas plus notre opinion qu'ils n'acceptent la nôtre eux-mêmes en votant avec nous. Avant comme après ce vote commun nous sommes et nous resterons totalement séparés, au vu et su de tout le monde. Par conséquent, au lieu d'éterniser la question en la portant devant les tribunaux, il vaut mieux la trancher promptement en venant tous au scrutin prouver par une bonne élection que nous sommes la majorité. Car si ceux de Saint-Germain se voient en minorité à l'élection, ils ne nous inquièteront plus. »

« C'est ce dernier parti qui a prévalu. Les assemblées catholiques ont décidé d'appeler au scrutin tous les électeurs catholiques qui veulent rester fidèles à la religion de leurs pères. Donc, pour tous les vrais catholiques, le mot d'ordre, dimanche prochain, sera : PAS D'ABSTENTION !

« Maintenant que faudra-t-il voter? Il s'agit simplement de nommer une *commission de cinq membres*, citoyens genevois, qui seront chargés de défendre les intérêts des catholiques et de maintenir l'église de Notre-Dame dans les conditions où elle est actuellement, où elle a toujours été et où elle doit rester *à perpétuité*, selon l'article 1er de la loi de 1850, par laquelle l'Etat a donné gratuitement un terrain « pour la construction d'une seconde église consacrée à l'exercice du culte catholique. »

« Cette loi de 1850 a stipulé, article 7, que si à l'avenir les catholiques étaient inquiétés dans la jouissance de leur église, « ils nommeraient une commission de cinq membres, pour être leur organe légal, » c'est-à-dire les défenseurs autorisés de leurs intérêts. Le gouvernement a jugé, comme nous l'avons dit plus haut, que c'était le cas de faire nommer maintenant cette commission, qui n'a jamais été nommée depuis vingt-cinq ans que l'église est fondée.

« Il ne nous reste donc plus, dit le *Courrier de Genève* en terminant, que de faire un bon choix, de nommer des hommes parfaitement sûrs, fermes, dévoués, ne cherchant à faire triompher que le respect loyal du droit, l'honneur de Genève et le bien de notre patrie. »

ALLEMAGNE. — Mgr Martin, évêque de Paderborn, après avoir subi vingt-quatre semaines d'emprisonnement, a été tiré de prison, le 19 janvier, à l'expiration de sa peine, mais pour avoir à recommencer aussitôt une autre captivité à l'occasion d'un mandement dans lequel il défendait les droits de l'Eglise; il doit maintenant

subir deux mois de forteresse à Wesel. La *Germania* de Berlin donne des détails sur le nouveau fait de persécution :

« *Paderborn*, 19 *janvier*. — Aujourd'hui, vers huit heures du matin, s'ouvrirent les portes de la prison pour Mgr Martin, qui avait été privé de sa liberté depuis vingt-quatre semaines et à peu près entièrement séparé du monde extérieur. Les portes s'ouvrirent, mais non pour rendre au confesseur apostolique sa liberté ; de nouvelles peines, des sacrifices nouveaux l'attendaient. Hier soir, on lui avait donné connaissance de l'ukase du *Kreisgericht* de Hœxter, qui le condamnait à deux mois de forteresse à subir à Wesel. Le secrétaire de police Rust apparaît, rapporte l'ordre qu'il a reçu, et il répond à la question à lui faite : s'il veut employer la violence, qu'effectivement il devra en faire usage. Ainsi donc en avant ! — l'extraposte est à la porte, car on n'avait pu obtenir de voiture privée. Mgr l'évêque, son secrétaire, le docteur Stamm et le policier Rust montent en voiture, et le véhicule est emporté à la gare avec une vitesse merveilleuse. On venait de semer à la hâte des feuilles vertes sur le seuil.

« Toute la route est pleine de monde ; jeunes et vieux, riches et pauvres, tous saluent l'évêque de leurs acclamations, tous agitent leurs mouchoirs pour témoigner la joie de revoir leur pasteur ; entre les acclamations, des sanglots navrants. La gare était fermée par la police ; mais le long de la voie, des milliers de fidèles avaient pu trouver place et, même sur le perron, une foule compacte avait pu se porter, circonstance qui rendit très-difficile à l'évêque d'arriver au coupé. L'air retentit de toutes parts d'acclamations, de gémissements.

« *Wesel*, 19 *janvier*. — Mgr l'évêque vient d'ariver à Wesel, accompagné du Dr Stamm et escorté par le secrétaire de la police, Rust, de Paderborn. Après que ce dernier eût déclaré que sa mission était terminée et que l'auguste captif se fut un peu remis des fatigues du voyage, il se rendit chez le commandant de place, afin de commencer la peine de deux mois de forteresse encourue par son mandement. Le commandant Von Zattewitz le conduisit à la citadelle, qui sera son lieu de séjour pour les premiers temps. Monseigneur se porte bien, très-bien, malgré les aménités dont on l'avait si abondamment rassasié.

« La population de Wesel, qui est catholique, a salué le confesseur de la foi avec respect et vénération. Les plus âgés de ces braves chrétiens ont vu à la même place ces séminaristes héroïques qui ne tardèrent pas à voir la fin du tyran qui les y envoyait. Les

notables de la ville attendaient à la gare avec le clergé. Les sieurs Dorsemagen frères mirent leur maison à la disposition de Monseigneur, offre qui fut acceptée avec reconnaissance. »

— Un décret du 17 décembre a prononcé la fermeture du séminaire de Fulda, où se sont tant de fois réunis les évêques d'Allemagne.

— Mgr Brinckmann, évêque de Munster, a été cité devant le tribunal correctionnel de Clèves, pour ses allocutions prononcées pendant la tournée de confirmation de l'été dernier. Il s'agirait d'invoquer contre lui le paragraphe 130 *bis* de la *loi de Lutz.*

— Nous lisons dans une correspondance de l'*Univers* :

Aix-la-Chapelle a fait dernièrement une perte irréparable. M. le bourgmestre Contzen, comte pontifical, chevalier de Saint-Grégoire le Grand, etc., est mort le 18 janvier dans la soixante-cinquième année de son âge. Sous son administration la ville de Charlemagne a pu servir d'exemple à toutes les villes catholiques. Aidé par un conseil municipal dont la grande majorité n'a cessé d'être composée d'excellents catholiques, M. Contzen a pu contribuer à la fondation d'une foule d'œuvres et d'établissements chrétiens qui le feront vivre dans la mémoire des Aixois en lui valant pour l'avenir le pieux *memento* des pauvres et des nécessiteux de la ville. Il faisait partie de toutes les œuvres chrétiennes et catholiques, il a su de tout temps faire valoir les bons principes dans tous les conflits qui surgissaient de différents côtés ; sous son administration, Aix-la-Chapelle s'est donné un hôpital magnifique ; c'est grâce à son administration qu'a été construite, des dons des catholiques, l'église votive de l'Immaculée-Conception, et que se sont fondées des maisons religieuses en grand nombre.

« Ce fut lui qui défendit à Ems, auprès de l'empereur, la cause des jésuites et des autres religieux que la loi de 1873 allait mettre à la porte. Malheureusement il eut la douleur de voir partir les jésuites et les rédemptoristes, et de savoir l'épée de Damoclès encore suspendue sur les autres, jusqu'à sa dernière heure. Il voit sans doute aujourd'hui et il admire les desseins de Dieu, dont la rigueur apparente peut-être a contribué à hâter sa fin. Il comprend aujourd'hui que si Dieu nous reprend les grands défenseurs de son Eglise, les Mallinckrodt, les Baudri, les Contzen, c'est qu'il veut lui venir en aide plus directement.

« Cet éminent fonctionnaire, pleuré de ses administrés et comblé des louanges posthumes, même des plus grands de ses ennemis, avait été autrefois le collègue du grand chancelier actuel, il jouis-

sait de l'estime de l'empereur, et la ville à laquelle il était préposé bénéficiait de sa grande influence, qui a contribué à détourner d'elle bien des coups de foudre, surtout depuis les derniers conflits. Que Dieu lui-même soit la récompense de ce grand chrétien, qui n'a cherché que sa gloire, la glorification de l'Eglise et le bien-être de ses administrés! Puisse-t-il maintenant, par ses prières, empêcher que la ville chrétienne, dont il a dirigé les affaires pendant un quart de siècle, ne devienne la proie d'une coterie qui n'avait réussi jusqu'ici qu'à être l'avocat du diable et à jouer le rôle du loup d'airain posté devant l'antique chapelle palatine de Charlemagne. »

MORT DE DOM GUÉRANGER. — L'illustre bénédictin *Dom Prosper Guéranger* est mort le 30 janvier; c'est une grande perte pour son Ordre et pour l'Eglise. On trouvera plus loin une appréciation de la vie de cet éminent religieux. Nous nous contentons d'inscrire ici quelques dates. Dom Guéranger naquit au Mans en 1806. Il entra de bonne heure dans l'état ecclésiastique, et, se sentant appelé à la vie religieuse, il entreprit de restaurer en France l'Ordre de saint Benoît : l'abbaye de Solesmes fut fondée. Les principaux ouvrages de Dom Guéranger sont : *Notice sur l'Abbaye de Solesmes*, 1839; *Institutions liturgiques*, 1840-1842; l'*Année liturgique*, dont la publication, commencée en 1842, n'est pas encore achevée; *Histoire de sainte Cécile*, 1853; *Essai sur le naturalisme contemporain*, 1859; *La Monarchie pontificale*, 1870.

LE MARIAGE CIVIL EN BAVIÈRE.

Le but poursuivi par le libéralisme, de qnelque nom qu'il se pare et de quelque côté qu'il vienne, franc-maçonnerie, césarisme, démocratie, suprématie de l'Etat, etc., est la sécularisation légale absolue de la société, jadis chrétienne, sécularisation qui finit par mettre tout dans les mains de l'Etat ou de ceux qui agissent en son nom. Cela se voit en ce moment en Allemagne, où une loi vient d'être soumise au conseil fédéral, afin d'introduire dans tout l'empire germanique le mariage civil obligatoire. Les évêques de Bavière, gardiens vigilants des droits de l'Eglise et, on peut le dire, des droits de la conscience chrétienne et des plus grands intérêts de la société, viennent,

à ce sujet, d'adresser au roi de Bavière une humble remontrance, dont nous empruntons la traduction au *Monde:*

Les très-révérencieux évêques soussignés de la Bavière se voient obligés d'approcher du trône de Votre Royale Majesté avec la présente remontrance, pleine de la plus respectueuse déférence.

Le Conseil fédéral allemand a soumis aux délibérations et résolutions de la Diète impériale un projet de loi ayant pour but d'introduire dans tout l'empire germanique le mariage civil obligatoire, en y rattachant toute la juridiction ecclésiastique en matière matrimoniale. Ainsi la forme civile de la célébration du mariage serait aussi prescrite légalement aux sujets de Votre Royale Majesté, lesquels appartiennent en grande majorité à l'Eglise catholique.

Les très-obéissants soussignés ne sont pas maintenant en état d'exposer les effets, d'une nature nécessairement non-satisfaisante, qu'une pareille loi doit apporter, sous le double rapport religieux et social, à notre chère patrie. Mais le jugement de l'Eglise catholique sur le mariage civil est formé depuis longtemps et généralement connu. C'est pourquoi les très-révérencieux soussignés, voulant écarter toute espèce de doute, emploieront, au lieu de leurs propres paroles, la courte décision adressée sur le mariage civil, le 9 septembre 1852, au roi Victor-Emmanuel, par Notre Saint-Père Pie IX, et dont voici la teneur :

« C'est un article de foi que le mariage a été élevé par Notre-Seigneur Jésus-Christ à la dignité de sacrement. C'est également la doctrine de l'Eglise catholique que, dans le mariage, le sacrement n'est point un attribut accidentel venant s'ajouter au pacte matrimonial, mais qu'il forme une condition essentielle, inhérente au mariage même. De telle sorte qu'entre chrétiens la célébration du mariage n'est légitime que dans et par l'action sacramentelle, en dehors de laquelle il demeure un simple concubinat. Donc, une loi civile qui croit pouvoir séparer, chez les catholiques, le sacrement de mariage du pacte matrimonial, et entreprend de déterminer la validité de celui-ci, contredit à la doctrine de l'Eglise, usurpe sur ses droits et met pratiquement au même niveau le concubinat et le sacrement, en déclarant l'un et l'autre également légitimes. »

Quant aux très-révérencieux soussignés, premiers pasteurs de la Bavière, ils voient dans le susdit projet de loi une circonstance particulièrement grave, à savoir: qu'il contient la plus flagrante contradiction avec le Concordat bavarois. En effet, abstraction faite de ce que le Concordat subsistant garantit à l'Eglise catholique de

Bavière, par l'article Ier, tous les droits et toutes les prérogatives qu'elle possède suivant l'ordre divin et les dispositions canoniques, parmi lesquels il faut évidemment comprendre la discipline ecclésiastique en matière matrimoniale; abstraction faite, en outre, qu'il est stipulé dans l'article XVII que tous les sujets non spécialement exprimés seront traités d'après la doctrine de l'Eglise et selon la discipline en vigueur, lesquelles impliquent les matières matrimoniales, sans aucun doute ; abstraction faite de tout cela, disons-nous, le projet de loi précité entreprend de supprimer, aussi pour la Bavière, toute la juridiction ecclésiastique relative au mariage, bien que l'article XII du même concordat assure aux évêques « le droit d'examiner et de décider devant leurs tribunaux les causes « matrimoniales dévolues aux juges ecclésiastiques par le XIIe ca- « non de la XXIVe session du saint concile de Trente. »

En conséquence des précédentes affirmations, si la loi allemande actuellement discutée contredit les doctrines de l'Eglise catholique ; si elle attaque et blesse de la manière la plus violente les droits reconnus par un contrat public et solennel aux catholiques bavarois, la très-respectueuse prière que nous adressons à Votre Majesté royale se trouve pleinement justifiée. Cette prière a pour objet d'obtenir que reconnaissant l'état de choses ci-dessus exposé, Votre paternelle sollicitude envers vos très-fidèles sujets catholiques prenne très-gracieusement les mesures convenables pour détourner un dommage tel que serait, à leur égard, la rupture de notre Concordat.

Les très-révérencieux soussignés, premiers pasteurs de la Bavière, se sentent pressés par leur conscience de sauvegarder en même temps, et en toute occurrence, dans ce royaume, les droits sacrés de l'Eglise catholique en général comme ses droits particuliers.

Avec le plus profond respect et le plus fidèle attachement, nous demeurons, de Votre royale Majesté, les très-soumis et très-obéissants :

† Grégoire, archevêque de Munich.
† Henri, évêque de Passau.
† Ignace, évêque de Ratisbonne.
† Pancrace, évêque d'Augsbourg.
† François-Léopold, évêque d'Eichstædt.
† Jean-Valentin, évêque de Würzbourg.
† Daniel-Boniface, évêque de Spire.
† Gabriel Fellner, vicaire capitulaire de Bamberg.

L'ÉGLISE AU VÉNÉZUÉLA.

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

Vous savez, bien-aimés fils, ce que nous devons au caractère auguste dont, quoique indigne, nous avons été revêtus; vous savez jusqu'à quel point il nous est permis de résister aux ennemis de l'Eglise. Depuis saint Pierre jusqu'à Pie IX, depuis saint Athanase et saint Jean Chrysostome jusqu'à ces confesseurs admirables de la foi, les évêques d'Allemagne, de Suisse, du Brésil, qui aujourd'hui souffrent comme nous la prison et l'exil pour la défense de la liberté de l'Eglise, les exemples ne nous manquent pas pour nous apprendre où doit s'arrêter et jusqu'où doit aller notre résistance. Souffrir patiemment la persécutiou, en espérant que la justice de Dieu passera et que le châtiment aura son terme, dissiper les accusations injustes que l'on nous impute et opposer à toutes les attaques des persécuteurs l'affirmation nette et claire de la doctrine de l'Eglise, quand ils la nient ou qu'ils l'altèrent, aussi bien que l'affirmation de ses droits, et par là empêcher que l'erreur de l'usurpation ne vienne à prescrire, par suite de l'acquiescement tacite de ceux qui sont appelés à défendre ces grandes et saintes causes : voilà ce que nous avons à faire, et voilà ce que nous avons fait.

C'est là ce que nous avons fait une fois de plus dans notre protestation adressée le 11 avril dernier au congrès de Vénézuéla contre l'édit qui déclarait la vacance de notre Eglise métropolitaine et contre l'élection d'un nouveau titulaire, parce que ni l'un ni l'autre de ces actes ne rentrait dans les attributions de ce corps politique. C'était notre devoir, et nous ne pouvions l'éluder, de soutenir le droit que nous donne l'institution pontificale d'occuper le siége archiépiscopal de Caracas, droit qu'aucune autorité civile ne peut nous retirer, et d'affirmer le droit exclusif du Saint-Siége apostolique d'établir et de déposer les évêques. Ce document fut imprimé et adressé au président du Congrès; en outre, différents exemplaires furent envoyés à Caracas pour être mis en circulation.

C'est là toute cette fameuse correspondance, émanant de nous, sur laquelle le gouvernement a mis la main, faisant jouer pour cela ses moyens favoris, l'intrigue et la violence. Et ces moyens ont été poussés cette fois-ci à des extrémités inouïes aussi bien qu'odieuses : on a fait arrêter, on a mis en prison deux femmes dignes de tout respect, l'une d'elles âgée et infirme, six jeunes filles orphelines, appartenant à des familles très-honorables, et aujourd'hui elles ont à subir l'horreur des cachots et la compagnie des criminels con-

damnés par la justice, uniquement parce que quelques exemplaires de notre protestation leur avaient été adressés, et sans doute aussi pour les punir des liens de parenté qui les rattachent à notre secrétaire. Et ce même traitement, et pour des causes pareilles, a été infligé à des pères de famille, hommes dignes et d'une conduite irréprochable. Voilà jusqu'où peut aller ce système féroce de vengeance, d'oppression et d'hypocrisie qui gouverne aujourd'hui notre malheureuse patrie et qui se pratique contre l'Eglise avec un acharnement particulier et soutenu...

Cette protestation, d'un caractère purement ecclésiastique et que nous renouvelons aujourd'hui par devers vous à titre d'enseignement doctrinal, se bornait à déclarer, bien-aimés fils, que nous sommes et continuerons d'être le seul archevêque de Caracas, tant que le Pasteur suprême ne nous aura pas délié du lien sacré qui nous unit jusqu'à la mort à cette Eglise métropolitaine; que le Congrès n'a point autorité, sous aucun prétexte, pour déclarer vacant notre siége, et bien moins encore pour nous donner un successeur, que tels actes sont par conséquent radicalement nuls, sans aucune valeur, en même temps qu'ils sont autant d'injustifiables et déplorables abus de la force; que quiconque oserait entrer en l'exercice de notre juridiction, sans une délégation émanant de nous et du Saint-Siége, devrait être tenu pour schismatique, que personne ne devrait lui obéir en aucune façon, sans oublier les peines formidables qu'il encourrait et que rapporte le droit canonique. En outre, la soi-disant présentation au Saint-Siége apostolique d'un nouveau candidat pour l'archevêché de Caracas, ne sera jamais qu'une comédie vulgaire, à laquelle il est impossible que votre bon sens se laisse prendre. Quel sarcasme horrible ce serait que de recourir à notre Saint-Père le Pape, à cette fin qu'il livrât l'Eglise vénézolane aux mains de ceux qui l'ont déjà ruinée, qui ont insulté et récusé un délégat apostolique, de ceux qui ont nié l'universalité de la juridiction du Souverain-Pontife, de ceux qui réduisent le culte catholique à un simple souvenir de Jésus-Christ, à qui ils ne reconnaissent du reste qu'un seul titre, celui d'un homme modèle!

Nous sommes obligés, en conscience, à obéir aux pouvoirs publics, mais en cela seulement qui n'est pas manifestement injuste et qui ne sort pas des limites de leurs attributions; quand les limites sont dépassées, quand ils envahissent la juridiction ecclésiastique, quand ils décrètent des choses contraires à la loi de Dieu ou à celle de l'Eglise, dans tous ces cas, nous ne pouvons pas leur obéir; nous

sommes obligés, et c'est un devoir rigoureux de leur résister pacifiquement, de leur dire, comme disaient les apôtres au sanhédrin et les martyrs aux tyrans :

« Nous ne pouvons faire ce que vous ordonnez, parce que nous sommes tenus d'obéir à Dieu avant que d'obéir aux hommes. »

Telle est la règle de l'obéissance chrétienne, règle à laquelle vous-mêmes devez conformer votre conduite, en tant que chrétiens, de manière à donner à César ce qui appartient à César, sans refuser à Dieu ce qui appartient à Dieu. Et qu'on ne prétende point que de cette façon nous manquons au respect qui est dû *aux lois civiles*, car ces lois auxquelles nous refusons, et auxquelles vous-mêmes devez refuser votre obéissance, sont précisément *des lois ecclésiastiques* édictées par le gouvernement civil.

Si jusqu'à ce jour, fils bien-aimés, la foi catholique que vous avez le bonheur de professer a semblé dormir, si la confession publique et la pieuse mise en pratique de cette même foi n'a point toujours répondu aux attaques de ses ennemis, nous espérons que Dieu Notre-Seigneur mettra désormais cette foi dans vos cœurs à la hauteur des coups dont nous avons à souffrir; nous espérons que vous ne tarderez pas à suivre les brillants exemples que vous ont donnés les catholiques de l'Autriche, de l'Allemagne, de la Suisse et des autres nations, en cette époque de persécution générale contre la sainte Eglise, et que leur rappelant la paroles de saint Augustin, vous échapperez à ce grand châtiment que méritent tous ceux qui se révoltent contre la véritable *justice humaine;* mais que vous mériterez aussi par l'ensemble de votre manière d'agir, par votre patience dans les épreuves et votre fermeté dans le bien, la grande récompense réservée à tous ceux qui résistent *à l'injustice*, qui font passer la vérité divine avant la crainte, avant la séduction, le bien-être et la vie même : *Quicumque ergo legibus imperatorum, quæ contra Dei voluntatem feruntur, obtemperare non vult, acquirit grande præmium; quicumque autem legibus imperatorum, quæ pro Dei voluntate feruntur, obtemperare non vult, acquirit grande supplicium* (*Epist. ad Bonif. De correct. Donat.*) Nous vous engageons de même à vous interdire toute participation au vol sacrilége des propriétés et revenus des églises, séminaires et couvents, dont l'acquisition ou la possession engagerait vos consciences, sans vous donner aucun titre légitime, puisque toutes ces transactions sont entachées de fraude et complétement nulles.

Nous gémissons sans aucune consolation, fils bien-aimés, en voyant les maux qui pèsent sur notre Eglise, l'esclavage qui s'im-

pose à vos consciences, les dangers que court votre foi; mais ce qui nous fortifie, c'est la pensée que la vertu se perfectionne dans l'épreuve; et c'est par cette vertu, avec l'aide de Dieu, que vous saurez rejeter au loin la doctrine empoisonnée qui se propage dans la république, écarter les loups qui pourraient se présenter sous le vêtement des pasteurs, et vous maintenir fermes dans les enseignements et les pratiques de notre sainte religion, dans l'humble soumission à votre pasteur légitime et au Souverain-Pontife, chef de l'Eglise catholique et centre de son unité. Priez sans intermission. Puissent vos gémissements et vos supplications, partant de cœurs contrits et humiliés sous la main toujours équitable de Dieu, parvenir à désarmer sa colère, à faire voir à ceux qui gouvernent le Vénézuéla la mauvaise voie où ils sont engagés, et à les déterminer, à rendre à l'Eglise sa liberté naturelle, ses droits légitimes, son action sans entraves, cette action qui tend non-seulement à procurer la félicité éternelle aux hommes, mais aussi à établir et à dilater la paix et la prospérité temporelle des nations.

Donné, sous notre sceau et notre signature, à Port-d'Espagne, le 24 juin mil huit cent soixante-quatorze. † Sylvestre,

Archevêque de Caracas.

Par mandement de l'illustrissime seigneur archevêque :

(L † S) Ladislas Amitesarove,

Secrétaire.

SAINT HILAIRE ET SAINT REMI.

La fête de saint Hilaire revêt toujours à Poitiers un caractère solennel auquel l'éloquence et l'érudition théologique de son illustre successeur donne un éclat plus brillant encore. Cette année, Mgr Langénieux, ancien évêque de Tarbes et aujourd'hui archevêque de Reims, célébrant la messe pontificale dans la cathédrale de Poitiers, Mgr Pie a saisi cette occasion pour rapprocher, dans une magnifique homélie, les deux grands évêques des premiers siècles, saint Hilaire et saint Remi, qui sont morts le même jour de janvier, et il a su tirer de ce rapprochement des enseignements non moins précieux pour le patriotisme que pour la piété. Nous reproduisons ici la plus grande partie de cette homélie.

I

Il est deux noms qui ont été inscrits au même jour par l'E-

glise dans le catalogue et le calendrier de ses saints, parce que les deux pontifes qui ont porté ces noms se sont le même jour envolés au Ciel. Je dis « le même jour, » quoique non pas « la même année, » ainsi que l'observe le bréviaire romain par rapport à d'autres pontifes dont la mémoire est unie dans une même célébration : *eodem die, sed non eodem anno* (1). Du trépas d'Hilaire de Poitiers (2) au trépas de Remi de Reims (3), il s'est écoulé plus d'un siècle et demi. Mais l'un et l'autre ont quitté la terre aux ides de janvier. Et si, pour l'Eglise universelle, ce jour, qui est le jour octave de l'Epiphanie, a renvoyé au lendemain l'office de notre saint docteur ; si, pour la même raison, la date du 1er octobre, qui fut celle de la triple translation solennelle des reliques de saint Remi, est devenue la date commune de sa festivité, les deux églises particulières de Poitiers et de Reims sont pourtant demeurées en possession de célébrer la fête de leurs glorieux pontifes au 13 janvier. Privilége considérable, mais privilége légitime.

La liturgie romaine, nous le savons, est grandement jalouse de l'honneur qui revient au mystère de Notre-Seigneur Jésus-Christ : en particulier, comme l'a fait remarquer saint François de Sales, au mystère de l'Epiphanie, qui est celui de l'accomplissement des oracles prophétiques de l'ancienne loi concernant l'avénement des nations à la foi chrétienne. Cette fête de la gentilité a sa vigile et son octave plus privilégiées qu'aucune autre : le huitième jour, en ce qui le regarde, est exclusif de toute solennité, même patronale. La place est au Christ-Roi, au souverain monarque dont la royauté vient d'être saluée et reconnue par les représentants des royautés de la terre : il n'en doit partager l'honneur avec personne. Chandelier descendu du ciel, lampe nourrie de l'huile de la divinité, son épiphanie vient de le faire reluire aux yeux de ceux qui ne le connaissaient pas encore. Que l'octave se complète pour lui seul, et que rien n'en vienne détourner et distraire notre piété : c'est la règle, c'est l'ordre, et c'est justice qu'il en soit ainsi.

Mais, cela étant, pourquoi cette division, pourquoi cette

(1) Ad diem XIV septembr., in fest. SS. Cornelli et Cypriani, martyr.
(2) En 368.
(3) En 532.

concurrence qui apparaît ici ? *Quid sunt duæ istæ olivæ ad dexteram candelabri et ad sinistram?* Quel droit ont ces deux figures à se produire en un pareil jour à la droite du candélabre et à sa gauche ?

Hâtons-nous d'entendre la réponse : Ceux-ci sont deux des plus nobles entre tous ceux qui ont participé à la royale onction du Christ, et ils ont reçu la fonction de prêter assistance au roi de toute la terre : *Isti sunt duo filii olei, qui assistunt Dominatori universæ terræ.*

Les saints sont les astres du firmament spirituel. Dieu, « qui « sait le nombre des étoiles, et qui les appelle toutes par leur nom : » *Qui numerat multitudinem stellarum et omnibus eis nomina vocat* (1), n'a point peuplé au hasard le ciel de ses élus. A chacun d'eux il a marqué sa place et son emploi. Capitaines illustres dans les rangs de cette armée rangée en bataille qui est l'Eglise, Hilaire et Remi ont eu leur poste assigné par l'ordonnance divine. L'un et l'autre ont vaillamment occupé ce poste d'honneur. Qui dit épiphanie dit manifestation de Jésus, et manifestation non pas seulement privée, mais publique et sociale. Or, ce fut l'œuvre commune, ce fut la mission successive d'Hilaire et de Remi de préparer et d'enfanter cette nation très-chrétienne, par laquelle le nom de Jésus devait resplendir d'un éclat nouveau et rayonner jusqu'aux extrémités du monde.

Hilaire d'abord : Hilaire, le gardien de l'orthodoxie, le docteur et le vengeur de la divinité du Verbe ; Hilaire, sans lequel les Gaules auraient sombré dans l'abîme de l'hérésie : *Illud apud omnes constitit unius Hilarii beneficio Gallias nostras hæresis piaculo fuisse liberatas* (2) : c'est un écrivain nullement suspect de flatter et de surfaire les évêques qui l'a dit ainsi : et quel bienfaiteur de son pays que celui qui le préserve de la peste de l'hérésie et de tous les maux qu'elle traîne après elle ! Hilaire enfin, le pasteur, l'apôtre, qui a plié sous le joug de la vérité catholique ces fiers et terribles habitants de nos provinces occidentales qu'il nommait lui-même, au témoignage de saint Jérôme, « les Gaulois indociles » : *Gallos indociles ;*

(1) Ps. CXLVI, 4.
(2) Sulpit. Seve., Sacr. Hist., L. II.

Hilaire, qui a gravé si profondément et si solidement les préceptes du salut dans la tête et dans le cœur de ces populations jusque-là indomptées et intraitables : *indomitis tradens populis præcepta salutis*, qu'après quinze siècles écoulés aucune terreur ni aucune tyrannie humaine ne pourrait leur contester et leur ravir la profession publique de leur croyance. On l'a bien vu au siècle dernier. Partout ailleurs, ce qui restait du christianisme était réduit à se cacher. Sur les plages qu'Hilaire avait foulées de ses pas, nourries de sa parole, le culte divin se pratiquait au grand jour : l'épiphanie du Christ, éclipsée pour le reste de la nation, demeurait là en permanence.

Donc, cet illustre fils de l'onction sacrée, qui siége à la droite du candélabre, Hilaire n'occupe point une place nsurpée. Pour sa part il a grandement porté concours et assistance au Monarque divin, qui avait reçu de son père toutes les nations en héritage.

III

Mais l'œuvre qu'Hilaire avait commencée, il a été donné à Remi, plus heureux, de l'achever. Cette race gauloise et romaine, sur laquelle avait opérée notre saint docteur, elle touchait à son déclin, et son existence sociale et politique allait finir. A sa place, ou plutôt avec les riches éléments sortis de son sein, et complétés par des éléments nouveaux, Dieu avait résolu de pétrir le plus beau, le plus généreux, le plus puissant et le plus expansif de tous les royaumes appelés à former l'apanage humain de son Fils. Entendons Bossuet :

« Quand le temps fut arrivé que l'empire romain devait tomber en Occident, et que la Gaule devait devenir France, Dieu ne laissa pas longtemps sous des princes idolâtres une si noble partie de la chrétienté.

« Alors saint Remi vit en esprit qu'en engendrant à Jésus-Christ les rois de France avec leur peuple, il donnait à l'Eglise d'invincibles protecteurs. Ce grand homme et ce nouveau Samuel (c'est toujours Bossuet qui parle), appelé pour sacrer les rois, sacra ceux-ci, comme il le dit lui-même, pour être les perpétuels défenseurs de Dieu et des pauvres : digne objet de la royauté. Après leur avoir enseigné à faire fleurir les églises

et à rendre les peuples heureux, il priait Dieu nuit et jour qu'ils persévérassent dans la foi et qu'ils régnassent selon les règles qu'il leur avait données, leur prédisant qu'ils dilateraient en même temps leur propre royaume et celui de Jésus-Christ (1). »

Ce vœu de Remi et des pontifes ses contemporains, qui s'empressèrent de saluer l'avènement du royaume des Francs comme un secours capital accordé d'en haut à la religion chrétienne, ce vœu, dis-je, et ce présage se sont magnifiquement accomplis. Aucune nation n'a poussé plus loin le prosélytisme catholique; aucune n'a député vers les régions barbares autant d'apôtres et de missionnaires de l'Evangile; aucune n'a procuré et continué, sur tous les points du globe, une plus heureuse et plus vaste extension du règne de Jésus-Christ. « Il faut, a dit saint Augustin, que le mystère de l'Epiphanie soit perpétuel en nous, et la célébration de cette octave n'aura point de fin si Jésus-Christ apparaît dans tous nos actes (2). » Ainsi en fut-il de la France pendant toute une suite de siècles, à ce point que les œuvres de toute cette période de son histoire ont pu être intitulées : « Les gestes de Dieu par les Francs. »

Donc, cet autre fils de l'onction sacrée, qui fut l'initiateur et le père de la royauté et de la nation française, Remi a bien mérité, lui aussi, de voir son nom et son culte associés aux mystères de l'Epiphanie ou de la manifestation du Christ. Donc, il n'y a pas de larcin commis par Hilaire ni par Remi, ces deux grands manifestateurs, et, si j'ose dire, ces deux grands épiphanistes du Christ, quand ils font aujourd'hui cortège à celui dont ils ont ainsi étendu les conquêtes : *Hi sunt duo filii olei qui assistunt Dominatori universæ terræ.*

Mgr Pie.

LE FUTUR CONCLAVE

Cette question intéresse trop vivement les consciences catholiques pour que nous n'y revenions pas encore une fois, qui ne sera sans

(1) Sermon sur l'unité de l'Eglise, deuxième point. — Polit. tirée de l'Ecrit., L. VII, art. VI, n. 14.

(2) Sacramentum enim præsentis festi oportet in nobis esse perpetuum : quod utique sine fine celebratur si in omnibus actibus nostris Christus appareat. Serm. CXXXIII, 4.

doute pas la dernière. Voici ce qu'écrit, à ce sujet, une correspondance romaine qui a une grande autorité :

M. de Bismarck, parlant de l'intérêt que les gouvernements peuvent avoir dans l'élection du Pape, oublie que cet intérêt concerne les seuls gouvernements qui sont en relations avec le Souverain-Pontife, ceux-là seuls dont la législation reconnaît la nature de l'Eglise catholique, le pouvoir du Pape et sa constitution organique. Evidemment ce n'était pas le cas de la Prusse, puisque le gouvernement a cessé tout rapport avec le Saint-Siége et que sa récente législation ne reconnaît pas le pouvoir du Pape sur l'Eglise d'Allemagne. Est-ce à dire que pour cela ce pouvoir ne s'exerce pas? Bien fou serait celui qui le croirait. Le pouvoir pontifical s'exerce en Prusse, mais de la même façon qu'en Chine et au Japon, et partout où il est méconnu, ignoré ou haï par l'Etat, le Gouvernement ou le Prince. La menace, par conséquent, de ne pas reconnaître un Pape qui ne serait pas du goût de M. de Bismarck est une menace vaine et sans aucune portée. Elle eût eu quelque portée si M. de Bismarck, au lieu de placer le Pape en dehors de la législation, eût attendu, pour prendre une telle mesure, que le Souverain-Pontife qui ne serait pas de son goût fût élu. Mais on sait que tel ne peut plus être le cas ; M. de Bismarck ne peut pas frapper l'Eglise à ce point de vue plus qu'il ne l'a déjà fait. Sa menace et sa circulaire n'ont donc pas plus de portée réelle que si elles émanaient d'un souverain de l'Abyssinie et de l'Ethiopie qui ne reconnaît pas le Pape et prohibe les relations des sujets catholiques de son pays avec le Saint-Siége.

Si quelque jour M. de Bismarck, mécontent de la France, la menaçait de lui prendre l'Alsace et la partie de la Lorraine qu'il lui a déjà prise, cette menace ne produirait d'impression sur qui que ce soit. Dès lors, la menace faite au Saint-Siége ne produira pas davantage d'impression sur les catholiques d'Allemagne, puisqu'elle concerne un fait accompli dont M. de Bismark a l'air de parler comme d'un fait à venir.

Le proverbe : *Si tacuisses, philosophus mansisses*, est vraiment excellent. En effet, si M. de Bismarck avait caché ses griffes, s'il n'avait pas bouleversé la législation prussienne au

point de la rendre inadmissible pour les consciences catholiques, et s'il avait attendu le jour de l'ouverture d'un conclave pour proférer la menace en question, l'esprit public y eût réfléchi, et dans ce cas, nous aurions cru possible qu'on examinât les questions mixtes en commun pour voir si, sans déroger à leurs principes, l'Eglise et le Saint-Siége pouvaient discuter avec lui. Mais aujourd'hui, ce serait devenir la risée du monde entier que de le faire, car chacun comprend à cette heure que M. de Bismarck, s'il ne change pas d'avis, ne pourra reconnaître d'autre pape que celui qui reconnaîtra ses lois ; mais un tel pape ne serait plus pape, car il serait lui-même un apostat.

Ainsi M. de Bismarck ne profère que de vaines paroles lorsqu'il dit : « Les gouvernements, avant qu'ils ne concèdent sur leurs territoires à un souverain élu les droits qu'il est appelé à exercer chez eux d'une façon si absolue et qui peuvent toucher de si près à leur propre souveraineté, sont obligés de peser consciencieusement s'ils peuvent reconnaître sa nomination. » Evidemment M. de Bismarck n'a pas réfléchi lorsqu'il écrivait ces lignes ; car, d'après les lois prussiennes, le Pape ne peut déjà plus exercer aucun des droits propres de son ministère ; cependant il les exerce, malgré M. de Bismarck, en vertu de la foi des catholiques qui reconnaîtront le nouveau Pape comme l'actuel. Donc la menace de M. de Bismarck n'est d'aucun poids, car elle manque d'application pratique.

Le chancelier prétend aussi que sa thèse est à l'abri de toute contestation, probablement parce qu'elle se trouve en dehors de la question. Du reste, la comparaison dont il se sert toujours, en mettant le Pape au même rang que les évêques, pèche par sa base. Le Pape n'est sujet de personne, tandis que les évêques sont les sujets de l'Etat ou du souverain dans leur pays.

Toutefois, ils ne sont sujets de la loi civile qu'au point de vue temporel, jamais à celui de leur juridiction, c'est-à-dire de leur pouvoir spirituel. A ce dernier point de vue ils ne dépendent que de Dieu et du Pape. Par conséquent, lors même que cette invention moderne de la diminution de la juridiction épiscopale au profit de la Papauté serait vraie, au lieu d'être une calomnie dirigée contre la Papauté pour abaisser l'épiscopat, cette diminution ne changerait en rien la question ; en effet,

pour leur juridiction spirituelle, les évêques ne dépendent pas des souverains temporels. Il y a plus ; si, dans la pratique, à certains moments de la vie de l'Eglise et pour certains points de discipline, les évêques doivent marcher d'accord avec le pouvoir civil, c'est uniquement en vertu d'une concession apostolique du Pape, qui leur impose des obligations envers tel ou tel souverain.

Cette limitation de l'autorité épiscopale ne profite en rien au Pape personnellement ; le Saint-Père cherche simplement par ce moyen à établir et à maintenir l'accord entre l'Eglise et l'Etat.

Pourtant, du moment que les concordats et tous les pactes internationaux entre l'Eglise et l'Etat sont rompus par ce dernier ; du moment que des lois nouvelles sont imposées aux évêques contre la volonté du Pape, ces évêques ne sont plus obligés à rien qu'à faire leur devoir de gardiens des âmes. Du moment qu'un Etat met le Pape dans l'impossibilité matérielle de gouverner l'Eglise sur son territoire, d'accord avec le gouvernement civil, dès ce moment cet Etat perd le bénéfice en question. L'exercice du ministère sacré ne reconnaît plus alors d'autres règles que les lois communes et absolues du droit canonique.

Telle est la constitution de l'Eglise, telle est sa discipline depuis que le christianisme a civilisé le monde, et non pas depuis la proclamation du dogme de l'Infaillibilité, qui n'a rien de commun avec la juridiction du Pape et celle des évêques. D'ailleurs, si M. de Bismarck prend plaisir à défendre les évêques contre les prétendus empiétements du Pape, pourquoi ne produit-il pas quelque pièce à l'appui de ces empiétements? Pourtant ses agents ne se gênent pas pour fouiller dans les archives des chancelleries épiscopales en Allemagne. Qu'il y trouve donc une preuve à l'appui de ses allégations!

En attendant, il est permis de se demander quelles réponses ont pu faire les gouvernements auxquels le prince de Bismarck s'est adressé sur ce sujet. A défaut de hardiesse et de dignité, ces gouvernements ont dû lui répondre par une fin de non-recevoir plus ou moins habile et prudente. Autrement, M. le chancelier n'aurait pas manqué de les compromettre, ce dont il s'est bien gardé. En tout cas, M. de Bismarck fait fausse route ; il

croit, en entreprenant une croisade contre le futur conclave, pouvoir le dominer et en tirer profit. C'est là son erreur. Le Saint-Siége est incomparable dans sa défense; « l'Eglise sait se défendre comme personne, » nous disait l'autre jour un homme d'esprit qui connaît l'histoire et la nature de l'Eglise, sans être un catholique, « plus on la veut violenter, moins on la domine. » L'histoire, en effet, nous enseigne que l'Eglise est une tendre mère, qui ne fléchit jamais sous les mauvais traitements de ses enfants et de ses subordonnés; quand elle faiblit, dans la pratique, ce n'est qu'en face de leur tendresse. Hélas! souvent celle-ci n'est pas sincère, et c'est alors que l'Eglise se trouve en danger. Autrement elle souffre, mais elle ne court aucun risque.

G. C. P.

DOM GUÉRANGER.

L'ordre bénédictin, l'Eglise de France, l'Eglise tout entière viennent de faire une grande perte : le révérendissime Père Abbé de Solesmes, Dom Guéranger, est mort le 30 janvier dernier, après une maladie pour laquelle on avait espéré une meilleure issue, au milieu de ses religieux attristés mais édifiés, et laissant à ses disciples le souvenir de l'encouragement des plus beaux exemples de travail et de vertu.

Nous avons donné ailleurs les dates principales de cette vie si bien remplie; nous ajoutons ici les principaux passages d'une belle étude que notre ami, M. Léon Gautier, a consacrée dans le *Monde* à la mémoire de cette grande lumière qui vient de s'éteindre.

Dom Guéranger a livré trois grands combats : le premier, pour l'unité ligurgique; le second pour les droits de surnaturel dans l'histoire; le troisième, pour l'infaillibilité du Suppléant de Jésus-Christ. Trois combats, trois victoires.

Plusieurs de nos lecteurs se rappellent sans doute la situation liturgique de la France en 1840. Les optimistes ne voyaient dans ce chaos qu'une aimable variété; mais Rome y voyait une Babel. Chaque diocèse avait son Bréviaire et son Missel, qui ne remontaient guère à plus d'un siècle, et se délectait dans la lecture de ses hymnes ou de ses proses de fabrique récente. On dégustait, on savourait ces nouveautés, plus ou moins élégantes, avec un certain plaisir qui sentait parfois

la révolte. Le sens liturgique était émoussé, hébété, perdu. On ne tenait compte, en matière de rites, ni de l'Autorité, ni de l'Antiquité, ni de l'Unité. Tout était sacrifié à la rhétorique, et cette rhétorique était trop souvent janséniste ou gallicane : il y avait dans tout cela une odeur de Port-Royal ou de 1682.

Cette antique, cette grande, cette sainte Liturgie romaine, qui avait, depuis Charlemagne jusqu'à Louis XIV, retenti sous les voûtes de nos cent cathédrales, on s'en moquait volontiers avec une vilaine moue railleuse, et l'on plaignait ces pauvres prêtres italiens, allemands ou espagnols, qui étaient forcés de subir le Bréviaire romain. Certain diocèse, que je pourrais nommer, avait jusqu'à trois liturgies à la fois. Le catholique, qui était forcé de voyager, n'entendait nulle part la voix de la même prière. Et le pis était que l'on croyait partout à l'antiquité de ces liturgies de la veille. C'était la Liturgie romaine qui, aux yeux de presque tous les prêtres de ce temps-là, paraissait « entachée de jeunesse. » Le mal était profond ; il était presque sans remède.

C'est alors qu'apparut Dom Guéranger, et l'on peut véritablement le regarder comme un médecin providentiel. Il vit que les intelligences et les cœurs étaient également malades, et résolut de les traiter les unes après les autres. Avec ses *Institutions liturgiques* il persuada les entendements, avec l'*Année liturgique* il convertit les cœurs. C'est, à la vérité, la plus grande œuvre et la *dominante* de sa vie ; c'est par là qu'il demeurera célèbre dans l'Eglise de Dieu. Oui, si nous avons aujourd'hui la joie d'aller de Cambrai à Marseille et de Quimper à Strasbourg en voyant partout nos prêtres jeter jusqu'à Dieu le cri sacré de la même prière et interpréter dans le même langage la foi de la société chrétienne ; si nos prêtres lisent partout le même bréviaire que leurs frères persécutés d'Allemagne, que les missionnaires de l'Océanie et que le Souverain-Pontife à Rome ; si l'Antiquité liturgique est restaurée, si l'Autorité liturgique est respectée, si l'Unité liturgique est de nouveau fondée, beaucoup de gloire en revient à l'illustrissime et révérendissime Abbé de Solesmes. C'est le monument qu'il a élevé, et l'airain est moins solide. Jusqu'à la fin des temps, ce noble édifice demeurera vivant : car le dernier jour du monde trou-

vera parmi nous quelque prêtre occupé à lire cet office romain que Dom Guéranger a remis en gloire. *Exegit monumentum.*

Si auguste qu'ait été cette mission, le Père Abbé n'a pas eu que celle-là. Le jour vint où, entreprenant le récit de la conversion du monde romain par l'Eglise empourprée du sang de ses martyrs, un célèbre écrivain (1), fit à l'élément naturel une part trop large et au surnaturel une place trop étroite. Sans doute M. de Broglie était sincère ; mais il y avait péril à le laisser s'engager dans cette voie du naturalisme, et surtout à permettre qu'il y engageât avec lui toute une portion de la grande école catholique. Dom Guéranger comprit le danger : il s'arracha à ses chères études, et se fit journaliste pour répondre à cet historien. Le bénédictin prit en main la défense du Miracle : il prouva que la conversion du monde ne saurait s'expliquer par des événements purement humains, et que ces événements sont bien loin d'y jouer un rôle aussi considérable que l'école libérale semblait se l'imaginer. La discussion fut des plus vives, mais des plus courtoises ; car c'est à coups de textes que Dom Guéranger avait accoutumé de frapper ses adversaires. Ses articles, nourris de faits, devinrent aisément un beau livre, qui fut véritablement décisif. Mais ses ennemis, un moment étonnés, allaient bientôt reformer leurs rangs contre lui. Les deux Ecoles, en effet, se séparaient de plus en plus, et prenaient soin de creuser un abîme entre elles. Il y eu des « ultramontains » et il y eut des « libéraux, » et la belle unité de l'ancien parti catholique, qui avait commencé à se rompre depuis plusieurs années, parut alors brisée pour toujours. Nous ne jugeons pas ; nous racontons.

Il se passa alors un fait des plus étranges et que les historiens des doctrines religieuses devront un jour mettre en lumière. Un certain nombre de « libéraux, » qui avaient débuté par aimer passionnément Rome et les doctrines romaines, tournèrent peu à peu à ce gallicanisme dont ils avaient jadis abhorré l'étroitesse. Ils se firent gallicans par excès de libéralisme. Le mécontentement et la méchante humeur où il étaient de voir Rome se prononcer contre eux, les poussa à revenir

(1) M. le duc de Broglie, alors prince Albert de Broglie.

aux propositions de 1682. Et, de fait, ils y revinrent. Lorsque s'ouvrit le Concile du Vatican, leurs journaux nous surprirent par la vivacité de leur gallicanisme : tous les arguments de Bossuet furent alors remis en circulation. Nous eûmes la douleur de voir de grands, de généreux catholiques, chercher d'une main jalouse, dans toute l'histoire de l'Eglise, les pages où l'on pourrait assister à de prétendues défaillances de la sainte Eglise romaine. Ils mirent autant d'ardeur à chercher ces scandales que les pêcheurs de perles peuvent en mettre à trouver les trésors cachés de l'Océan. Et de toutes parts on n'entendait plus que ces mots : « Tel pape s'est trompé, en telle circons« tance, en telle année. Honorius a été hérétique. Vigile a été « hérétique. Libère a été hérétique. »

Une plus rude épreuve nous était réservée. L'école de nos adversaires eut alors pour chef un saint prêtre, au vaste cœur et au large entendement, et qui avait eu sur la jeunesse de nos écoles une action vraiment providentielle. Le P. Gratry écrivit alors ces fameuses *Lettres* qui troublèrent tant d'esprits. Il se fit un grand silence et l'on se tourna vers Solesmes.

La *Monarchie pontificale* répondit à cette attente universelle, et Dom Guéranger y affirma de nouveau l'unité romaine. Son principal honneur et le résumé de sa vie sont là : il a aimé l'Unité et l'a fait aimer. J'ai eu autrefois l'occasion de résumer ce beau livre de l'abbé de Solesmes. On ne saurait s'imaginer une érudition plus puissante sous une forme plus modérée. Des faits, des dates, des textes. Et puis encore des textes, des dates, des faits. Cette tranquilité sûre d'elle-même, cette sérénité triomphante fut d'un heureux augure. Les bons livres abondèrent, l'argumentation ultramontaine devint de plus en plus serrée. Les Papes furent vengés ; Libère, Vigile et Honorius furent très-lumineusement justifiés; l'infaillibilité fut démontrée par la science avant d'être proclamée par l'autorité. Dom Guéranger fit aux catholiques comme un merveilleux escalier par où ils purent aisément remonter du temps présent jusqu'au premier siècle de l'Eglise, et chacun des degrés de cet escalier de porphyre était un texte en faveur de l'infaillibilité romaine. On sait le reste; on sait comment tous les catholiques se soumirent au décret du Concile, et quelle mort admirable

fit le regretté Père Gratry. Nous nous persuadons que la *Monarchie pontificale* ne fut pas étrangère à ce dénouement, et que ces deux grandes âmes seront bientôt réunies là-haut aux pieds de Dieu, pour s'y entretenir éternellement de l'Infaillibilité victorieuse.

Léon GAUTIER.

A PROPOS DE THÉATRE.

Une grave question vient d'occuper la presse belge. Le conseil communal de Nivelles a refusé un subside que lui demandait en entrepreneur de spectacles pour doter la ville d'un théâtre. Aussitôt s'élève une clameur formidable dans toute la presse *libérale* : l'*Indépendance belge*, le *Journal de Gand*, la *Chronique* de Bruxelles, l'*Echo du Parlement*, et toutes les feuilles de joie qui s'epanouissent dans cet heureux pays crient à l'intolérance, à la barbarie, à l'obscurantisme, à la tartuferie. La civilisation est perdue, si Nivelles n'a pas un théâtre ; il faut qu'un arrêté royal force la main à ces conseillers municipaux qui descendent « au niveau de la politique des Jésuites au Paraguay. »

Ainsi parle l'*Echo du Parlement*, ce grand journal qui fait preuve de sa connaissance en histoire. Cependant, le *Journal de Liége*, qui est l'un des principaux organes de la presse maçonnique et libérale, écrivait quelques jours auparavant :

> Nous en sommes arrivés là aujourd'hui que le public ne se laisse plus guère émouvoir que par la mise en scène de situations scabreuses et fortement épicées; il ne se montre plus guère satisfait que quand le dramaturge fouille de son scalpel, pour les mettre à nu, *les plaies les plus hideuses de l'humanité, les vices les plus honteux et les plus blâmables.*

L'*Etoile belge*, autre feuille libérale, écrivait à son tour, à propos d'une pièce jouée sur un des théâtres de Bruxelles :

> L'héroïne est une diseuse de mots plus que risqués, qui, par moments, ont fait rougir jusqu'aux fauteuils d'orchestre le plus dans le mouvement. Cela sent la poudre de riz des mauvais lieux ; c'est fade, écœurant; c'est un amas de petites indécences préten-

tieuses. Les auteurs qui écrivent de pareilles pièces ressemblent aux marchands de photographies obscènes qui vous proposent, au coin de la rue, leur triste marchandise. On se détourne..... et on passe.

Ces gens crient au Tartufe; où est Tartufe, si ce n'est parmi ceux qui baissent pudiquement les yeux devant les obscénités du théâtre, et qui continuent d'y aller, et qui veulent forcer une ville, jusqu'ici exempte de ces odieux spectacles, à subsidier un théâtre qui lui apportera ces beaux exemples de morale et de vertu? Le bourgmestre et les conseillers communaux de Nivelles n'ont eu qu'à lire les feuilles les plus avancées, pour se convaincre qu'ils commettraient une mauvaise action en *dotant* leur ville d'un théâtre. Ils connaissaient peut-être aussi ce mot d'Alexandre Dumas lui-même, écrivant « qu'une femme honnête ne peut assister à ces représentations où le vice s'étale au grand jour, où trop souvent on voit des scènes de mauvais lieu. »

Le théâtre contemporain, il faut le dire bien haut, est un des mille moyens dont se sert la secte antichrétienne pour combattre l'Eglise et la morale chrétienne.

J. Ch.

LE JUBILÉ.

LETTRE ENCYCLIQUE DE LÉON XII (1).

(Suite. — V. les deux numéros précédents.)

A ce propos les prêtres, spécialement en ce temps de miséricorde, suivront le conseil très-opportun que donne le Docteur angélique : « Il vaut mieux, dit-il, que le prêtre fasse savoir au « pénitent qu'elle peine devrait lui être enjointe pour ses « péchés, et qu'il lui enjoigne cependant une pénitence qu'il « puisse supporter avec patience. C'est l'enseignement de saint « Chrysostome : Si, ne voulant épargner en rien le pénitent, « dit-il, vous opérez l'amputation complète, il arrivera souvent « que le pénitent, ne pouvant souffrir la douleur et perdant « courage, et à cause de cela rejetant tout à la fois, et le remède

(1) Traduction spéciale des *Annales catholiques*.

« et le lien, se précipitera dans le mal en brisant le joug et dé-
« chirant le filet. Je pourrais en nommer un grand nombre qui
« n'ont été certainement poussés aux plus mauvais excès que
« parce qu'on a voulu exiger d'eux une peine qui fût égale à la
« gravité de leurs fautes. »

Comme le très-salutaire pouvoir qui nous a été divinement concédé de dispenser les mérites du Seigneur Christ, Dieu et Homme, et de ses saints, s'étend à ce point que les fidèles, après avoir accompli toutes choses requises par le sacrement de la Pénitence, peuvent suppléer à ce qui leur reste de la peine à subir pour l'expiation de leurs péchés, faites en sorte qu'ils comprennent bien par quel moyen, dans quel ordre, avec quelle piété ils doivent exécuter les choses qui leur seront enjointes pour cela. Qu'ils apprennent que les supplications qu'il leur est prescrit de faire dans certains lieux sacrés, sont comme une imitation des stations qu'on avait coutume de faire dans les premiers temps de l'Eglise, alors que les fidèles étaient dans l'usage de se renfermer, à certains jours, dans les lieux sacrés, et de demeurer là jusqu'au soir en persévérant dans le jeûne, dans la prière et dans l'amertume de la douleur au souvenir des années passées.

Que si maintenant l'Eglise exige beaucoup moins de ses enfants pour qu'ils puissent gagner l'indulgence plénière, on se tromperait en interprétant cette condescendance dans ce sens qu'elle penserait que nous devons maintenant à Dieu une compensation pour nos péchés moindre qu'auparavant. Si la miséricorde adoucit la dureté des travaux à accomplir, elle veut qu'autant elle se relâche pour la rigueur de la satisfaction extérieure, autant les hommes s'efforcent d'accomplir les œuvres enjointes avec une contrition plus intense, une piété plus vive, une sollicitude plus grande, afin de pourvoir ainsi au bien intérieur de leurs âmes.

C'est pourquoi il faut particulièrement compter parmi les œuvres enjointes la réception de la sainte Eucharistie, qui est le moyen le plus efficace pour exciter le feu de la charité parfaite, parce qu'en elle se trouve la source même de toutes les grâces célestes et de tous les dons du Seigneur; d'où il apparaît clairement avec quel soin vous devez travailler à faire com-

prendre au peuple fidèle la force et la nature de ce grand Sacrement, et à l'y faire venir avec un cœur profondément contrit et complètement préparé.

Voilà, Vénérables Frères, ce sur quoi nous voulons plus particulièrement que soient instruits les peuples fidèles, en ce qui concerne le saint Jubilé. Connaissant votre sollicitude pour les âmes qui vous sont commises, non-seulement nous avons la confiance que vous vous appliquerez à ce que tous, accomplissant avec soin les choses indiquées, obtiennent l'indulgence plénière que nous tirons pour eux de l'inépuisable trésor de l'Eglise, mais encore qu'ils l'obtiennent de façon à ce que le fruit en demeure dans l'avenir. C'est à cela, en effet, que tendent nos vœux, dans notre sollicitude pour toutes les Eglises, savoir que, puisque nous étendons ce bienfait à tous les catholiques du monde, toute corruption, s'il est possible, soit pour toujours éloignée des mœurs du peuple chrétien. Vous savez quels sont les vices qui dominent principalement dans chacun de vos troupeaux. Que l'industrie de votre zèle pastoral ne cesse pas un moment de travailler à les arracher radicalement. Qui aurait cru possible que ce crime horrible de proférer contre Dieu des paroles outrageantes se présenterait jamais parmi les chrétiens ? Et, cependant, il n'y a presque plus un seul pays où l'on ne prenne le nom de Dieu en vain, où ce nom saint et terrible du Seigneur ne soit employé avec irrévérence, et où l'on ne trouve des hommes (pensée qui nous fait horreur et que nous avons honte d'exprimer) qui ne craignent pas de maudire Celui que les anges glorifient. Que votre zèle s'enflamme et qu'il s'élève vigoureusement contre une pareille impiété, la plus grande injure qui puisse être faite à la divine Majesté...

Il vous appartient plus spécialement d'aimer la beauté de la maison de Dieu. Vous devez apporter le plus grand soin à ce qu'elle ne soit point violée par la tenue et par les vêtements peu convenables, ou par quelque irrévérence de ceux qui y viennent, car il n'y a rien qui la déshonore davantage; les fidèles ne doivent jamais oublier ces avertissements de Notre-Seigneur Jésus-Christ : *Ma maison est une maison de prière*, et, *le zèle de ta maison me dévore.*

Avertis par vous, que les peuples se souviennent du précepte que le Seigneur lui-même nous a fait en ces termes : *Souviens-toi de sanctifier les jours du Sabbat*, et de cette terrible sentence prononcée contre les profanateurs : *Ils ont grandement violé mes sabbats; c'est pourquoi j'ai dit que je répandrais sur eux ma fureur et que je les consumerais.* La perversité d'un grand nombre est telle à cet égard, qu'ils n'hésitent pas à faire des œuvres serviles, ou bien à abuser de la cessation de ces œuvres, commandée pour s'occuper de Dieu, en l'employant à servir le Démon, et c'est ainsi que, dans les jours de fête, ils s'abandonnent aux excès de la table, à l'ivrognerie, à la débauche, à toutes les œuvres du Démon. Qu'un tel scandale disparaisse pour toujours, autant qu'il dépendra de vous, et qu'on y voie succéder le zèle pour la prière, pour l'audition de la parole de Dieu, et que les fidèles prennent l'habitude non seulement d'assister avec piété au très-auguste sacrifice de la Messe, mais d'y participer de la façon la plus salutaire en recevant le Corps de Jésus-Christ.

Que dirons-nous encore des préceptes de l'Eglise, et nommément de l'observance de l'abstinence et du jeûne? Combien y en a-t-il qui s'inquiètent de ce précepte particulièrement ? Combien n'y en a-t-il point qui le méprisent entièrement? Vous comprenez à quel point il vous importe d'instruire les fidèles sur les préceptes de l'Eglise, et de leur montrer quel respect ils doivent avoir pour l'autorité de cette Mère si grande, dont le Christ lui-même, son époux, a dit : « Si quelqu'un n'écoute pas « l'Eglise, regardez-le comme un païen et un publicain. »

Tous les âges réclament certainement votre sollicitude, mais d'une façon toute particulière cet âge duquel dépend l'avenir de l'Eglise et de la société humaine, et que l'impiété, conjurée contre l'une et l'autre, s'efforce par tous les moyens d'attirer à elle. Vous savez tout ce qu'il y a à reprendre dans la négligence ou la perversité apportée dans l'éducation et l'instruction de la jeunesse, et vous déplorez avec nous l'oubli de la sainteté et des devoirs du Mariage, oubli dans lequel tant d'hommes paraissent être tombés ; tant il arrive souvent que ce contrat civil, comme ils l'appellent, qui est en usage dans un grand nombre de pays, devient une occasion de violer les très-saintes

lois de ce Sacrement qui *est grand dans le Christ et dans l'Eglise*, comme le dit saint Paul; tant est devenue fréquente entre les époux catholiques et hérétiques cette très-inique convention par laquelle tous les enfants suivent la religion du père, ou bien les garçons la religion du père, et les filles la religion de la mère. Vous voyez donc avec quel sollicitude vous devez veiller à ce que les fidèles connaissent bien et observent la doctrine catholique sur ce sacrement, qn'ils obéissent aux lois de l'Eglise, et que ce mal si funeste à l'éducation chrétienne soit, grâce à vos exhortations et à votre autorité, éloigné autant que possible du peuple chrétien. En général, travaillez à ce que les jeunes gens soient imbus des mœurs et des habitudes catholiques, en insistant pour cela auprès d'eux, auprès de leurs parents et auprès de leurs maîtres. Veillez particulièrement à les garder des séducteurs, à leur faire détester cette perversité des opinions et des pensées, si répandue de nos jours par le malheur des temps, et ces livres ennemis de la religion, des bonnes mœurs, de la tranquillité publique, d'où est sorti l'horrible abondance des maux qui nous affligent. De temps en temps, pour éloigner une telle peste du peuple fidèle, ayez soin de rappeler avec combien de raison et de salutaire sagesse nos Prédécesseurs et les Princes chrétiens ont interdit ces livres, et soyez certains que vous ne pouvez employer trop de vigilance et trop de sollicitude en cette matière. Enfin, vous aurez pourvu aux besoins des fidèles de tout âge, de tout sexe et de toute condition, s'ils sont assidûment nourris de la parole du Seigneur, s'ils sont réconfortés par l'usage fréquent des Saments, si de pieuses associations les recueillent dans leur sein, soit qu'on donne un plus vigoureux élan à celles qui existent déjà, soit qu'cn en institue de nouvelles.

(*La fin au prochain numéro.*)

DU SPIRITISME (1).

I

Le scepticisme rationaliste peut bien détruire les croyances

(1) Extrait de la *Espana catolica*, traduction spéciale des *Annales catholiques*. Cet article confirme, résume et complète les articles qui ont été publiés ici l'année dernière sur le *Spiritisme*.

dans l'âme humaine, mais il n'en peut changer fondamentalement la nature. L'homme a besoin de croire : le scepticisme, qui nie Dieu, croit aux plus absurdes superstitions, et lorsque les sciences matérialistes, sceptiques, positivistes et athées ont dit à l'homme le dernier mot de leurs négations, et lorsque le penseur, poussé jusqu'aux dernières limites du doute, voit se présenter devant ses yeux les redoutables problèmes de la vie, le ciel étant fermé pour lui, il tourne ses regards vers l'enfer, attendant le *Deus ex machina* qui vienne lui enseigner, au moyen de la magie, la solution impatiemment attendue de ces questions si compliquées. De là toute cette série d'*illuminismes théurgiques*, compagnons inséparables des décadences philosophiques ; de là cette attente de *nouvelles révélations* de l'avenir; de là, enfin, toute cette suite de *surnaturalismes* faux et absurdes dans lesquels se précipite tout honteux et impuissant le rationalisme naturaliste, auparavant si confiant et si orgueilleux.

Qui pourrait douter qu'il n'y ait un grand danger dans une superstition aussi funeste que l'est le spiritisme ?

On connaît le travail de l'incrédulité entrepris au moyen de la science jusqu'à nos jours. Le rationalisme sceptique, sensualiste, matérialiste, positiviste et athée, a conduit l'homme à nier l'existence objective de toute réalité métaphysique, la connaissance de toute réalité physique extérieure, et, enfin, l'affirmation même de ces deux négations paraissant un danger, par cela seul qu'elle était une affirmation, il a réduit toute la science à un simple haussement d'épaules qui constitue l'essence du positivisme contemporain, le que sais-je ?

Dans cette situation, l'homme qui, tout positiviste qu'il soit, n'en est pas moins homme, souffre cruellement; la voix secrète de sa raison naturelle lui dit que sa théorie n'est que mensonge, que le surnaturel existe, et comme il lui répugne de se croire seul et abandonné dans le désert de la vie, il croit et il espère. Il repousse avec indignation tout le surnaturalisme traditionnel, mais il attend anxieusement l'apparition du premier fantôme magnétique venu pour se jeter dans ses bras en entonnant son Credo.

Voilà ce qu'il y a d'effroyablement admirable, de vraiment

satanique dans le plan de l'ennemi du genre humain. Après avoir, à force de doutes et de négations, étouffé toute foi dans l'âme, il profite du vide immense qui s'y fait pour y introduire son *surnaturel* à lui, en réclamant une foi profonde et en établissant le nouveau culte à son profit, culte et foi contraires à la vraie foi et au vrai culte primitifs.

Et il arrive ordinairement, comme cela arrive en ce moment, que ce plan admirable et logique du général des abîmes, de ce directeur de la scène révolutionnaire, s'accorde avec le plan et avec l'action providentielle de Dieu sur la terre.

Dieu, qui est toujours attentif au salut des âmes et qui agit visiblement sur les hommes en suspendant, non en changeant, les lois de la nature, permet souvent que l'esprit malin fasse usage de ses facultés surhumaines par des moyens conformes à sa nature angélique, et il arrive, ainsi que l'histoire l'atteste, que Dieu s'approche ou s'éloigne du monde selon que le monde s'approche ou s'éloigne de lui, et l'ange des ténèbres, qui, comme l'air, remplit aussitôt l'espace resté vide, vient lorsqu'il voit que Dieu s'en va.

C'est ce qui est arrivé dans le monde antique après le péché originel : l'idolâtrie n'a pas d'autre explication devant la philosophie et devant l'histoire. Au règne de Dieu dans le Paradis, a succédé l'empire du démon sur la terre. La pratique du mal en recevait naturellement la théorie pour conséquence et le culte pour corollaire; tout culte a besoin de temples et d'adorateurs. L'Orient, qui laisse aujourd'hui pénétrer de plus en plus dans sa vie les yeux étonnés de la critique, nous fournit chaque jour des données précieuses à cet égard. Le témoignage de la Bible nous confirme de plus en plus dans notre sentiment, et les témoignages des saints Pères sont d'accord sur ce point. Le démon, maître de l'homme et de la terre, régnait, commandait et se faisait adorer, avec le culte des dieux, par presque toutes les créatures humaines dans le monde antique.

Le Verbe se fit chair et habita parmi nous. Le Christ, Dieu et Homme, vint racheter le monde de l'esclavage et de la servitude où il gémissait; il le délivra de la servitude du démon. Le monde, baptisé dans le sang du Rédempteur, devint libre; les chaînes de l'esclavage se rompirent, le démon n'eut de

refuge pour son culte que chez les nations barbares et idolâtres, et dans les autres où les sociétés secrètes conservèrent ses traditions, qui se manifestaient au monde par les soupiraux des hérésies.

II

Il semble que le monde soit aujourd'hui fatigué de son Dieu, comme ces esclaves qui, abrutis par le vice, ne savent que faire de leur liberté et courbent avec plaisir leur cou sous les chaînes. Ainsi le monde, racheté par le sang du Rédempteur, tourne-t-il des regards d'envie vers le joug du paganisme. Dieu se retire, et sur les autels abandonnés le démon replace les idoles, sa représentation symbolique et vraie.

De là vient cette reproduction nouvelle des phénomènes surhumains et des prodiges qui se multiplient ; de là cette nouvelle apparition des sybilles et des pythonisses ; de là ces idoles qui parlent, ces illuminés qui prédisent l'avenir. Mais comme chaque époque a ses caractères particuliers, l'hérésie ne se présente plus aujourd'hui comme aux temps anciens dans la personne d'un auguste *hiérophante*, elle ne revêt plus le solennel appareil du *théurgisme néoplatonique*, ni la forme grotesque du *Sorcier* du moyen-âge ; elle s'est d'abord présentée sous le masque de la science et des forces naturelles avec le magnétisme et le mesmérisme, dans le siècle sensualiste par excellence, et maintenant que renaît de toutes parts le besoin de croire, elle s'avance et se montre aux yeux du matérialisme étonné sous le nom métaphysique et avec les caractères suprasensibles du spiritisme.

Stratégie merveilleuse et véritablement diabolique !

Les dépositaires de la vérité, de la révélation, de la tradition et de l'histoire seront-ils assez aveugles pour se ranger du côté des incrédules et des matérialistes, en abandonnant, quoique ce ne soit qu'en apparence, la cause du surnaturel au rusé, irréconciliable et mortel ennemi ?

Nous ne le croyons pas, nous ne pouvons le croire. Nous sommes dans le dernier tiers du dix-neuvième siècle, et non en l'année 1700. Dieu, repoussé de la vie des peuples, veut en reprendre possession ; le surnaturel envahit l'histoire, la phi-

losophie, l'art et la littérature ; le miracle resplendit à nos yeux sur la montagne de Lourdes ; le temps est passé des hagiographies mutilées par le séparatisme philosophique et artistique. Le respect humain a disparu parmi les croyants, on ne respecte plus que ce qui est respectable, et le sourire de Voltaire ne paraît plus qu'une grimace. Nous, catholiques, nous ne pouvons nier ni le principe ni le fait, parce que nous croyons au surnaturel. Nous savons qu'il existe des esprits rebelles, tentateurs et maudits. Nous avons des preuves authentiques de leurs relations avec les hommes dans les Livres saints, dans le témoignage des historiens, dans l'histoire elle-même et dans la nature humaine. Sans cette clef, nous ne pouvons expliquer les mystères de l'Orient, les bûchers du moyen-âge, les aberrations de l'âge moderne et les figures mystérieuses que découvrent les missionnaires dans les vastes solitudes où errent les sauvages.

Catholiques, nous ne pouvons nier le principe, parce que c'est l'enseignement de l'Eglise ; nous ne pouvons nier le fait, parce que ce serait détruire tout critérium de vérité, et jeter les fondements d'un scepticisme historique et scientifique plus funeste à nous-mêmes qu'à personne autre. Ce que nous pouvons et devons faire, c'est de montrer la fausseté de la doctrine spiritiste, de faire voir l'absurdité de ses affirmations pseudo-scientifiques, et, tout en respectant les faits avérés, de démasquer les charlatans et les imposteurs ; en un mot, de pousser le cri d'alarme, afin que les imprudents se tiennent sur leurs gardes.

Il importe de ne pas l'oublier : refuser aveuglément et systématiquement de croire à ces phénomènes, c'est s'exposer à de très-funestes résultats qui doivent être signalés ici. L'incrédule rejette à la fois le fait et la doctrine ; mais il arrive un jour où le fait, le phénomène se présente à ses yeux avec des caractères si réels et si évidents, que son doute disparaît, et alors, non-seulement il croit au phénomène, mais, entraîné par la force de son impression, et se trouvant sans défense, il accepte la doctrine avec le phénomène, et d'ennemi devient un adepte.

Le croyant, au contraire, dont l'esprit est préparé par l'étude et par les enseignements de l'Eglise, connaît les mystérieux

effets des forces supérieures à celles de l'homme; il connaît la vraie doctrine touchant le surnaturel et le surhumain, et, lorsque le phénomène se présente, il l'analyse ; s'il est apocryphe, il le livre au mépris; s'il est certain, il le condamne, mais il l'explique.

III

Nous conclurons en traitant le point le plus important, à notre avis, de la présente question.

Est-il certain, oui ou non, qu'à notre époque ces phénomènes ont pris une extension effrayante? Est-il certain, oui ou non, que le spiritisme s'est extraordinairement développé ? Que signifie donc cette renaissance de la magie cabalistique ? Est-ce une grande imposture organisée sur une vaste échelle, ou est-ce une effroyable et terrible réalité qui apparaît tout à coup à nos yeux endormis ?

Nous ne nions point qu'en beaucoup de cas il n'y ait imposture, folie, fantasmagorie, hallucination, tout ce que l'on voudra ; mais, en mettant ces cas de côté, écoutons la voix de la raison, la voix de la critique et la voix auguste de l'Eglise. Etudions le surnaturel de notre siècle, consultons les annales des académies européennes, observons les phénomènes qui se produisent autour de nous, consultons les œuvres sérieuses des savants catholiques, rationalistes, protestants, sceptiques et même positivistes les plus éminents : que trouvons-nous ?

Nous trouvons le témoignage sincère, concordant, unanime d'une multitude de personnes différentes d'âge, de caractère, de sexe, de religion, de condition, qui nous donnent des appréciations diverses d'une doctrine, qui nous présentent diverses hypothèses pour expliquer les faits, mais qui toutes s'accordent à attester la réalité complète, absolue, évidente des phénomènes.

Peu importe que les mesméristes, les partisans de Hume et d'Allan Kardec se disputent sur les vrais fondements de la doctrine; que Littré, Faraday, Caupont, Roger se disputent sur les explications hypothétiques, dès lors qu'ils sont d'accord sur la réalité de l'existence des phénomènes eux-mêmes. Nous avons, pour attester cette existence, une multitude de savants,

de prêtres, de médecins, de naturalistes et de philosophes, parmi lesquels nous pouvons citer des noms tels que ceux de Perrone, de Lacordaire, de Curci, de Gousset, de Maupied, de Matignon, de Bizouard, de Mirville, du P. Ventura, de Pianciani, de Tizzani, de Sorignet, de Faraday, de Laplace, de Cuvier, d'Hufeland, de Franklin, de Berzélius, d'Orfila, de Broussais, d'Arago, de Babinet, de Lavater, de Jussieu, etc., etc., et de beaucoup d'autres membres illustres des académies des sciences de Paris et de Berlin, qui se sont occupés du mesmérisme, ainsi que les noms de ceux qui ont signé la célèbre exposition faite aux Etats-Unis.

Devant de tels noms, le sourire serait une niaiserie ; ce qui convient, ce qui est raisonnable, c'est d'étudier le phénomène, de l'analyser, de l'expliquer et de le combattre.

C'est ce que nous nous proposons de faire, en établissant les propositions suivantes :

1° Le *spiritisme* est la forme spéciale de la magie au dix-neuvième siècle.

2° L'agent réel du spiritisme est l'esprit rebelle qui a tenté nos premiers parents dans le Paradis et Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le désert.

3° La recrudescence de cette plaie est un triste symptôme ; c'est la consommation de l'œuvre rationaliste, c'est le signe de la bête que l'ennemi imprime sur notre front, c'est la manifestation incontestable de ce fait social que nous sommes en plein paganisme. Il est possible qu'on doive voir là les gigantesques efforts du mal à la veille du triomphe du bien que nous promet ce grand mouvement de réaction catholique qui commence, mais cette recrudescence n'en est pas moins l'un des caractères distincts de cette période critique de l'histoire.

4° Le spiritisme a une doctrine philosophique qui n'est ni philosophique, ni doctrine ; elle paraît insensée, parce que cela convient ainsi ; c'est le masque inoffensif sous lequel se cache le venin.

5° Le spiritisme a une pratique ; cette pratique consiste simplement dans l'évocation explicite ou implicite, consciente ou inconsciente, du démon parmi les hommes.

6° Le spiritisme est solennellement condamné par l'Eglise,

non-seulement à cause de sa doctrine, mais encore à cause de sa pratique.

7° Le spiritisme est un grand danger qui ne doit être méprisé ni par les gouvernements, ni par les écrivains catholiques. Se moquer du spiritisme, c'est en favoriser l'extension. Le moyen de le combattre est le moyen employé par les grands théologiens, comme Perrone et Curci, les grands philosophes, comme le P. Ventura et Zefirino Gonzalez, les prêtres éloquents, comme Ravignan et Matignon, les écrivains laïques, comme Gœrres et Bizouard, qui le démasquent, qui signalent le danger qu'il présente et qui le confondent en employant le langage de la vérité et du surnaturel catholique, et en suivant ainsi ou précédant la voix autorisée des évêques et de l'Eglise.

Le spiritisme est un culte : que les gouvernements négligent de s'en occuper, que les écrivains catholiques se contentent d'en rire, et l'on verra quelle *Eglise* se révèlera bientôt aux yeux effrayés du monde.

ALEXANDRE PIDAL Y MON.

OU EST LE SALUT.

Nous recevons communication d'une lettre adressée à un de nos Prélats les plus connus pour son dévouement aux œuvres chrétiennes et à la régénération morale de la société. S'il y a là, peut-être, quelque disposition à peindre les choses trop en noir, il y a aussi, certainement, d'excellentes idées qu'on ne saurait trop répandre, une critique qui n'est que trop vraie de notre malheureuse société, et des indications dont les hommes d'œuvres devront faire leur profit. L'auteur de la lettre cite d'ailleurs un exemple bien capable de faire une vive impression sur les esprits. A tous ces titres, la lettre mérite d'être connue et sérieusement méditée ; nous la reproduisons presque tout entière. J. CH.

Ce qui m'inquiète surtout, c'est notre persistance à nous repaître d'illusions. Nous n'avouerons jamais que nous avons été imprévoyants et coupables, et nous nous mourrons plutôt que de reconnaître jusqu'à quel point nous sommes malades. Cet aveu si propre à stimuler l'énergie des sacrifices, est pourtant la première condition du salut. Mais, point ! Notre malaise, dit-

on, n'est qu'un malentendu, une sorte de brouillard que peut dissiper un rayon de soleil.

Je tremble, je l'avoue, quand je vois, par exemple, des catholiques pleins de dévouement, d'intelligence et de cœur, traiter avec une sorte de sans-gêne la question si capitale du repos du dimanche. « C'est, répète-t-on, parce qu'elle est fidèle à ce principe que l'Angleterre est arrivée à un degré de prospérité inouïe, et qu'elle revient insensiblement au catholicisme. Fermons, nous aussi, boutique le dimanche et nous sommes sauvés! » Hélas! le mal n'est pas aussi simple que cela, et le remède, par suite; est plus compliqué.

Est-donc parce qu'elle respecte le troisième commandement de Dieu, qne l'Angleterre a le culte de la tradition, quelle tient à son vieux droit coutumier, et que sa constitution, dont elle est si fière, conserve l'empreinte des institutions aristocratiques dn moyen âge, dont elle conserve aussi l'architecture jusque dans les usages civils? Est-ce pour cela que, malgré l'infiltration toute récente de l'élément démocratique, elle continue de faire, dans les différents ordres d'élections, la part du lion aux légitimes influences sociales, c'est-à-dire à la naissance, à la fortune, et au talent? Est-ce pour cela aussi qu'elle a comme le fanatisme de la loi, qu'elle respecte jusque dans ses plus infimes agents, assurés, au besoin, du concours de tous dans l'exercice de leur emploi? Est-ce pour cela encore qu'elle est assez respectueuse de l'autorité souveraine, pour que la moindre attaque à la reine ou à sa famille blesse au vif le plus humble de ses sujets? Est-ce toujours parce qu'elle se repose le jour du Seigneur, que l'Internationale n'y a point le caractère sauvage et féroce qui la distingue chez nous, et que les grèves s'y terminent toujours par des discussions amiables entre les intéressés Est-ce pour la même cause que le zèle du bien public s'y multiplie, sans trêve et sans relâche, des œuvres de piété, de bienfaisance et de civilisation qui, nées de l'initiative individuelle, seule ou associée, feraient, pour la plupart, honneur à la munificence d'un prince? Est-ce pour cela que la littérature, même légère, y respecte les lois de la décence et du bon goût, et que les romans eux-mêmes y réflètent l'honnêteté et on dirait volontiers la pruderie de ses mœurs foncièrement chrétiennes?

Est-ce pour cela que la presse s'y inspire du plus pur patriotisme, et qu'elle est, en général, assez respectueuse du public et de la vérité pour que, lors du pèlerinage anglais à Paray-le-Monial, l'éloquent Mgr Capel ait cru pouvoir, en face d'un reporter protestant, porter un toast au journalisme de son pays, resté loin des excès honteux qui le déshonorent ailleurs? Est-ce donc toujours pour la même cause que, en l'absence de tout ministère public, impuissant à réprimer chez nous le dévergondage de la plume et l'indécence du crayon, l'intervention individuelle, protégée par l'opinion, y suffit à empêcher ces exhibitions obscènes qui dans la plupart de nos villes un peu importantes, sont comme autant de provocations publiques à la débauche? Est-ce pour cela que Londres, par exemple, avec ses trois millions et demi d'habitants, vit en paix sous la protection de quelques milliers d'agents, qui, sans le concours de toute une armée, ne maintiendraient pas l'ordre à Paris pendant huit jours? Est-ce donc aussi parce qu'elle observe le repos dominical, que l'Angleterre s'arrange, sans même s'en apercevoir, d'un régime de liberté absolue qui, en 1848, nous menait en trois mois à la sauvagerie, et qui, grâce au progrès, nous conduirait maintenant en trois semaines tout droit à la bestialité? Est-ce donc aussi pour la même cause que ce pays a conservé la notion chrétienne de l'autorité paternelle, que la famille y est respecté, les mariages féconds, de sorte que l'accroissement de la population y suit sa marche régulière, malgré les émigrations qui, après avoir soumis tout le Nord-Amérique à l'empire de sa langue et de ses mœurs, sont en train de lui procurer le même triomphe — qui fut le nôtre il y a deux siècles — sur l'immense surface de cet autre nouveau monde qu'on appelle l'Océanie? Est-ce toujours, enfin, parce qu'elle observe le précepte divin du repos dominical, que ces milliers d'émigrants, recrutés au hasard et sans le moindre concours de l'Etat, s'y groupent pacifiquement, et par leurs habitudes de piété, d'ordre et de travail, y multiplient sans cesse ces agglomérations nouvelles, où le voyageur retrouve avec surprise l'image fidèle des institutions traditionnelles et des œuvres de charité et de civilisation de la mère-patrie?

Oui, sans doute, la Grande-Bretagne observe rigoureuse-

ment le précepte divin ; c'est même là le caractère distinctif de la race anglo-saxonne, et qu'elle porte partout où elle s'étend. Mais elle ne se contente pas de garder le dimanche : elle le sanctifie. Et c'est encore un trait commun aux cités nouvelles qu'elle crée, sur toute la surface du globe, que la multiplicité des lieux de prières, avec les établissements d'éducation et de charité qui en sont le complément naturel. Mais ces édifices ne sont pas, comme trop souvent le petit nombre de ceux du même genre chez nous, un simple motif de décoration ou un but de perspective : ils y répondent à des besoins sérieux. A Londres, par exemple, ce prototype des villes anglo-saxonnes, si les ateliers et la population tout entière chôment le dimanche, les trois à quatre cents églises ou chapelles y regorgent. Et ce n'est pas la loi, impuissante sans les mœurs, qui impose cette salutaire pratique ; c'est la tyrannie de l'opinion, qui n'admet pas qu'un véritable *gentleman* puisse se dispenser d'appartenir *effectivement* à une *dénomination* chrétienne quelconque. C'est, on le voit, notre maudit respect humain, mais pris par le bon bout.

Ainsi ce n'est point l'observance générale du repos du dimanche qui est *la cause* de la prodigieuse prospérité de l'Angleterre et des conquêtes qu'y fait sans cesse la véritable Eglise de Jésus-Christ, ces deux faits étant, au contraire, la *conséquence* des dispositions foncièrement chrétiennes de ce pays, que son bon sens pratique a comme enrayé à mi-côte du précipice où aboutit logiquement la doctrine du libre examen. Et de même, le honteux scandale de notre profanation universelle, calme et comme inconsciente du jour que Dieu s'est réservé, n'est que le *signe extérieur* de notre profonde incrédulité. Prétendre remédier à ce mal intime en appliquant sur le plus apparent symptôme le cataplasme de règlements plus ou moins arbitraires, est une chimère aussi dangereuse que l'espoir de nous convertir par de belles paroles. Le résultat le plus certain de ces tentatives, où l'on a déjà dépensé en pure perte énormément de zèle, de dévouement et de talent, serait d'exaspérer les haines, et de remplacer l'atelier par le cabaret. Bon gré, malgré, il faut que nous nous décidions à proclamer bravement la vérité, qui seule sauve et délivre. Or cette vérité, —

que nous avons eu tant de peine à nous dissimuler à nous-mêmes sans parvenir à la cacher au monde entier, — c'est que nous sommes absolument débordés par le naturalisme. Et s'il n'est pas exact de dire que nous avons reculé jusqu'au paganisme, c'est que nous avons répudié la foi au surnaturel de cette civilisation maudite, pour en perfectionner le seul côté charnel et absolument dépravé.

De là le désarroi de nos mœurs, accusé par le fait, presque unique en Europe, de la diminution progressive du mouvement de la population. De là notre mépris de la loi, laquelle ressemble trop au devoir, et la haine féroce du premier venu qui la représente. De là cet empressement cynique à s'enrichir de nos désastres, et les procédés anti-français d'une presse devenue un pur instrument d'agiotage. De là les productions licencieuses de la littérature et des arts, façonnés à notre image, ou au moins pour nous plaire. De là cette triple formule, plus perverse encore que menteuse : *liberté*, pour dire absence de frein, *égalité*, masque de l'envie, *fraternité*, qui s'entend de la communauté de gamelle. De là, enfin, ce triomphe logique et prévu de l'idée républicaine, dont les votants se soucient au fond comme des phases de la lune. Il suffit que cette machine soit un outil de haine et de rancune et qu'elle signifie effondrement. Ce pauvre peuple dévoyé s'y promet un spectacle dont les vives émotions dépasseront les charmes d'une *descente de courtille*. Et puis cette mascarade a des odeurs de ripailles qui réalisent ses notions du paradis, par les orgies sans fin d'une immense *cour des miracles*.

Et voilà, qu'il plaise d'en convenir ou non, jusqu'où est descendu ce peuple si heureusement doué, qui fut si grand aussi longtemps qu'il resta chrétien. Mais il semble que, depuis deux siècles surtout, on se soit entendu, du haut en bas de l'échelle sociale, pour l'empoisonner. Le devoir et l'intérêt nous créent l'obligation de travailler à refaire son tempérament religieux. Tâche immense et qu'on dirait volontiers *impossible*, si ce mot, devenu malheureusement très-français, n'était pas absolument anti-chrétien. La Providence, du reste, semble avoir suscité dans nos rangs un homme vraiment prodigieux pour nous servir à la fois d'encouragement et d'exemple. M. *Léon Harmel*, vou-

lant moraliser son usine du *Val-des-Bois*, n'a pas pris pour objectif tel ou tel point de discipline religieuse. Mais il s'est dit qu'il avait charge d'âmes, qu'il ne devait pas seulement le salaire à ses ouvriers des deux sexes ; qu'il était *patron*, ce qui implique tutelle et protection, et qu'il leur devait en outre bon exemple, bon conseil et assistance. Et alors il s'est donné tout entier à ces enfants qne la Providence lui confiait comme un prolongement de sa nombreuse famille. Son intelligente sollicitude les entourait, les enveloppait pour ainsi dire. Avant l'incendie récent qui a dévoré son magnifique établissement, que le concours des honnêtes gens l'aidera à relever plus vaste et plus complet encore, il avait créé de ses deniers, et à leur usage, tout un ensemble de ces œuvres de piété, de soulagement, de prévoyance et d'instruction que l'ingénieuse charité de l'Eglise aime à multiplier partout où elle est libre. Les ouvriers qui venaient au Val si justement surnommé du *Sacré-Cœur*, subissaient promptement le charme de ce milieu paisible. Leurs préventions ou même leur haine contre l'Eglise se dissipaient à la vue des œuvres dont elle est l'âme et des dévoûments qu'elle inspire. Ils se sentaient attirés par sa doctrine à mesure qu'ils éprouvaient par eux-mêmes la sagesse de ses conseils. Car c'est elle qui les initiait, peu à peu, à la connaissance du vrai bonheur par la paix de la conscience, fruit d'une vie chaste, sobre et réglée. Ils finissaient par se plaire à nos cérémonies religieuses, dont la pompe s'allie si bien avec les devoirs de famille et les douceurs de la paternité. Voilà par quelles industries l'*Apôtre de l'usine* était parvenu à faire de son petit royaume un coin béni où Notre-Seigneur était tendrement aimé. Voilà comment il était parvenu à créer, peu à peu, une véritable paroisse modèle dont les membres, unis par les liens d'un mutuel respect et de la charité, ne se contentaient pas de *subir* une consigne en *gardant* bien ou mal le dimanche, mais le sanctifiant en esprit et en vérité. Le même zèle intelligent aurait opéré partout les mêmes merveilles, et il est clair que nous ne serions pas devenus un objet de mépris ou de piété pour les autres nations, si nous avions mieux songé à nos propres misères. Nous occuper de nos frères — *les seuls dont nous aurons à répondre* — était notre strict devoir ; l'accomplir d'abord eût été

plus sage que nous créer au loin des obligations de fantaisie. Mais enfin ce que nous avons trop longtemps négligé, la conscience et notre intérêt nous font une loi de l'entreprendre avec d'autant plus de zèle, afin de regagner le temps perdu. Heureusement les dévoûments ne nous font jamais défaut ; et quant aux millions nécessaires pour cette œuvre immense de régénération sociale, nous les aurons si nous le voulons bien. Il suffit de renoncer à ce sentiment de fausse pudeur, ou plutôt de maladroite tactique, qui nous porte à cacher l'étendue de nos plaies. Il est devenu indispensable, au contraire, de les montrer au grand jour, afin d'éclairer la bonne volonté de tant de nobles cœurs toujours prêts à porter leurs efforts du côté où on leur signale le danger.

Qu'on ne craigne pas que cet aveu de notre dégradation puisse être exploité contre l'Eglise, car nous ne sommes tombés si bas que pour avoir précisément cessé d'être chrétiens. Et cette incrédulité désolante est surtout le fruit de notre législation ombrageuse, qui entrave l'action bienfaisante de son ministère par les mille obstacles qu'elle oppose au libre exercice de la charité. Quant à l'incontestable supériorité de quelques nations protestantes, c'est à nous surtout d'invoquer cet argument. Celles, en effet, de ces nations qui sont réellement prospères, comme la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, sont justement les seules où l'Eglise soit libre. Les Anglo-Saxons, gens de bon sens, aiment mieux faire violence à leurs préventions que de renoncer aux immenses bienfaits dont ils reconnaissent lui être redevables.

E. M.

LA HIÉRARCHIE CATHOLIQUE EN 1874.

Sous le pontificat de S. S. Pie IX sont morts 103 cardinaux dont le premier fut le cardinal *Bernet*, archevêque d'Aix, mort le 5 juillet 1846.

Existent encore : 8 cardinaux de la création de Grégoire XVI, et 43 de celle de Pie IX ; 20 chapeaux sont vacants (13 titres presbytéraux et 7 diaconies).

Dans la catholicité, on compte, au 1er janvier 1875, 12 siéges

patriarcaux (6 latins et 6 du rite oriental) ; 12 siéges archiépiscopaux du rite latin, immédiatement soumis au Saint-Siége, e 127 avec provinces ecclésiastiques ; 3 du rite oriental ave provinces ecclésiastiques, et 23 de divers rites ; 84 siége épiscopaux soumis immédiatement au Souverain-Pontife 572 évêchés suffragants du rite latin, 50 du rite orienta immédiatement soumis au Saint-Siége ou avec suffragants 16 abbayes *nullius*, prélatures, archimandritats, etc... 6 délégations apostoliques ; 114 vicariats apostoliques ; 29 préfectures apostoliques. Total général : 1,120 siéges.

Le Sacré-Collége a perdu, en 1874, trois de ses membres. les cardinaux Tarquini, Barnabo et Falcinelli.

1° Le cardinal Camille *Tarquini*, de la Compagnie de Jésus, né à Marta, diocèse de Montefiascone, le 27 septembre 1810 ; créé cardinal diacre du titre de *Saint-Nicolas in Carcere* le 22 décembre 1873, est mort le 15 février 1874 ;

2° Le cardinal Alexandre *Barnabò*, préfet de la Propagande, né à Foligno le 2 mars 1801 ; créé cardinal prêtre du titre de *Sainte-Suzanne* le 16 juin 1866, est mort le 24 février 1874 ;

3° Le cardinal Marius *Falcinelli-Antoniacci*, de l'ordre de Saint-Benoît du Mont-Cassin, ancien nonce apostolique à Vienne, né à Assise le 10 novembre 1806 ; créé et publié cardinal le 22 décembre 1873, est mort le 29 mai 1874.

L'épiscopat français a perdu, tant en France qu'à l'Etranger, en 1874, cinq de ses membres ; ce sont :

1° Mgr Jean-François-Anne-Thomas *Landriot*, né à Couches-les-Mines, diocèse d'Autun, le 9 janvier 1816 ; sacré évêque de La Rochelle le 20 juillet 1856, promu à l'archevêché de Reims le 27 mars 1867, mort le 8 juin 1874 ;

2° Mgr Charles-Jean *Fillion*, né à Saint-Denis d'Anjou (Mayenne), le 1er mai 1817 ; sacré évêque de Saint-Claude le 16 mai 1858, tranféré au Mans le 7 avril 1862, mort le 28 juillet 1874 ;

3° Mgr Félix-Pierre *Fruchaud*, né à Trémentines, diocèse d'Angers, le 30 juillet 1811 ; sacré évêque de Limoges le 30 novembre 1859, promu à l'archevêché de Tours le 27 octobre 1871, mort le 9 novembre 1874 ;

4° Mgr Joseph-Eugène-Bruno *Guigues*, né à Gap le 16 août

1805; sacré premier évêque d'Ottawa (Canada) le 30 juillet 1848, mort le 8 février 1874;

5° Mgr Pierre-Dominique-Marcellin-Raphaël *Bonamie*, né à Albas, diocèse de Cahors, le 26 mars 1898; sacré en novembre 1832 évêque de Babylone, promu à l'archevêché de Smyrne en 1834, transféré à l'archevêché de Chalcédoine *in partibus* le 4 mai 1837, mort à Cahors le 8 juillet 1874.

Durant l'année 1874, le Saint-Père a accepté la démission de deux évêques français : celle de Mgr François-Joseph *Le Courtier*, évêque de Montpellier, né à Paris le 15 décembre 1809, sacré en 1861, élu archevêque de Sébaste *in partibus* le 16 janvier 1874, et nommé chanoine du premier ordre du chapitre de Saint-Denis, en même temps que Mgr *Gros*, ancien évêque de Tarentaise, le 11 janvier 1875; et celle de Mgr François-Nicolas *Gueullette*, évêque de Valence, né à Moulins en 1808, sacré en 1865, et dont la démission donnée en 1874 a été notifiée au chapitre de Valence le 14 janvier 1875.

Deux évêques ont été promus à des archevêchés : Mgr Benoît-Marie *Langénieux*, né en 1824, sacré évêque de Tarbes en 1873, élu archevêque de Reims le 21 décembre 1874, et qui sera intronisé le 22 février; et Mgr Charles-Théodore *Collet*, né en 1806, sacré évêque de Luçon en 1861, élu archevêque de Tours le 21 décembre 1874, intronisé le 3 février 1875.

Quatre provisions épiscopales ont eu lieu en 1874 : les 16 janvier, 4 mai, 16 juin et 21 décembre.

Dans la provision du 16 janvier ont été élus 17 prélats, parmi lesquels deux Français, Mgr *Le Courtier*, préconisé archevêque de Sébaste *in partibus*, et Mgr François-Marie-Anatole *Rovérié de Cabrières*, évêque de Montpellier, son successeur.

Dans la provision du 4 mai, 21 prélats ont été préconisés, parmi lesquels quatre Français : Mgr Adolphe-Louis-Albert *Perraud*, évêque d'Autun; Mgr Eugène-Louis-Marie *Lion*, dominicain, archevêque de Damiette *in partibus*, délégué apostolique de la Mésopotamie, du Kurdistan et de l'Arménie-Mineure; Mgr Augustin *Cluzel*, lazariste, archevêque d'Héraclée *in partibus*, vicaire apostolique de la Perse; Mgr Joseph-Louis *Bardou*, des Missions-Etrangères de Paris, évêque de Telmesse *in partibus*, vicaire apostolique de Coïmbatour (Indes-Orien-

tales). Le titre de la *Trinité des Monts* a été donné au cardinal Régnier, archevêque de Cambrai.

Le 15 juin ont élus 12 évêques non français, et le titre cardinalice de *Saint-Jean Porte Latine* a été donné au cardinal Guibert, archevêque de Paris.

Enfin le 21 décembre, 39 prélats ont été préconisés, parmi lesquels : Mgr *Colet*, archevêque de Tours ; Mgr *Langénieux*, archevêque de Reims ; Mgr Hector-Albert *Chaulet d'Outremont*, transféré du siége d'Agen à celui du Mans ; Mgr César-Victor-Ange-Jean-Baptiste *Jourdan*, évêque de Tarbes ; Mgr Jean-Emile *Fonteneau*, évêque d'Agen ; Mgr François *Allard*, Oblat de Marie, ancien vicaire apostolique de Natal, promu du siége de Samarie *in partibus* à l'archevêché de Taron *in partibus ;* Mgr Charles *Jolivet*, de la même Congrégation, évêque de Belline *in partibus*, successeur de Mgr Allard.

Ont été sacrés en 1874 : Mgr *Rovérié de Cabrières*, évêque de Montpellier, le 19 mars, à Nîmes; Mgr *Perraud*, évêque d'Autun, Châlon et Mâcon, le 29 juin, à Paris.

Pour les siéges de Luçon et de Valence ont été désignés, en janvier 1875, M. *Le Coq*, curé de Saint-Jean de Caen, et M. *Cotton*, curé de la cathédrale de Grenoble.

Le doyen d'âge des prélats de France est Mgr *Sola*, évêque de Nice, né en 1791, sacré en 1858 ; le plus jeune est Mgr *Turinaz*, évêque de Tarentaise, né en 1838, sacré en 1873.

Le doyen de sacre des évêques de France et du monde catholique est Mgr Louis-Charles *Féron*, évêque de Clermont, né en 1793, sacré en 1834.

Le dernier évêque français sacré est Mgr Jean-Emile *Fonteneau*, évêque d'Agen, sacré à Bordeaux le 25 janvier 1875.

Voici maintenant le nécrologe de la hiérarchie catholique tout entière pendant l'année 1874 ; sont morts 3 cardinaux, 3 patriarches, 10 archevêques et 34 évêques, dont voici les noms :

1. Mgr *Salandri*, évêque de Marcopolis *in partibus*, visiteur apostolique de la Moldavie, mort le 29 décembre 1873, et dont le décès a été connu en France dans le courant de janvier.

2. Mgr *Bufetti*, évêque de Bertinoro (Italie), mort le 12 janvier.

3. Mgr Antoine-Joseph *Pluym*, patriarche latin de Constantinople, mort le 13 janvier.

4. Mgr *Keane*, évêque de Cloyne (Irlande), mort le 15 janvier.

5. Mgr *Negri*, évêque de Tortona (Italie), mort le 22 janvier.

6. Mgr Eugène-Bruno *Guigues*, évêque d'Ottawa (Canada), mort le 8 février.

7. Le cardinal *Tarquini*, de l'ordre des Diacres, mort le 15 février.

8. Le cardinal *Barnabò*, préfet de la Propagande, mort le 24 février.

9. Mgr Jules-Philippe *Harcus*, patriarche d'Antioche, mort le 7 mars.

10. Mgr *Van Genk*, évêque de Bréda (Pays-Bas), mort le 10 mars.

11. Mgr *de Albuquerque*, évêque de Cordoue (Espagne), mort le 30 mars.

12. Mgr *Avak-Wartan-Angiarakian*, archevêque de Tarse *in partibus*, du rite arménien, mort le 8 avril.

13. Mgr *Parcucci*, évêque de Ptolémaïde *in partibus*, auxiliaire de l'archevêque de Pérouse, mort le 22 avril.

14. Mgr Laurent *Fresgobaldi*, évêque de Fiesole (Italie), mort le 2 mai.

15. Mgr le cardinal Marien *Falcinelli-Antoniacci*, mort le 29 mai.

16. Mgr Vincent-Etienne-Sigismond *Iekelfalusy*, évêque d'Albe-Royale (Hongrie), mort à Rome le 30 mai.

17. Mgr Flavien-Pierre *Matah*, évêque de Gésire (Mésopotamie), mort le 4 juin.

18. Mgr Jean-François-Anne-Thomas *Landriot*, archevêque de Reims, mort le 8 juin.

19. Mgr Emmanuel-Joachim *de Silveira*, archevêque de Bahia (Brésil), mort le 25 juin.

20. Mgr Joseph-Augustin *Salomone*, évêque démissionnaire de Coni, lazariste, mort à Rome le 1er juillet.

21. Mgr Jacques *O'Gormann*, évêque de Raphanée *in*

partibus, vicaire apostolique de Nebraska (Amérique), mort à Cincinnati le 4 juillet.

22. Mgr Pierre-Dominique-Marcellin-Raphaël *Bonamie*, archevêque de Chalcédoine *in partibus*, ancien supérieur de Picpus, mort à Cahors le 8 juillet.

23. Mgr François-Xavier-Frédéric *de Mérode*, archevêque de Mélytène *in partibus*, aumônier de Sa Sainteté, mort le 11 juillet.

24. Mgr Hyacinthe-Marie-Jacques *de Ferrari*, archevêque de Lépante, mort à Rome le 17 juillet.

25. Mgr Augustin *Pace-Forno*, évêque de Malte, archevêque de Rhodes *in partibus*, mort à Castellamare le 22 juillet.

26. Mgr Charles-Jean *Fillion*, évêque du Mans, mort le 28 juillet.

27. Mgr Jean *Ghiureghian*, évêque de Trébizonde, rite arménien, mort le 30 août.

28. Mgr Charles *Hanl de Kirchtreu*, évêque de Kœnisgrætz (Bohême), doyen de sacre des évêques de la catholicité, mort le 1er septembre.

29. Mgr Jules *Metti*, évêque de Livourne, mort le 4 septembre.

30. Mgr Patrick *Mac-Farland*, évêque d'Hartford (Angleterre), mort le 11 octobre.

31. Mgr Joachim *Limberti*, archevêque de Florence, mort le 27 octobre.

32. Mgr David *Bacon*, évêque de Portland (Amérique), mort à New-York le 5 novembre.

33. Mgr Joseph-Louis *Alvès-Feijo*, évêque de Bragance (Portugal), mort le 8 novembre.

34. Mgr Félix-Pierre *Fruchaud*, archevêque de Tours, mort le 9 novembre.

35. Mgr Michel-Ange *Orlandi*, évêque de Pontremoli (Italie), mort le 9 novembre.

36. Mgr Sébastien-Fabien *Avenzana*, évêque de Calahorra (Espagne), mort le 9 novembre.

37. Mgr Ignace-Charles-Victor *Papardo del Parco*, évêque de Patti (Italie), mort le 22 novembre.

38. Mgr Antoine *Rossi-Vaccari*, archevêque de Colosses *in partibus*, mort le 22 novembre.

39. Mgr Juste *Aguilar*, vicaire apostolique démissionnaire de Chine, mort en Espagne le 23 novembre.

40. Mgr Thomas *Iglesias y Barcones*, patriarche des Indes-Occidentales.

41. Mgr Alexandre *Leway*, évêque d'Abdère *in partibus*, auxiliaire d'Agria (Hongrie).

42. Mgr Louis-Barthélemy *Brynk*, évêque d'Amata *in partibus*, suffragant de Luceoria et Zytomeritz (Russie), et administrateur apostolique de Kamenieç.

43. Mgr Joseph *Melcher*, évêque de Green-Bay (Etats-Unis d'Amérique).

44. Mgr Joseph-François-Ezéchiel *Moreyra*, évêque de Guamanga et Ayacucho (Pérou).

45. Mgr Georges *Dubocowich*, évêque de Lésina (Dalmatie).

46. Mgr Etienne *Pancovics*, évêque de Munkats (Hongrie), du rite grec-ruthène.

47. Mgr Edouard *Walsh*, évêque d'Ossory (Irlande), résidant à Kilkenny.

48. Mgr Robert *Mayr*, évêque de Panéade *in partibus*, auxiliaire de l'archevêque de Salzbourg (Autriche).

49. Mgr Vincent *Ciccolo*, évêque de Trapani (Italie).

50. Mgr Athanase *Tutundgi*, évêque de Tripoli (Turquie-d'Asie), du rite grec-melchite.

51. Mgr Richard-Vincent *Whelan*, évêque de Wheeling (Etat-Unis).

(*Monde*.) Léon Maret.

VARIÉTÉS

Thermomètre de la probité. — Un riche banquier de Poitiers, lisons-nous dans la *Semaine religieuse du Berry*, venait de faire faillite. Trois de ses créanciers s'étant rencontrés se demandèrent pour quelle somme ils s'y trouvaient pris. Le premier dit : J'y suis pour trente mille francs ; le deuxième avoua que le failli lui devait trente-neuf mille francs ; le troi-

sième déclara qu'il ne lui était dû que sept francs cinquante centimes. — Cependant, reprit l'un des deux autres, le banquier de Poitiers m'a dit il y a quelque temps qu'il vous devait quarante-cinq mille francs. Comment vous y êtes-vous pris pour les avoir ?

— Je m'y suis pris de la manière la plus simple ; j'ai réclamé mon argent, il m'a été rendu.

— Quelqu'un sans doute vous avait averti de l'imminence de la faillite ?

— C'est le journal la *Vérité de l'Ouest* qui m'a averti.

— Mais d'où vient que les dix mille abonnés de ce journal n'y ont pas aperçu ce que vous y avez trouvé ?

— On a bien lu ce que j'ai lu, mais on ne l'a pas compris. Voici le fait : L'année dernière, notre banquier a prononcé à Angers, sur la tombe d'un libre-penseur, un discours respirant le matérialisme et l'impiété, discours reproduit par la *Vérité de l'Ouest*.

— C'est vrai, ce discours a réellement paru dans ce journal; mais tout en étant matérialiste et impie, comme vous le dites, on peut être un homme probe et honorable.

— Je n'ai pas ainsi raisonné. Je me suis dit : Puisque cet homme se vante de ne croire ni à Dieu ni à diable, il pourrait bien un jour ne croire ni à l'honneur ni à la conscience. Il me déplut d'entendre un homme qui me devait quarante-cinq mille francs dire sur un cercueil que Dieu, la justice suprême, n'était qu'une chimère. J'ai fait, depuis vingt ans, la remarque que, sur cent faillites, il y en a au moins quatre-vingt qui ont pour auteurs des hommes sans religion.

— Il y a du vrai dans ce que vous nous dites; mais vous auriez dû nous avertir.

— Je n'ai pas cru pouvoir me permettre une indélicatesse de ce genre. D'ailleurs vous ne m'auriez pas écouté ; vous m'auriez traité de clérical. Ainsi, vous allez, à vos dépens, apprendre que *la crainte de Dieu est le commencement de la sagesse*, et par conséquent de la probité.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

ALLOCUTION DU SAINT-PÈRE

AUX CURÉS DE ROME ET AUX PRÉDICATEURS DU CARÊME (1).

Lorsque saint Pierre, poussé par une divine inspiration, entreprit de venir ici à Rome apporter la lumière de la vérité, je pense que, tournant son âme vers Dieu, il lui demanda la force et le courage nécessaires pour accomplir une si difficile mission, et il obtint ce qu'il désirait. Saint Pierre, en effet, entra à Rome et ne se laissa pas émouvoir par les menaces des prêtres idolâtres ni par le glaive des empereurs païens, ni par le fanatisme du peuple corrompu. Lui qui avait, au nom de Jésus-Christ, guéri et remis sur pied l'estropié qui était à la porte du temple de Jérusalem, il croyait avec raison qu'il pourrait, au nom de Jésus-Christ, faire ressusciter dans Rome un grand nombre de ceux qui étaient plongés dans les ténèbres du paganisme; et il en fut ainsi. Loin de se laisser aller au découragement, il se mit à instruire les Romains, et non content de cela, il écrivit aux peuples lointains de l'Orient et donna des conseils à toutes les chrétientés naissantes.

Il s'adresse aux prêtres : *Seniores qui in vobis sunt obsecro*; et il les prie, lui qui fut témoin des souffrances de Jésus-Christ, et qui est le messager de la gloire au milieu de laquelle il devra un jour apparaître dans la splendeur et la majesté, il les prie de paître le troupeau de Jésus-Christ : *Pascite, qui in vobis est, gregem Dei*; de

(1) Traduction de l'*Univers*.

le surveiller avec amour, suivant la justice et non pour d'autres fins, et surtout de devenir des exemples et des modèles pour les âmes qui leur sont confiées : *facti forma gregis ex animo.* Et lorsque, poursuit le prince des apôtres, le Pasteur éternel apparaîtra dans sa gloire, vous recevrez cette couronne qui ne se flétrit pas, mais qui conserve toute sa verdeur et demeure incorruptible pendant toute l'éternité.

Il écrit de Rome (quoi qu'en disent les hérétiques) et appelle cette ville Babylone : *Salutat vos Ecclesia quæ est in Babylone*, à cause des désordres épouvantables qui s'étalaient sur les places publiques, dans les maisons, dans les temples des faux dieux et partout.

Moi aussi j'écris de Rome et je puis sans difficulté dater mes paroles et mes enseignements de la même manière que saint Pierre lorsqu'il s'adressait au clergé; moi aussi je puis dire : *Salutat vos Ecclesia Babylonis.* Nous ne voyons pas, il est vrai, dans Rome les temples consacrés aux idoles que saint Pierre y trouva ; mais il ne manque pas d'idoles que vous aurez à renverser. Il n'y a plus de temple consacré à Jupiter ; mais il y a un Jupiter, dieu de l'incrédulité, qui voudrait avec ses foudres réduire en cendres la divinité elle-même et qui, après avoir dépouillé de tout l'Eglise de Jésus-Christ, voudrait encore la faire disparaître de la surface de la terre.

Il n'y a plus de temple dédié à Mercure, mais qui pourrait dire à quel point se sont multipliés les voleurs ses adorateurs ? Il n'y a plus de temple dédié à Vénus; mais il y a des centaines de maisons de péché où un grand nombre d'âmes se jettent dans la damnation éternelle.

Ce n'est pas tout, il y a des églises protestantes qui, si l'on peut dire qu'elles sont un danger moindre, sont pourtant un motif de grande tristesse. Dans Rome, choisie de Dieu pour être la capitale de la grande famille catho-

lique, dans Rome consacrée par le sang des martyrs, dans Rome justement honorée du titre de maîtresse de la vérité, on ne peut voir sans une amère douleur que dans l'enceinte même de ses murailles où s'élèvent les temples majestueux de la religion chrétienne, on élève à leurs côtés des salles et des temples où on prétend pratiquer le culte de Dieu par une hérésie qui est une révolte contre Dieu même. Ce qui doit surtout exciter votre zèle, comme pasteurs des âmes, c'est l'ouverture de certaines écoles où généralement l'impiété règne en souveraine et cherche par toutes sortes de moyens à corrompre l'enfance et la jeunesse.

Pour empêcher les conséquences d'un si grand mal, tous vous devez mettre en œuvre tous les moyens dont vous pouvez disposer pour faire obstacle à la corruption de tant de jeunes esprits, corruption qui pourrait peu à peu s'introduire dans les familles et propager la peste de l'incrédulité. Que pour cela les autres clercs et les autres prêtres vous soient en aide; qu'ils vous soient en aide les bons laïques, afin qu'unis et serrés ensemble vous puissiez faire front aux maîtres d'erreur et arracher de leurs mains ces agneaux qui sont en péril de devenir des loups.

Je sais bien que ces maîtres de mensonges sont soumis à l'anathème de Jésus-Christ, disant qu'il serait meilleur pour eux d'être jetés au fond de la mer, une meule de moulin au cou. Mais je sais aussi d'autres paroles du même divin Maître, à l'adresse des ouvriers paresseux : *Pourquoi demeurez-vous tout le jour à ne rien faire* (1)? A l'œuvre donc, car la loi de Dieu est foulée aux pieds. *C'est le temps d'agir, Seigneur, ils ont ruiné votre loi* (2).

Et puisqu'au début de ce discours j'ai dit que le prince des apôtres opérait des merveilles par l'invocation du

(1) Quid hic statis tota die otiosi ?
(2) Tempus faciendi, Domine, dissipaverunt legem tuam.

nom de Jésus, je vous recommande à vous aussi la même chose; vous aussi, pleins de foi, demandez à Dieu, au nom de son Fils unique, les lumières et les grâces dont vous avez besoin pour accomplir les œuvres de zèle et de charité. Que ces paroles de Jésus-Christ résonnent sans cesse à vos oreilles et retentissent dans votre cœur : *Si vous demandez quelque chose à mon Père en mon nom, il vous le donnera* (1).

En attendant, que la bénédiction que Dieu vous donne à cette heure, soit une bénédiction de force pour combattre vaillamment les ennemis spirituels ; une bénédiction de patience pour tenir fermes sous le poids des tribulations ; une bénédiction de persévérance qui vous soutienne jusqu'au bout de la vie, afin que votre joie soit entière, *ut gaudium vestrum sit plenum* Finalement, qu'elle soit une bénédiction qui vous donne la force, au moment suprême, de remettre vos âmes entre les mains de Dieu, pour le louer et le bénir dans l'éternité.

CHRONIQUE ET FAITS DIVERS.

Le retour du carême a ramené dans toute la chrétienté ce grand mouvement de prière, de pénitence et d'enseignement qui le signale tous les ans ; le Jubilé accordé par le Saint-Père donne à ce mouvement un caractère particulier qui fait augurer les meilleurs fruits. Tout se prépare pour une abondante moisson : les prédicateurs sacrés vont la faire mûrir sous leur ardente parole, nos évêques prodiguent la pluie féconde de Lettres pastorales qui appellent au repentir et qui développent admirablement la doctrine ; les tribunaux de la pénitence recueilleront le fruit de tous ces travaux, et la Pâque de 1875 comblera et affermira les plus douces espérances.

L'impiété sent qu'il se fait dans le monde chrétien un mouvement qui l'effraie, ses efforts pour l'arrêter doivent redoubler

(1) Si quid petieritis Patrem in nomine meo dabit vobis.

notre zèle et notre courage ; quand l'ennemi s'irrite, c'est qu'il prévoit sa défaite.

A Rome, les réjouissances du carnaval ont donné lieu à d'odieuses et indécentes parodies des cérémonies jubilaires, que le malheur du temps n'a point permis d'accomplir : c'est un signe que les ennemis de l'Eglise redoutent plus le Jubilé qu'ils ne veulent l'avouer.

Les persécuteurs allemands s'effraient aussi, puisqu'ils viennent de voir dans deux mandements absolument inoffensifs, ceux de Mgr l'évêque de Metz et de Mgr l'évêque de Strasbourg, des pensées séditieuses, rien que parce que ces mandements expriment, le premier, la confiance dans la prière et la communion des saints ; le second, la douleur pour les souffrances actuelles de l'Eglise, en ces termes : « N'est-il pas vrai qu'en« fants dévoués de l'Eglise, nous souffrons avec notre Père « suprême ? N'est-il pas vrai que, membres du corps mystique « de Jésus-Christ, nous souffrons avec les autres membres du « même corps ? Or, partout où nous portons nos regards, tout « conspire contre le Seigneur et contre son Christ. Comme « aux plus mauvais jours, nous voyons les Pierre et les Paul en « prison, les Athanase et les Chrysostome en exil, les Lau« rent et les Vincent dépouillés de leurs biens ; la vérité bâil« lonnée dans les discours et les écrits ; le mensonge non-seu« lement libre, mais salarié et imposé ; les appâts les plus « séduisants présentés aux Judas pour les attirer de tous les « points du globe et les imposer, sans mission et sans juridic« tion, aux catholiques fidèles, forcés de subir ainsi à la fois, de « la part de ceux mêmes qui leur doivent protection, l'ironie et « le sacrilége. »

Les deux mandements de Metz et de Strasbourg ont été saisis par l'autorité allemande. Nous estimons que lorsque la force est si ombrageuse, c'est qu'elle n'est guère sûre d'elle-même.

Le tableau tracé par Mgr Rœss ne s'applique que trop exactement à la Suisse, où la persécution continue de s'étendre.

A Genève, où les catholiques, comme nous l'avons dit, avaient résolu de prendre part à l'élection des cinq membres

de la commission chargée d'examiner la question de Notre-Dame, le vote a formé cette commission de cinq membres libéraux. On a vu voter, à cette occasion, des hommes qui n'avaient jamais mis le pied à Notre-Dame, et, la veille même du vote, il y a eu tout-à-coup d'inscrits sur les listes trois cents électeurs que les catholiques étaient loin de regarder comme leurs coreligionnaires. Ce sont là des manœuvres libérales auxquelles il faut toujours s'attendre. Au reste, les catholiques ne s'abandonnent point pour cela : ils ont contre eux la commission nouvelle et le gouvernement civil, mais ils ont toujours pour eux le droit, la justice, la possession et l'avis même des protestants les plus estimés de Genève ; ils lutteront jusqu'au bout : s'ils sont vaincus, l'iniquité n'en paraîtra que plus odieuse, et son règne en sera d'autant abrégé.

A Berne, l'attentat contre l'église des catholiques doit être aujourd'hui consommé, malgré les protestations du droit et la courageuse résistance de M. l'abbé Péroulaz, curé de cette église. Le schisme ne respecte aucune propriété, et le gouvernement qui l'appuie veut même aller plus loin : on ne se contente pas d'enlever au catholicisme son existence officielle et ses temples, on veut même lui ravir l'existence et lui ôter la liberté de vivre, et c'est pourquoi il se prépare une nouvelle loi pour règler « l'existence des sociétés religieuses privées et « celle de leur clergé. » Le tout au nom de la liberté des cultes.

Le canton de Saint-Gall, jaloux des lauriers que le libéralisme cueille à Berne, dans le Jura catholique et à Genève, a défendu au clergé catholique d'enseigner la doctrine du Syllabus et l'infaillibilité pontificale. Comme le clergé a refusé de se soumettre à cette défense, le conseil de l'instruction publique du canton a décidé de lui retirer les instructions catéchétiques qu'il faisait pendant le carême et de les confier aux maîtres d'école, et, si le clergé paroissial refuse l'absolution et la communion aux enfants qui fréquentent ces catéchismes laïques, on appellera un prêtre (vieux catholique) du dehors pour les confessions. Cela toujours au nom de la liberté de conscience.

Les leçons se multiplient pour montrer quelle est l'essence véritable du libéralisme ; à la fin, on peut l'espérer, la lumière

se fera dans les intelligences, et l'on reconnaîtra non-seulement combien est vraie la doctrine du Syllabus, mais combien elle est salutaire et protectrice de la liberté.

J. CHANTREL.

LÉGION D'HONNEUR. — Par décret du président de la République, en date du 3 février 1875, ont été promus ou nommés dans l'ordre nationale de la Légion d'honneur :

Au grade de commandeur : S. Em. Mgr le cardinal *Régnier* (René-François), archevêque de Cambrai, officier du 13 août 1857.

Au grade de chevalier : M. l'abbé *Violot*, curé à Autun ; 56 ans de sacerdoce, dont 44 ans curé titulaire à Autun.

M. l'abbé *Subileau*, directeur du petit séminaire d'Angers; services exceptionnels rendus à l'instruction publique.

L'ENSEIGNEMENT LAIQUE se montre dans sa beauté en Allemagne. Le synode provincial de Berlin a été récemment saisi de la proposition, certainement très-légitime, de déclarer inhabile à l'exercice des fonctions d'instituteur celui qui nierait la divinité de Jésus-Christ. La proposition a été repoussée. Voilà où en sont les esprits forts d'un synode provincial allemand.

HORRIBLE SACRILÉGE. — Les journaux belges, libéraux et catholiques, retentissent d'un horrible sacrilége suivi d'un châtiment immédiat de la justice divine.

Nous donnons, d'après la *Gazette de Liége*, le récit exact de ce sacrilége commis à Huy dans les circonstances suivantes :

« Le dimanche 10 janvier, immédiatement après la première messe paroissiale, les élèves de l'Ecole normale se rendirent à l'église pour y recevoir la sainte communion. La plupart se placèrent dans la nef principale, mais sept d'entre eux, qui s'étaient choisis et comptés à l'avance, se cachèrent derrière la chaire de vérité pour échapper aux regards de leur surveillant. C'est du milieu de ce groupe suspect, spectateur silencieux du crime qui va se commettre, que se détache, seul, l'audacieux profanateur... Il s'avance vers la table sainte, reçoit l'hostie sacrée et va rejoindre tout triomphant ses compagnons qui l'épient de l'œil et observent tous ses mouvements.

« Ce qui suit est d'une horreur telle que la plume se refuse à l'écrire.

« Le profanateur crache l'hostie sur la main et, se retournant de droite et de gauche en souriant, il la montre aux voisins qui l'entourent. Puis ouvrant son porte-monnaie, il l'y renferme et la glisse dans sa poche.

« C'est ainsi que porteur des espèces sacrées, escorté de ses condisciples, il rentre à l'Ecole normale, où il va s'asseoir à la table commune et déjeûner tranquillement.

« Le repas terminé, il passe à la place de récréation, et, retirant l'hostie sainte de son porte-monnaie, il la montre d'un air moqueur à bon nombre de ses condisciples, la fait sauter sur la main, voulant leur dire (c'est le profanateur qui l'avoue) : Vous le voyez bien, ce n'est que du pain.

« Témoins de cette scène hideuse — véritable parodie renouvelée des scènes judaïques du prétoire — la plupart des élèves sont à la vérité indignés et saisis d'horreur. Mais (le croirait-on ?) il se trouve aussi des approbateurs qui applaudissent le malheureux. Ceux-ci lui disent : « Il faut la jeter au feu ; » d'autres : « Il faut la manger. »

« Quelques-uns, mieux inspirés, suggèrent l'idée d'appeler le vicaire de la paroisse pour qu'il vienne la reprendre.

« Moins inquiet que tout son entourage, le profanateur la garde longtemps encore et, s'il se décide enfin à la faire disparaître, ce sera pour couronner ses forfaits avec un luxe raffiné d'impiété qui fait frémir..... il la mangera *avec une demie-galette*.

« Craignant l'universel et légitime effroi qu'exciteront dans le public ses actes cyniques et révoltants, s'ils viennent à transpirer au dehors, quelques normalistes adjurent leurs condisciples — « pour l'honneur de l'établissement » — de garder le plus rigoureux secret... »

Trois jours après, un incendie extraordinaire, dont la cause est restée inconnue, dévorait tous les bâtiments de l'Ecole normale. Voici le récit de la *Gazette de Liége :*

« La nuit de mercredi, 13 janvier, tout à coup les sons précipités du lugubre tocsin se font entendre, suivis bientôt de ce cri sinistre : « Le collége brûle ! le collége brûle ! »

« En un instant la ville est debout. Les habitants en foule se précipitent vers le théâtre de l'incendie. Soldats, ouvriers, bourgeois cherchent à combattre l'élément dévastateur ; mais leurs efforts sont impuissants. L'école normale, l'école moyenne, les

écoles primaires en quelques heures sont réduites en cendres. L'église des Augustins et le vieux collége, auxquels les normalistes n'avaient point accès, échappent seuls au désastre.

« C'est alors que, pressés par la voix de leur conscience, plusieurs élèves se décident à rompre le silence.

« Ils signalent le coupable; quelques-uns même, forts de leur innocence, l'accusent en lui disant en face : « Malheureux, c'est toi qui attires sur nous la punition du ciel. » Le coupable lui-même, poussé par on ne sait quelle force irrésistible, fait les aveux les plus complets.

« Tels sont les faits dans leur plus rigoureuse exactitude. Cependant, notons encore en finissant cette circonstance qui fait réfléchir : c'est que le feu, dont on ignore toujours la cause, a pris naissance à l'Ecole normale, dans la salle d'étude du cours moyen auquel appartenait ce triste et malheureux profanateur! »

Ce sont là des faits avérés contre lesquels la presse libre-penseuse essaie vainement de se débattre. On peut parler de hasard; la raison ne se contente pas de ce mot pour expliquer les événements.

Nécrologie. — La Congrégation des prêtres, fondée au diocèse de Luçon par le vénérable Baudouin, sous le nom d'Enfants de Marie-Immaculée, vient de perdre, il y a quelques jours, son digne supérieur, le R. P. *Rémond*, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Il avait succédé, en 1860, au R. P. Baizy, dont la vie édifiante pouvait servir de modèle à tous les prêtres dévoués à l'œuvre de l'éducation. Tous deux se sont montrés les fidèles héritiers de leur pieux fondateur et se sont attachés à entretenir ses saintes traditions.

Outre les missions de la Vendée, de l'Anjou et de la direction du Petit-Séminaire de Chavagnes, la Société des Enfants de Marie vient de fonder, sur la demande de Mgr l'évêque de Roseau, une mission lointaine dans les Petites-Antilles, à la Dominique.

— Nous avons annoncé la mort de Mgr *Patrice Leahy*, archevêque de Cashel et d'Emly, en Irlande. Nous ajoutons ici, d'après une correspondance de l'*Univers*, quelques détails sur ce respectable prélat.

Soit comme simple vicaire, soit comme professeur et président du collége de Saint-Patrick, à Thurles, soit comme secrétaire du Synode national de 1850, soit comme vice-recteur de l'Université catholique, lorsque le docteur Newman était à la tête de cette ins-

titution, soit enfin comme archevêque du diocèse métropolitain du Sud, Mgr Leahy a jeté un grand lustre sur l'Eglise et sur son pays.

Ses facultés intellectuelles, la dignité de ses manières, la bonté de son cœur et de son zèle comme réformateur social et politique l'avaient marqué comme un objet de respect et de vénération qu'il sera difficile de remplacer. Il suffira, pour donner une idée de sa popularité et de son influence, de dire que depuis douze ans tous les cabarets de son diocèse étaient, à sa demande, restés fermés le dimanche. Un tel fait, en Irlande, se passe de tout commentaire. Toutes les boutiques de la ville épiscopale sont restées fermées le jour de sa mort. C'était précisément le jour de réunion du conseil municipal, dont les membres, en apprenant la triste nouvelle, se sont immédiatement séparés sans vouloir traiter aucune affaire, pour attester le chagrin qu'ils éprouvaient d'avoir perdu Mgr Leahy archevêque de Cashel et d'Emly.

— Ces jours derniers est mort à Paris M. le marquis de *Barthélemy-Sauvaire*. Né à Marseille le 16 novembre 1800, le marquis de Barthélemy était arrière-neveu de l'auteur du *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce* et petit neveu du marquis de Barthélemy qui fut membre du Directoire et qui devint, sous la Restauration vice-président de la Chambre des pairs. Le marquis de Barthélemy-Sauvaire hérita du titre de son grand-oncle dans les derniers jours de la Restauration. Sous le gouvernement de Juillet, il se montra l'un des plus zélés défenseurs de l'Eglise et de la liberté d'enseignement. Envoyé à l'Assemblée nationale sous la république 1848, il rentra dans la vie privée après le coup d'Etat de 1851.

AU VATICAN

Le *Journal de Florence* nous apporte les détails les plus touchants sur le voyage, à Rome, de Mgr Langénieux, le nouvel archevêque de Reims, et sur l'audience que le Saint-Père lui a accordée.

Arrivé à Rome dans la nuit du samedi, Mgr Langénieux était reçu au Vatican le lundi soir, 1er février.

Le Pape eut pour Mgr Langénieux dès son entrée un sourire d'ineffable tendresse, et des paroles d'une bonté vraiment touchante. Lorsque Sa Grandeur eut fait les génuflexions d'usage,

Sa Sainteté jeta les bras autour du cou de son illustre visiteur, et le tint longtemps dans cette paternelle étreinte : « Je vous « bénis de m'avoir obéi, lui dit Pie IX, j'avais besoin de vous : « oh! vous m'avez fait plaisir... et c'est bien d'être venu ici; « je désirais vous voir, mais je ne pouvais l'espérer... c'est « bien, mon fils, vous faites bien plaisir au Pape... »

Il faut savoir que Mgr Langénieux a été transféré du siége de Tarbes à l'archevêché de Reims sans même avoir été consulté. Il a appris sa promotion par le *Journal officiel.* Tout entier à son petit diocèse dont il aimait le peuple et se trouvant assez heureux de l'affection de ces populations religieuses que sa première visite pastorale lui avait conquises, et qui grandissait tous les jours, il ne demandait à Dieu que de lui conserver la puissance qu'il lui avait donnée pour le bien des âmes. Il ne songeait, en ce moment-là, qu'à mettre en œuvre de grands projets d'embellissement qui vont faire de Notre-Dame de Lourdes une des merveilles de la Catholicité. Désolé, il fit demander au Saint-Père s'il pouvait être vrai que Sa Sainteté le condamnait à sacrifier ce diocèse si cher de Tarbes. La réponse fut que tel était le désir du Pape, et qu'il n'avait qu'à se résigner. On a su plus tard que c'était Pie IX qui l'avait fait présenter au gouvernement comme le candidat de son choix.

L'homme du monde, surtout l'homme du monde actuel, ne comprendra guère cette ambition étrange de rester en bas quand l'accès est ouvert aux hauteurs de la gloire humaine. C'est rare et singulier vraiment; mais un évêque est ainsi fait... Les chrétiens diront : « C'est digne du beau temps de l'Eglise. » Oui certes. Mais en ces beaux temps nous y sommes, et ce sont justement les odieuses violences et les mesquines tracasseries, presqu'aussi déplorables, des gouvernements, qui donnent à l'Eglise l'occasion d'apparaître belle, en la forçant de se montrer.

Nous pouvons appeler une époque de consolation et de saint orgueil celle où nous voyons nos chefs s'efforcer de se dérober à l'honneur pour rester à la peine. Quel fortifiant spectacle que celui du Souverain-Pontife, remerciant l'évêque d'un humble diocèse pour avoir voulu monter à un siége métropolitain illustre où l'attendaient des dignités et une autorité plus hautes!

Pie IX a été pour Mgr Langénieux débordant de bienveillance ou, pour parler plus juste, de la plus paternelle tendresse; mais le Vicaire de Dieu qui a souffert pour les âmes s'est fait sentir dans les effusions du Père heureux. « Vous serez fort, « mon cher fils, disait Pie IX, votre sacrifice aura sa récom- « pense. Dieu vous bénira d'avoir obéi. C'est qu'il ne s'agit « pas pour nous d'être heureux... nous sommes des soldats; « il faut aller aux postes où il y a le plus à combattre!... » Puis le Pape a ajouté : « Ah! oui : vous l'aimez la bonne Madone » (et le Saint-Père montrait la petite statue de la Vierge qui était là devant lui). Je l'aime aussi... « Eh bien! elle « m'aide, moi; ayez confiance, elle vous aidera!... »

Le Saint-Père a ensuite parlé des difficultés du temps avec une hauteur de vues que l'archevêque admirait; et des malheurs de l'Eglise avec la sérénité du saint qui voit Dieu derrière tous les événements humains.

« Moi, disait-il, je ne suis rien, rien qu'un pauvre pécheur et « un pauvre vieillard, mais les catholiques sont ma force; ce « sont eux qui me consolent et me soutiennent... »

Vers la fin de l'audience, le Pape a eu un élan sublime...

« Eh! mon Dieu, a-t-il dit, mes malheurs je les supporterais « avec courage; je supporterais aussi les malheurs de l'Eglise... « Mais il y a une chose que je ne peux leur pardonner à ces « malheureux! « (Et l'accent du Pape devint poignant, sa main se porta vivement à son cœur, ses doigts saisirent l'étoffe blanche de sa soutane, en la froissant convulsivement.) « Mes enfants! « ils enlèvent la foi à mes pauvres enfants! ils dévorent l'âme « des enfants dans notre Italie..... Ah! ils m'arrachent le « cœur! »

A la fin de l'audience, Monseigneur présenta au Saint-Père quatre ecclésiastiques de son diocèse de Tarbes, dont trois ont été envoyés à Rome pour des études théologiques. Monseigneur désigna le quatrième comme prédicateur de Notre-Dame de Lourdes. Ce dernier dit au Pape que bien souvent, en parlant de Notre-Dame aux pèlerins, il avait la joie de parler du Saint-Père et de faire prier pour son auguste personne...

« Oh! bien! bien! dit le Pape, en souriant avec une ineffable « bonté, il faut soutenir ce pauvre vieillard qui est dans le

« monde pour empêcher, comme la sainte Vierge elle-même,
« que le diable fasse tout le mal qu'il voudrait. »

Le Saint-Père était debout ; il donna sa main à baiser et dit aux ecclésiastiques de porter sa bénédiction à leurs confrères.

Le lendemain le Saint-Père les reconnut à la cérémonie, quand ils s'agenouillèrent pour lui offrir un cierge. Il demanda si Mgr l'archevêque de Reims était présent et témoigna sa joie de savoir qu'il était là. Il choisit de sa main un cierge qui lui fut remis et qui est le cierge offert à Sa Sainteté par la Propagande.

Les fidèles qui se sont portés, le matin du jeudi 4 février, à la basilique de Saint-Pierre en ont trouvé contre l'habitude les portes closes. En voici la raison. Notre Très Saint-Père le Pape, qui n'entre plus que très-rarement dans l'enceinte de la basilique vaticane depuis l'époque fatale du 20 septembre 1870, a choisi ce jour que la secte antichrétienne consacre à des folies qui répugnent à la dignité humaine pour aller adorer le Très-Saint Sacrement dans l'enceinte sacrée où il avait l'habitude en des temps meilleurs de célébrer solennellement les fonctions saintes, en présence de milliers de fidèles accourus de tous les points du monde catholique.

Le Saint-Père est descendu vers midi dans le saint Temple, accompagné d'une nombreuse cour, dans laquelle on remarquait plusieurs princes de l'Eglise, ainsi que Mgr Langénieux, archevêque de Reims, qui avait reçu l'invitation d'accompagner aujourd'hui le souverain Pontife à sa promenade habituelle.

Sa Sainteté a été reçue par le chapitre de Saint-Pierre, à la tête duquel était Son Em. le cardinal Borromeo Arese, a prié quelque temps avec une piété qui a ému toute l'assistance, d'abord devant le Très-Saint Sacrement, puis devant le tombeau des saints Apôtres. Le Saint-Père s'est ensuite avancé vers la statue de bronze de saint Pierre, et après avoir baisé avec vénération le pied de la statue déjà presqu'usé par l'attouchement des lèvres des fidèles, Sa Sainteté a ôté sa calotte blanche, et a placé sa vénérable tête nue sous ce pied, contre lequel elle l'a laissée appliquée durant quelques minutes.

Cet acte de foi et d'humilité chrétienne a profondément touché tous ceux qui en ont été témoins.

Avant de se retirer, Pie IX a admis au baisement du pied et de l'anneau pontifical, tous les membres du chapitre du Vatican, ainsi que les autres personnes attachées au service de la basilique, jusqu'aux plus humbles des servants ; Sa Sainteté était assise dans un fauteuil, en face du monument qui rappelle le vingt-cinquième anniversaire de son pontificat.

Après avoir de nouveau adoré le Très-Saint Sacrement, le Saint-Père est rentré dans ses appartements. Grâce à Dieu, il continue à jouir d'une santé florissante, et il a monté sans aucune difficulté, et sans avoir besoin de l'appui de personne, les longs escaliers qui mènent de la basilique de Saint-Pierre aux chambres qu'il occupe dans le palais pontifical.

Avant de faire au saint temple la visite dont nous venons de parler, Pie IX avait reçu en audience spéciale les curés de Rome et les prédicateurs chargés de prêcher le Carême dans les églises paroissiales, lesquels sont allés, selon l'habitude de toutes les années, implorer la bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ.

Le Saint-Père a répondu aux touchantes paroles que lui ont adressées ses vénérables visiteurs par le magnifique discours que nous avons reproduit en tête de ce numéro.

LES BELGES AU VATICAN.

Nous n'avons fait que dire un mot, il y a huit jours, de la députation belge qui s'est rendue au Vatican pour protester contre les paroles d'un ministre de Belgique au sujet du ministre plénipotentiaire conservé auprès du Saint-Siége. M. d'Aspremont-Lynden avait été jusqu'à dire, en parlant des catholiques qui se rendent au Vatican et qui protestent en faveur des droits du Saint-Siége, « qu'ils n'expriment pas les sentiments de la majorité de la nation. » La réponse a été solennelle et péremptoire.

C'est le 29 janvier, jour de la fête de Saint-François de Sales,

que la députation belge a été reçue au Vatican. M. de Cannart d'Hamale, sénateur de l'arrondissement de Malines, a lu d'une voix forte et émue l'Adresse suivante :

« Très-Saint Père,

« Au nom des catholiques belges, nous venous déposer aux pieds de Votre Sainteté le filial hommage de leurs vœux et l'expression de leur inaltérable dévouement.

« Les tribulations de l'Eglise et de l'auguste Vicaire de Jésus-Christ ont dépassé les limites qu'elles semblaient ne pouvoir atteindre ; elles ont dérouté toutes les prévisions humaines.

« Enfants fidèles, nous ressentons douloureusement tant de souffrances, et notre anxiété est au comble. Mais comment oserions-nous nous plaindre, quand nous voyons notre Père commun, seul et dépouillé, résister sans faiblir aux attaques de l'impiété qui l'assaille de toutes parts ?... Comment ne pas apprendre de lui et par son admirable exemple, la soumission aux volontés du Sauveur prédisant à ses disciples qu'ils seraient « pressurés à cause de leur Maître, » et en même temps la confiance en la parole de Celui qui a vaincu le monde ? Quelque longs et quelque durs que puissent être les mauvais jours, nous nous efforcerons, Très-Saint Père, de les traverser en véritables chrétiens, suppliant le Ciel d'abréger pour son Pontife la période de l'affliction, et unissant nos efforts pour hâter l'heure de la miséricorde et du triomphe, par l'obéissance aux enseignements qui partent de la Chaire de Pierre, par la prière et les bonnes œuvres, par la constance à conformer nos actes à notre foi dans la vie privée et dans la vie publique.

« Au seuil de cette année sainte du Jubilé Universel, nous aimons à nous souvenir que Dieu mesure toujours les forces à l'épreuve, qu'Il a couvert d'une protection providentielle et visible notre Père bien-aimé, suscité des confesseurs et des martyrs aux heures de trouble et d'angoisse, et avivé admirablement le culte de sa Mère Immàculée...

« Pourquoi ne saluerions-nous pas avec une ardente espérance, dans ces nouveaux jours de grâce et de consolation, l'aurore des temps de la paix glorieuse ?...

« Très-Saint Père ! quand nous retournerons au milieu de

nos compatriotes, nous retrouverons là des cœurs avides de recueillir cet écho du Vatican, qui répond si bien à leur profonde et repectueuse affection, des cœurs avides de se tremper en quelque sorte dans l'atmosphère de la Ville éternelle... Laissez-nous demander humblement la bénédiction de Votre Sainteté et reporter aux catholiques Belges ce gage précieux de l'accomplissement des promesses divines? »

Cette adresse était signée des noms les plus distingués et les plus estimés de la Belgique ; nous en donnons la liste :

Fr. de Cannart d'Hamale, sénateur, de Malines,
Chevalier *Van Elewyck*, de Louvain,
Jean Kuypers, id.,
Félix Ancelot, de Bruxelles,
Jean Nieuwland, d'Anvers,
Mgr *Van den Branden de Reeth,* de Malines,
Comte *de Hemptinne*, de Gand,
Leirens-Eliaert, sénateur, d'Alost,
Jules Lammens, de Gand,
Georges Goethals, id.,
Joseph Casier, id.,
Ernest Van Huele, de Bruges,
Le chanoine *V. Doutreloux*, vicaire-général de Mgr l'Evêque de Liége,
André de La Riva Aguero, de Limbourg (belge),
Baron *Gaston de la Rousselière*, de Liége,
L'abbé *J. Cruls*, curé-doyen de S. Martin, id.,
Joseph Demarteau, rédacteur en chef de la *Gazette de Liége*,
Comte *Frédéric de Renesse*, de Limbourg (belge),
Comte *de Nédonchel*, de Tournai,
Louis Henri, de Mons,
Philippe Mary, id.,
Adalbert de Mondion, id.,
Joseph Maréchal, de Nimy-lez-Mons,
Mahaux-Browet, de Mont-sur-Marchiennes,
Anatole Ancelot, de Châtelet,
Jules Houtart, de Monceau-sur-Sambre,
Antoine Houtart, de Jumet,

Octave Houtart, id.,
Edouard Houtart, de Monceau-sur-Sambre,
Edouard Orban, sénateur, de Laroche.

Le Saint-Père a répondu :

Dieu, qui sait choisir les plus faibles instruments pour confondre les forts, a voulu, dans ces temps d'agitation antichrétienne, confier le gouvernement de son Eglise aux mains débiles de cet homme que vous voyez aujourd'hui devant vous. C'est avec grande raison que l'Eglise est comparée à cette barque dans laquelle Jésus-Christ se trouvait avec les Apôtres, lorsque la tempête se déchaînant tout à coup et le vent furieux sifflant avec fracas, contraignirent la petite troupe des navigateurs à se jeter aux pieds du divin Maître et à s'écrier, saisie d'une grande frayeur : *Domine*, *salva nos*, *perimus*.

Semblablement, de nos jours aussi, cette barque mystique vogue sur une mer en furie; les vents déchaînés l'empêchant de prendre le large, menacent de la pousser sur la rive, de la jeter au milieu des rochers et des écueils, et de l'y faire périr à jamais. Et ceux qui sont dans la barque poussent le même cri que poussaient alors les Apôtres : *Domine*, *salva nos*, *perimus*.

Alors Jésus-Christ se leva debout, et, avec une autorité vraiment divine, il commanda aux vents et à la mer de se calmer : *Tace*, *obmutesce*. Aujourd'hui encore, il accueille les prières que tant d'âmes lui adressent avec la foi la plus vive, et s'il ne calme pas à l'instant la fureur des flots, il donne du moins au pilote et aux passagers la force de poursuivre le voyage, de surmonter la violence de la tempête et d'échapper à tous les périls qui viennent menacer et troubler la société chrétienne.

Voyez comme, dans ces jours derniers, l'homme ennemi s'est efforcé d'accroître le trouble en poussant, jusque dans Rome même, un de ces météores, un de ces effroyables

tourbillons (*turbini spaventosi*) qui renversent tout ce qui se rencontre sur leur passage; mais la Providence s'est servie d'un bras non ami de l'Eglise pour s'opposer à une trop prompte et trop grande dévastation. Si ce bras qui a retenu pour le moment le tourbillon (*il turbine*), l'a fait aux dépens de sa dignité (*decoro*), *est qui videt, et judicet.* Pour nous, remarquons seulement que, dans tous les âges et dans tous les temps, Dieu s'est servi de quelque Cyrus pour punir les Balthasar sacriléges.

Ce n'est pas tout (et cela est infiniment plus consolant), Jésus-Christ s'est tourné vers vous et vous a inspiré de vous rendre dans cette Rome, afin de me former une belle couronne, de me consoler par les douces paroles de vos lèvres, par l'affection de votre cœur et par la générosité de vos mains, qui ont toujours été empressées à venir en aide à ce Saint-Siége. Jésus-Christ n'a pas cru, pour le moment, qu'il fût opportun de faire cesser la tempête; mais, de même qu'il a su vous inspirer, il sait inspirer les fidèles de toutes les nations, et leur donne le courage et la vigueur dont ils ont besoin pour résister aux plus cruelles persécutions.

N'avons-nous pas vu et ne voyons-nous pas comment tant de poitrines sacerdotales (*petti sacerdotali*) savent résister intrépidement et sans faiblir à toutes les persécutions des impies et des superbes du siècle? Tous, n'avons-nous pas vu et ne voyons-nous pas les multitudes de fidèles remplir les temples sacrés, entreprendre de longs et difficiles voyages afin d'aller prier Dieu à quelque sanctuaire vénéré, apaiser sa juste colère et implorer de sa bonté pitié et miséricorde? N'avons-nous pas vu et ne voyons-nous pas tous les jours se multiplier ces œuvres pies que suggère le zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes?

Oui, tout cela et bien d'autres choses encore, nous les avons vus et nous les voyons; mais Jésus-Christ n'est pas encore disposé à rendre la paix à la société bouleversée;

il tient toujours dans ses mains le fléau destiné à punir spécialement ceux qui se sont faits les profanateurs de son Eglise.

Aussi ne nous reste-t-il rien autre chose à faire, à nous, que de coopérer aux vues du Pasteur éternel de nos âmes en continuant à implorer humblement de sa bonté la force dont nous avons besoin, puisqu'il s'agit de marcher dans les sentiers de la vie, non au milieu des délices de la paix, mais à travers tous les périls du combat.

Prions-le donc de nous bénir maintenant, afin que cette bénédiction remplisse nos cœurs de cette force et de ce courage qui sont nécessaires à ceux qui combattent. Pour moi, je vous bénis dans vos personnes, je vous bénis dans vos familles, dans vos biens, dans le zèle que vous montrez pour la gloire du Seigneur. Que cette bénédiction s'étende à tous les bons catholiques que vous représentez. Je vous bénis dans le temps, et surtout à l'heure de la mort et pour l'éternité, afin que vous deveniez dignes de bénir le Seigneur et de le louer dans tous les siècles des siècles.

Après le discours du Saint-Père, les Belges présents à l'audience ont été admis au baisement de l'anneau pontifical, puis ils ont été successivement présentés à Sa Sainteté, qui trouvait un mot aimable à dire à chacun d'eux. Apercevant le jeune comte Frédéric de Renesse : « Vous êtes encore jeune, mon fils, lui dit Pie IX, et déjà vous entrez virilement dans la voie du bien ; je prie Dieu de vous donner la persévérance, lorsque déjà vous serez devenu vieux.

Notons encore qu'après la lecture de l'Adresse par M. de Cannart d'Hamale, M. le comte Joseph de Hemptinne remit au Saint-Père, au nom des catholiques belges, une liasse de 300,000 francs en billets de banque. « C'est, dit un correspondant du *Bien public* de Gand, un à-compte sur le Denier de Saint-Pierre de 1875, et il permet d'entrevoir que le total ne se composera pas précisément des offrandes de l'infime minorité des catholiques belges. »

TRISTES FAITS ET COURAGEUX DISCOURS

Le 11 décembre dernier, le tribunal correctionnel d'Avignon a eu à juger une triste affaire qui a fourni à M. Pelerin, procureur de la République, l'occasion de prononcer de généreuses et chrétiennes paroles, auxquelles les *Annales catholiques* doivent servir d'écho. Nous reproduisons de l'éloquent réquisitoire de M. Pelerin les passages qui signalent les faits de la cause et expriment les nobles sentiments qui font honneur à la magistrature.

Vedènes, a dit M. Pelerin, est un fort village de 1,800 à 2,000 habitants; la population y vit dans l'aisance, elle y est à la fois agricole et industrielle. On y croyait et on y priait autrefois. Les cafés chantants, les mauvais journaux et quelques administrateurs indignes de ce nom, y eurent bientôt tout transformé. — L'église y fut abandonnée, et tout homme qui la fréquenta ne fut plus qu'un *cafard* et un *coquin*. On y célébra par un banquet gras le Vendredi-Saint, et, le chapeau sur la tête et le cigare entre les dents, on y insulta le Saint-Sacrement, les jours de procession, pendant qu'on y chantait à genoux la *Marseillaise*. — Vedènes devint l'une des citadelles de la libre pensée dans le département de Vaucluse. — On y reçut et on y commenta publiquement le journal l'*Excommunié*; dans les cafés et les carrefours, on déclama le *Christ au Vatican* de Victor Hugo ; Bombonel y eut un fils, le nomma Danton et le fit baptiser en robe rouge.

Il ne manquait à la gloire de Vedènes émancipé qu'un enterrement civil ; mais où trouver un cadavre? L'athéisme était bon pour vivre, nul n'en voulait pour mourir. On en était là, lorsque Jacques Pelet mourut; sa mort fut celle d'un bon chrétien, mais on l'attribua généralement aux coups que lui avait portés son fils. Le fils, dans de telles conditions, devait se montrer facile... M. le maire et son adjoint se rendirent auprès de lui; le marché fut conclu et l'enterrement civil eut lieu. Mais, ô justice de Dieu ! c'est ce triomphe même de M. le maire qui assura sa chute.

Un an après, la mère Pelet mourait à son tour, et le bruit que son fils encore était l'auteur de sa mort arrivait jusqu'à nous. — Nous chargeâmes le garde d'une première enquête ; nos or-

dres furent suivis, et Pelet fut arrêté. M. le maire qui ne s'était pas pleinement acquitté vis-à-vis de lui du prix du cadavre de son malheureux père, ne pouvait rien sur M. le procureur de la République, mais il était tout-puissant sur le garde; il le blâma publiquement d'avoir osé transmettre au parquet des renseignements sans les faire passer par son intermédiaire, et le suspendit pour un mois. M. le préfet répondit à la suspension du garde par la suspension du maire, et réintégra le garde dans ses fonctions.

Partout où un tel scandale eût pu se produire, tout eût fini là; à Vedènes on fut plus loin... Le premier acte de l'adjoint devenu maire par intérim, fut de prendre un arrêté qui suspendit le garde pendant deux mois... La mesure était comble : le conseil municipal fut dissous, et le garde une deuxième fois réintégré dans ses fonctions.

Parmi ces athées de village, plats et serviles adorateurs de la personnification sanglante qu'ils appellent *Déesse*, M. le préfet de Vaucluse trouva cependant seize hommes droits et honnêtes : il en forma une commission municipale. M. André, l'un d'eux, eut le courage de dire ouvertement : je crois, *Credo*. M. le préfet le nomma maire, et Dieu, qui ne laisse jamais sans récompense ce que l'on fait pour sa gloire et pour son nom, vient de lui accorder l'honneur d'être publiquement appelé *mange bon Dieu* : parole odieuse pour celui qui la prononce, mais glorieuse pour celui qui en est l'objet. Si la France se nourrissait encore de ce pain sacré, on ne dirait pas d'elle qu'elle se meurt... Et si, par moment, on surprend en elle je ne sais quels tressaillements qui révèlent la vie, n'est-ce pas lorsque ses lèvres touchent à cet aliment divin... *Qui manducat hunc panem vivet in æternum.*

M. le maire était à peine investi de ses fonctions, qu'il fit fermer le cercle *Artistique et Littéraire*, où on lisait et commentait l'*Excommunié*, et le café Turin, où, sous les yeux de l'autorité municipale, les jeunes filles de quatorze à quinze ans de la commune se livraient aux danses les plus immorales. Les conservateurs reprirent courage; mais leurs adversaires ne leur vouèrent, à eux et à Dieu, qu'une haine plus vive et plus ardente. On alla même jusqu'à signifier à M. le maire de se

démettre de ses fonctions s'il tenait au succès de son commerce : « Lorsque je ne vendrai plus de tuiles, je travaillerai la terre, » répondit noblement M. le maire. Il y a trois mois à peine, d'autre part, Bombonel et Carretier (Jean), finissant une maison, y plaçaient sur le faîte, au lieu du laurier traditionnel, une faux enrubannée de rouge.

Tels étaient les hommes qui se trouvaient en présence le 22 novembre.

(M. le procureur de la République rapporte les faits qui amènent les prévenus sur le banc des accusés, les attroupements séditieux, l'envahissement de la salle du scrutin, les outrages à M. le maire et à tous les conservateurs de la commune, l'enlèvement de tous les bulletins, les cris et menaces contre les personnes connues pour aller à la messe et pratiquer la foi catholique ; puis il conclut ainsi :)

Le scrutin a été violé à Vedènes, les élections y ont été troublées et interrompues ; les membres du bureau y ont été outragés et insultés : tels sont les délits dont nous vous demandons la répression. Mais, nous le répétons une fois encore, quel a été le mobile des perturbateurs, des insulteurs et des violateurs du scrutin ? la haine de l'Eglise et la haine de Dieu, nous répond l'information. « Le caractère prédominant de tous les « inculpés, y lisons-nous, est un caractère essentiellement anti-« religieux : tous, jeunes et vieux, ont la haine de l'Eglise et « de ceux qui la fréquentent. » C'est donc parce que leurs adversaires croient et pratiquent leur foi, c'est parce qu'ils vont à la messe, c'est parce qu'ils communient, que pendant plus d'une heure ils les ont traités de *voleurs* et de *scélérats*, de *cafards* et de *mangeurs de bon Dieu.*

Messieurs,

Depuis que j'ai l'honneur de porter la parole devant vous, j'ai souvent, à l'appui de mes réquisitoires, invoqué de grands intérêts à protéger et à défendre : l'honneur et la probité du commerce, l'honneur et la pudeur des femmes et des enfants ; jamais je n'ai eu à en invoquer de plus grand qu'aujourd'hui, car c'est la cause de Dieu même que je vous confie, de Dieu outragé dans la personne de ceux qui le servent ouvertement,

par ces fauteurs de désordres et ces contempteurs de toute autorité.

Monsieur le maire, vous avez, le 22 novembre, fait preuve de courage et de caractère ; je vous en félicite. Continuez à remplir la noble mission que vous a confiée le gouvernement, et, permettez-moi de vous redire ces paroles tombées de si haut et qu'un illustre prélat répétait, il y a quelques jours à peine, à l'Assemblée nationale, à genoux dans la chapelle de Versailles : *Agere et pati.*

Quant à vous, prévenus, qui avez eu la triste audace, à l'occasion d'une affaire purement, électorale, d'insulter au plus auguste des sacrements de la religion catholique, à laquelle vous appartenez tous, s'il reste au fond de vos cœurs une fibre qui puisse vibrer au souvenir de la patrie mourante, rappelez-vous et n'oubliez jamais que la France, baptisée fille aînée de l'Eglise à Tolbiac, ne reprendra son rang parmi les nations que le jour où son drapeau, résolûment planté sur le roc de l'Eglise, portera dans ses plis l'Eucharistie.

LE JUBILÉ A PARIS.

MANDEMENT DE SON EMINENCE LE CARDINAL ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Pour la publication du Jubilé universel.

Joseph-Hippolyte Guibert, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége apostolique, cardinal prêtre de la sainte Eglise romaine, du titre de Saint-Jean-Porte-Latine, archevêque de Paris,

Au clergé et aux fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nos très-chers Frères.

Nous nous disposions à vous adresser, à l'occasion du saint temps du Carême, quelques instructions utiles à votre salut, lorsque nous est arrivée de Rome la lettre encyclique de notre Saint-Père le Pape Pie IX, portant concession du Jubilé universel pour la présente année. Notre premier devoir en ce mo-

ment est de vous préparer à la bien recevoir. Nous appellerons donc toute votre attention sur cette grande faveur spirituelle.

Dans les temps où l'ordre complet règne dans la société, le Jubilé s'ouvre d'abord à Rome : c'est là qu'à chaque époque jubilaire les pèlerins du monde entier vont chercher les trésors de la divine indulgence ; l'année suivante, le Souverain-Pontife a coutume d'étendre cette faveur au reste de l'univers catholique. Cette fois, prenant en considération la situation douloureuse de la ville sainte et les besoins pressants de l'Eglise, le Saint-Père a publié simultanément le Jubilé pour toute la catholicité, exhortant les évêques à un redoublement de zèle pour faire participer leurs diocésains à la grâce accordée.

La nature des pieux exercices prescrits pour gagner l'indulgence indique clairement l'intention de l'Eglise dans la concession d'un Jubilé : elle se propose d'abord la sanctification de chacun de ses enfants par la réception des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, et ensuite le bien général du peuple chrétien par les prières répétées en divers sanctuaires, où nous devons unir nos supplications à celles du Père commun des fidèles.

C'est donc d'abord de notre conversion qu'il s'agit, nos très-chers Frères, si nous avions le malheur d'être dans le péché : car l'état de grâce est une des conditions de l'indulgence plénière. Il est vrai que l'obligation de se convertir est de tous les temps : la justice de Dieu peut toujours nous frapper, sa miséricorde est toujours prête à nous recevoir ; à tous les instants de notre vie nous pouvons dire avec vérité : *Voici l'heure favorable, voici le jour du salut.* Cependant la fragilité de notre nature est telle, que souvent nous perdons de vue ces grandes vérités, laissant égarer et absorber toute l'activité de notre esprit dans les choses les plus frivoles de la vie ; et c'est alors que l'Eglise, chargée de nous défendre contre nous-mêmes, déploie ses industries maternelles pour secouer notre indifférence, fixer notre légèreté et ramener notre attention sur les intérêts éternels.

Il faut placer le Jubilé au premier rang de ces moyens qui provoquent dans les âmes les saintes pensées et les disposent à

un véritable retour. Cette faveur, vous le savez, consiste dans une indulgence plénière, c'est-à-dire dans la remise entière de la peine *temporelle* due aux péchés déjà pardonnés. Elle est ainsi la récompense d'une conversion courageusement accomplie.

Après une confession sincère et l'absolution reçue dans les sentiments d'un vrai repentir, le pénitent n'est pas quitte, ordinairement, envers la justice de celui dont il vient d'éprouver la clémence. Son âme est purifiée de la souillure du péché et affranchie de la peine éternelle; mais elle demeure débitrice de cette expiation temporelle qui s'accomplit ici-bas par la pénitence, et dans l'autre vie par les redoutables épreuves du purgatoire.

L'Eglise n'entend pas nous détourner de ce travail de réparation dans la vie présente, comme l'hérésie l'en accuse; mais, connaissant d'un côté l'énormité de notre dette, et d'autre part l'infirmité et l'inconstance de notre volonté, elle use du pouvoir que son divin Epoux lui a conféré de puiser dans les trésors infinis de ses mérites; elle en use, non pour nous dispenser de la pénitence, mais pour la faire embrasser avec plus de zèle par l'espérance de nous libérer entièrement avant de quitter cette terre. Quand l'Israélite chargé de dettes se voyait réduit à vendre le champ de ses pères, la loi mosaïque le sauvait du désespoir en lui faisant entrevoir dans l'avenir le retour de l'année jubilaire, qui devait le remettre en possession de son héritage. Ainsi le pécheur, accablé du poids de ses iniquités, serait tenté peut-être de succomber au découragement; mais l'annonce de la grande indulgence ramène dans son cœur, avec l'espérance du pardon, le courage de tout entreprendre pour recouvrer l'héritage du salut.

Aussi, nos très-chers Frères, est-ce avec une grande joie que nous vous apportons l'heureux message. Chaque année, à l'approche du Carême, nous vous invitons à renouveler vos âmes dans l'exercice salutaire de la pénitence; aujourd'hui nous vous adressons cette exhortation avec plus de confiance, parce que nous sommes assuré d'être mieux écouté.

Que nul d'entre vous ne laisse passer inutile la grâce qui lui est offerte! Que chacun *scrute sa conscience avec la lampe* d'un

examen sévère, afin de prévenir par cette rigueur volontaire l'examen bien autrement redoutable qui attend au delà de ce monde le pécheur impénitent! Que tous, pendant ces jours d'expiation, aient le courage de renoncer aux fêtes mondaines et dissipantes, qui deviennent bien souvent l'occasion de prévarications nouvelles! Si jusqu'à présent le respect humain, la puissance des habitudes, la tyrannie de coupables attaches, ont retenu vos âmes captives et rendu stériles vos bons désirs, que le Jubilé devienne le signal d'un effort généreux pour briser ces liens indignes, dont toute la force est dans votre volontaire faiblesse! Ainsi l'année du Jubilé sera véritablement pour vous l'année sainte, l'année des larmes qui préparent la joie, l'année des combats qui achètent la victoire.

Mais, nos très-chers Frères, si le Vicaire de Jésus-Christ nous exhorte à rentrer en nous-mêmes pour purifier nos âmes par la pénitence, il nous convie en même temps à étendre notre zèle aux intérêts de l'Eglise et au salut de tous les chrétiens. Admirez ici la grandeur de notre vocation! Parce que nous appartenons à la sainte société catholique, l'égoïsme nous est interdit, l'isolement nous est impossible. La communion des saints, qui nous apporte de si précieux avantages, nous impose le devoir de servir nos frères et nous en fournit le moyen. Ce moyen consiste principalement dans la prière, ce lien sacré qui nous rattache à la bonté divine et formé, sur cette terre, comme un immense réseau spirituel par lequel les âmes communiquent entre elles. Dieu a mis d'abord dans un cœur digne de lui le mérite, l'ardeur, la puissance de la supplication parfaite : c'est dans ce cœur de Jésus que l'Eglise puise l'esprit de prière pour la répandre sur tous ses enfants. Venez donc *à ce trône de la grace*, à cette source féconde des pensées pures et des saints désirs : l'occasion est propice et les besoins sont pressants. Qui pourrait, en présence des maux actuels, rester indifférent? Qui oserait douter de l'efficacité de sa prière, si elle est unie à la prière souveraine du Sauveur du monde?

Vous savez, nos très-chers Frères, de quels maux nous voulons parler : assez souvent nous vous en avons exposé le tableau. Ils sont arrivés à ce point que les esprits les plus légers eux-mêmes sont obsédés de lugubres pressentiments, et que

les regards les plus distraits se portent avec anxiété sur l'avenir, pour essayer d'en pénétrer la menaçante obscurité.

Les avertissements n'ont pas manqué à ce siècle pour le retenir sur la pente où il s'était témérairement engagé ; mais, semblable à Israël prévaricateur, le siècle a méprisé la leçon des sages comme celle des événements. Traitant de rêveurs chagrins ceux qui lui montraient l'abîme, il a demandé aux prophètes de son choix *des visions qui lui fussent agréables* (1). Les faux docteurs ont répondu à son appel, et les erreurs les plus séduisantes ont remplacé dans leur bouche ou sous leur plume les éternelles maximes qui constituent la vie des sociétés. Les institutions nouvelles se sont fondées en dehors des principes de la religion. La morale a été déclarée indépendante, c'est-à-dire facultative et arbitraire.

Dès lors elle est sans autorité, parce qu'elle n'a plus de sanction, et s'est perdue dans un vague idéal, qui n'a pu tenir contre la passion de la jouissance. Les effets de ces lamentables aberrations ne se sont pas fait longtemps attendre : il s'est opéré, depuis le sommet jusqu'à la base de l'édifice social, un travail rapide de dissolution, qui se continue et menace la société humaine des derniers malheurs.

Notre patrie, que ses épreuves nous rendent encore plus chère, a été la première à se jeter dans cette voie d'égarement, et la plus lourde responsabilité qu'elle ait à porter devant Dieu et devant les hommes, c'est d'y avoir entraîné par son influence dominante les autres nations. Aujourd'hui l'heure de l'expiation est venue pour elle, Dieu veuille que ce soit aussi l'heure du repentir ! En attendant, ceux qui insultent à ses malheurs imitent et dépassent ses excès, et le regard attristé ne s'arrête plus nulle part en ce monde sans rencontrer un état violent et désordonné.

En présence de tant d'erreurs funestes, qu'elle n'a cessé de dénoncer et dont elle est la première victime, l'Eglise de Jésus-Christ ne peut que gémir et prier ; sa plainte même devient importune aux yeux de ses ennemis, et il n'en manque pas parmi eux qui voudraient qu'on imposât silence à sa prière.

(1) Loquimini nobis placentia ; videte nobis errores. *Isaïe*, XXX, 10.

Cependant, nos très-chers Frères, la prière ne se taira pas. Dépouillé de toute autre puissance, le chef auguste de l'Eglise dispose encore de celle que Dieu lui a donnée sur son cœur ; et, s'il élève aujourd'hui la voix, c'est pour inviter tous ses enfants à livrer à la divine miséricorde comme un assaut universel de supplications. Là est la grande puissance de l'acte pontifical qui nous appelle aux exercices du Jubilé. Commençons par la réforme de la vie, qui nous est demandée : c'est la meilleure préparation pour bien remplir les autres conditions. Plus nos cœurs seront purs, plus notre prière deviendra efficace, parce qu'elle sera plus semblable à la prière du Médiateur au nom duquel nous l'offrirons à Dieu.

Accourez donc dans nos sanctuaires, enfants de l'Eglise et de la France : venez chercher d'abord au tribunal de la la pénitence le pardon qui purifie, à la table sainte l'aliment de la vie divine ; puis, portant sur vos lèvres la prière de Jésus-Christ, allez la présenter au Père céleste, pour lui faire oublier nos crimes et changer les menaces de sa justice en promesses de salut. Alors le Jubilé ne sera pas pour vous une grâce passagère ; ses fruits seront durables, et en même temps qu'il marquera pour vous le commencement d'une vie vraiment chrétienne, il ouvrira sur les peuples, qui sont l'héritage du Christ, des sources nouvelles d'espérance et de bénédiction.

A CES CAUSES,

Le saint nom de Dieu invoqué, après en avoir conféré avec nos vénérables frères les doyen, chanoines et chapitre de notre église métropolitaine, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

EN CE QUI CONCERNE LE JUBILÉ

ARTICLE PREMIER. — *Ouverture du Jubilé.*

Le Jubilé universel accordé par notre Saint-Père le Pape Pie IX, par sa lettre encyclique *Gravibus Ecclesiæ* du 24 décembre 1874, sera ouvert dans notre diocèse à partir du premier dimanche du Carême prochain, 14 février, jusqu'au 31 décembre de la présente année.

L'ouverture du Jubilé sera annoncée dans toutes les églises par

la sonnerie des cloches la veille au soir, et le lendemain dimanche au matin, à l'heure où l'on sonne l'*Angelus*.

Ce même jour, le *Veni Creator* sera chanté avant la grand'-messe pour appeler les grâces et les bénédictions de Dieu sur le diocèse pendant l'année sainte. Après les vêpres, on célébrera à cette même fin un salut solennel, précédé du chant du *Miserere* et du *Sub tuum*, avec les oraisons analogues.

Bien que l'indulgence du Jubilé puisse être gagnée à quelque époque que ce soit entre le 14 février et le 31 décembre, nous engageons MM. les curés, aumôniers et chapelains à déterminer un temps particulier qui leur paraîtra le plus favorable, pendant lequel ils pourront organiser une suite d'exercices et de prédications pour préparer les fidèles à l'indulgence du Jubilé.

Art. 2. — *Conditions pour gagner le Jubilé.*

Pour gagner le Jubilé, on devra accomplir les œuvres suivantes : la confession, la communion, les prières et stations dans quatre églises.

Confession et communion. — La confession pour le Jubilé pourra être faite à tous les prêtres approuvés par nous.

Les confesseurs auront le pouvoir d'absoudre dans le for de la conscience, pour une fois seulement, des cas et censures réservés au Saint-Siége ou à nous, de commuer les vœux simples, s'il y a des raisons légitimes de le faire, en observant les restrictions exprimées dans la lettre de Sa Sainteté.

Les religieuses, les novices, les sœurs converses, à quelque ordre qu'elles appartiennent, pourront s'adresser pour la confession du Jubilé à tel confesseur qu'elles jugeront à propos de choisir, pourvu qu'il soit approuvé pour entendre les confessions des religieuses.

La communion du Jubilé pourra être faite dans toutes les églises ou chapelle du diocèse ; nous invitons cependant les fidèles à la faire de préférence dans leur église paroissiale. Nous leur rappelons que la communion pascale, qui est prescrite d'ailleurs, ne peut servir pour gagner l'indulgence du Jubilé.

Les enfants qui n'ont point encore fait leur première communion pourront être dispensés de la communion du Jubilé par leurs confesseurs, qui leur prescriront quelques prières ou autre œuvre en compensation.

Stations et prières dans les églises. — Pour gagner le Jubilé, les fidèles devront, pendant quinze jours consécutifs ou interrompus, visiter quatre églises et prier dans chacune, selon les intentions de notre Saint-Père le Pape, pour l'exaltation de l'Eglise et du Saint-Siége, pour l'extirpation des hérésies et la conversion des pécheurs, pour la paix et l'union du peuple chrétien. Nous conseillons à cet

effet de réciter dans chaque église cinq fois l'*Oraison dominicale* et la *Salutation angélique*.

Nous désignons, dans Paris, pour les visites ou stations, notre église métropolitaine, les églises paroissiales et les autres églises et chapelles ouvertes au public. Les fidèles de la ville devront visiter, à chacun des quinze jours, l'église métropolitaine et trois autres églises ou chapelles à leur choix.

Pour les personnes qui habitent la banlieue de Paris, nous désignons l'église paroissiale de chacun et trois autres églises ou chapelles, soit à la banlieue, soit dans la ville.

Dans les paroisses isolées, où les quatre visites ne pourraient être faites qu'avec beaucoup de difficulté, MM. les curés, aumôniers et chapelains pourront assigner comme lieux de station des oratoires, calvaires, croix de cimetière, ou autres lieux de piété, et même divers autels de la même église.

Les religieuses et autres personnes vivant dans les monastères ou maisons de communauté feront les stations prescrites dans leur église et trois autres chapelles ou oratoires ou lieux de dévotion désignés par leurs supérieurs ou aumôniers dans l'enceinte de la résidence. Il en sera de même pour les établissements d'instruction, hospices, hôpitaux, maisons de charité, prisons. MM. les aumôniers désigneront les quatre lieux de station pour toutes les personnes dont ils ont la charge spirituelle. Les aumôniers des forts et casernes régleront également ce qui concerne les stations pour les soldats, en s'inspirant de l'esprit de l'instruction pontificale et en tenant compte des règlements et des exigences du service militaire.

Bonnes œuvres et aumônes. — Nous exhortons les fidèles à assister le plus souvent qu'ils pourront au saint sacrifice de la messe pendant le temps du Jubilé, à prier avec plus d'assiduité et de ferveur, et à multiplier les bonnes œuvres qui sont en leur pouvoir.

Il n'est point ordonné de jeûne ni d'autres pratiques de mortification pour gagner le Jubilé. Nous n'en prescrivons aucune, mais nous rappelons aux fidèles que la circonstance du Jubilé est un motif de plus pour eux d'observer exactement pendant le Carême le double précepte du jeûne et de l'abstinence.

Bien que notre Saint-Père le Pape ne prescrive point d'aumône, ceux qui sont en état de soulager les pauvres doivent se souvenir que l'aumône est un des moyens les plus efficaces pour racheter les péchés et pour attirer les miséricordes de Dieu.

Nous leur recommandons particulièrement les besoins de nos séminaires, que nous ne pouvons soutenir que par le concours de la charité des âmes chrétiennes et généreuses. Il sera placé dans les églises un tronc pour recevoir *les aumônes du Jubilé*, dont la

moitié sera destinée aux pauvres de la paroisse, et l'autre moitié aux séminaires.

Art. 3. — *Dispositions générales et clôture du Jubilé.*

Les confesseurs sont autorisés à dispenser, en tout ou en partie, de la visite des églises stationnales; les personnes qu'ils jugeront légitimement empêchées, et à leur prescrire telles œuvres de piété ou de charité qu'ils jugeront convenables, pour leur tenir lieu desdites visites.

Dans les églises où auront lieu des exercices publics pour préparer à la grâce du Jubilé, nous autorisons la bénédiction du Très-Saint Sacrement avec l'ostensoir après le sermon de l'après-midi, et, s'il y a une instruction le matin, avec le saint-ciboire.

La clôture du Jubilé universel de l'année sainte aura lieu dans notre église métropolitaine et dans toutes les églises du diocèse le 31 décembre, par le chant solennel du *Te Deum,* suivi du verset *Benedicamus Patrem*, etc., et de l'oraison *Deus cujus misericordiæ,* etc. L'exercice sera terminé par la bénédiction du Très-Saint Sacrement. Il pourra être renvoyé au lendemain, fête de la Circoncision, dans les églises où l'on ne pourrait pas réunir facilement le 31 décembre une assistance convenable.

(*Suit le dispositif spécial pour le carême*).

Donné à Paris, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du chancelier de notre archevêché, le 2 février 1875, fête de le Purification.

† J. Hipp., cardinal Guibert,
archevêque de Paris.

LES MÉDIUMS ET LES SPIRITES
DE NEW-YORK (1).

Si les magiciens et les nécromanciens sont de tous les pays, on ne peut nier que les États-Unis ne soient la terre natale des médiums et des spirites. L'esprit humain a toujours eu un penchant invincible pour le mystère, pour l'inconnu, et à mesure que la foi aux dogmes révélés s'éteint, la superstition entre dans les âmes; saint Augustin le disait déjà dans son temps : *O gens increcula, aut credula!* Comme le surnaturel déborde dans l'Eglise catholique et que les saints opèrent chaque jour

(1) Extrait du *Monde.*

des prodiges miraculeux, le diable, le grand singe de Dieu, séduit les faibles par d'autres prodiges de sa fabrique supérieurs aux forces de la nature. Sans doute qu'il y a beaucoup de mensonges dans tout ce qu'on nous raconte des scènes merveilleuses de la magie blanche ou noire; cependant on ne peut refuser de croire, sans abdiquer la raison, qu'il ne se soit opéré par l'influence de l'esprit du mal d'étranges phénomènes. Depuis les baquets de Mesmer et le charlatanisme de Cagliostro, le magnétisme a fait bien des progrès, et la vogue des opérateurs est toujours ascendante. On rejette hardiment les miracles des saints, et l'on prête foi sans hésiter à des tours de prestidigitation ou au charlatanisme de quelques aventuriers. Le diable marche à son but, mais il se moque singulièrement de la crédulité de ses disciples. On le niait, et voilà qu'il s'affirme, se manifeste de manière à convaincre les plus sceptiques.

Qui ne se rappelle le début des tables tournantes et parlantes, en France, vers les premiers jours du second empire? Les jeunes filles d'un nommé Fox, aux Etats-Unis, avaient interrogé les guéridons, et ils avaient répondu. Aussitôt, dans toutes les réunions, c'était à qui ferait tourner les tables; malheureusement les têtes aussi tournaient, et le gouvernement profitait de cette puérile et dangereuse occupation du peuple, pour s'établir sur des bases qu'il jugeait solides. Puis on en vint à faire écrire les tables. C'était déjà plus fort. Ensuite les esprits se manifestèrent. Alors il n'y avait plus à douter des rapports de l'autre monde avec le nôtre. C'était à en devenir fou, ce qui arriva pour plusieurs. L'Américain Hume parut, et son succès fut immense. D'autres ont marché sur ses traces, et il n'est pas de villes où l'on ne rencontre quelques médiums ou spirites de deuxième ou troisième ordre, et des somnambules plus ou moins voyantes.

Nous ne voulons pas discuter la vérité du sommeil magnétique, encore moins les effets étranges qu'il produit. La science a nié ces faits, les esprits n'aiment pas la science. Voilà ce qu'on vous répond, et tous les arguments sont inutiles. Quand la passion règne, les défenses de l'Eglise, qui se connaît dans le discernement des esprits, les conseils de la prudence, de l'expérience, appuyés sur des raisonnements logiques, tout cela

n'aboutit à rien. *Vulgus vult decipi.* Quand on perd la boussole de la foi, ou qu'on ne veut pas écouter le pilote placé par Dieu lui-même pour nous guider, on tombe fatalement dans le précipice.

Nous voulons aujourd'hui promener nos lecteurs à la suite d'un correspondant du *New-York Herald* chez les principaux médiums et spirites de cette ville.

La conclusion qu'ils en tireront, qui est la nôtre depuis longtemps, et qui est celle de l'honorable correspondant, c'est que tous ces médiums, ces spirites sont de misérables charlatants qui exploitent la bêtise du peuple, de vils escamoteurs, d'odieux filous que les lois devraient sévèrement punir.

Si vous ouvrez un journal de New-York, prenez celui qui vous plaira, à moins qu'il ne soit catholique, vous y trouverez une foule de réclames en faveur de voyantes extra-lucides et de célèbres médiums. La réclame, on le sait, est une grande puissance, et l'on se dit qu'il doit y avoir du vrai là-dedans, puisqu'on en parle si souvent. Anssi la foule se porte dans ces sanctuaires de nouveau genre ; leurs ministres font de magnifiques bénéfices. Ne vous présentez pas devant le medium si votre bourse est vide, l'esprit serait muet ; il faut débourser de trois à cinq dollards pour une visite de deux heures. Aussi, ne vous étonnez pas si avec de telles recettes ces messieurs mènent grande vie et sont splendidement logés.

La première chose qui vous frappe en entrant dans les antres des sibylles modernes, c'est le calme qui règne, la demi-obscurité si favorable à l'inspiration, le mobilier sévère et pourtant fantastique. Si le maître de la maison vous reçoit lui-même, après les premières salutations, son œil profond vous scrute pour savoir si vous êtes un fidèle croyant ou bien un téméraire inquisiteur.

Cet œil est exercé et se trompe rarement ; puis les questions générales qu'on vous pose, et auxquelles vous ne prêtez pas attention, ont pour but de vous sonder et de préparer les réponses des esprits. Vous passez ensuite dans le cabinet particulier, et l'opération commence. Dans le cas où vous êtes reçu par un serviteur tout de noir habillé, et à l'air mystique, un judas

placé dans un lieu non apparent s'entr'ouvre, et le maître a le temps de vous scruter à son aise.

La première visite du correspondant du *Herald* fut dans la sixième avenue, chez le docteur Mansfield. L'appartement dans lequel il fut introduit était rempli de curiosités ; car le docteur avait beaucoup voyagé, et partout il avait recueilli ce qui lui semblait rare.

M. Mansfield est un voyant ; il vous fait écrire votre demande sur une feuille de papier, et avec un crayon qu'il vous met dans la main ; puis cette feuille est pliée en trois ; il la tourne entre ses doigts, et au bout d'un instant il vous donne la réponse. Le correspondant connaissait le truc, et il aurait voulu écrire sur une feuille ordinaire ; cela lui fut refusé. Le papier du docteur est extrêmement mince, le crayon très-pointu, et sans grande peine on peut lire à travers le papier, fût-il replié en quatre. Le docteur eut cependant beaucoup de difficulté à déchiffrer quelques mots, et les réponses étaient absurdes. Plusieurs expériences furent répétées, et avec le même insuccès. Le correspondant n'appuyait que fort légèrement le crayon sur le papier, et le docteur ne pouvait, malgré ses efforts, lire le contenu. Pendant ce temps, il causait de choses indifférentes, afin de distraire l'attention du visiteur ; il tournait et retournait le papier dans ses mains, simulait une inspiration, prononçait des paroles à sens vague. Cela amusait fort le correspondant, qui se retira sans regretter ses 5 dollars, soit 26 fr., et convaincu de la fourberie du docteur Mansfield, qu'il dénonce au public américain comme un fripon, un filou digne de la prison. Et cependant la foule se presse toujours chez le Dr Mansfield, et les dollars remplissent sa caisse.

Rentré chez lui, le correspondant, qui avait minutieusement observé les faits et gestes de Mansfield, voulut opérer pour son propre compte, et au bout de peu de temps il lisait le contenu du papier plié et roulé dans sa main. Le docteur Mansfield avait été amené devant le *Court du second district*, en mars 1873, par des visiteurs qui se plaignaient d'avoir été trompés. Un témoin déclara que le docteur avait répondu, après que sa supercherie eut été découverte : « Ceux qui croient ne cesseront « pas de croire, et ceux qui ne croient pas viendront encore

« davantage, pour voir comment la chose se pratique. »

Si M. Mansfield daigne venir dans la maison du correspondant et lire ce qui sera écrit sur un papier d'une épaisseur ordinaire, ou dans une langue qu'il ne connaît pas, le correspondant lui fera ample apologie et lui donnera 50 dollars. Ce défi ne sera pas accepté...

La seconde visite fut pour M. Foster, une célébrité spiritualiste qui a exercé pendant vingt ans avec succès à Londres. Mais avant de se présenter, le correspondant voulut interroger M. Andrew Jakson Davis, éditeur de livres sur le spiritisme. Cette estimable négociant vend des livres auxquels il ne croit pas; aux questions du correspondant sur la véracité des révélations, sur le mérite des médiums, il se montra très-réservé. Un M. Hordty, que le correspondant interrogea encore, lui indiqua la manière d'opérer de M. Foster, et lui apprit à lire dans un papier fermé comme le premier médium venu. Il ne faut qu'un peu de pratique pour cela. Il est permis d'en faire un amusement. Mais la police devrait interdire cet exercice comme abus de confiance.

M. Foster fait aussi écrire les questions auxquelles on veut une réponse.

Le correspondant et un ami qui l'accompagnait s'entendirent pour poser des questions, l'un sur des parents morts, l'autre sur les vivants. Or, toutes les réponses données par le médium furent fausses, mensongères ; il faisait parler comme des personnes mortes celles qui étaient vivantes, et *vice versa*, et quand le papier était tellement roulé que le médium ne pouvait le lire, l'esprit était muet ou divaguait. Le correspondant avait surveillé Foster et s'était convaincu de son escroquerie; quand il ne pouvait lire sans déployer le papier, il savait si adroitement le dérouler qu'un visiteur ordinaire ne s'en apercevait point. Et lors même qu'il parvenait à lire la demande, la réponse était pleine d'absurdités. Le correspondant en fut donc pour son argent, et il reconnut que M. Foster était de la force de M. Mansfield : *Arcades ambo ;* traduisez, deux escamoteurs.

Restait une troisième célébrité, M. Stade ; mais celui-ci était plus fort, il recourait aux manifestations des esprits, à leur matérialisation. Or, à la grande déception du correspondant,

ce dernier est de la même *farine* que les autres. Dans le cours de deux entrevues, le correspondant ne put rien obtenir qui le ramenât à la croyance des esprits frappeurs ou des apparitions surnaturelles. M. Stade est surtout spirite, et fait, à son gré, entendre un bruit contre la muraille. La table se soulève et ses pieds frappent le plancher; une ardoise est placée sur un buffet, elle se jette à terre, une force invisible la fait sauter, puis au moment où le visiteur est le plus émerveillé, l'habile prestidigitateur escamote cette ardoise et la remplace par une autre qu'il pose sous le buffet. Un moment après il la retire, et on y trouve une sentence écrite. Cette jonglerie bien exécutée produit son effet, et on admire la subtilité des esprits et la clarté de la réponse.

Le correspondant avait l'œil ouvert, et il s'aperçut de l'escamotage. Quant aux apparitions, aux lumières blafardes qui passent sur la muraille, aux figures étranges qui grimacent, rien là de surnaturel ; il suffit d'avoir un compère et quelques appareils d'un cabinet de physique. Bref, le correspondant se retira, après avoir préalablement payé, plein de tristesse sur la bêtise humaine. Il désirait vivement s'instruire, il n'a appris qu'une chose, qu'il veut communiquer à tous gratuitement. La voici : « Permettez-moi de dire, en finissant, que si je suis prêt à admettre franchement qu'il y a dans le moderne spiritisme des forces qui témoignent de l'intelligence et produisent des phénomènes surprenants, je partage en ceci l'opinion de beaucoup de gentlemen qui sont aussi honnêtes que moi, et aussi capables de juger entre ce qui est vrai et ce qui est faux. Mais, sans hésiter, je dénonce publiquement ces trois hommes comme des jongleurs et des imposteurs. Ils m'ont trompé, ou bien ont cherché à le faire par des tours souvent adroitement exécutés, et le plus souvent d'une manière si gauche que je pouvais les prendre la main dans le sac. »

Qu'il nous soit permis d'ajouter une appréciation personnelle.

Nous avons assisté à des séances magnétiques, au tournoiement des tables, et, faut-il le dire? nous avons même, à beaux

deniers comptants, consulté des magnétisées, des *voyantes*, et nous avons trouvé partout la supercherie, le charlatanisme le plus éhonté. Il y a là un danger public, et la raison aussi bien que les écus, et surtout les bonnes mœurs d'un peuple, en souffrent. Le correspondant du *Herald* est fondé en dénonçant ces imposteurs et en appelant sur leur tête les rigueurs des lois. Nous avons vu, aux Etats-Unis, le spiritisme pratiqué impunément dans toutes les villes, et les maux qu'il cause sont épouvantables. Notre expérience ne nous suffisait pas, bien que nous eussions assisté à plusieurs opérations et entendu les discours des docteurs et doctoresses de la secte, nous avons consulté les personnes les plus honorables, les plus à même de décider sur la question, et cela parmi les protestants, et toutes ont été du même avis : c'est une imposture ou une diablerie.

Un médecin français, qui a été chirurgien militaire en Algérie, et qui habite depuis plus de vingt ans à Sanduski, charmante cité sur les bords du lac Erié, dans l'Etat de l'Ohio, nous affirmait avoir été témoin des faits les plus étranges.

Ce médecin est bon catholique, et au milieu des protestants il garde intacte sa foi et ses croyances, ce qui ne lui fait rien perdre de la confiance et de l'estime de sa nombreuse clientèle, tout au contraire. Il nous a raconté des choses qui nous trouvaient quelque peu incrédule, tant elles étaient extraordinaires. Cependant, elles étaient affirmées par un homme honnête, instruit, qui les avait vues de ses yeux : il les attribuait franchement à l'influence des démons.

Les catholiques connaissant leur religion savent à quoi s'en tenir sur ce point. L'Eglise condamne sévèrement toute invocation de morts, sortilége, superstition, vaine observance, etc. ; cela leur suffit. Avis donc à ceux qui oseraient encore recourir à ces agents de l'Enfer.

Dans leurs doutes, dans leurs maladies, leurs afflictions, ils ont la vraie science pratique et éclairée, ils ont la prière, la grâce et l'intercession des saints : que leur faut-il de plus? et pourquoi exposer son salut dans des pratiques et observances qui, si elles ne sont pas toujours criminelles, sont certainement toujours dangereuses?

J.-E. Martin.

LE PARTI PRÊTRE.

Un de ces mots qui n'ont pas le moindre fondement, et avec lesquels on excite des tempêtes. M. l'abbé Mermillod, vicaire, l'a relevé, le 31 janvier dernier, dans une réunion des associés de Pie IX à Thonon (Haute-Savoie). Nous reproduisons ce discours, qui nous révèle dans M. l'abbé Mermillod, un prêtre digne du beau nom qu'illustre si glorieusement le Vicaire apostolique de Genève.

Messieurs, a dit l'orateur, quand un prêtre est appelé au milieu de vous, sa parole n'a pas besoin d'être éloquente pour pénétrer jusqu'à votre cœur, car ce qui fait, à vos yeux, l'éloquence du prêtre, c'est qu'il se présente à vous comme l'ambassadeur de Dieu. Et cependant, messieurs, si je pouvais éprouver un étonnement, ce serait l'excellence même de votre accueil qui me l'inspirerait.

Quand nous passons dans la rue, nous n'éprouvons bientôt plus de surprise de ce qu'on ne salue pas l'ambassadeur de Dieu; notre surprise vient de ce qu'on le salue encore. C'est qu'un mot d'ordre circule depuis longtemps, et ce mot d'ordre se résume dans un mot : il y a un parti, dit-on, qui est en conjuration parmanente contre le peuple, c'est le *parti prêtre*. Oui, nous sommes appelés le *parti prêtre*, et ce parti prêtre est une épée de Damoclès, éternellement suspendue sur le peuple; et ce parti prêtre ourdit des trames incessantes contre le peuple, et quand nous nous rendons à nos conférences, il y en a qui se demandent avec effroi quelle perfide résolution va être prise par le parti prêtre.

Je le répète : cet effroi ne m'étonne pas; je m'étonnerais qu'il n'y eût pas d'effroi; et quand je rencontre un de ces hommes, assidu lecteur des journaux qui parlent contre le parti prêtre, je m'étonne de voir comment cet homme peut refouler sa haine, comprimer ses indignations, au point de ne pas se jeter sur moi, pour se débarrasser d'un de ces conjurateurs du parti prêtre.

Messieurs, je l'avoue, nous avons une ambition au cœur, et cette ambition ne nous laisse point de repos : nous poussons le cri d'alarme contre les pétroleurs, mais, nous aussi, nous voulons incendier le monde, et nous ne sommes prêtres que pour

cela. C'est le commandement de notre capitaine : *Je suis descendu du ciel pour mettre le feu au monde, et je n'ai pas d'autre ambition que celle de l'embraser;* c'est pour cela, messieurs, que nous disons : Malheur au prêtre qui, au lieu d'attiser le feu, travaillerait à l'étouffer !

Oui, messieurs, nous sommes de résolus voleurs : nous voulons vos âmes, nous les voulons à tout prix, mais pour les porter dans le sein de Dieu.

Nous nous proposons de gâter vos plaisirs, de tyranniser vos passions, de troubler vos fêtes, de vous déprendre de la terre, et à la place de tout cela, nous ne vous présentons qu'une misérable compensation : l'honneur d'être des porte-Dieu dans cette vie, et d'être les domestiques de Dieu dans l'autre. Nous prétendons ne pas vouloir rester en sacristie, nous voulons empiéter sur vos cuisines, pour savoir si vous faites gras le vendredi ; sur l'intérieur de vos maisons, pour savoir si le blasphème est assis à vos foyers; sur vos champs, pour savoir si vous les tourmentez le dimanche ; sur vos greniers, pour savoir si vous donnez à nos pauvres votre superflu ; sur vos écoles, pour savoir si l'on empoisonne vos enfants; sur vos enfants, pour savoir si, au lieu de les élever, vous ne les abaissez pas; sur vos vieux parents, pour savoir si vous respectez leur vieillesse ; nous empiétons sur vos femmes, pour vous empêcher de les brutaliser; nous empiétons sur vous, pour vous empêcher de vous damner.

Oui, ces empiétements sont une partie de notre programme, ils sont tout notre programme ; si vous nous trouvez coupables, nous voici, punissez-nous !

Peuple, on te parle du parti prêtre, et à ce moment, tu dis tout bas que tu attends le jour des revendications et de la vengeance. O peuple, es-tu bien sûr que tes premiers coups atteindront un autre que toi ? Car ce parti prêtre, où se recrute-t-il, sinon dans le peuple? Qui étions-nous, nous autres prêtres, il y a dix ans, vingt ans ? Est-ce que l'Eglise n'est pas venue nous prendre dans l'échoppe du peuple, dans la cabane, dans l'atelier du peuple ? N'est-ce pas au peuple que l'Eglise vient dire : « Peuple, j'ai besoin de prêtres pour prêcher leurs devoirs aux princes, j'ai besoin d'évêques pour gouverner mes diocèses;

j'ai besoin de cardinaux pour les envoyer en ambassade auprès des cours catholiques, j'ai besoin de papes pour rappeler la justice aux rois; peuple, permets-moi de prendre tes enfants sur ton grabat, et j'en ferai l'aristocratie de mon Eglise.

Le peuple s'est laissé faire, et ces enfants, qui étaient en loques et en haillons, ont revêtu la pourpre de l'Eglise, et la mitre et la tiare surmontent ces têtes, qui n'auraient été couronnées que d'une éternelle misère.

Maintenant, peuple, porte la torche contre les maisons de ces moines : arme ton bras contre ce parti prêtre, contre ces évêques, contre ces prélats : qui tueras-tu, sinon tes propres enfants ?

Car enfin, messieurs, est-il vrai, oui ou non, que la plupart de vos prêtres, de vos évêques, de vos papes sont sortis de la campagne ? Est-il vrai que c'est un conducteur de barque qui est devenu le premier pape ; un berger de Thrace qui est devenu le pape Conon ; le fils d'un charpentier, le grand pape saint Grégoire VII ; le fils d'un domestique anglais, le pape Adrien IV ? Est-il vrai qu'un gardien de pourceaux est devenu le gardien de l'Eglise de Dieu sous le nom de Sixte-Quint ? Je ne parlerai par des évêques, sinon pour vous rappeler que Mgr Rey, Mgr Rendu, que notre évêque bien-aimé sont des fils de paysans. C'est assez pour conclure que l'histoire des papes. des évêques et des prêtres, c'est l'histoire même du peuple. Le parti prêtre et le parti peuple, c'est tout un !

Jusqu'à présent, j'ai beau chercher, je n'ai pas encore vu ce parti prêtre qui est en conjuration continuelle contre le peuple.

Et dans les temps passés ? Le peuple était esclave, l'Eglise voulut mettre cet esclave sur le trône ; pour cela, elle obtint que tout esclave qui se serait réfugié dans un couvent et qui aurait reçu la tonsure, serait déclaré libre. Et voilà, soit dit en passant, une des causes qui expliquent pourquoi il n'y a pas toujours eu alors de bons prêtres : c'est que le peuple esclave se faisait parfois donner la tonsure, plus par amour de la liberté que par vocation religieuse. Quand l'Eglise eut pu faire supprimer l'esclave, le peuple fut serf, attaché à la glèbe, taillable à merci ; qui est-ce qui adoucit sa servitude ? qui est-ce qui

excommunia les maîtres oppresseurs? qui est-ce qui rappela aux maîtres que maîtres et serfs n'avaient qu'un même Dieu à servir, qu'une même Eucharistie à recevoir, qu'un même confessionnal à fréquenter, qu'un même Décalogue à suivre? Qui est-ce qui, dans un temps où la force primait le droit, imposa des trêves aux guerres des seigneurs, qui dévastaient les terres des paysans? Qui est-ce qui planta sur les chemins les croix, pour en faire un lieu d'asile? Qui est-ce qui rendit inviolable tout paysan qui se serait réfugié auprès de sa charrue, aussi bien qu'au pied d'une croix? qui est-ce qui défendit de subhaster (vendre à l'encan) les instruments du labourage? qui est-ce qui ouvrit des écoles aux pauvres? qui est-ce qui fonda des bourses pour ouvrir les universités aux fils des paysans? qui est-ce qui multiplia les jours de fête? qui est-ce qui établit les Rogations pour exempter alors du travail les serfs et les domestiques? — Et certes, si le peuple savait un peu mieux l'histoire de l'Eglise, il ne dirait pas que le parti prêtre cherchait à le *ruiner en fêtes*. — Qui est-ce qui défendit aux nobles de n'entendre la messe que dans leurs chapelles privées? qui est-ce qui les força à venir s'agenouiller, à certains jours, à côté du pauvre peuple, dans la même église de paroisse, pour les empêcher ainsi de former une caste à part, et pour leur rappeler que le peuple, lui aussi, est noble, puisqu'il est fils de Dieu? Qui est-ce qui établit des empêchements de consanguinité pour les mariages, afin de forcer les classes de la société à se mêler? qui est-ce qui s'obstina à ne pas vouloir le mariage des prêtres, pour, entre autres raisons, empêcher que les prêtres, en se perpétuant dans leurs enfants, ne formassent une caste à part, et n'empêchassent le peuple de devenir, lui aussi, prêtre par le droit du mérite? — Et maintenant, ô ingratitude, le peuple fait un crime au prêtre de n'être pas marié! — Qui a fait tout cela. Qui, sinon ce bouc émissaire, que l'on appelle le *parti prêtre?* Qui est-ce qui met sur nos autels des statues de laboureurs, de bergères, d'ouvriers, de manœuvres, qui, sinon le parti prêtre? Dans quelle auberge, dans quel théâtre, le peuple est-il ainsi honoré? Quel est le parti qui a convaincu les grands, comme notre Amédée III de Savoie, parent de l'empereur Conrad III d'Allemagne, d'entrer dans un couvent, et

d'aller y cirer les souliers des moines, ses anciens sujets? Est-ce que ce parti a attendu 89 pour apprendre la fraternité au monde, pour amener les nobles chevaliers, frères de Gérard de Martigue, à s'enfermer, au temps des croisades, dans les hôpitaux de Jérusalem, à se nourrir d'un pain fait de son et de grossière farine, et à réserver la plus pure pour la nourriture des malades et des pèlerins? Qui est-ce qui avait persuadé à leurgrand-maître Raymond du Puy de laisser son château et d'aller établir pour règle que l'habillement des chevaliers infirmiers serait vil, parce que les pauvres, dont ils se feraient gloire d'être serviteurs, étaient eux-mêmes grossièrement vêtus?

Peuple, qui a opéré toutes ces merveilles? Le parti prêtre. Et qui est-ce qui en a profité? le prêtre? non. Car avant de dompter les barbares de la Germanie, avant de pouvoir apprivoiser ces hommes sauvages, le parti prêtre a dû braver les les menanes, les violences, les confiscations, les exils, les tourments et souvent la mort. O pauvre peuple, si tu ne te souviens plus de tes bienfaiteurs, ce n'est pas toi que j'accuse : on t'a grisé en 93, et pendant ton ivresse on a fait disparaître les titres de tes bienfaiteurs, on a effacé du sol tes églises, qui étaient tes théâtres, tes couvents, qui étaient ta consolation et ton orgueil; on t'a fait oublier les gloires pacifiques du passé en te procurant les gloires bruyantes de la guerre; on a distrait l'impétuosité de tes enfants, en les promenant tambour battant dans toutes les capitales de l'Europe; et maintenant que bientôt 80 ans ont passé sur ces souvenirs, tu appelles tes bienfaiteurs : le parti prêtre.

Messieurs, c'est à vous, qui vous abritez sous la bannière de Pie IX, Pie IX qui est le grand capitaine de ce parti prêtre que l'on méconnaît, c'est à vous d'instruire vos frères; c'est à vous de leur dire où sont les vrais amis du peuple, c'est à vous de combattre le mot d'ordre partout où il pénètre, et où ne devez-vous pas combattre, puisqu'il pénètre partout?

L'abbé Mermillod.

LE MARIAGE CHRÉTIEN.

Mgr Dechamps, archevêque de Malines, a prononcé cette allocution sur le mariage chrétien, le 4 février, dans la chapelle du château royal de Bruxelles, à l'occasion du mariage du prince Philippe, duc de Saxe, avec la princesse Louise, fille du roi des Belges :

Avant d'appeler sur cette heureuse alliance les bénédictions de Dieu, je rappellerai les paroles de Dieu sur le mariage, répondant en cela, je le sais, à d'augustes désirs.

Parmi ces divines paroles, je n'en choisirai qu'un petit nombre, mais elles suffiront à nous révéler la dignité, la sainteté du mariage, ses grâces et ses devoirs.

Elles nous le montrent, d'abord, comme le couronnement de la création.

Le monde était préparé pour l'homme. L'homme y était entré en roi. Mais il était seul. Dieu dit alors : Il n'est pas bon que l'homme soit seul. Faisons-lui un aide semblable à lui : *adjutorium sĭmile sibi.* Et pour fonder l'unité parfaite du genre humain, il ne se borne pas à nous donner à tous le même père et la même mère, mais la première femme, il la tire elle-même du premier homme, et il inspire à celui-ci cette affirmation primitive de l'indissolubilité du mariage : *Voici l'os de mes os, et la chair de ma chair.*

Le mariage est le couronnement de la création, parce que Dieu l'a voulu comme principe de la propagation de l'humanité. L'homme et la femme sont les coopérateurs de Dieu dans la communication de la vie. Je ne sais pas, disait la mère des Machabées à ses enfants qui allaient mourir pour Dieu, je ne sais pas comment vous êtes apparus dans mon sein. Ce chef-d'œuvre qui s'appelle le corps humain, ce n'est pas l'œuvre de ma sagesse, mais de la sagesse divine. Elle confessait que l'homme et la femme sont vraiment les coopérateurs de Dieu dans la communication de la vie humaine, vie supérieure à toute autre vie sur la terre, puisqu'elle tient à la fois de la terre et des cieux, du sensible et de l'angélique : *minuisti eum paulo minus ab angelis.*

Le mariage est donc saint par son institution et par sa propre nature.

Oui, et la conscience humaine l'a proclamé tel partout, n'admettant nulle part qu'on le ravalât au niveau des autres contrats, ne le séparant jamais des saintes pensées, de la prière et du culte divin. C'est que le mariage n'est pas le don que l'on se fait *de deux choses*, mais le don mutuel que se font d'elles-mêmes *deux personnes*. Or, qui dit personne, dit image vivante de Dieu.

Cependant, ce ne sont pas seulement les personnes qui sont ici l'image de Dieu, c'est le mariage lui-même et la famille, Dieu n'ayant rien fait hors de lui, qui n'eût éminemment son modèle en lui.

Principe de tous les êtres, Dieu est aussi le principe de toute société. S'il est unique, il n'a jamais été solitaire. Aussi, appuyés sur les Ecritures, les Pères nous découvrent dans la première des sociétés, dans la famille, et dans les trois personnes qui la constituent, l'image frappante de la Trinité divine, où nous trouvons en Dieu le Verbe de Dieu, l'éternel semblable à lui, l'éternel *simile sibi*, et aussi l'éternel et vivant amour qui procède de l'un et de l'autre.

Mais sans prétendre pénétrer jusqu'à ces hauteurs actuellement inaccessibles à l'esprit humain, suivons du moins saint Paul qui nous fait voir dans le mariage la touchante ressemblance de l'union de Jésus-Christ avec son Eglise : *Sacramentum hoc magnum est, ego dico in Christo et in Ecclesia.*

N'est-ce pas du côté, et comme du cœur du premier homme, endormi d'un mystérieux sommeil, que Dieu a formé la première femme, la lui a donnée pour épouse, et à nous comme mère, selon la vie de la nature? Eh bien! c'est aussi du côté et du cœur du second Adam, endormi sur la Croix du sommeil de la mort, qu'est sortie l'Eglise, l'épouse du Christ, et notre mère à tous, selon la vie de la grâce.

Ce ne sont pas là des figures, mais de vivantes réalités. La grâce n'est pas un vain mot, mais une vie; et cette vie, Jésus-Christ la communique à son Eglise d'une manière conforme à notre nature spirituelle et sensible à la fois, par les sacrements de la loi évangélique, principalement par l'eau purificative du

baptême, et par le sang vivificateur de l'Eucharistie. Mais la source des sacrements, où est-elle? Regardez le côté ouvert de la grande victime : n'en voyez-vous pas sortir l'eau et le sang de la Rédemption? *Exivit sanguis et aqua.* Là est donc, en vérité, la source de la vie nouvelle, et c'est ainsi que l'Eglise est vraiment sortie du Cœur de Jésus-Christ; c'est ainsi qu'il l'a formée, qu'il l'a faite, qu'il se l'est donnée comme une épouse sans tache : *ut sibi exhiberet gloriosam ecclesiam, non habentem maculam.*

Saint par sa nature et par son institution, le mariage l'est encore ainsi par ses relations intimes avec l'adorable Trinité de Dieu, et par ses harmonies avec l'incarnation du Verbe, avec l'union de Jésus-Christ et de son Eglise.

Est-il étonnant, après cela, que celui qui n'est pas venu changer, mais accomplir toutes choses, ait élevé le mariage, déjà saint par lui-même, à la dignité de Sacrement de la nouvelle alliance? Est-il étonnant qu'il ait accordé à ce signe, toujours sacré, toute la fécondité de la grâce?

N'est-ce pas ici que la grâce est surtout nécessaire à l'homme déchu, pour vivre dans le mariage comme l'exige cet état rappelé par le Christ à sa perfection originelle?

La grâce n'est-elle pas nécessaire aux époux pour rester inébranlablement fidèles aux conditions du mariage chrétien, à son unité, à son indissolubilité, à sa sainteté?

L'affection, quelque profonde qu'elle soit, ne peut-elle pas être éprouvée? — Ne faut-il pas la grâce de Dieu pour toujours sortir victorieux de cette épreuve?

Ne faut-il pas la grâce pour triompher toujours ici des tentations contre la justice? Je dis contre la justice, car l'unité du mariage, c'est la justice : *una uni!*

Ne faut-il pas la grâce pour coopérer aux vues de la Providence, pour donner courageusement la vie aux enfants que Dieu destine aux époux chrétiens?

Ne faut-il pas la grâce pour se dévouer à l'héroïque et sublime travail que demande l'éducation de ces enfants, le travail de la formation, de l'élévation des âmes?

Quelle grande heure donc que l'heure où l'on reçoit la grâce sacramentelle du mariage, grâce qui unit divinement les cœurs,

qui incline habituellement les volontés à l'accomplissement de tous ces grands devoirs, qui donne le droit d'obtenir par la prière toutes les autres grâces actuelles nécessaires à cet accomplissement !

MGR DESCHAMPS.

NOS VÉNÉRABLES.

On donne le titre de *Vénérable* aux pieux personnages dont la cause de béatification et de canonisation est introduite à Rome. Leur nombre est considérable ; il y en a dont le procès est pendant depuis de longues années. Une intéressante brochure, récemment publiée en italien sous ce titre : *Nouvelles gloires de l'Eglise ou les Venérables du XIXe siècle*, donne la liste des Serviteurs de Dieu morts à partir de l'année 1800, dont la cause de canonisation a été ouverte par-devant le Saint-Siége. La liste contient 195 noms : 80 Vénérables appartiennent à la Corée, 44 au Tong-King, 25 à l'Italie, 21 à la France, 10 à la Chine, 9 à la Cochinchine, 5 à l'Espagne, 1 à l'Autriche.

Selon les divers ordres religieux, on trouve : 20 dominicains, 16 franciscains, 14 prêtres du séminaire des Missions-Etrangères, 2 augustins, 2 trinitaires, le V. Gaspar del Buffalo, fondateur des Missionnaires du Précieux-Sang ; le V. Baudouin, fondateur de l'Institut de Chavagnes ; la V. Marie Rivier, fondatrice des Sœurs de la Présentation ; la V. Emilie de Rodat, 1 barnabite, 1 théatin, 1 passioniste, 1 rédemptoriste, 1 mariste, et le V. Pignatelli.

Voici les noms des 21 Vénérables qui appartiennent à la France :

1. Le Vénérable *Gabriel-Taurin Dufresse*, né à Lezoux, diocèse de Clermont, de la Société des Missions-Etrangères, vicaire apostolique du Su-Tchuen, martyrisé en Chine le 14 septembre 1815 (déclaré Vénérable par Grégoire XVI le 9 juillet 1843).

2. Le Vénérable *François Clet*, lazariste, martyrisé en Chine le 18 avril 1819 (*id*).

3. Le Vénérable *Isidore Gagelin*, des Missions-Étrangères,

né dans le diocèse de Besançon, martyrisé en Cochinchine le 19 octobre 1833 (déclaré Vénérable par Grégoire XVI le 19 juin 1840).

4. Le Vénérable *Louis-Marie Baudouin*, curé de Chavagnes, diocèse de Luçon, mort le 12 février 1825 (déclaré Vénérable le 2 septembre 1871).

5. Le Vénérable *Joseph Marchand*, des Missions-Étrangères, né dans le diocèse de Besançon, martyrisé en Cochinchine le 30 novembre 1835 (9 juillet 1843).

6. Le Vénérable *Charles Cornay*, des Missions-Étrangères ; né dans le diocèse de Poitiers ; martyrisé au Tong-King le 20 septembre 1837 (19 juin 1840).

7. La Vénérable *Marie Rivier*, fondatrice des Sœurs de la Présentation, diocèse de Viviers ; décédée le 3 février 1838 (cause introduite par décret du 12 mai 1853).

8. Le Vénérable *François Jaccard*, des Missions-Étrangères ; né en Savoie, martyrisé en Cochinchine le 21 septembre 1838 (9 juillet 1843).

9. Le Vénérable *Pierre Dumoulin-Borie*, des Missions-Étrangères, nommé évêque d'Acanthe, martyrisé au Tong-King le 24 novembre 1838 (9 juillet 1843).

10. Le Vénérable *Laurent Imbert*, évêque de Capse, vicaire apostolique de la Corée, martyrisée le 21 décembre 1839 (9 juillet 1843).

11. Le Vénérable *Pierre Maubant*, de Bayeux, des Missions-Étrangères, martyrisé le même jour (*id*).

12. Le Vénérable *Jacques Chastan*, de Digne, mis à mort avec les deux précédents.

13. Le Vénérable *Gabrielle Perboyre*, lazariste, martyrisé en Chine le 11 septembre 1840 (déclaré Vénérable le 9 juillet 1843).

14. Le Vénérable *Gilles de la Motte*, provicaire général de la Cochinchine, martyrisé, le 3 octobre 1848 (déclaré Vénérable par décret du 24 septembre 1857).

15 Le Vénérable *Louis-Marie Chanel*, de la Société de Marie, martyrisé en Océanie le 28 avril 1841 (déclaré Vénérable par décret du 24 septembre 1857).

16. Le Vénérable *Augustin Schœffler*, de Nancy, martyrisé au Tong-King le 1er mai 1853 (*id*).

17. Le Vénérable *Jean-Louis Bonnard*, du diocèse de Lyon, martyrisé au Tong-King le 1er mai 1852 (*id*).

18. La Vénérable *Marie-Guillelmine-Émilie de Rodat*, de Rodez, fondatrice de l'Institut de la Sainte-Famille, décédé le 19 septembre 1852 (déclarée Vénérable par décret du 7 mars 1872).

19. Le Vénérable *Auguste Chapdelaine*, du diocèse de Coutances, martyrisé en Chine le 27 février 1856 (24 septembre 1857).

20. Le Vénérable *Jean-Baptiste Vianney*, curé d'Ars, mort le 4 août 1859 (cause introduite le 3 octobre 1872).

On doit ajouter à cette liste la Vénérable *Marie-Clotilde*, reine de Sardaigne, sœur de Louis XVI.

Cette simple énumération suffit pour montrer que notre siècle n'est pas moins fécond en grandes et saintes âmes que ceux qui l'ont précédé. Ajoutons que parmi les Vénérables dont la mort est antérieure au XIXe siècle, il y en a un grand nombre de Français : nous citerons seulement le Vénérable *Jean Baptiste de la Salle*, fondateur des Frères des Ecoles-Chrétiennes ; la Vénérable Mère *Madeleine de Saint-Joseph*, religieuse Carmélite de Paris ; la Vénérable *Louise-Marie de France*, en religion sœur Thérèse de Saint-Augustin, religieuse Carmélite de Saint-Denis, fille de Louis XV ; et la Vénérable *Marguerite du Saint-Sacrement*, religieuse Carmélite de Beaune. Espérons que ce même titre pourra être prochainement donné à *Jeanne d'Arc*, l'héroïque Pucelle d'Orléans.

QUESTIONS DE JURISPRUDENCE.

Prestation en nature.

On demande si les curés sont assujettis à l'impôt des prestations.

A cette question, il a été déjà répondu que la loi n'ayant point établi d'exception en faveur des curés, ils peuvent à la rigueur être portés sur le rôle des prestations. Mais on doit

ajouter qu'il est d'un usage universel de ne pas les y porter, non plus que les instituteurs. Cette loi de convenance s'est imposée pour ainsi dire d'elle-même et si naturellement, qu'elle a été observée dans toutes les communes, sans réclamation, jusqu'aux dernières années où quelques conseils municipaux élus sous l'empire des passions révolutionnaires ont essayé de déroger à cet usage.

L'administration des contributions, elle aussi, a respecté partout cette immunité octroyée aux curés comme aux instituteurs par un esprit de convenance, et un contrôleur qui insistait auprès du conseil municipal pour faire inscrire le curé sur le rôle des prestations, a été blâmé par ses supérieurs.

On a dit que lorsqu'un conseil municipal jugeait bon de ne pas imposer la prestation à son curé, le contrôleur des contributions excédait ses pouvoirs en intervenant, au nom de la loi, pour obliger le conseil à statuer autrement.

On peut rappeler à ce propos le petit scandale causé dans une commune par un cas semblable. Le curé paya la prestation de sa personne, et la vue du prêtre cassant des pierres sur le chemin, fit réfléchir tous les esprits honnêtes et montra l'odieux et le ridicule de la décision municipale. — (*Gazette des campagnes.*)

Cimetières.

Les anciens cimetières appartiennent-ils à la commune ou à la fabrique ?

Une église située à l'extrémité d'une paroisse a été démolie, et la commune a été autorisée, pour la construction de l'église nouvelle, placée sur un point plus central, à aliéner le presbytère et ses dépendances, ainsi que les matériaux de l'ancienne église. Or, l'église et son cimetière (ancien) n'ont pas été vendus pendant la révolution de 93 ; de plus, il n'est pas question du cimetière ancien dans l'ordonnance d'autorisation précitée.

Un cimetière nouveau entoure la nouvelle église ; il est plus vaste que l'ancien, où les inhumations ont cessé depuis vingt-trois ans.

A qui appartient, d'après le *droit actuel*, cet ancien cimetière? Cette question est très-importante dans l'espèce. S'il appartient à la fabrique, celle-ci va y faire des travaux nécessaires pour le mettre en état décent; mais la commune, si elle en est propriétaire, est forcée de le *vendre*, elle ne peut l'entretenir.

La propriété des anciens cimetières est une question fort débattue entre les communes et les fabriques, et il est nécessaire de poser plusieurs distinctions pour la résoudre.

Il faut distinguer d'abord les cimetières déjà anciens, c'est-à-dire qui ne servaient plus aux sépultures, au moment de la restitution aux fabriques des biens qui avaient été confisqués pendant la Révolution. L'arrêté de restitution est du 7 thermidor an XI. Il ordonna la remise aux fabriques de tous les biens qui leur appartenaient autrefois, et qui n'avaient pas été vendus. Il n'y a aucune raison d'en excepter les anciens cimetières qui ne servaient plus aux sépultures. Seulement, la fabrique qui les réclamerait aujourd'hui devrait établir qu'elle en était autrefois propriétaire; elle devrait en demander l'envoi en possession. Enfin il ne faudrait pas qu'elle eût perdu son droit par prescription.

Quant aux cimetières qui, au 7 thermidor an XI, servaient encore aux sépultures, c'est une question fort délicate de savoir s'ils ont été restitués aux fabriques ou aux communes. La jurisprudence administrative est qu'ils furent attribués aux communes, non par l'arrêté de restitution du 7 thermidor an XI, mais par la nécessité même des choses, qui, alors même que le culte eût été supprimé, rendait les sépultures nécessaires et ne pouvait en charger que les communes. Aussi les instructions ministérielles du 14 thermidor an X portent-elles que, d'après le vrai sens de la décision du 13 vendémiaire an VI, les cimetières resteront la propriété des communes et ne seront pas compris dans l'actif réuni au domaine national en vertu de l'article 91 de la loi du 24 mai 1793. Il est donc évident que, des lois de confiscation aux lois de restitution, les cimetières servant aux sépultures ont été attribués aux communes et non pas à l'Etat.

Les lois de restitution et de réorganisation, tant l'arrêté du

7 thermidor an XI que le décret du 23 prairial an XII, ont-ils eu pour effet de désinvestir les communes et de rendre aux fabriques les cimetières qu'elles possédaient auparavant. La jurisprudence administrative actuelle est absolument contraire à cette solution, et elle s'appuie sur les articles 7, 9, 10, 11 et 16 du décret du 23 prairial an XII, sur des avis du Conseil d'Etat des 3 nivôse an XIII et 20 décembre 1806, sur l'article 30, n° 17, de la loi du 18 juillet 1837, sur l'ordonnance royale du 6 décembre 1843. (Décis. minist. 13 juillet 1849, 12 mai 1854.)

Nous croyons cependant que si une fabrique établissait d'une façon incontestable son droit de propriété, antérieurement aux lois de confiscation, il serait bien difficile de l'empêcher d'invoquer l'arrêté de restitution du 6 therminor an XI, et les deux dernières décisions ministérielles que nous avons citées ne vont pas jusque-là. Elles supposent que la fabrique n'a pas de titre, et c'est par présomption qu'elles attribuent la propriété à la commune.

La question de propriété reposant sur la valeur d'un titre antérieur serait de la compétence des tribunaux. La question qui dériverait de l'interprétation des lois de restitution est de la compétence des autorités administratives, le préfet, le ministre, le Conseil d'Etat.

Quant aux cimetières acquis depuis le décret du 23 prairial an XII, et servant encore ou ne servant plus aux sépultures, la même jurisprudence est qu'ils appartiennent aux communes par lesquelles ils ont toujours été achetés, puisque le Conseil d'Etat ne reconnaît même pas aux fabriques le droit d'en posséder, et qu'il leur refuse l'autorisation d'accepter des donations ou d'acheter des terrains ayant pour but de servir aux sépultures. (Arrêts des 5 mai et 8 septembre 1826, 20 mars 1829, 15 mars et 27 septembre 1833, 10 novembre 1840, 29 janvier 1845.)

Pour nous, cette jurisprudence est monstrueuse, et elle ne durera pas. Nous ne comprenons pas qu'on refuse à des chrétiens la liberté de posséder des cimetières et d'y enterrer leurs frères suivant les prescriptions de leur religion. Pour leur rendre cette liberté, il n'y aurait pas besoin de changer la loi,

qui ne la lui retire pas, mais de la mieux comprendre, et l'on y reviendra. Mais en attendant, les cimetières restent la propriété des communes.

(*Le Monde.*) Armand RAVELET.

L'ŒUVRE DE SAINT-FRANÇOIS DE SALES.

Il existe une œuvre essentiellement catholique qui, depuis sa fondation, laquelle remonte à quelques années seulement, a produit beaucoup de bien et est appelée, par les rapides développements qu'elle prend tous les jours, à contribuer puissamment à la régénération morale de notre pauvre France ; cette œuvre est celle de Saint-François de Sales, présidée par Mgr de Ségur, prélat de la maison du Pape et chanoine de l'ordre des Evêques du chapitre de Saint-Denis.

Cette pieuse association a été formée pour la défense et la conservation de nos saintes croyances ; son but a été défini d'un mot par Sa Sainteté qui l'a appelée la *propagation de la foi au dedans.*

Nous avions déjà depuis longtemps l'œuvre de la propagation de la foi au dehors, dans les pays encore plongés dans les ténèbres du paganisme ; nous avons aujourd'hui l'œuvre de la propagation de la foi à l'intérieur, où nous avons à lutter contre un ennemi non moins redoutable, l'esprit d'impiété et d'athéisme qui étend de plus en plus parmi nous ses ravages par les mille canaux de la presse démagogique et des publications de la libre pensée. Dans cette guerre ouverte, les protestants, toujours ardents à propager l'hérésie dans notre catholique France, jouent le rôle le plus actif ; ils créent partout des écoles, des salles d'asile, des conférences pour les adultes, des établissements de bienfaisance, des institutions de propagande, des temples.

D'autre part, les hommes qui se piquent de ne croire à rien qu'à l'infaillibilité de leur propre raison, adoptent le même système pour s'emparer des jeunes intelligences. Non contents d'organiser le scandale des *mariages et des enterrements civils*, ils ouvrent eux aussi des écoles, des cours où de malheureux

enfants nés dans la foi catholique reçoivent un enseignements sans Dieu et destiné par conséquent à former des générations de mécréants qui, après avoir été fléau de la famille, deviendront le fléau de la société !

C'est de ce danger immense qu'est née l'œuvre de Saint-François de Sales. Elle appelle le concours de tous les catholiques, quelque modeste que soit leur condition. Pour être agrégé à cette association pieuse, il suffit d'une humble offrande de cinq centimes, au minimum, et de s'unir par la prière à la pensée des fondateurs de l'œuvre. Tout cela n'est ni bien onéreux ni bien difficile.

Les produits résultants des cotisations et des dons des âmes pieuses qui s'empressent, de toutes parts, de seconder cette entreprise éminemment réparatrice et chrétienne, sont employés à accorder des secours aux écoles catholiques privées de ressources, à créer dans les paroisses pauvres de France des bibliothèques, à répandre gratuitement les bons livres, enfin à venir partout en aide aux généreux défenseurs de la foi.

Les résultats obtenus sont véritablement merveilleux et ne sauraient s'expliquer que par une intervention directe de la divine providence. Dans un grand nombre de diocèses l'association de Saint-François de Sales s'organise puissamment et s'étend à tous les cantons; pour l'année qui vient de finir les recettes se sont élevées à la somme énorme de cinq cent trente mille francs, dont la presque totalité a été dépensée soit en secours en espèces, pour la fondation ou l'assistance d'écoles catholiques, soit en allocations à de pauvres églises de villages ou à des maisons de patronages d'apprentis, soit enfin en achats de bons livres pour l'instruction et la moralisation du peuple.

Ce simple aperçu emprunté au compte-rendu annuel de l'œuvre, suffit pour faire comprendre la grandeur du but qu'elle poursuit et les magnifiques progrès qui ont couronné le zèle apostolique de ses fondateurs.

Toutes les âmes catholiques doivent se faire un devoir de religion et de patriotisme d'apporter à cette association régénératrice le tribut de leur concours et de leur dévouement : c'est dans cette vue que je considère comme une obligation pour la bonne presse de la recommander aux sympathies des popula-

tions qui comprennent que par le réveil de la foi la France pourra se relever de son abaissement!

(*Gazette d'Auvergne.*) P...

REVUE DES LIVRES.

1. Les Causeries du dimanche. — 2. Le Missionnaire de la campagne. — 3. Le Frère Philippe. — 4. Le Grillon du foyer chrétien.

1. *Causeries du dimanche.* — *Catéchisme des petits et des grands*, par l'abbé Victorien Bertrand, 2e édition, Paris, 1874, chez C. Dillet; — six volumes in-12 d'environ 300 pages chacun; prix : 12 francs.

M. l'abbé Victorien Bertrand est bien connu par des livres populaires qui ont fait leur chemin sans bruit, mais non sans fruit. *Garo et son Curé* en est, si nous ne nous trompons, à sa cinquième édition; *les Petits Sermons où l'on ne dort pas* répondent parfaitement à leur titre et font passer la morale avec le rire; voici la seconde édition des *Causeries du dimanche*, qui forment un vrai catéchisme à l'usage de tous, et qui instruisent sans ennuyer sur toutes les parties de la doctrine chrétienne, dogmes, sacrements, morale. L'auteur prend le ton de la causerie, comme savent le prendre les catéchistes s'adressant aux enfants et à un auditoire populaire; il sait agréablement relever l'intérêt par des histoires, par des saillies qui réveillent l'esprit et qui frappent plus profondément la mémoire. Ces *Causeries du dimanche* seront donc une excellente lecture à faire le dimanche en famille. Ceux qui sont chargés de faire le catéchisme aux enfants y trouveront des récits, des anecdotes, une manière de présenter les questions les plus abstraites, qui leur sera d'une grande utilité pour la préparation de ces leçons si simples, en apparence, et, au fond, si sérieuses, si utiles et si véritablement difficiles.

---

2. *Le Missionnaire de la campagne*, cours d'instructions simples et pratiques pour les missions, les retraites, l'adoration perpétuelle et la première communion, par l'abbé Jouve, missionnaire aposto-

lique de Notre-Dame du Laus; Paris, 1874, chez Tolra, rue de Rennes, 112; — trois volumes in-12 d'environ 400 pages chacun.

Né dans la campagne, comme il nous l'apprend lui-même, M. l'abbé Jouve a porté de préférence au peuple de la campagne les enseignements évangéliques. Il est allé à lui avec la simplicité et le zèle de l'apôtre, bannissant de ses instructions toutes les recherches du langage, tous ces vains ornements de style dont la parole de Dieu n'a point besoin lorsqu'elle s'adresse à des intelligences qui n'ont pas été rendues difficiles par une littérature trop profane. Il s'est efforcé de rendre ses instructions solides et pratiques, et il a la consolation d'avoir réussi, puisqu'il a vu les populations auxquelles il rompait le pain de la divine parole, s'empresser autour de lui et mettre à profit ses instructions. En lisant celles qu'il a recueillies et qu'il vient de publier, l'on ne peut que le remercier d'étendre ainsi à un plus grand nombre le bien qu'elles ont produit. En cette année surtout, où la parole sacrée va être distribuée en plus grande abondance à l'occasion du Jubilé, les prédicateurs appelés à parcourir et à instruire les campagnes, trouveront d'excellents matériaux dans *le Missionnaire :* les missions, les retraites, les premières communions, sont les occasions où le prêtre peut agir avec plus d'efficacité; M. l'abbé Jouve lui fournit des instructions, des pensées, des sentiments qui lui permettront d'abréger le temps d'une préparation qu'il lui est souvent difficile de faire au milieu des occupations multipliées du ministère.

---

3. *Vie du Frère Philippe*, supérieur général de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, par M. Poujoulat; 2e édition, Tours. 1875, chez Alfred Mame et fils; — in-8 de 376 pages, avec un beau portrait du Frère Philippe.

Le nom du héros et le nom de l'historien recommandent suffisamment ce livre, dont le rapide succès n'étonnera personne. Ce qu'il importe de dire, c'est qu'il s'agit d'un livre sérieusement élaboré, et pour lequel l'auteur a pu mettre à profit les matériaux épars dans les dépôts et les archives des Frères des Ecoles chrétiennes. L'humble vie du Frère Philippe était la vie de tout un arbre immense dont les branches s'éten-

dent dans toutes les parties du monde ; on ne pourrait la raconter sans faire connaître les merveilleux développements qu'a pris l'Institut des Frères pendant son fécond gouvernement ; M. Poujoulat n'a pas manqué à cette tâche que lui imposait son sujet : il l'a remplie avec sobriété, mais avec des détails suffisants, et il a ainsi donné au public l'histoire des Frères des Ecoles chrétiennes pendant les quarante dernières années. C'est un monument de plus élevé par la reconnaissance des catholiques à ce modeste Institut qui rend sans bruit tant de services à la cause de la religion et de l'instruction populaire, et qu'admirent et vénèrent tous ceux qui sont véritablement amis du peuple.

---

4. *Le Grillon du foyer chrétien*, par Bernard Lozes, 4e édition, Paris, 1874, in-8 de LXII-238 pages ; — prix broché : 2 francs.

M. Laurentie a dit de ce livre au moment de son apparition : « Rien que le titre va vous convier à le lire. Ce sont des vers pourtant, et le temps n'est pas propice à la poésie ; mais si le poète cherche ce qui est délicat, sa voix mérite de n'être pas dédaignée. M. Lozes n'a pas le ton pindarique ; sa muse est modeste ; elle se plaît aux affections de la famille ; c'est la principale recommandation de son élégant volume. »

Après avoir parcouru la 3e édition, M. Louis Veuillot écrivait à l'auteur : « Je vous félicite du succès de votre *Grillon*. Je n'aurais pas cru, je l'avoue, qu'il se trouverait tant de lecteurs pour ces poésies vraiment ingénues ; mais je me suis aperçu, en les relisant, de leur véritable charme. On est là comme dans un champ de pâquerettes, on en cueille une, on en cueille deux, et on ne cesse pas que la main ne soit pleine. C'est un grand parfum que celui de la simplicité, encore qu'il ne se trouve pas dans les parfumeries. Après cela, j'admire bien que vous conserviez tant de goût pour les essences âcres qui sortent de mon laboratoire avec un bruit et une fumée de poudre de guerre. Ainsi le veut, sans doute, la loi des contrastes, et en somme vous sentez que tout vient d'un même fond de cœur. Un jour cette vérité apparaîtra, et ce sera ma gloire. »

Après ces maîtres, nous n'avons plus rien à dire.

J. Ch.

VARIÉTÉS

LE PRINCE DE TALLEYRAND. — On sait, lisons-nous dans la *Liberté*, que les *Mémoires du prince de Talleyrand*, évêque d'Autun, puis ministre, puis diplomate, qui devaient être publiés trente ans après sa mort, c'est-à-dire en 1868, ne le seront que vingt-deux ans plus tard, c'est-à-dire en 1890, par suite d'engagements contractés entre l'empereur Napoléon III et la famille de ce diplomate.

On nous saura gré, dit le *Journal des Débats*, de rappeler ce qui se passa aux derniers moments de ce personnage, et de reproduire une pièce fort curieuse, très-authentique et très-peu connue, adressée au Pape par le prince de Talleyrand, avec la lettre relative à la publication de ces Mémoires.

Il est inutile de dire d'abord que Talleyrand est mort le 17 mai 1838, à quatre heures du soir, dans son hôtel de la rue Saint-Florentin, à Paris, où il avait donné, vingt-trois ans auparavant, l'hospitalité aux souverains alliés. Il était âgé de quatre-vingt-quatre ans.

Le jour même de sa mort, M. de Talleyrand, qui conserva ses facultés jusqu'au dernier soupir, voulut qu'on lui donnât lecture d'un écrit tracé de sa main deux mois auparavant et qu'il désignait sous le titre de *Rétractation ;* cette rétractation, destinée au Pape, contenait les passages suivants :

« Touché de plus en plus par de graves considérations, con-
« duit à juger de sang-froid les conséquences d'une révolution
« qui a tout entraîné et dure depuis cinquante ans, je suis
« arrivé, au terme d'un grand âge et après une longue expé-
« rience, à blâmer les excès du siècle auquel j'ai appartenu, à
« condamner franchement les graves erreurs qui, dans cette
« longue suite d'années, ont troublé et affligé l'Eglise catholi-
« que, apostolique et romaine, et auxquelles j'ai eu le malheur
« de participer.

« Dispensé, par le vénérable Pie VII, de l'exercice des fonc-
« tions ecclésiastiques, j'ai recherché, dans ma longue carrière
« politique, les occasions de rendre à la religion et à beaucoup
« de membres honorables et distingués du clergé catholique
« tous les services qui étaient en mon pouvoir.

« Jamais je n'ai cessé de me regarder comme un enfant de « l'Eglise, je déplore de nouveau les actes de ma vie qui l'ont « contristée, et mes derniers vœux seront pour elle et pour son « digne chef suprême. »

Le prince fit lui-même une copie de cette rétractation et la signa d'une main ferme, puis il écrivit une lettre qui devait accompagner l'envoi au Pape de cette pièce curieuse. Dans cette lettre, il disait : « Mes Mémoires achevés depuis longtemps, « mais qui, selon mes volontés, ne devront paraître que trente « ans après ma mort, expliqueront à la postérité ma conduite « pendant la tourmente révolutionnaire. »

Le moribond fit mettre sous enveloppe la copie destinée au Pape et remit à Mgr de Quélen, archevêque de Paris, qui était accouru à son chevet, le pli et la minute de la rétractation. Cette minute fut déposée aux archives de l'archevêché, où elle existe encore. Quelques heures après, l'ancien évêque d'Autun avait cessé de vivre.

Le P. Hyacinthe au tombeau du P. Captier. — La *Semaine catholique* de Lyon a dernièrement raconté le trait suivant :

Les dominicains d'Arcueil célébraient, à l'école Albert-le-Grand, leur fête patronale. Un grand banquet réunissait cent cinquante convives : évêque, prêtres, pères, députés, conseillers d'Etat, professeurs, hommes du monde. Au dessert, après une remarquable allocution du P. Lescuyer, supérieur du tiers-ordre enseignant, l'orchestre des élèves a joué avec ensemble quelques morceaux, et tous les amis de cette excellente maison d'éducation, dont la prospérité s'accroît chaque jour, se sont séparés en se donnant rendez-vous à l'année suivante.

Un jeune prêtre du clergé de Paris, devant la tombe du P. Captier, qui s'élève dans le parc, m'a raconté alors une histoire que je veux vous transcrire, car il me semble qu'elle n'est pas dépourvue d'intérêt.

Le P. Captier, de mémoire vénérée, avait été très-lié avec le P. Hyacinthe; il l'aimait beaucoup. Lors de son apostasie, il tenta vainement, à bien des reprises différentes, il me l'a dit lui-même, d'arriver jusqu'à lui; mais le malheureux Carme, décidé à n'écouter personne, se barricadait chez lui. Le P. Captier a été

tué par la Commune sans avoir pu le revoir. Le jeune prêtre en compagnie duquel je me trouvais était un ami commun de l'un et de l'autre. Il pensait que le P. Captier mort pourrait peut-être ce qu'il n'avait pu vivant et qu'il parlerait plus éloquemment de sa tombe au cœur du religieux déchu.

Je résolus, me dit le jeune prêtre, d'aller voir l'ex-P. Hyacinthe. C'était environ deux mois avant son mariage. Il demeurait à Passy. Il fut surpris en me voyant, mais il me tendit la main.

« — Je viens vous trouver de la part d'un mort, lui dis-je.

« — D'un mort? fit-il en levant la tête et m'interrogeant du regard.

« — Oui, du P. Captier. Vous l'aimiez et il vous aimait. C'est aujourd'hui son anniversaire : je vous demande de venir avec moi à sa tombe. »

Il demeura pensif un moment le front baissé, puis, relevant la tête : « Je veux bien, » dit-il.

Nous sortîmes. Comme il tombait quelques gouttes d'eau, il rentra pour chercher un parapluie, et tandis qu'il redescendait, une porte s'ouvrit à l'étage au-dessus, et j'entendis une voix de emme : « Ne restez pas longtemps, mon ami. »

L'ex-P. Hyacinthe fut très-ému au tombeau du P. Captier. Il pria, il pleura presque. En revenant, nous gardions le silence. Il le rompit tout à coup, comme s'il sortait d'un rêve et continuait tout haut le monologue commencé tout bas.

« Chose étrange! Tout ce qui m'arrive m'avait été prédit. Vous connaissez le Broussey, fit-il en se tournant vers moi (couvent des Carmes, près Bordeaux). Il y a là un vieux moine espagnol qui est venu s'y établir après avoir été expulsé de son pays. C'est un frère convers, très-ignorant, mais très-saint, une figure énergique et extatique à la fois, un vrai moine de Zurbaran. J'aimais à causer avec lui. Un jour que je venais de prêcher devant la communauté, il arrêta sur moi un regard fixe et profond et me dit dans son jargon semi-espagnol : « Vous, vous perdrez votre âme. Vous prêchez trop bien et vous aimez trop bien prêcher. Voyez-vous, quand vous avez prêché comme aujourd'hui et qu'ils sont tous à vous faire des compliments, il faut pour la *salvation* de votre âme, rabattre votre *capouce* sur votre *figoure*, devant vos yeux, comme ça, — pour ne plus rien

voir, ne plus rien entendre et mettre un voile entre le monde et vous. Autrement, vous être *perdou!* »

Le moine espagnol a dû se rappeler sans doute cette prédiction en apprenant l'apostasie du P. Hyacinthe. On voit que celui-ci non plus ne l'a pas oubliée. Mais elle ne l'a pas arrêté sur la pente fatale. Où et quand s'arrêtera-t-il? C'est le secret de Dieu.

Moyens de conversion. — Mgr Manning, aujourd'hui archevêque de Westminster, et qui était né dans le sein du protestantisme anglican, a raconté ainsi sa conversion au catholicisme :

« J'étais à Rome, visitant les musées, les ruines, les églises, suivant les cérémonies, comme tous mes compatriotes, étudiant la ville sous tous ses aspects ; jamais je n'avais eu l'ombre même d'un doute sur la vérité de la foi protestante, dont j'étais le ministre, jamais la pensée même la plus éloignée que je pusse en venir à changer de religion ; rien de ce que j'avais vu ne m'avait fait la plus légère impression dans ce sens, et j'étais tout aussi loin du catholicisme qu'en quittant l'Angleterre.

« Un matin j'entre dans l'église de Saint-Louis-des-Français; le Saint-Sacrement était exposé à un des petits autels, probablement pour une neuvaine. Rien de plus simple, quelques cierges allumés, le clergé en simple habit de chœur, à genoux par terre, une cinquantaine de fidèles dans la nef : il y avait loin de là à la majesté des offices pontificaux de Saint-Pierre, mais c'était le moment de Dieu. Je ressentis au fond de l'âme une commotion mystérieuse moitié lumière, moitié attrait ; et, pour la première fois de ma vie, il me sembla que là peut-être se trouvait la vérité et qu'il n'y aurait rien d'impossible à ce qu'un jour je devienne catholique. Ce n'était pas encore la conversion, c'était, je le répète, le premier appel, encore bien éloigné, de Dieu. Je n'y ai pas été infidèle : j'ai prié, j'ai cherché, j'ai étudié avec toute l'ardeur et toute la sincérité dont je suis capable ; la lumière s'est faite chaque jour davantage, et la grâce enfin a couronné son œuvre. »

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE ET FAITS DIVERS.

18 février 1875.

Le carême est commencé, et de toutes parts retentit la prédication chrétienne qui instruit les peuples et qui les appelle à la pénitence. Il serait impossible de suivre cet enseignement universel qui se prodigue dans le monde entier, présentant le spectacle admirable de l'unité de la doctrine et de la morale, au milieu de la plus grande diversité des coutumes civiles et des institutions politiques. Nous ferons connaître, avant tout, et nous avons déjà commencé de le faire, l'enseignement du Pape, le Docteur des docteurs, et celui de l'Episcopat, et nous suivrons à Paris, cette ville si puissante pour le bien comme pour le mal et vers laquelle se tournent toujours tous les regards, l'enseignement solennel de Notre-Dame, en même temps que nous donnerons, ainsi que nous l'avons fait l'année dernière, quelques notions sur les principaux prédicateurs. Dimanche dernier, premier dimanche du carême, le R. P. Monsabré, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, a repris le cours de ses conférences devant un immense auditoire, que présidait Son Eminence le cardinal archevêque de Paris. Poursuivant le cours de son enseignement, il a pris pour texte les premières paroles du symbole de la foi : *Credo in Deum*, *creatorem cœli et terræ*, et, tout d'abord, s'est placé en face de la science incrédule contemporaine, qui nie le Dieu créateur du monde.

Sa thèse est celle-ci : Rien, dans la science, telle qu'elle est aujourd'hui dans ce qu'elle a de certain, ne contredit ce premier verset de la Bible, *Au commencement*, *Dieu créa le ciel et la terre*, et n'ébranle ce premier chapitre de la Genèse, contre lequel se sont élevées tour à tour la physique, la géologie, la paléontologie, etc. Après avoir indiqué la liberté d'interprétation que permet l'Eglise, l'éloquent conférencier a mis en

regard l'une de l'autre la création, telle que Moïse l'expose, et la création ou l'arrangement du monde, telle que la science contemporaine l'imagine. Là, il a tracé un si brillant tableau de ces grandes révolutions du globe qui ont amené la terre à l'état où elle se trouve actuellement, que tout l'auditoire était sous le charme et suivait haletant ce vol de l'orateur à travers les catastrophes primitives, les déluges, les soulèvements de montagnes, au milieu de ces plantes gigantesques, de ces animaux bizarres et monstrueux, pour se reposer avec lui dans la contemplation d'une nature moins tourmentée, et saluer à la fin l'homme, terme de ces créations successives, roi de la nature, prêtre appelé à en faire l'hommage au Créateur.

La science n'est faite que dans ses grandes lignes, or ces grandes lignes s'accordent parfaitement avec celles que la Bible a tracées; plus elle fait de progrès sérieux, plus elle s'accorde; on peut prévoir le temps où la science étant faite, où l'interprétation de la Bible étant complète, l'homme pourra lire, pour ainsi dire, couramment dans ces deux livres de Dieu, et en verra de ses yeux le parfait accord, dont nous sommes déjà sûrs, puisque Dieu n'a pu écrire dans l'un des choses contraires à ce qu'il a écrit dans l'autre.

Ne pouvant s'arrêter en une fois à toutes les objections, le P. Monsabré a saisi celle qui se présente avec la plus grande apparence de force, celle des *jours* et des *époques*, et, par conséquent, l'objection tirée de l'antiquité de l'homme. Ici, nous devons le dire, tout en montrant d'une manière irréfutable que la science ne peut rien objecter de sérieux contre le saint Livre, tel que l'Eglise permet de l'interpréter, il nous semble qu'il s'est montré trop facile dans ses concessions, en allant jusqu'à dire d'une manière absolue que la Bible n'a pas de chronologie, et en présentant l'existence possible d'un anthropomorphe comme la solution des difficultés que pourrait présenter la découverte de fossiles humains ou présumés tels. Ce n'est pas dans l'intérêt de la foi que nous faisons cette observation : nous savons que l'Eglise laisse là-dessus la plus grande liberté ; mais nous croyons devoir la faire dans l'intérêt même de la science, qui n'a rien à gagner à ne sentir devant elle nulle barrière, nul garde-fou, disons le mot, et à s'imaginer que

tout est permis à ses hypothèses et à ses imaginations. Malgré les différences des chiffres qui se trouvent dans les diverses versions de la Bible, différences venues d'erreurs de copiste et que Dieu, sans doute, a permises pour nous voiler la date de nos origines, comme il nous cache la date des dernières catastrophes, il nous paraîtrait téméraire de changer en centaines de mille années les siècles de plus ou de moins qu'on peut raisonnablement attribuer à l'apparition de l'homme sur la terre : nous disons raisonnablement, en nous servant des données non-seulement de la Bible, mais de la géologie et de l'histoire, qui s'accordent à donner à cette apparition une date relativement récente. Et, quant à l'animal anthropomorphe, sans le rejeter comme possible, ce qui suffit à la défense de la Bible, nous doutons que la physiologie et la philosophie l'acceptent aussi facilement, parce qu'il nous semble : premièrement, que la forme n'est pas aussi indifférente que cela le ferait supposer au principe vital qui anime l'animal ; deuxièmement, que cette création d'un animal absolument semblable à l'homme pour le corps, mais en différant par le principe vital, par l'âme, raisonnable dans l'homme, irraisonnable dans l'anthropomorphe, nous montrerait Dieu comme s'exerçant à trouver la forme de l'homme et n'y arrivant qu'après plusieurs essais. Cela, d'ailleurs, donnerait à l'incrédulité un grand avantage, sinon réel, au moins apparent, puisqu'elle soutiendrait que l'anthropomorphe n'est autre que l'ancêtre de l'homme, dont l'instinct s'est développé à travers une longue série de siècles pour arriver à l'intelligence dont l'homme est aujourd'hui doué.

En principe, nous tenons, comme l'a fait le P. Monsabré, qu'on ne doit pas resserrer les limites dans lesquelles l'Eglise permet à la science de se mouvoir ; mais, tant qu'il n'y a pas nécessité ou au moins utilité démontrée, nous estimons qu'il convient d'attendre qu'elle se présente avec des faits acquis, avec des données certaines, avant d'émettre des hypothèses conciliatoires qui risquent de l'égarer elle-même.

Nous serions désolé qu'on se méprît ici sur notre pensée et qu'on vît une critique là où nous ne voulons émettre qu'une observation et formuler une réserve, à laquelle nous donnerions plutôt encore le nom de consultation. Sur le terrain où il s'est

placé, le P. Monsabré est inattaquable par la science incrédule, et la plus rigoureuse orthodoxie, croyons-nous, n'a aucune objection à lui faire ; mais nous estimons que cette position est trop purement défensive, et que la science orthodoxe, que la foi catholique peuvent prendre l'offensive sans aucun péril. Ce n'est pas notre foi qui a été obligée, jusqu'ici, de faire des avances à la science, c'est celle-ci qui, pour assurer sa marche et pour se préserver de l'erreur, a dû se rapprocher de la foi et se servir de cet infaillible flambeau pour suppléer aux lueurs obscures qui ne lui permettaient pas de se livrer avec sécurité à ses investigations. Le R. P. Monsabré, qui a prouvé, dimanche dernier, aux savants qu'il connaît tous leurs systèmes, toutes leurs hypothèses, toutes leurs imaginations, est en position de leur montrer la faiblesse de tous ces systèmes et la force invincible des preuves sur lesquelles s'appuie la foi catholique.

La foi et la raison sont deux grandes lumières données à l'homme; mais la lumière de la foi est plus resplendissante et plus pure que celle de la raison, par cela même qu'elle est la lumière divine; nous ne devons rejeter ni l'un ni l'autre flambeau, puisque Dieu nous les a tous les deux mis dans la main, mais insensé est celui qui se contente du plus faible des deux, et qui ne s'éclaire pas du plus brillant pour dissiper les fantômes et les ombres que laisse subsister la lumière vacillante et incertaine de la raison !

Ces réflexions faites, nous demandons à admirer sans réserve le beau talent, l'entraînante éloquence de l'illustre Dominicain. Aller à ces conférences de Notre-Dame, c'est aller à un magnifique et somptueux festin de l'intelligence, c'est aller en haut, tandis que l'abus de la parole et de l'art qui se fait en tant d'autres lieux rabaisse les âmes et pervertit la volonté. Sous ces majestueuses voûtes de Notre-Dame, devant ce merveilleux monument d'un art qui s'élevait vers Dieu comme vers son centre naturel et d'une civilisation dont les derniers restes sont encore notre meilleur héritage, — entendre l'un de ces enfants de saint Dominique, le contemporain de Notre-Dame, l'un de ces frères de saint Thomas d'Aquin, qui construisait à côté de l'étonnant monument de pierre cet autre monument

non moins étonnant qu'on appelle la *Somme théologique*, — assister à la triomphante démonstration des vérités de notre religion, et sentir qu'autour de soi des milliers de cœurs d'hommes battent à l'unisson, des milliers d'intelligences s'abreuvent aux mêmes sources de la doctrine toujours ancienne et toujours nouvelle, parce que la vérité, qui est éternelle, est aujourd'hui ce qu'elle était hier, ce qu'elle sera demain, — c'est une de ces jouissances intellectuelles et morales que ne peuvent donner ni les froides dissertations de la philosophie, ni les incertaines élucubrations de la science humaine, ni les discussions passionnées de la politique, ni les enchantements du théâtre, de la danse et de la musique, trop souvent détournés de leur but véritable et légitime. C'est qu'il y a, de la chaire à la tribune ou au théâtre, la distance qu'il y a de l'éternel au transitoire, du divin à l'humain, du spirituel au matériel, et c'est pourquoi l'art religieux est l'art supérieur et inspirateur, c'est pourquoi l'éloquence sacrée réunit en elle tout ce qu'il y a de plus élevé, de plus pénétrant, de plus puissant dans la parole humaine, qui est alors l'écho du Verbe divin, l'illuminateur des intelligences et le créateur des mondes.

Nous nous sommes attardé près de la chaire de Notre-Dame; nous devons maintenant jeter un rapide regard sur le reste du monde religieux.

La physionomie de ce monde est peu changée. Nous sommes heureux de constater en Angleterre une salutaire réaction causée par les injustes attaques de M. Gladstone contre la Papauté. En Belgique, l'émotion excitée par l'horrible sacrilége d'Huy n'est point encore calmée; les catholiques redoublent de ferveur pour conjurer les fléaux que ces épouvantables attentats attirent sur les peuples, et ils reçoivent avec plus d'empressement encore la bénédiction que leur rapporte de Rome la députation belge dont nous avons parlé.

L'Allemagne catholique souffre toujours, et la Suisse, cette antique terre de la liberté, continue à se signaler par les atteintes portées à la liberté des consciences catholiques. On sait que Notre-Dame de Genève est menacée de tomber entre

les mains des schismatiques ; l'église catholique de Berne vient de leur être accordée ; les fidèles populations du Jura bernois continuent d'être privées de leurs églises et de leurs prêtres, pendant que quelques intrus de mauvaises mœurs les affligent de leurs scandales. Les religieuses de Porrentruy sont tracassées de toutes manières. On ne prévoit pas la fin de ces maux, que les catholiques fidèles supportent d'ailleurs avec une constance et un courage qui amènera sans doute le triomphe ; mais au prix de combien de souffrances et peut-être d'humiliations pour la Suisse !

A Rome, la Révolution impie, libre de tout frein, s'est signalée par des exploits dignes d'elle pendant les jours du carnaval. En plein Corso, elle a fait une parodie sacrilége de la procession de la Fête-Dieu, qui ne peut plus maintenant déployer ses pompes, là où toutes les abominations peuvent se produire en liberté. Une tourbe d'individus, ou plutôt de démons, dit une correspondance, a envahi le Corso dans la soirée du dimanche de la Quinquagésime, au moment où la foule y était considérable. Tous y portaient un déguisement singeant, de la façon la plus ridicule, le costume des confréries, le vêtement des prêtres, les ornements sacrés et tous les objets dont on se sert pour le culte religieux. La croix, l'adorable signe de notre rédemption, n'avait pas été oubliée, et l'on y avait attaché un Christ horizontalement, de la façon la plus inconvenante. On allait l'encensant avec des bouteilles, au milieu de chants sacriléges et des singeries les plus impudentes et les plus éhontées.

Ces scènes odieuses et impies qui ont soulevé d'indignation et d'horreur les catholiques romains et non romains, ont pu se reproduire impunément en divers lieux. Les Romains fidèles ne se contentent pas de protester par le silence et par le dégoût. Dès le lendemain de la Quinquagésime, les présidents des diverses sociétés catholiques de la ville, se faisant les interprètes autorisés de leurs concitoyens, ont adressé à qui de droit cette protestation :

« Hier, dimanche de la Quinquagésime, dans l'octave de la solennité de la Purification de la Très-Sainte Vierge mère de Dieu, jour dans lequel, suivant l'ancien usage de cette cité

profanée, tout divertissement carnavalesque était formellement prohibé, des hommes impies, en présence d'un gouvernement qui a proclamé en tête de sa Constitution (*Statuto*) que *la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'Etat*, en face du Souverain-Pontife, l'auguste chef de notre sainte religion et Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, à travers ces rues semées de tant de souvenirs sacrés et vénérables à tout cœur civilisé et chrétien, au milieu de ce peuple qui, malgré quatre années de la plus effrénée propagande d'irréligion et d'impiété, demeure toujours chrétien, ont osé se livrer à la plus horrible et à la plus abominable parodie dans une obscène procession où se trouvaient représentés les rites sacrés de la solennité du *Corpus Domini*.

« Saisis d'horreur et d'épouvante, sous le coup de la plus profonde et de la plus indicible douleur, nous, représentants de toutes les sociétés catholiques de Rome, réunies dans la Fédération Pie, au nom de la vraie et catholique population de la cité, nous protestons énergiquement, devant Dieu et devant les hommes, contre l'outrage sanglant qui a été fait à Notre-Seigneur Jésus-Christ, notre divin Rédempteur, et à son auguste Vicaire, ainsi que contre l'offense et l'insulte que l'on a faits à la foi et à notre religion, et à celle de nos concitoyens. Et, tandis que nous conjurons humblement Dieu, objet de toutes nos bénédictions, de vouloir bien ne pas faire retomber sur notre chère et malheureuse patrie le rude châtiment que mérite tant d'impiété, nous conjurons tous les vrais et fidèles Romains de s'unir à nous, dans l'esprit de mortification et de prières, afin de supplier Dieu et d'apaiser sa colère. Que Dieu nous assiste et nous sauve! »

Ce sont les noms les plus respectés et les plus honorables de Rome qui ont signé cette protestation. Nous les donnons ici, il est bon que tout l'univers catholique connaisse ces vaillants confesseurs de la foi dans la Ville éternelle, de ces hommes qui en seront peut-être les martyrs. Ont signé M. *Paul Mencacci*, vice-président de la Fédération Pie ; — Mgr *Louis Macchi*, assistant ecclésiastique de cette fédération ; — Le chevalier *Jules Mereghi*, trésorier ; — Mgr *Pellegrini*, président de la Société préservatrice de la mauvaise presse ; — le prince

D. Mario di Campagnano, président de la Société des intérêts catholiques; — la marquise *Claire Antici-Mattei*, directrice générale de la Pieuse-Union des dames catholiques; — la marquise *Marie Cavaletti*, présidente des Dames protectrices des pauvres servantes; — le marquis *Jérôme Cavaletti*, président de la Société protectrice des bonnes œuvres; — le chevalier professeur *Tite Armellini*, vice-président de la Société artistique et ouvrière de charité mutuelle; — le chevalier professeur *Vincent Diorio*, président de la Société de Saint-Charles; — le professeur *Philippe Tolli*, président du Cercle de Saint-Pierre de la jeunesse catholique; — le marquis *André Lezzani*, président du Cercle de la Vierge-Immaculée de la jeunesse de Rome; — l'avocat *César Chiesa*, vice-secrétaire de la Fédération Pie.

Des prières ont été ordonnées, ainsi que de solennelles réparations à la majesté divine pour tant d'outrages et de crimes.

Les fêtes du carnaval ont été troublées par un horrible assassinat. M. Sonzogno, rédacteur de la *Capitale*, l'un des journaux les plus hostiles au Pape et à la religion, a été tué d'un coup de poignard. L'assassin a été arrêté; on ignore encore le mobile qui l'a poussé. Les uns parlent d'une vengeance particulière, les autres remarquant que, depuis quelques années, le poignard ou le poison ont fait périr un assez grand nombre de personnes dont un certain parti pouvait craindre des révélations compromettantes, croient que le malheureux Sonzogno a été la victime d'un coup pareil. Ce qu'il y a de sûr, c'est que, dans son journal, précisément quelques jours auparavant, il avait de nouveau provoqué la lumière sur les faits que ce parti tient à laisser dans l'obscurité. Il va sans dire que Sonzogno, l'un des chefs de l'impiété à Rome, a reçu les honneurs des funérailles civiles.

J. Chantrel.

Les vieux-catholiques et le mariage. — Les vieux-catholiques du Jura ayant repoussé le Pape et leur évêque, ont institué une *Commission synodale catholique provisoire*, qui s'inquiète fort du discrédit que le mariage des prêtres jette sur le schisme. M. l'abbé Lièvre, de Bienne, vient d'être l'objet d'un blâme qui est une es-

pèce d'excommunication; la pièce est curieuse; nous voudrions être de quelques années plus vieux pour voir mariés à leur tour la plupart des membres de la commission. Voici la pièce :

« *A Messieurs les Curés du Jura bernois.*

« Messieurs,

« En présence de l'acte si préjudiciable à notre cause catholique et libérale que vient d'accomplir à Bienne M. Saint-Ange Lièvre, vous avez le droit d'attendre que la Commission synodale provisoire vous dise sur ce fait toute sa pensée. Restés fidèles aux lois de l'Eglise, malgré toutes les excitations contraires, vous vous demandez si, au milieu de circonstances qui exigent le plus complet dévouement et la marche la plus sincère, nous ne devons reconnaître d'autres lois que celles du caprice ou de la volonté individuelle.

« La Commission synodale provisoire de l'Eglise catholique cantonale vous fait donc savoir qu'elle a blâmé énergiquement l'acte accompli à Bienne. Elle vous demande, au nom des plus chers intérêts de l'Eglise du Jura, elle vous supplie de rester fermes, comme dans le passé, sur le terrain immuable de la doctrine et fidèles à la liturgie et à la discipline catholique, tant que l'Eglise n'aura pas modifié ses lois.

« La Commission synodale provisoire compte sur votre dévouement à notre grande cause. De son côté, elle vous jure qu'elle ne faillira pas à sa tâche ; elle maintiendra la discipline générale par tous les moyens qui sont en son pouvoir, et, si un membre du clergé, ce qu'à Dieu ne plaise, séduit par l'exemple regrettable qui vient de se produire, tentait de violer à son tour les règles vénérables de l'Église, elle résisterait absolument à cette nouvelle entreprise, et en attendant le Synode qui punirait tout acte d'insubordination, elle demanderait à l'autorité, comme elle vient de le faire, une répression qui ne saurait lui être refusée.

« Courage, Messieurs, et constance dans votre dévouement ! Nous rassurerons par là nos populations, et malgré un exemple déplorable mais isolé, nul ne pourra dire que les membres du nouveau clergé ont d'autre désir que celui de combattre pour les droits et la liberté de l'Eglise.

« Delémont, le 15 janvier 1875.

« Au nom de la Commission synodale catholique provisoire :

« *Le Vice-Président*, FROMAIGEAT.

« *Le Secrétaire*, DERAMEY. »

MANDEMENT DE L'ÉVÊQUE DE METZ. — Voici le passage du mandement de Mgr Dupont des Loges qui a déplu à l'administration prussienne. Traitant de la communion des saints, c'est-à-dire des rapports de l'Eglise du ciel avec l'Eglise de la terre, l'évêque dit que les saints ne sont indifférents à aucun de nos besoins, à aucun de nos sentiments légitimes. Puis il ajoute :

« Il est même des sentiments encore plus délicats que nous ne croirions pas pouvoir, sans présomption, prêter aux saints, si la divine Ecriture ne nous autorisait à le faire. Parmi ces passages qui affirment l'intervention des bienheureux en notre faveur, l'un des plus remarquables et des premiers par l'antiquité nous représente un pontife de l'ancienne loi priant après sa mort pour son peuple opprimé ; et dans cette même vision, Onias montre à ses concitoyens abattus un autre saint plus grand que lui, le prophète Jérémie, qui supplie à son tour le Seigneur pour la malheureuse Jérusalem et dit de lui :

« Voici celui qui aime ses frères et le peuple d'Israël ; voici celui « qui prie beaucoup pour le peuple et pour la cité sainte : *Hic est* « *fratrum amator et populi Israel ; hic est qui multum orat pro populo et universa sancta civitate.* » (2 Mach. xv, 14.)

« N'est-il pas admirable, nos très-chers frères, et qui le croirait, si le texte sacré n'était sous nos yeux, que Dieu ait voulu nous donner cette suprême consolation de nous faire voir nos ancêtres prosternés devant lui et intercédant pour leur patrie ? Ainsi donc, aucun noble sentiment ne se perd ! On emporte dans l'éternité ce qui a fait l'honneur de la vie, et non-seulement la communion des saints unit le ciel à la terre, mais dans le ciel comme sur la terre, elle embrasse tout ce qui est grand, généreux, légitime! La foi, qui ne peut nous tromper, nous atteste ce prodige. »

GARIBALDI ET PIANELLI. — Nos lecteurs n'ont peut-être pas oublié ce Pianelli qui se faisait passer pour archevêque à Genève, quoique n'étant pas même prêtre. Il vient de recevoir le sacre de Garibaldi, qui lui a adressé cette épître :

« Mon cher archevêque,

« Enfourché que vous êtes sur la voie du vrai, vous marchez courageusement à l'émancipation des consciences.

« Je vous en remercie au nom de l'humanité trompée et suis...

« Rome, 5 février, 1875.

« Votre : G. GARIBALDI.

Voilà les archevêques chers à l'aventurier qui ne peut d'ailleurs prononcer le nom de prêtre sans l'accompagner des plus grossières injures : les fidèles de l'Eglise de Satan se reconnaissent entre eux.

DOCUMENTS POUR L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

DÉCLARATION DE L'ÉPISCOPAT ALLEMAND.

Nos lecteurs connaissent la circulaire de M. de Bismark relative au futur conclave. (V. le numéro du 23 janvier.) Les évêques d'Allemagne n'ont pas voulu laisser passer cette pièce sans protestation; voici la traduction de leur réponse collective.

Le *Moniteur de l'Empire* a publié dernièrement une dépêche circulaire de M. le chancelier de l'empire, datée du 14 mai 1872, relative au futur conclave. L'organe officiel a expressément ajouté que cette dépêche était la base de tous les documents relatifs au conflit ecclésiastique, mentionnés dans le courant du procès d'Arnim, et qui ont été lus en audience à huis clos.

Cette dépêche prétend que le concile du Vatican, dans ses deux plus importantes décisions, l'infaillibilité et la juridiction papales, avait changé entièrement la situation du Pape vis-à-vis des puissances. Elle conclut que l'intérêt que les gouvernements avaient à un conclave, s'était par là singulièrement accru et avait donné à leur droit d'immixtion une base plus solide.

Cette prétention, ainsi que cette conclusion, ne sont nullement justifiées. La haute importance de cette dépêche et la conclusion qu'on peut en tirer, en tant qu'elle concerne les principes qui guident la chancellerie allemande dans la direction des affaires ecclésiastiques, donnent à l'épiscopat allemand le droit et lui font un devoir d'opposer, dans l'intérêt de la vérité, une déclaration publique aux données erronées contenues dans cette dépêche.

Cette dépêche prétendait que les décisions du concile du Vatican entraînaient les conséquences suivantes :

« Que le Pape pouvait s'arroger dans chaque diocèse les droits épiscopaux et substituer son pouvoir papal au pouvoir épiscopal.

« Que la juridiction papale était substituée à la juridiction épiscopale.

« Que le Pape n'exerçait plus, comme par le passé, certains droits

réservés déterminés, mais qu'il était dépositaire du pouvoir épiscopal plein et entier.

« Que le Pape avait remplacé en principe individuellement tout évêque.

« Qu'il ne dépendait que du Pape de se comporter comme évêque vis-à-vis des gouvernements à tel moment qu'il lui plairait.

« Que les évêques n'étaient plus que des intruments du Pape; sans posséder une responsabilité personnelle.

« Que les évêques étaient devenus, vis-à-vis de leurs gouvernements, des fonctionnaires d'un souverain étranger qui, par suite de son infaillibilité, était un souverain absolu, plus absolu que n'importe quel souverain du monde. »

Toutes ces thèses sont en contradiction ouverte avec le texte et le sens des décisions du concile du Vatican, texte et sens publiés et enseignés par le Pape, l'épiscopat et les représentants de la science catholique.

Il est vrai que les décisions du concile portent que le pouvoir de juridiction ecclésiastique du Pape est une *potestas suprema*, *ordinaria et immediata*, pouvoir donné au Pape par Notre-Seigneur Jésus-Christ dans la personne de saint Pierre. Ce pouvoir s'étend sur l'Eglise tout entière, par conséquent sur chaque diocèse et sur tous les fidèles, afin de conserver l'unité de la foi, de la discipline et du gouvernement de l'Eglise et ne se rapporte nullement à quelques droits réservés.

Ce n'est pas là une nouvelle doctrine, mais une vérité reconnue de la foi catholique et un principe connu du droit canonique, une doctrine expliquée et confirmée par le concile du Vatican, lequel a suivi en cela les autres conciles œcuméniques, qui ont réfuté les erreurs des gallicans, des jansénistes et des fébroniens. D'après cette doctrine, le Pape est évêque de Rome, mais non évêque d'un autre diocèse ni d'une autre ville, il n'est ni évêque de Breslau, ni évêque de Cologne, etc. Mais dans sa qualité d'évêque de Rome, il est Pape, c'est-à-dire le pasteur et chef suprême de l'Eglise universelle, chef de tous les évêques et fidèles, et son pouvoir papal doit être respecté et écouté partout et toujours, et non-seulement dans des cas spéciaux.

Dans cette position, le Pape doit veiller à ce que chaque évêque remplisse tous ses devoirs. Si un évêque en est empêché par n'importe quelle circonstance, ou si le besoin s'en fait sentir, le Pape a le droit et le devoir, non en sa qualité d'évêque du dio-

cèse, mais en celle de Pape, d'ordonner tout ce qui est nécessaire pour l'administration du diocèse.

Tous les Etats européens ont, jusqu'a présent, reconnu ses droits comme faisant partie du système de l'Eglise catholique. Dans leurs négociations avec le Saint-Siége ils ont toujours reconnu le Pape comme le véritable chef de l'Eglise universelle, de l'épiscopat et de tous les fidèles, et non comme le titulaire de certains droits réservés déterminés.

Les décisions du Concile du Vatican ne fournissent pas l'ombre d'un prétexte à prétendre que le Pape était devenu, à leur suite, un souverain absolu, plus que n'importe quel souverain du monde.

D'abord, le terrain de la juridiction ecclésiastique du Pape est foncièrement différent de celui sur lequel s'étend la souveraineté des monarques; aussi les catholiques ne contestent nullement l'entière souveraineté de leur prince sur le terrain laïque. Abstraction faite de tout cela, on ne peut pas non plus qualifier le Pape de monarque absolu en matière ecclésiastique : n'est-il pas soumis au droit divin et n'est-il pas lié aux ordres dictés par Jésus-Christ à son Eglise ! Il ne peut pas modifier la constitution donnée à l'Eglise par son divin Fondateur, comme un législateur laïque pourrait modifier la constitution de l'Etat. La constitution de l'Eglise est basée dans ses points capitaux, sur des ordres émanant de Dieu et demeure hors de l'atteinte de l'arbitraire.

Comme la papauté est une institution divine, l'épiscopat en est une aussi. Lui aussi a ses droits et ses devoirs en vertu de cette institution, que le Pape n'a ni le droit ni le pouvoir de changer.

C'est donc une erreur capitale de croire qu'à la suite des décisions du concile du Vatican la juridiction papale était substituée à la juridiction épiscopale, que le Pape avait remplacé en principe individuellement chaque évêque, que les évêques n'étaient plus que des instruments du Pape, que des fonctionnaires sans aucune responsabilité.

D'après l'éternelle doctrine de l'Eglise, comme le concile du Vatican l'a du reste déclaré, les évêques ne sont pas de simples instruments du Pape et ne sont pas des fonctionnaires pontificaux sans responsabilité personnelle, mais *nommés par le Saint-Esprit à la place des apôtres pour veiller en leur qualité de seuls vrais pasteurs, sur les troupeaux qui leur ont été confiés.*

Le Pape restera, comme par les dix-huit siècles passés, le compagnon et le chef de l'épiscopat, existant dans l'organisme de l'Eglise en vertu des ordres émanant de Dieu.

Jusqu'à présent le droit qu'a eu le Pape d'exercer son pouvoir ecclésiastique dans le monde entier, droit qui a toujours existé, n'a jamais rendu illusoire l'autorité des évêques; on ne peut donc pas dire que cette ancienne doctrine, déclarée et expliquée de nouveau, peut amener un changement.

N'est-il pas notoire que, depuis le concile, tous les diocèses du monde ont été gouvernés et administrés par leurs évêques comme par le passé ?

En ce qui concerne le fait que les évêques étaient devenus par suite des décisions du concile du Vatican des fonctionnaires pontificaux sans responsabilité personnelle, nous pouvons hardiment le démentir. Ce n'est pas l'Eglise catholique qui prêchera la thèse immorale et despotique que l'ordre d'un supérieur dégageait la responsabilité personnelle.

C'est, finalement, une erreur complète que de croire que le Pape était devenu, à la suite de son infaillibilité, un souverain complétement absolu. Le concile du Vatican a clairement déclaré et spécifié que l'infaillibilité papale n'avait rapport qu'à l'enseignement *ex cathedra* (hœchste Lehramt). Cet enseignement est le même que celui de l'Église et est tiré du texte des saintes Ecritures, de la tradition, ainsi que des décisions déjà prises.

Le pouvoir du Pape n'a donc été nullement changé. Comme sa position vis-à-vis de l'épiscopat est restée la même à la suite des décisions du concile, il ne peut donc pas être question d'un changement vis-à-vis des gouvernements.

Nous ne pouvons pas nous empêcher d'exprimer nos regrets de voir que, dans la dépêche circulaire, la chancellerie impériale a uniquement formé son jugement sur des affaires catholiques d'après les affirmations et les hypothèses de quelques ex-catholiques ouvertement rebelles à l'autorité de l'épiscopat tout entier et au Saint-Siége, ainsi que d'après celles d'un certain nombre de docteurs protestants. Ces affirmations et ces hypothèses ont été expressément repoussées et réfutées à maintes reprises par le Pape, les évêques, les théologiens et les canonistes catholiques.

En notre qualité d'évêques légitimes de nos diocèses, nous avons le droit de demander que l'on nous écoute du moment qu'il s'agit d'une appréciation de principes et doctrines de notre Eglise, et tant que nous nous conformons à ces principes et doctrines on doit nous accorder croyance.

En réfutant pas la présente déclaration les prétentions et conclusions erronées relatives à la doctrine catholique contenues dans la

dépêche circulaire de M. le chancelier, nous ne sommes nullement disposés à discuter d'une manière plus précise les autres déductions qu'il plaît à M. le chancelier de tirer relativement au futur conclave.

Nous croyons de notre devoir de protester hautement et solennellement contre l'atteinte à la liberté et à l'indépendance de l'élection du futur chef de notre Eglise, atteinte contenue dans la dépêche en question. Nous ajoutons qu'il n'appartient qu'à l'autorité de l'Eglise de se prononcer sur la validité d'une élection papale, autorité à laquelle dans le monde entier tout fidèle doit se soumettre entièrement, et par conséquent les Allemands aussi.

Janvier 1875.

† Paul, archevêque de Cologne;
† Henri, prince-évêque de Breslau;
† André, évêque de Strasbourg;
† Pierre-Joseph, évêque de Limbourg;
† Guillaume-Emmanuel, évêque de Mayence;
† Conrad, évêque de Paderborn;
† Jean, évêque de Chulm;
† Mathieu, évêque de Trèves;
† Jean-Henri, évêque d'Osnabruck;
† Lothaire, coadjuteur de Fribourg en Brisgau;
† Philippe, évêque de l'Ermeland;
† Charles-Joseph, évêque de Rottenbourg;
† Jean-Bernard, évêque de Munster;
† Guillaume, évêque de Hildesheim;
† Hahné, coadjuteur de Fulda.

Février 1875.

† Grégoire, archevêque de Munich;
† Henri, évêque de Passau;
† Ignace, évêque de Ratisbonne;
† Pancrace, évêque d'Ausgbourg;
† Léopold, évêque d'Eichstædt;
† Jean-Valentin, évêque de Wurzbourg;
† Daniel-Boniface, évêque de Spire;
† Fellner, coadjuteur de Bemberg.

DOM GUÉRANGER.

Nos lecteurs liront avec bonheur cette courte notice écrite par Mgr de Ladoue, évêque de Nevers, qui fait connaître de précieux détails sur les commencements de l'illustre abbé de Solesmes.

Une brillante lumière vient de s'éteindre dans l'Eglise de France.

Le T. R. P. Dom Guéranger est mort le 30 janvier.

Son existence extérieure n'a été marquée par aucun événement extraordinaire ; elle s'est écoulée paisible dans les murs du cloître de Solesmes, qu'il avait relevé de ses ruines, en même temps qu'il restaurait en France le grand ordre bénédictin. Il y a vécu de cette vie monastique, vrai prélude de la vie du ciel, au milieu de sa famille religieuse, dont il était le père dans le sens le plus élevé du mot, et qui comptait parmi ses enfants l'un des savants les plus distingués du siècle, un prince de l'Eglise, l'illustre cardinal Pitra. Malgré l'obscurité de sa vie, l'abbé de Solesmes exerçait du fond de son cloître une influence bien plus efficace que beaucoup de ceux qui paraissent gouverner le monde, tandis qu'ils ne font que contrarier le gouvernement de la Providence.

Dom Guéranger, lui, fut un homme providentiel.

Dieu se réserve, au milieu de chaque génération, des hommes de sa droite, comme aussi, hélas! des hommes de sa justice. Dom Guéranger fut, dans la France du dix-neuvième siècle, un homme de la droite de Dieu, ayant pour mission de réparer les désastres causés à la religion et à la société par le gallicanisme religieux et parlementaire des deux derniers siècles.

La révolte du seizième siècle précipita dans l'hérésie une partie de l'Europe. La France resta ferme; mais, après avoir vaincu le protestantisme, elle glissa sur la pente du gallicanisme, comme elle est en train, après la condamnation par le Concile de l'erreur gallicane, de sombrer sur le récif du libéralisme. Les conséquences du gallicanisme se firent sentir dans toutes les parties de l'ordre surnaturel; la doctrine catholique fut amoindrie; l'histoire de l'Eglise faussée; les règles cano-

niques méconnues; et, chose bien plus attristante! la prière publique, l'âme, la vie de la société chrétienne, fut altérée!

Au commencement de ce siècle, Dieu semblait avoir suscité un homme destiné par son beau génie à réparer ces désastres : Lamennais faillit à sa mission. Mais il avait groupé autour de lui des hommes qui devaient achever ce qu'il avait commencé. L'Eglise reconnaissante a inscrit les noms de plusieurs d'entre eux dans ses glorieuses annales : l'éminent cardinal Gousset, les grands évêques d'Amiens, d'Arras, de Montauban et de Perpignan, l'abbé Rohrbacher ; les Bonald, les Berryer, les Laurentie ; et, plus tard, les Montalembert et les Lacordaire. A côté d'eux, dans sa modestie, figure avec éclat le grand abbé de Solesmes. C'est dans le journal de l'école lamennaisienne, le *Mémorial catholique*, dont l'influence pour la réhabilitation des doctrines romaines fut prépondérante, que Dom Guéranger commença à publier ses articles sur la restauration de la liturgie de Rome. C'est dans ce même recueil que fut entreprise la justification des grands pontifes du moyen-age ; qu'une guerre ouverte fut déclarée au gallicanisme doctrinal.

Dom Guéranger, devenu moine, prit une part active à cette croisade. Le premier ouvrage qu'il lança dans le public, *les Origines de l'Eglise romaine*, scandalisa l'Institut et réjouit les cœurs catholiques. Plus grande fut encore la joie des amis lorsqu'ils virent paraître les deux premiers volumes des *Institutions liturgiques*. Une polémique ardente s'engagea ; le gallicanisme lança tous ses bataillons pour défendre ce que l'on appelait une œuvre nationale. Le résultat? C'est qu'il n'y a plus un seul diocèse aujourd'hui, en France, qui n'ait repoussé les liturgies gallicanes. Et ce triomphe est dû incontestablement, en très-grande partie, à Dom Guéranger. Mais il ne suffisait pas d'avoir restauré la liturgie romaine, il fallait la faire connaître et la faire aimer. Telle fut l'œuvre qu'entreprit le savant religieux dans son admirable livre l'*Année liturgique*, livre auquel il consacra ses veilles, ses travaux incessants, ses pénitences, ses prières, — car les saints n'écrivent pas seulement leurs ouvrages avec la tête et la plume, mais aussi avec la foi et le cœur.

Ce livre, où le saint religieux a versé toute son âme, restera

dans l'Eglise comme une source abondante de foi et de piété. Dès qu'il aura été mis à la portée de tous les fidèles, il sera le manuel nécessaire et indispensable de ceux qui voudront accomplir le précepte du Psalmiste : *Psallite sapienter.*

L'un des points les plus altérés par le gallicanisme des deux derniers siècles était l'histoire de l'Eglise. Dom Guéranger avait lancé tous les soldats de l'érudition placés sous ses ordres à la recherche des documents destinés à dissiper les préjugés accumulés par une science étroite. Lui-même, en vrai général, dirigeait tous leurs travaux ; et un jour, au moment où la bataille était engagée avec le plus d'ardeur, on vit apparaître un livre triomphant, *la Monarchie pontificale.* Grande fut l'admiration des nombreux évêques réunis à Rome pour délibérer sur les plus hautes questions de la doctrine et de la discipline catholiques, lorsqu'ils virent condensée dans un écrit substantiel toute la tradition catholique sur les prérogatives du Souverain-Pontife.

C'était encore une victoire !

Par suite de la funeste impulsion donnée aux études historiques, le côté surnaturel des événements humains avait été méconnu, quand il n'était pas nié. A Dom Guéranger appartient la gloire d'avoir rétabli la vraie notion de l'histoire.

Le gallicanisme vaincu se réfugiait dans le libéralisme. Ce système amoindri n'attaquait pas de front les gloires catholiques du passé, mais il cherchait à les diminuer, à les réduire aux proportions de la nature. Un livre, important par le nom de son auteur, avait paru où cette méthode était appliquée. Pour repousser cette attaque perfide, il ne fallait pas un lutteur ordinaire. Dom Guéranger entra en lice. Aucun de ceux qui ont été mêlés à la polémique contemporaine n'a oublié les triomphants articles qu'il publia dans le *Monde*, qui remplaçait alors l'*Univers* supprimé, et qu'il réunit ensuite dans un livre qui n'est pas assez connu : *Essai sur le naturalisme contemporain.*

Croirait-on que ce grand lutteur, de la même plume avec laquelle il pourfendait les ennemis de la vraie doctrine, a écrit une des monographies de saint les plus suaves et les plus gracieuses : l'*Histoire de sainte Cécile?* Qui n'a pas lu ce livre ne

peut soupçonner ce qu'il y avait de tendresse et de poésie dans l'âme du moine guerrier.

Et ce n'est là encore qu'une partie de l'influence exercée par Dom Guéranger : un de ses fils dira sans doute son action intime sur les âmes. Quelle œuvre que la restauration de la vie monastique en France ! Qui peut savoir ce qu'a jeté dans les plateaux de la balance où la justice divine pèse les destinées de notre pays, cette résurrection de pieuses associations consacrées à la prière perpétuelle du jour et de la nuit ? Solesmes ! qui comprendra ce que tu as été pour la régénération de la France du dix-neuvième siècle !

Le récit que les journaux nous apportent des obsèques du Révérend Père abbé sont, à ce point de vue, un commencement de révélation. Autour du corps inanimé de ce saint religieux, on a vu se presser les flots de la population pieuse des campagnes, en même temps que l'élite des sommités catholiques de notre siècle. On n'attend plus maintenant que la voix d'un grand évêque pour dire tout haut ce que le clergé et les fidèles pensent tout bas. Gloire et bénédiction à l'intrépide champion de la doctrine romaine !

Mais, pour les fidèles et les prêtres, ce n'est pas assez d'admirer, il faut prier. Nous prierons donc comme savait prier Dom Guéranger. Nous invitons tous ceux qui aiment l'Eglise et la France à s'unir au sacrifice que nous offrirons lundi prochain, à huit heures, dans le chœur de la cathédrale.

Nevers, en la fête de saint Séverin, abbé.

† THOMAS, *Evêque de Nevers.*

LE SPIRITISME.

Les *Annales catholiques* ont consacré de nombreux articles à la question du spiritisme; plusieurs de nos abonnés nous ont fait savoir qu'il n'y a point là une de ces questions oiseuses qui s'agitent spéculativement dans les écoles, mais une question malheureusement trop vivante et trop actuelle, sur laquelle il importe d'appeler l'attention, non-seulement des individus, mais des gouvernements. A ceux qui seraient tentés de croire que nous nous exagérons la grandeur du mal, Mgr l'archevêque de Toulouse apporte une ré-

ponse qui nous justifiera amplement. L'éloquent et zélé prélat a jugé que le temps était venu de consacrer son mandement de carême à cette grave question; nous commençons aujourd'hui la reproduction de ce Mandement. . Ch.

Nous nons préoccupions depuis quelque temps des progrès que faisaient dans notre diocèse la secte et les pratiques du Spiritisme ; des catastrophes fréquentes, attribuées à cette cause, et qui portent le trouble et la désolation dans les familles, ne nous permettent pas de garder plus longtemps le silence. Nous ferons donc, cette année, du *Spiritisme* le sujet de notre instruction quadragésimale.

C'est une vérité attestée par l'expérience, qu'au moment où l'homme s'émancipe de la vraie foi, il se fait dans les profondeurs de sa nature un vide dont elle a horreur, et qu'elle comble avec des superstitions. Quand une société souffre de cette absence de Dieu dans ses convictions, il n'y a point d'illusions qu'elle ne puisse appeler pour remplir cette place inoccupée. Ainsi, un penseur a écrit : « Les peuples ont besoin d'être croyants pour « n'être pas crédules ; il faut laisser des aliments à la foi des « masses, si on ne veut pas qu'elles se nourrissent de poison (1). » Ce n'est pas à tort, en effet, que Satan a été appelé par un Père *le Singe de Dieu;* il s'applique à le contrefaire afin de le supplanter ; rien de plus ordinaire dans les siècles d'incrédulité, que de voir une fausse révélation se substituer à la vraie et les intelligences mépriser les enseignements de l'Eglise pour s'adonner à l'étude de la divination et des sciences occultes.

L'histoire surabonde des preuves de ce fait. Sans aller les chercher dans le passé, depuis les prestiges des magiciens d'Egypte jusqu'à ceux de la Gnose et de la Théurgie, contentons-nous de deux exemples contemporains. Le dix-huitième siècle, qui apostasia si bruyamment la foi, se passionna pour le merveilleux diabolique. Lamettrie niait Dieu et croyait aux sorcières; un esprit fort de cette époquo mourait de frayeur à la vue d'une salière renversée ; enfin la génération élevée par Voltaire professa une dévotion insensée pour les évocations de

(1) Charles Bonnet.

Mesmer, et un engouement ridicule pour le charlatanisme de Cagliostro.

Et aujourd'hui, quelle est la forme la plus commune de cette maladie? A mesure que le rationalisme envahit la raison publique, les âmes sevrées du surnaturel se réfugient dans les mystérieuses assemblées du Spiritisme. Là, ceux qui contestent à Dieu le pouvoir de faire des miracles, s'extasient devant les tours de force des esprits frappeurs; ceux qui se moquent des prophéties sacrées adhèrent à celles de leurs *médiums* magnétiques, et des sceptiques qui traitent les anges et les démons comme des chimères, conversent sérieusement avec les génies de leur guéridon parlant.

Certes, si les évocations du Spiritisme ne sont pas des séances de prestidigitation, il faut avouer qu'elles constituent un victorieux démenti jeté par Satan lui-même à la face du matérialisme contemporain. Si elles sont mensongères, il faut convenir qu'elles sont une honteuse mystification pour leurs adeptes. Dans l'un et dans l'autre cas, le Spiritisme est coupable, et il tombe sous les anathèmes de l'Eglise. Il est donc de votre devoir, vous tous qui êtes chrétiens, de fuir ces dangereuses pratiques, et c'est le nôtre de vous signaler les dangers qu'elles font courir à votre foi, à votre moralité et au repos de votre vie.

Le Spiritisme se présente à nous tout à la fois comme doctrine, comme procédé pratique et aussi comme société religieuse.

Comme doctrine, il enseigne qu'il existe naturellement un commerce avec les morts; qu'en vertu de certaines formules et de certains actes, nous forçons les âmes de l'autre monde à revenir sur cette terre et à entrer en communication avec nous; enfin, qu'interrogées par nous, elles rendent des réponses qui sont l'expression infaillible de la vérité. Tel est le dogme fondamental du Spiritisme, sans compter d'autres erreurs que nous aurons à vous exposer.

Comme procédé pratique, le Spiritisme enseigne les moyens de se mettre en rapport avec les morts, les interroge, recueille leurs réponses et en fait la règle de sa conduite.

Comme société religieuse, le Spiritisme se dresse en face de l'Eglise catholique, et nie ses dogmes, ses sacrements, sa litu-

gie, prétendant purifier la religion de vaines cérémonies et garder de tous les cultes ce qui fait l'essence même de l'hommage à la Divinité.

A ce triple point de vue, le Spiritisme est également digne de notre exécration; car il est en opposition : 1° avec les prescriptions divines; 2° avec la foi et la morale évangéliques divines; 3° avec l'autorité de l'expérience; 4° avec la santé des esprits.

I

Considérez, en effet, le dogme fondamental du Spiritisme, celui de la communication avec les morts; quoi de plus contraire à la loi de Dieu? Sans doute, l'Eglise catholique reconnaît un saint commerce avec les morts. La prière est le lien mystérieux formé par Dieu lui-même pour unir les habitants de cette terre avec les âmes qui l'ont quittée. Ces âmes sont-elles déjà en possession du bonheur éternel, nous les honorons et nous les invoquons; sont-elles dans les flammes expiatrices, nous offrons pour elles le Saint-Sacrifice et nos satisfactions. Mais nous ne troublons pas leur repos par des interrogations sacriléges à leur adresse. Rien de plus louable que de secourir les morts; rien de plus païen que de les consulter; rien de plus moralisant que de monter vers les saints par l'amour et par l'imitation de leurs vertus, rien de plus impie que de les faire redescendre sur la terre. En un mot, si les relations chrétiennes avec les esprits sont un principe d'élévation, les relations spirites sont une source d'hallucinations qui égarent toujours et qui dégradent quelquefois.

C'est pour cela que Moïse dit, dans trois livres du Pentateuque : « Qu'on n'imite point parmi vous les détestables usages des nations; qu'on n'y trouve point d'homme qui interroge les devins, qui observe les songes ou les augures; qui fasse des maléfices ou des enchantements, qui cherche la vérité auprès des morts. Tout cela est abominable aux yeux du Seigneur. »

Isaïe fulmine aussi contre les Spirites de son temps, qui demandaient aux morts ce qui intéresse les vivants et qui allaient dormir sur les tombeaux pour avoir des rêves prophétiques. Josias, en montant sur le trône, extermine tous les magiciens et tous les autres ministres des manifestations surnaturelles qui

avaient pullulé sous le règne de Manassès. En un mot, c'est la gloire de tout l'Ancien Testament de pouvoir se rendre ce témoignage : « Il n'y a point d'augure reconnu dans la maison de Jacob, ni de devins autorisés en Israël. »

Et le catholicisme, qui fut, dès les temps apostoliques, si intraitable contre les thaumaturges de faux aloi qui s'appelèrent Simon le Magicien et Elymas, se serait-il relâché de ses rigueurs primitives envers leurs successeurs? Autant il est respectueux pour les révélations privées, quand elles sont certifiées par l'Eglise, autant il est impitoyable pour celles qui procèdent du satanisme ou de la jonglerie. « Si vous vous livrez, dit saint Paul, à de vaines observances concernant la vertu des jours, des mois, des saisons, des années, le ministère que j'aurai exercé parmi vous sera inutile. »

Au temps de Tertullien, comme il nous l'apprend lui-même, les âmes des défunts étaient outragées par des opérations pratiquées en vue de les contraindre à se produire. Alors, ainsi que de nos jours, un pacte conclu avec les puissances infernales pouvait faire annoncer, par les tables et par les chèvres, des choses cachées (1). Mais l'éloquent Africain se hâte d'ajouter : « Depuis l'Evangile, vous ne trouverez nulle part d'astrologue ni d'enchanteur, ni de devin, ni de magicien qui n'aient été punis. » Et la raison qu'il en donne est dans cette condamnation formelle du commerce avec les morts : « On évoque les âmes des défunts, dit-il, et ce sont les démons qui répondent à leur place. »

Oui, si ce n'est pas le charlatanisme, ce sont les démons; car, puisqu'il n'est pas permis de consulter les morts, Dieu leur refuse la faculté de satisfaire à nos vaines curiosités. En ce cas, de quelle source peuvent émaner les réponses que l'on se flatte d'obtenir d'eux? Du seul esprit de ténèbres qui brave les ordres divins, et non d'un bon esprit qui ne saurait obéir à des interpellations défendues par le Maître du ciel et de la terre. Ainsi, le spiritisme n'est autre chose que la communication avec les démons et un retour aux superstitions monstrueuses des peuples idolâtres.

Ne faisons donc jamais à nos morts, à ces membres souvent

(1) Apolog. xxxIII.

respectés et chéris de la famille humaine, l'injure de les confondre avec nos ennemis les plus redoutables. Quelle impiété de faire des évocations dans lesquelles nous permettons à des esprits impurs et malfaisants d'emprunter tantôt le vénérable nom de nos ancêtres, tantôt celui des grands hommes de l'histoire, tantôt celui des saints de l'Eglise, tantôt même les noms ineffables de Jésus et de Marie pour nous débiter des impostures frivoles ou pervertissantes. Quant on voit des chrétiens passer fiévreusement les nuits dans ces tête-à-tête diaboliques, on se demande ce qui doit étonner davantage ou de l'aberration de sens commun qui croit à de tels enseignements, ou de l'aberration de sens moral qui joue avec de telles profanations !

« Non, non, il n'appartient qu'à Dien, s'écrie Sixte V, dans « sa mémorable constitution *Creator cœli et terræ*, de connaî- « tre les événements libres de l'avenir. Ceux qui ont témérité « de les annoncer, sans les avoir appris de sa révélation, s'attri- « tribuent injustement et imprudemment ce qui est à lui seul. »

Plusieurs Conciles ont tenu le m ême langage, et l'immortel Pie IX vient de clore cette série imposante par un décret célèbre :

« La malice des hommes s'est accrue jusque-là, nous dit-il, « que, négligeant l'usage licite de la science et lui préférant « une curiosité coupable, avec grande perte pour les âmes et « au détriment de la société civile elle-même, ils se font gloire « d'avoir trouvé l'art de la magie et de la divination. De là, les « pratiques du *somnambulisme* et de la *claire-vue*, comme ils « disent. Enlevées à elles-mêmes par des passes qui ne sont pas « toujours décentes, des femmes prétendent voir des choses in- « visibles, disserter sur la religion elle-même, évoquer les « âmes des morts, recevoir leurs réponses, découvrir les choses « distantes et inconnues, et pratiquent témérairement mille « superstitions de ce genre fort lucratives pour elle-mêmes et « leurs maîtres. En tout cela, quel que soit l'art dont on se « sert, ou l'illusion dont on est victime, les moyens physiques « sont employés à produire des effets non naturels. Il y a « donc tromperie entièrement illicite qui tient à l'hérésie, et « qui est scandaleuse au point de vue de la morale. »

« Pour arrêter efficacement le progrès d'un aussi grand mal, « la sollicitude des pasteurs doit être continuellement en éveil, « ainsi que la vigilance et le zèle des évêques. »

Nous obéissons à cette voix auguste en élevant la nôtre en ce jour. En vérité nous sommes honteux pour notre siècle de le voir cultiver comme une de ses découvertes cette passion surannée, et adhérer à un merveilleux d'aventure en répudiant le surnaturel de la foi chrétienne. Si les théologiens du moyen-âge nous rapportaient certaines apparitions fantastiques décrites par les initiés du Spiritisme, quels ne seraient pas les éclats de rire de nos libres penseurs? Quel est celui d'entre eux qui lit l'histoire d'une possession diabolique racontée par nos saints livres sans hocher la tête? Et les voilà qui servent de ministres aux mêmes opérations, et qui en propagent la connaissance sans s'apercevoir de leurs contradictions. Les voilà lancés dans les exhibitions d'une fantasmagorie infernale, sans savoir ni les expliquer d'une manière naturelle ni convenir de leur origine surnaturelle. Il faut avouer que Dieu se venge cruellement de l'orgueil scientifique de notre siècle; car pour le punir de repousser la foi, il l'abandonne à la nécromancie! Oui, l'avenir saura que, pendant cette époque si fière de ses progrès, il fallut tonner contre une nouvelle invasion de sorciers! Nécromanciens et sorciers, en effet, furent les spirites du passé. Pourquoi ne rendrions-nous pas ce vrai nom de famille aux spirites du jour? Dans les deux cas, les formes seules sont changées, la chose est la même, c'est-à-dire la religion du démon substituée à celle de Jésus-Christ, et la perpétuité changeante du règne de Satan opposée à l'immortalité de l'Eglise.

MGR DESPREZ.

(*La fin au prochain numéro*).

L'ŒUVRE DE HAINE.

Mgr Fava, évêque de la Martinique, a adressé au clergé et aux fidèles de son diocèse la Lettre pastorale suivante, après avoir visité le sanctuaire de Lourdes. Le vénérable Prélat y qualifie la Révolution et la Maçonnerie par leur vrai nom, l'œuvre de haine, et

il indique aussi le moyen de les vaincre, qui est la charité. Voici le passage le plus important de cette remarquable Lettre.

Collines sacrés de Lourdes ! qui saurait sans être attendri se souvenir de votre Sanctuaire, de la grandeur ravissante de vos cérémonies religieuses du jour et de la nuit, des joies surhumaines qu'on trouve le long de vos sentiers et au fond de votre grotte bénie ? Vous êtes vraiment une colline sainte : la Vierge Immaculée vous a honorée de son amour. Jetant, pour y descendre, un regard sur notre misérable terre, ses yeux, où rayonne la miséricorde, se sont arrêtés sur vous. Là, dit-elle, je rappellerai aux hommes le *commandement nouveau* que mon Fils leur a donné : *celui de la charité.*

Marie est venue ; elle a parlé à une pauvre bergère ; elle lui a intimé ses ordres et révélé ses secrets. Bientôt les peuples, soulevés par une puissance mystérieuse, sont accourus à la grotte miraculeuse. Les prodiges s'y sont multipliés. Le miracle, qui est le sceau de la Divinité, y a été vu, examiné et constaté par l'incrédulité elle-même. La colline est maintenant couronnée par une basilique, aussi hardie que gracieuse, posée sur le roc en témoignage du passage de la Mère de Dieu. « On admire ici, nous disait Mgr Peyramale, le vénérable curé de Lourdes, les guérisons corporelles d'une foule de malades, et elles sont admirables ; mais s'il était donné aux hommes de voir les conversions prodigieuses qui se sont faites, chez une multitude de pèlerins, et les circonstances extraordinaires qui les ont souvent accompagnées, ce ne serait plus alors de l'admiration, mais du ravissement. » Les zélés missionnaires de Notre-Dame de Lourdes nous ont tenu le même langage.

Bénissons donc le Seigneur, bénissons aussi sa sainte Mère de toutes les grâces versées sur le peuple chrétien, à Lourdes. Prions et agissons nous-mêmes pour les recueillir : demandons au ciel que l'Europe, et la France en particulier, comprennent les désirs du cœur maternel de la sainte Vierge et reviennent se jeter entre les bras et sur le cœur adorable de Jésus-Christ, d'où est sortie cette parole : « Je suis venu apporter le feu de la charité sur la terre ; et que désiré-je si ce n'est qu'il s'y allume? *Ignem veni mittere interram et quid volo nisi ut accendatur?* » (Luc. XII, 49.)

Etait-il nécessaire, dira-t-on, que la sainte Vierge vînt prêcher la charité aux hommes, et notre société se trouve-t-elle donc en des circonstances capables de motiver une telle intervention ?

Pour en juger nous-mêmes, rappelez-vous qu'il existe de nos jours une association vaste comme l'univers, dont les membres, nombreux à l'infini, occupent tous les rangs de la société, depuis le dernier jusqu'au premier ; une association dont la tête se cache comme celle du serpent, tandis que ses longs anneaux se déroulent au loin à tous les yeux ; une association chez qui l'unité d'action implique l'unité de commandement ; qui se dépouille chaque jour davantage de sa peau de brebis ; qui se révèle par ses actes aux yeux les moins clairvoyants ; eh bien ! cette association (qu'on l'appelle *Société secrète*, *Révolution, Radicalisme*, de tel nom qu'on voudra), son caractère, au fond, *c'est la haine.*

Saint Thomas d'Aquin, en sa *Somme théologique*, explique admirablement comment, en aimant Dieu, on aime aussi tout ce que Dieu aime lui-même : son Christ, sa Mère, l'Eglise, le Pontife romain, les évêques, les prêtres, les hommes en général, les pauvres, les faibles, tout ce qui est marqué du cachet divin, comme enfants de Dieu.

Au contraire, celui qui n'aime pas Dieu, n'aime rien de ce que Dieu aime. C'est ainsi que de nos jours les chefs surtout de l'association que j'ai nommée, s'efforcent de remplacer dans les âmes le Dieu-Trine que Jésus-Christ nous a fait connaître, par le Dieu des panthéistes, qui n'est autre qu'un composé de matière et de raison humaine, fabriqué par l'orgueil du philosophisme en délire. De là vient cette haine qui s'allume, en tous lieux, contre le Christ, son Eglise, le Pape, les Evêques, le Clergé régulier et séculier, le culte religieux et les pratiques les plus sacrées. Partout où est apposé le cachet divin, les coups ennemis y tombent. L'autorité, l'ordre, la famille, la propriété, ce qui est noble, ce qui est grand, ce qui est pur, toutes ces choses divines deviennent pour l'âme de l'association un objet de haine. Elle aspire au désordre ; elle appelle le trouble ; elle rêve une liquidation de la vieille société, parce qu'elle est surtout la société chrétienne. Quand ils sont sincères et auda-

cieux, ses chefs disent hautement qu'ils attendent le jour où ils pourront célébrer avec tous leurs amis un banquet universel sur les cendres déjà froides du christianisme.

Par ses tendances, par les résultats qu'elle obtient en Orient comme en Occident, par l'espèce d'unité qu'elle conquiert de jour en jour, par la conscience du mal qu'elle fait et qu'elle veut faire encore et toujours, cette association est visiblement marquée du signe de la haine. Elle a certes bien mérité, et au-delà, les condamnations sans cesse renouvelées des Pontifes romains, gardiens-vigilants des intérêts sacrés de la société civile. Ceux-là seulement qui ne voyagent pas, qui ne lisent pas, ou qui ferment obstinément les yeux pour ne pas voir, ne comprendront pas nos paroles.

Pour nous, hélas! nons venons de nous convaincre, mieux encore que par le passé, du danger sérieux qui s'attache à l'action universelle de cette association, et pour le salut des âmes, et pour la paix sociale. Nous venons de visiter les diverses plages de la Méditerranée. Partout où nous avons abordé, en Egypte, en Syrie, en Turquie, dans les îles de Grèce, nous avons demandé des nouvelles de la fameuse *société*. La réponse a été la même partout. L'Orient est d'accord avec l'Occident. « Elle existe parmi nous, disait-on. En apparence, et pour certains elle est inoffensive ; même elle fait quelque bien ; mais au fond elle est ennemie du catholicisme, qu'elle persécute, tantôt sourdement, tantôt à ciel ouvert. — Elle cherche à faire le vide dans les âmes, à façonner des hommes sans Dieu. — Elle détourne de la pratique des sacrements. — Elle sape par sa base l'influence de la religion au sein des sociétés, ainsi que le prestige de la France comme nation catholique. — Elle fait de la philanthropie pour amoindrir l'action de la charité chrétienne et ses heureux résultats en faveur de la vérité. »

Il serait trop long de citer ici ces dépositions à charge que nous avons entendues de la bouche de personnes bien placées, dans la société civile et dans le clergé, pour voir et juger les peuples.

Dites maintenant si cette œuvre de haine, qui enveloppe le monde comme d'un réseau, n'est pas de nature à motiver l'in-

tervention solennelle de la sainte Vierge. Mère de Dieu, elle combat pour son divin Fils. Reine des Apôtres, elle se met à la tête de l'Episcopat dans la lutte contre les fausses doctrines. Reine du Clergé, elle attire vers le prêtre les populations qu'on veut en éloigner ; elle relève le prestige du sacerdoce par les pèlerinages ; elle remet en honneur les pratiques saintes ; elle apprend aux hommes à fouler aux pieds le honteux respect humain ; en un mot, elle refait la société chrétienne. Nous qui avons charge d'âmes et vous, qui êtes obligés, par devoir d'état de sauvegarder les droits de la Religion, unissons-nous, et apprenons de Notre-Dame de Lourdes à aimer vraiment Dieu et le prochain. Ne regardons pas si les autres sont charitables : soyons-le d'abord nous-mêmes. Fuyons les mauvaises sociétés ennemies du catholicisme, et ne laissons pas la haine pénétrer dans nos cœurs. Aimons les pélerinages. Rangés sous la noble bannière de la sainte Vierge, parcourons les villes et les hameaux ; gravissons les montagnes, faisons retentir de nos chants sacrés l'écho de nos verdoyantes collines. Que le murmure de nos prières se mêle à celui de nos torrents. Et puis si la charité règne dans nos âmes ; si nous prions, si nous agissons, si nous combattons, ayons confiance : Marie a tué toutes les hérésies ; et elles sont toujours vraies les paroles qu'elle a chantées dans les montagnes de Juda : *Deposuit potentes de sede et exaltavit humiles ;* il a renversé de leur siége les puissants et il a élevé les humbles.

MGR FAVA.

LA SECTE DU TAO.

Les renseignements qui suivent, adressés au *Journal de Florence* par son correspondant, complètent ce que nous avons dit dans notre numéro du 30 janvier dernier sur la franc-maçonnerie en Chine.

La véritable religion de la Chine est la religion de *Fo* ou le Boudhisme, quoique la doctrine de *Koung-Fou-Tseu*, dont le nom latinisé est devenu *Confucius*, célèbre philosophe né l'an 551 avant notre ère, ait un culte très-répandu. Ces religions possèdent encore des maximes morales qu'un chrétien ne

récuserait pas : ce sont quelques restes des traditions bibliques, restes qui nous suffisent à nous mettre sur la trace du pervertissement progressif du vrai culte et de le suivre pas à pas à travers le monothéisme incomplet, le panthéisme philosophique et le polythéisme pour arriver à l'idolâtrie.

Cette corruption progressive dans les croyances traditionnelles de la Chine est l'œuvre principale d'un troisième culte qui, sans être reconnu par l'Etat, s'y est propagé à l'état de secte. Ce culte est celui du *Tao* (Rationalisme) et on le trouve dans ce vaste empire, couvert d'une grande hypocrisie et affectant des allures d'un amour sincère pour le bien des peuples.

Les sectateurs du *Tao* ont su le faire accepter, dès l'antiquité la plus reculée.

Les sectaires chinois prétendent qu'eux seuls sont en possession de la vraie doctrine, destinée à faire le bonheur de l'humanité, et cette doctrine consiste à proclamer les DROITS *de l'homme affranchi de tout* DEVOIR, si ce n'est celui d'obéir aveuglément aux serments terribles qu'ils ont prêtés à la *lumière du jour* et à la *lumière de la nuit*, symbolisées dans le Soleil et la Lune.

La religion du *Tao* est regardée par les *tao-ssé* (ses sectateurs) comme étant la religion primitive des plus anciens habitants de la Chine. Ils vénèrent une espèce de trinité qu'ils appellent les *Trois Pures* (les *tao-ssé* d'Europe les appelleraient *Liberté*, *Egalité*, *Fraternité*); et ils ont, du reste, beaucoup de dogmes communs avec celle de *Fo* (Boudhisme) et celle de *Yu* (Confucianisme), car, comme les Franc-Maçons de nos jours, ils acceptent l'alliance de tous les ennemis de la vérité. Toutefois les historiens observent que les sacrifices aux génies malfaisants et aux démons sont beaucoup plus en honneur chez les *tao-ssé* que dans les deux autres cultes où l'on sacrifie de préférence à un Etre-Suprême qui récompense le bien et punit le mal.

Ce qui frappe tout particulièrement dans les recherches sur l'histoire de la Chine, c'est qu'on peut constater que les grandes crises sociales et politiques de l'extrême Orient coincidaient toujours avec les bouleversements politiques et sociaux qui se

produisaient en Europe. Ces crises, dans les deux hémisphères, sont évidemment provoquées par la même cause : un souffle de révolte aux lois éternelles qui se répand comme l'éclair sur le monde entier, et qui est réprimé bientôt par une force mystérieuse à laquelle ne peuvent résister ni les Attila, ni les Gengis-Khan, ni les Napoléon.

Au sein de la secte du *Tao* — qui a ses prêtres et ses *prêtresses*, comme la Maçonnerie a ses *mopses* — se cache avec le plus grand soin la Grande Maîtrise du Gr.·. Aréop.·. de la Franc-Maçonnerie de la Chine. C'est cette secte qui suscite toutes les révolutions dans le Céleste-Empire. C'est par ses efforts que depuis l'âge historique connu de la Chine, c'est-à-dire 2637 ans avant Jésus-Christ, 61e année du règne de *Houang-Ti*, vingt-et-une dynasties ont été détrônées (1); c'est cette secte qui, dès l'apparition des premiers apôtres de la religion chrétienne en ces contrées, fit une guerre atroce à la doctrine du Vrai que nos courageux missionnaires commençaient à répandre parmi ces idolâtres, justifiant ainsi encore une fois les reproches que Jésus-Christ adressait aux pharisiens : « Aux jours des vengeances éternelles je vous demanderai compte de la vie de tous les prophètes depuis le commencement jusqu'à la fin du monde. »

Pendant que l'Occident, à la fin du seizième et au commencement du dix-septième siècle, était en proie aux plus grands troubles sociaux et religieux, époque néfaste et à jamais mémorable de l'apostasie de Luther et de la reconstitution et réorganisation de la secte antichrétienne en Europe, l'extrême Orient était également agité par une des plus affreuses tempêtes sociales que les sectateurs du *Tao* aient jamais fomentées. Comme en Europe, également en Chine cette époque fut marquée par de grands évènements qui provoquèrent la chute de la dynastie des *Ming* et l'avènement de la 22e dynastie, des *Tsaï-Tsing* de race Tartare-Mandchoue, aujourd'hui régnante.

Satan guette toujours l'heure propice pour livrer le monde au dernier Antechrist, mais il ne connaît pas cette heure, car

(1) *Mœurs, Usages et Coutumes de tous les peuples du monde, d'après des documents authentiques,* publié par Auguste Wahlen — *Asie* — Bruxelles, librairie historique, 1843.

Dieu le Père ne l'a révélée ni aux hommes ni aux *anges*. Il crut donc l'heure venue, mais il se trompa : ce n'était qu'un avertissement du Ciel, ce n'était pas encore le châtiment de l'apostasie — qui d'ailleurs était loin d'être alors aussi universelle qu'aujourd'hui. La Providence voulut tirer encore une fois, un bien immense de l'œuvre satanique : les grands bouleversements que Satan avait suscités en ces siècles donnèrent à l'Occident le Concile de Trente et à l'Orient les missions de la Compagnie de Jésus.

C'est au milieu des troubles excités par les *Tao-ssé* que le christianisme fit apparition en Chine, car le premier missionnaire qui arriva à Macao a été saint François Xavier, l'apôtre des Indes, le plus célèbre compagnon de saint Ignace, mais il mourut la même année, 1550. Vingt-sept ans plus tard, le P. Valignan se rendit dans cette île, où il prit des mesures pour ouvrir à ses collègues les portes de la Chine. Ce ne fut qu'en 1583 que les PP. Roger, Pasio et Ricci obtinrent la permission de s'établir à Tchao-King, dans la province de Canton, où plusieurs autres missionnaires les suivirent successivement. Ils se dispersèrent ensuite et continuèrent, sous l'habit de lettrés, leur mission dans d'autres provinces.

L'œuvre de l'évangélisation grandit dans toute la Chine jusqu'à la mort de l'empereur Chi-Tsou ; mais là les espérances que de si heureux commencements avaient permis de concevoir, ne tardèrent pas à s'évanouir : les sectateurs du *Tao* eurent le dessus et le christianisme commença graduellement à s'éteindre dans tout l'empire sous le feu non-seulement de la persécution la plus atroce, mais sous l'action de l'hypocrisie la plus perfide, de la dialectique la plus insinuante, celle que les Loges chinoises empruntent à Satan leur Père.

En 1848 la Mâconnerie marche à ciel ouvert à la conquête de l'Europe et les *Tao-pings* suivent la même impulsion en Chine. Les gouvernements européens qui ont longtemps combattu l'Eglise, tombent en proie à la secte, et la *Bête* que les empereurs chinois lançaient contre les chrétiens, enhardie par ses succès, se tourne contre eux-mêmes. Les *Tao-pings*, comme les francs-maçons, sommeillent pour le moment ; ils semblent d'un côté assez satisfaits de leur passé, et de l'autre

côté assez étourdis des coups qu'ils ont reçus et du mal qu'ils ont fait pour suspendre leurs attaques; mais c'est un calme trompeur, auquel nul homme sensé ne peut avoir confiance.

La grande nécessité du moment est de revenir au sens chrétien de ces trois mots : *liberte*, *égalité*, *fraternité*. Tant que je vois la généralité des hommes accepter la signification funeste que la secte a donnée à ces trois grandes paroles — résumé de tout l'enseignement du Christ — je tiens que la société demeure encore sous le poids et l'imminence d'un caraclysme épouvantable.

LE MARIAGE.

Le rédacteur de l'*Eglise libre*, journal protestant de Nice, s'étonne de la remontrance respectueuse adressée au roi par les évêques de Bavière. Nous avons perdu l'habitude de citer ce journal, depuis que sa mauvaise foi nous a montré qu'il était impossible de suivre une discussion avec lui; nous le ferons aujourd'hui, parce qu'il nous fait voir assez bien ce que deviendrait le mariage avec les doctrines protestantes, et à quel point ces doctrines, même chez ceux qui ont le plus d'horreur — apparente — pour la domination de l'Etat, mènent à faire bon marché des sacrements et soumettent facilement l'autorité divine à l'autorité humaine. Il ne sera sans doute pas inutile de donner en même temps un exemple de l'ignorance et de la perfidie d'un organe dont le principal rédacteur est un pasteur. Voici donc ce que dit M. Léon Pilatte, pasteur de l'Eglise libre, à Nice :

Il faut noter que la loi en question se borne à exiger que le mariage civil ait lieu. Les époux demeurent libres d'y ajouter tous les rites religieux que bon leur semble. Seulement le mariage ne sera valide qu'à la condition d'avoir été *civilement* contracté. C'est, on le voit, le régime même sous lequel nous vivons en France depuis la fin du siècle dernier.

Hé bien, ce régime que le clergé papiste supporte parmi nous avec tant de douceur et dont il se garde bien de demander l'abrogation, a été formellement condamné par l'Eglise. Les remontrants du roi de Bavière, « pour écarter toute espèce de doute à ce

sujet, » lui mettent sous les yeux la suivante décision infaillible de Pie IX, adressée le 9 septembre 1852, au roi Victor-Emmanuel :

« C'est un article de foi que le mariage a été élevé par Notre-« Seigneur Jésus-Christ à la dignité de sacrement. C'est également « la doctrine de l'Eglise catholique que, dans le mariage, le *sacre-« ment* n'est point un attribut accidentel venant s'ajouter au pacte « matrimonial, mais qu'*il forme une condition essentielle inhérente « au mariage même*. De telle sorte qu'entre chrétiens *la célébration « du mariage n'est légitime que dans et par l'action sacramentelle, « en dehors de laquelle il demeure un simple concubinat*. Donc, une « loi civile qui croit pouvoir séparer, chez les catholiques, le sacre-« ment de mariage du pacte matrimonial, et entreprend de déter-« miner la validité de celui-ci, contredit à la doctrine de l'Eglise, « usurpe sur ses droits et *met pratiquement au même niveau le con-« cubinat et le sacrement*, en déclarant l'un et l'autre également « légitimes. »

Voilà donc le jugement du pape sur notre loi française : 1° Elle contredit l'Eglise ; 2° Elle usurpe sur ses droits ; 3° Sous le nom de *mariage* elle institue le *concubinage* légal.

Malgré cela on ne la dénonce point tout haut parmi nous ; l'opinion publique n'y est pas encore suffisamment préparée. On se contente de la condamner tout bas dans les séminaires et dans les confessionnaux. Mais dès qu'en Allemagne il est question d'instituer ce qu'en France il supporte si bien, le clergé crie à la persécution.

Les plaintes qu'on fait entendre là et la résignation qu'on pratique ici sont instructives ; elles montrent une fois de plus la politique à deux fins, plus habile qu'honorable, pratiquée par l'Eglise romaine. Vienne le jour propice et le monde sera tout étonné d'apprendre par les clameurs et les pleurs hypocrites de quelque pape, qu'en France aussi, l'Eglise depuis trois quarts de siècle et jusqu'à présent, a été odieusement opprimée et persécutée.

Nous avons dit *ignorance* et *perfidie*.

L'ignorance consiste à croire que le clergé français n'a jamais protesté contre le mariage civil et qu'il le considère autrement que comme un concubinage, lorsqu'il est contracté sans les formalités prescrites par le concile de Trente. Le clergé, chez nous, ne cesse d'avertir les fidèles que le mariage est un sacrement, et que les formalités accomplies à la mairie, nécessaires pour que le pouvoir civil donne force de loi au mariage

religieux, ne sont pas et ne peuvent être le mariage. Pour éviter de graves inconvénients, on se soumet à ces formalités, mais on sait fort bien qu'on n'est pas encore marié (nous parlons des catholiques) quand on sort de la mairie. Ce sont les catholiques eux-mêmes qui sont ici violentés dans leur foi, car il suffirait certainement que le mariage religieux fût enregistré sur les actes de l'état civil, pour que tout inconvénient disparût. N'est-il pas, d'ailleurs, véritablement vexatoire que des époux chrétiens soient obligés de paraître d'abord devant le magistrat civil, sous des peines graves, tandis qu'il suffirait que ce magistrat constatât l'accomplissement régulier des rites religieux et le consentement mutuel des époux, tandis que la loi reste muette et désarmée devant tant d'unions illicites et irrégulières qui détruisent la vraie notion de la famille et compromettent fatalement l'avenir des enfants?

La perfidie se trouve dans l'accusation d'hypocrisie lancée contre le clergé catholique de France, et dans cette insinuation, qui termine l'article, que ce clergé, si les circonstances deviennent plus favorables, criera à l'oppression et à la persécution. Ni les catholiques, ni le clergé de France ne se trouvent opprimés et persécutés; mais cela ne veut pas dire qu'il n'y ait rien à changer dans la législation actuelle et que la religion catholique, religion de la très-grande majorité des Français, n'ait pas à se plaindre de certaines dispositions législatives qui ne sont pas en harmonie avec sa doctrine et ses droits.

J. Chantrel.

LE JUBILÉ.

LETTRE ENCYCLIQUE DE LÉON XII.

(Suite et fin. — V. les numéros des 23 et 30 janvier et du 6 février.)

Mais pour que ces choses arrivent à bonne fin, vous avez besoin de l'aide des ouvriers que le Seigneur a appelés dans sa vigne. Ne cessez donc point de les avertir qu'il ne leur est pas permis de rester oisifs, et de leur montrer combien il est nécessaire qu'ils travaillent à corriger les mœurs du peuple. Examinez avec soin leur conduite, leurs discours, leurs conversations, leurs habitudes : « Car, dit saint Grégoire le Grand, la main

« sale ne peut laver l'autre, l'œil plein de poussière ne peut « apercevoir les taches; ainsi doit être exempt de souillure ce« lui qui veut corriger les souillures d'autrui. » Faites aussi une grande attention à la gravité et à la modestie de leur hahabillement. Afin qu'ils soient capables d'instruire les fidèles et d'accomplir régulièrement et convenablement les fonctions ecclésiastiques, ne vous contentez pas des connaissances qu'ils peuvent avoir acquises avant d'entrer dans les Ordres; ayez soin qu'ils ne négligent pas de continuer à s'exercer avec ardeur dans l'étude des choses sacrées. C'est à cela qu'a visé le Concile romain célébré par Benoît XIII dans l'année du Jubilé de 1725, lorsqu'il a décrété que les réunions (conférences) ecclésiastiques « doivent se tenir une fois par semaine, et qu'on y « doit attentivement proposer, discuter et résoudre pratique« ment les questions de rite et les cas de conscience. » Nous vous recommandons cette pratique de la façon la plus vive.

En ce qui concerne les autres ecclésiastiques, il est juste que ceux qui excellent en dignité excellent en tout le reste. Il vous appartient donc d'exercer sur eux la plus active vigilance, afin que le peuple ne trouve rien de repréhensible en ceux sur qui il a principalement les regards fixés, et il faut qu'ils conspirent avec vous par le conseil et par l'action à l'accomplissement de votre ministère sacré, pour l'édification du corps du Christ, de sorte qu'ils puissent, selon l'expression du Concile de Trente, être appelés le sénat de l'Eglise. Encouragez particulièrement la sollicitude et l'industrie des curés, afin que, d'après les prescriptions du même saint Concile, « ils instruisent incessam« ment le peuple par eux-mêmes, qu'ils le fortifient par les sa« crements, qu'ils adressent pour lui chaque jour des prières « et des supplications à Dieu, qu'ils brillent aux yeux de tous « par le louable exemple de leur vie et de leur conduite, par « leurs vertus, par la pureté de leurs mœurs, qu'ils montrent « ainsi à tous le chemin du salut, » et qu'enfin ils accomplissent tous les ministères qui leur sont prescrits par le Concile.

Gardez vos séminaires comme la prunelle de l'œil; que les jeunes gens qui grandissent pour l'espoir de l'Eglise, que l'instruction et l'éducation des jeunes clercs vous soient à cœur par dessus tout; veillez avec la plus grande attention à ce que

nul n'entre dans les Ordres sacrés si, par son caractère, par sa vertu, par sa science, il ne paraît pas être véritablement appelé à l'héritage du Seigneur. Ne veillez pas avec moins de sollicitude à la bonne conduite des communautés religieuses, en usant pour cela des pouvoirs qui vous sont accordés par le concile de Trente, soit comme Ordinaires, soit comme délégués du Siége apostolique. Visitez fréquemment les écoles et les colléges où l'on instruit les jeunes gens, afin d'éloigner d'eux les poisons de la corruption du siècle présent, et d'y faire diriger toute chose selon la règle d'une sainte discipline. Veillez à ce que les religieuses, qui se sont vouées à Dieu, se maintiennent dans la piété, et, comme les avertit le concile romain, « qu'elles « instruisent pieusement et catholiquement les jeunes filles qui « vivent avec elles, qu'elles ont reçues pour être élevées et « formées, et qu'elles aient soin de ne pas leur permettre des « vêtements et une toilette peu convenables pour des jeunes « filles vivant avec les épouses du Christ. »

N'oubliez pas que tout ce qui a été prescrit par le concile de Trente relativement à la célébration des synodes et à la visite des diocèses, forme une partie très-importante de votre charge. Nous vous recommandons vivement de veiller à ce que toutes ces prescriptions soient religieusement observées dans le temps et de la façon qui conviennent. Vous connaîtrez ainsi vos brebis, et vous saurez à quels maux vous devez porter remède, quels avantages vous devez leur procurer. Le soin de toutes les conditions vous est confié, mais principalement le soin des pauvres, à qui le Christ a déclaré qu'il avait été envoyé par son Père pour leur porter la bonne nouvelle, et en faveur desquels il a donné tant de marques d'une particulière bienveillance. Or vous comprenez avec quelle facilité, sous la pression de l'indigence, ils pourraient perdre tout le fruit de la présente bienfaisance de Dieu. Usez donc des biens de l'Eglise de manière à accomplir par l'exemple ce précepte du Seigneur : *Ce qui reste, donnez-le en aumône*, et observer fidèlement ce que l'Eglise prescrit aux évêques en ce qui concerne l'usage de ces biens. Que les gémissements des indigents aient un facile accès auprès de vous ; implorez pour eux le secours des riches, en leur rappelant souvent le précepte de l'aumône, et, de toutes vos

forces, défendez-les de toute oppression et de toute injustice. Que votre zèle s'allume surtout, puisque ce mal s'est si fortement aggravé dans ces temps malheureux, contre l'iniquité des usuriers qui, comme le dit le Catéchisme romain, pillent le misérable peuple et le tuent par leurs usures... (1).

Parmi les pauvres, nous recommandons spécialement à la charité ceux chez qui se joint à la pauvreté, comme un surcroît de malheur, soit la cécité, soit la maladie ; veillez à ce qu'il y ait des maisons où soient nourris et élevés les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, où l'on accueille les malades et les infirmes, et où ces malheureux trouvent tous les secours convenables tant pour leurs corps et pour leurs biens que pour leur âme.

Nous n'en dirons pas davantage. Vous êtes les pasteurs et maîtres des peuples. C'est donc à vous, Vénérables Frères, qu'il appartient de veiller, non-seulement à ce que les troupeaux qui vous sont confiés ne *souffrent pas des assauts des bêtes spirituelles*, mais encore à ce qu'ils soient nourris de la céleste doctrine par des conseils et des lois salutaires et surtout par l'exemple. A cela se rapportent ces paroles qui vous sont aussi adressées par le Seigneur : « Vous êtes la lumière du « monde... Que votre lumière brille de telle sorte devant les « hommes, qu'ils voient vos œuvres bonnes, et qu'ils glori- « fient votre Père qui est au Ciel. » C'est là ce qui a le plus d'efficacité pour toucher les esprits et pour fermer la bouche de ceux qui font entendre des paroles d'injustice, selon cette parole de l'Apôtre : « En toutes choses donne l'exemple des bonnes « œuvres, dans la doctrine, dans la pureté des mœurs, dans la « gravité; que ta parole soit saine, irrépréhensible, afin que « l'adversaire soit dans la crainte, n'ayant rien à dire de mal « de vous. » Ainsi arrivera-t-il que les peuples verront non-seulement ce qu'il y a à faire, mais qu'ils le feront effectivement, et que, comme les apôtres, vous serez le sel de la terre, c'est-à-dire, que la pourriture des péchés étant enlevée, l'intégrité de la vie et des mœurs se conservera longtemps sans

(1) Qu'on agisse avec la même vigueur contre le crime du vol, qui trouble la société de tant de façons et avec de si grands dommages.

corruption, une fois que les hommes en auront été imprégnés par vous. Tels sont nos vœux; c'est dans cette confiance en votre vertu et en votre sollicitude, que nous espérons, avec l'aide de Dieu, qu'après la ruine des erreurs et des vices et l'affermissement de la piété, les fidèles se revêtiront, comme les en avertit l'Apôtre, « ainsi que les élus de Dieu, saints et « aimés, des entrailles de la miséricorde, de la bénignité, de « l'humilité, de la modestie, de la patience, se supportant les « uns les autres, se pardonnant mutuellement, comme le Sei- « gneur nous a pardonné, et sur toutes choses qu'ils aient la « charité, qui est le lien de la perfection; » lien qui porte véritablement avec lui et qui conserve unies ensemble toutes les vertus chrétiennes, et qui unit l'homme à Dieu, en quoi se trouve toute la perfection de l'homme. Qu'il vous soit donné de recueillir, comme prix de vos fatigues, ce grand fruit du saint Jubilé, par les mérites de Jésus-Christ notre Dieu et Rédempteur, et par les mérites de tous les saints; et afin que le Père de toutes les miséricordes et le Dieu de toute consolation vous accorde l'accomplissement de ce vœu, par le même Rédempteur, son Fils, qui a fait la même prière en disant : *Je vous demande, ô Père, qu'ils soient un comme nous sommes un*, nous le supplions de toutes nos forces, et nous vous accordons affectueusement la Bénédiction apostolique à vous et aux troupeaux qui vous sont confiés.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 8 des calendes de janvier (25 décembre), de l'an de l'Incarnation du Seigneur, mil huit cent vingt-cinq, de Notre Pontificat le troisième.

RÉCEPTION ACADÉMIQUE.

Le 11 février, M. Alexandre Dumas fils est venu prendre possession du fauteuil académique laissé vacant par la mort de M. Lebrun. MM. Legouvé et Doucet avaient été choisis par le récipiendaire pour être ses parrains; M. d'Haussonville était chargé de répondre à son discours.

Dès neuf heures du matin, la foule se pressait aux portes de l'Institut; le nom du nouvel élu avait attiré une affluence

énorme de curieux, où, bien entendu, dominaient les dames, et celles du meilleur monde.

Cela se comprend : il s'agissait de voir et d'entendre l'auteur du demi-monde.

Lorsque tout le monde a été placé, — et que M. Pingard a dû se donner de peine ! — M. Dumas est entré et bientôt il a lu son discours, sur un ton fort peu académique, le discours du reste ne l'étant pas du tout.

Il est de mode de comparer le style de M. Dumas à un feu d'artifice; ce sont des fusées, des chandelles romaines, des soleils, des bouquets, que sais-je encore? Je suis assez de cet avis et je ne prétends pas par là faire l'éloge du nouvel académicien ; en effet, de tous ces pétards littéraires qui émerveillent l'œil au moment où ils sont lancés, il ne reste bientôt plus rien qu'un petit chiffon de papier noirci qui fume dans le gazon où les curieux le foulent aux pieds.

Dans son discours, M. Dumas a fait d'abord l'éloge de son père, puis il a parlé de son prédécesseur, M. Lebrun, mais pas du tout pour faire son éloge; nous verrons pourquoi tout à l'heure ; puis il a jugé, — à propos de je ne sais quoi, — qu'il lui fallait faire l'éloge de Richelieu, le fondateur de l'Académie, et alors il s'est élevé à une telle hauteur, ou si vous l'aimez mieux, il est descendu à de telles profondeurs, qu'un instant nous avons cru qu'il nous lisait une page détachée du roman des *Trois Mousquetaires.* Aramis ou Porthos avaient cédé la parole à Corneille; voilà toute la différence que nous y avons vu.

Enfin M. Dumas en est venu à faire son propre éloge, ou si vous aimez mieux, son apologie.

Tout le monde sait bien qu'à peine échappé du collége, M. Dumas, à la faveur du nom de son père, a eu ses grandes et petites entrées dans les coulisses des théâtres à la mode, et a été admis dans les boudoirs des femmes *comme il en faut,* prétend-il. C'est là qu'il a puisé toutes ces idées en morale et en philosophie, et qu'il s'est farci la tête des monstrueux paradoxes qu'il reproduit chaque jour dans ses pièces, ses romans, ses brochures et ses feuilletons.

Ces femmes du demi-monde, il les a si bien et si exception-

nellement fréquentées qu'il n'en connaît, je ne dis pas assez, qu'il ne soupçonne même pas qu'il puisse y en avoir d'autres.

Il s'est épris d'une folle passion pour elles, la bonne âme! mais à ce point qu'il s'est fait missionnaire parmi elles, qu'il travaille sérieusement à leur conversion, et qu'il a inventé à leur usage le fameux *baptême de l'amour.*

Oui, cet amour est un bain qui est là toujours tout préparé où elles peuvent venir laver leurs tuniques toutes souillées de boues et d'immondices et les retirer plus blanches et plus immaculées que jamais.

Mais cela ne lui a pas suffi. Pour guérir les plaies honteuses que le vice et la débauche ont faites à l'âme de ces courtisanes, il a imaginé, admirez le moyen! de les transporter sur la scène et de les offrir en spectacle au public.

Et remarquez bien ceci, c'est que M. Dumas qui a fort peu d'études et partant un fond très-peu sérieux, mais qui ne manque ni d'esprit, ni de talent, trouve le moyen de rendre ces héroïnes tellement intéressantes, que petit à petit, — le cœur humain est si faible et si porté à la compassion! — on se surprend à les plaindre, ces pauvres filles. Bientôt on ne les accuse plus, c'est la fatalité, les circonstances, que sais-je encore? qui les ont conduites là... et puis après tout, le vice est si joli, si frais, si coquet, si attrayant, dans ces boudoirs tout capitonnés de soie rose ou bleue, que les fleurs embaument de leurs énervantes senteurs; elles sont si belles, si aimables, les maîtresses du logis, dans leurs longs peignoirs de mousseline blanche, symbole de leur candeur, avec leurs yeux langoureux, leurs poses étudiées, leurs mignardises!... et puis, voyez leurs adorateurs, ce ne sont qu'ambassadeurs, fils d'ambassadeurs, secrétaires d'ambassades, attachés d'ambassades, ils sont tous là en habit noir, en cravate blanche, aux genoux de la belle. Sur la table le champagne pétille; après boire on joue, et on joue gros jeu... Dites-donc, monsieur le moraliste, voici que vos spectateurs et surtout vos spectatrices ne les plaignent plus, vos héroïnes, elles les envient tout bas au fond du cœur, elles les admirent. Tout à l'heure on disait: « Pauvre fille! » et maintenant j'entends qu'on murmure : » Heureuse fille! » et ne savez-vous pas que de l'admiration à l'imitation, il n'y a qu'un pas!

Que M. Dumas nous montre ses pénitentes! Qu'il nous montre une seule de ses converties! Quant à ses victimes, elles sont malheureusement, hélas! trop nombreuses.

Or M. Dumas a été amené, dans son discours, à reproduire pour la centième fois ses chères théories sur la femme et sur le théâtre, d'abord parce qu'il ne perd jamais aucune occasion de le faire, et ensuite parce que M. Lebrun s'était permis, *infandum!* d'écrire un jour dans une certaine préface, et cela tout exprès pour le moraliste Dumas :

« Depuis un certain nombre d'années il s'est répandu sur « les théâtres, en faveur de certaines personnes bannies du « monde, un goût de réhabilitation que je puis aussi peu com- « prendre que partager. La mode est venue partout d'offrir à « l'intérêt public des femmes tombées et souillées que la pas- « sion épure ou relève. La passion était autrefois humiliée et « repentante, elle est aujourd'hui glorifiée dans ses plus vils « excès; elle porte le front haut; elle défie, elle est insolente : « c'est à l'honnêteté à baisser les yeux. On place ces femmes « sur le piédestal et l'on dit à nos femmes et à nos filles : Re- « gardez, elles sont meilleures que vous. »

Comprenez-vous maintenant pourquoi M. Dumas s'est montré si *grincheux* envers M. Lebrun son prédécesseur, dont il a remplacé l'éloge par le sien propre?

Et voyez si M. Dumas joue de malheur. M. Caro a été élu en même temps que lui à l'Académie, et dans quelques jours ce sera son tour de venir prendre place sur le fauteuil qui lui a été désigné et qu'il mérite certes bien d'occuper. Eh bien! M. Caro n'est pas plus dupe, que M. Dumas lui-même du reste, de ces paradoxes échafaudés les uns sur les autres. M. Caro, tout comme M. Dumas, a compris que dans ce genre de littérature il avait à exploiter une veine qui, eu égard à l'abaissement des âmes à notre époque, devait rapporter en renommée et en espèces sonnantes de gros bénéfices, et voilà qu'il a écrit et cela tout exprès pour M. Dumas :

« Qu'ils sont bien au fait du public ces jeunes roués de la « littérature! Ils savent quelle piquante saveur a le fruit dé- « fendu pour cette foule qu'ils ont plaisamment décorée, dans « leur impertinence d'atelier, du nom de bourgeois. Ils sa-

« vent que le gros du public n'a guère dans ses mains que cette « sorte d'honnêteté qui s'explique par une sage horreur des frais « de l'immoralité. Le public serait vicieux si le vice ne coûtait « pas cher. Il a tous les vices compatibles avec son livre de « comptes ; ce sont des vices bien réglés, bien rangés, tout à « fait prudents, ce sont des vices économes. En revanche ce « bon public a la passion de notre mère Evé : il est curieux, « passionnément curieux ; il ne dîne pas à la Maison-d'Or, par-« ce que sa conscience, qui se résume dans sa bourse, ne le lui « permet pas ; mais, grand Dieu ! qu'il est heureux quand il « peut voir, à prix modéré, d'une banquette de théâtre, les « belles choses qui s'y passent, entendre les belles choses qui « s'y disent. Or voilà ce que savent parfaitement nos jeunes réa-« listes, et ce qu'ils exploitent avec une industrie merveilleuse. « Quelle fougue de pinceau ! Quelle énergie intempérante de « coloris ! Quelle ardeur de style ! et tout cela pourquoi ? Pour « nous faire assister à je ne sais quelles vilenies d'un monde « interlope ; pour nous faire pénétrer dans l'intimité de quel-« ques Aspasies vuglaires ; pour ouvrir à nos Alcibiades de « boutique ces impurs boudoirs où va s'égarer un impossible et « délirant amour et nous montrer enfin cette alcôve, où râle au « dénouement, la volupté poitrinaire sur un flot de dentelles. « Comme nous avons une peinture réaliste, nous avons une lit-« térature de *Camélias*. Admirable symbole que cette fleur qui « n'a pour elle qu'un éclatant coloris et à laquelle manque le « parfum, cette âme des fleurs. » (M. Caro, *Etudes morales sur le temps présent.*)

Quand l'auteur de la *Dame aux Camélias* eut terminé son apologie, M. d'Haussonville se leva pour lui répondre. On s'est retrouvé à l'Académie avec cet homme aimable et spirituel, qui occupe dans la littérature sérieuse un rang distingué et qui manie sa langue avec une élégance et une facilité vraiment remarquables. M. Dumas avait eu la bonté d'indiquer à M. d'Haussonville de quelle manière il devait lui répondre : c'est-à-dire en langue académique. « Ce qu'on appelle aujourd'hui la lan-« gue académique, avait-il dit en effet dans la première partie « de son discours, l'art si difficile de dire la vérité, avec toute « la sincérité, toute la courtoisie et toutes les finesses possi-

« ble... » Eh! bien M. d'Haussonville a montré à M. Dumas qu'il avait gardé les bonnes traditions de l'Académie et il a dit avec toute la vérité, toute la sincérité, toute la courtoisie et toutes les finesses possible, que M. Dumas était un ignorant en fait d'histoire, un écrivain plus que paradoxal, qu'il n'était point dupe, pas plus que la majorité de ses collègues, de ses théories absurdes sur la femme et sur le théâtre, et, en un mot, qu'il avait manqué gravement à toutes les convenances en se permettant de mettre sur la sellette le vénérable M. Lebrun son prédécesseur, et il est venu lui faire alors un éloge ému de cet homme regretté qui fut son ami.

Somme toute, la journée a été mauvaise pour M. Dumas, aux yeux des gens sérieux, et aussi... pour l'Académie.

En terminant, nous rappellerons ce passage du discours de M. Dumas : « En un mot, Messieurs, et s'est un homme de théâtre « qui vous parle, il ne faut jamais nous amener les jeunes filles. « Et savez-vous pourquoi je m'exprime si nettement ? Parce que « je respecte tout ce qui est respectable. Je respecte trop les « jeunes filles pour les convier à ce que j'ai à dire et je respecte « trop mon art pour le réduire à ce qu'elles peuvent entendre. » Mères de famille prenez-en note ; et Dieu sait si le conseilleur est sévère cependant !

Et enfin nous rappellerons cette phrase de M. d'Haussonville, ceci pour les utopistes qui rêvent la réformation du théâtre pour en faire une école de morale : « Qu'il y ait incompatibilité « absolue d'humeur entre le théâtre et la morale, je ne le pré- « tends pas non plus. Peut-être pourrait-on les comparer à « l'un de ces ménages dont aucun tribunal n'a prononcé la sé- « paration, bien que par un accord tacite le mari et la femme « vivent chacun de leur côté et affectent de ne pas se connaî- « tre. » — Et la morale de tout ceci est que les honnêtes gens sont aussi déplacés au théâtre de M. Dumas que M. Dumas à l'Académie.

P. Tournafond.

LES CERCLES D'OUVRIERS.

Nous nous sommes déjà plusieurs fois occupé de l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers ; au moment où un nouveau

cercle vient de se fonder à Paris, et où les promoteurs de cette œuvre excellente font un Appel aux hommes de bonne volonté, qui l'entendront certainement, nous pensons qu'il sera bon d'indiquer en quelques mots la situation des Cercles.

L'Œuvre a pour but, nos lecteurs le savent, de susciter et d'organiser le dévouement de la classe dirigeante envers la classe ouvrière, afin de ramener dans l'atelier la religion, les mœurs et le patriotisme, qui en sont bannis par l'esprit de révolution.

A cet effet l'Œuvre forme dans la classe élevée des associations inspirées par l'esprit catholique, et les constitue en comités locaux pour la fondation d'associations ouvrières semblables en leur esprit, qui prennent la forme et le nom de *Cercles catholiques d'ouvriers.*

Les Cercles ainsi constitués sont des centres de réunion où les sociétaires trouvent un abri et une aide pour la pratique de leurs devoirs religieux, un encouragement à l'esprit de résistance au mal et de propagande du bien, des institutions économiques, des moyens d'instruction et des délassements honnêtes dont ils peuvent au besoin faire profiter leurs familles.

L'admission au Cercle et toutes ses institutions sont confiées à un Conseil élu entre ses sociétaires, sous le contrôle d'un Directeur nommé par le Comité.

L'Œuvre exerce d'abord sa propagande dans les rangs de la classe élevée, elle pénètre ensuite dans les masses populaires par des conférences publiques, des missions, des publications, des *tracts* inspirés de son esprit nettement catholique ; puis en s'unissant dans un concert étroit aux autres œuvres de la charité chrétienne.

Fondée en 1872, avec la bénédiction du Saint-Père, elle a créé ainsi en trois ans *cent Comités* et *autant de Cercles* tant dans les plus grandes villes que dans des bourgades, et elle vient de recevoir la confirmation de sa constitution par des indulgences spéciales octroyées aux membres de ses Comités ou Conseils et aux Sociétaires de ses Cercles.

TABLEAU DES DÉVELOPPEMENTS ACTUELS DE L'ŒUVRE.

Paris compte déjà 10 Cercles ; Lyon, 5 ; Bordeaux, 2 ; Tou-

louse, 4 ; Marseille, 6 ; Lille, 4 ; Lorient, 2; Maubeuge, 3 ; Annonay, 2 ; Nantes, 2.

Ont ouvert un premier Cercle :

Roubaix, Luçon, Tarbes, Tours, Liesse, Reims, Saint-Affrique, Pau, Grenoble, Villefranche-sur-Saône, Josselin, Vannes, Montréal de l'Aude, Bar-le-Duc, Bagnères-de-Bigorre, Oullins, Milhau, Béthune, Béziers, Lumigny, Lunéville, Sables d'Olonne, Dinan, Troyes, Gélos, Montpellier, Carcassonne, Caen, Morlaix, Cambrai, Montolieu, La Seyne-sur-Mer, Orléans, Brest, Roquevaire, Rouen, Villefranche de Rouergue, Roanne, Châtellerault, Saint-Georges de Luzençon, Fleurance, Revel, Nancy, Dieppe, le Havre, Tourcoing, Malicorne, Pont-à-Mousson, Gien, Abbeville, Saint-Omer, Moissac, Saint-Germain, Pont-Saint-Esprit, la Bernardière, Lormes, le Boupère, la Roche-sur-Yon, Lillers, Henan-Bihen, Quimperlé, Valenciennes, Malestroit, Verdun, les Herbiers, Pouzauges, Lisieux, Bugimier, Hasparren, Séez, Saint-Brieuc, Saint-Pol de Léon, Nogent-sur-Seine, Commercy, Besançon, Montauban, Clermont-Ferrand, Alby.

TABLEAU DES CERCLES ACTUELLEMENT OUVERTS A PARIS.

Montparnasse, boulevard Montparnasse, 126 ;
Belleville, rue Levert, 11 ;
Montmartre, rue du Mont-Cenis, 41 ;
Vaugirard, rue de Vaugirard, 350 ;
Saint-Antoine, rue de Montreuil, 37 ;
Passy, rue Mesnil, 10 ;
La Villette, rue de l'Ourcq, 84 ;
Gros-Caillou, rue Saint-Dominique, 170 ;
Batignolles, rue Marcadet, 277 ;
Sainte-Geneviève, rue des Carmes, 23.

Voici maintenant l'*Appel* fait aux hommes de bonne volonté par le Comité des Cercles catholiques d'ouvriers de Paris :

En présence des souffrances morales et des erreurs dans lesquelles la Révolution a plongé la classe ouvrière, nous renouvelons aujourd'hui l'appel que nous avons adressé il y a trois ans aux hommes de bonne volonté, afin que le peuple ne se crût pas plus longtemps

délaissé par ceux à qui leur condition sociale impose les devoirs de chef de famille envers leurs frères en Jésus-Christ.

Pendant *ces trois années* nous avons travaillé à former dans les quartiers populeux des Conseils dirigeants et des Associations catholiques ouvrières qui fissent refleurir dans leur sein la vie chrétienne des antiques confréries.

Aujourd'hui nous sentons que les foyers ainsi crées doivent rayonner autour d'eux, réchauffer tous les membres de la famille ouvrière et leur apporter par la vertu même de la religion tous les bienfaits moraux, sociaux et économiques qui sont intimement liés dans l'œuvre de la Providence.

Que ceux qui croient à une autre solution de la question ouvrière ne repoussent pas pour cela notre foi ! Qu'ils nous laissent chercher nos espérances plus haut, porter la lutte plus avant dans la région où sévit le mal, pénétrer dans le monde du travail par les œuvres plutôt que par les systèmes, et opposer aux leurres décevants des sociétés secrètes les bienfaits profonds de l'association catholique.

Nous sommes la plus jeune de ces légions enfantées par l'Eglise, qui tantôt enseignant les enfants, tantôt protégeant les adolescents, tantôt soignant les malades, tantôt recueillant les vieillards, apportent le soutien à la faiblesse, la consolation à la souffrance, la lumière à l'égarement, et nous ne saurions ajouter une œuvre nouvelle à toutes celles de la charité, mais bien mettre à son service une force renouvelée des anciennes voies de la civilisation chrétienne.

De même que nous avons trouvé un type de ces foyers où l'ouvrier se conserve chrétien et patriote, dans le *Cercle catholique d'ouvriers* du boulevard Montparnasse, et que nous en avons poursuivi la reproduction dans dix quartiers de Paris et plus de cent fois dans toute la France; de même nous avons rencontré, dans l'usine chrétienne du *Val-des-Bois*, près de Reims, le plus merveilleux ensemble des bienfaits de l'association catholique au sein de la famille ouvrière (1); et nous poursuivons le développement de notre action en propageant cet ensemble d'œuvres inspirées par le divin Ouvrier de Nazareth.

Nous avons pris sa croix pour emblème, ses promesses victorieuses pour devise, et nous ne croirons avoir porté nos efforts à la hauteur de notre but, que quand les puissances du mal en auront tressailli, et que nous aurons éprouvé leurs coups.

(1) Brochure spéciale en dépôt au Secrétariat général de l'Œuvre, 17, quai Voltaire. Prix : 1 franc.

Pour tenir cet engagement, pour soutenir une pareille lutte, il nous faut, après la grâce de Dieu, des hommes et de l'argent; il nous faut décupler nos forces et tripler tout d'abord le nombre de nos fondations dans Paris.

Que si l'on trouve excessive cette poursuite de notre plan, qu'on la mesure à l'excès du mal à combattre, et qu'on songe que la grandeur du péril social fait aussi celle du devoir... Et alors on répondra largement à cet appel aux hommes de bonne volonté en faveur de l'*Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers.*

LE COMITÉ DES CERCLES CATHOLIQUES D'OUVRIERS DE PARIS,

Cte A. de Beliissen, Louis Berthé, Cte F. de Chabot, Faudot-Bel, L. de Givry, Hirsch, E. Keller, La Tour du Pin Chambly, Vte Le Lieur de Ville sur Arce, Maurice Maignen, L. Milcent, Vte de Mortemart, Cte de Mun, Cte A. de Mun, R. de Récy, Vte de Valence, J. de Vaufleury, Henri Vétillart, Cte L. de Villermont, P. Vrignault.

AVIS IMPORTANT.

Les adhésions sont reçues et les offrandes recueillies au Secrétariat général de l'Œuvre, 17, quai Voltaire, à Paris.

Les personnes qui désireraient donner une destination spéciale à leur offrande peuvent ou l'indiquer sur le bulletin de souscription, ou adresser ce bulletin à l'un des Cercles de Paris.

REVUE DES LIVRES.

1. La France et l'empire des Indes. — 2. Les promesses du Cœur de Jésus. — 3. Les Conférences de Frayssinous. — 4. Saint Louis et son temps. — 5. Les mois de Saint-Joseph. — 6. L'Armorial des évêques.

1. *La France et l'empire des Indes*, les fondateurs de la domination française dans la péninsule indienne, et les officiers de fortune européens chez les princes indous contemporains, par Octave Sachot; Paris, 1875; in-12 de XII-276 pages, chez Victor Sarlit, rue de Tournon, 19; — prix : 2 francs.

Le rôle que les Francais ont joué dans l'Inde est à peine connu chez nous : on cite bien les noms des Dumas, des Dupleix, des La Bourdonnais, des Bussy et des Lally-Tollendal, mais on ne sait

guère par quels exploits et par quels traits de génie ces hommes se sont distingués, et nos histoires classiques ne consacrent que quelques pages à cette histoire de l'Inde française, qui pourrait pourtant offrir tant d'intérêt. On en saura d'autant plus gré à M. Sachot d'avoir réuni en un volume les articles qu'il a consacrés à ce sujet dans la *Revue britannique*, et de s'être servi de témoignages anglais pour glorifier ces courageux enfants de la France, que la patrie semble avoir presque complètement oubliés. Le livre se divise en deux parties distinctes : la première s'occupe des fondateurs de notre domination dans l'Inde, l'autre des officiers de fortune, la plupart français, qui se sont distingués dans ce pays, depuis l'établissement de la domination anglaise. Le tout forme un livre qui intéressera les jeunes lecteurs, et que ne liront pas sans fruit et sans plaisir les lecteurs plus âgés. Ajoutons que douze gravures répandues dans le texte donnent un charme de plus à ce beau petit volume.

---

2. *Promesses du Cœur de Jésus à tous ceux qui voudront l'aimer*, extraites de la vie et des œuvres de la Bienheureuse Marguerite-Marie, par l'abbé A.-J. Rayneau ; Nantes, 1874 ; in-12 de 128 pages, chez Victor Sarlit, à Paris, rue de Tournon ; — prix : 1 franc.

M. l'abbé Rayneau signale douze promesses faites à ceux qui aiment le Cœur de Jésus, et il en fait l'objet d'autant de méditations suivies de prières et de pratiques qui seront goûtées des âmes pieuses. Il s'agit ici d'un livre de piété appelé à faire du bien aux âmes, et que nous croyons pouvoir recommander en toute confiance, persuadé qu'il produira le bien que l'auteur s'est proposé.

---

3. *Frayssinous*, *Conférences choisies*, précédées d'une notice biographique, par A. Laurent ; Tours, 1875 ; in-octavo de LXXX-302 pages, chez Alfred Mame et fils.

Les Conférences de Frayssinous, prêchées à Saint-Sulpice il y a un demi-siècle, ont été comme la préface de ces conférences de Notre-Dame qui sont devenues si célèbres, et qui ont produit tant d'excellents fruits, grâce au zèle éloquent des Lacordaire, des Ravignan, des Félix, des Matignon et des Monsabré ; elles sont restées un modèle de bonne polémique et de beau style, et peuvent être mises dans les mains de la jeunesse comme un livre de littéra-

ture et comme un livre de religion. Nous n'avons pas besoin de recommander autrement le choix qui vient d'en être fait pour former un des volumes de la *Bibliothèque de la jeunesse chrétienne* que publient MM. Mame. Mais nous devons dire que ce volume offre un intérêt particulier dans la notice biographique qui le précède. On a beaucoup entendu parler de Frayssinous, on sait quelque chose de sa vie publique, on connaît peu ses premières et ses dernières années et les détails de sa vie intime. M. Laurent le suit dans sa jeunesse, pendant la première révolution et sous l'Empire, puis sous la Restauration où il a à étudier à la fois l'orateur sacré, l'inspecteur général des études, l'académicien et le ministre; ensuite à la cour de Charles X exilé, où il est chargé de l'éducation du jeune prince qui est aujourd'hui le comte de Chambord; enfin, dans ses dernières années et dans la pratique des vertus intimes qui le faisaient aimer et vénérer de tous ceux qui l'approchaient. Frayssinous, comme un grand nombre de membres du clergé français de son temps, appartenait à l'école gallicane, dont il a soutenu les principes dans son livre intitulé : *Vrais principes de l'Eglise gallicane*, etc.; mais on lui doit rendre cette justice qu'il les soutenait avec modération et qu'il était opposé aux interprétations outrées du gallicanisme. « De bons esprits de ce temps-là, dit justement M. Laurent, subissaient cette erreur comme un préjugé d'éducation, et ne savaient pas voir les inconséquences et les contradictions où elle les conduisait; elle est, grâce à Dieu, ensevelie dans le tombeau que lui a ouvert le saint Concile du Vatican, dont Frayssinous aurait sans aucun doute accepté les décisions avec joie et filiale soumission, s'il eût vécu jusqu'à nos jours! » Cette citation donne, pensons-nous, la vraie note sur le gallicanisme de Frayssinous, en même temps qu'elle montre l'esprit catholique de l'auteur de la notice biographique et du choix des Conférences.

---

4. *Saint Louis et son temps*, par H. Wallon, membre de l'Institut, professeur d'histoire moderne à la faculté des lettres de Paris; Paris, 1875; 2 vol. in-8 de XXXVI-492 et 556 pages, chez Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79.

Parlant en présence de l'Académie française réunie dans l'église Saint-Germain l'Auxerrois, le jour de la fête de saint Louis, le 25 août 1817, Frayssinous prononça ces paroles dans son exorde :

« Nommer saint Louis, c'est rappeler tout ce qu'il peut y avoir de plus auguste, je veux dire le génie et la vertu assis ensemble,

pour le bien de l'humanité, sur un des plus beaux trônes de l'univers.

« Simple dans ses goûts et magnifique par dignité; humble au pied des autels et terrible dans les combats; doux et facile dans le commerce de la vie, mais inébranlable dans ses desseins, saint Louis allia dans sa personne les qualités en apparence les plus contraires: alliance qui, suivant l'expression d'un historien, en a fait un des plus grands hommes et des plus singuliers qui aient jamais été. Prodige de lumière et de sagesse pour le siècle où il parut, il devint l'arbitre des princes de son temps comme il était leur modèle; législateur plein de prévoyance, il jeta par ses lois les fondements de la véritable liberté des peuples comme de la véritable grandeur des héritiers de son trône; jaloux des droits de la royauté, pour le bien même de ses sujets, il les défendit toujours par devoir, et jamais il n'en céda rien par faiblesse; personnage héroïque, il connut ce que le malheur a de plus extrême, mais il n'en fut point abattu; magnanime dans les fers, sublime dans les bras de la mort, il sut être roi et chrétien à tous les instants de sa vie, et s'il avait reçu de la nature toutes ces hautes qualités qu'on admire dans les héros les plus fameux de l'antiquité, il dut à sa piété d'avoir été préservé de leurs vices. *Pietas ad omnia utilis est.* »

Dire que l'œuvre de M. Wallon confirme par les faits et par le témoignage des documents et des monuments la vérité de ce portrait, ce sera faire le plus bel éloge de ce grand et remarquable travail du savant professeur. M. Wallon débute par ces mots: « Louis IX fut un saint sur le trône, » et il recherche quelle influence le caractère du saint a pu avoir sur la conduite du roi, quelle action le gouvernement d'un tel roi a pu exercer sur les destinées de la France ; il montre, par l'histoire du saint roi, où est la grandeur, où est la force d'une nation et sa bonne renommée, et il arrive à cette conclusion qui termine son livre : « Saint Louis a montré que pour faire de la France la première puissance de la terre, il n'est pas besoin de l'esprit de conquête: c'est assez du désintéressement et de l'équité. Saint Louis n'avait qu'à choisir entre les dépouilles de la maison des Hohenstaufen, soit en Allemagne, soit en Italie. Il n'en prit rien, et sa voix fut l'arbitre du monde. »

Le nouvel historien de saint Louis n'a point l'enthousiasme facile, et il semble se garder avec le plus grand soin de tout ce qui sentirait, nous ne disons pas seulement la déclamation, mais l'émotion. Il s'avance avec une certaine lenteur, s'appuyant sur les

documents et sur les faits, et développe avec le plus grand calme les événements de cette merveilleurse époque de saint Louis qui est comme le point culminant du moyen âge. Ce n'est point par des effets de style qu'il frappe le lecteur et qu'il cherche à faire admirer son héros; mais ce calme même du récit, qui n'est point dépourvu d'une certaine grandeur, finit par saisir puissamment l'attention, et fait resplendir la douce et majestueuse figure de saint Louis d'une lumière sereine et vive qui éclaire l'intelligence et réjouit le cœur.

Nous ne saurions ici entrer, à la suite de l'historien, dans les détails de cette belle vie de roi et de cette grande époque historique; nous sommes heureux d'avoir à lui rendre cette justice qu'il a traité son sujet avec une prédilection visible et avec le respect d'un catholique convaincu. Peut-être aurions-nous à lui reprocher d'avoir çà et là éprouvé comme une certaine crainte d'avoir à approuver la conduite politique de quelques papes, et un certain plaisir à montrer l'indépendance de saint Louis dans ses rapports politiques avec le Saint-Siége; peut-être aurions-nous été plus satisfait de lui voir juger avec plus de fermeté la question de la pragmatique-sanction, dont il rejette d'ailleurs l'authenticité; peut-être aurions-nous à signaler çà et là quelques jugements, quelques expressions, qui semblent se ressentir des préjugés d'une certaine école et des préoccupations politiques du jour; et nous n'aurions certainement point pensé comme lui que «l'historien moderne doit se contenter de raconter les vertus» de saint Louis sans entrer dans le récit de ses miracles; mais aussi, telle qu'elle est, l'histoire de saint Louis et de son temps pourra faire plus d'impression sur l'esprit des lecteurs prévenus contre la sainteté; considérée sous ce rapport, l'œuvre de M. Wallon est un monument de plus élevé à l'honneur de la religion catholique et de la royauté chrétienne.

---

5. *Mois de Saint-Joseph.*

Nous avons, l'année dernière, signalé à l'attention de nos lecteurs plusieurs *Mois de Saint-Joseph*, qui peuvent être utiles, particulièrement pendant le mois de mars, aux pieux serviteurs du saint Patriarche, dont le culte se développe si heureusement dans l'Église. Nous leur en signalerons encore quelques autres aujourd'hui.

D'abord le *Mois de Saint-Joseph à l'usage du clergé*, comprenant pour chaque jour une méditation sur les vertus et les devoirs ecclésiastiques et le plan d'une instruction à adresser aux fidèles, par

M. l'abbé Chabrand, vicaire général du diocèse de Gap (Paris, 1874; in-12 de 380 pages, chez Henri Allard, rue de l'Abbaye, 13; prix : 3 francs). Le titre seul que nous venons de transcrire indique suffisamment à quels lecteurs il s'adresse et de quelle utilité il peut être pour eux. « La science et la piété de l'auteur, dit Mgr Guilbert, évêque de Gap, dans son approbation, sa longue expérience dans la direction de la vie sacerdotale, nous sont une sûre garantie que son livre sera très-précieux pour le clergé. » Il nous suffira d'ajouter que l'auteur a soin de faire concorder l'instruction qui s'adresse aux fidèles avec la méditation que le prêtre a dû faire le matin : la méditation est suivie d'une pratique, l'instruction est suivie d'un exemple; tout concourt à sanctifier le prêtre, à instruire, à édifier et à intéresser le fidèle. Nous ne doutons pas que ce livre ne se répande avec rapidité dans le clergé, aussitôt qu'il sera connu.

Le Mois de Saint-Joseph ou méditations pratiques pour chaque jour du mois de mars, par M. l'abbé Berlioux, curé de Saint-Bruno, à Grenoble (in-18 de 196 pages, Paris et Grenoble, chez Victor Sarlit, chez A. Côte et chez l'auteur, prix : 1, 25 et *franco* 1 fr. 50), est digne aussi du succès qu'il a déjà obtenu et des approbations épiscopales qui sont venues le recommander à la piété des fidèles. Les cantiques en l'honneur de saint Joseph, que l'auteur y a joints, en font un manuel utile pour les réunions autour de l'autel du saint Patriarche.

---

6. *Armorial des cardinaux, archevêques et évêques contemporains de France*, avec cent planches gravées sur pierre; Saint-Quentin, 1874; in-12 carré de VIII-128 pages, plus 100 planches, chez Triqueneaux-Devienne; — prix : 10 francs.

Voici un bel et bon livre que nous envoie la province. Il contient d'ailleurs plus que ne l'indique le titre, car l'auteur ne s'est pas contenté d'indiquer quelles sont les armoiries des évêques de nos jours et de les donner sur des planches très-bien gravées, il y a ajouté une étude succincte sur les cardinaux, les archevêques et les évêques, sur les chapeaux, la mitre, la crosse, la croix, les couronnes, le pallium, l'épée, la devise, les titres, le sceau, les armoiries ecclésiastiques, les règles de la composition de ces armoiries, enfin une statistique de l'épiscopat français, suivie d'une table des noms de famille des prélats dont les armoiries sont représentées dans l'ouvrage. Il y a là bien des notions utiles et peu répandues, et que doivent posséder ceux à qui les prélats confient l'exécution

de leur écusson. Quant à la connaissance même des armoiries, on ne saurait en contester l'importance au double point de vue de l'histoire et de l'archéologie : ces armes, en effet, sont non-seulement apposées sur les documents émanant des évêques, mais elles sont aussi sculptées dans leur palais, sur les œuvres pies de leur fondation, sur les édifices religieux qu'ils consacrent, et enfin sur leur tombeau; souvent, aussi, elles marquent un trait de leur caractère, et les dispositions qu'ils apportent à l'accomplissement de leur mission épiscopale. L'*Armorial* des cardinaux, archevêques et évêques forme donc un précieux recueil dont l'intérêt s'étend en dehors du clergé : l'historien l'archéologue, l'érudit, l'artiste y trouveront des indications précieuses.

J. Chantrel.

VARIÉTÉS

La voyante de Fontet. — C'est la première fois que les *Annales catholiques* parlent de cette femme qui occupe, depuis deux ans, bien des imaginations. Nous tenons, dans ces *Annales*, à ne rien dire qui ne soit exact, et nous nous défions de tout ce qui est extraordinaire, tant que l'Eglise n'a pas prononcé ou que de très-graves témoignages ne viennent pas au moins nous donner une foi humaine aux événements qui sont racontés. La plupart de nos lecteurs nous en savent gré, quelques-uns, le très-petit nombre, nous en font un reproche, et plusieurs s'étonnaient du silence que nous gardions sur la Voyante de Fontet.

La *Semaine catholique* de Toulouse, que reproduit la *Semaine religieuse* de Cambrai, nous fait connaître un document bien propre à justifier notre réserve; nous la citons sans autres réflexions :

Depuis longtemps, et pour de graves raisons, nous avons affecté de garder le silence sur les prétendues apparitions de la sainte Vierge à Fontet, près La Réole, dans le diocèse de Bordeaux. Nous n'avons aujourd'hui qu'à nous féliciter de cette réserve.

Il vient de nous tomber sous la main une petit brochure, qui porte la date du 8 janvier. Elle est écrite de manière à inspirer toute confiance.

« L'année 1874 est terminée, dit l'auteur, et pas un des nombreux événements prédits par *Berguille* (nom de la prétendue voyante) ne s'est accompli.

« On est donc autorisé à dire de deux choses l'une : ou cette femme a été trompée, ou elle a trompé le public. »

Admettons, si l'on veut, qu'il n'y a pas eu de supercherie de sa part; mais alors, il y a eu erreur; et si erreur il y a, les faits qui se sont passés ne sont pas venus de Dieu, mais du démon; car, comme le dit saint Hilaire de Poitiers, *là où le bon Dieu n'est pas, le diable s'y trouve.* (In psalm., CXVIII, 16.)

L'auteur de la brochure cite de cette femme deux propos qui sonnent mal.

Elle lui dit à lui-même, le 19 juin 1874 : « Que l'on prie ou que l'on ne prie pas, rien n'arrêtera les événements que Dieu a décidés. Les prières pourront atténuer les malheurs, mais elles n'avanceront pas d'une heure et le défaut de prières ne retardera pas d'une seconde la solution heureuse que Dieu réserve à nos malheurs. La date est fixée là-haut irrévocablement; je le répète, elle est inscrite pour avant le 31 décembre 1874. »

Ce langage est loin d'être conforme à celui des saintes Ecritures.

Pour ne parler que d'un fait, on sait très-bien que Dieu allait détruire Ninive dans quarante jours, et que les habitants de cette ville, grâce à leurs prières et à leur repentir, furent épargnés.

Enfin, le 30 octobre, Berguille a dit devant une foule de personnes : « Je suis tellement sûre de la vérité de l'apparition que, si le 1er janvier 1875, Henri V n'est pas sur le trône ; si les événements que la sainte Vierge m'annonce ne sont pas accomplis, je ne veux plus même croire à l'Eglise. Car j'ai devers moi des preuves telles, qu'il n'y a plus de croyance possible, si on doit les révoquer en doute. »

Les saints auxquels Dieu ou les anges ont vraiment apparu, n'ont jamais parlé de leurs visions sur le ton hardi que l'on vient d'entendre.

Petites scènes missionnaires. — Lisons, — une fois n'est pas coutume, — une de ces histoires que l'*Eglise libre*, journal protestant de Nice, raconte en ayant l'air d'y croire, pour entretenir ses lecteurs dans la sainte horreur du catholicisme... et du français. Nous recommandons ce petit morceau à l'attention des nôtres; il faut bien savoir à quels pitoyables moyens on recourt quand on n'aime pas la vérité. Le titre que nous avons reproduit est celui que donne le journal de Nice.

Un jour entendant de loin quelques femmes, *dont* je connaissais

l'une d'elles, parler vivement ensemble, j'en demandai la cause.

Voici ce que c'est, me répondit-on : Hier soir nous étions toutes plus ou moins inquiètes de nos garçons : imaginez, mademoiselle, qu'il était onze heures, que ces drôles n'étaient pas rentrés ! S'étaient-ils perdus dans les montagnes? Que leur était-il arrivé? Enfin quelqu'un qui revenait de N. nous dit qu'il avait vu près du cimetière des garçons et que c'était peut-être ceux dont nous étions en peine. Mademoiselle comprend qu'on ne pouvait pas aller se coucher sans savoir ce qu'ils faisaient là-bas. Nous nous décidâmes donc à aller les chercher. En effet, c'était bien eux; nous les appelons, mais ils nous font signe de ne pas faire de bruit et l'un d'eux nous dit à voix basse, qu'ils étaient venus voir les flammes qui, la nuit, dévorent les corps des protestants, comme en enfer elles brûlent leurs âmes.

— Qui vous a dit ces absurdités, leur avons-nous dit?

— Les frères ignorantins.

— Là-dessus, a ajouté une de ces femmes tout irritée encore de cette histoire, j'ai été aujourd'hui dire à l'école des Frères que s'ils continuaient à remplir de telles bêtises les têtes de nos enfants, nous ne les leur enverrions plus !

— Oui, reprit une personne d'une classe plus élevée qui se trouvait là aussi, vous nous faites beaucoup de bien vous autres protestants, quoique je ne sois pas dans vos idées, en nous débarrassant de beaucoup de préjugés, ce qui fait que nos prêtres commencent à ne plus oser nous dire autant d'absurdités qu'autrefois.

J'avoue que cette approbation de notre œuvre par une catholique me fut agréable à entendre.

Voilà !

Charité intelligente. — Une dame de haute noblesse et de grande vertu écrivait dernièrement à un évêque : « Monseigneur, la Providence vient de m'envoyer mille francs; j'en avais là assez pour m'acheter un magnifique cachemire. Mais j'ai calculé que le pain étant à cinq sous la livre, ce serait quatre mille livres de pain que je porterais sur mes épaules; j'en serais écrasée. Je vous envoie donc mes mille francs pour vos pauvres. »

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

— ... — ... et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

LETTRE ENCYCLIQUE.

AUX ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE PRUSSE (1).

A nos vénérables frères les archevêques et évêques en Prusse.

PIE IX, PAPE.

Vénérables frères, salut et bénédiction apostolique,

Ce que Nous n'aurions jamais cru possible, en Nous souvenant des stipulations conclues entre ce Siége apostolique et le gouvernement prussien dans la vingt-et-unième année de ce siècle, pour le bien et le salut de la cause catholique, s'est actuellement réalisé de la manière la plus lamentable dans vos contrées, mes vénérables frères. Au repos et à la paix dont jouissait l'Eglise de Dieu chez vous a succédé une tempête grave et inattendue. Aux lois récemment édictées contre les droits de l'Eglise, lois qui ont déjà frappé tant de fidèles et consciencieux serviteurs, non-seulement parmi le clergé, mais aussi parmi le peuple, ont été ajoutées d'autres lois qui renversent complétement la divine constitution de l'Eglise et anéantissent les droits sacrés des évêques.

Car ces lois attribuent à des juges laïques le pouvoir de dépouiller les évêques et autres chefs ecclésiastiques de leur dignité et de leur juridiction épiscopales.

Ces mêmes lois ont suscité de nombreux et grands obstacles à ceux qui sont appelés à exercer la juridiction légitime pendant l'absence des pasteurs, chefs des ouailles. Ces lois permettent aux chapitres des églises métropolitaines d'élire, contrairement aux canons, des vicaires capitulaires alors que le siége épiscopal n'est pas encore vacant. Sans parler des autres points, ces lois n'autorisent-elles pas les préfets eux-mêmes à nommer à la place des évêques des hommes qui ne sont pas ca-

(1) Traduction faite par l'*Univers* sur l'allemand.

tholiques, en leur conférant la gestion des biens ecclésiastiques destinés à l'entretien du clergé et des églises? Vous connaissez, malheureusement trop, vénérables frères, le préjudice, les vexations et les mauvais traitements qu'ont occasionnés ces lois et leur exécution. Nous Nous taisons sur ce sujet pour ne pas augmenter la douleur générale en rappelant ces tristes événements.

Mais Nous ne pouvons pas Nous taire sur les malheurs dont sont affligés les diocèses de Posen-Gnesen et Paderborn. Après avoir été jetés en prison et mis en jugement, nos vénérables frères Micislas, archevêque de Posen et Gnesen, et Conrad, évêque de Paderborn, ont encore été, avec la plus grande injustice, déclarés déchus de leur siége épiscopal et privés de leur juridiction; aussi leurs diocèses sont-ils restés privés de la direction bénie de leurs excellents pasteurs et sont-ils plongés dans un abîme de misère et de calamités. Il est vrai que, Nous rappelant les paroles du Seignéur, Nous devons plutôt louer que plaindre ces vénérables frères que Nous venons de nommer : « Bienheureux serez-vous, quand les hommes vous haïront, qu'ils vous rejetteront, vous diront des injures et repousseront votre nom comme mauvais à cause du Fils de l'homme. » (S. Luc, VI, 22.)

Ces vénérables Frères n'ont pas eu peur du danger imminent ni des peines dont ces lois les menaçaient; non-seulement ils ont défendu les droits de l'Eglise et fait respecter ses prescriptions, mais ils ont aussi tenu à honneur, comme les autres pasteurs de votre pays, d'accepter un jugement inique et de se laisser frapper de peines réservées seulement aux coupables. Ils ont donné par là le plus brillant exemple de vertu et sont un sujet d'édification pour l'Eglise tout entière.

Quoique nous leur devions plutôt d'éclatantes louanges que des larmes de compassion, cependant l'abaissement de la dignité épiscopale, l'atteinte portée à la liberté et aux droits de l'Eglise, les persécutions dont sont victimes en Prusse les évêques dénommés et tous leurs frères, exigent que Nous, en vertu de Notre pouvoir apostolique, donné par Dieu, Nous élevions une voix accusatrice contre ces lois et contre les mauvaises actions qu'elles ont fait et qu'elles feront commettre et que Nous

défendions contre la force impie, avec toute l'énergie et l'autorité divine, la liberté de l'Eglise foulée aux pieds.

Pour remplir les devoirs de ce Siége apostolique, Nous déclarons publiquement par la présente encyclique, à tous ceux auxquels il appartient, ainsi *qu'au monde catholique tout entier*, *que ces lois sont nulles*, *parce qu'elles* sont entièrement contraires à la divine constitution de l'Eglise. Car ce n'est pas aux puissants de la terre que le Seigneur a soumis les évêques de son Eglise, en ce qui concerne son service sacré, mais à Pierre, à qui il a confié ses agneaux et ses brebis. (S. Jean, xxi, 16, 17.) C'est pour cette raison qu'aucun pouvoir temporel, aussi haut qu'il soit, n'a le droit de dépouiller de leur dignité épiscopale ceux qui ont été nommés par le Saint-Esprit pour administrer l'Eglise. (Apôtres, xx, 28.)

A cette triste situation il faut encore ajouter le fait suivant, indigne d'une noble nation, et qui sera, nous pouvons le croire, jugé sévèrement, même par les hommes qui ne sont pas catholiques, mais seulement impartiaux.

Ces lois sont excessivement sévères et menacent des peines les plus graves ceux qui n'y obéissent pas ; elles ont la force armée, et mettent de paisibles et inoffensifs citoyens dans la malheureuse et pitoyable situation d'hommes opprimés par la force contre laquelle ils ne peuvent pas lutter, uniquement parce que leur conscience leur ordonne de s'opposer à ces lois. On dirait qu'elles sont faites, non pour des citoyens libres dont a le droit d'exiger une obéissance raisonnable, mais pour des esclaves que l'on fait obéir par la terreur.

D'après ce que nous venons de dire, ne croyez qu'il faille excuser ceux qui, par crainte, obéissent aux hommes plutôt qu'à Dieu; mais, seront surtout coupables les hommes sacriléges qui osent prendre possession des églises et exercer le ministère, en s'appuyant uniquement sur la protection du bras séculier; ceux-là n'échapperont pas à la justice de Dieu. Au contraire, Nous déclarons que tous ces hommes sacriléges et tous ceux qui, à l'avenir, commettront un crime semblable en usurpant une mission ecclésiastique, seront, en vertu des sacrés canons, frappés, de fait et de droit, de l'excommunication majeure. Nous exhortons les pieux fidèles à ne pas assister au saint sacri-

fice célébré par ces hommes et à ne pas se faire administrer les sacrements, ainsi qu'à éviter leur fréquentation et leur conversation, afin que le mauvais levain ne gâte pas la bonne pâte.

Au milieu de ces tribulations, votre intrépidité et votre persévérance ont procuré une grande consolation à Notre douleur. Le reste du clergé et les fidèles vous ont imité, vénérables frères, dans la pénible lutte qui est engagée. Leur fermeté dans la sauvegarde des droits et des devoirs catholiques est si grande, la conduite de chacun est si louable, qu'ils ont attiré sur eux les yeux de tous les hommes, même de ceux qui sont les plus éloignés, et ont excité leur admiration. En pouvait-il être autrement! « Aussi grand est le malheur des soldats qui ont perdu leur chef, aussi grande est la gloire de l'évêque qui sert à ses frères d'exemple dans sa foi. »

Pourquoi ne pouvons-Nous pas vous accorder quelques adoucissements dans vos tribulations! Mais, en renouvelant et en affirmant de nouveau Notre protestation contre tout ce qui est contraire à la constitution de la divine Eglise et de ses droits, et contre la force dont on a si injustement usé à votre égard, Nous vous assurons que Nos conseils et Nos enseignements, adaptés aux circonstances, ne vous feront pas défaut.

Que ceux-là qui sont vos ennemis sachent que vous ne faites aucun tort à l'autorité royale et que vous ne lui portez aucun préjudice, en refusant de donner à César ce qui est à Dieu, car il est écrit : *Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.*

Qu'ils sachent en même temps que chacun de vous est disposé à payer son tribut à César et à lui obéir en tout ce qui est du pouvoir civil, non pas par la force, mais selon votre conscience. Ayez donc bon courage et continuez, comme par le passé, à remplir les deux devoirs et à obéir aux lois divines, car votre mérite sera grand, puisque vous aurez la patience et que vous ne vous lasserez pas de souffrir pour le nom de Jésus-Christ.

Regardez Celui qui vous a précédés dans des tribulations bien plus grandes et qui s'est soumis « à la peine d'une mort pleine d'outrages, afin que ceux qui croient en Lui apprennent à fuir les faveurs de ce monde, à ne pas reculer devant les terreurs, à aimer les tribulations par amour de la vérité, à craindre et à fuir les douceurs de la terre. »

C'est Celui qui vous a rangés dans la ligne de bataille, qui vous accordera aussi la force nécessaire pour le combat. C'est en Lui que repose Notre espoir : soumettons-nous à sa volonté et implorons sa miséricorde. Vous voyez que ce qu'il a prédit est déjà arrivé : « Ayez donc confiance, Il vous accordera tout ce qu'Il a promis. Dans le monde, vous aurez des tribulations, mais j'ai vaincu le monde ! »

En ayant foi dans cette victoire, Nous implorons humblement le Saint-Esprit de vous accorder paix et grâce. Comme preuve de Notre amour particulier, Nous vous accordons de tout Notre cœur, ainsi qu'au clergé entier et à tous les fidèles confiés à votre garde, Notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 5 février de l'année 1875, et de Notre pontificat la vingt-neuvième.

Pius, PP. IX.

CHRONIQUE ET FAITS DIVERS.

25 février 1875.

L'événement religieux le plus considérable de la semaine est la publicité donnée à la Lettre encyclique adressée par Pie IX aux évêques de la Prusse. Cette Lettre n'avait été envoyée directement de Rome ni à la nonciature de Munich, ni aux évêques. On est en temps de persécution, et il faut agir comme en temps de persécution, de sorte que le Pape s'était vu obligé, pour être sûr qu'elle arriverait à sa destination, de la confier à des laïques sur lesquels il pouvait compter. L'effet produit en Allemagne a été considérable. Les catholiques se trouvent fortifiés par cette parole apostolique qui, tout en essayant de rappeler qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César, inculque si fortement l'obligation de rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu, et qui répète cette grande parole, qui a amené la liberté dans le monde : *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.*

La police prussienne s'est émue. Le courageux journal catholique de Berlin, la *Germania*, qui n'en est plus à compter les saisies, les amendes et les emprisonnements de son rédac-

teur en chef, M. l'abbé Majunke, a été saisi de nouveau pour avoir publié cette Encyclique. Le numéro du *Mercure de Wesphalie*, qui contenait le document, a été également saisi, mais le tribunal supérieur de Munster a décidé que la rédaction d'un journal n'est pas responsable des documents publiés par elle, lorsqu'elle déclare expressément ne pas en approuver le contenu, ou lorsque cette désapprobation ressort de l'attitude habituelle du journal. En conséquence, d'autres journaux ont publié l'Encyclique, soit intégralement, soit par fragments, et la publicité s'est faite suffisamment.

Il est inutile d'indiquer la fureur des feuilles ennemies de l'Eglise catholique. Le Saint-Père ne fait que rappeler les engagements pris autrefois pour le gouvernement prussien et les règles que l'Eglise a toujours suivies depuis dix-huit siècles, et on l'accuse de prêcher la révolte et de jeter un audacieux défi à la civilisation moderne, aux droits de l'Etat. Les catholiques s'attendaient bien à ce redoublement de fureur; aussi ne s'en émeuvent-ils pas : ils se serrent avec plus d'empressement autour de leurs évêques dont la constance vient d'être si magnifiquement glorifiée, et ils se préparent aux nouvelles luttes avec un redoublement de courage.

Nous avons parlé, dans notre précédent numéro, des conférences de Notre-Dame. La seconde conférence du P. Monsabré, celle de dimanche dernier, a été magnifique. C'est sublime! c'est sublime! il n'y avait pas d'autres mots pour exprimer l'enthousiasme causé par cette ravissante éloquence, et les larmes, ces larmes que produisent l'admiration attendrie et le passage du sublime, venaient donner à ces mots leur plus énergique signification.

Pour reposer son auditoire des abstractions philosophiques et des aridités scientifiques de la conférence précédente, l'orateur a voulu, dit-il, s'arrêter un moment à contempler les beautés de cette création qui est l'œuvre de Dieu, et il a fait le plus magnifique commentaire que nous ayons jamais entendu de ces paroles du saint Livre : *Et vidit Deus quod esset bonum; viditque Deus cuncta quæ fecerat, et erant valde bona;* et Dieu

vit que cela était bon; et Dieu vit toutes les choses qu'il avait faites, et elles était très-bonnes.

La beauté est l'unité dans la variété. Comment s'obtient-elle? Il faut le nombre, la mesure, le poids, selon cette parole de l'Ecriture : *Omnia in numero, in mensura et pondere disposuisti, Domine*, et ces trois choses reflètent l'action des trois personnes divines : le nombre, ce sont les êtres créés par le Père; la mesure, c'est la sagesse du Fils; le poids, *pondus amor*, c'est l'amour de l'Esprit-Saint. Et, s'attachant à cette division, l'orateur s'est mis à chanter l'hymne de la création en appelant à son secours à la fois les découvertes modernes de la science et le divin langage des Ecritures : on le suivait haletant, transporté, à travers ces espaces immenses où Dieu a semé les étoiles,

Ainsi que dans nos champs il sème la poussière,

et l'on redescendait ravi sur la terre où les fleurs sont les étoiles de la prairie, pour se plonger dans ces infiniment petits qui ne sont pas moins merveilleux que les mondes roulant au-dessus de nos têtes. Puis, il montrait dans ces myriades et ces myriades d'êtres si grands et si petits, une admirable sagesse, une étonnante unité de plan avec une non moins étonnante variété d'effet, et, développant, au moyen du spectacle du monde, cette profonde parole de saint Augustin, *pondus amor*, il montrait tous les êtres réunis entre eux par un appel sympathique, s'élevant de plus en plus vers Dieu, en passant par l'homme, qui est le milieu entre la créature matérielle et la créature angélique, et alors, devant le trône de Dieu, avec tout le monde matériel, avec l'humanité, avec les anges, ne trouvant plus de voix, il faisait comme le roi-prophète, et invitait toutes les créatures, la terre, le ciel, les étoiles, les arbres, les mers, les fleurs, les oiseaux, les fauves des forêts, les neiges et les vents, les glaces et les feux, à bénir, à exalter, à surexalter le Créateur tout-puissant, tout sage et tout aimant de ces merveilles : *laudate et superexaltate eum in sæcula.*

Nous cherchons à rendre l'impression produite par cette conférence, nous n'y parvenons pas, on pourra la relire, et l'on admirera avec quelle aisance le P. Monsabré se joue au

milieu des détails scientifiques et des sublimités théologiques, et fond pour ainsi dire ensemble le génie philosophique de saint Thomas avec le génie mystique de saint Bonaventure ; mais l'on ne retrouvera pas cet accent sympathique, ce regard enflammé, ce geste qui parle aux yeux comme la parole aux oreilles, et l'on ne sentira pas cette action et cette réaction entre l'orateur et l'auditoire qui produit un si puissant effet. Nous parlions, il y a huit jours, des festins de l'intelligence : heureux, disons-nous, ceux qui ont assisté au festin de dimanche dernier !

Quelques jours après, le mercredi 24 février, Notre-Dame de Paris présentait un autre spectacle, non moins grand, non moins émouvant. Qu'on nous permette de redire ici ce que nous avons dit ailleurs, à propos du sacre épiscopal qui vient d'avoir lieu.

Pendant que le monde politique s'agite, l'Eglise catholique, malgré les persécutions hypocrites ou violentes, malgré les attaques de la calomnie, les objections de la science incrédule et les haines que les passions suscitent contre elle, l'Eglise catholique poursuit sa marche majestueuse à travers le temps et l'espace : elle est vieille de dix-huit siècles, et elle est aussi jeune qu'à sa naissance ; on l'accuse de dépérissement, et elle se renouvelle tous les jours, enfantant des œuvres merveilleuses, produisant d'admirables dévouements, inspirant des actes héroïques de charité, poussant, avec ses missionnaires, la civilisation chrétienne jusqu'aux extrémités du monde, excitant, avec ses Sœurs de charité, avec ses petites Sœurs des pauvres, avec ses Frères des Écoles chrétiennes, avec les vertus de ses plus humbles, de ses plus obscurs fidèles, l'admiration de tous ceux qui savent encore admirer ce qui est beau et reconnaître ce qui est bon.

Ce magnifique édifice de l'Eglise, dont la papauté est le sommet, dont l'épiscopat avec le clergé forme les inébranlables colonnes, et dont les fidèles sont les pierres artistement taillées et adaptées, est à la fois achevé et en voie de construction : c'est comme une immense cathédrale autour de laquelle viennent incessamment se grouper de nouvelles chapelles et de nouvelles œuvres, au-dessus de laquelle on construit de nou-

velles tours et de nouvelles flèches, et qui grandit toujours et qui s'élève toujours, ou plutôt, comme un arbre majestueux dont la tige s'accroît continuellement, tandis que les branches, s'étendant de plus en plus, finissaient par couvrir la terre tout entière.

Dans l'Eglise, il peut y avoir des tempêtes, des crises violentes, il n'y a point de véritable défaite, il n'y a pas d'interruption; c'est un corps toujours vivant, parce que l'âme ne l'abandonne jamais.

Nous sortons de Notre-Dame, où vient d'avoir lieu la consécration épiscopale de Mgr Jourdan, évêque de Tarbes, nous allions dire évêque de Lourdes, titre qui, sans doute, se joindra bientôt au premier, et, pendant la cérémonie, ces pensées se pressaient en foule dans notre esprit.

Voici un nouvel évêque, voici un défenseur de plus de la vérité et de la morale, un de ces hommes qui ont façonné la France comme l'abeille façonne son miel, qui ont façonné le monde moderne, produit cette merveilleuse civilisation chrétienne dont les restes sont encore si imposants, un de ces hommes qui ont fait connaître au monde la vraie liberté et les vrais droits de l'homme, les droits qui s'appuient sur les devoirs, un de ces hommes qui ont adouci les mœurs barbares, civilisé les sauvages, fourni de grands ministres à tous les Etats, donné les plus beaux modèles du style et de l'éloquence, et qui, semblables à ces vieux Romains dont le poète a dit :

> Parcere subjectis et debellare superbos,
> Epargner les petits, combattre les superbes,

ont toujours su s'abaisser avec la tendresse d'un père devant les petits et les pauvres, et résister en face aux puissants qui leur demandaient des choses injustes. Ce qu'on a vu avec saint Ambroise, avec saint Chrysostome, avec tant d'évêques des siècles précédents, on le voit de nos jours avec les admirables évêques de la Prusse, de la Suisse et du Brésil, on le verra partout où l'homme essaiera de mettre sa volonté à la place de celle de Dieu.

Selon les rites de l'Eglise, il y avait un prélat consécrateur et deux prélats assistants.

Le prélat consécrateur était Son Eminence le cardinal Guibert, que sa fermeté apostolique montre si digne de la pourpre romaine, et qui, placé sur le premier siége épiscopal du pays, semblait représenter l'Eglise de France tout entière. Il sacrait son vicaire général; c'était le père communiquant au fils la plénitude du sacerdoce.

L'un des prélats assistants était Mgr Gignoux, évêque de Beauvais, qui porte si légèrement le poids de ses soixante-seize ans. Mgr Gignoux était présent, si nous ne nous trompons, lorsque Mgr Jourdan fit ses premiers pas dans la carrière ecclésiastique, et reçut, dans la chapelle du palais épiscopal de Beauvais, la première tonsure. Celui qui écrit ces lignes était là aussi, Mgr Jourdan le sait, et nous sommes heureux de consigner dans nos *Annales* ce souvenir lointain. Mgr Gignoux consacrait récemment Mgr de Ladoue, évêque de Nevers, dans l'église même de Lourdes; aujourd'hui, c'était l'évêque de Lourdes qu'il accompagnait dans la cathédrale de Paris.

L'autre prélat assistant était Mgr de Marguerye, ancien évêque d'Autun, l'évêque du Sacré-Cœur, dont le principal sanctuaire, celui de Paray, se trouve dans ce diocèse.

N'y a-t-il pas là un rapprochement plein d'espérances? Dans cette église de Notre-Dame, qui témoigne si magnifiquement de l'antique piété des Parisiens pour la sainte Vierge, on consacrait l'évêque de Tarbes dont le diocèse renferme le sanctuaire le plus favorisé de nos jours par cette Vierge bénie dont la France est le royaume de prédilection, et le prélat consécrateur était l'illustre archevêque qui travaille à élever à Paris un temple au Sacré-Cœur; l'un de ses assistants était l'ancien évêque dont le diocèse renferme Paray-le-Monial, et l'autre assistant, renommé par son zèle pour la dévotion au Sacré-Cœur et à la sainte Vierge, est aussi l'un des plus zélés promoteurs du culte de saint Joseph, ce patron de la famille et des ouvriers, deux mots qui rappellent deux des plus capitales questions de nos jours.

Nous ne décrirons pas la cérémonie, nous ne parlerons pas de l'affluence qui se pressait à Notre-Dame, et qui représentait toutes les conditions, tous les âges, la société tout entière. On sait quelle est la magnificence de ces cérémonies, et quel carac-

tère de grandeur l'Eglise catholique donne à ces rites antiques qui soulèvent l'âme dans les régions supérieures et surnaturelles. Et vraiment on est heureux de s'abstraire de temps en temps des préoccupations de la vie de chaque jour, pour s'élever dans ces régions d'où les agitations humaines paraissent si misérables et sont jugées à leur juste valeur.

J. Chantrel.

Fidélité romaine. — Une autre catégorie des anciens employés pontificaux vient de donner une nouvelle preuve de dévouement au Souverain légitime de la Ville Eternelle. Jusqu'à présent les employés de la *Zecca*, nom que l'on donne à la fabrique pontificale de la monnaie, étaient tranquillement restés à leurs postes, par la raison qu'on ne leur avait jusqu'à ce jour imposé aucune obligation contraire à leur conscience. Il y a peu de jours le gouvernement a voulu les obliger à prêter serment de fidélité au régime actuel, sous peine de perdre leur place. Tous ont préféré sacrifier leur position plutôt que de forfaire à l'honneur et de manquer au serment de fidélité qu'ils prêtèrent autrefois au Vicaire de Jésus-Christ. Ce grand acte de désintéressement a excité l'admiration des ennemis mêmes du Saint-Siége.

Coadjuteur de Lyon. — On assure que le Saint-Siége et le gouvernement français se trouvent d'accord pour accorder un auxiliaire à Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Lyon. Le Prélat a demandé pour ces fonctions M. Thibaudier, vicaire général de Lyon ; et ce choix a été agréé. On assure en outre que les informations canoniques à la nonciature de Paris sont terminées.

Progrès libéral a Rome. — L'Université de la Sapience des Papes, qui possède une si belle tradition de souvenirs, s'est proposé de les agrandir sous le régime lombardo-piémontais ; on a même dit que cela était très-facile. Avant le 20 septembre, les journaux libéraux criaient donc beaucoup au sujet de sa décadence, et elle comptait, en moyenne, 1800 élèves. L'année dernière, après les réformes désirées par les journaux libéraux, elle n'en comptait plus que 700. Cette année, les progrès sont encore plus rapides. Le nombre des inscriptions s'élève à peine à 150.

C'est surtout contre l'enseignement supérieur du droit, des sciences et de la médecine par les hommes du Saint-Siége qu'on s'indi-

gnait : la Faculté de droit du nouveau régime attire juste 3 élèves, la Faculté des sciences en obtient 5, et quant à la Faculté de médecine, elle va jusqu'à 11 : total 19 d'après l'ancienne numération.

Sans doute, MM. les professeurs perfectionnés de Lombardie doivent concentrer sur ce petit nombre les ardeurs formidables de leurs intelligences libérales et produire des chefs-d'œuvre. C'est possible; mais ils sont si libéraux, que plusieurs s'accordent jusqu'à six mois de vacances; bon nombre d'élèves se sont mis, d'ailleurs, au régime régulier de douze mois de vacances.

C'est ainsi qu'on voit tous les jours disparaître l'obscurantisme répandu sur la surface de la terre par la Papauté.

En Prusse. — Une circulaire confidentielle du ministre des cultes, M. le docteur Falk, relative aux ordres religieux et aux congrégations en Prusse et en Allemagne, est tombée entre les mains du *Tagblatt*, de Vienne. Cette circulaire contient sur la politique ecclésiatique allemande des indications qu'il importe de faire connaître et nous en extrayons les passages suivants :

« Toutes les congrégations et tous les ordres presque sans exception, dit le ministre des cultes, sont placés sous la direction de généraux résidant à Rome et sont, par conséquent, en relation directe avec le Vatican, qui les commande en toute chose. C'est un fait prouvé quant aux ordres des Franciscains, des Capucins, qui comptent encore en Prusse 35 établissements. La même chose peut être dite des Dominicains. *La suppression de ces établissements peut donc avoir lieu sans plus de formalité, en vertu des lois de mai qui défendent toute juridiction étrangère en Prusse. Les mêmes raisons commandent la suppression des Frères ignorantins, des Ursulines, des Clarisses, des Carmélites, des Dames du Bon-Pasteur, des Dames de l'ordre de la Visitation, des Sœurs de Notre-Dame ou Sœurs institutrices.* »

Le ministre des cultes espère que l'extension des écoles publiques et la multiplication des institutions laïques permettront de supprimer toutes les écoles et pensionnats libres au plus tard jusqu'à la fin de 1875, et il rappelle aux présidents supérieurs les dispositions de la nouvelle loi sur l'enseignement qui interdit la profession d'instituteur en Prusse à un congréganiste. Il désigne particulièrement les capucins et les franciscains, comme les ordres les plus actifs, ayant beaucoup d'affinité avec l'ordre des jésuites et étant devenus dangereux depuis l'expulsion de ces derniers.

« Ces deux ordres, dit le ministre, sont très-populaires dans les classes ignorantes. Leur activité est d'autant plus pernicieuse qu'ils ont à leur service ce qu'ils appellent le *troisième ordre* (les tertiaires), qui se dérobe à tout contrôle et s'immisce dans la vie de famille en prêchant la résistance aux lois nouvelles et aux autorités.

— « Les moines franciscains et les capucins ont pris, après le départ des jésuites, la direction des sociétés ecclésiastiques et des confréries, et ils ont à cœur le développement des conférences du Cœur-de-Marie et de la Société de l'Apostolat de la prière, qui sont désignées par toutes les autorités comme étant très-dangereuses. »

Toute réflexions serait superflue.

— Les pasteurs protestants d'Alsace ont reçu du directoire de leur confession l'ordre de lire en chaire, après la prière, la formule d'usage, invoquant la bénédiction divine pour « l'empire d'Allemagne et pour l'empereur Guillaume, » ainsi que pour l'Alsace-Lorraine. Les autorités prussiennes ont demandé également à l'évêché de Strasbourg de donner des ordres semblables pour le culte catholique. L'évêque a répondu que, conformément au concordat, cet ordre devait lui parvenir par ses supérieurs hiérarchiques, c'est-à-dire par le Saint-Père.

— Mgr l'évêque-coadjuteur Janeszewki a été mis en liberté samedi dernier. Il a été expulsé, par ordre du président supérieur des provinces de Posen, de la Prusse orientale et occidentale, et de la province de Saxe, ainsi que du district gouvernemental de Francfort, et a déjà été emmené au-delà des limites de ces circonscriptions.

Les évêques de Bavière viennent d'adresser à Notre Saint-Père le Pape Pie IX la lettre collective suivante :

« Très-Saint Père,

« Le monde entier a reçu comme une annonce de joie la Lettre encyclique par laquelle Votre Sainteté, promulguant l'année sainte du Jubilé, a ouvert tout au large le trésor céleste de l'Eglise et a invité, avec la parole paternelle du Pasteur suprême, tous les fidèles et les peuples catholiques à rentrer en eux-mêmes, à persévérer dans les voies de la justice, afin qu'acceptant et portant le doux joug de Jésus Notre-Seigneur, ils pussent éviter les justes jugements de Dieu et les dangers déjà imminents.

« Cette joie nous a été d'autant plus agréable et plus douce, à nous, qui, en ce royaume de Bavière, avons été appelés à une part de votre sollicitude, que nous avions été dernièrement affligés d'une

plus grande douleur en considérant les projets publics annoncés par des hommes entièrements ennemis de tout catholicisme et disposant du pouvoir, au sujet de l'élection future du souverain Pontife, Vicaire de Jésus-Christ sur la terre.

« Saisissant donc avec empressement cette occasion de vous remercier du grand bienfait du Jubilé, nous ne pouvons point ne pas protester de toute l'énergie et la force de notre âme avec tous les vrais catholiques, contre ces efforts abominables qui frappent comme d'un seul coup tous les droits de l'Eglise, sa liberté, son unité, son existence même, et qui sont aussi pour vous, Très-Saint Père, une très-grande injure et un outrage,

« Car il n'a pas suffi à leur malice de détruire le principat civil du Siége apostolique et d'avoir soulevé des guerres et des persécutions contre le royaume et le Vicaire de Jésus-Christ dans presque toutes les parties du monde. Ils rêvent, au moyen de l'élection qu'ils projettent de faire, d'atteindre et de frapper le pasteur lui-même afin d'arriver plus facilement à la dispersion et au massacre des brebis du troupeau.

« Mais Celui qui habite dans les cieux se moquera d'eux et le Seigneur les raillera. Déjà ils ont été forcés par les circonstances de mettre au jour ce qu'ils préparaient ainsi dans les ténèbres.

« Plaise à Dieu que vous, Très-Saint Père, vous daigniez adresser vos prières au Seigneur et maître de l'Eglise, afin que le peuple que la nation où l'idée de cet attentat a pris naissance, n'en soit pas justement puni.

« Pour nous, évêques du royaume de Bavière, de plus en plus attachés à Votre Sainteté par le lien chaque jour plus fort de la foi, de l'obéissance et de la charité, comme les membres sont unis à la tête, nous ne cesserons de supplier le Tout-Puissant par les plus ferventes prières, afin qu'il conserve et vivifie notre Pontife Pie donné à l'Eglise depuis tant d'années déjà, afin qu'Il le fasse jouir sur la terre de la victoire et du triomphe, afin qu'Il ne le livre pas aux mains des ennemis qui, n'ayant pu le fléchir ni le vaincre pendant sa vie, ont imaginé, pour les accomplir après sa mort, des projets impies, mais qui seront vains.

« Prosternés aux pieds de Votre Sainteté, nous lui demandons très-humblement la bénédiction apostolique comme gage des dons célestes et comme témoignage de Votre affection paternelle pour notre clergé et pour notre peuple.

« De Votre Sainteté,

« Les fils très-fidèles et très-dévoués. »

(*Suivent les signatures.*)

En Espagne. — Le gouvernement de Madrid a rendu à la date du 11 février un décret relatif au mariage religieux et à ses effets au point de vue de la loi civile. Voici, en résumé, les principales dispositions de ce décret :

Art. 1er. Tout mariage contracté conformément aux sacrés canons produira en Espagne tous les effets civils que lui reconnaisent les lois en vigueur jusqu'à la promulgation de la loi provisoire de juin 1870.

Les mariages canoniques célébrés depuis cette époque auront les mêmes effets à partir de la date où ils auront été célébrés, etc.

Art. 2. Ceux qui veulent contracter un mariage canonique en demanderont l'inscription au registre civil, en présentant, dans le délai de huit jours, le certificat donné par le curé; passé ce terme, s'ils n'ont pas présenté l'attestation, ils seront passibles d'une amende de 1 à 20 pesetas outre une amende de 1 à 5 pesetas pour chaque jour de retard qui suivra; toutefois, l'amende ne pourra dépasser 400 pesetas. Les insolvables subiront un emprisonnement proportionnel à l'amende due.

Le délai accordé à ceux qui ont contracté un mariage religieux depuis 1870 est de quatre-vingt dix jours.

Art. 3. Les évêques sont invités à envoyer aux curés des instructions pour qu'ils donnent directement aux juges chargés du registre civil acte circonstancié, en la forme que détermineront les règlements, de tous les mariages qu'ils ont autorisés depuis la date à laquelle est entrée en vigueur la loi de juin 1870, et de ceux qu'ils autoriseront à l'avenir.

Si un curé vient à manquer à cette obligation, le juge municipal dénoncera le fait à l'évêque et en avisera la direction générale du registre civil.

Art. 4. Le certificat du mariage religieux fera preuve du mariage complet après inscription au registre civil. Si cette inscription fait défaut, le cartificat devra être légalisé conformément aux règlements et aux prescriptions des tribunaux.

Art. 5. La loi du 18 juin 1870 est abrogée en ce qui concerne ceux qui ont contracté ou contracteront le mariage canonique, etc. Les dispositions contenues dans l'article 5 de la dite loi continueront à s'appliquer, quelle que soit la forme d'après laquelle se célébrera le mariage.

Art. 6. Les dispositions qui restent de la loi du 18 juin 1870 seront applicables seulement à ceux qui, ayant contracté une union

civile, omettront de célébrer le mariage religieux. (Suivent les exceptions.)

Art. 8. Le gouvernement rendra compte aux Cortès du présent décret. »

Les catholiques de Genève n'ont pas voulu laisser passer le 17 février, deuxième anniversaire de l'exil de Mgr Mermillod, sans venir renouveler à leur chef spirituel leurs sentiments de fidélité et d'admiration. Aussi la plupart des prêtres du canton se trouvaient-ils hier réunis à Fernex pour lire à l'exilé, tant en leur nom qu'au nom de leurs paroissiens, une adresse touchante :

« Monseigneur,

« Le 17 février est une date douloureuse pour les catholiques du canton de Genève. Elle leur rappelle cet enlèvement furtif qui vous a arraché tout à coup au sol de votre patrie et au légitime exercice de votre charge spirituelle. Depuis cette heure de deuil, deux longues années se sont déjà écoulées; mais, vous le savez bien, Monseigneur, la continuité de l'ostracisme gouvernemental ne change rien ni aux justes droits de la religion catholique que vous défendez, ni à l'inviolable attachement que vous gardent votre clergé et les fidèles. »

Après avoir rappelé toutes les manœuvres plus ou moins légales et loyales dont a usé le gouvernement genevois pour introduire le schisme dans notre canton, pour livrer à de misérables apostats nos presbytères et nos temples, pour violer nos églises, opprimer nos braves populations catholiques et vaincre par la force la résistance passive mais énergique des hommes de foi et d'honneur, l'adresse finit ainsi : « Vous êtes en exil, Monseigneur, parce que vous avez combattu pour la justice. Eh bien, soyez-en sûr, votre constance portera ses fruits dans vos prêtres et dans vos fidèles catholiques. Comme vous, ils se sentent le courage de tout souffrir plutôt que de trahir la grande et sainte cause de l'Eglise. Ils attendront, inébranlables dans toutes les épreuves, que Dieu fasse lever le jour de triomphe où il leur sera donné de chanter avec vous le cantique de la délivrance. »

Mgr Mermillod remercia d'une voix attendrie ce clergé intrépide, dont la persécution n'a fait qu'affermir la fidélité à l'Église et à l'évêque. Sans doute l'heure présente, dit-il, est pénible, sans doute nous avons à subir des épreuves qui coûtent à notre cœur de Suisse comme à notre cœur de chrétien. Mais les persécuteurs

passent; l'Eglise ne passe pas. On peut chasser un évêque de Genève, mais l'évêque y rentrera. Que dis-je? L'évêque n'a point été banni; l'on n'a pas pu le bannir. Ce que les gendarmes ont jeté à la frontière, c'est le citoyen; mais l'évêque est resté au milieu de son clergé qui lui est plus fidèle que jamais, au milieu de son troupeau qui lui est resté uni malgré toutes les oppressions et toutes les insultes. Au fond, la persécution actuelle est un grand bienfait. Elle n'a fait qu'affermir davantage la foi dans les âmes, et l'heure n'est pas loin où les hommes qui ont essayé de nous écraser devront crier, dans le sentiment de leur impuissance et dans un accès de leur rage : « Galiléen, tu as vaincu ! »

Berne et le Jura bernois. — L'iniquité est consommée à Berne. Une dépêche du 22 février annonce que la spoliation de l'église catholique est accomplie; le préfet et les gendarmes ont arraché par violence les clefs de l'église après avoir procédé à l'arrestation du curé Perroulaz; tout est tranquille au palais fédéral, où l'on paraît décidé à tout laisser faire contre les catholiques. On ne saurait attendre autre chose du libéralisme.

— Une lettre adresssée au *Monde* trace ce tableau de la situation dans le Jura bernois, où l'on compte 60,000 catholiques parlant français :

« Il y a dans le Jura 60,000 fidèles que le gouvernement du canton de Berne, interprète fidèle des décisions maçonniques, poursuit de sa haine la plus violente pour leur arracher la foi.

« Non content d'avoir chassé ou exilé tous les prêtres de ce pays, d'avoir fabriqué des lois iniques et incompatibles avec l'existence du catholicisme, il livre à la minorité microscopique des *néo-protestants*, appelés à tort *vieux-catholiques*, toutes les églises, toutes les chapelles, tous les presbytères, toutes les fondations. Il ne reste plus une seule chapelle ou église aux catholiques dans toute cette malheureuse contrée. Les prêtres apostats sont venus de France, tous transfuges de la patrie et de l'Eglise; payés pour faire le mal, ils ont profané tous nos sanctuaires. Quant au peuple catholique, il pleure à côté des ruines accumulées par une secte hypocrite et des prêtres étrangers et prévaricateurs. Nous avons perdu 78 églises, toutes bâties par nous ou nos ancêtres, et plusieurs élevées avec l'argent des fidèles des pays étrangers qui, en donnant pour édifier ces temples au Seigneur, faisaient acte de confiance en la loyauté de cette majorité protestante qu'on croyait tolérante et juste.

« On n'avait plus vu, depuis 1793, se commettre de telles iniquités. Cependant bien peu de gens s'en émeuvent au dehors; nul n'en parle; la plupart des journaux catholiques gardent le silence. Cet abandon des défenseurs de l'Eglise est douloureux et ne peut s'expliquer que par une espèce de dédain pour un petit pays depuis si longtemps malheureux. Peut-être aussi que nos bons Jurassiens ne font pas assez de bruit, qu'ils ne crient pas assez fort. Mais cela n'est pas dans leurs habitudes; ils gémissent, prient et se taisent. Cela n'empêche pourtant pas que l'indifférence de la presse religieuse n'augmente leur douleur. Ils sont pourtant 60,000 âmes qui résistent énergiquement, et je puis vous le dire, dans ces derniers temps leur résistance est devenue vraiment héroïque.

« Parmi les 97 prêtres exilés ou chassés, pas un n'a manqué à son devoir. Parce qu'ils sont restés fidèles, ils ont été frappés, et tous souffrent sans se plaindre. Les laïques eux-mêmes deviennent des confesseurs de la foi. On a aussi jeté en prison les religieuses qui soignaient les malades. Le diocèse de Bâle compte 420,000 catholiques, mais tous, à l'exception des 60,000 Jurassiens, parlent la langue allemande, tandis que les persécutés parlent le français. Malgré cela, la presse française catholique de Paris et de la province, un petit nombre de journaux excepté, ignore à peu près qu'il y a un diocèse de Bâle. Et quoiqu'un grand nombre de prêtres français apostats viennent ici se mettre au service de la secte des libres-penseurs et des radicaux, ils n'ont peut-être pas été flétris en France comme ils le méritaient. Cependant, dans le seul Jura bernois, il se trouve 25 de ces misérables, tous perdus de foi et de mœurs. »

— Voici des faits auxquels il importe de donner la plus grande publicité.

Le gouvernement de Berne a profité de la saison d'hiver pour faire une irruption dans la chapelle catholique d'Interlaken; il a fait inventorier tous les objets qui se trouvaient dans cette chapelle et qui représentent, dit-on, une valeur de 10,000 à 12,000 francs! Puis, l'inventaire fait, il a ordonné le séquestre.

Or, chacun sait que les ornements de la chapelle d'Interlaken sont dus à la munificence des familles étrangères qui passent la belle saison à Interlaken.

Il serait bon que ce fait-là fût publié dans toute l'Europe catholique, et que le canton de Berne fût signalé à la vindicte de tous les touristes du monde civilisé.

A Thoune, il se passe des choses non moins curieuses. Le culte

catholique a tout simplement été supprimé et les sectaires vieux-catholiques se sont installés sans crier gare dans la chapelle de Scherzlingen. C'est ainsi qu'on a pu lire dans le numéro 13 du *Tagblatt* de Thoune l'annonce que voici : « *Service chrétien catho-* « *lique*, demain à 9 heures, à Scherzlingen. »

Dans le même journal, un certain comité publie un avis non moins significatif. Nous citons textuellement : « *Association des* « *catholiques-libéraux*. Demain, dimanche 14 février, à une heure « et demie de l'après-midi, à l'hôtel de ville de Thoune : Confé- « rence du Dr *Gorgens*, professeur (à la Faculté vieille-catholique) « de l'Université de Berne, sur la *Réforme catholique*. Tous les « catholiques, et les dames aussi, sont invités cordialement à venir « entendre cette conférence. Après quoi constitution de l'associa- « tion des catholiques-libéraux. Les personnes qui ont signé sont « priées de se trouver en grand nombre à cette réunion ! »

UN BON CERTIFICAT ET UN UTILE AVIS. — Un correspondant du *Monde* vient d'apporter à ce journal un document d'une grande importance. Il s'agit d'une letttre écrite par M. Barthélemy Saint-Hilaire, l'illustre traducteur d'Aristote et ami de M. Thiers, à ce M. Pipy, dit Deramey, qui, après avoir été curé à Pins et vicaire à Saint-Séverin (Paris), est actuellement curé vieux-catholique de Porrentruy, où il tranche de l'évêque et s'attire néanmoins de vifs reproches pour avoir blâmé le mariage de l'abbé Lièvre. La lettre de M. Barthélemy Saint-Hilaire sera un bon certificat pour M. Deramey, mais pour tous les catholiques de France, ce sera un avertissement qu'il leur importe de méditer. En apprenant ce que pense un homme que les circonstances ont rendu considérable, et qui exprime les sentiments d'un parti qui pourrait bien revenir au pouvoir, ils sauront ce qu'ils pourraient avoir à craindre dans un prochain avenir et devront prendre leurs précautions contre un péril qui n'est certainement pas imaginaire.

Le document a paru dans le *Démocrate catholique* du 14 février, numéro 7, imprimé à Berne chez Zent et Reinert, le voici :

« Paris, 1er février 1875.

« Monsieur,

« J'ai reçu votre lettre du 25 janvier avec les deux extraits de journaux qui y étaient joints. Je ne puis que vous encourager à persévérer. Si vous parvenez à remettre le clergé catholique dans une voie meilleure de raison et de patriotisme, c'est un immense

service que vous et vos amis aurez rendu à la société française. Vous savez à cette égard quels sont mes sentiments. Un peuple ne peut se passer de religion, mais par bien des causes, notre religion actuelle n'est ni assez sage, ni assez éclairée, ni assez sérieuse. Elle ne répond pas aux besoins de notre temps, et elle donne prise à de trop justes critiques. C'est au clergé catholique de se réformer lui-même, et je vous félicite de donner un si utile exemple. Je ne lui demande pas de rien changer à son organisation et à sa discipline ; je lui demande de changer d'esprit et d'apprendre à vivre avec le siècle. La réforme devrait surtout se faire dans les évêques et par eux. L'Etat y pourrait beaucoup, puisqu'il a le choix des personnes; mais il ne s'en occupe pas assez, et il n'est pas lui-même assez scrupuleux dans l'accomplissement de ses devoirs pour apprendre aux autres à remplir les leurs.

« Avec un clergé ultramontain, c'est-à-dire sans nationalité et sans patriotisme, notre situation est excessivement difficile ; on ne peut pas se passer de lui, et il est un continuel embarras. Il suffirait de quelques bons évêques pour tout changer. Leur concours est peu probable, tout utile qu'il serait, même pour eux. Mais si la réforme ne vient pas d'en haut, il faut qu'elle vienne d'en bas, car nous ne pouvons rester longtemps dans la situation actuelle, au milieu de superstitions plus païennes que chrétiennes, et sous la main des Jésuites, qui mènent tout, et que vous avez bien raison de combattre.

« Agréez, Monsieur, mes salutations bien cordiales et mes félicitations.

« B. Saint-Hilaire. »

Nouveaux diocèses aux États-Unis. — Sur l'ordre de notre Saint-Père le Pape, la Sacrée-Congrégation de la Propagande va élever au grade d'églises métropolitaines les évêchés de Philadelphie et de Boston. A cette même occasion, deux nouveaux siéges, également métropolitains : celui de Milwaukie et celui de Santa-Fé, seront érigés dans le vaste archidiocèse de Saint-Louis, qui se trouvera ainsi subdivisé en trois provinces ecclésiastiques. L'évêché de Chicago, faisant partie de la province de Saint-Louis, sera divisé en deux siéges épiscopaux. Le titulaire actuel, Mgr Jacques Duggan, continuera de résider dans la ville de Chicago ; le nouveau titulaire aura sa résidence à Peoria. Enfin, un vicariat apostolique sera institué dans le Minnesota septentrional.

Les brefs relatifs à la nomination des nouveaux titulaires et à la

délimitation de la province de Saint-Louis et de l'évêché de Chicago, ainsi qu'à l'érection des églises de Philadelphie et de Boston en siéges métropolitains, seront expédiées prochainement ; ensuite le Souverain-Pontife les promulguera dans le premier consistoire qui aura lieu.

D'après les statistiques faites en 1860, le diocèse de Philadelphie comprenait 136 paroisses et 186,000 catholiques; celui de Boston, 90 paroisses et 24,000 catholiques ; l'archidiocèse de Saint-Louis, 30 paroisses et 240,000 catholiques ; dans la province ecclésiastique de ce nom, qui va être divisée en trois églises métropolitaines, il y avait en tout 445 paroisses et 796,000 catholiques. Les évêchés de Milwaukie et de Santa-Fé, qui seront le centre des deux nouvelles provinces ecclésiastiques, comprenaient, le premier, 128 paroisses, avec 150,000 catholiques, et le second, 85 paroisses, avec 88,000 catholiques. Enfin, il y avait dans l'évêché de Chicago, dont la juridiction sera divisée entre deux titulaires, 54 paroisses et 80,000 catholiques.

Depuis, le nombre des catholiques s'est considérablement accru, les paroisses se sont multipliées, et les évêques eux-mêmes ne suffisant plus à la tâche, ont demandé à la Sacrée-Congrégation de leur accorder des coadjuteurs ou de subdiviser des diocèses devenus trop vastes.

Le vénérable Vianney. — La cause du vénérable serviteur de Dieu, Jean-Baptiste-Marie Vianney, a fait dernièrement un nouveau pas. Une décision de la Congrégation des Rites, ratifiée par le Souverain-Pontife, a confirmé le jugement du tribunal diocésain, qui avait reconnu et déclaré observées, relativement au curé d'Ars, les constitutions pontificales interdisant le culte public avant la béatification.

C'est comme la conclusion définitive de toute cette première partie de la procédure qui est dévolue à l'évêque, et qui associera pour toujours, dans le diocèse de Belley, le cher et vénéré souvenir de Mgr de Langalerie au nom du curé d'Ars.

On sait déjà que les nouvelles informations du procès apostolique ont été commencées vers la fin de l'année dernière en vertu des *lettres rémissoriales* apportées par Mgr Richard à son retour de Rome.

A l'instance de Mgr le chanoine Théodore Boscrédon, camérier honoraire de Notre Très-Saint Père le Pape Pie IX, et postulateur de cette cause, l'éminentissime et révérendissime cardinal Jean-Baptiste

Pitra, rapporteur de la cause, a proposé le doute suivant dans la séance ordinaire des Rites sacrés tenue au Vatican, à savoir : « *Si la sentence que les juges délégués par Mgr le révérendissime évêque de Belley ont portée, prononçant qu'il n'a pas été rendu de culte public au susdit vénérable serviteur de Dieu, en d'autres termes, que les décrets du Pape Urbain VIII, de sainte mémoire, ont été observés, doit être confirmée dans le cas et à l'effet dont il s'agit.* »

Les éminentissimes et révendissimes Pères préposés à la garde des Rites sacrés, après avoir pesé avec soin toutes choses et entendu de vive voix et par écrit le R. P. Mgr Laurent Salvati, promoteur de la foi, ont été d'avis de répondre « *affirmativement*, » c'est-à-dire « qu'il y a *lieu de confirmer la sentence*, » 28e jour de novembre 1874.

Un rapport fidèle de ce qui précède ayant été ensuite fait à Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par le secrétaire soussigné de la sainte Congrégation des Rites, Sa Sainteté a daigné ratifier et confirmer en tout le rescrit de la Sacrée-Congrégation. Troisième jour de décembre de la même année.

NÉCROLOGIE. — La *Semaine religieuse* d'Autun nous apprend la mort de M. LAMBERT, curé de Chauffailles, fondateur de la Congrégation des Sœurs de l'Instruction du saint Enfant-Jésus, qui est très-répandue dans ce diocèse.

M. Lambert était animé d'un zèle ardent pour le salut des âmes et pour le soulagement des pauvres. Il laisse dans la ville de Chauffailles, où il exerçait depuis quarante ans le ministère pastoral, les plus vifs et les plus unanimes regrets.

— Mgr De Camille MONTEFORTE, évêque de Sidonie *in partibus*, auxiliaire de l'archevêque de Naples, vient de mourir.

— Nous avons une autre perte non moins douloureuse à enregistrer. Nous apprenons la mort de Mgr Michele FERRINI, chargé d'affaires du Saint-Siége près la cour du Brésil.

— Le R. P. SCHRADER est mort à Poitiers, le 23 février. C'est une grande perte pour la Compagnie de Jésus, dont il était un des membres les plus distingués, et pour la science théologique, en laquelle il était l'un des maîtres les plus autorisés. Mgr l'évêque de Poitiers, qui l'avait appelé pour enseigner dans son grand séminaire, est vivement affligé de cette mort, qui est arrivée presque soudainement, car le P. Schrader faisait encore son cours le 1[?] février. L'éminent théologien, qui avait professé au Collége Romain

et à l'Université de Vienne, préparait la publication de ses œuvres théologiques. Ces jours-ci mêmes sortent des presses de M. Oudin, à Poitiers, deux ouvrages considérables, *De Creatione in genere*, et *De Angelis;* le *Traité de la Tradition*, que le P. Schrader venait d'achever, est encore en manuscrit. Les nombreux élèves que le P. Schrader a formés en France, en Allemagne, en Italie, on peut dire dans le monde entier, apprendront sa mort avec douleur et voudront hâter par leurs prières l'éternel bonheur de leur ancien professeur.

DOCUMENTS POUR L'HISTOIRE DE L'EGLISE.

Afin de compléter les documents et les articles que nous avons publiés à propos de la circulaire de M. de Bismark sur le futur conclave, nous reproduisons la circulaire écrite par M. Visconti-Venosta, ministre du royaume d'Italie, après la création des cardinaux qui a eu lieu à la fin de l'année 1873 :

Rome, le 1er janvier 1874.

Un fait important pour le gouvernement de l'Eglise a récemment eu lieu au Vatican. Le Pape, qui jusqu'ici s'était refusé à nommer des cardinaux, a tout à coup cédé à d'autres inspirations. Dans un consistoire tenu le 22 décembre au Vatican, Sa Sainteté a nommé douze cardinaux, dont six étrangers et six italiens. Parmi ces derniers se trouvent un membre de la Société de Jésus et un religieux augustin.

Je n'insisterai pas ici sur les divers bruits qui ont couru relativement aux motifs qui ont engagé Sa Sainteté à prendre tout à coup cette résolution. Il est possible que des craintes exprimées par quelques gouvernements n'y aient pas été étrangères. Je n'ignore point que, d'après un usage respectable et traditionnel, plusieurs puissances ont exercé une certaine influence sur quelques-unes de ces nominations. Ce que je tiens à établir, c'est que le gouvernement du Roi a soigneusement évité d'exercer aucune influence pour ou contre la nomination des cardinaux ; qu'il n'avait, par conséquent, pas à se prononcer contre tel ou tel candidat. Le Saint-Père a donc eu, de notre côté, pleine et entière liberté d'agir et de choisir. Sur ce point, comme pour la nomination des évêques, la publication des bulles, des brefs, des encycliques, l'Eglise peut exercer sa souveraineté dans toute son étendue.

Le consistoire du 22 décembre a été secret, et la nomination des

nouveaux princes de l'Eglise s'est faite sans le cérémonial d'usage. Nous regrettons qu'on se soit ainsi écarté des coutumes ordinaires. Nous sommes convaincus que les Romains se seraient associés avec plaisir aux fêtes qui accompagnaient autrefois l'élévation d'éminents personnages à cette haute dignité. Rien dans la situation de la ville de Rome ne permet de supposer que les nouveaux dignitaires n'eussent pas été traités par la population avec la plus respectueuse déférence.

Dans une courte allocution — elle n'a pas paru dans les journaux qui passent pour les organes autorisés du Vatican — le Saint-Père a expliqué les motifs qui l'ont porté à augmenter le nombre des membres du Sacré-Collége. D'après des renseignements que j'ai lieu de croire exacts, le Pape aurait fait aussi des allusions, suivant lesquelles il serait nécessaire d'empêcher que, dans le cas d'un conclave, les ennemis de l'Eglise n'essayassent d'exercer une influence illégitime sur le choix de son successeur. Le Pape ayant parlé lui-même de l'éventualité d'un conclave, je ne crois pas manquer au respect dû à Sa Sainteté, en saisissant l'occasion de vous exposer la conduite que le gouvernement du Roi est décidé à tenir, dans le cas où cette éventualité se réaliserait.

Cette conduite n'est pas subordonnée au bon plaisir du cabinet italien; elle est commandée par l'article 6 de la loi du 13 mai 1871, que je crois utile de rappeler ici.

« Pendant la vacance du Saint-Siége, aucune autorité judiciaire ou politique ne peut, pour aucun motif, enchaîner ou restreindre la liberté personnelle des cardinaux. Le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour protéger la réunion du Conclave où d'un Concile général contre toute violence de l'extérieur. »

L'article 7 ajoute : « Aucun fonctionnaire public, aucun agent de police ne peut, pour l'exercice d'un acte de son emploi, pénétrer dans les palais et les lieux de séjour habituels ou passagers du Saint-Père, non plus que les assemblées du Conclave ou d'un Concile général, sans y être autorisé par le Saint-Père, le Conclave ou le Concile. »

Enfin, il est dit à l'article 10 : « Les ecclésiastiques qui, par suite de leur position à Rome, participent à l'autorité spirituelle du Saint-Siége, ne peuvent, à raison de leur position, être soumis à aucune enquête ou surveillance de la part de l'autorité. Tout étranger ayant une dignité ecclésiastique à Rome jouit des garanties personnelles reconnues par les lois du royaume aux citoyens italiens. »

Ces dispositions sont claires; elles sont suivies exactement et

consciencieusement. Elles me paraissent suffisantes pour prévenir toute inquiétude relativement aux conséquences d'un événement qui, pour le moment, paraît encore éloigné, mais qui est trop dans l'ordre naturel des choses humaines pour que le Gouvernement puisse ne pas s'en occuper un jour. D'après les articles qui viennent d'être cités, le Conclave trouverait à Rome des garanties de liberté tout à fait exceptionnelles. Sa Souveraineté étant ainsi assurée par une loi, et se trouvant mise de la sorte au-dessus des compétitions de partis et soustraite à toute action, tant de la part du gouvernement que des populations, il pourra se réunir dans les conditions de sûreté et d'indépendance qui répondent le mieux à sa haute mission.

Quels que soient les hommes qui, à cette époque, aient l'honneur d'être à la tête de l'administration italienne, il n'y aura pas lieu de faire appel à leurs idées politiques. Leur devoir est tout tracé; leur responsabilité est en jeu, non-seulement devant l'Europe et le monde catholique, mais encore vis-à-vis des grands pouvoirs de l'Etat. Dès aujourd'hui il y a quelques prescriptions de la loi qui sont en pleine vigueur. Les étrangers revêtus, à Rome, de dignités ecclésiastiques n'ont jamais eu à se plaindre de vexations dans l'exercice de leurs fonctions. Plusieurs cardinaux, par exemple le cardinal Cullen, le cardinal Bonnechose et tout récemment le cardinal-archevêque de Valence, ont visité Rome à plusieurs reprises. Le Gouvernement ne s'est pas occupé du but de leurs voyages, non plus que des intentions que l'on prêtait à ces éminents personnages. Depuis trois ans Rome a l'honneur d'être le siége d'un double corps diplomatique. Tous les moyens de contrôle et de publicité que des institutions libres garantissent, sont accessibles à tous les partis; cependant le gouvernement du Roi n'a jamais reçu une plainte se rapportant à l'exercice du culte ou de fonctions ecclésiastiques. Le seul acte de souveraineté en matière religieuse dont le Pape se fût abstenu jusqu'ici, était la nomination de cardinaux. Le nombre des membres du Sacré-Collége a été augmenté, il le sera peut-être encore de nouveau, sans que la présence du gouvernement du Roi ait gêné en aucune façon cet exercice de la puissance spirituelle. Les faits parlent plus haut que toutes les paroles. Les hommes intelligents savent dès à présent que la grande institution religieuse de la papauté ne manque d'aucune des libertés qui lui sont nécessaires.

L'ordre, la tranquillité, l'indépendance de toute pression d'en haut comme d'en bas ne feront point défaut au Conclave. La liberté

qu'a eue le Saint-Père dans les élections récentes, l'assemblée qui sera appelée à nommer le successeur de saint Pierre l'aura donc aussi pleinement et entièrement. Nous espérons que des années nous séparent encore de l'événement auquel il est fait allusion ici. Cependant, il n'est pas inutile de montrer, à l'occasion de la nomination des douze cardinaux, que le Sacré-Collége peut être assuré, pour l'exercice de ses fonctions, des mêmes garanties de sûreté, de dignité et de tranquillité, aujourd'hui que dans les précédents conclaves.

Agréez, etc. VISCONTI-VENOSTA.

II

Circulaire sur la liberté de la parole du Pape.

Le ministre Vigliani vient d'envoyer au procureur général du royaume d'Italie la circulaire suivante, qui fait pressentir que la liberté de la parole pontificale, déjà si restreinte, malgré la loi des garanties, va l'être encore davantage :

L'attention publique a été appelée, dans ces derniers jours, par la presse périodique de cette ville, sur l'attitude du Gouvernement et de ses agents et sur la façon dont ils remplissent le devoir qui leur incombe de veiller, de réprimer et de punir les infractions aux lois que le clergé commet dans l'exercice de ses fonctions. On a supposé que le Gouvernement et les fonctionnaires qui en dépendent poussaient, surtout à Rome, la tolérance jusqu'à permettre que dans quelques églises les prédicateurs aillent jusqu'à couvrir de toutes sortes d'outrages le gouvernement établi, à le menacer et à annoncer publiquement sa chute comme une chose inévitable. On a également supposé que, tandis que les ecclésiastiques supérieurs abusent de leur autorité pour persécuter injustement des curés et d'autres ecclésiastiques d'un rang inférieur, pour des causes politiques, et outragent par là les plus louables sentiments et les devoirs du citoyen, le Gouvernement n'emploie pas tous les moyens qui sont en son pouvoir afin de s'opposer à de semblables abus, ou tout au moins pour en empêcher les effets civils, en ce qui regarde la possession et la jouissance des avantages temporels dont sont investis les ecclésiastiques ainsi injustement frappés par leurs supérieurs.

Bien que rien ne soit plus contraire aux intentions et aux actes du Gouvernement que de semblables suppositions ; bien qu'à mes yeux rien ne constate que les inconvénients supposés se soient

vérifiés ni à Rome, ni en aucune autre partie du royaume, je dois néanmoins, dans une matière aussi grave, ne pas laisser passer de semblables manifestations sans adresser quelques observations et quelques avis à Votre Seigneurie illustrissime, qui remplit si dignement dans cette capitale l'office de ministère public, et à qui est confiée la haute mission de prendre l'initiative de la répression de tout délit qui parvient à sa connaissance, quelqu'en puisse être l'auteur.

Je n'ai assurément aucune raison de douter que Votre Seigneurie, connaissant quelles sont mes intentions précises et mes principes à ce sujet, ait jamais omis dans le passé, comme elle n'omettra jamais dans l'avenir la régulière application des lois pénales contre les excès et les abus du clergé qui lui sont signalés comme tombant sous le coup de leur sanction. Je dois également tenir pour constant que l'autorité spécialement chargée de veiller à l'ordre et à la sécurité publique, et de dénoncer aux offices du ministère public tous les délits qui sont commis, ait rempli et ne remplisse régulièrement son devoir quant à ce qui regarde en particulier la conduite du clergé, et plus spécialement les prédications qui ont lieu dans les églises de Rome.

Je n'ai aussi également aucune raison de croire qu'aucun ecclésiastique tombé sous les injustes censures de ses supérieurs, ait inutilement invoqué ou invoquera en vain cette assistance qui, quant aux effets civils, lui peut et lui doit être accordée par l'autorité civile dans la mesure légale, suivant l'article 17 de la loi du 13 mai 1871, dite des garanties. S'il n'est pas donné à la puissance séculière de s'ingérer dans ce qui regarde l'exercice des fonctions spirituelles, il lui a été néanmoins formellement réservé des moyens suffisamment efficaces d'empêcher que l'injuste privation ou suspension de l'office spirituel entraîne avec elle la privation des avantages temporels attachés audit office. Quant à l'exercice de cette attribution tutélaire des droits de l'Etat et des principes de justice contre les injustes attaques de l'autorité ecclésiastique, je dois tenir pour certain qu'aucun magistrat de l'Etat n'aurait la faiblesse d'y manquer.

Ayant à cœur d'écarter promptement de cette importante et délicate question, cette incertitude, je dirai plus, cette inexacte opinion (*meno esatta opinione*) que je vois, avec une pénible surprise, se manifester relativement aux intentions et à la conduite du Gouvernement, spécialement en ce qui regarde la ville de Rome, où une plus grande liberté garantie au clergé exige comme conséquence nécessaire,

une plus grande vigilance et une plus énergique répression des abus qui en peuvent plus aisément dériver, je sens aujourd'hui le besoin de confirmer de nouveau à Votre Seigneur la déclaration que j'ai eu l'occasion de lui faire à plusieurs reprises, c'est-à-dire que le Gouvernement, autant il est fidèle à garder et à respecter les libertés concédées à l'Eglise lors de son entrée dans cette grande métropole du monde catholique, autant il est résolu et fermement déterminé à ne pas tolérer qu'on abuse de ces libertés, et que les lois de l'Etat qui répriment de tels abus demeurent un seul instant inobservées. Un système de parfaite observance des lois, dans le respect des libertés concédées comme dans la répression de leurs abus, a été et sera constamment la règle normale de conduite du Gouvernement et de ses fonctionnaires envers le clergé.

Les larges garanties sanctionnées en faveur du Saint-Siége ne peuvent s'étendre, au détriment de l'Etat, au-delà de leurs limites légales. L'inviolabilité du Souverain-Pontife pour ses discours, quels qu'ils soient, et la liberté qui lui est reconnue de faire afficher aux portes des basiliques et des églises de Rome les actes de son ministère spirituel, n'excluent nullement la responsabilité de ceux qui les reproduisent et les répandent par la presse ou autrement quand ils contiennent des offences aux institutions et aux lois de l'Etat.

Toutes les fois qu'il arrivera que l'on portera devant les tribunaux une instance sur l'exécution des mesures disciplinaires de l'autorité ecclésiastique relativement aux effets civils, les membres du ministère public, qui seront appelés à donner leur avis, devront avoir présente à leur esprit la dernière disposition de l'article 17 de la loi ci-dessus citée, laquelle refuse toute efficacité civile aux actes de l'autorité ecclésiastique qui sont contraires aux lois de l'Etat ou bien à l'ordre public ou qui portent atteinte aux droits des particuliers. Tels seraient assurément et sans aucun doute ces actes qui sembleraient évidemment dénués de tout motif canonique ou contraire, aux lois et aux institutions nationales, ou bien rendus en dehors de la compétence spirituelle ou sans l'observance des formes réclamées par le droit canonique pour leur validité.

Ces vices radicaux, qui rendent l'acte nul et comme n'existant pas, peuvent et doivent, sans qu'il soit porté la moindre atteinte à la compétence spirituelle, être relevés par l'autorité civile, appelée à décider les questions qui s'élèveront entre les intéressés relativement aux effets civils des actes émanés de la puissance de l'Eglise. La nouveauté de cette procédure, subtituée à l'appel comme d'abus, pour cette partie seulement de protection que l'Etat ne pouvait pas

abdiquer, exige de la part de la magistrature la plus sérieuse attention, afin qu'il s'introduise partout une jurisprudence comforme aux principes de la raison et à la véritable intention du législateur. J'ai la confiance que la magistrature italienne saura dignement remplir la haute mission qui lui est confiée.

Comme l'exacte et constante application des lois pénales aux abus qui se commettent par le clergé réclame le concours de l'autorité de la sécurité publique, afin de veiller sur la conduite du clergé et de dénoncer avec sollicitude aux magistrats tous les actes réprouvés par les lois, j'estime qu'il est fort opportun que Votre Seigneurie excite les agents de la sécurité publipue à exercer la vigilance nécessaire sur tous les discours du clergé, à relever et à dénoncer tous ceux qui leur sembleront devoir tomber sous le coup des lois pénales en viguenr, ce que, pour le bien de la religion et de l'Etat, je désire et je souhaite né devoir jamais arriver.

J'ai la plus grande confiance que Votre Seigneurie et toutes les autorités judiciaires, aidées du personnel de la sécurité publique, convaincront le public, par leurs actes, que la liberté de l'Eglise, bien entendue, n'est pas, en Italie, la sauvegarde des excès du clergé et qu'elle ne peut et ne doit pas exister sans être accompagnée de la juste et prompte répression de tous ceux qui voudraient en abuser.

Le ministre, Signé : VIGLIANI.

INSTRUCTIONS SUR LE JUBILÉ.

Voici les déclarations que NN. SS. les Evêques viennent de recevoir de Rome à propos du Jubilé :

La Sacré-Pénitencerie, conformément aux ordres de Sa Sainteté Pie IX, a déclaré par l'autorité apostolique, relativement aux pétitions adressées par un grand nombre d'Ordinaires, à l'occasion du Jubilé promulgué le 24 décembre de l'année dernière (1874), ce qui suit :

1° Afin qu'aucun fidèle, à cause du manque d'églises qu'il faut visiter pour gagner le Jubilé n'en soit empêché, Sa Sainteté concède aux Ordinaires la faculté de désigner, là où le manque d'églises est constaté, un nombre moindre d'églises, ou même une seule, s'il n'y en a qu'une, dans lesquelles ou dans laquelle les fidèles pourront accomplir les visites des autres églises, en visitant ces églises ou cette église à plusieurs reprises distinctes durant le même jour na-

turel ou ecclésiastique, jusqu'à ce qu'ils aient fait le nombre intégral de visites qui sont prescrites.

2° Sa Sainteté concède, en outre, que durant le Jubilé les fidèles bien disposés puissent être absous également du crime d'hérésie, en maintenant cependant l'obligation d'abjurer les erreurs ou l'hérésie, et de réparer les scandales donnés, comme cela est de droit.

3° Sa Sainteté déclare qu'en raison du présent Jubilé le même individu ne pourra être absous qu'une seule fois des censures et des cas réservés, et ne gagner qu'une seule fois l'indulgence du Jubilé. Cependant, les indulgences accordées par le Saint-Siége, et qui ne sont pas expressément suspendues ou révoquées, demeurent en vigueur.

4° Elle déclare, enfin, qu'une seule confession et une seule communion ne peuvent satisfaire au précepte pascal et au gain du Jubilé. Nonobstant toutes clauses contraires.

Donné à Rome, la Sacrée-Pénitencerie, le 25 janvier 1875.

Signé : ANT. CARD. PANEBIANCO, *préfet* LAURENT PEIRONO, *secrét.*

Réponses à quelques questions relatives au Jubilé.

1° *Comment faut-il décider dans les localités où il n'y a qu'une église, relativement aux visites des églises à accomplir ?*

A la ville et au monde. La Sacrée-Congrégation des Indulgences et des Saintes reliques, siégeant au Vatican le 16 février 1852, a répondu aux deux questions suivantes qui lui ont été adressées :

(*a*) Faut-il observer toutes les règles prescrites par Benoît XIV, pour un Jubilé ordinaire ou extraordinaire, auxquelles ne contredit pas la Bulle du Jubilé (1850)?

(*b*) La Bulle du Jubilé a coutume de prescrire la visite de plusieurs églises dans la même ville ou lieu; mais, en beaucoup d'endroits, il n'y a qu'une seule église. En ce cas, l'Evêque pourrait-il changer la visite des autres églises en une autre œuvre pieuse ou désigner une chapelle, un autel ou une croix, ou un autre lieu pieux à visiter en place des autres églises ?

Les Eminentissimes Pères, après avoir posé mûrement ces questions, ont répondu à la première *affirmativement*.

Quant à la seconde, il faut prier le Souverain-Pontife afin qu'il accorde aux Ordinaires, par un décret général, la faculté de permettre la visite d'une seule église, autant de fois que l'on doit visiter des églises différentes pour gagner le Jubilé. De toutes ces

choses, moi, soussigné cardinal-préfet de la Sacrée-Congrégation, en ai fait la relation à notre Saint-Père le Pape, en l'audience du 15 mars 1852, et Sa Sainteté, dans sa bienveillance apostolique, a approuvé la résolution de la Sacrée-Congrégation et a concédé aux Ordinaires, pour le cas indiqué et pour qu'il en suive effet, la faculté dont il est question, et afin que cette concession soit connue par tous, elle a ordonné qu'elle soit publiée par décret général.

Signé : F. Gard. Asquini, *préfet*. A. Colombo *secrét*.

2° *La confession est-elle à faire par tous et au temps prescrit, et la visite de l'église peut-elle la précéder ?*

Afin que les fidèles puissent savoir ce à quoi ils sont obligés pour gagner les indulgences, il est nécessaire de leur expliquer comment il faut entendre les paroles suivantes : « *qui sont vraiment pénitents, se sont confessés*, *et*, *nourris de la sainte communion*, *auront visté l'église*, » paroles qui sont insérées dans les brefs des indulgences, la Sacrée-Congrégation des indulgences et des saintes reliques, réunie au Vatican le 31 mars dernier, a déclaré : « La confession sacramentelle, quand il en est parlé dans les brefs, pour gagner des indulgences, doit être faite même par ceux qui ne se sentent pas coupables d'un péché mortel. Cette confession suffit, lors même qu'elle est faite la veille d'une fête. Quant à ce qui regarde la visite de l'église, on peut l'entreprendre soit avant, soit après l'accomplissement des autres œuvres pies. »

Relation de ce qui précède a été faite par moi, secrétaire soussigné, à Notre Saint-Père le Pape, qui a daigné approuver la décision, en à ordonné la publication nonobstant tous actes contraires.

Donné le 19 mai 1759.

Signé : Fr. Card. Portocarrero, *préfet*. A.-G. Vicecomes, *secrét*.

3° *La confession hebdomadaire, qui suffit pour gagner les indulgences de la semaine, ne suffit pas pour l'indulgence du Jubilé.*

Le doute suivant a été proposé à la Sacrée-Congrégation des indulgences : « Quand et comment convient-il de proposer au Saint-Père l'exécution du décret relaté plus haut (du 19 mai 1759) ou sur la déclaration dans le cas ?... » Et il fut répondu : « Il importe de proposer au Saint-Père qu'il daigne concéder à tous les fidèles qui ont le désir et l'habitude d'expier leurs péchés par une fréquente confession, l'indult d'approcher au moins une fois par semaine du sacrement de pénitence, à moins qu'ils ne soient légitimement em-

pêchés et qu'ils ne se sentent coupables d'aucun péché mortel depuis leur dernière confession, *pour qu'ils puissent gagner toutes et chacune des indulgences, même sans la confession actuelle,* qui du reste était nécessaire, d'après la définition du décret précité, pour les gagner. *Il ne faut pourtant rien innover relativement à l'indulgence d'un jubilé ordinaire, ou extraordinaire, ou des indulgences concédées en forme de jubilé, pour le gain desquelles la confession sacramentelle est prescrite, ainsi que les autres œuvres, dans le temps où elles doivent être accomplies, selon la concession.*

Et rapport ayant été fait de tout ce qui précède au Saint-Père, par moi, secrétaire de la Sacrée-Congrégation des Indulgences, Sa Sainteté a accueilli avec bienveillance la supplique et a ordonné la publication de l'Indult en question dans la forme indiquée ci-dessus, nonobstant tous actes contraires.

Donné au secrétariat de la Congrégation des Indulgences, le 9 décembre 1763.

Signé : M. Card. Antonelli, *préfet*. Q. Decomitibi, *secrétaire*.

LIVRES A L'INDEX.

La Sacrée-Congrégation de l'Index a rendu le décret suivant, à la date du 13 janvier 1875 :

Suprema Sacræ Congregatio Eminentissimorum ac Reverendissimorum Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalium in tota Republica Christiana contra hæreticam pravitatem Inquisitorum Generalium in Feria IV die 13 Januarii 1875 damnavit et proscripsit sicuti damnat et proscribit, atque in Indicem librorum prohibitorum referri mandavit libros qui sequuntur :

1. *Del Sangue purissimo e verginale della Madre de Dio Maria SSma.* — Operetta Dommatico-Ascetica. — Napoli 1863.

Auctor laudabiliter se subjecit et opus reprobavit.

2. *Del Sangue Sacratissimo di Maria.* — Studii per ottenere la festività del medesimo. — Perugia 1874.

Auctor laudabiliter se subjecit et opus reprobavit.

Eadem die et Feria.

Sanctissimus Dominus noster Pius Divina Providentia Papa IX, audita super præmissis relatione una cum voto EE. DD. Cardinalium, in solita audientia R. P. D. Adsessori impertita Decretum confirmavit et promulgari mandavit.

Mandavit præterea Eadem Sanctitas Sua per hujusmodi promulgationem monendos esse alios etiam scriptores, qui ingenia sua acuunt super iis aliisque id genus argumentis, quæ novitatem sapiunt, ac sub pietatis specie insuetos cultus titulos etiam per ephemerides promovere student, ut ab eorum proposito desistant, ac perpendant periculum quod subest pertrahendi fideles in errorem etiam circa Fidei dogmata, et ansam præbendi Religionis osoribus ad detrahendum puritati doctrinæ catholicæ ac veræ pietati.

Datum Romæ die 28 Januarii 1875.

Fr. Vincentius Leo Sallua Ord. Prædic. Commissarius Generalis S. Rom. et Univ. Inquisitionis.

Juvenalis Pelami S. Rom. et Univ. Inquisitionis Notarius.

Loco † Sigilli.

Die 29 Januariis 1875 ego infrascriptus magister Cursorum testor supradictum Decretum affixum et publicatum fuisse in Urbe.

PHILIPPUS OSSANI, *Mag. Curs.*

Les deux livres condamnés, et dont les auteurs se sont humblement rétactés traitent, l'un : *du Sang très-pur et virginal de la Mère de Dieu*, l'autre : *du Très-Sacré Sang de Marie*, et demande que l'on établisse la fête de ce Sang. On comprend combien il est délicat et dangereux de traiter de ces matières ; c'est pourquoi à la formule ordinaire des décrets de l'Index le Saint-Père a fait ajouter l'avis : *Mandavit præterea*, dont voici le traduction :

« Sa Sainteté a ordonné, en outre, que par la promulgation de ce décret fussent aussi avertis les autres écrivains qui exercent leur esprit sur des sujets de cette sorte et d'autres du même genre, sujets qui sentent la nouveauté, et qui sous apparence de piété, s'efforcent de promouvoir des dénominations inaccoutumées de culte, même par le moyen des journaux, que ces écrivains fussent avertis de renoncer à leur dessein et de réfléchir au péril qu'il y a d'induire les fidèles en erreur même sur les dogmes de la foi et de fournir aux ennemis de la religion un prétexte pour calomnier la pureté de l'Eglise catholique et la vraie pitié. »

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer la sagesse de cet avertissement.

L'INSTITUTION D'UN ÉVÊQUE (1).

Permettez-moi d'appeler un instant votre attention sur quelques-uns des enseignements que renferme la solennité du sacre d'un évêque.

I

Et d'abord vous avez dû remarquer que le prélat consécrateur, avant de procéder au grand acte qu'il allait accomplir, a demandé qu'on produisît la bulle pontificale portant institution canonique du futur évêque, et qu'il en fût donné lecture. *Habetis mandatum apostolicum? — Legatur.*

Ce n'était point là une simple formalité ; c'était l'accomplissement d'une condition absolument nécessaire pour la légitimité du sacre.

Il est hors de doute, en effet, que toute consécration, toute institution d'évêque qui se ferait en dehors de l'autorité du Pape, serait schismatique et sacrilége.

Remontons à des principes bien élémentaires, mais qui, de notre temps, ne sont pas toujours suffisamment compris.

Le Pape a reçu de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en la personne de saint Pierre, *pleine puissance pour gouverner l'Eglise universelle :* c'est un point défini par le concile œcuménique de Florence, et par conséquent un des articles de notre foi.

Ce suprême pouvoir du Pontife romain, qui vient immédiatement de Dieu, et qui doit se perpétuer sans affaiblissement et sans altération jusqu'à la fin des temps, ne dépend, quant à son exercice, d'aucune puissance humaine. Ses actes sont valides et obligatoires par eux-mêmes, indépendamment de l'acceptation et de l'attache de quelque magistrature séculière et de quelque gouvernement civil que ce soit. On ne demandait point dans les premiers temps de *placet* ni *d'exequatur* à Néron ; on n'en demande point aujourd'hui aux souverains du Japon, d'Annam ou de la Chine.

(1) Extrait du discours prononcé par Mgr Regnier, archevêque de Cambrai, au sacre de Mgr Delannoy, évêque de Saint-Denis de la Réunion. Il viendra à propos, au moment où plusieurs nouveaux évêques français reçoivent chez nous la consécration épiscopale.

C'est comme pasteur universel que le Pape a le droit et la charge de pourvoir, dans le monde entier, au gouvernement des églises particulières. Les évêques à qui elles sont confiées sont établis, il est vrai, par l'Esprit-Saint pour les conduire, *Spiritus sanctus posuit episcopos regere Ecclesiam Dei* (Act. xx, 28). Mais cette mission et cette autorité divine, c'est par le Pape qu'ils la reçoivent. C'est lui qui leur assigne les lieux où ils devront exercer leur zèle ; lui qui détermine l'étendue de leur juridiction et fixe les limites de leurs diocèses.

Cette institution canonique, cette collation de pouvoirs, qui n'appartient qu'au Pape, est d'ailleurs soumise, dans ce qu'on pourrait appeler ses préliminaires, à des conditions variables.

Citons-en quelques exemples :

Dans un certain nombre de diocèses, c'est le chapitre de l'église cathédrale qui, à la mort de l'évêque, élit son successeur. Ailleurs, comme en Belgique, en Angleterre, en Irlande, aux Etats-Unis d'Amérique, les évêques de la nation ou de la province ecclésiastique à laquelle appartient le siége vacant, présentent au Pape des candidats, entre lesquels il choisit. Enfin, dans quelques pays, la nomination aux évêchés appartient aux chefs des Etats, en vertu de la concession que leur en a faite le Pape, et dans les limites des concordats qu'ils ont conclus avec le Saint-Siége.

Ainsi en est-il en France.

Mais ces élections, ces présentations, ces nominations préalables, ces désignations en un mot, quelque forme qu'elles prennent et quelque nom qu'on leur donne, qui précèdent l'institution canonique, ne sont nullement nécessaires pour sa validité.

Elles ne confèrent d'ailleurs jamais, par elles-mêmes, à ceux qui en sont l'objet, aucun pouvoir ni aucune juridiction pour le gouvernement des diocèses, et quiconque s'ingèrerait, sans aucun titre, dans l'exercice du ministère épiscopal, serait, non pas un véritable évêque, mais un intrus ; non pas un pasteur, mais un loup dans la bergerie.

Au reste, si les pouvoirs civils ne peuvent jamais faire les évêques ; si, nulle part ni en aucun temps, ils ne peuvent

donner, à quelque degré que ce soit, la juridiction épiscopale, jamais non plus ils ne peuvent ni l'ôter, ni la restreindre, ni la modifier. Elle reste intacte, malgré les emportements et les violences qui trop souvent en entravent ou en suppriment l'exercice.

Les évêques que prétendent destituer, de nos jours, de puissants persécuteurs, ces évêques qu'ils incarcèrent ou qu'ils bannissent, gardent dans leurs prisons, ou bien emportent avec eux, dans leurs lointains exils, la plénitude de leur autorité pastorale.

Bien souvent, les droits du Souverain-Pontife, en ce qui concerne l'institution des évêques, ont été méconnus et violés.

Pour ne parler que de ce qui s'est passé en France, plus d'une fois depuis moins d'un siècle, de criminels efforts ont été faits dans le but de renverser l'ordre établi par Jésus-Christ pour la transmission et la perpétuelle unité de l'épiscopat dans son Eglise.

La *Constitution civile du Clergé* qui, en 1790, préludait par le schisme aux sanglantes impiétés de 93, « défendait aux « nouveaux évêques de s'adresser au Pape pour en obtenir « aucune confirmation. » Elle leur permettait seulement « de « lui écrire, comme au Chef visible de l'Eglise universelle, en « témoignage de l'unité de foi et de la communion qu'ils de- « vaient entretenir avec lui. » (Art. 19.)

Cet attentat aux droits divins du Pape, cette sacrilége usurpation de l'autorité de l'Eglise par une législature séculière, furent repoussés avec une invincible fermeté par nos devanciers dans l'épiscopat : pour garder au Pape et au Saint-Siége l'obéissance et la fidélité qu'ils leur devaient, ils subirent la déportation ou portèrent leurs têtes sur les échafauds.

Plus tard, l'homme prodigieux qui, pendant les douze premières années de ce siècle, imposa ses volontés absolues à la France et à l'Europe presque entière, tenta, au concile de 1811 et par la longue captivité de Pie VII, d'enlever au Souverain-Pontife l'institution des évêques, pour la faire passer, au moins dans certains cas, aux métropolitains.

Mais il échoua dans cette schismatique entreprise : son

inflexible volonté se brisa contre l'orthodoxie de notre clergé. Tout puissant qu'il était alors, Napoléon Ier ne réussit pas à faire malgré le Pape un archevêque de Paris.

Ces faits contemporains sont instructifs, et glorieux pour notre Eglise de France.

II

Après la lecture de la bulle apostolique qui l'institue canoniquement, et avant qu'il fût procédé à sa consécration, l'évêque élu a promis de prendre pour règle constante de son enseignement et de sa conduite « les divines Ecritures, les traditions des Pères orthodoxes, et les constitutions décrétées par le Saint-Siége apostolique. »

Il a promis, en outre, « fidélité, soumission, obéissance, suivant que le prescrivent les saints canons, au bienheureux Pierre, apôtre, à qui Dieu a donné le pouvoir de lier et de délier, et à son vicaire Notre-Seigneur le Pape Pie IX, ainsi qu'aux Pontifes romains qui lui succéderont. »

Ces engagements garantissent la perpétuelle intégrité de notre foi, et rendent indissoluble notre unité catholique.

Pourquoi les diversités et les variations dans la doctrine sont-elles impossibles parmi nous ? C'est que notre enseignement est toujours soumis à la vigilance et à la direction du Pontife romain, qui réprime avec une souveraine autorité la mobilité des esprits inquiets et les témérités des novateurs.

Pourquoi, malgré les pertes douloureuses que fait souvent l'Eglise, le schisme ne peut-il jamais s'introduire dans son sein ? C'est qu'on est, par le fait même, retranché de sa communion, dès qu'on refuse obéissance « au successeur de Pierre, à qui Dieu a donné le pouvoir de lier et de délier. »

Et qu'on ne pense pas que notre obéissance envers le Pape est aveugle, parce qu'elle est sans réserve, non, non ; cette obéissance qui fait notre force et notre sécurité, est chez nous le résultat d'une conviction rationnelle et profondément réfléchie. — Nous sommes d'ailleurs toujours prêts à la justifier devant quiconque nous en demandera sérieusement les motifs.

(*La fin au prochain numéro*). Mgr REGNIER.

LE SPIRITISME.

(Suite et fin. — V. le numéro précédent).

II

Contraire aux prescriptions divines dans son principe fondamental, le Spiritisme ne l'est pas moins dans l'ensemble de ses dogmes et de sa morale. Comme le Catholicisme, le Spiritisme a son catéchisme; mais combien il diffère de celui de notre première communion! Ecoutez les leçons de cette révélation de Satan! Quelle est son incarnation? C'est l'homme passant par une série d'existences pour se purifier. Qu'est-ce que sa rédemption? Elle n'existe pas, et ne peut pas exister, puisque la secte n'admet ni la chute en Adam, ni Adam comme père unique de la race humaine, et que, pour elle, le seul péché originel est celui que l'homme commet dans une première vie et qu'il va expier dans une seconde.

Quel est son enfer? La négation formelle de l'enfer véritable, car le mot d'ordre des adeptes est d'anéantir l'idée des peines éternelles. Quel est son purgatoire? L'émigration des coupables dans une existence inférieure, par exemple, celle de l'esprit d'un roi dans le corps d'un esclave, en attendant que par l'épuration de cette métempsychose, le même esprit remonte au point d'où il était descendu. Qu'est-ce que son paradis? Une promenade éternelle, un voyage d'agrément sans fin, de planète en planète. Qu'est-ce que le démon? Un vain épouvantail, car il n'y a point de mauvais anges, réponse qui vérifie cette pensée ancienne : Le triomphe de Dieu, c'est de se faire connaître; celui du démon est de se faire nier.

Et le surnaturel, que devient-il dans la doctrine du Spiritisme? Il n'est qu'un vain nom; car si les esprits entrent en communication avec les vivants de ce monde, il ne faut pas l'attribuer à la libéralité divine venant gratuitement en aide à notre infirmité, mais à la nécessité des lois qui régissent l'univers. Soyez un bon *médium*, mettez en pratique les passes et autres jongleries de convention, et les esprits ne peuvent résister à votre appel; telle est la loi de la nature. Le surnaturel n'y a aucune part.

Et la morale du Spiritisme est-elle plus chrétienne que ses dogmes? Comparons le Décalogue du Sinaï à celui de cette révélation infernale. Le premier dit : Un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement. Le second dit : Dieu est toujours parfaitement adoré, « car tous les cultes sont indifférents devant lui. » Le premier dit : « Le dimanche tu garderas en servant Dieu dévotement. » Le second dit : « Dieu n'a jamais exigé de sacrifices, ni mis au travail de l'homme d'autres limites que celles de ses forces... »

Le premier prescrit aux serviteurs d'honorer les maîtres, le second déclare que « l'inégalité des conditions sociales doit disparaître. » Le premier ordonne de respecter la vie humaine, le second ne reconnaît à cette vie que la dix-millième partie de son importance, puisque nous sommes appelés à vivre dix mille fois; aussi il traite le suicide comme une faute légère dont la conséquence la plus terrible sera un simple *désappointement*, et le crime de l'avortement comme peu grave ; l'âme, suivant le Spiritisme, n'étant réunie au corps qu'au moment de la naissance.

Voulez-vous que nous poursuivions cet instructif parallèle, malgré les révoltes de notre sentiment moral? Quel est le sixième précepte du Spiritisme? Le voici écrit de sa main : « L'indissolubilité du lien conjugal est une loi contraire à la nature. Les jouissances n'ont d'autres bornes que celles qui sont tracées par cette même nature. » Quel est son septième précepte ? Il est formulé dans cet axiôme : « Tout moyen d'acquérir opposé à la loi d'amour ne saurait fonder une propriété légitime. » Quel est son huitième commandement? Certes, la secte n'a pas le droit d'être sévère, ni sur le mensonge, ni sur le faux témoignage; car elle signe du nom des plus grands saints, c'est-à-dire comme étant des révélations faites par eux, des doctrines formellement contraires à la foi qu'ils professèrent. Enfin, l'Evangile nous apprend que n'ayant qu'une âme nous commettons un mal irréparable en la perdant ; mais le Spiritisme nous affirme que cette âme devant passer par dix mille existences, il importe peu de l'aventurer dans une épreuve, puisque l'on peut toujours la sauver dans une autre.

Est-ce assez de divagations et de folies? Non, la morale de

de cette diabolique invention, après avoir corrompu l'individu, doit porter le froid et la désolation au foyer domestique. La doctrine de cette métempsychose étant admise, c'est-à-dire la renaissance perpétuelle des mêmes âmes dans des corps différents, par ce seul fait, toute intimité de famille est menacée. Vous qui habitez sous un même toit, et qui savourez le bonheur d'être ensemble, sortez de votre illusion. Qui sait si ce n'est pas l'esprit de Caïn que vous embrassez dans votre frère, celui d'Absalon dans votre fils, celui d'Hérodiade dans votre fille, celui du mauvais larron dans votre serviteur? Ne vous vantez plus d'être Français de vieille souche, car sous Jules César vous faisiez la guerre aux Gaulois ; pendant les Croisades vous combattiez avec les Turcs, et quand vos fils vous croient ensevelis sous le sol de la patrie, vous serez ressuscités dans le corps d'un général allemand.

Enfin, le Spiritisme, après avoir démoralisé les individus et les familles, jette l'outrage à la mémoire des morts. Par lui, saint Jean, saint Augustin, saint Louis, saint Vincent de Paul, ont été sommés de couvrir d'impudents blasphèmes leur nom vénérable! Ne l'a-t-on pas vu évoquer les grandes âmes de Bossuet, de Fénelon, des Pères de Ravignan et Lacordaire, pour leur faire prêcher des doctrines contraires à celles qu'ils enseignaient avec tant d'éloquence durant leur pèlerinage mortel? Enfin, dernier trait des profanations spirites, votre père avait vécu en parfait chrétien, une sainte mort avait couronné sa belle existence, vous vous consoliez d'une aussi grande perte par l'assurance que son âme avait reçu de Dieu la récompense de sa vertu. Mais, illusion! le Spiritisme a évoqué cette âme ; elle déclare que sa vie a été une hypocrisie continuelle, et que sa part est avec les méchants (1).

Voilà le symbole et les commandements que le Spiritisme promulgue, tout en déclarant hypocritement qu'il élimine les questions de controverse religieuse. Voilà comment il renverse la vraie révélation, tout en affirmant qu'il ne s'en occupe pas. Voilà ce qu'il offre à un pays, malade de ses vices et de ses revers, pour son relèvement et sa guérison. O croix du Cal-

(1) Cet exposé des doctrines spirites est tiré et souvent cité des écrits de la secte : *Livre des Esprits. Livre des Médiums.*

vaire, ô Evangile de Jésus-Christ ! ô croyances qui avez fait les dix-huit siècles de la civilisation chrétienne, comment peut-on vous délaisser pour de telles rêveries !

Et maintenant, rappelez-vous que les adeptes de cette secte se comptent en France par centaines de mille, que des journaux de propagande sont fondés pour en accroître le nombre le plus possible ; enfin, que cette prétendue religion tend à devenir le culte des sociétés secrètes, et, vous en conviendrez, il faut être aveugle pour ne pas voir que cet embrassement des puissances infernales, au-dessous des bases de l'ordre social, nous prépare le plus grand tremblement de terre qui ait secoué l'Eglise et l'Europe.

III

Comme pratique opposée aux prescriptions divines, et particulièrement à la vertu de religion, le Spiritisme est donc une superstition ; envisagé comme système de croyances et de préceptes, il constitue une fausse religion : considéré comme moyen d'investigation et de connaissance, supérieur aux lois de l'expérience, il est une source de mystification.

Que vous proposez-vous en allant consulter les esprits ? Ou bien de chercher uniquement des récréations émouvantes, dans ce cas, votre participation à ces conventicules défendus n'a point d'excuse raisonnable ; ou bien d'apprendre quelque chose de certain pour en tirer des conclusions utiles à votre conduite, dans ce cas, vous vous exposez aux aberrations les plus grossières. La foi vous a déjà dit que Dieu vous interdisait les évocations des esprits, seuls les esprits de mensonge qui bravent l'autorité divine peuvent se rendre à votre appel ; en telle sorte que, s'ils vous répondent la vérité un jour, c'est pour accréditer leurs impostures du lendemain. Mais voici ce que la raison vous dit après la foi : l'expérience est une lumière établie par la sagesse de Dieu ; or, puisque le Spiritisme tend à détruire cette certitude, en substituant aux réalités qui la composent des visions suspectes, Dieu se doit à lui-même et nous doit de ne pas permettre aux révélations diaboliques de prévaloir contre ses lois.

Loin de nous la pensée de nier la possibilité des communica-

tions entre le monde visible et le monde invisible. Les saintes Ecritures et l'histoire de l'Eglise nous apprennent que Dieu a souvent parlé par la voix de ses anges et de ses saints ; mais c'était dans des conditions conformes aux enseignements de la foi et garanties par le contrôle infaillible de l'Eglise. Aussi ces communications, sous forme de révélation privée ou publique, sont-elles devenues la boussole de la raison humaine. Le Spiritisme, au contraire, converse avec le monde invisible au mépris des injonctions divines et de l'autorité de l'Eglise. Aussi ses révélations sont-elles un chaos où le bon sens et la raison sombrent au lieu de trouver à s'orienter.

Et de fait, quelles vérités avons-nous apprises du Spiritisme, depuis plus de vingt ans qu'il a fait invasion dans la société ? S'il était ce que prétendent ses propagateurs, quel précieux instrument de découvertes pour les sciences, quel puissant auxiliaire pour les arts, l'industrie et les milles détails de la vie pratique? Et cependant, consultons l'expérience, et nous verrons que son partage a été la stérilité dans toutes les branches du savoir humain. Citez-nous une découverte due à l'évocation des esprits, une prophétie véritable, c'est-à-dire l'annonce d'événements futurs encore cachés, soit aux connaissances certaines, soit aux conjectures des hommes. Les astronomes ont-ils appris des esprits évoqués le cours des astres et l'apparition des comètes? Sont-ils aidés par les morts dans leurs arides calculs? Les ingénieurs qui ont tracé nos chemins de fer ou percé nos montagnes ont-ils consulté pour la solution de leurs difficultés les *frappeurs* d'outre-tombe? Les chercheurs d'or ont-ils trouvé par les mêmes intermédiaires quelque mine précieuse en Californie? La médecine s'est-elle enrichie par là de quelque recette nouvelle pour la guérison de nos malades? Avant de vous garantir contre l'incendie et la grêle, les compagnies d'assurances prennent-elles des informations auprès des esprits ?

Quand les *médiums* sont mis en activité, quand ces modernes sibylles montent sur les trépieds pour rendre leurs oracles, qui vous rendra témoignage de leur clairvoyance et de leur sincérité ? On les consulte sur une alliance de famille; qui vous répond qu'elles ne sont pas payées pour favoriser une passion

coupable ou une criminelle cupidité? Auriez-vous plus de confiance au remède qu'elles vous prescriront contre la fièvre qui vous dévore? Que penseriez-vous d'un médecin qui, au lieu de vous sonder la plaie, s'amuserait à consulter les esprits? d'un pharmacien qui préparerait sa potion selon des formules signées par les revenants? Livreriez-vous votre vie, ou même vos marchandises, au conducteur de train qui marcherait sous de telles inspirations? Compteriez-vous sur la victoire un jour de combat, si le général placé à la tête de nos bataillons s'en rapportait aux *médiums* plutôt qu'aux renseignements des stratégistes? Vous souriez à de telles questions, et vos sourires sont l'arrêt même du bon sens contre ces folles consultations. Oui, le bon sens public reléguant le Spiritisme loin du monde pratique, a porté contre lui sa sentence définitive et l'a rangé parmi les rêveries qui peuvent un instant divertir les esprits crédules, mais qui s'évanouissent devant les clartés du bon sens (1).

Il peut donc être vrai que les esprits répondent aux interpellations d'un *médium*, parce qu'ils sont des intelligences; il peut même se faire qu'ils répondent des choses élevées parce qu'ils sont des intelligences supérieures. Mais il n'est pas possible qu'ils enseignent ni une science certaine, parce qu'ils sont des esprits de mensonge, ni une science utile, parce que le caractère de la parole de Satan, comme celui de Satan lui-même, c'est la stérilité. De cette sorte, la borne posée par le Créateur entre le monde de la connaissance naturelle et celui des visions surnaturelles n'est pas déplacée, et le Spiritisme lui-même témoigne pour Dieu dans ses découvertes, en ce sens qu'il n'a rien découvert, rien accrédité, rien établi de contraire aux lois de l'ordre divin.

IV

Instrument inutile pour la découverte de la vérité, l'avancement des sciences, le progrès de l'industrie et la pratique de la vie, le Spiritisme est de plus un poison mortel pour les intelligences, car l'expérience est là pour attester qu'il conduit souvent à la folie.

(1) *Le Spiritisme*, par le R. P. Nampon, *passim*.

Ce n'est pas impunément que l'on s'abouche avec les interlocuteurs mystérieux des tables tournantes ; il en reste une sorte d'étourdissement et d'exaltation mentale qui aboutissent souvent aux catastrophes. Quand l'homme cesse de marcher à la lumière des principes éternels pour se mettre sous la conduite des fantômes, il en est puni par des écarts et des perturbations de plus d'un genre. Sous ce rapport, le Spiritisme est pour le cerveau comme l'opium ou comme le chloroforme. Malheur à qui n'en use pas avec prudence ; il s'expose à expier cette passion par des hallucinations effrayantes. Et ceci n'est pas une théorie sans fondement.

Aux Etats-Unis, on a constaté que le Spiritisme est pour un sixième dans les cas de suicide ou de folie. Dans un rapport adressé à la Société des études médicales de Lyon, on déclare hors de doute qu'il peut prendre place au rang des causes les plus fécondes d'aliénation mentale. Il devrait donc, comme toutes les institutions malfaisantes, être l'objet d'une surveillance active et d'une énergique répression ; car si les victimes de la secte ont à répondre devant les tribunaux des crimes auxquels elle les entraîne, pourquoi la secte elle-même serait-elle à l'abri de toute responsabilité ? Sans compter que la folie causée par le Spiritisme devient souvent furieuse, et alors les initiés, surexcités par leurs rapports avec les puissances infernales, tournent contre leurs semblables l'ardeur qui les dévore, et vont se réveiller bientôt de leur homicide monomanie sur les échafauds; ou bien, ils s'arment contre eux-mêmes d'une rage suicide et lèguent à leurs familles des deuils que l'espérance ne console pas. Preuve ajoutée à tant d'autres que le Spiritisme est la religion de « celui qui fut homicide avant le commencement du monde. »

Laissez-nous espérer que ce cri de notre sollicitude pastorale sera entendu. Dociles à cet enseignement, aussi essentiellement conservateur de la raison publique que la foi chrétienne, rompez tous vos engagements avec le faux mysticisme, avec le rationalisme superstitieux que nous venons de stigmatiser. Ne contribuons ni par notre présence, ni par nos cotisations au succès des réunions ou de la propagande spirite. Brûlons les livres, repoussons les journaux qui traitent de ces matières.

N'écoutons jamais, sur les questions de foi, la voix d'aucune autre société que l'Eglise, vivant toujours en conformité avec cette parole de l'Apôtre : « S'il arrivait qu'un ange descendît du ciel pour vous enseigner quelques dogmes en dehors de ceux que nous avons prêchés, nous devriez lui dire anathème. »

Et vous, prêtres, répandez l'instruction sur ce sujet important dans la mesure qui convient aux besoins de vos troupeaux. Faites savoir que les écrits en faveur du Spiritisme sont mis à l'Index ; que fréquenter les cercles spirites, avec intention d'adhérer à la doctrine, c'est apostasier la sainte Eglise et encourir l'excommunication ; enfin, publiez que l'enseignement d'aucun esprit ne doit prévaloir contre celui de la chaire de Pierre qui est l'enseignement de l'esprit de Dieu lui-même.

Rien ne peut terminer avec plus d'autorité notre instruction sur ce point, que la parole même du Siége apostolique, adressant aux évêques cette exhortation qu'à notre tour nous adressons aux curés et aux conservateurs : « Qu'ils emploient, avec « le concours de la grâce, tantôt les avertissements d'une « charité paternelle, tantôt les reproches sévères, en un mot, « tous les remèdes que le droit leur fournit et tous les moyens « qu'ils jugeront expédients, eu égard aux circonstances, afin « de réprimer et d'extirper ces pratiques abusives du magné- « tisme, et qu'ainsi le troupeau de Jésus-Christ soit défendu « contre l'homme ennemi, le dépôt de la foi conservé dans son « intégrité, et les mœurs des fidèles préservés de la corrup- « tion. »

MGR DESPREZ.

UN FAIT DE SPIRITISME.

Un professeur nous adresse la lettre suivante :

22 février 1875.

Monsieur le Rédacteur,

Les *Annales catholiques* redisent depuis longtemps à leurs lecteurs ce qu'il faut penser de la doctrine et des pratiques du Spiritisme et que, dans ces dernières, il y a toujours ou jonglerie ou intervention diabolique. Voici, à ce sujet, une scène

dont je puis garantir la parfaite authenticité, vu que j'en ai été le témoin oculaire, voire le très-innocent acteur.

Au mois d'août 1872, j'étais dans ma famille pour y prendre quelques jours de repos. Un soir, j'avais réuni à la table commune le curé et l'instituteur de la localité. Après le dîner, l'instituteur, homme très-alerte et très-habile dans les tours d'escamotage, s'offrit à nous donner une petite séance récréative qui fut gracieusement et allègrement acceptée. Après divers tours dextrement exécutés, le prestidigitateur annonça qu'il allait soulever et faire tenir isolé en l'air un de mes frères alors âgé de dix-huit ans, et cela sans autre soutien que l'index et le médius de chacune des mains de deux, de quatre ou de six personnes. Ne doutant pas qu'il n'y eût là-dessous quelque nouvel artifice, je voulus être seul et tête-à-tête avec l'artiste pour soulever mon frère qui après s'être fait beaucoup prier consentit enfin, sur mon désir, à s'étendre de tout son long sur le plancher pour se prêter à cette curieuse expérience. Dans cette position, il devait fermer les yeux et surtout se garder de rire (sans quoi le tour était manqué). Puis l'instituteur d'un côté, moi de l'autre, nous nous accroupissons vis-à-vis, et tendant les bras, nous allongeons l'index et le médius de chacune de nos mains comme pour soutenir à l'aide de nos seuls doigts le corps du patient qui, par ce procédé, ne pouvait être naturellement soulevé, je le sentais bien. Cependant je me promettais de ne faire de mon côté aucun effort et de bien surveiller, d'ailleurs, le thaumaturge pour m'assurer s'il ne s'aiderait pas de ses mains et de ses bras pour soulever mon jeune frère. Dans cette attitude, nous devions, l'instituteur et moi, nous dire quelques paroles à l'oreille l'un de l'autre, mais sans les laisser ouïr à celui qui gisait sans mouvement à nos pieds. Je ne pus contenir mon rire lorsque l'instituteur me dit tout bas à l'oreille : léger comme la plume..., paroles qu'à mon tour je devais lui renvoyer tout bas ; et encore : sec comme les os... que la sainte Vierge et les saints Anges l'emportent... ssssst...., formule que nous devions nous redire *per partes* à l'oreille l'un de l'autre. Je me désopilai si longtemps et si bien qu'enfin tous ces gestes finirent par me laisser insensible et que je pus prendre un sérieux qui, paraît-il, était absolument nécessaire

pour le succès de l'expérience. Nous parvenons donc tous à nous contenir, nous recommençons l'opération, et la formule achevée, ô prodige... ! mon frère monte, monte comme par enchantement et sans effort ni de sa part ni de la nôtre jusqu'à la hauteur de notre poitrine et soutenu seulement, comme je l'ai dit, par nos huit doigts qui, certes, ne se fatiguent pas plus que s'ils ne soutenaient qu'une mince feuille de papier. Parvenu à cette hauteur, le corps commence à s'alourdir et, pour l'empêcher de tomber, nous devons le soutenir de toute la force de nos bras.

Inutile de vous dire mon étonnement et ma frayeur ; j'étais seul néanmoins à être ainsi stupéfait, attendu que pour le reste de l'assistance la scène se reproduisait peut-être pour la vingtième fois.

Quelques jours après, j'eus l'occasion de communiquer ce fait à un digne prêtre qui n'est pas sans jouir de quelque considération dans le monde savant. Il insista pour que je renouvelasse moi-même cette expérience devant lui, et je n'y consentis que par la considération des égards que je lui devais et de l'assurance qu'il me donnait que je pouvais agir *tuta conscientia*, vu la nouveauté du phénomène. Mais tous mes efforts furent alors inutiles comme ils l'ont toujours été depuis.

Inutile de vous dire l'instruction personnelle que j'ai retirée d'un pareil fait que je soumets en toute simplicité à votre appréciation, et à celle de vos lecteurs, si vous l'en jugez digne.

M. B.

MISSION RELIGIEUSE DE LA FRANCE.

Un journal de Madrid, *el Mundo*, a tracé il y a quelque temps le tableau suivant de la mission et de la grandeur de la France. Au milieu de nos misères, ce tableau est consolant ; ajoutons qu'en même temps il nous donne une idée de notre responsabilité dans ce qui arrive, et par conséquent de nos devoirs. La France, si admirablement douée, a fait beaucoup de mal, ce n'est qu'en faisant beaucoup de bien qu'elle pourra se sauver. Nous citons, en empruntant à l'*Univers* la traduction du *Mundo*.

I

Le France, grande nation destinée par la Providence à rem-

plir les pages les plus glorieuses des annales de la famille humaine ! Rameau vraiment illustre du tronc de Japhet, visiblement marqué par la main du Très-Haut pour ouvrir et pour laisser de profondes traces en la voie laborieuse de ce mouvement continuel que nous appelons la « civilisation ! »

Rien n'égalerait la grandeur du peuple français, si ce peuple savait porter avec plus de modestie et justifier avec plus de persévérance les titres précieux dont il se vante, non sans raison, « de nation très-chrétienne, de bras droit de l'Eglise et de soldat de l'Europe. »

Peuple unique en tout, et doté cependant d'un certain génie cosmopolite qui le fait citoyen de l'univers. Ces paroles fameuses, dites à une autre occasion, lui sont parfaitement applicables : « En ce qu'il a de bon, nul ne le surpasse ; en ce qu'il a de mauvais, nul n'est pire. »

Le voilà après avoir agité le globe avec le tonnerre de ses armes et le fracas envahisseur de ses innombrables révolutions ; après avoir répandu sur la terre entière sa science plus brillante que profonde, sa littérature plus ingénieuse que solide, son industrie et ses beaux-arts généralement inspirés par le bon goût, mais empreints aussi du sceau de la frivolité ; après avoir enfin formé à son image et à sa ressemblance la vie intérieure de presque tous les peuples cultivés, vulgarisant en eux son idiome et ses mœurs, ses modes et ses spectacles, le voilà s'examinant avec inquiétude et se demandant s'il est un grand coupable impénitent, condamné à se sentir mourir sans trouver un remède à son mal, ou s'il est un pécheur repenti qui, à force d'expiations bravement acceptées, doit reconquérir sa prééminence dans la société européenne.

Le voilà, aussi bien à ses propres yeux qu'à ceux de l'étranger qui le contemple sans pouvoir le définir, une image de la plus étonnante des contraditions.

Il est catholique dans son culte, demi-païen dans ses mœurs, indifférent dans ses lois. Le monde ne réussit pas à s'expliquer comment une même société peut engendrer un Renan et un Benoît Labre ; les communards de Paris et les zouaves pontificaux ; ces catholiques libéraux qui ont jeté une si grande perturbation dans les rangs de l'unité, et cette série incessante de

congrégations religieuses de l'un et l'autre sexe, répandues en France, en Europe, partout, pour propager, par la parole et par les œuvres, l'Evangile de Jésus-Christ, tel que l'enseigne et le pratique l'Eglise de Jésus-Christ...

Il est bien certain que l'instinct patriotique de ce peuple lui inspire providentiellement une sorte de retour national à la foi de ses ancêtres, et il n'y a pas à douter que, du moins à l'heure présente, l'Eglise catholique ne jouisse d'une grande liberté au milieu de la nation chrétienne. Mais il n'est pas moins certain que les courants d'une véritable restauration tardent à surgir du fond de la société française. Ses politiques les mieux intentionnés montrent trop d'attachement pour des doctrines et des pratiques essentiellement révolutionnaires, comme si l'habitude de professer les premières et un certain culte routinier des secondes leur avaient endurci, qu'on nous passe l'expression, les organes de la pénitence.

Confondant d'une manière déplorable ce que les fameux *principes* de 1789 ont de juste, d'éternel (c'est-à-dire ce qui n'est pas le produit immédiat de la révolution) avec ce qu'ils ont de radical et d'essentiellement opposé aux lois conservatrices de toute société chrétienne, il y a en France une foule de gens obstinés à imaginer des transactions impossibles entre la vérité et l'erreur, entre le bien et le mal...

Les classes influentes de la France comprendront-elles enfin que, pour arriver à une restauration conforme aux besoins de l'Etat, il n'y a qu'un seul moyen, et qu'il consiste à *brûler ce qu'elles ont adoré et à adorer ce qu'elles ont brûlé?* Les expériences passées et la force réparatrice du châtiment suffiront-ils à créer, disons-le ainsi, des courants d'opinion qui par leur nombre et leur qualité acceptent le problème tel que nous l'avons indiqué?

La réponse à ces questions comprend tout l'avenir de la nation française. Pour ce qui est de nous, nous espérons du temps, de la logique et de la miséricorde de Dieu que cette réponse sera pleinement satisfaisante.

II

Il est glorieux pour la France d'avoir été formée par ses évê-

ques, comme la ruche est formée par les abeilles ; et bien que les autres peuples qui s'abattirent du septentrion sur l'empire romain tombé en décrépitude, afin de renouveler providentiellement le sang de l'Europe et de constituer les Etats chrétiens, puissent être fiers d'un pareil honneur, il n'en est pas moins vrai que la France fut le foyer de cette merveilleuse ethnarchie connue pendant près de douze siècles sous le beau nom de chrétienté !

De fait, un roi franc, Clovis, fut le premier prince catholique de l'Europe occidentale, et la France est le premier Etat chrétien qu'il y ait eu dans cette partie du continent. Un roi des Francs fut le premier chef de cet empire d'Occident qui érigea les nations modernes en fiefs de la souveraineté sociale de Jésus-Christ, et qui, non sans avoir à combattre des rébellions plus ou moins redoutables s'attaquant à la puissance spirituelle chargée d'exercer visiblement cette souveraineté, eut mission de constituer politiquement l'unité religieuse que le protestantisme détruisit il y a trois siècles.

Un autre roi des Francs arrêta d'un seul coup cette invasion de l'islamisme que l'Espagne, dans une lutte de sept cents ans, empêcha ensuite d'inonder l'Europe.

Lorsque, suscitant cette merveille des âges chrétiens, appelée le treizième siècle, la divine Providence voulut donner au monde une preuve splendide du pouvoir de la vérité, la France fut le théâtre principal où la civilisation, instruite par l'Eglise, déploya ses plus vives splendeurs. En ce pays eut lieu l'admirable mouvement de piété qui produisit la grandiose épopée des croisades. En ce pays, la science catholique étonna l'univers par la synthèse du savoir humain condensée dans la *Summa theologica* de saint Thomas, et par les docteurs catholiques qui précédèrent et suivirent cette lumière de l'Eglise. En ce pays se produisit la rapide multiplication de ces moines d'Occident qui furent comme la grande armée du catholicisme lors de la bataille (elle paraît devoir se renouveler de nos jours) livrée au paganisme, malicieusement caché dans les spéculations de certaines écoles philosophiques et dans certaines coutumes populaires. En ce pays, enfin, se trouva le point central d'où s'élança la foi de Jésus-Christ vers les peuples saxons et

autres qui n'avaient pas encore participé au banquet de la civilisation chrétienne.

Dès cette époque, et presque perpétuellement, la France a été comme la douane par où ont passé, dans un mouvement continuel d'importation et d'exportation, tous les fruits de cette élaboration intellectuelle et morale, spéculative et pratique, philosophique et politique, éprouvée sans solution de continuité par l'Europe, et qui devait s'étendre ensuite à toutes les régions habitables.

Là, par conséquent, ont dû surgir, avec plus ou moins d'intensité et de durée, toutes les vérités jointes à toutes les erreurs, toutes les bonnes choses jointes à toutes les mauvaises, engendrées les unes et les autres par l'activité universelle de la grande famille européenne. Et de fait, ni vérités ni erreurs, ni biens ni maux, en tant qu'ils ont pu affecter la vie sociale du continent, n'ont pu obtenir leurs lettres de naturalisation à moins qu'ils n'aient reçu d'une manière quelconque l'approbation de la France.

Examinée en ses principes fondamentaux, la révolution de 1789 n'est certainement pas un produit immédiat de la France; ses germes s'étaient fécondés parmi d'autres nations; mais c'est seulement en étendant ses rameaux mortifères sur le sol français qu'elle acquit ce caractère d'universalité qui contamina tout à coup les peuples latins, et devint bientôt la peste de tout le monde civilisé.

Il n'y a pas de doctrine antisociale, parmi toutes celles provenant de la Révolution, qui n'ait reçu en France les applications les plus funestes; il n'y a pas de forme politique, entre toutes celles inventées par le génie de l'anarchie, qui n'y ait trouvé un théâtre pour ses essais. Ce peuple semble jaloux de concentrer en soi toute l'énergie de la curiosité humaine.

Mais c'est pour cela, sans doute, qu'il n'est pas d'autre peuple si facile aux réactions, et cela suffit peut-être pour expliquer comment il se fait que cette même France, centre du mal, soit devenue le centre de la résistance au mal. Il est incontestable que le catholicisme, assailli par ce tourbillon de folies et de crimes appelé la révolution française, a trouvé en France

les plus grandes consolations qui puissent, au point de vue humain, ranimer ses espérances éternelles.

C'est la France qui a donné le signal du mouvement scientifique et littéraire de l'Europe. Elle a développé, après en avoir pris l'initiative, cette science et cette littérature catholiques qui disputent aujourd'hui l'empire à la propagande rationaliste dans le domaine des intelligences.

C'est en France que sont nées les plus actives et sans nul doute les plus efficaces de toutes ces associations qui, de notre temps, ont montré au monde l'inépuisable fécondité de l'Eglise catholique. Là sont nées l'œuvre de la Propagation de la foi, celle de la Sainte-Enfance et la société de Saint-Vincent de Paul; là sont nées tant de congrégations destinées à l'enseignement du christianisme et à l'exercice de la charité sous toutes ses formes dans les hôpitaux, les prisons, partout où il y a une misère morale ou physique à secourir. Aujourd'hui même, en présence de l'horrible accroissement de la démagogie, organisée par l'Internationale, en présence de la furie avec laquelle cette secte menace de briser tous les liens de la société, et se souvenant de ses épouvantables exploits aux jours de la Commune, la France vient d'organiser, développement opportun de son œuvre de la Sainte-Famille, fondée vers 1830, ces cercles d'*ouvriers chrétiens* dont le progrès est déjà admirable.

La France a été la dernière armée qui ait défendu le pouvoir temporel du Souverain-Pontife. La France est maintenant presque l'unique nation qui ait un ambassadeur accrédité près le Saint-Siége.

Il est impossible de comprendre cette continuelle et magnifique manifestation de la piété appelée « le mouvement catholique, » sans voir la France en première ligne; la France avec ses pèlerinages, avec ses associations de charité se multipliant à l'infini, avec ses riches offrandes au Denier de Saint-Pierre, qui ne l'empêchent pas d'accourir à l'aide du clergé et des peuples catholiques persécutés en Allemagne, en Suisse, en Pologne, en Orient et sur toute la face de la terre.

Disons tout en un mot. L'adversaire le plus acharné de l'Eglise, en cet empire qu'il opprime, celui qui s'efforce le plus de la livrer à la persécution dans les autres Etats, c'est l'en-

nemi implacable de la France. La France est l'objet de prédilection de ses haines; il paraît convaincu que la France, une fois détruite, le catholicisme ne trouverait plus dans le monde une seule pierre où reposer sa tête!

REVUE DES LIVRES.

1. La France illustrée. — 2. La France ecclésiastique. — 3. Saint Joseph. — 4. Le Jubilé. — 5. Les aumôniers militaires. — 6. Epreuves et espérances.

1. *La France illustrée*, journal illustré paraissant tous les huit jours, sous la direction de M. l'abbé Roussel, Paris-Auteuil, rue de la Fontaine; prix de l'abonnement annuel : 20 francs.

Nous commençons cette revue des livres par la recommandation d'un journal, mais il s'agit d'un journal à relier en volumes et d'une bonne œuvre. Nous n'avions pas encore un grand journal illustré, rédigé dans un esprit catholique; c'est ce vide que la *France illustrée* prétend combler. Les fondateurs veulent que la nouvelle publication puisse être laissée sans crainte entre les mains des enfants et des jeunes personnes; c'est dire qu'elle se recommande aux familles chrétiennes. En même temps elle a pour but de donner du travail et de faire apprendre un état à de pauvres enfants abandonnés, qui sont recueillis, moralisés et instruits par M. l'abbé Roussel, directeur de l'œuvre de la Première Communion et des Apprentis orphelins, œuvre excellence qui mérite toutes les sympathies et tous les encouragements des gens de bien. Les petits malheureux que M. l'abbé Roussel arrache à la misère et au vice, et par conséquent à l'influence démagogique, trouvent dans l'Œuvre un refuge et les moyens de devenir de bons et honnêtes ouvriers; tout ce qui peut aider cette œuvre est donc une bonne action, et c'est un titre de plus que la *France illustrée* a au concours du public religieux. Nous avons parcouru les premiers numéros de cette publication : les gravures sont bien exécutées, le texte est intéressant; nous ne pouvons que souhaiter le succès à ce nouveau moyen de faire du bien à la fois au lecteur et aux jeunes ouvriers typographes recueillis par M. l'abbé Roussel.

---

2. *La France ecclésiastique, Almanach du clergé pour l'an de grâce* 1875 (25e année); Paris, 1875, chez E. Plon; in-18 de 766 pages: prix : 4 francs.

La réputation de cet almanach n'est plus à faire. Il nous suffira de signaler son apparition et de dire quels renseignements il donne, c'est-à-dire : la liste des cardinaux, les noms des archevêques et évêques de France, ceux de leurs vicaires généraux, de leurs officiaux et secrétaires, du chapitre de Saint-Denis, des chanoines titulaires et honoraires, des supérieurs, des grands et petits séminaires et des curés; les noms et le nombre des cures, succursales et vicariats; le chiffre de la population des circonscriptions diocésaines; les noms des congrégations et communautés religieuses établies dans chaque diocèse, etc. Ces indications sont précédées du personnel du ministère des cultes, des attributions de chacun des bureaux qui le composent. On y trouve aussi les actes officiels concernant le culte catholique, le budget des dépenses, le décret concernant la modification de la circonscription de la province ecclésiastique de Besançon, la loi sur l'organisation du service religieux dans l'armée de terre, et le tarif des traitements, indemnités, gratifications attribués aux aumôniers, etc.; suivent les notices nécrologiques des évêques français morts en 1874.

---

3. *L'Auréole de Saint-Joseph*, ou Recueil des plus beaux panégyriques en son honneur, précédé de trente-et-une considérations pour le mois de mars, avec des notes et des exemples, par le R. P. Huguet; 4e édition, in-12 de xxx-478 pages; Paris, 1875, à la librairie Saint-Joseph, chez Tolra, rue de Rennes, 112; — prix : 3 fr. 50.

Le R. P. Huguet est l'un des plus zélés serviteurs de saint Joseph et des plus zélés propagateurs de son culte. Les ouvrages qu'il a publiés en l'honneur du saint Patriarche ont eu tous de nombreuses éditions et ont été traduits dans les principales langues vivantes. C'est pour répondre aux vifs désirs qui lui ont été manifestés, qu'il a résolu de réunir dans un seul volume les plus beaux panégyriques composés à la gloire de ce parfait modèle des âmes intérieures. Plusieurs de ces discours sont des chefs-d'œuvre d'éloquence, et sont tous remplis de la plus onctueuse piété. Dire qu'on trouve ici des panégyriques prononcés ou écrits par le P. Lejeune, par le P. Elisée, par le P. Bernard Bourrée, par le P. de la

Colombière, par Clément, par Beurrier, par le P. Baudrand, par Bossuet, par le P. Huguet lui-même, et par NN. SS. Pie, évêque de Poitiers, Lequette, évêque d'Arras, Dechamps, archevêque de Malines, Gignoux, évêque de Beauvais, Berteaud, évêque de Tulle, Vitte, vicaire apostolique de la Nouvelle-Calédonie, Maupoint, évêque de Saint-Denis de la Réunion, David, évêque de Saint-Brieuc, Mermillod, vicaire apostolique de Genève, c'est dire que l'auteur de l'*Auréole* a su grouper autour de saint Joseph les voix les plus éloquentes et les plus pieuses. Les fidèles serviteurs de saint Joseph, les prédicateurs, les communautés religieuses trouveront donc dans ce volume de sublimes et nombreux sujets d'oraison pour honorer le Père nourricier du Sauveur pendant le mois qui lui est consacré. Nous devons ajouter qu'en tête du volume se trouve une très-belle photographie de *saint Joseph contemplant le sommeil de l'Enfant Jésus*, d'après Murillo : c'est la photographie d'un chef-d'œuvre de peinture, et c'est, nous ne craignons pas de le dire, l'un des morceaux les plus éloquents du beau livre que M. Tolra vient d'éditer.

---

4. *Le Jubilé*, exposé succinct de l'histoire, des conditions et des priviléges du Jubilé, avec les prières d'usage en ce saint temps, à l'usage des prêtres et des fidèles, par M. l'abbé Dubourg, docteur en théologie, curé de Layrac, Paris et Poitiers, 1875, chez Henri Oudin ; in-32 de 128 pages.

Les petits livres destinés à l'usage des fidèles pendant le temps du Jubilé vont se multiplier; celui dont nous venons d'inscrire le titre restera l'un des plus utiles, et, nous ajoutons, des plus intéressants. Il se divise en dix chapitres : la signification du Jubilé, l'histoire du Jubilé, ce qu'est l'indulgence jubilaire, les motifs du Jubilé de 1875, qui peut gagner le Jubilé, conditions pour le gagner, ses fins, ses priviléges, le cérémonial du Jubilé romain, prières en usage pour le temps du Jubilé, telles sont ces divisions. C'est clair, court et complet.

---

5. *Pas d'aumôniers militaires*, par Th. de Caër ; Paris, 1875, chez Th. Olmer, rue des Saints-Pères, 16 ; in-18 de 40 pages.

Excellente petite brochure qui, sous une forme vive et originale, montre quels sont les avantages de l'aumônerie militaire, fait aimer l'aumônier au soldat et le pousse doucement à lui ouvrir son

cœur, à suivre ses avis, ce qui, au point de vue purement militaire, ne laisse pas de produire un très-utile effet, celui de donner au soldat l'amour du métier. L'auteur de cette brochure de bonne propagande est encore jeune, croyons-nous; il commence bien et promet aux bonnes causes un habile défenseur de plus.

---

6. *Epreuves et espérances*, pensées sur les souffrances actuelles de la société, par le R. P. Almerici, barnabite; Paris, 1875, in-12, chez Watelier; — prix : 1 fr. 50 cent.

Un coup d'œil rapide sur le siècle présent, sur les problèmes les plus importants dont la solution le tourmente, les principales erreurs dans l'ordre religieux et politique, les conséquences morales qui en découlent pour l'individu, la famille et la société, en un mot, la vie du dix-neuvième siècle avec les maladies de l'esprit et du cœur qui le minent, voilà le programme suivi par l'auteur. Ce n'est pas un traité aux allures scientifiques, ni un ouvrage de piété; c'est une série d'aperçus généraux présentés sous forme de tableaux, où abondent les traits vigoureux, les vues élevées et les nobles sentiments.

Si de prime abord on est tenté de reprocher à l'auteur un certain vague qui domine dans sa forme, on se rappelle aussitôt que ce défaut lui était presqu'imposé par la nécessité de toucher à tout dans un ensemble à éléments si complexes. Que s'il échappe souvent à l'analyse, il n'en est pas moins vrai cependant que les deux idées fondamentales d'*un siècle profondément malade*, et encore *susceptible après tout de guérison* ressortent avec une admirable clarté. Ce second aperçu consolant prend tout son jour dans les deux derniers chapitres. C'est là que se révèle surtout l'âme profondément pieuse de l'auteur, par l'appel qu'il fait à toutes les énergies chrétiennes, et notamment aux forces du zèle sacerdotal, pour qu'elles se liguent dans une sainte alliance et aillent se retremper dans le divin Cœur de Jésus, où le monde chrétien a déjà une fois trouvé la vie, et où seulement il pourra retrouver la résurrection.

Puisse la lecture de ces pages édifiantes éveiller un écho dans tous les esprits sincères et dans tous les cœurs généreux auxquels elles s'adressent!

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

[illegible] — [illegible] et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE ET FAITS DIVERS.

4 mars 1875.

La troisième conférence du P. Montsabré n'a pas été inférieure aux précédentes. Le sujet était difficile à traiter. L'éloquent conférencier, complétant le tableau qu'il a tracé de la création, a continué le développement de ces mots du Symbole : *Creatorem visibilium et invisibilium.* Les choses visibles dont il s'est occupé le dimanche précédent, c'est le monde matériel ; les choses invisibles, c'est le monde angélique, et il a parfaitement montré que, sans les anges, la création serait incomplète, indigne de la sagesse de Dieu. Après avoir fait l'histoire des anges, en reprenant l'histoire sainte et l'histoire de l'Eglise, il a fait admirer la beauté de la hiérarchie angélique, et nettement indiqué, dans une invocation aux anges, les différents caractères de ces vertus, de ces puissances, de ces principautés, etc., qui les distinguent les uns des autres. Nous ne pouvons indiquer ni tous ces beaux mouvements qui intéressaient si vivement l'auditoire, ni ces bonheurs d'expression, ces images saisissantes qui venaient frapper l'imagination ; il faut lire, il faudrait entendre ces choses pour se faire une idée de l'impression qu'elles produisent. A la fin de sa conférence, parlant des anges gardiens, il a adressé une touchante prière aux anges gardiens de tous ceux qui l'écoutaient, puis, invoquant l'ange gardien de la France, il a fait entendre des accents patriotiques qui ont vivement remué les auditeurs.

Au milieu de toutes les préoccupations matérielles qui nous absorbent, venir nous parler des anges, de ce monde spirituel que nient tant d'esprits superbes, c'était hardi ; intéresser à cette sublime leçon, appuyée sur la doctrine de saint Thomas, et la faire applaudir comme applaudissaient sans doute les auditeurs de saint Thomas, c'est un succès que nous n'attri-

buons pas seulement à l'éloquence du conférencier, mais encore à la beauté propre du sujet, et à cette poésie qui en découle d'autant plus abondante, qu'elle jaillit de la vérité même. Lorsque Boileau prononçait que les sujets chrétiens

D'ornements égayés ne sont point susceptibles,

il pensait comme son siècle ; mais il montrait ainsi que, pour son siècle, la poésie n'était le plus souvent considérée que comme un vain amusement de beaux esprits, et qu'on ne conprenait plus, par suite des préjugés de la Renaissance païenne, les beautés sublimes de la théologie catholique, ces beautés incarnées, pour ainsi dire, dans la pierre de nos magnifiques basiliques et resplendissant à travers leurs vitraux, dans les pompes des cérémonies religieuses, dans toutes les œuvres de l'art et de la pensée.

A propos des divers ministères des anges, le R. P. Monsabré a parlé d'une théorie qui n'est pas neuve, mais qu'il vient, en quelque sorte, de réintroduire officiellement dans l'enseignement avec l'autorité que lui donne sa renommée. D'après cette théorie, ces lois de l'attraction, de la gravitation, etc., ne sont que des abstractions qui ne représentent rien, sinon des mots imaginés pour expliquer les phénomènes. Les matérialistes parlent de lois qui n'auraient pas de législateur, les spiritualismes parlent de lois qui n'auraient pas d'agents moraux chargés de les exécuter. Les grands penseurs vont plus loin, et, d'accord avec plusieurs passages des saints Livres, avec les idées de plusieurs Pères de l'Eglise, ils voient dans les anges ces agents moraux chargés d'exécuter ces lois qui ne sont autres que la volonté du suprême législateur. Comme les anges sont à la fois et supérieurement intelligents et absolument obéissants, la constance des mouvements célestes et de tous les phénomènes matériels se trouve assurée. C'est là une théorie scientifique qui en vaut bien une autre et qui satisfait mieux la raison, pour qui la conception de forces matérielles sans un moteur intelligent est une chose bien difficile à comprendre.

Le mouvement jubilaire commence à se faire sentir de toutes parts. A Paris, les curés des paroisses se mettent à la tête de

leurs paroissiens les plus fervents pour la visite des églises ; en province, de grandes processions ouvrent les exercices de l'année sainte ; dans toutes les chaires, les prédicateurs appellent à la pénitence.

Dimanche dernier, a eu lieu à Marseille la procession présidée par Mgr Place. Trente mille fidèles environ y assistaient ; le défilé n'a pas duré moins de cinq heures et demie. Plus de cent mille spectateurs se trouvaient sur le passage. Tout s'est passé dans le plus grand ordre. On remarquait, parmi les notabilités qui s'étaient jointes à la procession, M. le maire Rabatau avec ses adjoints, plusieurs membres de la commission municipale, M. le président Autran, M. le vice-président Giraud, des officiers de la garnison, les hauts dignitaires du Comité catholique, etc. Aux cantiques de la mission de 1820, dont le souvenir est resté impérissable à Marseille, s'ajoutait le cantique : *Dieu de clémence*, devenu si populaire. L'impression faite par cette procession a été profonde.

Au Mans, une première procession a eu lieu le même jour. Elle se composait de vingt mille personnes se déroulant à travers les rues de la ville dans un ordre parfait et dans le plus religieux recueillement. Un millier d'hommes venaient à la suite de Mgr d'Outremont, tenant à la main le chapelet qu'ils récitaient à haute voix, lorsque cessait le chant des cantiques. Arrivée à l'église de Notre-Dame-de-la-Couture, la procession s'arrêta, et dès que le Prélat fut parvenu au pied de l'autel, le tintement de la grosse cloche donna le signal. Alors de toutes parts, dans l'église, sur la place de l'église, dans les rues avoisinantes, toutes remplies de fidèles, s'éleva le bruit de vingt mille voix priant aux intentions du Souverain-Pontife. A ce moment, dit un témoin oculaire, le vénérable évêque, ne pouvant contenir l'émotion qui débordait de son cœur, entonna lui-même, d'une voix forte et vibrante, le cantique au Sacré-Cœur, que les mille voix d'hommes répétèrent avec transport ; ce fut un moment indescriptible d'un inexprimable enthousiasme.

La Belgique catholique vient de perdre l'un de ses plus éminents citoyens et l'un des plus fermes chrétiens de nos jours,

M. le baron Hippolyte-Louis-Théodore Guislain-Gaëtan della Faille d'Huyste, ancien sénateur, mort à Gand, à l'âge de soixante-seize ans. « Sa mort, dit le *Bien public*, a été le couronnement d'une longue et féconde carrière, consacrée tout entière au service de la religion et de la patrie. Fortifié par les derniers sacrements de l'Eglise, gardant jusqu'au seuil de l'éternité toute la lucidité de son ferme esprit, M. le baron della Faille a expiré en chrétien pénitent après avoir vécu en chrétien militant. » Plusieurs de nos lecteurs peuvent se rappeler la part importante prise par M. della Faille au dernier congrès catholique de Malines. Nous avons eu l'honneur de le connaître personnellement, et nous avons pu admirer dans cet homme vénérable, l'un des plus dignes compagnons d'armes du baron de Gerlache, la plus heureuse alliance de la courtoisie et de la bonté avec la fermeté des principes et l'inébranlable constance de l'athlète catholique. J. CHANTREL.

LES JOURNAUX DE BERLIN du 3 mars annoncent qu'en présence de de l'Encyclique du 5 février, le Gouvernement a non-seulement l'intention de rétablir le *placet* royal pour les arrêtés des autorités ecclésiastiques, mais songe aussi à publier une ordonnance portant que les relations administratives des évêques avec la Curie romaine seront soumises à la surveillance de l'Etat.

Qui male agit odit lucem.

— La *Germania*, de Berlin, dit que le ministre des cultes a déjà pris des mesures pour obliger les instituteurs et autres fonctionnaires catholiques de son département à déclarer d'une manière précise s'ils ont l'intention de désobéir à l'Etat, « *comme le leur conseille l'Encyclique du* 5 *février*, » ou de reconnaître au contraire l'autorité du gouvernement.

Le *Mercure de Westphalie* annonce que l'évêque de Munster a été sommé de se présenter devant le tribunal de Warendorf dans un délai de huit jours pour purger une condamnation à 40 jours de prison.

Dans le cas où il ne se présenterait pas, l'évêque serait emmené en prison par la force. Le *Mercure de Westphalie* ajoute que l'évêque de Munster a été condamné à 40 jours de prison parce qu'il n'a pas pu payer l'amende de 600 marcs prononcée contre lui.

VICAIRE APOSTOLIQUE DU KANSAS. — Après une vie de labeurs après avoir été l'infatigable pionnier du catholicisme dans le *Far-*

West américain, Mgr Miège vient enfin d'obtenir du Saint-Siége qu'il lui soit permis de se démettre des fonctions de vicaire apostolique du Kansas. La retraite de l'excellent et vénérable prélat a causé une véritable émotion en cette lointaine contrée, où le souvenir des vertus de Mgr Miège et des services qu'il a rendus, ne paraît pas devoir s'effacer de sitôt. Le clergé du Kansas a surtout ressenti d'une manière toute particulière la perte qu'il allait faire, et, dans une très-belle adresse votée à l'évêque démissionnaire, il a su exprimer ses sentiments personnels de profonde reconnaissance, en même temps que se faire l'éloquent interprète de l'opinion publique. Nous souhaitons que Mgr Miège puisse jouir longtemps encore de ce repos qu'il a si bien mérité.

On sait que le Kansas est un territoire des Etats-Unis, situé à l'est des Montagnes Rocheuses. Mgr Jean Miège, de la Compagnie de Jésus, évêque de Messénie *in partibus*, en administrait le vicariat apostolique depuis le 2 juillet 1850 ; il avait pour coadjuteur Mgr Louis-Marie Fink, de l'ordre des bénédictins, évêque d'Eucarpie *in partibus*, élu le 1er mars 1874.

L'EMPEREUR DE CHINE TOUNG-TCHÉ vient de mourir à l'âge de vingt ans ; il était le 8e souverain de la 21e dynastie chinoise, celle des Tsings.

Lorsque son père Hien-Foung, selon l'expression chinoise, *s'en alla, monté sur le dragon, au pays d'en haut* (c'était le 22 août 1861) le jeune prince atteignait sa 6e année.

Après quelques troubles de palais, la régence fut confiée à deux impératrices veuves de Hien-Foung, l'une était l'épouse légitime du monarque, l'autre la mère du nouvel empereur.

Le prince Kong, oncle de Toung-Tché, présida le conseil de régence.

La politique de ce prince fut favorable aux rapports de la Chine avec les nations de l'Occident; il encouragea le commerce, fit respecter la foi des traités et fit cesser les persécutions dirigées contre les missionnaires chrétiens et les sujets chinois convertis à la foi catholique. C'est à la requête du prince Kong que l'empereur rendit l'important décret qui parut dans la *Gazette Officielle* de Pékin, le 7 avril 1862.

Voici ce qu'ordonnait ce décret resté célèbre :

1° Que les missionnaires soient reçus avec honneur par les mandarins chaque fois qu'ils désireront les voir.

2° Que les chrétiens chinois soient exemptés de toutes contributions pour les cérémonies en dehors de leur culte.

3° Que les anciennes planches servant à la réimpression des codes où sont inscrites des peines et des mesures restrictives contre la religion cotholique, soient entièrement détruites.

4° Que les établissemente religieux ayant appartenu aux missions catholiques avant leur expulsion, au dix-huitième siècle, par l'empereur Tia-Tsin, leur soient rendus ou qu'au moins on leur cède des propriétés équivalentes.

On donna de plus aux missionnaires un passe-port sur papier jaune et portant l'image du dragon, l'attribut du pouvoir impérial.

Depuis ce temps, sous la protection de ce document tout-puissant, nos missionnaires circulent librement dans toute l'étendue de l'empire chinois.

La mort de Toung-Tché a plongé dans le deuil tous les habitants de l'empire du Milieu. Pendant cent jours, il leur est interdit, sous les peines les plus sévères, de se raser. Pendant un an et un jour les réjouissances de famille ne peuvent avoir lieu. Les théâtres sont fermés pour trois ans, les spectacles de bateleurs, les fêtes publiques, suspendus. Les magistrats ne peuvent plus rendre de sentences, les portes des tribunaux sont fermées et condamnées par de larges bandes de papier bleu, et aucun mariage ne doit être contracté. Les mandarins ne peuvent ni revêtir leurs costumes de cérémonie, ni porter leurs globules officiels; ils doivent timbrer en bleu toutes les pièces qui émanent de leur chancellerie.

Le grand deuil se porte en blanc, le demi-deuil en bleu.

Les funérailles d'un empereur sont entourées d'une pompe extraordinaire. Après un long et somptueux banquet auquel préside le portrait du défunt, un immense cortége se met en marche. Des musiciens innombrables, des porteurs de bannières, toute une armée de pleureuses voilées poussant des cris déchirants, suivent le colossal et splendide catafalque, soutenu par plus de cent hommes. Devant lui on porte tous les objets qui ont servi à l'empereur pendant sa vie : meubles, costumes, armes, insignes de son pouvoir.

La tablette funéraire qu'habite désormais une des âmes du mort (il en a trois : l'une hante son tombeau, la troisième va au ciel) est portée dans un magnifique palanquin ; elle sera plus tard déposée dans la Ta-Mio, grand temple des ancêtres impériaux.

DOCUMENTS POUR L'HISTOIRE DE L'EGLISE.

Nous donnons aujourd'hui le texte latin de la Lettre encyclique aux archevêques et évêques de Prusse dont notre dernier numéro contenait la traduction :

SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI PII, DIVINA PROVIDENTIA PAPÆ IX, EPISTOLA ENCYCLICA AD ARCHIEPISCOPOS ET EPISCOPOS REGNI BORUSSICI.

Venerabilibus Fratribus Archiepiscopis et Episcopis regni Borussici.

PIUS PAPA IX.

Venerabiles Fratres, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Quod nunquam eventurum arbitrati sumus, animo reputantes ea, quæ ab hac Apostolica Sede communi consilio cum suprema Borussiæ Potestate anno hujus sæculi vigesimo primo pro rei catholicæ incolumitate et bono constituta fuerant, infeliciter inhis temporibus, factum esse perspeximus, Venerabiles Fratres in istis regionibus vestris, ubi tranquillitati, qua fruebatur Ecclesia Dei, sæva et inopinata successit tempestas. Legibus enim, quæ non ita pridem adversus Ecclesiæ jura latæ fuerant, quæque perculerunt complures e Clero et e fidelibus strenue officio perfunctos, aliæ additæ sunt, quæ divinam Ecclesiæ constitutionem penitus subvertunt, et omnino sacra Episcoporum jura pessumdant.

Ac sane his legibus facta potestas laicis judicibus, ut Episcopos aliosque animarum curationi præpositos, et dignitate et muneris exercitio dejicerent ; multa et gravia impedimenta iis objecta, qui pro Pastoribus absentibus ad legitimam jurisdictionem exercendam essent constituti ; indictum Capitulis Cathedralibus, ut Vicarios eligerent, nondum vacante, juxta canones, Episcopali Sede ; denique, ut alia omittamus, demandata facultas provinciarum præfectis, ut viros etiam acatholicos deputarent, qui Episcopis suffecti eorum vice parique jure in Diœcesibus administrationi bonorum temporalium præessent sive sacris personis, sive usui ecclesiastico eadem sint destinata.

Probe scitis, Venerabiles Fratres, quæ damna et vexationes ex his omnibus legibus, et aspera earumdem executione fuerint insequuta. Consulto hæc præterimus, ne communem dolorem luctuosa recolendo augeamus ; at reticere non possumus calamitatem Diœcesium Gnesnensis et Posnaniensis, ac Diœcesis Paderbonensis : traditis enim in custodiam Venerabilibus Fratribus Miecislao Gnesnensi et Posnianensi Antistite, ac Conrado Episcopo Paderbonensi, ac in eos sententia lata, qua ab Episcopali sua Sede et auctoritate per summam injuriam dejecti declarantur, memoratæ Diœceses subsidio egregiorum Pastorum suorum orbatæ in gravium difficultatum et ærumnarum molem misere conjectæ sunt. Atque ipsi quidem prædicti Venerabiles Fratres non deplorandi Nobis, sed suspiciendi et gratulatione prosequendi videntur, quippe qui divini memores effati : *Beati eritis cum vos oderint homines, et cum separaverint vos et exprobraverint, et ejecerint nomen vestrum tamquam malum propter Filium hominis* (1), non solum deterriti non sunt impendenti periculo et legum animadversione, quin pro ministerii sui gravitate Ecclesiæ jura et mandata custodirent, verum etiam decori sibi duxerunt et gloriæ, sicut et alii istius regionis spectatissimi Episcopi, quod damnationem immeritam et nocentium pœnas propter justitiam subirent, egregiam exhibentes virtutem in ædificationem totius Ecclesiæ redundantem.

At quamquam ipsis laudis ornamenta potius quam miserantis lacrymæ debeantur, contemptus tamen Episcopalis dignitatis, violatio libertatis et jurium Ecclesiæ, vexationes, quæ non modo supramemoratas illas, sed et alias Borussici Regni Diœceses premunt, a Nobis flagitant, ut pro Apostolico munere, quod Nobis, quamvis immerentibus, concredidit Deus, querelas Nostras contra leges illas, unde tot mala parta sunt et adhuc plura timenda efferamus, et libertatem Ecclesiæ inique vi depressam, ea qua possumus ratione et sancta divini juris auctoritate vindicemus. Ad has enimvero partes Nostri muneris implendas intendimus per hasce litteras aperta testatione denunciantes omnibus, ad quos ea res pertinet, et universo Catholico Orbi leges illas irritas esse, upote quæ Ecclesiæ constitutioni prorsus adversantur. Non enim potentes hujus sæculi

(1) Luc, VI, 22.

præfecit Dominus sacrorum Antistitibus in iis, quæ ad Sanctum ministerium attinent; sed Beatum Petrum, cui non modo agnos, sed et oves suas pascendas commendavit (1), proindeque a nulla quamtumvis sublimi sæculi potestate episcopali officio privari possunt ii, *quos Spiritus Sanctus posuit Episcopos regere Ecclesiam Dei* (2).

Illud porro accedit indignum illustri gente, idque ab acatholicis ipsis, partium studio haud obnoxiis, perspectum iri arbitramur, quod eæ leges, severis munitæ sanctionibus, acres animadversiones non obtemperantibus comminantes, et militarem manum paratam habentes ad executionem, pacatos atque inermes cives, merito ab iis aversos, propter conscientiæ dictamen, quod neque ignorare, neque contemnere ipsarum legum latores poterant, in ea ferme conditione sæpe constituant in qua sunt miseri afflictique homines, quos premit atque urget vis major, quam nequeant avertere. Quare eæ leges non liberis civibus indictæ videntur ad rationabile obsequium exigendum; sed quasi servis impositæ, ut coactam obedientiam vi terroris extorqueant.

Hæc tamen non ita volumus accipi, quasi justa excusatione purgatos eos censeamus, qui propter metum hominibus obedire maluerunt quam Deo : multoque minus quasi impune abituri sint a Divino Judice improbi homines, si qui sunt, qui unius civilis auctoritatis præsidio suffulti, parœciales Ecclesias temere occuparunt, et sacrum ministerium in iis capessere ausi sunt. Imo perditos istos, et quotquot in posterum sese in Ecclesiarum regimen simili crimine intruserint, in majorem excommunicationem juxta sacros canones incidisse, et incidere ipso jure et facto declaramus; monentes pios fideles, ut ad eorum sacra haud accedant, neque ab iis sacramenta suscipiant, atque ita ab eorum commercio consortioque prudenter abstineant, ne malum fermentum massam intaminatam corrumpat.

Has inter calamitates valuit ad leniendum dolorem Nostrum fortitudo et constantia vestra, quam profecto, Venerabiles Fratres, in aspera dimicatione obeunda certatim æmulati sunt reliquus Clerus et fideles, quorum tanta fuit animarum firmitas

(1) Joan. xxi, 16, 17. — S. August. *De fund.* cap. iv.
(2) Act. xx, 28.

in catholicis servandis officiis, tanta cujusque in suo genere laus, ut omnium, vel alienissimorum, oculos et admirationem in se converterint. Nec secus fieri poterat : nam *quantum perniciosa res est ad sequentium lapsum ruina* præpositi, *in tantum contra utile est et salutare cum se Episcopus per firmamentum fidei fratribus præbet imitandum* (1).

Utinam levamen aliquod hisce rerum augustiis Vobis afferre valeremus! Firma interim hac Nostra protestatione quoad ea omnia quæ divinæ Ecclesiæ Constitutioni, ejusque legibus opponuntur, nec non quoad vim, quæ injuste vobis infertur; consilio certe, opportunisque monitis pro rerum circumstantiis Vobis non deerimus.

Illud autem sciant qui Vobis infesti sunt, quod renuentes vos præstare Cæsari, quæ Dei sunt, nullam Regiæ auctoritati injuriam allaturi estis, et nihil ex ea detracturi ; scriptum est enim : *Obedire oportet Deo magis quam hominibus* (2), ac simul noverint unumquemque vestrum tributum et obsequium Cæsari dare paratum esse, non propter iram, sed propter conscientiam in iis, quæ civili subsunt imperio et potestati.

Sic utraque officia rite obeuntes, Deique ordinationi obsequentes, alacri estote animo, atque uti cœpistis, sic pergite. Non enim modica lucrati estis, quod patientiam habetis et sustinuistis propter Jesum et non defecistis (3). Ipsum suspicite, qui vos graviora patiendo præcessit, et *pænam probrosæ mortis oppetiit, ut membra Ejus videlicet discerent favores mundi fugere, terrores minime timere, pro veritate adversa diligere, prospera formidando declinare* (4). Ipse, qui vos in hac acie constituit, pares certamini vires præbebit. *In illo spes est, ei nos subdamus et misericordiam precemur* (5). Jam illud, quod Ipse prænunciavit evenisse, cernitis : quod igitur Ipse promisit, indubie ab Eo præstandum esse confidite. *In mundo, ait, pressuram habebitis; sed confidite, ego vici mundum* (6).

Huic itaque victoriæ confisi pacem interea et gratiam a Spi-

(1) S. Cypr. Epist. 4.
(2) Act. v, 27.
(3) Apoc. II, 3.
(4) S. Greg. M. Reg. Past., p. I, c. III.
(5) S. Aug. serm., 55.
(6) Joann. XVI, 33.

ritu Sancto suppliciter adprecamur, et præcipuæ dilectionis Nostræ testem Apostolicam Benedictionem Vobis, universo Clero, et Fidelibus vigilantiæ Vestræ commissis peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die 5 Februarii Anno 1875. Pontificatus Nostri An. XXIX.

PUIS PP. IX.

LA NOUVELLE CONSTITUTION.

Selon notre usage pour les lois importantes, nous reproduisons ici le texte des deux lois votées la semaine dernière par l'Assemblée nationale et qui forment la constitution de la nouvelle République française.

I

LOI D'ORGANISATION DES POUVOIRS PUBLICS.

Art. 1er. Le pouvoir législatif s'exerce par deux assemblées : la Chambre des députés et le Sénat.

La Chambre des députés est nommée par le suffrage universel, dans les conditions déterminées par la loi électorale.

La composition, le mode et les attributions du Sénat sont réglés par une loi spéciale.

Art. 2. Le président de la République est élu à la pluralité absolue des suffrages par le Sénat et par la Chambre des Députés réunis en Assemblée nationale. Il est nommé pour sept ans; il est rééligible.

Art. 3. Le président de la république a l'initiative des lois, concurremment avec les membres des deux Chambres; il promulgue les lois lorsqu'elles ont été votées par les deux chambres ; il en surveille et assure l'exécution.

Il a le droit de faire grâce; les amnisties ne peuvent être accordées que par une loi.

Il dispose de la force armée.

Il nomme à tous les emplois civils et militaires.

Il préside aux solennités nationales ; les envoyés et les ambassadeurs des puissances étrangères sont accrédités auprès de lui.

Chacun des actes du président de la république doit être contresigné par un ministre.

Art. 4. Au fur et à mesure des vacances, le président de la

République nomme, en conseil des ministres, les conseillers d'Etat en service ordinaire.

Les conseillers d'Etat ainsi nommés ne peuvent être révoqués que par décision prise en conseil des ministres.

Les conseillers d'Etat nommés en vertu de la loi du 24 mai 1872 ne peuvent être révoqués que dans la forme déterminée par cette loi.

Après la séparation de l'Assemblée nationale, la révocation ne pourra être prononcée que par le Sénat.

Art. 5. Le président de la république peut, sur l'avis conforme du Sénat, dissoudre la Chambre des députés avant l'expiration de son mandat.

En ce cas, les colléges électoraux sont convoqués pour de nouvelles élections, dans le délai de trois mois.

Art. 6. Les ministres sont solidairement responsables devant les Chambres de la politique générale du gouvernement, et individuellement de leurs actes personnels.

Le président de la république n'est responsable que dans le cas de haute trahison.

Art. 7. En cas de vacance par décès ou pour toutes autres causes, les deux Chambres procèdent immédiatement à la nomination du président de la république. Dans l'intervalle, le conseil des ministres est investi du pouvoir exécutif.

Art. 8. Les Chambres auront le droit, par délibérations séparées, prises dans chacune à la majorité absolue des voix, soit spontanément soit sur la demande du président de la république, de déclarer qu'il y a lieu de réviser les lois constitutionnelles.

Après que chacune des deux Chambres aura pris cette résolution, elles se réuniront en Assemblée nationale pour procéder à la révision.

Les délibérations portant révision des lois constitutionnelles, en tout ou en partie, devront être prises à la majorité absolue des membres composant l'Assemblée nationale.

Toutefois, pendant la durée des pouvoirs conférés par la loi du 20 novembre 1873 à M. le maréchal de Mac-Mahon, cette révision ne peut avoir lieu que sur la proposition du président de la république.

Art. 9. Le siége du pouvoir exécutif et des deux Chambres est à Versailles.

II

LOI SUR LE SÉNAT.

Art. 1er. Le Sénat se compose de trois cents membres :

Deux cent vingt-cinq élus par les départements et les colonies, et soixante-quinze élus par l'Assemblée nationale.

Art. 2. Les départements de la Seine et du Nord élisent chacun cinq sénateurs.

Seine-Inférieure, Pas-de-Calais, Gironde, Rhône, Finistère, Côtes-du-Nord, chacun quatre sénateurs.

Loire-Inférieure, Saône-et-Loire, Ille-et-Vilaine, Seine-et-Oise, Isère, Puy-de-Dôme, Somme, Bouches-du-Rhône, Aisne, Loire, Manche, Maine-et-Loire, Morbihan, Dordogne, Haute-Garonne, Charente-Inférieure, Calvados, Sarthe, Hérault, Basses-Pyrénées, Gard, Aveyron, Vendée, Orne, Oise, Vosges, Allier, chacun trois sénateurs.

Tous les autres départements, chacun deux sénateurs.

L'arrondissement de Belfort, les trois départements de l'Algérie, les quatre colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion et des Indes françaises élisent chacun un sénateur.

Art. 3. Nul ne peut être sénateur, s'il n'est Français, âgé de quarante ans au moins, et s'il ne jouit de ses droits civils et politiques.

Art. 4. Les sénateurs des départements et des colonies sont élus à la majorité absolue, et, quand il y a lieu, au scrutin de liste, par un collége réuni au chef-lieu du département ou de la colonie et composé :

1° Des députés ;

2° Des conseillers généraux ;

3° Des conseillers d'arrondissement ;

4° Des délégués élus, un par chaque conseil municipal, parmi les électeurs de la commune.

Art. 5. Les sénateurs nommés par l'Assemblée sont élus au scrutin de liste, à la majorité absolue des suffrages.

Art. 6. Les sénateurs des départements et des colonies sont élus pour neuf années et renouvelables par tiers, tous les trois ans.

Au début de la première session, les départements seront divisés en trois séries, contenant chacune un nombre égal de sénateurs; il sera procédé, par la voie du tirage au sort, à la désignation des séries qui devront être renouvelées à l'expiration de la première et de la deuxième période triennale.

Art. 7. Les sénateurs élus par l'Assemblée nationale sont inamovibles.

En cas de décès, démission ou autre cause, il sera, dans les deux mois, pourvu au remplacement par le Sénat lui-même.

Art. 8. Le Sénat a, concurremment avec la Chambre des députés, l'initiative et la confection des lois.

Toutefois, les lois de finances doivent être, en premier lieu, présentées à la Chambre des députés et votées par elle.

Art. 9. Le Sénat peut être constitué en cour de justice pour juger, soit le président de la république, soit les ministres, et pour connaître des attentats commis contre la sûreté de l'Etat.

Art. 10. Il sera procédé à l'élection du Sénat un mois avant l'époque fixée par l'Assemblée nationale pour sa séparation.

Le Sénat entrera en fonctions et se constituera le jour où l'Assemblée nationale se séparera.

L'HARMONIE DU MONDE.

Nous n'avons pu, dans notre dernier numéro, que témoigner notre admiration pour la belle conférence dans laquelle le R. P. Monsabré a montré l'harmonie du monde et chanté ce magnifique hymne de la création qui a ravi son immense auditoire. Nous ne pourrions reproduire ici toute cette admirable conférence ; nous en détachons du moins quelques fragments qui justifieront nos éloges, et, nous l'osons dire, notre enthousiasme.

Voici d'abord le *nombre*:

Balaam, rempli d'admiration en présence du camp des Hébreux, s'écriait : Qui pourra compter la poussière de Jacob et dire le nombre des rejetons d'Israël? Mon admiration est bien autrement grande, Messieurs, lorsque l'œuvre de Dieu déploie devant moi l'armée incommensurable des êtres dont elle se compose. Porté sur une sphère mobile, plus petite dans l'immensité que le grain de sable sur les plages de l'Océan, je contemple les cieux. Mon œil y découvre des milliers de flambeaux qui scintillent, et ces milliers de flambleaux sont autant de mondes plus vastes que celui dont la terre, ma patrie, n'est qu'un humble satellite. Pendant cinquante siècles l'humanité a transporté d'un de ces mondes à l'autre son imagination rêveuse, mais un jour la science est venue la réveiller et lui a dit : Je puis étendre la vision qui te transporte et multi-

plier tes étonnements : regarde. O merveille ! l'espace s'est agrandi, des profondeurs immenses se sont ouvertes, des mondes nouveaux ont apparu, et l'homme stupéfait s'est-écrié : l'infini ! Oui c'est l'infini, quelles distances et quels nombres ! Notre radieux soleil, éloigné de trente-huit millions de lieues, touche en quelque sorte les parois de notre sphère ; la pâle lune, l'excentrique Mercure, la blanche Vénus, Mars aux reflets de pourpre, le gigantesque Jupiter, Saturne à la lumineuse ceinture, la mystérieuse Uranus, le froid Neptune, ne sont plus seuls à se mouvoir dans les espaces que le soleil traverse de ses rayons, une légion d'astres, longtemps inaperçus, enchevêtrent leurs mouvements entre les orbites des vieilles planètes. Sont-ce des mondes minuscules obéissant depuis l'origine des choses aux lois de leur création ? Sont-ce les éclats de grands mondes épuisés de vieillesse, et incapables de retenir autour d'un centre énervé des éléments impatients ? La science informe sur ces questions. Mais nous n'avons pas besoin d'attendre ses réponses pour savoir que notre système tout entier, soleil, planète, astéroïdes, météorites, n'a pas plus d'importance par rapport à l'immense univers qu'une goutte d'eau dans laquelle baigneraient quelques grains de poussière. Savez-vous, Messieurs, à quelle distance est dans l'océan du monde la goutte d'eau la plus proche de notre goutte d'eau, c'est-à-dire l'étoilé voisine de notre système ! Ne tourmentez pas votre imagination, la réalité est plus poignante que vos rêves. Huit mille milliards de lieues nous séparent de l'étoile la plus rapprochée de nous. Enfoncez-vous dans les profondeurs du firmament, laissez passer quatre mondes, au-delà de l'étoile polaire voici un astre qui marque cent soixante-dix-mille milliards de lieues. Plus loin les chiffres s'épuisent, l'imagination s'égare, et la science compte toujours : cent ans, mille ans, dix mille ans, mille siècles, dix milles siècles. Pourquoi cela, Messieurs ? pourquoi des années et des siècles ? parce que les lieues ne peuvent plus s'écrire. Il y a des étoiles tellement éloignées de nous qu'un agile courrier ne peut parcourir la distance qui les sépare de notre terre qu'en employant cent ans, mille ans, dix mille ans, mille siècles, dix milles siècles d'une course effrénée. Oui d'une course effrénée, car ce courrier c'est la lumière, la lumière qui dévore soixante-quinze mille lieues en une seconde.

Quelles distances, grand Dieu ! mais, entre ces distances, croyez-vous qu'il n'y ait que le sombre abîme du vide ? — Non, — le télescope, à mesure qu'il se perfectionne, nous révèle au-delà des six mille lumières que distingue notre œil des millions et des millions

de soleils auxquels s'ajoutent continuellement d'autres soleils dont la lumière, en chemin depuis la création, nous arrive aujourd'hui ou nous arrivera demain, et ces millions de soleils sont la poussière d'une nébuleuse qui nous emporte dans son mouvement, et il y a dans des lointains incommensurables d'autres nébuleuses dont les flancs sont chargés d'autres millions de soleils. Quels nombres! Eh bien ce n'est pas tout. Au delà du rayon qu'embrassent nos plus puissants instruments d'optique l'espace n'est pas fini, et entre les soleils, poussière des nébuleuses, nous ne voyons pas, nous ne pouvons pas voir, nous ne verrons peut-être jamais une autre poussière, l'incalculable armée des planètes et des astéroïdes dont ces soleils sont les foyers. *Quis dinumerare possit pulverem?* Qui peut compter la poussière du ciel?

Et cependant, Messieurs, cette poussière ne représente pas tous les nombres de la création, elle se divise en autant d'êtres qu'elle a de parties, et ces parties se multiplient dans l'infiniment petit avec une prodigalité non moins étonnante que les groupes dans l'infiniment grand. L'œil de la science, retourné des frontières de l'immensité vers les frontières du néant, voit surgir une infinité de mondes microscopiques. Je ne parle pas des atomes inorganiques qu'enchaînent les uns aux autres les lois de la gravitation, mais des êtres vivants. Nous admirions la fécondité des plantes et des animaux; notre imagination confondue refusait de se représenter le nombre des brins d'herbe, des vermisseaux et des insectes que peut distinguer notre regard. Mais sous l'œil de la science les brins d'herbe deviennent des forêts, le ciron est un monstre gigantesque. Voici dans les règnes végétal et animal les microphytes et les microzoaires, les microphytes dont il faut mille millions pour égaler la grosseur d'une goutte d'eau, les microzoaires dont un milliard ne pèse pas un gramme, dont quarante mille millions remplissent à peine de leurs carapaces quelques centimètres cubes, dont des milliards sont entassés dans un atome de la plus fine poussière. Ces vivants sont partout, dans l'air, dans l'eau, dans la terre, dans nos chairs, et jusque dans notre sang, vous les voyez se balancer sur un rayon de soleil, vous en engloutissez des légions en mangeant, en buvant et en respirant, ils forment sous vos pieds des couches épaisses, capables de porter des villes entières. Leurs organes, leurs membres, leurs fonctions, leurs mœurs sont des merveilles. Tous ne sont pas égaux dans leur petitesse, il y a parmi eux des cirons et des éléphants. Les uns gardent, de l'instant qui les voit naître à celui qui les voit mourir, leurs formes déterminées, les autres,

véritables Protées, passent dans leur vie d'un jour par cent métamorphoses. Vous les croyez fragiles, ils ont la vie plus dure que vous; les glaces et les déserts, la chaleur et les poisons, ils affrontent tout. Parfois ils semblent épuisés et finis; une larme du ciel sur le sable aride, une goutte de rosée suffit pour les rappeler à la vie après plusieurs années de mort. Ainsi donc quand votre œil a parcouru la terre et compté les vivants, il n'a pas encore tout vu; la flore et la faune microscopiques sont plus riches en nombre que la flore et la faune apparentes. Qui pourra compter cette poussière de vie? *Quis dinumerare possit pulverem?* D'autant, Messieurs, que le nombre incommensurable de cette poussière doit probablement être multiplié par lui-même autant de fois qu'il y a de mondes dans les espaces créés. C'est écrasant. Mais écoutez, j'entends une voix qui dit : Encore! encore!

Où faut-il regarder? Non plus sur cette terre, Messieurs, ni dans le ciel des astres. Quittez les frontières du néant, traversez l'univers, et au point extrême où la science vous abandonne demandez à la foi s'il n'y a plus rien à compter. O prodige! les nombres de la matière languissent et s'effacent devant ceux que nous montre la foi. L'armée des anges presse ses bataillons incorporels et fait monter vers l'infini sa perfection toujours grandissante. Combien sont-ils? Le prophète en voit un millier de millions qui exécutent les ordres de Dieu, et dix mille fois cent mille qui demeurent en sa présence. Le grand apôtre en compte une foule de mille, *multorum millium frequentiam.* Saint Jean, des myriades de myriades, c'est une armée immense dont personne ne peut faire le dénombrement. *Turbam magnam quam nemo dinumerare poterat.* En effet « il ne faut pas croire que l'on puisse les compter, dit Bossuet, et la prodigieuse multiplication qu'on en fait par les plus grands nombres nous signifie seulement qu'ils sont innombrables et que l'esprit humain se perd dans cette immense multitude. Comptez si vous pouvez, ou le sable de la mer, ou les étoiles du ciel, tant celles que l'on voit que celles que l'on ne voit pas, et croyez que vous n'avez pas atteint le nombre des anges. Il ne coûte rien à Dieu de multiplier les choses excellentes, et ce qu'il a de plus beau c'est, pour ainsi dire, ce qu'il prodigue de plus. » Pourquoi cela? « Parce que, dit saint Thomas, ce que Dieu recherche par-dessus tout dans la création des choses c'est une perfection d'ensemble qui se rapproche autant que possible de sa propre perfection, et cette perfection il l'obtient en multipliant avec une sorte d'excès les choses les plus parfaites; ne pouvant donner à ses anges l'immensité de l'étendue,

qui ne convient qu'aux choses corporelles, il y supplée par l'immensité du nombre, et fait en sorte que les substances immatérielles l'emportent incomparablement par leur multitude sur les substances matérielles. »

Si le nombre pouvait être infini, nous serions, Messieurs, en présence de l'infini ; mais le nombre si grand qu'il soit ne peut pas avoir cette perfection achevée qui ne convient qu'à un être placé au-dessus de tout nombre. Cependant tel qu'il est le nombre des choses créées déborde, et les observations de notre expérience, et les calculs de notre esprit, et les rêves de notre imagination. Il faut qu'il en soit ainsi. Si nous avions pu compter les êtres, une illusion sacrilége nous eût facilement persuadés que nous sommes leur divinité, tant l'orgueil a de force pour nous pousser à l'extravagance. Au lieu de cela, nous sommes écrasés par l'immensité, et obligés de confesser notre petitesse, notre néant. La science exagère même cet acte d'humilité, et j'aurai plus d'une fois l'occasion de relever la profonde immoralité du fier dédain dont elle nous abreuve et de l'aplatissement auquel elle nous condamne. Observez ici, Messieurs, l'étrange inconséquence de ces hommes qui, déchirant les voiles de la nature, ouvrent devant nous des perspectives infinies et qui cependant refusent d'y voir le reflet de la perfection qui seul peut nous expliquer tant de grandeur. Le monde, de quelque côté qu'on le considère, est une énigme désespérante si l'on écarte la cause féconde qui a produit avec une prodigalité, en quelque sorte infinie, les êtres dont il se compose. A la fois trop petit puisqu'il se divise, trop grand puisque nous n'en voyons pas les frontières, il nous invite à adorer la toute-puissance de son créateur.

O Dieu ! c'est plus que votre existence, c'est votre inépuisable fécondité, c'est votre infinité que vous nous révélez dans la projection infinie des nombres de la création. Mais ces nombres ne sont encore que les éléments confus de l'harmonie qui doit nous faire mieux connaître, dans votre œuvre, les vestiges de l'harmonie éternelle : montrez-nous votre sagesse dans la mesure comme vous nous montrez votre puissance dans le nombre.

L'orateur donne une idée de cette sagesse dans la *mesure*, et, après avoir non moins heureusement mis la science à profit, il termine ainsi cette seconde partie de son hymne :

Le monde est plein de contrastes : contrastes de l'ordre physique, contrastes de l'ordre moral, contrastes de la terre et du ciel, con-

trastes des climats et des saisons, contrastes de lumière et d'ombre, de grandeur et de petitesse, de force et de faiblesse, de rigidité et de souplesse, de bizarrerie et de grâce, contrastes des hauteurs et des abîmes, des tempêtes et des grands calmes, contrastes de la vie et de la mort, contrastes des pensées sublimes et des pensées vulgaires, des passions violentes et des passions douces, des mœurs policées et des mœurs barbares, et au fond de tous ces contrastes, contraste de l'universel mouvement de toutes choses dans l'éternel repos des lois.

Violemment emportée d'une chose à une autre par les contrastes, l'imagination est doucement ramenée à l'ensemble par les imitations. Le firmament lui apparaît comme un vaste champ dont les étoiles sont les fleurs, fleurs depuis longtemps écloses et cependant fleurs caduques, qui laissent, lorsqu'elles se flétrissent, tomber en pluie de feu dans les espaces les pétales lumineuses de leur corolle brisée. Ici-bas les fleurs sont les étoiles des prairies. A l'envi du ciel, l'océan se revêt pendant les nuits chaudes et paisibles de feux mobiles qui montent du fond des abîmes à la surface des eaux, tandis que sur les courbes de ses bas-fonds marchent les étoiles vivantes et les fleurs animées, marguerites empourprées et pâles anémones. Il a aussi ses prairies, ses forêts et ses chemins, ses troupeaux timides, ses carnassiers, ses bêtes féroces et ses géants. En revanche la terre a ses vagues tourmentées; rochers, coteaux, collines et montagnes, ses plaines sans fin; déserts, steppes et savanes qui imitent les ondulations, les fureurs et l'immense étendue des mers. Les règnes aussi se renvoient des notes et des phrases imitatives. Les cristaux fleurissent au fond des grottes, vous les voyez pendant les jours rigoureux s'épanouir sous vos fenêtres en lichens, mousses et fougères transparentes. Les plantes reproduisent dans leurs tiges et leurs corolles capricieuses les formes des reptiles et des insectes ainsi que le masque des animaux. En dépit de la loi qui les attache au sol, elles entreprennent de longs voyages, rampant comme des serpents, nageant comme des poissons ou bien envoyant leurs graines ailées comme des oiseaux visiter d'autres contrées et fonder, au loin, des colonies. Quel est ce brillant insecte encadré dans la verdure des gazons? c'est un rubis, un saphir, une topaze, une émeraude, une pierre précieuse qui marche. Et cet autre que j'allais cueillir? c'est une fleur qui vole, elle vient de quitter sa sœur.

Et la pauvrette dit au papillon céleste :
Ne fuis pas;

Vois comme nos destins sont différents : je reste,
Tu t'en vas.
Pourtant nous nous aimons, nous vivons sans les hommes
Et loin d'eux,
Et nous nous ressemblons et l'on dit que nous sommes
Fleurs tous deux.
Oh! pour que notre amour coule des jours fidèles,
O mon roi!
Prends comme moi racine ou donne-moi des ailes
Comme à toi.

Que d'imitations encore de la société, de l'industrie et des passions humaines, et dans les monarchies sidérales, et dans les républiques animales, et dans les travaux, les combats, les amours des êtres qui n'ont pour se conduire que les inspirations de l'instinct. A la beauté populaire, autant qu'à la beauté scientifique de la création, on reconnaît la touche de l'artiste suprême, la sagesse éternelle. Oui c'est elle qui se révèle dans la mesure des nombres. « Dieu la possédait au commencement de ses voies. Avant que rien ne fût fait, elle était. Elle était avec lui composant, réglant, gouvernant tous les êtres, se jouant dans l'univers par la facilité, la variété, l'agrément de ses ouvrages, magnifique dans les grandes choses, industrieuse dans les petites, et encore riche dans les petites et inventrice dans les grandes. Elle était au commencement, principe vivant de toutes choses, verbe divin par qui tout a été fait et en qui tout était vie. » Adorons-la, messieurs, et préparons-nous à admirer la consommation de son œuvre dans l'amour.

Alors vient ce sublime commentaire de la parole de saint Augustin, *pondus meum amor meus*, dont nous donnons les derniers traits :

C'est fait, l'homme est maître. Ses besoins et ses plaisirs trouvent dans tous les règnes des tributaires et des serviteurs dévoués. Il y prend en souverain et la demeure qu'il habite, et les vêtements dont il se couvre, et les ornements dont il se pare, et les aliments variés dont il se nourrit, et les parfums qu'il respire, et les remèdes qu'il applique à ses maux, et les forces qui le soulagent dans ses fatigues, et les instruments de son travail, et la matière de ses inventions. Il y exerce les puissances de son intelligence, il y satisfait les caprices de son imagination, il y contente ses sens. A le voir vivre au-dessus de toute vie et de tout ce qui vit, on reconnaît le roi de la terre. Il l'est en effet, il l'a toujours été. Depuis l'heure où le premier *fiat* ébranlait le néant, Dieu faisait peser vers sa

créature privilégiée les âges et les révolutions du globe. C'était pour l'homme que s'élançaient les montagnes qui devaient se couronner de glaces et de neiges éternelles, et devenir la source des fleuves, fécondes artères et premiers chemins tracés aux migrations des familles et des races; c'était pour l'homme que s'entassaient les rochers et les marbres, que jaillissaient des entrailles brûlantes de la terre les métaux et les pierres précieuses, matières de si utiles constructions, de si parfaits instruments, de si brillantes parures, de si admirables ouvrages; c'était pour l'homme que les grandes forêts des âges antiques, après avoir purifié l'atmosphère saturée de gaz mortels, étaient déracinées par les tempêtes ou ensevelies par les déluges, couchées et fortement pressées dans les bassins méditerranéens ou dans les estuaires des fleuves, transformées par une série d'actions chimiques en couches immenses de combustible, destinées à attendre que le génie de l'industrie vînt les exhumer et en faire un des plus puissants instruments de la civilisation. C'était pour l'homme que le règne animal, graduellement perfectionné, essayait les climats et préparait l'apparition des espèces utiles.

C'était pour l'homme! Si vous comprenez cela, Messieurs, vous ne vous étonnerez point des lenteurs de Dieu dans l'œuvre de la création. Vous ne vous scandaliserez point de rencontrer dans nos musée les débris de ce que vous appelez les races perdues. Devant l'éternité divine, les siècles sont moins que des instants comparés aux plus longues vies; et, puisqu'il s'agissait de l'avénement d'un être souverain, il était juste que Dieu nous montrât l'estime qu'il en faisait par le temps qu'il employait et les vies qu'il sacrifiait à la construction de son palais. Du reste, vous venez de le voir, rien n'est perdu. Si vous ignorez le rôle qu'ont joué les races disparues dans la préparation de l'ère moderne, reconnaissez du moins que leurs restes mutilés ne laissent pas que d'être utiles encore à notre intelligence devant laquelle ils ouvrent le champ du possible et dans laquelle ils grandissent l'idée de la puissance de Dieu.

Ainsi donc l'homme est la note d'appel, le centre harmonieux des nombres de la terre. Il attire à lui les règnes inférieurs, il en est pénétré. Toutefois ne croyez pas qu'il se fasse en lui une concentration égoïste, il rend à la matière plus que la matière ne lui donne. Il la pénètre à son tour. C'est par la matière qu'il gravite, qu'il végète et qu'il sent; mais c'est par lui que la matière s'élève aux sublimes honneurs de la pensée, de la liberté, de la vie religieuse et, vous le verrez bientôt, de la vie divine. Le poids du monde

l'entraîne vers l'homme, le poids de l'homme l'entraîne vers Dieu. Voyez-vous penchées vers le roi-pontife des créatures les légions du monde angélique ? Elles apportent les inspirations, les conseils, les secours de la sagesse et de la force divines, elles emportent, à travers leurs chœurs infinis, les prières et les actions de grâces de la nature tombées du cœur et des lèvres sacrées de l'humanité. La pénétration des êtres, commencée par l'amour, conduite par l'amour, se consomme dans le suprême amour.

Nombres infinis, rhythme sublime, appel sympathique et amoureuse pénétration des êtres, rien ne manque à l'œuvre de Dieu. Quelle harmonie, Messieurs! Et cependant ce n'est qu'un léger murmure. L'Ecriture nous apprend qu'il n'est tombé dans notre entendement qu'une petite goutte de la parole de Dieu, *cum vix parvam stillam sermonis audierimus*. Ah! si nous connaissions tous les effets actuellement existants de cette parole, quels seraient notre ravissement et nos transports! Attendons en paix de nouvelles révélations et pour aujourd'hui buvons notre petite goutte d'harmonie, elle suffit à nous enivrer d'admiration, de reconnaissance et d'amour. Le monde tel qu'il est connu de l'homme peut porter en épigraphe ces belles paroles de Job : *Magna et incomprehensibilia, et mirabilia quorum non est numerus*. Grandes et incompréhensibles merveilles dont on ignore le nombre! « C'est mon livre, disait un illustre solitaire, et j'y peux lire autant et chaque fois qu'il me plaît la pensée même de Dieu. » Il avait raison.

Le monde est un livre
Sans fin ni milieu,
Où chacun pour vivre
Cherche à lire un peu :
Phrase si profonde
Qu'en vain on la sonde ;
L'œil y voit un monde
L'âme y trouve un Dieu.

Non pas, Messieurs, le Dieu froid et abstrait de la philosophie, mais le Dieu vivant du dogme catholique, le Dieu principe fécond qui se donne à lui-même sa propre mesure dans sa parfaite et vivante image, le Dieu image que le poids de son amour entraîne vers son principe, le Dieu amour qui fait subsister en lui le poids de la divinité, le Dieu Père, Fils et Esprit-Saint, le Dieu Père tout-puissant dont la parole a fait éclore les nombres de la création, le Dieu Fils, sagesse incréée qui a rhythmé les nombres, le Dieu Saint-Esprit, amour substantiel qui porté sur les eaux du monde primitif

couvait ses éléments et en préparait l'universelle pénétration, le Dieu multiplicité mystérieuse et unité parfaite, le Dieu harmonie éternelle dont l'harmonie créée n'est qu'un humble vestige.

C'est ce Dieu qu'il faut voir dans le monde, ce Dieu qu'il faut chanter, ce Dieu qu'il faut bénir. Œuvre de Dieu, bénissez votre principe et votre exemplaire. Esprits célestes, bénissez Dieu. Forces de la nature, bénissez Dieu. Astres du firmament, bénissez Dieu. Pluie et rosée, vents et tempêtes, feux et chaleur, brumes et frimas, neiges et glaces, jours et nuits, lumière et ténèbres, éclairs et nuées, bénissez Dieu. Terre, montagnes et collines, sources et fontaines, mers et fleuves, bénissez Dieu. Plantes de la terre, géants des mers, oiseaux du ciel, troupeaux et bêtes sauvages, bénissez Dieu. Fils des hommes, bénissez Dieu. Bénissons Dieu, Père, Fils et Esprit-Saint, louons-le et exaltons-le dans tous les siècles. *Benedicamus Patrem et Filium cum sancto Spiritu; laudemus et superexaltemus eum in sœcula.*

P. Monsabré.

L'INSTITUTION D'UN ÉVÊQUE.

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

Pour apprécier du reste combien nous sommes heureux que notre foi soit protégée par ce magistère infaillible du vicaire de Jésus-Christ, il suffit de considérer ce que deviennent, parmi ceux qui le rejettent, les vérités religieuses et morales, même les plus élémentaires et les plus évidentes.

Le protestantisme, personne ne l'ignore, a proclamé la liberté absolue du jugement privé et son autorité souveraine en matière de foi; aussi s'est-il rapidement fractionné en une multitude innombrable de sectes, et nous le voyons, aujourd'hui, arrivé à la dernière limite de sa dissolution comme société chrétienne.

Ce qu'il avait conservé de foi à l'Evangile achève de s'éteindre. Si quelques-uns de ses membres font effort pour s'arrêter sur la pente fatale du rationalisme, ils sont contraints d'avouer que le symbole qu'ils conservent n'a rien d'obligatoire, et qu'il se réduit à une formule dont l'acceptation peut être désirable, mais dont le rejet reste essentiellement facultatif.

Au-delà et au-dessous du protestantisme, dont tous les

dogmes sont arbitraires et variables, il n'y a plus, pour ceux qui rejettent l'autorité de l'Eglise et du Pape, que ce qu'on appelle la *libre pensée*, c'est-à-dire un rationalisme sans limites et sans règles.

Cette liberté absolue de penser est toute la philosophie de notre époque, toute sa religion. — On la proclame fièrement la plus importante et la plus glorieuse des conquêtes qu'ait pu faire la raison humaine, le plus haut degré de puissance et de perfection qu'elle ait pu atteindre.

Mais qui n'admirerait ici combien est sévère et juste le châtiment que Dieu inflige à cet orgueil impie !

Les hommes de notre temps, comme ceux dont parle le Psalmiste, ne veulent plus écouter la voix du Seigneur ; il les abandonne aux désirs de leur cœur ; ils marcheront dans les voies qu'ils ont inventées. *Dimisi eos secundum desideria cordis eorum ; ibunt in adinventionibus suis.* (Ps. LXXX, 11.)

La liberté absolue de la pensée individuelle admise, comme elle l'est, et pour ainsi dire érigée en dogme, toutes les erreurs, toutes les aberrations intellectuelles, toutes les immoralités doctrinales sont légitimes ; elles ont droit de se faire entendre, de se propager, et, il faut l'ajouter, parce que la logique l'exige, de se traduire en actes.

Nous voyons chaque jour l'application la plus large de ces théories et leurs conséquences pratiques. — L'athéisme le plus effronté, le plus abject matérialisme peuvent élever la voix où bon leur semble ; ils ont, pour populariser leurs monstrueuses doctrines, autant de journaux qu'il leur convient d'en créer, et une partie même des chaires de l'enseignement public.

Il n'y a plus aucune vérité religieuse ou morale, aucune vertu qui ne soit librement combattue et conspuée.

Mais cet immense et lamentable désordre trouve évidemment en lui-même son châtiment providentiel.

Par suite de l'anarchie doctrinale où le monde est tombé, les notions mêmes du droit, du devoir, de l'autorité, se sont en quelque sorte effacées. La société humaine n'a plus de base et reste suspendue sur des abîmes.

Ces incendies et ces massacres dont le souvenir est si douloureux, si humiliant pour la France, et dont le retour reste

toujours menaçant, disent à qui veut l'entendre jusqu'où peuvent aller les hommes, quand ils ne croient plus qu'à la matière et n'admettent d'autre morale que la satisfaction des appétits sensuels.

Pour les libres penseurs, les lois sont devenues des conventions arbitraires, auxquelles ceux qu'elles gênent peuvent, sans scrupule et sans remords, résister ou se soustraire, s'ils sont assez forts ou assez habiles pour y réussir.

Depuis que la raison prétend ne plus relever que d'elle-même, et qu'elle a banni Dieu des affaires humaines, quel chaos nous voyons dans les doctrines, quel abaissement dans les esprits, quelle dégradation dans les mœurs, quelle instabilité dans les institutions !

Les révolutions se succèdent comme les vagues de la mer; nous ne voyons plus que des gouvernements éphémères, et celles de nos constitutions politiques qui vivent le plus longtemps meurent toujours avant ceux qui les ont élaborées.

Que dire des relations internationales ? On établit en principe que *la force prime le droit ;* on admet sans restriction la légitimité des faits accomplis ; les traités n'obligent plus que ceux qui ne peuvent impunément les rompre.

Aussi, pendant les trêves qui s'établissent entre elles, les nations restent armées, tout entières, les unes contre les autres. Au dehors, comme à l'intérieur, la paix n'est plus pour nous qu'un calme accidentel sur lequel personne ne compte, parce que tout le monde sent que, d'un moment à l'autre, il peut être troublé par de nouveaux orages.

Oui, vous êtes juste, Seigneur, et pour punir cette génération qui ne veut plus vous entendre, il suffit que « vous l'abandonniez aux désirs de son cœur, et que vous lui laissiez suivre les voies qu'elle a inventées. »

Mais ne permettez pas qu'elle suive ces voies funestes jusqu'aux catastrophes finales où elles aboutissent. « Ramenez-nous à vous, ô Dieu, notre Sauveur, et détournez de nous votre colère. » *Converte nos, Deus salutaris noster, et averte iram tuam à nobis.* (Psal. LXXXIV, 4.)

III

Nous venons de voir à quelles règles est soumis l'enseignement de l'évêque catholique, à quelle autorité est subordonnée son administration diocésaine : un mot maintenant de la sphère où doit se renfermer son action et des aspirations qui lui sont permises.

« Voulez-vous, » demande le prélat consécrateur à l'évêque élu, « voulez-vous vous tenir constamment occupé des choses « de Dieu, et rester étranger aux affaires et aux cupidités ter- « restres, autant que votre humaine faiblesse le comportera?

« Voulez-vous être, pour l'amour du Seigneur, compatissant « et d'un accès facile à l'égard des pauvres, des étrangers, et « de tous ceux qui sont dans le besoin? »

« Oui, je le veux, » répond devant Dieu et devant les hommes le nouvel évêque.

Voilà quel est, pour tous les temps et pour toutes les contrées de la terre, le programme vrai de l'évêque catholique. Quelle que soit notre nationalité, nous garderons, partout et toujours, une affection dévouée à notre patrie. Par le religieux accomplissement de nos devoirs civiques, nous lui serons utiles dans la mesure de nos forces et de nos ressources; mais nous laisserons à ceux que ce soin concerne l'administration de ses affaires terrestres et la gestion de ses intérêts personnels.

Nous, en particulier, évêques français, placés par notre vocation en dehors et au-dessus des agitations politiques, nous servirons notre patrie en travaillant à lui rendre dans sa plénitude son antique foi, qui lui a valu quatorze siècles de puissance et de gloire.

Nous la servirons en maintenant au sein de nos populations les saines et fortes doctrines qui font les races viriles et généreuses, et en formant pour elles autant d'honnêtes citoyens que nous pourrons former de chrétiens dignes de ce nom.

Nous la servirons par le soin que nous prendrons de ses pauvres, de ses malades, de ses affligés; par les soulagements et les consolations que nous tâcherons de procurer à leur indigence et à leurs douleurs, par les institutions charitables que fera naître ou que vivifiera notre ministère.

Même dans ce qu'il a de plus directement, et, ce semble, de plus exclusivement spirituel, ce ministère servira notre terrestre patrie.

Nous ne pourrons en effet prêcher l'Evangile sans rappeler aux hommes les vérités et les devoirs hors desquels il ne peut y avoir dans les Etats ni ordre, ni paix, ni prospérité durables.

Nous leur dirons que l'auteur de leur être, que leur premier père, est dans les cieux, et que ce n'est point à une ignoble bête qu'ils doivent rabaisser leur origine; qu'il leur faut, à tout prix, se conserver dignes de leur divine filiation en accomplissant la double loi qui leur est imposée : « Eviter le mal et faire le bien. »

Dans ce temps de profondes divisions et de luttes ardentes nous leur dirons, à quelque parti qu'ils appartiennent : « Hommes, vous êtes frères, pourquoi vous feriez-vous du mal les uns aux autres? » *Viri, fratres estis : ut quid nocetis alterutrum?* (Act., VII, 26.)

A ceux pour qui la vie est dure, qui souffrent la pauvreté, la douleur, l'injustice et l'oppression, nous rappellerons qu'une heureuse fin est réservée à quiconque vivra dans la crainte de Dieu, tandis que les méchants et les pécheurs auront une mort détestable ; — qu'un jour viendra où le souverain juge rendra à chacun selon ses œuvres, sans que personne puisse tromper sa justice ou échapper à sa puissance.

Cet enseignement si élevé, si pur, si éminemment social, nous sera-t-il toujours permis de le donner sans obstacle, sans entraves, sans restriction? — Nous ne pouvons l'espérer, si nous considérons l'Eglise dans son ensemble.

Voyez la situation que fait au Pape l'impiété révolutionnaire, l'oppression religieuse à laquelle est soumise l'Italie, la persécution qu'exerce dans ses vastes Etats le protestantisme prussien, la guerre déclarée à nos institutions catholiques, même dans quelques cantons de cette Suisse, si longtemps réputée la terre classique de la liberté.

Quant à la France, nous n'avons pu oublier les prohibitions récentes qui nous interdisaient la publication du *Syllabus* et de l'encyclique *Quanta cura.* Nous entendons les menaces que nous adresse chaque jour le radicalisme athée, et nous voyons

ses actes. Son passé nous est connu et nous savons quelles seraient pour la religion les conséquences du nouveau triomphe qu'il espère et qu'il se prépare.

Pour nous rassurer contre des hostilités dont nous ne pouvons méconnaître la redoutable puissance, nous n'avons qu'à nous rappeler comment a commencé l'épiscopat catholique et les perpétuelles oppositions que depuis dix-huit siècles il a rencontrées sur sa voie.

Les périls actuels ne sauraient dépasser ceux dont l'Église a triomphé dès son origine : son avenir lui demeure garanti par la promesse toute puissante de son divin fondateur, et, quels que soient leurs efforts et leurs espérances, les puissances de l'enfer ne réussiront pas plus de nos jours qu'aux temps passés à prévaloir contre elle.

Donc, qu'il n'y ait point parmi nous de ces chrétiens à qui Notre-Seigneur puisse dire, parce qu'ils s'effraieraient de la violence de la tempête : « Hommes de peu de foi, pourquoi avez-vous peur? » *Quid timidi estis modicæ fidei?* (Matth. VIII, 26.) Jésus se lèvera, quand son temps sera venu; il commandera aux vents et à la mer de s'apaiser et il se fera un grand calme. Mgr REGNIER.

MONSEIGNEUR ISAZA.

L'Amérique espagnole vient de perdre un de ses prélats les plus distingués. Mgr Isaza, évêque de Médellin, est mort le 29 décembre dernier. Une courte notice sur ce prélat nous paraît de nature à intéresser particulièrement nos lecteurs, parce qu'elle leur fera connaître les études et les travaux de ce clergé de l'Amérique espagnole, dont on entend rarement parler chez nous et que l'on connaît fort peu (1).

Joseph-Joachim Isaza naquit à Rionegro, le 8 novembre 1820, d'une famille ancienne du pays non moins distinguée par ses vertus chrétiennes que par sa position sociale. Après avoir reçu les premiers principes de l'éducation et de l'instruction dans la maison paternelle, le jeune Isaza commença ses études

(1) Nous nous servons, pour cette notice, d'un article qui a paru dans la *Sociedad* du 10 janvier, excellente revue hebdomadaire qui paraît à Médellin.

latines au collége académique de Médellin, où il étudia successivement les mathématiques, la physique, la géographie, la chimie, la minéralogie et la géologie. Il compléta son instruction en suivant les cours de l'Université de Bogota, capitale des Etats confédérés de la Colombie, où il s'occupa particulièrement de jurisprudence. Il reçut le grade de bachelier le 16 avril 1842, et ceux de licencié et de docteur en droit au mois d'août de la même année. En même temps il étudiait les sciences ecclésiastiques. Il obtint le grade de docteur en théologie le 13 juillet 1845, et celui de docteur en droit canon le 1er janvier 1846. On remarqua, dans tous les examens qu'il subit, la clarté de son intelligence et la solidité de son savoir, en même temps qu'il édifiait ses condisciples par sa piété et par la régularité de sa conduite, dans un milieu qui n'était que trop perverti par les fausses doctrines dont les Universités étaient imbues, doctrines qui poussaient un grand nombre de jeunes gens à abandonner la pratique de la religion.

Ce fut le 13 novembre 1842 qu'il reçut l'onction sacerdotale des mains de Mgr Chavez, dans la chapelle du palais archiépiscopal, et qu'il reçut les pouvoirs nécessaires pour administrer les sacrements et exercer la prédication. Dès lors son zèle ne se démentit pas un seul moment ; il fut toujours un ouvrier spirituel infatigable.

Dans son enfance, il avait rempli l'office d'enfant de chœur pendant trois ans dans l'église paroissiale de Rionegro. Avant d'entrer dans les ordres sacrés, il avait occupé la chaire de philosophie au séminaire de Bogota, de 1840 à 1845, où il donnait en même temps des cours de mathématiques, de chimie et de physique, et occupait la charge de préfet des études. Prêt à tout, et d'une activité qui suffisait à plusieurs emplois, on le voit aussi, de 1843 à 1846, être sécrétaire de l'illustre et vénérable archevêque Mosquera, ce qui était pour lui une excellente école pour acquérir la pratique du gouvernement ecclésiastique. Plus tard, il eut occasion de servir encore de secrétaire de Mgr Gomez Plata et de Mgr Riagno, à l'évêché d'Antioquia, et il reçut de ces prélats d'honorables marques de l'estime qu'ils avaient conçue de lui.

Après avoir reçu les ordres sacrés à Bogota, Joseph-Joachim

Isaza revint à Rionegro, dans sa famille, et ne tarda pas à être appelé à divers emplois dans son diocèse d'Antioquia, qui forme, on le sait, l'un des Etats fédérés de la Colombie ou Nouvelle-Grenade. On le voit successivement chargé de l'administration de plusieurs paroisses, vicaire forain de Rionegro, proviseur du diocèse, et doyen de la cathédrale de Médellin et Antioquia. Ce fut là que Pie IX le prit pour le nommer évêque d'Evarie *in partibus* et coadjuteur de Mgr Ximénez, le 22 novembre 1869.

Mgr Isaza avait été, comme curé, le modèle de ses confrères par l'activité de son zèle, par sa ponctualité à remplir tous ses devoirs, par la douceur de son caractère, par la courtoisie de ses manières et par la dignité et la fermeté de son administration. Il attachait surtout une grande importance à l'éducation de l'enfance et de la jeunesse ; il suscitait les œuvres utiles et les soutenait de ses propres deniers ; il s'occupait de l'établissement de pieuses confréries, multipliait les missions, qui ont tant d'influence sur l'amélioration des mœurs, et mettait le plus grand soin à bien préparer les enfants à leur première communion.

Placé sur un plus grand théâtre par son élévation à la coadjutorerie d'Antioquia, et possesseur de toute la confiance de son évêque et ami, Mgr Ximénez, il se mit avec la plus vive ardeur à régler les affaires si nombreuses et si compliquées qui provenaient du trouble produit par les persécutions et les spoliations dont l'Eglise avait été victime sous la présidence de Mosquera et de ses successeurs. La réorganisation du séminaire fut une de ses premières œuvres, et nul n'était plus capable que lui d'y travailler. Il fit la visite des paroisses, que Mgr Ximénez ne pouvait plus faire à cause de l'état de sa santé, et rétablit partout la discipline, qui avait tant souffert. Bientôt, Mgr Ximénez, dont la santé devenait de plus en plus mauvaise, obtint du Saint-Siége de pouvoir résigner son siége ; sa démission fut acceptée le 16 janvier 1873, et Mgr Isaza, devenu évêque de Médellin et Antioquia, fut reconnu en cette qualité par son chapitre, le 29 mai de la même année, à la réception des bulles pontificales.

Il ne devait occuper son siége que pendant vingt-et-un mois.

Ce fut pendant ce temps que se fit la séparation des deux siéges unis de Médellin et d'Antioquia, dont on s'occupait déjà à Rome avant son intronisation. Toujours aussi zélé et aussi actif, Mgr Isaza remplit ses fonctions épiscopales avec une ardeur qui ne lui permettait de prendre aucun repos. Il travaillait le jour et la nuit, sans s'inquiéter de sa santé, qui devait finir par succomber à ces incessantes fatigues. La prédication largement procurée au peuple, l'amélioration du service paroissial, le réveil du sentiment religieux, la réforme des mœurs, tels étaient les objets qu'il poursuivait sans relâche. Pour cela il visitait avec le plus grand soin les diverses parties de son diocèse. Ennemi de toute ostentation, il faisait ces visites d'une façon tout apostolique, avec le moins d'apparat possible. Il arrivait, accompagné de prédicateurs et de confesseurs, visitait l'église et les établissements d'instruction, ne songeant qu'au bien des âmes. Sa visite était une véritable mission, qui avait pour but de réveiller le sentiment religieux et de ramener la pratique des sacrements parmi les populations. Son arrivée était un événement joyeux, et si nul plus que lui n'a été l'ennemi des démonstrations populaires, l'on peut dire aussi que nul plus que lui ne vit les peuples se presser autour de sa personne pour lui témoigner le respect et l'affection dont il était l'objet.

Former le jeune clergé était l'une de ses plus graves sollicitudes, car il savait que là se trouve l'avenir de la religion ; sous ce rapport, le séminaire d'Antioquia est devenu un modèle pour tous les autres.

On ne saurait, du reste, compter les services rendus à l'instruction par Mgr Isaza, dans les différents postes qu'il avait occupés, ni les sommes qu'il a versées pour soutenir les établissements si nombreux qu'il a créés, ni les aumônes qu'il répandait avec une profusion sans égale. L'influence que lui avaient acquise tant de services rendus à la société, le fit élire deux fois député à la législature de l'Etat, représentant au Congrès national et sénateur. N'étant encore que curé, il avait été plus d'une fois en butte à la persécution ; une fois, il dut s'enfuir dans les bois pour échapper à ceux qui le poursuivaient ; le peuple, qui l'aimait, avait favorisé sa fuite et il y eut une espèce d'émulation à qui aurait le bonheur de lui offrir un asile.

Tant d'épreuves, de traverses et de travaux ruinèrent avant l'heure sa robuste constitution. Il souffrait depuis longtemps déjà, qu'il continuait toujours de se livrer aux mêmes fatigues. Une attaque de paralysie finit par l'emporter en quelques jours. Quand la nouvelle de sa maladie se répandit dans le peuple, l'inquiétude fut générale; quand on apprit sa mort, arrivée le 29 décembre, ce fut une véritable consternation. Les funérailles du vénérable défunt montrèrent combien il était aimé : le concours du peuple, et surtout la douleur de tous, qui se manifestait par le plus religieux silence, en furent le plus bel ornement. On aurait pu croire que tous avaient perdu un père ou un ami, et il en était ainsi, car Mgr Isaza était pour tous ses diocésains le père le plus tendre et l'ami le plus dévoué.

On nous permettra d'ajouter ici que Mgr Isaza était l'un des évêques qui ont encouragé la publication des *Annales catholiques;* il aimait à y trouver l'écho et le résumé des luttes de l'Eglise dans toutes les parties du monde et à suivre avec elles le mouvement des esprits, les différentes questions qui les agitent. Nous ne lui rendons ici qu'un hommage bien inférieur à ce qu'il mérite; nous nous serions reproché de n'avoir pas donné à nos lecteurs au moins une faible idée de son mérite et de ses vertus.

J. Chantrel.

IGNACE SPENCER (1).

Vers 1830, on le sait, commença en Angleterre cette crise religieuse qui dure encore et menace d'une ruine complète l'Eglise réformée. La Providence y mettant la main, il y eut alors une magnifique floraison de grandes âmes, un splendide épanouissement de génie. Que de science! que d'ardeur! que de sublimes enthousiasmes! Quels beaux tournois de la pensée et de la plume! Comme cette lutte de la vérité contre l'erreur fut ennoblie par la sincérité des convictions et la délicatesse des procédés! Peu de siècles, assurément, offrent de tels spectacles.

(1) Extrait de la *Bibliographie catholique*. Cet article a été écrit à propos du livre de M. l'abbé de Madaune, dont les *Annales* ont rendu compte: *Ignace Spencer et la renaissance du catholicisme en Angleterre*, in-12, chez C. Douniol; prix 4 fr.

Mais, pour bien juger celui-là, il ne faut pas en considérer seulement les dehors et les résultats sensibles. Quand les Hébreux combattaient dans la plaine et que Moïse restait sur la montagne, de quel côté se trouvaient les armes les plus triomphantes? La victoire ne venait-elle pas du sommet où le législateur, à genoux et les bras étendus, priait pour son peuple? Ainsi en fut-il dans la mémorable circonstance dont nous parlons. Pendant le conflit des *Tracts*, qui eut dans le monde entier son retentissement, un prêtre sorti des rangs de l'anglicanisme organisait, pour la conversion de ses chers compatriotes, la pacifique croisade de la prière. On saura gré à M. l'abbé de Madaune d'avoir écrit la vie de ce religieux, et déjà l'on comprend le double titre qu'il a donné à son travail.

Georges Spencer, qui prendra plus tard le nom d'Ignace, naquit à Londres, le 21 décembre 1799. Son père, le comte John Spencer, était depuis quelques années premier lord de l'amirauté. Entouré d'une famille excellente, confié à une pieuse institutrice, l'enfant fut élevé dans la crainte de Dieu et l'horreur du mal. Cette première éducation ne fut pas sans influence sur le reste de sa vie. Mais, suivant l'usage du pays, à huit ans il dut entrer dans un collége. Etrange habitude, que certains anglomanes se plaisent à louer, et qui répugne en même temps aux plus légitimes sentiments de l'âme et au soin si nécessaire de la jeunesse. A Eton, protégé par son âge et par la vigilance d'un mentor consciencieux, Georges échappa pendant quelques années à la corruption générale. Il changea ensuite de maison et tomba dans un bourbier. Jamais il n'osa déclarer à son père ce qu'on lui fit souffrir alors et les échecs que subit sa vertu. Seules, quelques pages écrites plus tard témoignent de ses chagrins et de ses fautes. De 1814 à 1817, il étudia chez le clergyman Blomfield, qui devint peu après évêque de Londres. Cette nouvelle direction lui fut grandement avantageuse. Destiné, par droit de naissance, c'est-à-dire comme le plus jeune parmi ses frères, à la carrière ecclésiastique, il trouva là une atmosphère qui lui convenait mieux. L'université de Cambridge affaiblit de nouveau ses bonnes dispositions, mais sans les paralyser complétement.

Il avait désormais une haute idée de l'honneur. A défaut de

piété, ce fut ce qui le sauva. Quant à la gravité du sacerdoce, il ne la soupçonnait même pas. Rentré dans sa famille, il se jeta, dit le biographe, « avec toute la fougue d'un gentleman de dix- « neuf ans, dans la grande vie anglaise : joies bruyantes et « folles, qui ne firent pas de ces années précieuses l'époque la « plus féconde ni la plus heureuse de sa vie. » Non, pas même la plus heureuse, car, lorsque le silence succédait aux agitations du monde, une invincible mélancolie s'emparait de son âme. Sa légèreté était plus apparente que réelle. Il suivait du regard un idéal, très-vague encore, mais bien supérieur aux réalités de son existence. Ce fut dans cette situation d'esprit et de cœur qu'il visita pour la première fois la France, l'Italie et l'Allemagne. Les grandes cérémonies catholiques l'étonnèrent sans le toucher. Par contre, une scène dramatique, dans un théâtre de Paris, lui inspira une crainte très-vive des jugements de Dieu.

A son retour en Angleterre, toujours flottant entre le plaisir et la vie sérieuse, toujours aimable pour les autres et mécontent de lui-même, il reçut le diaconat en décembre 1822. Il avait, par conséquent, vingt-trois ans. Bien qu'il n'eût gagné, il faut le croire, aucune grâce spéciale à cette ordination, de cette époque date pour lui un changement très-sensible. Chargé d'une paroisse pendant l'absence du recteur, il se mit à évangéliser ses ouailles avec un zèle digne d'une meilleure cause. Méthodistes, baptistes et indépendants rencontraient en lui un adversaire énergique. « Ce serait fort bien, lui dit alors un « docteur, si vos arguments pouvaient nous servir ; mais ils ne « sont bons que pour des catholiques romains. » Cette observation fut pour le jeune diacre comme un coup de foudre. « Elle lui « sembla la réduction à l'absurde de toutes les idées de la haute « Eglise. » C'était sans doute un nouvel appel de Dieu. Rassuré néanmoins sur ses scrupules, il fut élevé à la prêtrise, dignité plus que douteuse chez les anglicans, malgré leur prétention à la primitive orthodoxie, et devint recteur de la paroisse qu'il avait desservie par intérim. On lui proposa alors de se marier ; il refusa, et il marcha désormais à pas de géant dans la voie de la perfection.

Copions une page qui nous montrera de quelle vertu est ca-

pable une âme de bonne foi, même dans les rangs de l'erreur.
« ... Il visait en son privé à la charité des apôtres. Le matin, « quand il sortait pour la visite de sa paroisse, c'était toujours « une bouteille de vin dans l'une de ses poches, le plus d'argent « possible dans l'autre, pour ses pauvres et ses malades. Il « donnait aux nécessiteux ses vêtements comme son argent, « jusqu'à ne rien garder pour lui-même, et alors, remerciant « Dieu de n'avoir plus que la sainte vérité à répandre, il parlait « de l'amour divin avec tant de ferveur qu'il mouillait de larmes « les yeux de ces malheureux, venus de plusieurs milles pour « lui demander quelques *pence* et de quoi se vêtir. Toujours ou- « verte au malheur, sa maison ressemblait souvent à un hos- « pice de pauvres, et quand ceux-ci, par surcroît de misère, « arrivaient avec des plaies dégoûtantes, Spencer sanctifiait ses « mains à les panser. Ses grands revenus ne suffisaient pas à « ses libéralités. Son père, lord Spencer, ne fut pas longtemps « sans s'en apercevoir, et il fit avec son fils des arrangements « que la pieuse prodigalité de celui-ci trouva fort gênants. »

Cette sainteté anticipée appelait nécessairement la vraie lumière. Les inquiétudes revinrent; le jour se fit peu à peu; enfin quelques amis arrachèrent les derniers lambeaux du voile qui couvrait ses yeux, et le catholicisme eut un membre de plus.

Nous voilà maintenant dans une phase nouvelle. Toute obscurité est dissipée, toute hésitation serait une faute. Dieu à servir, l'humanité à secourir et à éclairer, le ciel à gagner : il n'y a pas d'autre but pour le nouveau converti. A trente ans, il entre à Rome pour la seconde fois; deux années plus tard il est de retour à Londres, prêtre selon le rite de cette Eglise qu'il regardait jadis comme un repaire de superstitions. Pendant son séjour dans la grande ville des papes, une pensée a dominé toutes les autres pensées de son esprit : la conversion de l'Angleterre. Il y a intéressé de pieux personnages, avec lesquelles il a formé une sorte de ligue qu'on peut appeler la ligue de la prière. Il revient maintenant décidé à poursuivre cet apostolat sur le sol même où il doit produire ses fruits. Quelques signes, du reste, dans la société anglaise, encouragent ses désirs et ses espérances. En même temps qu'il rêve le retour de son pays au catholicisme, d'autres, parmi les anglicans, aspirent à ranimer,

à refaire l'Eglise établie, qui ne leur paraît plus qu'un cadavre ou une ruine. Ces réformateurs sont jeunes, ardents, instruits. Ils s'appellent Newman, Froude, Kebble, Oakeley, Perceval, Palmer, etc, presque tous docteurs et professeurs de l'université d'Oxford. Ils n'ont aucun attrait pour l'œuvre que médite Spencer, tant s'en faut; néanmoins, tout en repoussant l'dée d'abjuration, ils reconnaissent que le papisme, comme ils disent, a de bons côtés; que la réforme, telle qu'on la leur impose, ne manque pas de défauts; et ils entrevoient dans l'avenir la possibilité d'une amélioration de part et d'autre, et aussi d'un rapprochement qui, en reliant les contrées catholiques aux contrées protestantes, rétablirait la paix dans les âmes et doterait le monde d'une prospérité jusque-là inouïe. Ce merveilleux idéal les pousse à l'étude des origines chrétiennes, et ce travail, conduit par quelques-uns avec une grande sûreté de vue, les amène à des conclusions qui renversent beaucoup d'erreurs et dissipent beaucoup de préjugés. La presse se fait leur complice. Ils écrivent dans les journaux et dans les revues; ils publient des brochures. Toute une série de travaux sur les principes constitutifs de l'Eglise anglicane, sur son enseignement, sur sa discipline, paraît avec ce titre : *Traités pour le temps* (*Tracts for the times*. Une éloquence sobre et généreuse y est mise au service de la science. La nouveauté des aperçus réveille les esprits endormis dans la routine. Toute l'Angleterre se passionne. L'Amérique et les colonies se prennent du même zèle. Le vieil édifice de Luther, de Calvin et d'Henri VIII frémit sur ses bases. Et chaque jour amène de nouvelles recrues dans le camp des novateurs, que l'Eglise officielle qualifie de rétrogrades et poursuit avec quelque amertume. De ce nombre est un professeur de grande distinction, qui attachera son nom au mouvement, bien qu'il n'ait point la hardiesse ou la conscience de le suivre jusqu'au bout. On a reconnu le docteur Pusey. Nous sommes en 1836.

De leur côté, les catholiques s'enhardissent et gagnent du terrain. Le parlement les écoute; le gouvernement, ému déjà par la voix d'O'Connell, leur rend justice en plusieurs circonstances; la reine les admet à l'université de Londres; leurs établissements sont en pleine prospérité. Un homme éminent,

Wiseman, recteur du collége anglais, à Rome, va encore leur apporter l'appoint de son génie. Quand à Georges Spencer, plus heureux qu'on ne saurait dire, plus ardent que jamais, il demande sans cesse des prières dans sa patrie, en France, dans les Pays-Bas, presque dans le monde entier. Et de toutes parts on répond à son appel. L'Angleterre est devenue l'objet de continuelles supplications. Il semble qu'on veuille faire violence au ciel pour cette grande et belle contrée, autrefois la *terre des saints*.

Le vent souffle même si bien de ce côté, que les docteurs d'Oxford s'associent, à leur tour, et forment parallèlement une autre confrérie de la prière. C'est le dernier effort que Dieu demandait à la plupart d'entre eux. Désormais, entre adversaires qui se rencontrent suppliants presque pour la même cause, au pied du même Père, les distances ont disparu. Newman abjure. Plusieurs l'ont déjà précédé; beaucoup le suivent : parmi eux vingt-deux ministres et onze professeurs. Les plus illustres, William Faber, Dalgairns, Oakeley, Ward, Grant, Ullathorne, Talbot, Parsons, Seager, Simpson, Lockart, James Burton, Thomas King, Tickel, Butland, Montgomery, Marshall, Browne, Northcote, etc., entreront comme lui dans les ordres sacrés. D'autres, dans tous les degrés de la société, aux plus élevés surtout, gentlemen et ladies, se feront un honneur de marcher sous leur conduite. Un magnifique printemps rajeunit la Grande-Bretagne.

Georges Spencer, infatigable dans le bien, intrépide dans le sacrifice, songe alors à une nouvelle immolation. Agé de quarante-six ans, il quitte le collége d'Oscott qu'il administre sous la haute direction de Mgr Wiseman, ce collége si cher à son cœur et témoin de tant de conversions éclatantes, pour se faire passionniste, c'est-à-dire pour revêtir une livrée plus pauvre encore et se vouer à de plus rudes austérités. Le voilà, sous le nom de Père Ignace, mendiant, prédicateur, supérieur de communauté. Mendiant, le fils des lords frappe humblement à toutes les portes, affronte toute les humiliations, et laisse toujours sur son passage de bonnes paroles et de beaux exemples de vertu. Prédicateur, il donne des missions que Dieu bénit visiblement, et remplace avec un merveilleux succès le P. Ma-

thew, cet apôtre de l'Irlande, qui vient de recevoir la récompense de ses incomparables travaux. Supérieur de communauté, il est pour ses religieux un ami, un père, une providence. Mais il ne perd point de vue la grande affaire de sa vie. « Il avait établi « la prière pour l'Angleterre dans les familles et dans les « couvents ; prêché dans les meetings et dans les chaires ; inté- « ressé, autant qu'il était en lui, l'opinion publique à son « œuvre par des lettres, des explications, des réfutations et « des expositions qui avaient paru dans les journaux... » Il se résout à « porter les rêves de sa vie auprès du gouvernement, « à en entretenir les hommes d'Etat. » Il visite avec quelque succès John Russell, Clarendon, Palmerston ; il retourne à Rome et obtient plusieurs audiences du Pape ; il passe en Autriche et gagne les bonnes grâces de l'empereur.

Cette hardiesse, qu'on eût difficilement attendue d'un homme aussi humble, ne manque point d'habileté. « Quand l'esprit du « Saint-Père, dit-il, sera conduit, par la lumière qui est en lui, « à juger que le temps est venu d'un appel tout-puissant à la « catholicité en faveur de cette grande entreprise, les considé- « rations humaines ne sauront faire obstacle à sa voix. » Le monde influent sera prévenu et disposé. — Rentré dans son pays, l'intrépide voyageur rencontre encore quelques hautes oppositions; mais il a bientôt la consolation d'y voir le catholicisme fleurir dans le calme. Newman, recteur de l'université de Dublin, fonde l'oratoire de Birmingham, et W. Faber celui de Londres. Plus jeune qu'eux, le P. Dalgairns « médite sur le « sacrement de l'Eucharistie avec une science pleine de piété et « de charme. » Wiseman, archevêque de Westminster, se repose de ses études, de ses controverses et des soucis de sa charge pastorale en écrivant *Fabiola*. Manning laisse déjà entrevoir ce qu'il doit être un jour. Seul des chefs du *Tractarianisme*, Pusey résiste à la grâce et devient le centre d'un nouveau mouvement qu'on appellera le *ritualisme*. Mais ce ritualisme n'est guère que l'aveu d'une défaite. Ses adeptes ne sont déjà plus anglicans : espérons que Dieu les conduira, eux aussi, au bercail.

Enfin l'apôtre de la prière a rempli sa mission. Le désir d'être un holocauste parfait pour le rachat de ses frères avait fait dire

plusieurs fois à cette noble victime : « Etre oublié de tous, et « mourir dans un fossé ! » C'était une sorte de prédiction. Le P. Ignace, se rendant à pied chez un de ses amis, tombe sur le chemin, foudroyé par la mort. L'Angleterre et l'Eglise ont un Augustin de moins, mais les annales de la sainteté ont un héros de plus à inscrire dans leurs pages à côté de Vincent de Paul et de François Xavier. Maintenant la Grande-Bretagne compte 16 diocèses, 1,825 prêtres, 1,227 églises, chapelles ou stations, et un très-grand nombre de communautés religieuses. Les catholiques ont pris place dans le conseil privé, à la chambre des lords et à celle des communes. Beaux résultats et grandes espérances !

LES CERCLES D'OUVRIERS.

Un grand nombre de journaux ont envoyé à leurs abonnés la notice sur les cercles catholiques d'ouvriers, que nous avons publiée dans notre numéro du 20 février (page 442 de ce volume). Le *Figaro* a en même temps écrit sur ce sujet un article que nous reproduisons.

Sur le boulevard de Montparnasse, à côté de l'ancien bal de la Chaumière, devenue une grande usine, s'élève un petit hôtel entre cour et jardin, qui, après avoir été la demeure d'une riche famille, est depuis dix ans un des lieux de réunion les plus curieux de Paris. Jugez-en par cette description rapide.

Dans la cour, sur le mur de gauche, des ouvriers posent en ce moment d'admirables copies en plâtre, des chapiteaux et des frises du Parthénon et de la Villa Médicis. Ce sont des dons que M. de Cumont vient de faire, au nom de son ministère, aux ouvriers qui se réunissent dans cette maison. En face, un petit bâtiment contient une bibliothèque assez bien fournie de livres et d'albums, sur l'art et l'industrie. Au fond de la cour est l'hôtel proprement dit, dont tous les salons sont garnis de tables de jeu, de billards anglais, de toupies hollandaises, de billards ordinaires, etc. Une immense verandah, donnant sur un beau jardin, laisse apercevoir un gymnase des plus complets, un tir à la carabine, et un vaste bâtiment qu'on me dit être un théâtre.

Je descends dans le jardin. J'y vois, fermé seulement par un mur de vitrages, un grand restaurant. Le théâtre peut contenir douze cents spectateurs. Bien que peu profonde, la scène est suffisamment étendue pour qu'on y puisse jouer les pièces à spectacle. Le long des murs de la salle, qui est un musée véritable, je vois exposés de curieux échantillons du travail à toutes les époques. Ceci est de Benvenuto, cela de Palissy. Ces divers objets permettent de reconstituer l'histoire des anciennes corporations ouvrières dont voici les insignes et les bannières...

Enfin, je vois, en façade sur le jardin, une chapelle à trois nefs, de style roman, œuvre modeste de M. Vaudremer. Dans cette chapelle, en entrant à gauche, un monument funèbre est élevé à trois jeunes ouvriers, morts au champ d'honneur dans la dernière guerre. Ce monument, morceau de sculpture remarquable, est de M. Calixte Moleau, le camarade des trois défunts, membre comme eux du cercle Montparnasse, le premier des cercles catholiques d'ouvriers.

Certes, ce n'est pas dans ce quartier populeux qu'on peut s'attendre à trouver les élégances et le confort de nos cercles du boulevard. Mais ce lieu de réunion a tout ce qu'il faut pour attirer les hommes simples et laborieux pour qui il a été créé. Le dimanche, les célibataires y déjeunent pour 85 centimes et y dînent pour 95. Pour 5 centimes on tire trois coups de carabine, tandis que dans les tirs de banlieue, chaque coup se paie 10 centimes. Le gymnase est si bien installé que trente à quarante hommes à la fois peuvent s'y livrer à tous les exercices. Quant au théâtre, il a des décors et des costumes. Quand il n'y a pas spectacle, il y a conférence, et MM. Denis Cochin, Albert de Mun, Max Thomas et Fernique, savent parler de morale, d'histoire, de science et de voyages, aussi bien que n'importe quel conférencier à la mode. On y chante aussi, et on y fait de la musique à ce point qu'il y a quelques semaines on y a exécuté le chef-d'œuvre de Weber, *Robin des Bois*, à grand orchestre.

Les membres du cercle paient une cotisation de cinquante centimes par mois. Ils ont élu un comité, qui lui-même prononce sur les demandes d'admission. Le président, M. Lacou-

ture, est ferblantier; le vice-président, M. Guillaurier, est mécanicien. Le comité dirige le cercle de concert avec le patronage de l'œuvre. Il organise les représentations et autres fêtes, très-fréquentes, auxquelles les familles sont admises moyennant une légère rétribution.

Les membres du cercle passent gaiement leurs soirées de semaine et leur journée de dimanche. Aux heures des offices, les divertissements sont suspendus. L'aumônier, le R. P. Foinel, de l'Oratoire, est fort content de ses ouailles.

Dans les étages supérieurs des bâtiments se trouvent une cinquantaine de chambres très-simplement meublées. Elles sont destinées aux ouvriers, membres de cercles de province, de passage à Paris. Moyennant un loyer de huit à quinze francs par mois ces compagnons du tour de France sont logés convenablement et profitent de tous les avantages du cercle.

Il se tient aussi dans une salle une conférence de Saint-Vincent de Paul, à laquelle prennent part environ soixante sociétaires. Ces ouvriers prennent sur leurs salaires et distribuent aux pauvres plus de quatre mille francs par an.

Il y a dix ans que le cercle est fondé, et l'on compte déjà plus de cinquante membres qui sont devenus patrons, et ont parfaitement réussi. L'œuvre n'est pas étrangère à ce succès, grâce aux relations qu'elle procure.

Je n'ai pas à insister sur le but moralisateur de l'œuvre. Pour atteindre ce but, les membres du comité des cercles catholiques d'ouvriers ont tout naturellement appelé la religion à leur aide. Le succès a largement récompensé leurs efforts.

Mais je dois dire quelle a été l'origine de ces réunions d'ouvriers. Fondées en 1855, elles prirent corps en 1864, époque où leur intelligent et dévoué créateur, M. Meignen, — aujourd'hui directeur du cercle Montparnase, — proposa à M. Augustin Cochin de se mettre à la tête de ce mouvement. Autour de M. Cochin, qui accepta, se groupèrent : MM. le duc de Fitz-James, le marquis de Juigné, de la Bouillerie, le duc de Broglie, Pillet-Will, le duc de Padoue, etc. Mgr Darboy fut auss l'un des fondateurs, et présida la cérémonie d'inauguration du cercle modèle organisé par M. Meignen. Le marquis de Coriolis,

cet héroïque volontaire de soixante-sept ans tué au combat de Montretout, était également un des bienfaiteurs de l'institution.

Aucun des membres du cercle ne prit part à l'insurrection de 1871. La Commune le fit fermer le 18 avril. M. Meignen le rouvrit le 28 mai.

Les ressources manquaient. Les protecteurs étaient disséminés. Le Crédit foncier, qui avait prêté une somme considérable pour faire face aux dépenses d'installation, réclamait ce qui lui était dû. Le pauvre M. Meignen frappait en vain à toutes les portes, lorsqu'il fut entendu par deux braves officiers, M. le commandant de la Tour du Pin-Chambly, aide de camp, et M. le capitaine de cuirassiers Albert de Mun, officier d'ordonnance de M. le général de Ladmirault. Non-seulement ces deux jeunes militaires comprirent que l'œuvre était méritante, et que son développement pouvait puissamment contribuer à la moralisation de la classe ouvrière, mais ils s'en firent les apôtres, le premier comme écrivain, le second comme orateur.

Autour de ces deux missionnaires improvisés, se groupèrent des hommes de bonne volonté. Un comité fut formé. Aujourd'hui, Paris possède dix cercles établis sur le modèle de celui dont j'ai esquissé la physionomie, et cent autres réunions du même genre sont installées sur tous les points de la France.

Alfred D'Aunay.

M. FRANCISQUE SARCEY.

Quel homme étonnant que ce M. Francisque Sarcey, *de l'école normale supérieure* ! Comme il disserte de tout — *de omni re scibili et de quibusdam aliis* — avec aplomb, aisance et facilité ! Rien ne lui est étranger. Quand il aborde une question il en connaît le fond et le tréfond et il vous trousse son article avec une verve, un entrain, une profondeur à faire rougir un Bénédictin.

Où surtout il excelle c'est à donner sur le dos des Nonnotte et Patouillet modernes des volées de bois-vert. Il est alors dans tout son beau. Ce n'est plus Francisque, c'est Voltaire ; oui, le Voltaire du siècle actuel ; c'est bien ainsi du reste qu'il l'entend.

Malheur! trois fois malheur à l'audacieux profane qui oserait lui dire en face qu'il ne s'entend pas mieux que le Patriarche de Ferney *à écraser l'infâme!*

Si vous voulez connaître la vie de ce grand pourfendeur de toutes les superstitions que le cléricalisme a inventées pour extraire du gousset des badauds leurs menues pièces blanches, vous n'avez qu'à prendre la collection du journal *républicain-conservateur*, le XIXe siècle, et vous serez pleinement édifiés.

Car, ne vous en déplaise, M. Sarcey a mis en pratique le conseil de l'ancien philosophe grec : sa maison est de verre; il ne vous cache rien de ses faits et gestes, même les plus intimes.

Il vous racontera qu'en sortant de *l'école normale supérieure* il a été chargé d'une classe dans je ne sais plus quel lycée de Province. Pendant que lui, M. Sarcey de l'école normale supérieure, s'escrimait à faire sentir à ses élèves toutes les beautés renfermées dans le *quos ego* !... de Virgile, eux, les profanes, faisaient des cages à mouches.

Pouah! voilà bien en vérité une besogne digne d'un si profond esprit !

C'est à cette époque, sans doute, qu'il commença *à se donner très-péniblement à force de travail et de réflexion un certain nombre de convictions qu'il lui déplairait aujourd'hui de soumettre au contrôle d'une société, si intelligente qu'elle fût.*

On n'est pas plus modeste.

Toutefois ce travail, si *immense et si consciencieux qu'il fût*, ne l'absorbait pas à ce point qu'il n'eût le temps de rêver à une position plus en rapport avec ces étonnantes capacitées et ces convictions nouvelles.

Quand, fatigué de corriger les *copies*, maculées de ratures, de taches d'encre, de graisse et de confiture, des polissons confiés à son zèle, il fermait les yeux pour laisser un instant vagabonder à son aise la *folle du logis*, il voyait une vaste salle, dont les boiseries blanches et or resplendissaient aux feux de cinquante becs de gaz. Une foule immense se pressait dans cette enceinte, devenue trop étroite, et s'asseyait sur des banquettes de velours rouge, disposées symétriquement : pas une place ne demeurait vide. C'était un froufrou de soie, un scintillement de pierreries et d'or, un parfum de poudre de riz, d'ambre, de

lavande et de violette. Au fond de cette salle il y avait une table et sur cette table un tapis et sur ce tapis un verre d'eau sucrée et, derrière cette table, un fauteuil... mais un fauteuil qui semblait tendre ses bras vers lui, comme pour l'inviter à s'asseoir... Il parlait, et chacune de ses paroles était couverte d'applaudissements, et les mignonnes mains gantées des belles dames s'agitaient l'une contre l'autre, et les minois, fraichement peints, s'épanouissaient et se rembrunissaient à sa volonté, et ses phrases étaient retenues et emportées, pour être, dans les salons, tournées, retournées, commentées et savourées à loisir, et quand, le lendemain, il se promenait, la tête appesantie sous l'effort de sa pensée, le long des boulevards, il voyait une jeune fille qui poussait sa mère du coude et il lui entendait dire : « Ma-« man, regarde, voilà ce monsieur qui a tant d'esprit ! » Et puis les coulisses des théâtres s'ouvraient toutes grandes devant lui... les salons se le disputaient... les directeurs de journaux mettaient leurs gants pour venir lui quémander des articles... il était acclamé le Voltaire contemporain.

Or, un jour, ce beau rêve se réalisa et voici à quelle occasion. Par hasard, il lui tomba entre les mains un des numéros des *Guêpes* d'Alphonse Karr ; il en lut quelques pages. Soudain je ne sais quelle flamme sacrée pétilla dans... — Ah ! ici je me trouve assez empêché, car il prétend qu'il n'a pas d'âme — et il s'écria : *Moi aussi je suis peintre* ! Il venait de trouver sa vocation et de se révéler à lui-même.

« Adieu, ignare province ! adieu, robe crasseuse du pédago-« gue, *qui n'a jamais servi qu'à user mes vieilles redingotes* ! « Adieu, polissons, qui n'étiez point dignes d'apprécier quel « savant professeur le hasard vous avait servi en ma personne ! « Adieu, mon passé ! salut à l'avenir ! »

Il vint donc à Paris, mais avec cette conviction qu'il n'est pas de champ plus gras et de meilleur rapport que celui de la bêtise humaine. Comme il voulait réussir, c'est sur cette terre fertile qu'il planta sa tente.

La religion catholique comprend une foule de pratiques qui sont parfois fort gênantes ; or, faire entendre à certaines gens, qui journellement bataillent avec leur conscience, que ces devoirs religieux que leur paresse et leur amour du bien-être les

poussent à laisser de côté, ne sont en définitif que momeries et superstitions, c'est évidemment leur rendre un éminent service et se les attacher par les liens de la reconnaissance.

Il est une autre catégorie de gens que la vue d'un prêtre horripile, qui se sentent mal à l'aise dans les églises, que le bruit des cloches agace, que la vue d'une procession révolte, et qui pestent de voir un curé escorter un mort au lieu et place d'un officier de paix.

La raison ? mon Dieu, elle est toute simple : c'est que ces spectacles leur sont un reproche vivant de leurs faiblesses, de leurs lâchetés, de leurs passions mauvaises, de leurs vices apparents ou cachés.

Mais dites-leur que le prêtre est plus vicieux qu'ils ne le sont eux-mêmes, et apportez à l'appui de votre dire tel ou tel fait plus ou moins avéré; prouvez-leur que les églises sont des boutiques, les cérémonies religieuses des superstitions dignes du paganisme etc., etc., et ils se croient absouts ; ils boivent vos paroles, ils pleurent sur vos mains, ils vous sont dévoués à la vie à la mort.

Et ne craignez pas qu'il viennent vous contredire ou mettre en doute seulement la moindre de vos affirmations ; d'abord, parce qu'ils sont trop intéressés à ne point le faire, et puis aussi parce que l'ignorance en matière de religion est telle de nos jours qu'elle dépasse toute limite.

Voilà les convictions que s'était faites M. Sarcey, lorsque, abandonnant la pédagogie, il se fit conférencier et journaliste.

Exemple :

M. Sarcey, le livre d'un Prussien en mains, prouve que le culte de la sainte Vierge a été inventé par les Jésuites. Or, en écrivant cet article, M. Sarcey rit dans sa barbe ; il sait bien que parmi ses lecteurs pas un seul ne sera capable de lui dire : « Mais, dites donc, monsieur Francisque, vous me la baillez belle ! *Notre-Dame*, dont vous apercevez peut-être les tours de vos croisées, existait alors qu'il n'était pas encore question de Jésuites, et j'ai lu dans un vieux bouquin que saint Ignace et ses six premiers compagnons prononcèrent leurs vœux le jour de *l'Assomption*, dans une église dédiée à la Vierge, église qui se trouvait non loin de Paris sur une montagne appelée *Mons*

martyrum — Montmartre. Or le bon La Fontaine fait dire au loup par l'Agneau.

« Comment l'aurais-je fait si je n'étais pas né? »

Personne n'ignore — M. de Persigny seul, et en cela il s'est rencontré avec M. Sarcey — personne n'ignore, dis-je, que la *maçonnerie* a déclaré à l'Eglise catholique une guerre acharnée et s'efforce, par tous les moyens en son pouvoir, de lui porter les coups les plus rudes. Les persécutions que subit en ce moment la malheureuse Eglise du Vénézuéla sont une preuve nouvelle et décisive de ce que nous avançons. Or, savez-vous ce que vient de découvrir M. Sarcey? Je vous le donne en cent... en mille... Eh bien! il a trouvé, ou plutôt on a trouvé pour lui, qu'au siècle dernier un certain chanoine de Quimper-Corentin avait été élu Vénérable d'une loge maçonnique, et la conclusion de cette trouvaille — qu'il n'en prenne pas de brevet d'invention, c'est un conseil d'ami que je lui donne, car le dépôt en est fait depuis longtemps, et on lui rirait au nez — la conclusion, dis-je, de cette trouvaille c'est que le cléricalisme moderne est d'une intolérance qui dépasse toutes les bornes, tandis que la maçonnerie, dont il déclare du reste ignorer totalement les doctrines, ne demande pas mieux que de vivre en bonne intelligence avec l'Eglise. Voilà qui va bien surprendre les Vén.·. Fr.·.

On vous accuse, disait un président de chambre correctionnelle, à un rodeur de barrières, d'avoir dérobé un lapin; qu'avez-vous à répondre? » — « Faites excuse, mon président, c'est le lapin qui a commencé. »

Le facétieux M. Sarcey raisonne comme ce farceur: dans ces articles, c'est toujours ce hideux cléricalisme qui commence.

Mais encore un coup, qui parmi ses lecteurs prouvera le contraire à M. Sarcey? Il faut bien qu'ils le croient sur parole, puisqu'ils sont de la plus complète ignorance sur ces sortes de choses.

Quant à la méthode par laquelle M. Sarcey traite ces grasses cultures, qui lui rapportent de si beaux bénéfices, elle est habile, très-habile, il faut le reconnaître.

D'abord il a foi en lui-même et il est parfaitement convaincu du rôle important qu'il joue dans la presse contemporaine, à

tel point qu'il ne néglige aucune occasion d'entretenir ses lecteurs de sa haute personnalité.

Ainsi il vous dira d'où il tire son rhum et son cognac ; il vous racontera que, tel jour, sur le péristyle du théâtre du Gymnase, M. de Bischoffen, le boulevardier à la mode, lui a donné force poignées de mains. Il a étudié la musique d'après la méthode Charetté, mais, hélas ! — quel génie n'a ses faiblesses ! — il n'a jamais pu réussir à solfier le moindre canon ; ses efforts ont été couronnés du même succès quand il a essayé d'apprendre à lire à une cuisinière et à un cocher, la belle âme ! par je ne sais plus quelle méthode nouvelle. Il a fait réciter à un jeune garçon, qui allait faire sa première communion, ses leçons de catéchisme ; mais il avoue qu'il n'y comprenait rien du tout et que fort souvent les questions que lui adressait l'enfant l'embarrassaient énormément ; du reste il se console de son ignorance en affirmant que le *vénérable* ecclésiastique qui instruisait cet enfant ne devait rien y comprendre lui-même. Et ici je me demande comment il s'y est pris pour se faire des convictions en matière de religion, puisqu'il prétend s'être fait très-péniblement à force de travail et de réflexion certaines convictions. Il me semble qu'il a dû comparer entre elles les différentes doctrines avant d'asseoir son jugement... Mais voici qu'il avoue ne pas comprendre le catéchisme ; arrangez tout cela comme vous l'entendrez, pour moi je m'en lave les mains. Mais je continue. Vous ne saviez peut-être pas que durant cette nuit d'affreux verglas du 1er janvier il avait été dîner en ville, que vingt fois en regagnant son logis il pensa tomber et se rompre les os, qu'il atteignit enfin péniblement sa demeure en refusant les offres d'un cocher qui lui demandait un prix exorbitant pour le véhiculer, alors qu'il ne lui restait plus à parcourir que quelques mètres pour être chez lui ! Il a tout un article sur ce sujet.

Quand je vous disais que la maison de M. Sarcey était de verre.

Si l'on me montre un seul de ses articles où il n'entretient pas ses lecteurs de sa personne, je consens à proclamer que tout ce qu'il écrit est marqué au coin de la plus pure vérité.

M. Sarcey n'est pas un brutal ; quand il frappe il se gante d'abord. Il ressemble beaucoup à ces diavolos de théâtre qui dé-

pouillent galamment les vicomtesses en leur faisant mille excuses.

Il faudrait vraiment avoir mauvais caractère pour ne pas recevoir avec patience les volées qu'il administre avec une si parfaite courtoisie. Quant à ceux qui le voient faire, ils ne peuvent s'empêcher de penser que le drôle qui est ainsi rossé le mérite bien, pour qu'un aussi galant homme prenne sur lui de le corriger de la sorte.

P. TOURNAFOND.

LES LOIS DE LA SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE.

Nous avons déjà dit tout le bien que nous pensons du beau livre que M. Périn, professeur à l'Université de Louvain, a publié sous ce titre, et nous nous sommes promis d'y revenir, comme il convient pour une œuvre qui est l'une des plus remarquables de ce temps. Ce ne sera plus pour louer le livre, mais pour en faire connaître les solides enseignements. L'autorité la plus haute qui existe sur la terre vient de lui rendre un témoignage que nous ne pourrions différer de publier : ce témoignage, la plus belle récompense que puisse désirer M. Périn, montrera que nous n'avons pas dépassé la mesure de la louange, et portera les esprits sérieux à l'étude d'un livre dont les doctrines religieuses reçoivent une si magnique approbation (1). Le Bref pontifical que nous reproduisons a d'ailleurs une importance doctrinale qui n'échappera point à nos lecteurs.

J. CH.

PIE IX, PAPE.

Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

En ces temps où la société civile se persuade que le progrès de la civilisation, qu'elle croit avoir conquis, lui commande de se constituer, de se diriger et de se gouverner par elle-même, sans aucune assistance de Dieu ni de la religion instituée de Dieu ; lorsqu'elle prépare ainsi sa ruine en détruisant les bases mêmes de la vie sociale, vous lui rappelez, dans votre beau travail sur les *Lois de la Société chrétienne*, que la religion et la société humaine procèdent du même auteur, que la loi de la

(1) Le livre de M. Périn se trouve à la librairie Lecoffre, rue Bonaparte, 90, à Paris.

justice est une et éternelle, que cette loi unique a été portée aussi bien pour les hommes réunis en société que pour les hommes pris individuellement, que c'est de l'obéissance à cette loi que les nations doivent attendre l'ordre, la prospérité et tous les progrès.

Certes, l'œuvre que vous avez entreprise était difficile et elle a exigé un rude labeur. Mais, pour l'accomplir, vous avez trouvé des ressources, d'abord dans les sciences spéciales que vous enseignez depuis longtemps avec tant de succès, puis dans la force, la pénétration et la justesse de votre esprit, enfin, et surtout, dans votre foi religieuse, dans votre fermeté qu'aucune difficulté n'ébranle, dans votre amour de la justice et dans votre obéissance absolue aux lois de l'Église et au magistère de cette chaire de vérité.

Aussi, bien que Nous n'ayons pu lire que peu de chose de vos deux volumes, Nous avons jugé qu'il y a lieu de louer la rectitude et la franchise avec lesquelles vous expliquez et défendez les vrais principes, et avec lesquelles vous condamnez tout ce qui, dans les lois civiles, s'écarte de ces principes, et avec lesquelles vous enseignez comment, si les circonstances l'exigent, on peut tolérer les déviations de la règle lorsqu'elles ont été introduites en vue d'éviter de plus grands maux, sans toutefois les élever à la dignité de droits, vu qu'il ne peut y avoir aucun droit contre les éternelles lois de la justice.

Plût à Dieu que ces vérités fussent comprises de ceux qui se vantent d'être catholiques, tout en adhérant obstinément à la liberté de conscience, à la liberté des cultes, à la liberté de la presse, et à d'autres libertés de la même espèce décrétées à la fin du siècle dernier par les révolutionnaires, et constamment réprouvées par l'Église ; de ceux qui adhèrent à ces libertés, non-seulement en tant qu'elles peuvent être tolérées, mais en tant qu'il faut les considérer comme des droits, qu'il faut les favoriser et les défendre comme nécessaires à la condition présente des choses et à la marche du progrès, comme si tout ce qui est opposé à la vraie religion, tout ce qui attribue à l'homme l'autonomie, et tout ce qui l'affranchit de l'autorité divine, tout ce qui ouvre la voie large à toutes les erreurs et à la corruption

des mœurs, pouvait donner aux peuples la prospérité, le progrès et la gloire.

Si ces hommes n'avaient mis leur sens propre au-dessus des enseignements de l'Eglise; s'ils n'avaient, peut-être sans le savoir, offert une main amie à ceux qui poursuivent de leur haine l'autorité religieuse et l'autorité civile, s'ils n'avaient ainsi divisé les forces unies de la famille catholique, les audacieuses machinations des perturbateurs auraient été contenues, et nous n'en serions pas venus à ce point que nous avons à redouter la subversion de tout ordre.

Bien qu'il n'y ait absolument rien à espérer de ces hommes qui ne veulent pas écouter l'Eglise, votre ouvrage fournira néanmoins des forces et des armes à ceux qui suivent les bonnes doctrines; il pourra éclairer ceux qui hésitent, relever et raffermir ceux qui chancellent. Quant à vous qui, sans vous laisser arrêter par la contradiction des opinions adverses, et méprisant les séductions de la faveur, avez librement écrit pour la vérité, vous ne pouvez manquer de recevoir de Dieu la récompense que vous méritez. Nous le prions de vous combler de ses secours et de ses dons. Nous voulons que la bénédiction apostolique, que Nous vous accordons, cher fils, avec grande affection et comme témoignage de Notre bienveillance paternelle, soit pour vous le présage de ces faveurs divines.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 1er février 1875, de notre pontificat la vingt-neuvième année.

PIE IX, PAPE.

REVUE DES LIVRES.

1. Thesaurus sacerdotalis. — 2. Le Trésor du prêtre. — 3. Amélie Lautard. — 4. Morale pratique. — 5. La Bruyère. — 6. Le mois de Saint-Joseph.

1. *Thesaurus sacerdotalis in usum pie precandi*, seu preces, orationes, mentis elevationes ex SS. Patribus lectissimisve libris decerptæ atque in ordinem digestæ, accurante presbytero V. Postel; Paris, 1874, chez Poussielgue frères; in-18 de 570 pages à 2 colonnes; — prix : 3 fr. 50 cent.

Vrai trésor, disons-nous avec la *Bibliographie catholique*, et

d'une merveilleuse richesse. Si familiarisés qu'ils soient avec l'oraison mentale ou vocale, les prêtres se passent dificilement, dans ce pieux exercice, du secours d'un livre. Or, celui que leur offre M. l'abbé Postel laisse à une grande distance ceux du même genre qui l'ont précédé. Neuf parties dans cette heureuse compilation. La première renferme les exercices du matin et du soir. La seconde se compose d'une série d'élévations pour les différents instants et les diverses circonstances de la journée. Dans la troisième, toutes les formules qui peuvent aider à bien recevoir le sacrement de pénitence et à recueillir les grâces qui en découlent. Dans la quatrième, préparations nombreuses pour la sainte messe et actions de grâces non moins variées. A la cinquième, nous rencontrons un mois eucharistique, c'est-à-dire des visites au Saint-Sacrement pour 31 jours. La sixième est un recueil de prières enrichies d'indulgences, spécialement pour la bonne mort. La septième est consacrée à la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et la huitième aux grandeurs et excellences de la sainte Vierge. La neuvième contient une vingtaine de litanies prises parmi les plus autorisées. Un petit supplément pour les chefs de la religion et de la société civile, pour la paix publique et le triomphe de l'Eglise couronne très-bien l'ouvrage.

Les matières, parfaitement choisies, sont ordinairement les paroles mêmes des Pères, des docteurs, des saints les plus connus, des auteurs ascétiques les mieux inspirés. L'auteur, ou si l'on aime mieux le compilateur a, du reste, employé constamment le latin. C'est la langue de l'Eglise; elle convient au prêtre avant toute autre, et ceux qui la connaissent savent combien elle sert admirablement à la prière et à la méditation. Il serait maintenant inutile de recommander le *Thesaurus sacerdotalis*, qui est appelé à devenir le manuel du prêtre.

---

2. *Le Trésor du prêtre*, répertoire des principales choses que le prêtre doit savoir et pratiquer pour se sanctifier et sanctifier les autres, par le R. P. Mach, Jésuite ; Paris, 1874, chez E. Plon ; 2 vol. in-8 de 596 et 640 pages.

Voici la traduction d'un autre *Trésor* qui se recommande assez par la réputation dont il jouit et par les approbations qu'il a reçues de l'évêque de Barcelone. La traduction a été faite sur la troisième édition; elle est augmentée de notions sur la liturgie, le droit canonique, la théologie pastorale, la théologie morale pratique et l'éloquence sacrée par Moroni, Pacetti, et les PP. Gury, Guérin et

Centurione. Nous donnerons une idée suffisante du mérite et de l'utilité de cet ouvrage en énumérant les principales matières qui y sont traitées.

Il se divise en deux parties distinctes, l'une qui regarde plus spécialement le prêtre vis-à-vis de lui-même, l'autre dans ses rapports avec les autres. Dans la première partie, l'auteur montre l'excellence du sacerdoce, et indique ce qui est nécessaire pour l'accomplissement parfait de cette sublime dignité, savoir : la vocation, la science, la vertu, l'oraison ; puis il s'occupe de la liturgie, ensuite de l'utilité et des qualités du directeur spirituel ; enfin il donne les Exercices de saint Ignace. Dans la seconde partie sont traités : le zèle des âmes, la théologie pastorale, le gouvernement matériel de la paroisse, enfin le gouvernement spirituel, avec les enseignements les plus détaillés et les plus sages sur ce qui concerne les petits enfants (baptême, confirmation, communion, confession, écoles), la visite des infirmes, la direction des âmes, le mariage, la prédication, les moyens extraordinaires à employer, les missions. Toutes ces questions sont développées avec une grande clarté, et avec une connaissance des choses qui est le fait d'une expérience consommée. Quand on parcourt l'ouvrage du P. Mach, on n'est pas surpris d'apprendre qu'il a été recommandé au clergé par presque tous les évêques d'Espagne et d'Amérique, qu'il a été adopté dans plusieurs séminaires pour les classes de liturgie et de théologie pastorale, et qu'il a été traduit en plusieurs langues étrangères à celle de l'auteur. La traduction française que nous avons sous les yeux est claire et d'une facile lecture ; elle contribuera heureusement à la diffusion d'un livre qui a sa place marquée dans toutes les bibliothèques ecclésiastiques.

---

3. *Amélie Lautard*, une fille de Saint-Dominique, par Grace Ramsay, traduit de l'anglais par la marquise de Salvo ; Paris, 1875, chez Tolra, rue de Rennes, 112 ; in-18 de 72 pages ; — prix : 25 cent., et 35 cent. franco ; 20 exemplaires, 5 francs.

Ange de piété filiale, amie du Père Lacordaire, mère des pauvres et des soldats à Marseille, à Rome providence des zouaves pontificaux qui la vénéraient comme une sainte, Mlle Lautard a terminé une vie de foi et de charité sublime par un miracle de sacrifice et de dévouement catholique en offrant sa vie pour le Pape et en mourant quatre jours après cette généreuse offrande, le 19 décem-

bre 1866, à l'âge de cinquante neuf ans. « Je ne connais pas de roman plus émouvant, écrit M. le marquis de Ségur à l'auteur de la traduction, ni de vie de saint plus salutaire et plus édifiante que ce simple récit dont l'intérêt égale la véracité. » Excellent livre de propagande.

---

4. *Morale pratique* enseignée par l'exemple à la jeunesse française, par G. de Gerando, premier président honoraire de la cour d'appel de Nancy, membre des académies de Besançon, Lyon, Metz, et Stanislas à Nancy; Tours, 1875, chez Alfred Mame et fils; in-8 de 240 pages, avec une gravure.

Il n'y a point là, comme le dit l'auteur lui-même, un traité complet de morale élémentaire, mais seulement les notions essentielles, présentées avec simplicité et avec l'agrément que donnent toujours les exemples et les récits, aux enfants qui sont à même de les comprendre, et aux jeunes gens qui touchent à l'âge où de fermes principes leur sont nécessaires pour devenir des hommes honnêtes et de bons citoyens. Père de famille et ayant l'expérience de l'éducation des enfants, M. de Gerando sait que la morale s'inculque mieux à de jeunes intelligences par des leçons pratiques que par un enseignement purement dogmatique, et c'est pourquoi il s'est attaché, dans ce livre que recommandent à la fois son nom respecté et l'intérêt qu'il y a su répandre, à faire comprendre et goûter les préceptes moraux par des exemples qui les mettent en action et qui sont, pour la plupart, des faits contemporains. « Je ne sépare pas, dit-il, la morale de la religion, et l'expérience m'a démontré que la première n'a qu'une base fragile si elle ne s'appuie pas sur les vérités et les convictions chrétiennes. » Ces paroles, que nous sommes heureux de reproduire, montrent dans quel esprit le livre est conçu. On faisait lire autrefois dans les écoles un livre intitulé : *la Morale en action ;* c'était généralement honnête, mais souvent d'une morale bien profane, et rien n'y venait relever l'âme et lui rappeler que la morale s'appuie surtout sur la religion ; nous ne savons si ce livre, dont bien des pages auraient pu être avantageusement supprimées, se trouve encore dans les écoles ; mais nous trouvons que le livre de M. de Gerando le remplacerait très-utilement. L'auteur est cependant resté sur le terrain exclusif de la morale sans entrer daus le domaine du dogme : peut-être aurait-il pu faire un pas de plus ; mais ce n'était pas le but qu'il se proposait, et il nous semble que le fait même d'avoir rencontré la plupart des exemples de vertu qu'il signale dans le christianisme

et surtout dans le catholicisme, fera, même au point de vue dogmatique, une heureuse impression sur l'esprit de ses jeunes lecteurs : un maître religieux et habile saura en tirer une heureuse conclusion.

---

5. *Les caractères de La Bruyère*, précédés des caractères de Théophraste et suivis du discours à l'Académie française, édition classique publiée avec une étude sur La Bruyère, des notes philologiques et littéraires, et une table analytique détaillée, par Frédéric Godefroy; Paris, 1874, chez Gaume et Cie ; in-12 de xx-404 pages.

Les éditions de La Bruyère ne manquent pas; mais il en restait une à faire dont le texte fût rigoureusement approprié aux classes et éclairci par un commentaire suffisant à élucider les nombreuses difficultés que présente pour les jeunes gens la lecture des *Caractères*. Nul n'était plus capable de donner cette édition que M. Godefroy, à qui ses travaux philologiques et littéraires ont valu une place si éminente parmi nos plus laborieux écrivains. Il a eu soin de retrancher des *Caractères de Théophraste*, et çà et là de ceux de son auteur, tout ce qui ne doit pas être mis sous les yeux de la jeunesse. Ses notes sont sobres, sans rien omettre d'important. Celles qui concernent la langue et le style ont été particulièrement soignées; les connaisseurs y découvriront facilement des aperçus neufs et la marque d'une érudition aussi sûre qu'étendue. Sens des phrases, valeur exacte et étymologie des mots moins connus, règles grammaticales, différences entre la grammaire du dix-septième siècle et celle du dix-neuvième, enfin rapprochements et comparaisons, tous ces points ont été traités avec le plus grand soin, de manière à inculquer dans l'esprit des élèves des notions solides et durables, et à les pousser à des investigations personnelles. Ajoutons que la table alphabétique et analytique des matières contenues dans les *Caractères* de La Bruyère et de Théophraste, forme un travail entièrement neuf et très-utile. Il y a donc là une édition classique dans la meilleure acception du mot: M. Godefroy nous fait espérer qu'il publiera successivement, d'après la même méthode, et avec le même soin, les principaux classiques français; ce sera un grand service qu'il rendra aux études, et nous ne pouvons que le féliciter d'avoir rencontré un éditeur intelligent qui a compris sa pensée et qui sait l'aider à la réaliser.

---

6. *Le mois de Saint-Joseph*, 31 cantiques à une, deux ou trois voix, suivi d'un salut solennel pour la fête du grand Patriarche, le tout avec accompagnement d'orgue, harmonium ou piano, par Alexandre Bruneau, organiste de la Métropole de Bourges ; dépôt à Paris, chez Régis Ruffet ; Bourges, chez l'auteur ; in-4 de 72 pages ; — prix : 7 francs.

Ceci est un monument musical élevé en l'honneur de saint Joseph par la piété et le talent ; nous venons un peu tard déjà pour le recommander, nous nous reprocherions de ne pas le faire au moins en quelques mots. Nous croyons que ce recueil de cantiques sera très-goûté des fidèles, qu'il aidera à rendre plus attrayants les exercices du mois de saint Joseph, et que MM. les curés trouveront dans ces cantiques comme dans les morceaux du salut solennel un moyen de plus d'attirer leurs paroissiens autour de l'autel du saint Patriarche. Le recueil est dédié à Pie IX, à qui Mgr l'archevêque de Bourges a bien voulu le présenter ; il y a là une marque de piété envers le Saint-Père, qui contribuera à répandre ces cantiques et qui attirera sur l'auteur les bénédictions qu'il attend.

Signalons enfin le *Mois de Mars pour tous*, saint Joseph, modèle des chrétiens, par M. A. G. (Caen et Paris, 1875, chez Chénel et chez Dillet ; in-18 de 76 pages ; prix : 30 cent.). Ce petit *Mois de Saint-Joseph* est destiné à la propagande religieuse. Malgré son bas prix, 50 exemplaires sont offerts gratuitement à toute personne qui en demande un cent ; pour le prix d'une douzaine, on en reçoit quinze. J. Chantrel.

VARIÉTÉS

Pour cacher la déchirure. — Il existe un pauvre curé de village, bien peu payé, et qui donne aux indigents de sa commune la moitié du pain destiné à se nourrir lui-même.

Sa soutane, cent fois racommodée par sa vieille servante, a un grand trou au col ; l'aiguille patiente y a fait vingt fois des reprises ; l'étoffe craque à côté de chaque couture.

Il y a six mois, le vénérable curé reçut la visite de son évêque, lequel lui fit grands compliments sur l'instruction de ses ouailles.

— Monsieur le curé, lui dit pourtant doucement l'autorité épiscopale, vous avez là une soutane bien usée au cou.

— Monseigneur, répondit modestement le prêtre, il y a bien des malheureux dans la commune, il faut qu'elle aille encore.

— C'est égal, répliqua l'évêque, cela n'est pas beau.

Et le chef du diocèse s'en retourna tout pensif.

Huit jours après, notre bon curé recevait le camail de chanoine, avec ces mots écrits par son supérieur :

— *Pour cacher la déchirure.*

Des rétrogrades. — Les Pères Jésuites, directeurs de l'Ecole préparatoire de Sainte-Geneviève, à Paris, rue Lhomond, 18, ont fourni cette année à l'Ecole Saint-Cyr quatre-vingt-dix-neuf élèves, parmi lesquels huit ont été des dix premiers. Ils ont, en outre, fait entrer à l'Ecole polytechnique trente-cinq de leurs élèves.

Ils viennent de publier l'annuaire de leur maison, depuis le 12 octobre 1854, époque de la fondation, jusqu'au 31 juillet 1874. Ils y ont mis, par ordre alphabétique, les noms de leurs 3,207 élèves, avec le temps qu'ils ont passé dans l'établissement, la carrière qu'ils ont embrassée et les succès qu'ils y ont eus.

Nous avons tiré de cette longue liste, qui remplit 333 pages d'un livre grand in-12, une statistique qui a son éloquence :

Sujets fournis	à l'Ecole militaire de Saint-Cyr,	773
—	à l'Ecole polytechnique,	245
—	à l'Ecole navale,	147
—	à l'Ecole centrale,	172

975 de ces officiers ont pris une part active à la guerre de 1870. Il en est mort 81 sur le champ de bataille. Ils sont maintenant 688 en activité de service dans l'armée de terre.

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

Sommaire. — Le mouvement jubilaire : Paris, Versailles, etc. — Les conférences de Notre-Dame. — Oraison funèbre de Dom Guéranger. — Nécrologie : les abbés Chevalier et Coustant; l'abbé Clarisse ; le P. Muller et le P. Freyd.

Le mouvement jubilaire s'accentue de plus en plus. De tous les départements on reçoit les plus consolantes nouvelles. En un grand nombre de villes, comme à Troyes, par exemple, et nous avons déjà cité le Mans et Marseille, les évêques, autorisés par le Saint-Père, ont réglé que trois grandes processions solennelles pourraient remplacer les quinze visites aux églises demandées par la Bulle du Jubilé : ces processions ont déjà donné et donneront l'occasion à la foi catholique de se manifester dans toute sa grandeur et sa vivacité.

A Paris, où ces processions ne doivent pas avoir lieu, on n'en est pas moins édifié par des scènes qui rappellent le grand Jubilé de 1826, et qui montrent quel respect pour la religion, quelle foi restent toujours au fond de ce peuple parisien, si facile à égarer, mais si capable aussi de comprendre les grandes choses et d'aimer ce qui est vraiment beau, vrai et bon.

Tous les jours mais particulièrement le vendredi, les foules, ou, pour parler plus exactement, les paroisses se succèdent à Notre-Dame. Le curé vient en voiture, revêtu du surplis et avec la croix ; les paroissiens accompagnent les uns en voiture, les autres à pieds, et ces hommes, ces femmes qui vont accomplir les stations jubilaires ne craignent pas de conserver l'air recueilli de la prière et de laisser voir le chapelet qu'ils récitent. On s'étonnait d'abord ; maintenant on dit tout simplement : C'est un Jubilé qui passe, et nous n'avons point appris jusqu'ici qu'aucune scène désagréable soit venue troubler ces pacifiques manifestations de la foi, du repentir et de la prière.

Vendredi dernier, depuis une heure de l'après-midi jusqu'à six heures du soir, les paroisses se sont succédé à Notre-Dame pour la station du Jubilé et pour l'adoration des saintes Reliques. C'étaient les paroissiens de la Madeleine au nombre de plusieurs milliers, ceux de Saint-Louis d'Antin, de Saint-Pierre de Chaillot, de Sainte-Clotilde, etc. Les abords de la cathédrale ont été occupés, toute l'après-midi, par des centaines de voitures qui se remplaçaient d'heure en heure. Dans l'intérieur de l'église retentissait le chant du *Miserere* et du *Stabat*, interrompu par des prières et par des exhortations. Les paroisses qui allaient à Notre-Dame passaient d'abord à d'autres églises : ainsi Saint-Louis d'Antin s'était arrêté à Sainte-Madeleine et à Sainte-Clotilde; Sainte-Clotilde, à Saint-Germain des Prés et à Saint-Séverin. Le curé est là au milieu de ses ouailles; dans l'église, il préside aux exercices; puis il indique dans quelle église on doit se rendre, à quelle heure on doit s'y trouver, et l'on s'y rend, les uns individuellement, les autres en corps.

On ne saurait dire quelle bonne impression ce spectacle produit sur la foule des curieux. Cette piété qui ne s'affiche point, mais qui ne craint pas non plus de se montrer, invite au recueillement même les plus indifférents. Ces hommes, ces femmes, ces enfants, prient pour la France et pour l'Eglise, pour la patrie temporelle et pour la patrie spirituelle ; ils implorent la pitié du ciel pour nos sociétés si malades et si menacées. C'est le relèvement moral de la France qui s'opère : quelle triste inspiration a donc pu pousser certains journaux qui se disent et se croient conservateurs à blâmer l'acte de Pie IX annonçant le Jubilé, et à se montrer défiants devant ce grand acte de miséricorde et de charité!

A Versailles, où se trouve le siége du gouvernement avec l'Assemblée nationale, il y a eu, dimanche dernier, la première procession générale du Jubilé, présidée par Mgr Mabille, qu'entouraient les membres du chapitre et du clergé des quatre paroisses de la ville. Laissons parler M. l'abbé Barré, directeur du *Bulletin religieux* de Versailles :

« L'innombrable cortége, dit-il, parti de la cathédrale à une heure et demie, n'y est rentré qu'à trois heures et demie,

après avoir fait les stations prescrites à la chapelle du palais, à celle des RR. PP. Capucins et à l'église paroissiale de Notre-Dame. Depuis bien longtemps, les rues de notre cité n'avaient pas vu de spectacle plus imposant, et cette manifestation de foi et de piété catholiques, dans laquelle toutes les classes de la société se trouvaient très-largement représentées, s'est accomplie avec la plus grande édification. Le chant des litanies des saints, des psaumes de la Pénitence, la récitation du chapelet, ont constamment animé ce pèlerinage jubilaire.

« Un groupe de soixante députés environ marchait en tête de la foule compacte des hommes, à la suite de tous les enfants des écoles, pensions, communautés, patronages, et des membres d'œuvres et sociétés diverses. Au milieu des rangs du clergé, les élèves du Grand-Séminaire portaient les châsses des saintes reliques que possède la cathédrale : celles de saint Ambroise, sainte Thérèse, saint Roch, saint Denis et ses compagnons, la châsse monumentale de saint Vincent de Paul contenant plusieurs reliquaires, celle de saint Louis, notre Patron, et celle de saint Barthélemy, apôtre (relique insigne, l'avant-bras).

« Sur tout le parcours de notre itinéraire et à travers les royales avenues du parc, les pelotons militaires et les agents de la police municipale, dont le concours nous avait été gracieusement assuré, n'ont eu qu'à remplir une tâche très douce, puisque l'ordre et le recueillement n'ont point été troublés un seul instant.

« *Hæc est vera fraternitas, quæ vicit mundi crimina, Christum secuta est.* Oui, cette belle procession que nous reformerons deux fois encore, en rangs plus pressés s'il est possible, nous rappelait éloquemment la vraie fraternité qui défie le monde, expie ses crimes et lui gagne « l'indulgence » de l'éternelle justice, cette vraie fraternité qui marche à la suite du Christ et déploie sa bannière à l'ombre magistrale de la croix dans les rudes sentiers de la pénitence. Les promeneurs et les curieux que Versailles attire chaque dimanche ont vu passer les membres de cette grande famille catholique, « parmi lesquels on ne se demande ni le nom de son père ni la couleur de son drapeau. »

« Il y avait là des ouvriers, des officiers, de simples soldats, des hommes du monde, des magistrats d'âges divers, de positions inégales, d'opinions opposées, mais à cette heure si solennelle pénétrés d'une même pensée, unis par une même foi, et formulant les mêmes vœux pour la gloire de l'Eglise, le triomphe final de son auguste chef, la conversion des pécheurs, la persévérance des justes et le relèvement de la patrie. Nous sommes, « au grand jour, » malgré les sarcasmes de l'impiété et les hésitations des pusillanimes, nous sommes les ouvriers infatigables de la paix dans la vérité et dans la charité, et avec nos processions jubilaires, nos pèlerinages, nos indulgences, notre chapelet, nos communions surtout, nous entendons bien consolider, rehausser et acclamer encore la fortune de la France ! »

La quatrième conférence du R. P. Monsabré n'a pas été moins belle que les précédentes. L'auditoire était plus nombreux que jamais ; lorsqu'on voit sortir de Notre-Dame, après la conférence, cette armée d'hommes qui viennent d'écouter l'éloquent orateur, on s'explique à peine comment l'immense vaisseau peut les contenir. Parmi les auditeurs se trouvaient cette fois, aux côtés de l'éminent cardinal Guibert, qui n'a point manqué d'assister à toutes les conférences, Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, et Mgr Duquesnay, évêque de Limoges.

Le sujet traité par le P. Monsabré était la nature de l'homme, que les uns ravalent trop, en n'y voyant qu'un corps, que les autres exaltent trop, en n'y voyant qu'une intelligence servie par des organes ; c'est-à-dire qu'on se trouve entre deux écueils, le matérialisme et le spiritualisme exagéré. L'homme est à la fois esprit et matière, mais ces deux éléments sont tellement unis, qu'il en résulte un seul être, une seule vie, selon la définition de l'Ecole.

Le conférencier a d'abord établi l'existence de l'âme contre les matérialistes ; il l'a fait avec ce luxe d'images, avec cette merveilleuse application des découvertes modernes aux vérités religieuses qui charment tant son auditoire. C'est surtout dans la parole qu'il aperçoit pour ainsi dire l'âme humaine, cette

force intime, spirituelle. « La parole, dit-il, exprime avec la dernière évidence qu'il y a dans l'homme une force surajoutée à la matière, une force qui subsiste. Voulez-vous une preuve frappante de subsistance de cette force ? — L'homme dit *moi* dans toutes les phases de son existence. L'enfant léger et insouciant, dont l'imagination voltigeait comme un papillon sur les premières fleurs de la vie, c'était *moi* ; l'adolescent qui voyait s'ouvrir devant lui des voies diverses et qui choisissait celle où devaient s'affermir ses pas, c'était *moi;* le jeune homme qui haletait dans le combat et criait à Dieu : O Dieu, sauve-moi, je vais périr, c'était *moi*; l'homme mûr qui commence à comprendre le vide des choses humaines et à prêter l'oreille au pas rapide de l'éternité, c'est *moi*; le vieillard qui, dans quelques années, pleurant ces fautes et confiant en la miséricorde de Dieu, attendra chaque jour la fin de ses misères, ce sera *moi*, *moi*, toujours *moi*, le même et immuable *moi.* Certes, j'ai conscience de mon identité, et cependant je change à chaque minute. La matière en perpétuel mouvement ressemble au fleuve qui s'écoule et remplace un flot par un flot, si bien que la science peut déterminer mathématiquement le jour où de ce que je suis aujourd'hui il ne restera plus un seul atome. Malgré cela, je dis toujours *moi* et je le dirai toujours... »

La comparaison du *qu'il mourût* de Corneille avec le *qu'il mourut* d'une phrase ainsi conçue : Le roi revint dans sa capitale, et c'est là *qu'il mourut,* a produit une impression profonde; tout le monde a vu le sublime, et l'éloquent conférencier a pu s'écrier : « La matière ne connaît pas cela, messieurs, car « le sublime n'est pas le son de la matière, c'est le son d'une « grande âme. » L'homme parle et l'âme est placée sous notre regard. L'homme parle, et c'est toute la nature humaine qui se révèle et se livre dans sa plus belle manifestation.

Il y a donc dans l'homme une âme et un corps, et c'est alors que vient la belle définition de l'Ecole, dont le P. Monsabré a su faire admirablement ressortir la justesse et la beauté : *L'âme est la forme du corps*, c'est-à-dire qu'elle lui communique, non pas sa manière d'être, puisqu'elle est simple et que le corps est divisible, mais sa subsistance. Elle fait le corps et devient

une seule chose avec lui, de telle sorte que l'être du composé humain n'est pas autre chose que l'être même de l'âme. Et voici que reviennent ces belles images, qui expriment si bien la vérité : « C'est la force intelligente et libre de l'âme qui moule les lignes et les contours harmonieux de la physionomie du corps. Sculpteur patient et toujours en travail, l'âme invisible du dedans où elle opère, modèle au repoussé son image visible. Elle donne au front l'ampleur et la sérénité de ses pensées, et fait saillir sur le crâne ses facultés maîtresses. L'œil reflète l'autorité de ses commandements et s'allume du feu de ses passions. Les lèvres fermes et généreuses expriment sa force et sa patience, sa douceur et sa bonté. L'ensemble des traits, leur mobilité, leur souplesse, leur expression, leur calme, leur rigidité, l'attitude générale et la conformation même du corps, portent l'empreinte des habitudes morales d'où résulte le caractère. »

Le Conférencier a tiré sa péroraison de cet adage, *Mens sana in corpore sano*, dont il a montré la justesse pratique : « Tenez tous compte, messieurs, a-t-il dit, de votre nature et de son harmonie. Par respect pour votre corps, gardez-vous des ambitions et des haines fiévreuses; par respect pour votre âme, gardez-vous des plaisirs honteux. Une âme trop passionnée use la vie, une chair trop satisfaite l'énerve, et l'âme qui se sert de cet instrument déshonoré tombe fatalement dans l'impuissance et l'imbécillité. Enfin, et surtout, tenez compte de votre origine divine. Votre nature, en ses éléments et en son unité, est *l'architecture de Dieu*. Respect à l'œuvre de ce grand maître. Dites avec Job : « Seigneur, tes mains ont formé mon « corps et en ont disposé toutes les parties. Tu l'as revêtu « de chair et de peau, tu l'as fortifié d'os et de nerfs. Tu m'as « donné la vie, et tes soins ont conservé mon âme. » Maintenant, ô mon âme, bénis le Seigneur, selon la parole du Psalmiste, et que tout ce qui est moi chante son nom sacré. »

Le jeudi, 4 mars, une autre voix éloquente célébrait à Solesmes les vertus de Dom Guéranger, les grandeurs de la vie religieuse, et rappelait les principales luttes que l'Eglise a dû

soutenir de notre temps. C'était Mgr Pie, évêque de Poitiers, qui avait voulu, comme nous l'avons dit, ne pouvant assister aux obsèques de l'illustre Bénédictin, assister au service funèbre du bout de mois et prononcer l'éloge du grand travailleur et de l'intrépide lutteur. On a dit de Buffon : *Naturæ par ingenium ;* nous pouvons dire ici de l'orateur et de celui qu'il célébrait, *heroi par orator*. Nous aurions voulu enrichir nos *Annales* de cette magnifique oraison funèbre prononcée devant un auditoire ecclésiastique et laïque non moins choisi que celui qui se presse chaque dimanche autour de la chaire de Notre-Dame ; mais il faudrait pour cela toute une livraison de notre recueil, et l'espace nous est mesuré. Ce qui adoucira nos regrets, c'est que cette oraison a été publiée à part, et que bientôt elle se trouvera dans toutes les mains de ceux qui aiment la belle éloquence et de ceux qui ont aimé Dom Guéranger (1). Nous nous contenterons de citer un passage de la péroraison. S'adressant aux Bénédictins de Solesmes, Mgr Pie leur parle ainsi :

« Et maintenant, votre père n'est plus. Il restait parmi vous, heureux d'avoir visité le florissant prieuré de Sainte-Madeleine de Marseille, où il avait trouvé les marques nouvelles d'un dévouement au-dessus de tout éloge. Il nous écrivait que le tour de Saint-Martin de Ligugé allait venir et que le printemps le verrait s'acheminer vers nous. Hélas ! l'heure du repos avait sonné. Il n'attendait pas la mort aussi soudaine ; mais, quand il la vit devant lui, il jeta en Dieu toutes ses sollicitudes, et n'eut qu'une pensée, celle de l'action de grâces. « Mon âme, s'écria-t-il, bénissez le Seigneur, et que tout ce qui est en moi bénisse son saint nom : » *Benedic, anima mea, Domino, et omnia quæ intra me sunt nomini sancto ejus*. Puis, d'une voix mourante, il commande à ses fils de chanter avec lui le *Te Deum*. C'est bien le chant qui convenait près de la couche d'un tel mourant. En ce siècle, M. F., et c'est une de nos plus amères tristesses, peu d'hommes ont su mettre l'unité dans leur vie, et porter jusqu'à la fin le poids de leur renommée. « Hélas ! écrivait un jour le R. P. Henri Lacordaire, Dieu ne veut-il donc as-

(1) *Oraison funèbre du T.-R. P. Dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes*, prononcé par Mgr l'évêque de Poitiers; Poitiers, chez Henri Oudin, et, à Paris, rue Bonaparte 68; in-8 de 30 pages compactes; prix : 1 franc. Elle se vend au profit de l'Abbaye bénédictine.

socier aujourd'hui personne à la gloire de ses desseins? Tous les serviteurs de sa providence sortiront-ils d'auprès de lui, boîtant comme Jacob? Cela fait trembler. » Pour vous, ne tremblez point, mes Pères, et chantez sans restriction ni réserve l'hymne de la reconnaissance. Dom Prosper Guéranger a marché d'un pas toujours égal, d'un pas toujours droit dans le sentier de la vérité : *Operatus est bonum et rectum et verum*; il a touché à tous les intérêts de la religion et de l'Eglise, à toutes les parties du ministère de la maison de Dieu, à ses lois et à ses cérémonies : *In universa cultura domus Domini, juxta legem et cæremonias* ; en toutes ces choses, il n'a voulu ne chercher que Dieu, et il l'a cherché de tout son cœur : *Volens requirere Deum in toto corde suo* ; il a fait ainsi, et il a réussi, il a prospéré; et après lui, son œuvre continuera de prospérer et de réussir : *Fecitque sic, et prosperatus est.*

« Oui, mes Pères, cette œuvre prospérera, car vous êtes fondés sur la pierre. Que de fois votre père s'est félicité avec vous de ce que cette église et ce monastère de Solesmes étaient placés sous le patronage de saint Pierre, comme toutes les grandes abbayes de Cluny, de Westminster, et tant d'autres ! Ah ! devant le trône de Dieu, il redira, avec plus d'efficace encore, cette oraison qu'il répéta si souvent au milieu de vous : *Ut nullis nos permittas perturbationibus concuti, quos in apostolica confessionis petra solidasti.* Et vraiment, Dieu ne permettra pas qu'aucune perturbation vous renverse, assis que vous êtes sur la pierre de la confession apostolique. Continuez d'être ce que votre état demande de vous : des moines véritables, c'est-à-dire des chrétiens parfaits et des hommes d'Eglise. Les travaux scientifiques, qui ne viennent qu'au second plan, votre jeune congrégation leur a déjà payé tribut, particulièrement les travaux historiques, dans des proportions que n'atteignit jamais en si peu de temps aucune des congrégations bénédictines. Je vois accourir vers vous de nouveaux frères qui, sous la conduite déjà éprouvée d'une autorité sage et paternelle, travailleront comme vous à la correction de leurs mœurs, et se tiendront docilement sous la main de Dieu pour tous les services de son Eglise.

« Et vous, fidèle serviteur de Dieu, dormez votre sommeil à

l'ombre de cette église que vous avez sauvée de la profanation. Votre humilité ne voulait qu'une place dans le champ du repos, au milieu de vos fils : leur piété filiale a pu obtenir qu'il en fût autrement. Ils vous ont déposé dans cette crypte que vous aviez consacrée autrefois au Cœur de Jésus, après l'avoir creusée de vos mains et teinte plus d'une fois de votre sang. Vous ne pensiez pas à vous, quand vous l'orniez de ces peintures, reproductions fidèles des images mystérieuses des catacombes. Ainsi êtes-vous enseveli, comme les pontifes des premiers âges, dans ces cimetières dont vous avez révélé les merveilles : cet honneur vous était bien dû. Dormez en paix, au lieu même où tant de fois vous avez offert les mystères sacrés, et uni à l'immolation de la sainte victime celle de vos fils se consacrant à Dieu par des vœux irrévocables. Vous revivrez en eux, et aucune de vos œuvres ne restera inachevée. »

Après ce souvenir donné à un religieux dont la mort récente a tant affligé les amis de l'Eglise, nous devons signaler d'autres morts encore, qui laissent des vides regrettables dans les rangs des défenseurs de la vérité.

Nous noterons d'abord la mort de deux vicaires généraux, M. l'abbé Chevalier, supérieur honoraire du grand séminaire d'Auch et vicaire général du diocèse, et M. l'abbé Coustant, curé de Millau, et vicaire général du diocèse de Rodez.

La ville de Lille a été affligée par la mort de M. l'abbé Clarisse, arrivée le vendredi 26 février. M. l'abbé Clarisse, directeur de la *Semaine religieuse* du diocèse de Cambrai, était un propagateur zélé des saines doctrines et de la vérité religieuse. Nous avons eu plus d'une fois l'occasion de signaler la *Semaine* qu'il dirigeait comme l'une des meilleures de toute la France.

A Aix-la-Chapelle est mort, le 5 février, à l'hôpital, le R. P. Muller, de la Compagnie de Jésus, qui avait pu rester en Prusse parce qu'il était trop malade pour qu'on mît à exécution contre lui le décret d'expulsion qui atteignait ses frères. Le jour de son inhumation a donné aux catholiques l'occasion de manifester leur vénération pour lui et pour la Compagnie à laquelle il appartenait. Outre les milliers de personnes qui se

pressaient dans les rues par où devait passer le convoi funèbre, on évalue à 7,000 au moins le nombre de celles qui suivirent le corps du défunt. En tête du cortége s'avançaient les autorités ecclésiastiques et un grand nombre de notabilités civiles; puis venaient les diverses congrégations et associations de la ville, drapeau en tête. Le religieux silence qui régnait sur tout le parcours, n'était interrompu que par la prière si touchante du *Miserere* que redisaient tantôt alternant, tantôt se réunissant, trois chœurs de chantres formant un ensemble de 260 voix. Devant le char funèbre étaient portées les armoiries de la Compagnie de Jésus, voilées d'un crêpe.

A Rome vient de mourir, le 7 mars, le R. P. Freyd, supérieur du séminaire français, né en 1820, à Guipolsheim, près de Strasbourg, en Alsace : c'est une grande douleur pour le Saint-Père, qui l'aimait beaucoup, et une grande perte pour la France, dont il était un des religieux les plus dignes de respect. Copions ici les lignes que M. Louis Veuillot consacre dans l'*Univers* à ce vénérable religieux, dont il avait été l'hôte; ces lignes montreront en même temps ce qu'est le séminaire français de Rome.

« Le Séminaire français à Rome!... C'est, dit M. Veuillot, à quelques pas de la Minerve, une grande et belle maison où fut autrefois un couvent de Clarisses. L'église est neuve, elle est bâtie sur le modèle de Notre-Dame des Victoires de Paris; au-dessus du maître-autel en marbre, on vient d'ériger la statue de Notre-Dame de Lourdes, don généreux du Saint-Père au séminaire français. Il y a là des élèves de tous les diocèses de France, Les uns, prêtres déjà et de talents éprouvés, viennent à Rome, à cette source intarissable et immaculée de la science saine, chercher l'achèvement de leurs études théologiques et conquérir au prix de veilles prolongées le grade et le titre de docteur. Les autres suivent pas à pas tous les degrés de l'enseignement théologique, qui est donné avec une supériorité incontestable par les Pères Jésuites du collége germanique. Formés pendant des années dans cette retraite qui porte si dignement le nom et le drapeau de la France catholique, ces jeunes lévites y trouvent tout ce qui fait le prêtre solide, instruit, pieux et dévoué. Mais aussi il faut avoir vu de près les directeurs de

cette maison pour comprendre ce que valent pour former ces cœurs et éclairer ces intelligences, ces prêtres, religieux par vocation, apportant à leurs fonctions un zèle et un dévouement qui ne se lassent pas et qui se donnent à tous.

« Le R. P. Freyd venait d'Alsace ; il fut vicaire à la cathédrale de Strasbourg. Entré dans la congrégation du R. P. Liberman, qui a laissé de si pieux souvenirs et une si haute réputation chez les Alsaciens, il fut distingué par ses supérieurs et envoyé à Rome pour y diriger le séminaire qui était confié aux PP. du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie. Entre ses mains, l'établissement a pris les proportions qui en font un séminaire modèle entre tous.

« Au prix de quelques efforts le vénérable supérieur releva des bâtiments qui tombaient en ruines, pour leur donner la forme et les vastes proportions qu'ils ont aujourd'hui, ceux-là seuls le savent qui ont partagé avec le P. Freyd les sollicitudes et les travaux d'une telle organisation. Souvent, à bout de ressources, ne sachant à quelle porte frapper, il s'en allait à quelque souterrain célèbre de la ville sainte porter ses prières et ses alarmes. La Providence lui était secourable, et toujours elle pourvut d'une façon extraordinaire aux besoins les plus pressants de l'entreprise. Mais aussi quelle foi et quelle piété le P. Freyd apportait dans toutes ses actions, dans ses moindres démarches ! Que sa vie était édifiante, mortifiée, austère même ! Son visage était le miroir de son âme, qui vivait dans le silence et la gravité de son union avec Dieu ! Mais que de bonté, que de douceur il laissait paraître quand le supérieur parlait à ses enfants du séminaire ou qu'il s'entretenait doucement avec les hôtes qui lui arrivaient chaque jour ! Toujours dérangé et distrait par mille affaires, il ne cessait de garder le recueillement intérieur, et sa vie s'est écoulée tout entière sous l'œil de Dieu.

« Le Saint-Père avait distingué le supérieur du séminaire français ; il l'accueillait avec une faveur marquée, et il aimait à l'entretenir. Consulteur de plusieurs congrégations romaines, membre d'une foule d'œuvres pies, le P. Freyd était considéré, écouté ; on le chargeait de l'examen d'affaires difficiles, pour lesquelles son jugement était requis et reçu avec respect. A Rome, il était postulateur de la cause du vénérable Liberman,

dont la sainteté ne pouvait avoir un plus digne interprète. Il était en même temps le bienveillant intermédiaire d'une foule de prélats et de prêtres qui trouvaient chez lui l'accueil le plus obligeant et le plus empressé.

« C'est au séminaire français que descendent d'ordinaire les évêques de France qui arrivent à Rome. Ils y trouvent le vivre et le couvert dans une maison qui a la langue et les habitudes de la patrie et des attentions pleines d'empressement et de délicatesse.

« Le P. Freyd savait se faire tout à tous et mettre au service de ses hôtes une bienveillance qui ne se lassait jamais. Dieu l'a trouvé mûr pour le ciel, et il l'a mis au repos éternel. Le séminaire français est dans la désolation et le deuil : il perd le meilleur des pères et un saint. Les nombreux amis qui révéraient le P. Freyd et s'honoraient de son amitié, évêques et prêtres, et tant d'autres, s'associent à la perte immense que viennent de faire, avec le séminaire français, la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, et aussi l'Eglise catholique tout entière. »

Restons sur cette belle page du grand écrivain catholique.

J. Chantrel.

L'EGLISE EN ESPAGNE.

Nous recevons d'Espagne la Correspondance suivante, sur laquelle nous n'avons pas besoin d'appeler l'attention de nos lecteurs :

7 mars 1875.

Monsieur, désirant contribuer à l'important objet que les *Annales* réalisent si parfaitement, de consigner dans leurs pages le mouvement religieux du monde entier, je viens vous communiquer quelques renseignements sur la situation religieuse de l'Espagne depuis la proclamation de don Alphonse XII. Cet évènement n'a présenté qu'un changement de personnes ; la Révolution reste triomphante comme auparavant, et l'Eglise est toujours victime d'injustices aussi grandes qu'injustifiables.

Sans doute le gouvernement de D. Alphonse XII a publié

quelques mesures favorables à l'Eglise, mais, outre qu'elles ne sont dues qu'à la crainte qu'inspirent les carlistes, ces mesures sont peu nombreuses, de faible importance, et, dans leur principale partie, elles n'ont pas encore été, elles ne seront jamais exécutées. On a ordonné de rendre à l'Eglise les archives, les bibliothèques et les objets d'art dont l'Etat s'était emparé ; mais je n'ai pas encore vu ces ordres mis à exécution, et, d'ailleurs, le gouvernement a excepté de cette mesure de réparation les manuscrits, livres, documents et autres objets remis aux établissements publics, et qui sont précisément ce qui constitue la richesse du clergé à cet égard.

Le gouvernement a aussi ordonné de rendre à l'Eglise les édifices sur lesquels l'Etat avait mis la main ; mais il a excepté de cette restitution les édifices qui ont été destinés à des usages publics, et c'est la plus grande partie des édifices qui ont été enlevés à l'Eglise. Les fonctionnaires chargés de remettre les autres aux évêques opposent d'ailleurs mille délais et mille difficultés.

Le gouvernement a rétabli la dotation du culte et du clergé à partir du 1er janvier; mais il ne se met pas en peine du paiement des 800 millions (200 millions de francs) d arriéré, et comme ici le gouvernement est le premier à ne pas exécuter les lois qu'il porte, la persuasion générale est qu'ici le clergé touchera tout au plus la dotation d'un mois, en restant, par conséquent, tout aussi pauvre et tout aussi misérable qu'auparavant.

Le gouvernement de D. Alphonse a reconnu des effets civils au mariage religieux ; mais il le fait comme si c'était un privilége qu'il accorde aux catholiques, et non comme reconnaissant en droit que le mariage canonique est le seul vrai et légitime mariage. Le mariage civil continue de subsister comme loi du royaume, et, par conséquent, on est exposé à ces mêmes conflits et à ces mêmes difficultés qui ont tant troublé les familles dans ces dernières années.

Voilà tout ce qui a été fait en faveur de l'Eglise : les principales et les plus désastreuses mesures prises contre elle par la Révolution subsistent toujours.

Quelques faits montreront à vos lecteurs que je n'exagère pas.

Ainsi, pendant que les protestants en très-petit nombre qui existent à Madrid tiennent périodiquement des conférences publiques dans lesquelles l'Eglise est continuellement insultée, on ne permet pas à l'Académie de la Jeunesse catholique de tenir ses séances. La franc-maçonnerie fonctionne librement et sans nulle entrave, pendant que les conférences de Saint-Vincent de Paul et les Ordres religieux restent prohibés. Le ministre de l'intérieur a autorisé la publication de deux ou trois journaux protestants, qui n'ont pas de lecteurs, et de beaucoup d'autres feuilles révolutionnaires, ouvertement hostiles à l'Eglise, et il n'a pas permis la publication d'*El Universo*, de la *Unitad Catolica* et d'*El Porvenir cristiano*, qui, se tenant en dehors des disputes des partis, se proposaient uniquement de défendre l'Eglise. A l'occasion du dernier décret sur le mariage, la presse libérale a pu défendre comme il lui convenait le mariage civil, et la *Propaganda catolica* a été saisie pour l'avoir combattu. Cette même Revue a encore été saisie pour avoir blâmé, comme elle le mérite, la conduite de la Prusse contre l'Eglise catholique.

Enfin, le sage et courageux évêque de Jaen, Mgr Monescillo, interprétant fidèlement les désirs de tous les autres évêques, du clergé et de l'immense majorité des Espagnols, crut devoir adresser à D. Alphonse XII l'Exposition que je joins à ma lettre, pour demander le rétablissement de l'unité catholique ; mais la *Espagna catolica*, journal alphonsiste pourtant, ayant inséré cette Exposition dans ses colonnes a été saisie et suspendue par le gouverneur de Madrid. Il est vrai que, par contre, toute la presse libérale peut librement défendre chaque jour la liberté des cultes.

Vous comprendrez que ces faits sont de nature à décourager bien des espérances conçues tout d'abord ; beaucoup avaient cru voir la fin de la Révolution, qui commencent à reconnaître que rien n'est changé dans la situation de l'Eglise en Espagne.

Voici le document dont parle notre honorable correspondant :

« *Exposition adressée à S. M. par l'évêque de Jaen.*

« Sire,

« L'évêque de Jaen s'approche respectueusement de V. M. pour lui demander le rétablissement de l'Unité catholique dans les domaines de l'Espagne, conformément aux traditions séculaires de la Monarchie, et pour répondre au vœu général des Espagnols.

« Il n'échappera point à la perspicacité de V. M. et à la sagesse de ses dignes conseillers que cette mesure est opportune; il n'est donc point besoin d'alléguer ici des raisons pour prouver la convenance et la nécessité d'accéder aux prières de l'Exposant.

« La liberté des cultes a été votée dans des temps malheureux et troublés; on méprisa le suffrage de millions de catholiques qui avaient signé une pétition demandant aux Cortès constituantes de laisser le pays en possession du plus précieux de ses joyaux, et l'on vit suivre les troubles que les nouveautés funestes produisent toujours en ces occasions. Dès lors, la liberté des cultes s'interpréta comme si elle était la liberté de l'immoralité et de l'attaque ; en même temps furent profanés les temples, les cimetières et la sainteté du mariage chrétien, sans qu'on ait vu se produire aucun des avantages matériels qu'attendaient et que promettaient les partisans de ces nouveautés.

« Les périls continuent; les conflits entre les deux pouvoirs ecclésiastique et civil sont fréquents ; il y a des troubles populaires, et il arrive qu'on viole les cimetières pour donner la sépulture, souvent avec des scènes burlesques et au mépris des choses saintes, aux hérétiques et aux dissidents, à ceux qui meurent impénitents, aux suicides et aux pécheurs publics qui ne se sont pas repentis, mais qui se sont endurcis dans l'erreur. Dans mon diocèse, on a un jour baptisé un enfant au nom de Satan, non sans exciter l'horreur dans les consciences chrétiennes.

« Le peuple catholique attend avec une indicible anxiété la fin de ces angoisses, convaincu que V. M., Roi catholique,

décrétera sans retard et dans la forme convenable la juste mesure que l'Espagne serait si heureuse de voir réalisée. En attendant, les catholiques hésitent à manifester leur adhésion et à montrer leurs sympathies pour l'ordre de choses existant, et V. M. sait que les hésitations et l'éloignement se tiennent près des oppositions, dont aucune n'est à négliger. (*En tanto los catolicos andan como retraidos de manifestar adhesion, y ni siquiera muestran simpatias al orden de cosas existente; y sabe V. M. que los retraimientos lindan con las opositiones, ningura de ellas desatendible.*) On ne demande pour cela aucune espèce de proscription, mais des satisfactions qui fassent évanouir en ce point le mécontentement général.

« Sire, que V. M. ait la gloire d'avoir rétabli en Espagne l'Unité catholique, et qu'Elle ne doute pas que le Roi des Rois donnera à cet acte la récompense qu'il mérite.

« Dieu garde la vie de V. M. pendant de longues années pour le bon gouvernement de l'Etat et la protection de l'Eglise !

Jaen, 25 février 1875.

† ANTONIN, *évêque de Jaen.*

L'EGLISE DE BERNE.

L'iniquité a été consommée à Berne, nous l'avons dit. Sur le refus du curé, M. Perroulaz, de livrer les clefs, le digne curé a d'abord été arrêté, puis on l'a laissé libre, en prétendant qu'il avait fini par consentir à livrer ces clefs et à partager son église entre les catholiques et les schismatiques. Déjà les schismatiques ont célébré leurs offices sacriléges ; les journaux ont constaté que les protestants formaient les quatre cinquièmes de l'assemblée. Les catholiques ne sauraient se prêter à cette promiscuité des cultes dans une église qui leur appartient; ils ont assisté ailleurs à la messe, et l'on a aussi constaté que là se trouvaient tous les membres catholiques du corps diplomatique, protestant ainsi contre la spoliation, et tout ce que Berne compte de vrais catholiques, c'est-à-dire l'élite de la population. Le dimanche, 28 février, une réunion de catholiques a eu lieu au Musée; là, M. Perroulaz a résumé dans un docu-

nent remarquable l'historique de la spoliation et exprimé les aisons d'une séparation complète. Nous reproduisons ce document qui expose admirablement la question :

« Les événements qui se sont précipités ont été racontés l'une manière si malveillante, si passionnée, que je dois à votre édification et au besoin que j'ai de votre estime, de vous en retracer ici un tableau succinct, mais fidèle.

« 1. En date du 4 février, le conseil de la soi-disant paroisse catholique prend la décision d'introduire dans notre église un culte qui n'est ni celui du curé, ni celui de la communauté catholique de Berne, unique propriétaire de notre église.

« 2. A cette même date du 4 février, le Conseil paroissial décidait que j'eusse à lui remettre les doubles clefs de l'église et de la sacristie. Cette nouvelle décision avait pour effet de nous troubler dans notre droit de possession.

« 3. Le 11 fevrier a lieu la réunion d'un bon nombre de catholiques qui protestent contre l'introduction, dans notre église, d'un culte qui nous est étranger. Il y est décidé qu'un recours sera porté au Conseil exécutif. La protestation est signée par ces catholiques au nombre d'environ cent cinquante, qui chargent M. le curé et cinq autres citoyens de les représenter pour poursuivre, par tous les moyens légaux, la revendication des droits de la communauté catholique de Berne. Cette protestation est transmise au Conseil exécutif. Ce recours lui est annoncé, et en même temps il est prié, en conformité avec les règles du droit qui sont observées partout en pareil cas, de maintenir le *statu quo*, jusqu'à ce que la question en litige fût définitivement jugée.

« 4. Le 11 février, je reçois de M. le préfet l'ordre de remettre immédiatement au Conseil de paroisse les doubles clefs qu'il me demande, ou d'adresser au Conseil exécutif, par son entremise, mes motifs de refus dans le terme de deux fois vingt-quatre heures.

« 5. Ces motifs étaient simples, la responsabilité des objets inventoriés, placés sous la sauvegarde des clefs, ne saurait être divisée : un recours allait être présenté sans retard au Conseil exécutif, lequel avait pour objet aussi bien la révocation de la décision du Conseil de paroisse, relative à l'introduction du

culte vieux-catholique, que de l'ordre du préfet relatif à la remise des clefs; ces deux questions n'en forment qu'une. Je renouvelais en même temps la prière du maintien du *statu quo*.

« 6. Le mémoire formant le recours, fortement motivé sur le droit de propriété et sur le fait de la possession exercée par la communauté des catholiques romains, à l'exclusion de tout autre, fut remis au Conseil exécutif le 19 février au matin.

« 7. Nous avions lieu de nous croire en sûreté jusqu'à ce qu'il fût statué sur le recours. Mais voilà que lundi 25 février se présente chez moi M. le préfet assisté du lieutenant de la gendarmerie, lequel me somme de livrer les doubles clefs de notre église confiée à ma garde, pour les remettre entre les mains d'une autorité qui avait décidé d'introduire dans cette même église un culte schismatique. Je refusai, sur quoi je fus mis en état d'arrestation. Les scellés furent posés sur mon secrétaire. Sur ces entrefaites, M. le préfet, après m'avoir déclaré qu'il allait procéder à une perquisition domiciliaire, qui avait pour but la découverte des clefs que je refusais de livrer, alla les prendre dans une autre chambre, et il s'en empara. Je protestai au nom de l'Eglise catholique et de ma paroisse, et je demandai que l'acte de violence qui m'était imposé fût consisigné dans le procès verbal. Ce qui fut fait.

« 8. Dès ce moment, je dus m'envisager comme expulsé de mon église. Celle-ci est fermée, et je cessai d'y célébrer mes offices. Le Conseil dit de paroisse me fit offrir, le lendemain 23, de me rendre une partie de ces clefs. Après avoir refusé de les remettre au préfet, je devais refuser de les recevoir des mains du Conseil de paroisse. La persistance qu'a mise le Conseil de paroisse à exiger de moi la remise des clefs, qui, dans le principe, se trouvaient aux mains de M. le vicaire et du second sacristain, révèle l'intention qui a animé tout les actes de ce corps. S'il avait, par intimidation, obtenu de moi la remise volontaire des doubles clefs, il n'eût pas manqué de constater que j'avais reconnu son droit de propriété, et c'est ce que je ne pouvais faire en conscience. Des deux buts que l'on voulait atteindre : introduction dans notre église du culte schismatique et reconnaissance par moi de droits que je conteste énergiquement, le premier seul a pu être réalisé par la violence qui m'a été faite.

« 9. Rentrer dans cette église où j'avais été canoniquement installé le 22 septembre 1867, en présence d'un délégué du gouvernement, et dont on vient de m'enlever les clefs de force et par violence, serait, de ma part, une grossière inconséquence; ce serait blesser mes paroissiens dans leur dignité et dans leurs convictions les plus respectables. Je ne le ferai pas. Il était de notoriété publique qu'aujourd'hui dimanche 28, le Conseil devait introduire des prêtres séparés de la communion catholique dans l'église qui nous appartient, à nous, catholiques romains. Or, je veux éviter toute espèce de scandale. Je sais bien qu'il est nécessaire qu'il arrive des scandales; mais je ne veux pas être l'homme par qui le scandale arrive. Nous ne pouvons plus célébrer notre service divin dans notre église.

« 10. Je proteste encore une fois, ici, en présence de ma paroisse assemblée, contre les illégalités qui ont été commises. Je le fais au nom de l'Eglise, dont je suis le représentant auprès de la communauté catholique romaine de Berne. Je le fais encore une fois au nom des fondateurs et bienfaiteurs de l'église, des écoles et des pauvres de notre paroisse. Je déclare ici que, malgré la violence qui nous est faite, j'entends que le droit soit maintenu dans son intégrité. Je me retire et, avec moi, tous mes paroissiens fidèles au devoir de leur conscience. L'église paroissiale est là où le curé canonique et légal célèbre ses offices. Nous ne rentrerons dans notre église que le jour où le droit de propriété et de possession qui nous appartient, aura été légalement et juridiquement reconnu et garanti. »

Le droit a parlé; on verra si la force l'emporte toujours sur la justice.

LA PERSÉCUTION EN PRUSSE.

L'Encyclique pontificale a tellement exaspéré les persécuteurs prussiens, qu'ils ont aussitôt songé à un nouveau moyen de sévir sur le clergé, avant même que celui-ci fournît de nouvelles occasions, parce qu'ils ne doutent pas d'ailleurs que le clergé ne suive les enseignements du Saint-Père, qui sont les enseignements de l'Eglise depuis les apôtres jusqu'à nos jours.

Lorsqu'un concordat fut signé entre le Saint-Siége et la Prusse, Pie VII publia la bulle *De salute animarum*, qui fut sanctionnée et rendue exécutoire par rescrit royal de Frédéric-Guillaume III, en date du 23 août 1821. Le gouvernement prussien s'était engagé, par le concordat que publiait cette bulle, à subventionner l'Eglise catholique sur son territoire. Malgré la bulle, malgré les engagements pris, violant tous ses engagements, ce gouvernement, par l'organe de M. Falk, ministre des cultes, vient de proposer à la Chambre des députés, le 3 mars, le projet de loi suivant qui, sans doute, sera voté :

PROJET DE LOI SUR LE RETRAIT DES SUBVENTIONS DONNÉES SUR LES FONDS DE L'ÉTAT AUX DIOCÈSES ET AUX PRÊTRES CATHOLIQUES.

Nous, Guillaume, par la grâce de Dieu, roi de Prusse, etc., ordonnons, avec l'assentiment des deux Chambres du Landtag, pour toute l'étendue de la monarchie :

§ 1er. Dans les archidiocèses de Cologne, de Gnesen et Posen, et dans les diocèses de Culm, Ermeland, Breslau, Hildesheim, Osnabrück, Paderborn, Munster, Trèves, Fulda, dans les districts de délégation de ces diocèses aussi bien que dans les parties des archidiocèses de Prague, Olmütz, Fribourg et du diocèse de Mayence, les subventions prises sur les fonds de l'Etat et accordées aux diocèses, aux institutions qui en relèvent et aux prêtres seront supprimées à partir du jour de la promulgation de la présente loi. Sont exceptées de cette mesure les subventions accordées aux aumôniers. Sous le nom de fonds d'Etat sont aussi entendus les fonds spéciaux qui sont perpétuellement administrés par l'Etat.

§ 2. Les subventions supprimées seront accordées de rechef pour toute l'étendue du diocèse aussitôt que l'évêque (l'archevêque ou prince-évêque) ou l'administrateur du diocèse se sera obligé par écrit, envers le gouvernement, d'observer les lois de l'Etat.

§ 3. Dans l'archidiocèse de Gnesen et Posen, et dans le diocèse de Paderborn, la subvention sera rendue pour l'étendue du diocèse aussitôt qu'un administrateur ou un nouvel évêque sera nommé d'une façon conforme aux lois.

§ 4. S'il survient une vacance d'un siége actuellement occupé, ou si l'administrateur actuel du diocèse de Fulda quitte sa charge avant que les subventions soient rendues conformément au paragraphe 2, la suppression desdites subventions continuera pour la

irconscription diocésaine, jusqu'à ce que la nomination d'un administrateur ou l'institution d'un nouvel évêque ait eu lieu conormément aux lois.

§ 5. Quand les subventions seront rendues à la circonscription 'un diocèse, s'il arrive que certains individus qui les perçoivent efusent l'obéissance aux lois de l'Etat, malgré les engagements de 'évêque ou de l'administrateur, le gouvernement est autorisé à upprimer pour eux les subventions de l'Etat.

§ 6. Les subventions supprimées seront rendues à des personnes solées, en des §§ 2, 3 et 4, quand celles qui ont droit s'engageront nvers le gouvernement, conformément au § 2, à observer les lois le l'Etat. En outre, le gouvernement est autorisé à rendre les subentions supprimées à des ayants-droit isolés, quand ils prouvent ar leurs actes qu'ils sont disposés à obéir aux lois de l'Etat; mais 'ils refusent ensuite cette obéissance, les subventions sur les fonds le l'Etat seront retirées.

§ 7. Le rétablissement des subventions supprimées commencera ans tous les cas à compter du premier jour du trimestre où il ura été légalement autorisé.

§ 8. La loi disposera des sommes recueillies pour retrait de paienent des subventions, à moins que ces sommes ne soient considéées comme des économies qui, en raison de la nature de leur oriine, doivent rentrer dans la caisse des fonds généraux de l'Etat, t ne puissent être autrement employées. Le ministre des affaires cclésiastiques est autorisé, dans le cas d'une administration comissariale des biens diocésains, de prélever, conformément à la loi u 20 mai 1874 sur les subventions destinées à la dotation des iocèses, autant d'argent qu'il sera besoin pour parer aux dépenses rovenant de l'administration commissariale.

§ 9. Le recouvrement par voie administrative n'aura pas lieu our les impôts et contributions accordés aux diocèses, aux instituons qui y appartiennent et aux prêtres, dans toute la circonscripon du diocèse, aussi longtemps que durera pour elle le retrait es subventions provenant des fonds de l'Etat.

§ 10. Si les subventions sur les fonds de l'Etat sont rendues à n ayant-droit en raison du § 6, il faudra lui accorder la coopéraon de l'administration pour le recouvrement des impôts et conibutions auxquels il a le droit. Ceci concerne également les prêes relativement à la perception des contributions auxquelles ils nt droit, lors même qu'ils n'ont aucun traitement sur les fonds de Etat, si ces prêtres s'obligent publiquement ou tacitement (§ 6) à béir aux lois de l'Etat, et pour aussi longtemps qu'ils obéiront.

§ 11. Celui qui retire, dans les cas des §§ 2 et 6, l'engagement pris par écrit, ou qui viole l'engagement contracté par lui dans les prescriptions légales qui touchent à sa charge ou à ses fonctions, ou qui transgresse les ordonnances du gouvernement faites en vertu de son pouvoir législatif, doit être déposé de sa charge par une sentence juridique.

§ 12. La déposition de la charge entraîne l'incapacité juridique de remplir cette charge, la perte du traitement qui y est affecté et la vacance de ladite charge. En outre, le retrait de subvention sur les fonds de l'Etat, ainsi que l'administration exécutive rentrent dans leur premier état. Le ministre des affaires ecclésiastiques est autorisé à ordonner le retrait des subventions dès l'origine de l'instruction. Si le procès se termine par l'acquittement, le ministre ordonnera le paiement des subventions qui a été suspendu.

§ 13. Le tribunal royal pour les affaires ecclésiastiques est compétent pour instruire et juger. Le mode de procédure devant ce tribunal se règle d'après les dispositions de la troisième partie de la loi du 12 mai 1873 sur le pouvoir disciplinaire ecclésiastique, et l'institution du tribunal royal pour les affaires ecclésiastiques.

§ 14. Celui qui exercera des fonctions ecclésiastiques après qu'il aura été déposé de sa charge, conformément au § 11 de la présente loi, sera puni d'une amende qui pourra aller jusqu'à 300 marcs. En cas de récidive, l'amende pourra monter jusqu'à 3,000 marcs.

§ 15. Le ministre des affaires ecclésiastiques est chargé de l'exécution de la présente loi, conforme à l'original, etc.

Pour copie conforme :

Le ministre, FALK.

LA PERSÉCUTION AU MEXIQUE.

Il y a quelques jours, dit le *Monde*, à quatre heures du matin, une longue file de Sœurs de Saint-Vincent de Paul (140) quittant la gare Montparnasse, se rendaient, deux par deux, à la maison-mère, rue du Bac. D'où venaient-elles ? elles arrivaient du Mexique, où la franc-maçonnerie, maîtresse du pouvoir, vient de chasser les communautés religieuses, comme cela se pratique en Suisse, en Allemagne et en Italie. On attend à Paris un deuxième détachement pour le mois de mars prochain.

Les renseignements suivants intéresseront certainement nos lecteurs.

Jusqu'ici, l'instruction des jeunes Mexicaines était à peu près entièrement confiée aux Sœurs de Saint-Vincent de Paul. Ces religieuses dirigeaient et possédaient dans le pays des établissements considérables et très-florissants. L'affection et la reconnaissance de toute cette jeunesse pour leurs saintes institutrices les rendaient chères à la population. Aussi craignant des soulèvements, le gouvernement mexicain n'osa-t-il pas se montrer d'abord trop exigeant. Il se borna à demander aux religieuses de quitter l'habit de leur ordre pour revêtir un costume laïque. Refus absolu des Sœurs. Eh bien! répliqua-t-il, vous quitterez le pays. — Nous le quitterons, puisque nous ne sommes plus libres : telle fut la réponse.

Le gouvernement, surpris d'une pareille fermeté, fit alors venir les religieuses et les interrogea séparément. Il voulait savoir : 1° le motif de leur résistance ; 2° si elles agissaient librement; 3° si elles n'étaient pas victimes du despotisme des supérieures. Toutes, sans exception, répondirent : Nos vœux nous lient, nous ne manquerons pas à Dieu pour obéir aux hommes. Nous ne subissons d'autre pression que celle du devoir et de la conscience, et nous sommes prêtes à partir.

Il paraît que l'administration mexicaine ne prit pas d'abord ce langage au sérieux ; elle se flattait qu'au moment décisif bien des volontés faibliraient, que la perspective d'une longue et périlleuse navigation en effraierait un grand nombre, et que les religieuses indigènes reculeraient devant l'expatriation. Mais quand elle vit les Sœurs faire leurs préparatifs de départ, elle décréta que celles originaires du Mexique et entrées dans l'ordre de Saint-Vincent de Paul ne quitteraient pas le territoire sans l'autorisation de leurs parents. Le gouvernement se chargea lui-même de rédiger les demandes. Un nouveau déboire l'attendait. *Toutes* les familles donnèrent leur consentement ; aussi se trouve-t-il beaucoup de Mexicaines parmi les Sœurs qui viennent d'arriver à Paris.

Informés de ce qui se passait, les Etats-Unis ont offert aux religieuses de les recevoir toutes, mais elles ont refusé et choisi la France. C'est de la Vera-Cruz qu'est parti le premier déta-

chement. Le président, craignant un mouvement populaire, avait envoyé son neveu sur les lieux. L'accueil fait aux religieuses a fait voir combien la population était froissée par les procédés arbitraires du gouvernement ; le délégué du président a pu constater aussi quel courage et quelle force on trouve dans la foi. C'est sans hésitation, sans une larme dans les yeux, avec un calme parfait, que les religieuses ont pris place dans les barques destinées à les conduire au navire français qui les attendait dans la rade. Chose assez singulière, l'envoyé du président les a suivies ; il a pris passage sur le même bâtiment et a débarqué en France en même temps qu'elles.

Les dames de Mexico ont protesté contre cette brutale expulsion. Nous empruntons à l'*Univers* la traduction de cette noble protestation.

Le décret intitulé : *Ley organica de las adiciones constitutionales*, et publié récemment, ne contient que d'inqualifiables outrages à la sainte religion que nous nous faisons gloire de professer ; il a été considéré à juste titre comme une nouvelle phase de l'atroce persécution qui sévit au Mexique contre l'Eglise catholique. Une telle mesure semblerait barbare et insensée, même chez les peuples *assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort*, tant elle s'attaque aux principes les plus rudimentaires, aux notions les plus vulgaires de la raison et de la morale. Nous ne trouvons pas de termes assez forts pour peindre l'horreur qui nous a saisies à son apparition, et nous demandons à Dieu, du fond du cœur, de nous accorder le secours de sa grâce, afin que nous puissions nous rappeler sans colère les noms, désormais tristement fameux, de ses coupables auteurs.

Ce n'est pas à eux que nous adressons cette protestation : nous n'avons pas de demande à leur faire. Pourrions-nous espérer que nos paroles seraient entendues et nos larmes comprises de ceux qui sont restés sourds aux plaintes des délaissés, au cri d'angoisse de la patrie, à la voix de leur propre conscience et aux menaces du Ciel ?

Nous n'ignorons pas ce que nous devons attendre de la secte qui aujourd'hui tyrannise et déshonore le Mexique, et nous ne voulons pas lui offrir une nouvelle occasion de répondre encore par l'injure à nos plaintes.

Nous élevons la voix, parce que nous croyons de notre devoir de témoigner hautement de notre foi et de notre amour envers la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, en qui, aujourd'hui plus que jamais, nous acclamons notre Mère et Maîtresse infaillible. Pendant que, sur tous les points de notre malheureux pays, on crie anathème à l'iniquité, il ne sera pas dit que nous aurons gardé le silence, nous qui sommes nées au pied de la montagne sacrée de Tepeyac (1).

L'auguste victime, le glorieux captif du Vatican nous a montré le chemin. Par sa parole, que nous écoutons et écouterons toujours avec un respect filial, par son exemple qui réjouit les justes sur la terre et les anges dans le Ciel, le grand Pontife nous apprend qu'il ne faut jamais accepter les transactions qui sont le sacrifice des droits de la conscience. Pie règne en Israël, avec Pie nous voulons être, à Pie seul nous voulons obéir. Qu'ils le sachent bien ces hommes qui détiennent aujourd'hui le gouvernement de notre pays, d'autant plus aimé qu'il est malheureux !

Mais, quand même nous n'aurions pas cet exemple, qui est le désespoir de l'enfer, comment fermer les yeux à celui que nous offre le généreux martyre des Filles de la Charité? Le libéralisme et la franc-maçonnerie, éternels ennemis de la paix et de la prospérité du Mexique, et plus sauvages que les barbares qui désolent nos frontières, chassent de la terre natale ces saintes messagères de la miséricorde divine. Pendant des siècles, des milliers de navires ont apporté à l'Europe les richesses de notre sol ; dans quelques jours, cette même Europe surprise recevra un nouveau trésor, incomparablement plus précieux que tout l'or et l'argent de nos mines.

Nos sœurs par la communauté de patrie, nos sœurs par l'amour, nos sœurs par la foi à un même Dieu rédempteur, nous les avons vues s'éloigner et, en s'éloignant, elles nous apprennent à mépriser les intérêts de la terre pour ceux du ciel, et nous nous jugerions dignes de tous les châtiments, s'il nous arrivait jamais d'oublier cette dernière et éloquente leçon !

Ainsi s'ajoute une page glorieuse à l'histoire déjà si glorieuse de notre Eglise mexicaine. Nous la méditerons, nous la relirons nuit et jour pour édifier et consoler nos foyers en deuil. Ils sont en petit

(1) Tepeyac, montagne sur laquelle apparut la Bienheureuse Vierge Marie, dès l'époque de la conquête. Elle y a été honorée depuis sous l'invocation de Notre-Dame de Guadalupe, devenue la patronne du Mexique. Chacun sait que la Mère de Dieu voulut ainsi prendre possession du Nouveau-Monde et étendre sur le Mexique une protection toute spéciale. — *Non fecit taliter omni nationi.*

nombre ici les ennemis de notre foi ; ils sont petits et vils, surtout si on les compare aux saints et courageux prélats à qui Dieu confia la garde et la prédication de sa parole; mais fussent-ils nombreux et puissants, nous ne les craignons pas, et, devant eux, devant le monde entier, NOUS DECLARONS, sans hésiter, avec toute l'énergie dont nous sommes capables, que nous condamnons et détestons tout ce que condamnent et détestent nos vénérables pasteurs, et que, avec l'aide de Dieu, nous sommes prêtes à tout sacrifier pour la défense de notre foi, pour la gloire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dont le nom soit béni et loué à jamais pendant les siècles des siècles !

Mexico, 20 janvier, fête de Saint-Sébastien.

(Suit un très-grand nombre de signatures appartenant à l'élite de la société mexicaine.)

PIE IX ET LES ÉVÊQUES DU CANADA.

De tous les points du monde arrivent au Saint-Père les témoignages de l'affection, de la vénération et de la fidélité de l'épiscopat, du clergé et des laïques. Le Canada, qui a conservé l'antique foi, et dont les plus nobles enfants s'étaient mis au service du Saint-Siége pour le défendre au prix de leur sang, s'est toujours montré au premier rang parmi les pays qui multiplient les témoignages de leur dévouement à Pie IX et à la sainte Eglise romaine. Le *Journal de Florence* vient de nous en apporter une nouvelle preuve, en publiant, avec la réponse de Pie IX, la Lettre collective adressée au Saint-Père par les évêques canadiens réunis dernièrement à Québec pour célébrer le deuxième centenaire de l'érection de cette ville en archevêché.

Voici d'abord l'Adresse de l'épiscopat canadien :

Très-Saint Père,

Réunis à Québec pour célébrer le deuxième centenaire de l'érection du siége épiscopal de cette ville, ne formant tous qu'un cœur et qu'une âme, nous tournons nos regards vers Votre Paternité, pour lui exprimer notre piété filiale, notre reconnaissance et nos vœux les plus ardents.

Il est indubitable, Très-Saint Père, que cette église de Québec qui, aujourd'hui, semblable à une mère très-féconde, est remplie d'allégresse en se voyant entourée de cinquante-neuf églises que, dans le cours de deux siècles, elle a enfantées en Jésus-Christ, a toujours été pleine de piété et de dévouement envers le Saint Siége. Nous, ses enfants, et les enfants de ses enfants, nous avons sucé avec le lait maternel cette même piété filiale de laquelle ni la vie, ni la mort, ni aucune autre chose, ne sauraient nous priver. Daignez, Saint-Père, accepter cette trop faible expression de la reconnaissance dont nous sommes pénétrés, à l'occasion de ce grand et vraiment royal privilége que Votre Sainteté a accordé à l'église de Québec, notre mère, en lui conférant le titre de basilique mineure, et en lui donnant une mosaïque très-précieuse.

Mais hélas! au milieu de la joie dont nos cœurs débordent à cette occasion, nous ne saurions oublier que le Vicaire de Jésus-Christ, le Père et le docteur infaillible de tous les chrétiens, est plongé dans la tristesse, captif, dépouillé du patrimoine de Saint-Pierre, menacé et abreuvé chaque jour d'outrages par les ennemis de la croix de Jésus-Christ et de la vérité.

Quelle a été notre douloureuse surprise en apprenant que cette sainte et vénérable congrégation de la Propagande, qui pour nous, et pour un très-grand nombre d'autres églises, est la dispensatrice des bienfaits du Saint-Siége, a été privée de ses revenus temporels et comme réduite à l'indigence! Nous n'ignorons pas non plus que des églises ont été dépouillées ou même détruites, que des religieux et des religieuses ont été chassés et que l'on a promulgué des lois qui tendent à étouffer tout sentiment de religion et de justice.

A la vue de ces calamités, nous unissons notre douleur à la vôtre et nous élevons nos mains suppliantes vers le Dieu Tout-Puissant. Nous savons que Votre Paternité a une très-ferme confiance que Jésus-Christ accomplira certainement cette parole solennelle par laquelle il a établi Pierre comme fondement, aussi indéfectible qu'infaillible, de son Eglise, contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais.

Une espérance semblable vit dans nos cœurs : nous aussi, nous croyons et avons confiance. Mais comme les temps et les moments sont en la main de Dieu, et que les jours de deuil peuvent être abrégés par la prière, nous ne cesserons point de demander que Votre Paternité, avec ces mêmes yeux qui ont vu et pleuré l'affliction de l'Eglise, en contemple la joie et le triomphe, et puisse admirer les grandes et incompréhensibles merveilles que le Seigneur veut faire. Ainsi soit-il! Ainsi soit-il!

Après avoir exprimé ces vœux qui surgissent au fond de nos cœurs, nous, vos fils très-dévoués, Très-Saint-Père, nous implorons votre bénédiction apostolique sur l'Eglise de Québec et sur tous les diocèses qui lui doivent leur origine, afin que toutes les parties de ce vaste territoire soient consacrées au Seigneur et remplies de fruits pour la plus grande gloire de Jésus-Christ notre Dieu.

Voici la réponse de Sa Sainteté :

« *A nos vénérables frères Alexandre, archevêque de Québec, et les autres évêques du Canada.*

« PIE IX, PAPE.

« Vénérables frères, salut et bénédiction apostolique.

« Il Nous a été bien doux d'apprendre, par vos lettres si pleines d'affection, comment un même esprit de charité et de religion vous a réunis pour célébrer la mémoire deux fois séculaire de l'érection du siége de l'Eglise de Québec. Cette grande solennité a eu pour but d'adresser vos vœux reconnaissants à l'auteur de tout bien, à ce Dieu qui a répandu sur vous et sur votre pays l'abondance de ses intarissables bénédictions. Et ce qui ajoute à Notre consolation, c'est de voir que l'admirable exemple de votre piété a donné l'essor aux sentiments religieux de votre peuple : lui aussi a cru de son devoir d'unir la ferveur de sa foi aux élans de la vôtre, pour glorifier la bonté de Dieu. C'est donc un besoin de Notre cœur, vénérables frères, de vous présenter Nos ardentes félicitations en Notre-Seigneur.

« Et puisqu'à l'occasion de votre grande fête vous avez bien voulu réitérer l'expression de votre dévouement envers le Saint-Siége, Nous désirons vous faire savoir que ce témoignage de votre cœur dilate en Nous l'ardeur de cette charité que Nous vous prodiguons à tous, à de si justes titres. Nous n'avons pas, en effet, seulement à contempler la grandeur du sentiment qui anime vos âmes et se manifeste dans vos paroles, mais notre souvenir reconnaissant garde la mémoire de tant de preuves éclatantes de votre affection et de votre zèle tout filial. N'est-ce pas sous votre direction que les fidèles du Canada ont si héroïquement secouru notre détresse, soit par leurs pieuses offrandes, soit par les défenseurs qu'ils nous ont jadis envoyés?

« Continuez donc, vénérables frères, à promouvoir l'obéis-

sance sincère envers cette chaire de vérité : les temps où nous vivons rendent ce devoir de plus en plus impérieux. Continuez, vous et les fidèles confiés à vos soins, à nous aider de vos ferventes prières, afin que le Dieu de miséricorde Nous donne la force dans nos combats, et la consolation dans nos angoisses. De notre côté, Nous demandons de tout cœur à la divine Majesté d'être à jamais votre protection et votre secours. Fasse le ciel que, dans chacun de vos diocèses, se multiplient de jour en jour les fruits de la foi et de la justice! Comme gage de Notre spéciale affection, Nous vous donnons Notre Bénédiction apostolique à vous, vénérables frères, et à tous les fidèles confiés aux soins de chacun de vous. Que le Seigneur en perpétue les bienfaits! »

LES MAUVAIS LIVRES.

Depuis quelque temps, la presse signalait un certain nombre de livres irréligieux, immoraux et anarchiques, dont la circulation ne pouvait qu'être funeste à tous les points de vue. Plusieurs de ces livres, qui attaquent de la façon la plus odieuse la religion, les prêtres, la confession, etc., viennent d'être saisis, à la suite d'une circulaire, envoyée par M. Tailhand, ministre de la justice, aux procureurs généraux. Les honnêtes gens ne peuvent qu'applaudir à cette circulaire, qui n'est blâmée que par la presse irréligieuse. En voici le texte :

Paris, le 28 février 1875.

Monsieur le procureur général,

A diverses époques, et surtout dans la période troublée qui a suivi le 4 septembre, certains ouvrages irréligieux et immoraux destinés aux populations des campagnes ont reçu l'estampille du colportage, et cette estampille a été quelquefois renouvelée, sans nouvel examen, sur le vu d'un exemplaire précédemment estampillé.

Pour remédier à cet état de choses, le ministère de l'intérieur a décidé, à la date du 12 mai 1871, qu'il serait procédé graduellement, et dans la limite du possible, à une révision générale des estampilles accordées. En conséquence, MM. les préfets ont été invités à transmettre à Paris des exemplaires de toutes les publications

pour lesquelles on leur demanderait la concession ou le renouvellement de l'estampille.

Si ces publications peuvent être autorisées, elles leur seront renvoyées marquées d'un nouveau timbre de la Seine portant la date de 1874. L'exemplaire ainsi estampillé doit leur servir de type, et ils ont pour instruction de refuser l'estampille à tous ceux qui n'y seraient pas exactement conformes. J'ajoute qu'il est recommandé à MM. les préfets de se servir d'un timbre portant, comme celui du ministère de l'intérieur, le millésime de 1874.

La révision dont il s'agit n'a pas encore pu s'opérer complètement, et je suis informé qu'il circule toujours des ouvrages revêtus des anciennes estampilles. Celles-ci n'ont pas été annulées d'une manière générale, et en considération des intérêts privés de la librairie, sauf dans les cas graves et exceptionnels, on a laissé les libraires écouler les publications antérieurement autorisées.

Il importe cependant de mettre terme le plus tôt possible à des abus qui ont justement ému l'opinion publique. J'appelle donc votre vigilante attention sur le colportage des écrits anciennement estampillés, dont la circulation vous paraîtrait ne pas devoir être tolérée, même provisoirement. Je vous prie de me les signaler d'urgence, de manière que je puisse de mon côté, s'il y a lieu, demander à mon collègue de l'intérieur l'annulation immédiate de l'estampille. Votre concours peut être des plus utiles pour l'accomplissement d'une œuvre qui intéresse si directement l'ordre social, et je compte à cet égard sur toute votre sollicitude.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

TAILHAND.

LE CHAPITRE DE RODEZ.

Nous avons parlé en son temps de la création faite par Mgr de Rodez de cinq bénéfices canoniaux dans sa cathédrale. Cette fondation devait être revêtue de la sanction canonique. Le dernier numéro (5 mars) de la *Revue religieuse de Rodez* nous apporte le bref de Pie IX, texte et traduction, qui sanctionne la fondation de Mgr Bourret. Nous reproduisons ce bref, qui donnera à nos lecteurs la connaissance de ce qui se fait en ces circonstances.

PIE IX, PAPE.

POUR EN PERPÉTUER A TOUT JAMAIS LE SOUVENIR. Aimant par-

dessus tout la beauté de la maison de Dieu et la splendeur des cérémonies saintes, nous avons coutume de sanctionner tout ce que les évêques ont établi pour donner au culte divin plus d'ampleur et une majesté plus grande. Or, notre vénérable frère Joseph-Christian-Ernest Bourret, évêque de Rodez, nous a exposé qu'avec le consentement du chapitre, il avait établi dans son église cathédrale cinq bénéfices, et qu'il avait attaché à chacun d'eux un revenu de seize cents francs. Dans l'institution de ces mêmes bénéfices, il a été réglé que l'évêque, existant en son temps, les conférerait en toute liberté, que les possesseurs de ces bénéfices seraient appelés et désignés sous le nom de chanoines *ad honorem*, c'est-à-dire honoraires; qu'ils seraient soumis aux mêmes charges, participeraient aux mêmes honneurs et porteraient les mêmes insignes canoniaux que les chanoines titulaires du chapitre de Rodez; qu'ils prendraient place au chœur après eux, et, qu'outre les obligations dont nous venons de parler, ils seraient tenus, à chacune des deuxièmes féries qui survient au commencement de chaque mois, d'offrir le très-saint sacrifice aux intentions des bienfaiteurs qui ont concouru, par leur argent, à fonder le revenu de ces mêmes bénéfices. Il a été bien spécifié, en outre, que ceux qui seraient pourvus de ces mêmes bénéfices, n'auraient droit de suffrage ni dans les assemblées du chapitre, ni dans l'élection du vicaire capitulaire. Et afin que l'institution de ces bénéfices, avec la dotation qui leur est afférente, soit plus religieusement observée, et que, dans aucun temps, pour quelque cause et prétexte que ce soit, elle ne puisse être attaquée ni par le chapitre, ni par tout autre, ce même vénérable frère nous a supplié de vouloir bien ratifier et confirmer par notre autorité apostolique la fondation de ces bénéfices, ainsi que les conditions de leur institution et la dotation qui s'y trouve attachée. Acquiesçant donc à de pareils désirs et accordant, pour cette fois seulement, en considération de cette circonstance, à tous et chacun de ceux en faveur de qui nous écrivons ces lettres, l'absolution, et déclarant qu'ils doivent être regardés comme absous de toute espèce d'excommunication et d'interdit, comme aussi de toutes autres sentences, censures et peines ecclésiastiques, de quelque manière et pour quelque cause qu'elles aient été portées, si par hasard ils en avaient encouru; en vertu de notre autorité apostolique, et par la teneur de ces présentes, nous ratifions, sanctionnons et confirmons à perpétuité la susdite fondation des cinq bénéfices dans la cathédrale de Rodez, ainsi que les conditions énoncées de leur institution et la dotation qui leur est attribuée. Nous ordonnons que nos présentes lettres

demeurent à jamais fermes, valides et durables, qu'elles ressortissent leur plein et entier effet, et qu'elles soient, en tout et pour tout, entièrement favorables à ceux qu'elles intéressent. Par conséquent, les juges, quels qu'ils soient, ordinaires ou délégués, fussent ils même auditeurs des causes du palais apostolique, nonces du Saint-Siége et cardinaux de la sainte Eglise romaine, légats *à latere*, doivent juger et prononcer selon la teneur de ces lettres, n'ayant ni la faculté, ni le pouvoir que nous leur enlevons à tous et à chacun d'eux, de juger ou d'interpréter autrement; et s'il arrivait à qui que ce soit, quelle que fût d'ailleurs son autorité, d'oser entreprendre sciemment ou par ignorance quelque chose qui fût contraire à ces présentes, nous le déclarons d'avance nul et sans effet. Et cela nonobstant la constitution de notre prédécesseur, d'heureuse mémoire, Benoît XIV sur la division des matières et autres constitutions apostoliques et dispositions générales ou particulières, consignées dans les conciles universels, provinciaux et synodaux, ainsi que toutes coutumes et tous statuts du chapitre de Rodez, fussent-ils même consacrés par serment, par notre approbation apostolique ou autre sanction quelconque, et sans qu'on puisse invoquer toutes autres choses contraires de quelque nature qu'elles soient.

Donné à Rome près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 12 janvier 1875, de notre pontificat l'année vingt-neuvième.

F. Card. Asquini.

† Place du sceau.

PIUS PP. IX.

Ad perpetuam rei memoriam. — Decorum domus Dei, sacrarum cæremoniarum splendorem summopere diligentes, suprema auctoritate nostra sancire ac roborare libenter solemus quidquid sacrorum antistites ad divini cultus augmentum, et sacrorum rituum majestatem amplificandam constituerint. Jam vero expositum nobis est a venerabili fratre Joseph-Christiano-Ernesto Bourret, episcopo Ruthenensi, accedente capituli consensu, quinque beneficia in cathedrali ecclesia sua instituisse et cuique eorum annuam mille sexcentarum libellarum dotem assignasse. In eorumdem autem beneficiorum institutione cautum est, ut beneficia hæc a Ruthenensi episcopo, pro tempore, libere conferantur; ut beneficiorum hujusmodi possessores

canonici ad honorem seu honorarii nominentur et appellentur, iisdem oneribus obnoxii sint, pariterque fruantur honoribus et canonicalibus insigniis ac titulares Ruthenensis capituli canonici, postque hos in choro sedeant, ac supra dicta onera sacrosanctum sacrificium quavis feria secunda, quæ primo loco in singulos menses recurrit, ex mente benefactorum, qui pecuniam in eorumdem beneficiorum censum conficiendum contulerint, offerre perpetuo teneantur. Cautum præterea est, ut hujusmodi beneficiis aucti, nec in capitularibus comitiis, neque in vicarii capitularis electione suffragium ferant. Quo vero istorum beneficiorum institutio et dos sanctiori modo servetur, eademque nullo unquam tempore, quavis causa et obtentu, cum a capitulo, tum a quocumque alio impugnari possit, ab eodem venerabili fratre supplicatum nobis est, ut hujusmodi beneficiorum erectionem, ac leges institutionis eorumdem, nec non dotem illis assignatam ratos habere et confirmare apostolica auctoritate nostra velimus. Nos igitur hujusmodi votis obsecundantes, omnesque et singulos, quibus nostræ hæ litteræ favent, a quibusvis excommunicationis et interdicti, aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris ac pœnis, quovismodo et quavis de causa latis, si quas forte incurrerint, hujus tantum rei gratia, absolventes et absolutos fore censentes, apostolica auctoritate nostra, tenore præsentium, supra dictam quinque beneficiorum in cathedrali ecclesia Ruthenensi erectionem ac leges institutionis eorumdem et dotes iisdem constitutas ratas habemus, perpetuumque in modum confirmamus, sancimus. Decernentes has litteras firmas, validas et efficaces existere et fore, suosque plenarios et integros effectus sortiri et obtinere, dictisque in omnibus et per omnia plenissime suffragari; sicque in præmissis per quoscumque judices ordinarios et delegatos, etiam causarum palatii apostolici auditores, sedis apostolicæ nuntios et S. R. E. Cardinales, etiam de latere legatos, sublata eis et eorum cuilibet quavis aliter judicandi et interpretandi facultate et auctoritate, judicari ac definiri debere, ac irritum et inane, si secus super his a quocumque quavis auctoritate scienter vel ignoranter contigerit attentare. Non obstantibus fel. rec. Benedicti Papæ XIV, prædecessoris nostri, super divisione materiarum, aliisque apostolicis ac in universalibus, provincialibusque et synoda-

libus conciliis editis generalibus vel specialibus constitutionibus et ordinationibus, nec non Ruthenensis capituli, etiam juramento, confirmatione apostolica, vel quavis firmitate alia roboratis statutis et consuetudinibus, cæterisque contrariis quibuscumque.

Datum Romæ apud S. Petrum, sub annulo Piscatoris, die XII. januarii MDCCCLXXV, pontificatus nostri anno vigesimo nono.

F. Card. Asquinius.

† Locus sigilli.

NEMROD ET MÉRODACH.

M. Grivel, de Fribourg, a écrit un mémoire intitulé : *Nemrod et les écritures cunéiformes*, que M. Adrien de Longpérier a communiqué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 30 janvier 1874. Ce mémoire est des plus curieux. Il s'agit de savoir s'il existe des traces du fameux Nemrod de l'Ecriture dans ces inscriptions cunéiformes qu'on a retrouvées en si grand nombre, que l'on commence à déchiffrer si facilement et qui ont déjà fourni tant de précieuses indications sur les premiers temps de l'histoire, indications qui, jusqu'à présent, forment une merveilleuse confirmation des récits de la Bible. Nous laissons la parole à M. Ferdinand Delaunay, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui a résumé le travail de M. Grivel dans le *Journal officiel* :

Les inscriptions cunéiformes trouvées dans la Mésopotamie nous ont révélé les noms de plusieurs rois antiques appartenant aux première dynasties de l'empire de Chaldée. Mais aucun de ces noms n'a encore été identifié avec ceux qui nous sont connus par la Bible ou par l'histoire profane. Le nom même de Nemrod, fils de Cus, fondateur de la dynastie des Couschites, n'a pas été reconnu sur les briques retirées des ruines des villes où fut le commencement de sa domination. M. Grivel explique ce fait par deux raisons. La première, c'est qu'à l'époque où furent écrites les plus anciennes inscriptions trouvées en Chaldée, Nemrod devait déjà appartenir aux temps héroïques de son pays, comme Assur, le fondateur de Ninive, qui n'a pas laissé plus de traces dans les monuments écrits d'Assyrie. La seconde raison, c'est que ce n'est pas sur les briques dépo-

sées dans les fondations des temples de l'ancienne Chaldée que l'on peut espérer retrouver les traces du premier conquérant, mais dans les légendes et dans la mythologie des Babyloniens et des Chaldéens.

Partant de cette dernière considération, M. Grivel croit avoir réussi à retrouver le nom de Nemrod dans les écritures cunéiformes. Pour donner une idée du procédé employé par M. Grivel, il faut savoir qu'il existe dans les écritures cunéiformes des *idéogrammes*, c'est-à-dire des combinaisons de lettres ou de signes dont la prononciation syllabique donne des vocables appartenant à l'ancienne langue d'Accad ; ces idéogrammes étaient lus par les Assyriens très-différemment. Ainsi le nom du dieu Nébo est écrit à l'aide d'un idéogramme dont la prononciation syllabique donne le nom accadien de *an-ak* ; les Assyriens lisaient cet idéogramme dans leur langue : *Nabium*. C'est comme si en français nous lisions : « monseigneur, » le mot écrit « mylord. »

M. Grivel constate d'abord que le dieu nommé *Marduk* ou *Mérodach*, adoré en Babylonie et en Assyrie, n'est ni assyrien, ni sémitique; qu'il est purement accadien. L'un de ses trois ou quatre synonymes est renfermée dans l'idéogramme que les Accadiens lisaient *Amar-ud*. A quelle valeur phonétique correspond en assyrien la lecture accadienne *Amar-ud*? Poser cette question c'est, pour suivre notre comparaison, demander quelle est l'expression anglaise répondant exactement à l'expression française *Monseigneur*.

Pour résoudre le problème, il n'y a qu'à suivre le procédé philologique déjà employé maintes fois pour découvrir les noms assyriens cachés sous une forme accadienne ou idéographique : on substitue aux signes dont se compose l'idéogramme les différentes valeurs qu'on sait leur appartenir. Ainsi, quand on eut découvert un obélisque sur lequel on lisait le nom du roi *Di-manu-bar*, bien qu'on eût d'excellentes raisons de croire que le monument appartenait au roi Salmanazar, on s'aperçut que le premier signe *Di* pouvait se lire aussi *sal* ou *salim*, et le dernier (*bar*) *ussur*. On eut donc le vrai nom *Sal-manu-ussur*, au lieu de *Dimanubar*.

M. Grivel applique ce procédé au vocable *Amar-ud*, l'un des synonymes du dieu Marduk ou Mérodach. La valeur en assyrien

d'*Amar*, d'après le syllabaire d'Assourbanipal (n° 156), est *buuru* qui signifie *luire*, *briller*, *lumière*. Les Assyriens lui ont aussi donné la valeur de *tour*, mot qui dans leur langue signifie lumière. Le participe du verbe *buru* est *nibru* (brillant). D'autre part, *amaru* a pour synonyme *namaru*. On peut donc substituer à la syllabe accadienne *amar*, soit *nibru*, soit *namar* : ce qui donne pour l'un des noms assyriens du dieu Mérodach : *Namar-ud* et *Nibru-ud*. Nibrud répond a la forme *Nebrodes*, employée par l'historien juif Flavius Josèphe; il signifie : *la lumière brillante*, *le splendide*, *l'illustre*, et non *le rebelle*, comme l'ont cru les commentateurs de la Bible.

Après avoir établi que l'idéogramme accadien *Amarud* peut être lu *Nimrud* ou *Nibrud*, M. Grivel cherche à démontrer que *Nimrud* est synonyme de l'accadien *Marduk*. La première syllabe (*mar* ou *mir*) signifie : *lumière*, *jeune*, *beau*, *vermeil*; la seconde (*duk*) signifie : *avoir*, *posséder*. *Marduk* est donc en accadien, *celui qui possède la beauté*, *la splendeur*, *le beau*, *le splendide*, *le brillant*, comme *Nimrud* en assyrien.

L'identification de Nemrod et de Mérodach étant justifiée par l'analyse philologique, il reste à examiner comme contrôle si les qualifications données à Mérodach, dans les textes cunéiformes, correspondent à celles que la Genèse attribue à Nemrod. La Genèse dit : « Et Cus engendra Nemrod, qui commença à être puissant sur la terre. Il fut un fort chasseur devant Jéhova. De là est venu le dicton : Comme Nemrod, le fort chasseur, devant Jéhova. Et le commencement de son règne fut Babel, Erek, Accad et Calne. » Or, M. François Lenormant lit dans un des textes magiques chaldéens récemment étudiés par lui : « Je suis Mérodach, celui qui marche devant Ea; je suis le guerrier, fils aîné de Ea, son messager. »

Ce passage serait identique à celui de la Genèse, si les mots *marchant* et *messager* n'étaient pas remplacés par le fameux *chasseur*. M. Grivel, à ce propos, fait remarquer que Josèphe, qui ne fait que copier et commenter la Bible dans ses *Antiquités judaïques*, appelle Nemrod *violent* et *audacieux*, et non *chasseur*; que le prétendu proverbe ne reparaît nulle part ailleurs dans les Livres saints; qu'enfin *chasser devant le Seigneur* n'a pas de sens

en hébreu, tandis que *marcher devant le Seigneur* est une locution fréquemment employée.

Le savant assyriologue en conclut que le passage de la Genèse pourrait bien être altéré, et il indique comment l'altération serait facile à expliquer paléographiquement.

La Bible dit ensuite que Nemrod commença par régner à Babylone et dans trois autres villes ou contrées de la Chaldée. Elle dit également qu'Assur partit de là et qu'il alla fonder Ninive. C'est pourquoi le prophète Michée appelle l'Assyrie la terre d'Assour, et la Babylonie la terre de Nemrod. La distinction entre Assour et Marduk (Mérodach), l'un comme dieu spécial des Assyriens, l'autre comme dieu de Babylone et de la Chaldée, est aussi clairement établie dans les inscriptions cunéiformes.

Le nom de Mérodach apparaît pour la première fois dans les textes du roi chaldéen Hammourabi (1600 ans avant notre ère), et, dans leurs inscriptions, les autres rois de Babylone invoquent toujours Mérodach comme leur maître, la divinité suprême, le roi du ciel et de la terre; mais ils ne parlent pas d'Assur. Les monarques d'Assyrie au contraire reconnaissent Assur pour le premier de leurs dieux; son idéogramme entre dans la composition des noms royaux. Ce n'est que depuis Assournazirpal (environ neuf siècle avant notre ère) que l'on trouve le nom de Mérodach dans leurs inscriptions où il occupe toujours un rang inférieur après les grands dieux, Assur, Oanès, Ninip, etc.

M. Grivel conclut qu'il y a un accord parfait entre la Bible et les inscriptions cunéiformes sur les mythes ou individualités d'Assur et de Nemrod dans la première, d'Assur et de Mérodach dans les dernières. On voit par là que l'étude de la mythologie asyrienne pourrait nous fournir de précieuses indications sur l'histoire primitive de Babylone et de Ninive.

FERDINAND DELAUNAY.

DROIT CIVIL ECCLÉSIASTIQUE.

1. Chemin de ronde autour des églises. — 2. Imprescriptibilité des chapelles dépendant des églises. — 3. Séparation d'une paroisse; partage des biens. — 4. Traitement des vicaires. — 5. Legs aux pauvres. — 6. Droit de nomination et de révocation des fossoyeurs.

1. — Il résulte d'un avis du conseil d'Etat, approuvé le 25 janvier 1807, avis ayant force de loi, que dans les communes rurales, il doit être « réservé devant et autour des églises, sur le terrain des anciens cimetières qui seront affermés ou aliénés, une place et un chemin de ronde, pour laisser aux églises l'air, le jour nécessaires, une libre circulation et de faciles communications. »

La plupart des églises rurales se trouvant placées à côté ou au milieu des cimetières, la décision du conseil d'Etat a une portée générale. En cas d'aliénation du cimetière, soit pour aménagement d'une place devant l'église, soit pour construction d'une route, soit pour tout autre objet, un chemin de ronde ou processionnal, spécialement affecté au service de l'église, doit être réservé. Quand l'ancien cimetière est conservé, le chemin de ronde existe naturellement.

Aucune disposition légale ne fixe ni la largeur de ce chemin de ronde, ni la distance à laquelle on peut bâtir de l'église. C'est à l'autorité municipale de déterminer l'une et l'autre, en cas d'aliénation du cimetière et de construction ou de plantation dans le voisinage de l'église par un propriétaire riverain. Elle doit se conformer à l'usage, aux exigences de l'intérêt public, en ayant soin seulement de conserver autour de l'église un espace suffisant pour la circulation et le jour.

Le chemin de ronde ne fait point partie de la voie publique, il est une dépendance de l'église. Suivant que l'église appartient à la fabrique ou à la commune, le chemin de ronde appartient à l'une ou à l'autre. En tout cas, il est imprescriptible. Nul ne peut en devenir propriétaire ni par le temps ni d'aucune autre manière. Les propriétaires limitrophes n'ont et ne peuvent avoir sur ce chemin de droit de vue ou de passage. (Jugement

du tribunal civil de Melun du 26 février 1838, confirmé par arrêt de la cour de Paris du 17 août 1839.)

D'où il suit que la fabrique, spécialement chargée de veiller à l'entretien et à la conservation de l'église et de ses dépendances, a qualité devant les tribunaux, soit pour requérir la démolition des constructions élevées sur ce terrain, soit pour faire fermer les jours. La commune a également action dans les deux cas.

Il résulte encore de l'avis précité que, bien qu'en principe le cimetière doive être clos, s'il existait une entrée donnant accès à l'église située au milieu du cimetière, elle ne pourrait être fermée par le maire en vertu de son droit de police, y en eût-il une autre.

Le principe de l'avis est qu'il faut laisser aux églises « de faciles communications. » Si le cimetière dans lequel se trouve l'église est spacieux, une seule entrée est insuffisante pour l'exercice du culte ; elle oblige les fidèles qui arrivent de l'autre côté à faire un grand détour. Dans ce cas encore la fabrique est compétente pour actionner le maire à l'effet d'obtenir la réouverture de l'entrée, qui doit rester libre aussi bien pendant la semaine que le dimanche, l'église devant être facilement accessible tous les jours.

---

2. — Un particulier peut-il être devenu propriétaire d'une chapelle située dans un terrain acquis par lui à l'époque de la Révolution ?

C'est une question de fait à faire décider par les tribunaux. Il s'agit de savoir si cette chapelle servait au culte, si elle peut être considérée comme une dépendance de l'église, et enfin, quelle a été la durée de l'interruption du culte. La Cour de cassation, par arrêt du 1er décembre 1823, a décidé d'une manière générale que l'usage d'une chapelle qui dépend d'une église est imprescriptible.

---

3. — La séparation d'une paroisse en deux est un cas assez rare pour que les difficultés pratiques qu'elle soulève n'aient pas été toutes prévues par des actes législatifs ou administratifs.

En principe, le droit existe aujourd'hui pour les évêques, en vertu du concordat (art. 9), de partager une paroisse en deux nouvelles circonscriptions administratives, de transporter une partie de la juridiction de l'ancien curé à un nouveau. L'article 61 de la loi organique du 18 germinal an X (18 août 1802) porte que le tableau des nouvelles circonscriptions à établir doit être concerté entre les évêques agissant comme délégués du Saint-Siége, et les préfets représentants du chef de l'Etat.

La séparation emporte le partage des biens. Aucun texte de loi ne le dit expressément, mais la conséquence va de soi. En pratique, ce point ne fait pas de doute. Pour des raisons communes aux deux législations française et belge, le tribunal civil de Gand a décidé, par jugement du 11 janvier 1864, que lorsqu'une paroisse était divisée en plusieurs paroisses nouvelles, les biens affectés à l'exercice du culte devaient être partagés proportionnellement à la population respective des paroisses.

La séparation entraîne-t-elle également le partage des biens meubles et immeubles? Il ne saurait être question du partage des églises et des presbytères qui appartiennent à la commune, lors même qu'il ne s'agirait pour la nouvelle paroisse que d'obtenir le prorata de leur valeur. Le seul partage qui puisse avoir lieu est celui des biens dont la fabrique est seule propriétaire et qui sont affectés au service du culte; mais par là il faut entendre aussi bien les immeubles, que la fabrique de la paroisse primitive pourrait posséder à cet usage, que les meubles. Ce partage est général, il comprend non-seulement les revenus de la fabrique, mais toutes les choses du culte, meubles ou immeubles, bancs, cloches, vases sacrés, linges, ornements sacerdotaux, etc. C'est pour cela qu'une des pièces à produire, aux termes de la circulaire ministérielle du 26 août 1842, pour obtenir le décret soit de création d'une nouvelle paroisse, soit de modification des paroisses existantes, est un inventaire de ces objets. Il n'y a d'exception que pour les fondations faites sous la condition de services religieux; la fabrique légataire reste seule en possession des libéralités comme elle a seule la charge des obligations.

---

4. — Le traitement des vicaires est fixé par l'article 40 du

décret du 30 décembre 1809, à 500 francs au plus et 300 francs au moins. En outre, l'État alloue aux vicaires des communes de moins de 5,000 habitants, une indemnité qui est aujourd'hui fixée à 400 francs.

Il est de principe que le traitement est dû par la fabrique; ce n'est qu'à défaut de ressources suffisantes de celle-ci que la commune doit le payer. A cet égard il n'y a pas à considérer la population. Peu importe le chiffre des habitants de la paroisse, si la fabrique a des revenus suffisants, c'est à elle à payer tout ou partie du traitement, proportionnellement à ses moyens. Mais en cas d'insuffisance de ressources, elle a recours contre la commune pour assurer en entier ou en partie le payement du traitement mis à la charge des fabriques et des communes par le décret de 1809. Si le conseil municipal refusait, pour quelque raison que ce soit, autre que celle des facultés pécuniaires de la fabrique, de voter la subvention demandée, cette dépense devrait être inscrite d'office au budget de la commune.

Les administrations locales se sont quelquefois départies de ces règles, soit en exemptant les fabriques de l'obligation du payement du traitement, même lorsqu'elles avaient des revenus suffisants, soit, au contraire, en les obligeant au delà de leurs ressources. Ces écarts, ni dans un sens ni dans l'autre, ne peuvent constituer une jurisprudence contraire à la loi.

---

5. — Quand un legs est fait par testament aux pauvres, sans autre désignation que celle-ci : Je donne ou lègue, ou je veux qu'on donne aux pauvres de la paroisse 1,000 francs, l'héritier ou le légataire universel étant seul chargé de l'exécution du legs, la fabrique, en vertu du nouvel avis du conseil d'État qui permet aux fabriques de recevoir seules, sans l'intervention du maire ni du bureau de bienfaisance, les libéralités testamentaires envers les pauvres, a capacité pour recevoir, moyennant autorisation, la somme léguée.

---

6. — Les cimetières étant, en général, propriété de la commune, c'est à elle à fixer les prix des concessions.

Dans tous les cas, la nomination du fossoyeur appartient exclusivement au maire, en vertu de son droit de police sur les cimetières; il a, par conséquent, toujours le droit de révocation pour le fossoyeur que lui ou son prédécesseur aurait nommé.

Cependant, il pourrait arriver, dans les cas où la commune devrait contribuer au payement du sonneur des cloches de l'église (Avis du conseil d'Etat du 17 juin 1840), que le sonneur, étant en même temps fossoyeur en vertu d'une convention passée entre le curé et le maire, par laquelle la fabrique prendrait à sa charge le payement intégral du sonneur, moyennant la concession à celui-ci de la charge de fossoyeur, ne pût être dépossédé de son emploi par la seule volonté du maire. — *Univers.*

LE JUBILÉ A ROME.

Dans la magnifique letttre encyclique que Notre Saint-Père le Pape Pie IX vient d'adresser à tous les fidèles du monde catholique pour leur annoncer le Jubilé universel de l'année 1875, Sa Sainteté avoue avec douleur qu'elle éprouve un véritable regret de ne pouvoir pas célébrer cette grande solennité selon les rites anciens de l'Eglise.

Ces rites, observés la plupart depuis plusieurs siècles, et dont quelques-uns remontent à une haute antiquité, sont exactement consignés dans le cérémonial des Pontifes Romains.

Les lecteurs des *Annales catholiques* seront sans doute heureux de les connaître. Puissent les indications que nous allons leur donner à ce sujet servir à leur faire mieux apprécier l'excellence de la grâce qui leur est offerte par le Père commun de la grande famille catholique !

Du reste nos renseignements, nous nous empressons de le dire, sont pris à une source sûre, au grand ouvrage de M. le chevalier Moroni sur les chapelles papales.

Mais pour comprendre ce qui suit, il importe de savoir que les quatre principales basiliques de Rome : celle du Sauveur ou de Saint-Jean de Latran, de Saint-Pierre, de Saint-Paul et de Sainte-Marie-Majeure, ont le privilége d'être désignées dans le

temps du Jubilé comme but des stations que les pèlerins doivent accomplir pour gagner les indulgences.

A cette fin même, ces quatre basiliques, outre la porte majeure (ou principale) et les autres portes communes de la façade, ont chacune une porte exceptionnelle, connue sous le nom de porte-sainte. Cette porte n'est ouverte que pendant l'année du Jubilé, et c'est par elle que les pèlerins doivent entrer dans les basiliques. L'ouverture de ces quatre portes se fait avec une grande solennité, comme on le verra tout à l'heure. Immédiatement après le Jubilé et durant les vingt-quatre années qui suivent, la porte-sainte n'est pas seulement fermée, l'ouverture en est complètement bouchée par une muraille de briques et de mortier. Une grande croix de bronze est scellée sur la face extérieure de cette muraille ; et les Romains aussi bien que les étrangers qui visitent la capitale du monde chrétien, ne manquent pas de baiser cette croix avant d'entrer dans les basiliques. Une indulgence est d'ailleurs attachée à cet acte de piété.

Première publication du Jubilé.

Deux publications de l'Indulgence du Jubilé précèdent l'ouverture de cette grande indulgence. La première a lieu le jour de la fête de l'Ascension de l'année précédente. Dans la matinée de ce jour, le Pape, escorté du collége des cardinaux et des principaux prélats de sa cour, se rend en grande cérémonie dans la célèbre salle du Vatican, connue sous le nom de salle Royale. L'un des prélats, le substitut des Brefs, porte l'original de la Bulle d'indiction du Jubilé qui a été préparée à l'avance.

Dès que le Souverain-Pontife a pris place sur son trône, un des prélats dits abréviateurs, vient s'agenouiller à ses pieds et lui demande avec sa bénédiction apostolique, l'autorisation de publier la Bulle d'indiction. Cette permission accordée, le prélat se rend auprès du substitut des Brefs : celui-ci lui remet la Bulle pontificale en présence du Trésorier du palais, des clercs de la chambre et du gouverneur de Rome. Dépositaire de la Bulle, tandis que l'auguste assemblée entre dans la salle Sixtine où le Pape va tenir chapelle et assister à la sainte messe, le prélat abréviateur se dirige avec les mêmes personnages

vers le vaste portique de Saint-Pierre, et montant sur une tribune qui a été disposée près de la porte majeure de la basilique, il donne à haute voix lecture de la Bulle. Pendant cette lecture des Curseurs pontificaux se tiennent au pied de la tribune, portant avec eux des copies imprimées de la Bulle. Immédiatement après, des corps de musique militaire exécutent de brillantes fanfares et des salves d'artillerie, tirées sur la place Saint-Pierre, annoncent la promulgation du décret apostolique.

Tandis que les prélats reprennent le chemin du Vatican pour y assister à la chapelle papale, les Curseurs pontificaux s'empressent d'afficher un exemplaire de la Bulle aux colonnes du portique ; puis ils montent à cheval pour se rendre successivement aux trois autres basiliques stationnales où la Bulle doit être également publiée et affichée. Des tambours et des trompettes les précèdent; leurs bâtons d'argent, symboles de leur dignité, sont placés sur la selle de leurs chevaux : à la tête des autres, l'un d'eux porte tout ouverts à la main les exemplaires de la Bulle qu'ils sont chargés de distribuer. A chacune des basiliques, les Curseurs pontificaux sont reçus par le clergé sous le portique. Lecture y est donnée par eux de la Bulle qu'ils apportent; puis ils l'affichent sur les colonnes ou sur les murs extérieurs de la basilique. Le soir de ce même jour, après l'office des vêpres, nouvelle lecture de la Bulle doit être faite dans chacune des basiliques par le premier bénéficier du chapitre, en présence de tout le clergé.

Quant aux cardinaux et aux divers membres de la prélature, ils reçoivent chacun un exemplaire imprimé de la Bulle, à l'issue de la chapelle papale.

Deuxième publication du Jubilé.

Une deuxième publication a lieu le quatrième dimanche de l'Avent. L'heure, les circonstances et le cérémonial de cette seconde publication sont les mêmes que le jour de l'Ascension avec cette différence que, cette fois, la lecture de la Bulle à la porte majeure de la basilique de Saint-Pierre est faite par deux auditeurs de Rote. L'un fait cette lecture en latin, l'autre en italien.

Observation. Dans l'énoncé des cérémonies susdites, nous

avons supposé que le Souverain-Pontife habitait le Vatican : on sait que le Vatican est en effet la demeure ordinaire des Papes. Mais le cérémonial a prévu le cas où le Saint-Père se trouverait, pour la circonstance dont il s'agit, au palais du Quirinal ou en quelqu'autre des palais pontificaux. Lecture de la Bulle est faite à l'extérieur du palais, soit par le prélat abréviateur le jour de l'Ascension, soit par les deux auditeurs de Rote, le quatrième dimanche de l'Avent; et immédiatement, les Curseurs pontificaux doivent se rendre à Saint-Pierre du Vatican pour y afficher la Bulle, puis aux autres basiliques.

(*La fin au prochain numéro*). L'abbé Dumax.

REVUE DES LIVRES.

1. Camille Desmoulins et les Dantonistes. — 2. Le Prêtre marié. — 3. Union des chrétiens dans le Cœur de Jésus.

1. *Camille Desmoulins*, Lucile Desmoulins, Etude sur les Dantonistes d'après des documents nouveaux et inédits, par Jules Claretie; Paris, 1875, in-8 de 492 pages, avec portraits de Camille Desmoulins et de Lucile, et quelques autographes, chez E. Plon et Ce.

Tout ce qui se rapporte à la première Révolution offre un intérêt d'autant plus vif que nous nous débattons encore contre les conséquences des idées et des faits qu'elle a produits, et que les hommes qui en ont été les principaux acteurs ont de nos jours des admirateurs et des apologistes dont le triomphe ramènerait fatalement les mêmes excès et les mêmes horreurs. Parmi ces acteurs, Camille Desmoulins occupe une place, qui n'est pas la première, sans doute, mais qui a encore une grande importance : le mieux connaître, tel qu'il fut comme publiciste, comme homme public, même comme simple particulier et comme époux, c'est entrer plus avant dans la connaissance de cette terrible époque qui a bouleversé le monde. C'est le but que poursuit M. Jules Claretie et nous rendons justice au soin qu'a pris l'écrivain de recueillir tous les documents relatifs à Camille Desmoulins, à sa femme Lucile, à ses amis, — amis dont la plupart devaient être ses accusateurs et ses bourreaux, — et particulièrement à Danton et au parti dantoniste. Il y a là des documents fort curieux, des faits peu connus qui jettent un nou-

veau jour sur plus d'un événement. M. Jules Claretie a essayé d'être véridique, il l'est, chaque fois qu'il s'appuie uniquement sur les faits et sur les documents ; il se promet d'être impartial, il ne l'est pas, car l'on sent dans toutes ses pages, — et il ne s'en cache pas, du reste, — une admiration pour son héros et pour la Révolution qui ne pourrait qu'égarer un lecteur jeune et peu défiant. L'auteur n'aime pas les excès révolutionnaires, mais il plaide en leur faveur les circonstances atténuantes et il montre des illusions qui peuvent lui faire honneur, mais qui pourraient aussi égarer l'esprit du lecteur. « Sans doute, dit-il en parlant de ces hommes qu'il admire, leur œuvre farouche a des pages qu'il faudrait arracher. Dans les heures troublées où ils se débattirent, ils firent trop bon marché des individus, oubliant que la personnalité humaine est sacrée et que les idées ne se détruisent pas en atteignant les corps. Ils furent plutôt révolutionnaires que républicains et il est temps que la République devienne gouvernement et cesse d'être Révolution (page 363). » Ces lignes indiquent suffisamment quels sont les dispositions d'esprit de l'auteur : il est sincère, mais il n'est guère sévère pour ces hommes qui ont fait répandre tant de sang et qui, d'après son aveu, étaient des athées ou au moins des philosophes sans foi. Jugeant en deux mots toute la vie de Camille Desmoulins, il dit : « La postérité ne lui manquera pas, elle l'absoudra, elle oubliera ses sarcasmes, elle ne verra plus que ses larmes (page 312). » N'est-ce pas avoir l'indulgence bien facile pour un homme qui a voté la mort de Louis XVI en disant : « Manuel, dans son opinion du mois de novembre, a dit : Un roi mort, ce n'est pas un homme de moins. Je vote pour la mort, trop tard peut-être pour l'honneur de la Convention nationale (page 252.) » Le père de Camille Desmoulins lui avait écrit de Guise, à cette occasion : « Mon fils, vous pouvez encore vous immortaliser, mais vous n'avez plus qu'un moment : c'est l'avis d'un père qui vous aime. Voici à peu près ce qu'en votre place je dirais : Je suis républicain et par le cœur et par les actions, j'ai fait mes preuves. J'ai été un des premiers et des plus ardents dénonciateurs de Louis XVI ; par cela même je me récuse. Je le dois à l'austérité de mes principes ; je le dois à la dignité de la Convention ; je le dois à la justice de mes contemporains et de la postérité ; en un mot, je le dois à la République, à Louis XVI et à moi-même (ibid.). »

M. Jules Claretie a raison de rapporter la lettre du père ; il blâme, nous ne dirons pas le vote, mais les paroles du fils. Encore une citation qui montre que le blâme ne peut être sévère sous la plume de l'auteur. « La Convention avait aboli la royauté ; elle frappa le

Roi. Trente ans après le vote rendu contre Louis XVI, le vieux et *intègre* Lakanal écrivait à David (d'Angers), et à propos de son vote de mort : « Pour ma part, j'ai suivi la ligne de mes devoirs et « de mes convictions, et vingt-deux ans d'exil n'ont fait que me « confirmer dans l'opinion que j'avais justifié la confiance de mes « commettants... 1° *Nous avions le droit de juger*. Le décret de « l'Assemblée législative, rendu sur le rapport de Vergniaud, disait : « L'intérêt public exige que le peuple français manifeste sa volonté « par le vœu d'une Convention nationale formée de représentants « investis par lui de pouvoirs *illimités*. 2° *Deux millions d'adresses* « ont félicité cette Assemblée courageuse et juste de son jugement « contre le Roi parjure (pages 251, 252). » Et pas une réflexion de l'auteur sur cette abominable justification du régicide et du despotisme le plus monstrueux !

Résumons-nous. Le livre de M. Claretie apporte des documents précieux pour l'histoire; l'auteur est sincère, et c'est pourquoi, même avec son plaidoyer partial en faveur de Camille Desmoulins, de Danton et d'autres héros révolutionnaires, il en dit assez pour que le lecteur instruit juge ces héros à leur juste valeur; il a fait connaître de touchants détails sur Lucile, la femme de Camille Desmoulins, mais sans voir à quel point l'absence de la chrétienne dans l'épouse rabaissait cette figure, qui eût pu être si belle ; son livre sera intéressant à lire, utile à consulter : nous ne voudrions pa sle faire lire à un jeune homme, nous ne voudrions pas qu'il fût lu par le peuple, aussi facile à égarer que la jeunesse, parce qu'il n'est pas mieux qu'elle sur ses gardes.

---

2. *Le Prêtre marié*, par Jules Barbey d'Aurevilly, 3e edition, Paris, 1875 ; in-12 de 430 pages ; chez Victor Palmé.

Nous le dirons tout de suite, et avec autant de franchise que de chagrin : nous n'aimons pas ce livre, que nous appellerions volontiers l'erreur d'un grand talent et d'une généreuse intention. Sans doute le *Prêtre marié* que l'auteur met en scène dans ce roman, est peint avec une grande, une effrayante énergie, et l'on assiste avec une sorte de terreur à ce supplice de tous les jours, de tous les instants de l'apostat qui a renié son Dieu. Ce monstre d'incrédulité a une fille qui fait le plus extraordinaire contraste avec un tel père, dont elle est l'unique amour et l'adoration, et qu'elle aime à son tour tendrement, qu'elle aime en fille chrétienne qui est disposée à tout souffrir pour expier le crime paternel et pour

sauver l'âme qui lui est chère. Cette fille, précisément, qui est douée de toutes les vertus, de tous les charmes, est, par une espèce de renversement de la fable antique, le vautour rongeant le foie du nouveau Prométhée : elle est en proie à une terrible maladie, chaque jour elle peut mourir, et le père, qui ne vit que pour elle, voit à chaque moment près de lui échapper le seul trésor pour lequel, lui, il est prêt à faire périr l'univers entier, à commettre tous les crimes, à perdre éternellement son âme, à laquelle il ne croit plus. Au milieu de tout cela se développe un amour extraordinaire d'un jeune noble de la contrée pour la fille du *Maudit*, et, autour de ces trois principaux personnages, le prêtre marié, sa fille et le jeune noble, se groupent, sur le second plan, une vieille femme, qui a vu naître et qui a soigné dans son enfance le Maudit, une autre vieille aussi repoussante que méchante, une jeune fille que le jeune noble devait épouser avant de connaître la *fille au prêtre,* les pères des deux jeunes promis, enfin le curé de Néhou, le bon curé, sur lequel M. d'Aurevilly a écrit trois ou quatre des plus belles pages de son livre.

Il y a là, certainement, un sujet fortement conçu et étudié. Mais le titre du livre, tout d'abord, excite une curiosité malsaine ; le Maudit, qu'on devrait détester, est peint en traits qui poussent trop à le faire admirer de l'admiration qu'excite Satan dans le *Paradis perdu de Milton;* cette jeune fille, si pure, si chaste, si angélique, et qui s'est faite secrètement carmélite, afin de sauver plus sûrement son père, admet bien facilement dans son intimité le jeune noble, qui, à son tour, fait bien des extravagances ; et le bon curé lui-même est çà et là présenté comme un mystique naïf que la sombre figure du mauvais prêtre éclipse plus d'une fois. En un mot, tout cet ensemble, d'où se détachent des pages charmantes, des traits profonds, des études prises sur le vif, manque de naturel et trop souvent de vraisemblance. La lecture vous trouble plus qu'elle ne ravit ; on se sent les nerfs émus, le cœur éprouve des palpitations fatigantes, rarement les larmes coulent, et, quand on est arrivé au bout, l'on se sent plutôt sortir d'un cauchemar que d'une ravissante vision. L'âme est troublée, elle n'est pas élevée ; le but suprême de l'art est manqué.

A ces reproches sur l'ensemble, nous ne voudrions pas ajouter des critiques de détails. Cependant, nous devons le faire, parce que nous tenons à ce que les jugements portés ici puissent complètement guider nos lecteurs. Eh bien ! nous demanderons à l'auteur, dont les intentions sont parfaites et dont le talent n'a pas besoin de recourir aux moyens de séduction d'un écrivain médiocre, si les

descriptions — trop nues — de la beauté physique qu'on rencontre dès la seconde page, si la complaisance des détails pour certaines situations, comme à la page 57, comme à la page 145, etc., ne tombent pas dans un réalisme que le véritable artiste, l'artiste chrétien doit éviter ? Nous lui demanderons s'il était bien nécessaire, pour le plan de son livre, de rappeler à propos de Charrette ce qu'il en cite à la page 158, et s'il est bien respectueux pour les sentiments chrétiens de comparer à la Véronique un amant trop profane pour une telle comparaison (p. 181) ? Nous ne faisons que signaler, sans appuyer, les traits qui ne sont que trop multipliés ; — on ne pourrait guère lire quinze pages de suite sans en rencontrer ; — nous ne voulons pas insister, parce que nous pensons en avoir dit assez. Sans doute l'auteur pourra objecter qu'il n'a pas écrit pour des pensionnaires, pour des jeunes gens et des jeunes filles, mais pour des hommes. C'est l'excuse qu'apportait dernièrement M. Alexandre Dumas fils pour son théâtre ; c'est une excuse que nous ne saurions admettre : ce qu'une jeune fille ne peut ni voir ni entendre sans être blessée dans sa délicatesse, n'est bon à voir ni à entendre par personne ; il peut se présenter des nécessités de position : le prêtre, le médecin, le père de famille, le moraliste, peuvent avoir à sonder des plaies hideuses, à pénétrer dans des régions horribles ; ce n'est pas à l'artiste, qui a devant lui l'inépuisable domaine de la fiction, qu'il appartient de mettre sous les yeux de tels tableaux, de faire entendre aux oreilles de telles paroles. Sans aucun doute, l'auteur du *Prêtre marié* s'est proposé un but moral : il a voulu montrer que le prêtre marié est un monstre, mais, ce monstre, il l'a fait si beau, si logique, si intéressant, qu'il l'a grandi. C'est une erreur, et cette erreur le bon sens populaire la repousse heureusement, parce que le bon sens populaire s'est formé par le spectacle de la réalité. Nos pères ont vu, nous voyons encore, hélas ! le prêtre marié qui abjure sa foi ; ces malheureux sont des anges déchus, mais trop de boue les couvre pour qu'il reste quelque chose à admirer en eux. Nous comprendrions qu'on allât jusqu'à la pitié : c'est un sentiment chrétien ; jusqu'à l'admiration, jamais, car l'admiration de la grandeur dans le mal est satanique.

---

3. *Union des chrétiens dans le Cœur de Jésus* pour ramener les âmes à Dieu, réflexions offertes aux âmes pieuses et aux associés du Sacré-Cœur de Jésus, vivant au milieu du monde ; Paris, 1875 ; in-18 de VIII-276 pages ; chez Charles Douniol.

L'auteur de ce livre est une pieuse dame de Paris qui voit, et avec raison, l'union des chrétiens dans le Cœur de Jésus, dans l'amour de Dieu, comme l'un des plus puissants moyens de sauver notre malheureuse société « livrée sans défense à l'esprit du mal, à l'erreur et à l'égoïsme sous toutes ses formes, et marchant inévitablement à sa ruine par la corruption et par la désunion de ses membres. » Son livre a pour but de faire connaître les avantages de cette union dans le Cœur de Jésus, à laquelle elle juge très-justement qu'il convient de donner la forme tangible d'une association. Après avoir montré dans une série de méditations ce qu'est le Cœur de Jésus, elle s'occupe plus particulièrement de cette association, qui doit constituer un apostolat dans la famille et dans le monde, elle indique quelles sont les dispositions intérieures que doivent avoir les associés, les pratiques de piété qui leur conviennent, les vertus qui leur sont plus particulièrement nécessaires, et enfin elle arrive aux moyens pratiques de constituer l'association. Nous sommes persuadé que la lecture de ce petit livre fera un grand bien; nous n'hésitons pas à le recommander à l'attention des pieux lecteurs et nous désirons vivement qu'il contribue à la fondation de cette association qui ne manquerait pas de produire d'excellents fruits. Deux lignes placées en tête de ce livre nous apprennent que les personnes qui voudraient communiquer avec l'auteur, dans l'intérêt du projet d'Association qu'il renferme, peuvent adresser leurs lettres à Paris, à M. le Curé de Saint-Honoré, qui veut bien se charger de les lui faire parvenir. Nous serons heureux, pour notre part, que la publicité donnée par les *Annales* au livre de la pieuse dame, serve à la fondation d'une œuvre que l'auteur soumet d'ailleurs au jugement et à l'approbation de la sainte Eglise.

J. Chantrel.

LA SOCIÉTÉ DE SAINT-RÉGIS.

Le R. P. Monsabré doit, dimanche prochain, 14 mars, dire quelques mots en faveur de la Société de Saint-François Régis établie à Paris, on le sait, pour le mariage civil et religieux des pauvres du département de la Seine et la légitimation des enfants. Cette Société, qui rend de si nombreux services, a des ramifications dans tous les départements et même à l'étranger; en faisant connaître plus particulièrement le bien qu'elle opère à Paris, nous donnerons une idée de celui qu'elle opère ail-

leurs, et nous pensons que nos lecteurs ne seront pas fâchés de trouver ici les renseignements dont on a souvent besoin.

But de la Société charitable de Saint-Régis.

La Société de Saint-Régis a été fondée à Paris en 1826 pour procurer aux indigents les pièces nécessaires à leur mariage. Sont réputés indigents, aux termes de la loi du 10 décembre 1850, ceux qui ne sont pas imposés ou qui payent moins de 10 francs de contributions, et qui justifient d'un certificat d'indigence délivré par le commissaire de police, visé et approuvé par le juge de paix.

Quoique la Société de Saint-Régis ait pour but principal la réhabilitation des unions illicites et la légitimation des enfants, elle n'en accueille pas moins les personnes qui ne vivent pas dans le désordre et qui viennent réclamer son assistance.

Il semble, au premier abord, que les pauvres pourraient se procurer facilement eux-mêmes les actes dont ils ont besoin. Il n'en est rien cependant.

Pour se marier, il faut plusieurs actes de l'état civil; quelques-uns, comme les consentements notariés, les actes de notoriété, les délibérations des conseils de famille pour le mariage des mineurs, les jugements de rectification de noms propres incorrectement écrits, les dispenses civiles en cas de parenté ou d'alliance au degré probibé, etc., etc., sont d'un prix très-élevé. Il est rare qu'un mariage n'occasionne pas une dépense de 10 à 12 francs; très-souvent le sacrifice doit s'élever de 25 à 40 ou 50 fr.; parfois 100 francs même ne suffisent pas.

Le mariage civil, *qui doit toujours précéder le mariage religieux*, est donc d'une véritable difficulté *pour les indigents*, si on ne leur procure pas gratuitement leurs papiers.

Mais il est pour eux un autre obstacle.

Une partie seulement des pauvres de Paris sont nés dans la capitale; les autres sortent de la province ou de l'étranger. Depuis nombre d'années qu'ils habitent Paris, ils ont cessé toutes relations avec leur pays natal; ils ignorent à qui s'adresser pour faire lever leurs actes. Le plus souvent ils ne savent pas même écrire, et n'ont que des idées confuses sur les

lieux et les dates de leur naissance et du décès de leurs parents.

Enfin, si à la mairie on leur a fait une difficulté, souvent très-légère, sur des actes qu'ils auront présentés, ils se persuadent, à tort, que leurs papiers sont absolument repoussés, et que la position honteuse dont ils gémissent est sans remède. Dès lors ils ne pensent plus à se marier. Ils demeurent dans le vice, sans honte et presque sans remords, parce qu'ils regardent leur triste position comme incurable.

Il est donc indispensable de leur venir en aide, de faire pour eux les demandes et les démarches nécessaires, et enfin de résoudre les difficultés qui peuvent se présenter par suite de l'irrégularité des actes.

C'est ce que fait la Société de Saint-Régis. Elle se charge de tout : démarches, correspondances, frais de toute espèce, elle prend tout à son compte.

Les dépenses qu'elle est obligée de faire sont considérables. Elles ont été, en 1874, de 19,706 fr. 85.

Résultats obtenus à Paris.

DEPUIS 1826 JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874	EN 1874 SEULEMENT
61,126 ménages inscrits.	**1,982** ménages inscrits.
52,530 mariages réalisés.	**1,488** mariages réalisés.
28,991 enfants légitimés.	**655** enfants légitimés.

Mode d'admission à la Société.

Le siége et le bureau de la Société de Saint-Régis sont rue du Gindre, n° 3, au premier, près de la place Saint-Sulpice et de la rue du Vieux-Colombier.

C'est là, *et là seulement*, que, tous les dimanches, *à l'exclusion des autres jours de la semaine*, la Société tient, de midi à 1 heure, ses séances pour la réception des pauvres.

Les indigents qui se présentent *pour la première fois* à la Société de Saint-Régis doivent y venir le dimanche, à midi, et être porteurs d'une lettre de recommandation : *cette formalité est de rigueur*. Ils doivent avoir de plus, par lettre, l'adhésion à leur mariage de la part de leurs père et mère et être munis des actes qu'ils peuvent déjà posséder ; enfin, à moins d'empê-

chements graves, il est nécessaire que le futur accompagne sa future.

MM. les Curés, Vicaires et Prêtres des Paroisses de Paris, MM. les Maires et Adjoints, MM. les Administrateurs et Commissaires des bureaux de bienfaisance, les Sœurs de charité, les Frères des écoles chrétiennes, les Membres des conférences de Saint-Vincent de Paul, les Dames appartenant à la Société de charité maternelle, à l'Association des mères de famille, à l'Œuvre des pauvres malades, et enfin à celle des Dames pour la visite des hôpitaux et des prisons, sont en possession de recommander les indigents à la Société de Saint-Régis.

Organisation de la Société.

Conseiller d'honneur :
Président :
Vice-Président : M. Léon Gossin, boulevard Saint-André, n° 2.
Secrétaire : M. Delagroue, rue de l'Ecole-de-Médecine, n° 6.
Trésorier : M. Félix Charoy, rue de Vaugirard, n° 35.
Agent comptable de la Société : M. Debart, rue du Gindre, n° 3.

Souscription en faveur de l'œuvre.

Pour subvenir à ses dépenses, la Société de Saint-Régis n'a d'autre ressource que la charité. Chaque année, une souscription est ouverte, conformément aux articles 35 et 36 de son règlement.

Le taux des souscriptions est laissé à la volonté des souscripteurs ; plusieurs d'entre eux ont adopté le chiffre de 25 francs.

Les personnes qui voudraient souscrire sont priées de remplir la formule ci-dessous, de la signer, et de l'adresser à M. le président de la Société de Saint-Régis, rue du Gindre, n° 3.

Je, soussigné, demeurant à Paris, rue
arrondissement, déclare souscrire pour la somme de
en faveur de l'œuvre de Saint-Régis pour 1875.

On pourra se présenter, pour recevoir cette somme, le
de à heure du

Paris, le 1875.

Signature :

La Société de Saint-Régis prie instamment ses souscripteurs de ne pas se borner à leur souscription personnelle, mais de réunir, autant que possible, plusieurs souscriptions, et de communiquer le présent compte rendu aux personnes qui pourraient s'intéresser à l'œuvre.

VARIÉTÉS

Une conversion. — La *Semaine religieuse* de Nevers raconte le fait suivant, qui s'est passé dans cette ville pendant l'occupation prussienne :

Un jour le bruit se répand dans Nevers qu'on vient d'arrêter un espion prussien d'une certaine importance, et qu'il est retenu dans la prison de la ville. On ignorait qui il était, mais son costume annonçait une certaine aisance plus qu'ordinaire. Son langage (il connaissait parfaitement notre langue), ses bonnes manières, sa jeunesse, une éducation soignée, tout en lui était fait pour intéresser en sa faveur. Il eût volontiers, assure-t-on, acheté sa liberté au prix de deux millions. Nous devons nous hâter d'ajouter que ce n'était pas de la fanfaronnade, car nous avons eu sous les yeux une lettre adressée de Berlin à un des principaux personnages de notre ville, confirmant tout ce que notre prisonnier avait avancé.

Sa famille appartenait aux fils d'Israël, et il avait été élevé dans la religion de ses pères. Cependant il éprouvait des doutes ; son esprit droit lui faisait reconnaître dans Jésus-Christ le Messie annoncé par les prophètes ; à ses yeux, les circonstances de sa naissance, de sa vie cachée, de sa vie publique, de sa mort, concordaient parfaitement avec les anciennes prophéties; en un mot, il ne lui manquait plus que le baptême pour être chrétien, il l'était par conviction.

La prison de Nevers devait être pour lui la porte du ciel. C'est ainsi que souvent la Providence agit avec ses élus, elle les conduit au véritable bonheur en les faisant passer par de rudes épreuves.

Le R. P. F... était alors aumônier de la prison ; son caractère franc et ouvert lui avait gagné la confiance du prisonnier, qui ne tarda pas à demander à s'entretenir avec le prêtre. Bientôt

ces entretiens devinrent pour lui un besoin, ils se multiplièrent. L'israélite lui avait fait part de ses luttes intérieures; il pouvait déjà s'écrier comme autrefois Paul terrassé sur le chemin de Damas : *Domine, quid me vis facere?* « Seigneur, que voulez-vous que je fasse? » Alors ses yeux s'ouvrirent à la lumière et il exprima à son Ananie le désir de recevoir le baptême avant de mourir. Il s'attendait, en effet, au sort qui lui était réservé.

Ce n'était pas, assurait-il, comme espion qu'il s'était avancé jusqu'au centre de la France; mais les apparences étaient contre lui, et il connaissait toute la rigueur des lois de la guerre. Il fut en effet condamné à être fusillé. Cette nouvelle n'ébranla pas son courage; il exprima de nouveau à l'aumônier son désir de recevoir le baptême. Le Père eut encore avec lui plusieurs conférences dans lesquelles il le prépara à ce grand acte; ils passèrent même ensemble une partie de la dernière nuit, et dans un de ces suprêmes entretiens, le P. F... tira de sa poche une fiole d'eau baptismale et la répandit avec émotion sur la tête du catéchumène. Le juif était chrétien.

Le matin une forte détonation se fit entendre dans la cour de la prison; en même temps une âme purifiée et sanctifiée par le baptême s'élevait vers les cieux.

HANS (1).

Ce matin-là le soleil était beau!...
Dans les sentiers qui mènent au village
En serpentant tout le long du côteau
S'acheminaient les enfants de tout âge,
Puis les parents : les jeunes et les vieux.
Ils avaient mis leurs beaux habits de fête;
Et cependant des pleurs mouillaient leurs yeux.
Et tristement chacun courbait la tête.

Entendez-vous siffler dans le hameau
Le fifre aigu, comme un dur vent de bise!...
Venez, lisez : c'est un édit nouveau
Qu'on a collé sur notre vieille église.

Voyez là-bas cette blanche maison
Que le houblon tapisse de verdure,
Ce petit champ où jaunit la moisson,
Ce beau jardin que la vigne cloture.

(1) La musique et les paroles de cette romance patriotique se trouvent chez Allard, rue de l'Abbaye, 13. Prix : 1 franc.

Là vit en paix le vieil instituteur :
C'est le bon Hans qui depuis trente années
A les former s'applique avec ardeur
Leur consacrant ses jours et ses veillées.

Entendez-vous siffler dans le hameau
Le fifre aigu, comme un dur vent de bise?
Venez, lisez : c'est un édit nouveau
Qu'on a collé sur notre vieille église.

Hans avait lu la veille cet édit;
On le chassait, on mettait à sa place
Un gros Saxon, Allemand érudit
Qui du Français doit effacer la trace...

. . . .
Ils sont assis, muets et consternés...
Hans a repris sa leçon de grammaire.
Tous écoutaient ces mots doux et sacrés,
Le testament, les adieux d'une mère.

Entendez-vous siffler dans le hameau
Le fifre aigu, comme un dur vent de bise?
Venez, lisez : c'est un édit nouveau
Qu'on a collé sur notre vieille église.

Puis le vieillard se leva pour partir.
« Adieu! dit-il, pensez à la patrie!
« Si vous voulez un jour y revenir,
« Parlez toujours cette langue chérie... »
Il s'en alla tout droit par le hameau;
Les paysans le suivaient en silence.
Devant l'église il ôta son chapeau :
Il salua, criant : « Vive la France! »

Entendez-vous siffler dans le hameau
Le fifre aigu, comme un dur vent de bise?
Venez, lisez : c'est un édit nouveau
Qu'on a collé sur notre vieille église.

Paris, le 14 mars 1873.

TOURNAFOND.

Par décrets du maréchal de Mac-Mahon, en date du 10 mars, ont été nommés : M. BUFFET, ministre de l'intérieur et vice-président du conseil; — M. DUFAURE, garde des sceaux, ministre de la justice; — M. le duc DECAZES, ministre des affaires étrangères; — M. LÉON SAY, ministre des finances; — M. le général DE CISSEY, ministre de la guerre; — M. le contre-amiral marquis DE MONTAIGNAC, ministre de la marine et des colonies; — M. WALLON, ministre de l'instruction publique et des cultes; — M. CAILLAUX, ministre des travaux publics; — et M. le vicomte DE MEAUX, ministre de l'agriculture et du commerce.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

Sommaire. — L'Eglise de Dieu et l'Eglise de Satan : temple maçonnique à Rome ; consistoire, création de cardinaux, nomination d'évêques, nouvelles circonscriptions diocésaines aux Etats-Unis. — Le Jubilé en province et à Paris. — Conférences de Notre-Dame. — Les œuvres ouvrières ; M. Harmel et l'usine chrétienne. — Nécrologie : le cardinal Barili, l'archevêque de Messine et l'auxiliaire de Colocza.

18 mars 1875.

Rome vient de voir en action les deux Eglises, celle de Satan et celle de Dieu. L'Eglise de Satan a inauguré un temple maçonnique; c'est l'un des bienfaits de l'invasion, que les Romains aient la douleur et la honte de voir chez eux parfaitement libres la franc-maçonnerie, le protestantisme, l'erreur et la corruption, tandis que leur roi et leur père, le vicaire de Jésus-Christ est captif, que la vérité trouve mille obstacles devant elle lorsqu'elle veut se manifester, que les grandes manifestations religieuses, les processions sont interdites, les biens ecclésiastiques *incarcérés* et, en un mot, l'impiété triomphante.

Mais l'Eglise de Dieu n'est point pour cela abattue. Dans les premiers jours de mars avait lieu l'inauguration solennelle du temple maçonnique ; le 15 mars, dans une réunion de cardinaux, Pie IX a montré que l'Eglise, malgré ses épreuves, est toujours vivante, toujours grande, en adjoignant au Sacré-Collége de nouveaux princes, en comblant les vides que la mort fait chaque jour dans l'épiscopat, et en prononçant une de ces allocutions qui témoignent de son inébranlable fermeté et qui sont les signes de prochaines victoires.

Le moment où nous sommes obligé de livrer nos *Annales* à l'impression ne nous permet pas de donner aujourd'hui les actes complets du consistoire du 15 mars et le texte de l'allo-

cution pontificale. Nous aurons donc à compléter nos renseignements d'aujourd'hui.

Pie IX a créé six cardinaux et en a réservé cinq *in petto*, ce qui réduit à neuf, croyons-nous, le nombre des chapeaux vacants. Les cardinaux publiés sont :

1° Mgr Victor *Dechamps*, archevêque de Malines et prélat de Belgique. Mgr Dechamps a d'abord appartenu à l'ordre des Rédemptoristes. Distingué par son éloquence, par sa doctrine, par un caractère à la fois doux et ferme, il fut désigné au Saint-Père pour le siége épiscopal de Namur, d'où il fut promu peu de temps après au siége archiépiscopal de Malines, qui comprend Bruxelles dans sa juridiction. En l'élevant au cardinalat, Pie IX témoigne à la Belgique catholique l'estime qu'il fait du premier de ses pasteurs, et la récompense du dévouement qu'elle ne cesse de témoigner au Saint-Siége. Mgr Dechamps est le premier rédemptoriste élevé aux honneurs de la pourpre.

2° Mgr Henri-Edouard *Manning*, archevêque de Westminster, et revenu de l'erreur anglicane à la véritable Eglise, sans cesser d'être estimé de ses anciens coréligionnaires, qui admirent ses vertus et ses talents. On connaît le mérite de cet homme éminent, qui remplace si glorieusement le cardinal Wiseman sur le siége de Westminster. Son élévation remplit de joie les catholiques anglais, à qui elle promet de nouvelles victoires, Mgr Manning est le premier protestant converti appelé à la poupre.

3° Mgr Jean *Mac-Closkey*, archevêque de New-York, est le premier évêque américain qui fasse partie du Sacré-Collége. Ne convenait-il pas que le premier pape qui ait mis le pied sur la terre d'Amérique, fût aussi le premier qui montrât qu'il n'y a plus de distances pour l'Eglise et qui marquât ainsi les merveilleux progrès faits dans le Nouveau-Monde, particulièrement aux Etats-Unis, par la sainte Eglise catholique? Mgr Mac-Closkey n'est pas moins estimé des protestants que des catholiques ; les premiers ne ressentent pas moins que les seconds l'honneur que Pie IX fait à leur pays.

4° Mgr Miécislas *Ledochowski*, ancien nonce à Bruxelles et archevêque de Posen, est aujourd'hui prisonnier pour la dé-

fense des droits de l'Eglise. C'est le premier évêque captif que Pie IX ait créé cardinal. Il faut remonter aux premières années du dix-huitième siècle pour trouver un exemple semblable. Le pape Clément XI créa alors cardinal Thomas Maillard de Tournon, son légat en Chine, qui mourut dans la prison de Macao. Le *Journal de Florence* rappelle aussi, à ce propos, le vénérable Jean Fisher, évêque de Rochester, qui, ne voulant pas sanctionner le divorce d'Henri VIII, fut enfermé dans la tour de Londres et soumis aux plus cruels traitements. Fisher était octogénaire. Pendant le dernier procès qu'on instruisait contre lui, le pape Paul III le créa cardinal. Henri VIII, furieux de cet acte pontifical, s'écria : « Paul n'a qu'à lui envoyer le chapeau ; j'aurai le soin qu'il ne puisse s'en couvrir la tête. » Fisher fut conduit à l'échafaud. En voyant l'instrument du supplice, le saint et ferme vieillard jeta loin de lui la canne qui soutenait son corps débile, et dit, le visage serein et plein d'enthousiasme : « Courage, mes vieilles jambes ! vous ferez bien encore les « quelques pas qu'il vous reste à parcourir. » Arrivé sur l'échafaud, il adressa au peuple quelques paroles, pria *pour le roi et l'Etat*, entonna à haute voix le *Te Deum*, et se recommanda à la miséricorde divine. Puis, il plaça la tête sur le billot, et cette tête qu'Henri VIII n'avait pas voulu laisser se couvrir du chapeau cardinalice, tomba sous la hache, mais pour être dans l'éternité ornée de l'éclatante couronne du martyre. Mgr Ledochowski a montré, par sa constance et son courage, qu'il est de cette forte et indomptable race des soldats de l'Eglise qui ne refusent jamais à César ce qui appartient à César, mais qui résistent jusqu'au sang et jusqu'à la mort, plutôt que de ne pas rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu.

5° et 6° Mgr Pierre *Giannelli* et Mgr Dominique *Bartolini* sont deux prélats romains d'un rare mérite et de services anciens et éminents. Le premier a concouru aux travaux du Concile ; le second a puissamment secondé le mouvement catholique et préparé la canonisation des martyrs japonais, celle de Germaine Cousin et d'autres saints et la célébration du centenaire de saint Pierre.

Pie IX, dans le consistoire du 15 mars, a préconisé en outre plusieurs évêques : deux pour l'Italie, quatre *in partibus infi-*

delium, deux pour la France, Mgr Lecoq, évêque de Luçon, et Mgr Cotton, évêque de Valence. Puis il a fait connaître les nominations faites par brefs pour les Etats-Unis, et les siéges épiscopaux qui ont été élevés au grade de siéges métropolitains. Voici ces nominations et les modifications dans les circonscriptions diocésaines :

Wheeling. — A l'église cathédrale de Wheeling (Virginie occidentale), le Rév. J.-Joseph *Kain*, curé de Harper's Ferry (diocèse de Richmond), en remplacement de Mgr Whellan, décédé.

Hartford. — A l'église cathédrale de Hartford (Connecticut), le T. R. Thomas *Galberry*, de l'ordre de Saint-Augustin, supérieur du collége de Villa-Nova, et visiteur général des Augustins dans les Etats-Unis, en remplacement de Mgr Mac-Farland, décédé.

Portland. — A l'église cathédrale de Portland (Maine), le R. James A. *Healy*, curé de Saint-Jacques, à Boston, en remplacement de Mgr Bacon, décédé.

Green-Bay. — A l'église cathédrale de Green-Bay (Wisconsin), le T. R. François-Xavier *Krautbauer*, aumônier de Sainte-Marie des Anges, à Milwaukee, et supérieur général des Sœurs de Notre-Dame aux Etats-Unis, en remplacement de Mgr Melcher, décédé.

Peoria. — Création du nouveau diocèse de Peoria (Illinois), démembré du diocèse de Chicago. Le R. Michel *Hurley*, curé de Saint-Patrick, à Peoria, a été nommé premier évêque de Peoria.

Nebraska. — Le R. Jean *Ireland*, curé de la cathédrale et de la paroisse de Saint-Paul (Minnesota) et secrétaire de ce diocèse, a été nommé évêque d'un siége *in partibus infidelium* et vicaire apostolique de Nebraska (y compris les territoires de Wyoming, Montana et une partie de Dakotah), en remplacement de Mgr O'Gorham, décédé.

Minnesota. — Le R. P. Rupert *Seidenbush*, de l'ordre de Saint-Benoît, abbé du monastère de Saint-Louis sur le Lac, dans le canton de Stearns, diocèse de Minnesota, a été nommé évêque d'un siége *in partibus*, et destiné au vicariat apostolique d'une partie de l'Etat de Minnesota, qui vient d'être séparée du diocèse de Saint-Paul, sur l'avis et le désir de Mgr Grace, évêque de Saint-Paul.

Nouvelles provinces ecclésiastiques. — Les évêchés de Boston, de Philadelphie, de Milwaukee et de Santa-Fé (nouveau Mexique) sont élevés au rang d'archevêchés.

Les *Missions catholiques* nous donnent le tableau des modi-

fications apportées par ces créations dans la hiérarchie catholique aux Etats-Unis.

L'archidiocèse de *Saint-Louis* a été divisé en trois archidiocèses : *Saint-Louis*, *Milwaukee* et *Santa-Fé*.

Archidiocèse de *Saint-Louis*, suffragants, diocèses : Alton, Chicago, Dubuque, Saint-Joseph, Nashville, Péoria (nouveau diocèse détaché de Chicago); vicariats apostoliques : Kansas, Idaho, Nébraska.

Archidiocèse de *Milwaukee*, suffragants, diocèses : La Crosse, Marquette, Green-Bay, Saint-Paul ; vicariat apostolique : Minnesota, (détaché de Saint-Paul).

Archidiocèse de *Santa-Fé*, suffragants, vicariats apostoliques : Arizona, Colorado.

L'archidiocèse de *New-York* a été divisé en deux archidiocèses : *New-York* et *Boston*.

Archidiocèse de *New-York*, diocèses suffragants : Albany, Brooklin, Buffalo, Newark, Ogdensburg, Rochester.

Archidiocèse de *Boston*, diocèses suffragants : Hartford, Burlington, Providence, Portland, Springfield.

L'archidiocèse de *Baltimore* a été divisé en deux archidiocèses : *Baltimore* et *Philadelphie*.

Archidiocèse de *Baltimore*, diocèses suffragants : Saint-Augustin, Charleston, Richemond, Savannah, Wheeling, Wilmington.

Archidiocèse de *Philadelphie*, diocèses suffragants : Pittsburg, Erié, Scranton, Harrisburg.

Le mouvement jubilaire, qui prend des proportions de plus en plus considérables, témoigne aussi de la puissante vitalité de l'Eglise en même temps que de la foi des populations. Il est tel, qu'il devient impossible de le suivre. Ce sont les plus magnifiques manifestations de foi et de piété dont les journaux de la province nous apportent chaque jour le récit. Nous avons cité Marseille, Le Mans, Versailles; il faut citer Troyes, Grenoble, Avignon, Nîmes, Lyon, Montpellier, Toulouse, Beauvais, ou plutôt il faut renoncer à citer, parce que c'est partout que se manifeste le réveil religieux.

A Paris, ce n'est plus seulement la presse religieuse, c'est la presse même indifférente ou hostile qui signale ce mouvement extraordinaire, l'un des plus consolants signes de notre temps.

« Le mouvement qui converge vers Notre-Dame est incessant, dit l'*Univers*. Tout le jour, à chaque heure du jour, voitures et piétons débouchent de toutes parts sur le parvis de la vieille église, où de nombreux agents sont de service pour ordonner et discipliner ce mouvement. Dans l'intérieur de la cathédrale, les autels sont sans cesse entourés, et on ne saurait évaluer le nombre des visiteurs. Le concours des vendredis est plus grand encore. La vénération des saintes reliques de la Passion n'est pour ainsi dire pas interrompue dans ces journées; et l'affluence est telle que grand nombre de fidèles renoncent à satisfaire leur dévotion. Ils n'ont pas assez de temps, et il y a trop de presse.

« Les visites des paroisses en corps se continuent; elles ont lieu tous les jours de la semaine. Aux pèlerinages du matin, les curés célèbrent la sainte messe à la cathédrale; l'après-midi, après quelques chants du *Miserere* ou du *Stabat*, ils récitent au milieu de leurs ouailles les prières du Jubilé. C'est ainsi, pour dire cinq *Pater* et cinq *Ave* devant l'autel de Notre-Dame, que les foules descendent de Montmartre, de la Roquette ou de Montparnasse, jusque dans la vieille Cité. Nous avons dit comment ces manifestations paroissiales traversaient la ville. Le clergé et la croix en tête dans une voiture, les fidèles suivent les uns à pied, les autres en voiture. Vendredi, la paroisse de la Madeleine, se rendant à Notre-Dame, faisait une station à Saint-Roch. Le clergé entrait dans cette église que les dernières voitures et les piétons, qui les escortaient en flots épais et pressés, touchaient encore la chapelle de l'Assomption. La rue Saint-Honoré, sur toute cette longueur, était à la lettre remplie et encombrée par cette population.

« En voyant cette troupe fidèle si nombreuse suivant une croix qu'on est obligé de cacher et de voiler, il faut bien sentir l'oppression qui pèse en France sur les consciences catholiques. Les processions parcourent librement les rues de Constantinople et de Jérusalem; à Paris elles sont forcées de se dissimuler à ce point qu'on se demande si elles existent en réalité,

et si ces touchantes démonstrations paroissiales remplissent les conditions des cérémonies publiques auxquelles l'Eglise a attaché ses priviléges. Les bulles pontificales parlent en effet de processions; et le doute où sont restés jusqu'ici les fidèles s'ils réalisaient de la sorte les prescriptions de l'Eglise a diminué sans doute le concours des diverses paroisses.

« Nous sommes heureux de pouvoir noter ici la déclaration faite samedi dernier par Son Em. le cardinal Guibert à la clôture de la retraite des Enfants de Marie. Exprimant son attendrissement et la joie de son cœur pastoral en présence de l'extraordinaire empressement des populations à accomplir, autant qu'il leur était possible, les prescriptions exigées par l'Eglise, le digne et pieux archevêque a annoncé que le Souverain Pontife avait été réjoui d'apprendre cette émotion de la ville de Paris, et que, compatissant à la misère des temps que traverse l'Eglise, touché du réveil de la piété de ce peuple de notre capitale, dont la dévotion autrefois célèbre dans toute l'Eglise, combattue durant de longues années par le jansénisme, pourrait retrouver en un jour ses anciennes et patriotiques traditions, le Souverain Pontife appliquait aux démarches faites en corps par les paroisses tous les priviléges que les bulles pontificales ont attachées aux *processions*. Le prélat a ajouté, au sujet des paroisses récemment annexées à Paris et dont le siége est à de si grandes distances de la cathédrale, des détails que nous n'avons pas besoin de reproduire et qui témoignent de la sollicitude du Souverain Pontife pour les âmes. »

La cinquième conférence du R. P. Montsabré a eu pour objet l'*Homme*, cette création de Dieu qui, mieux que le reste de l'univers, est l'image et la ressemblance de l'être immatériel et des infinies perfections de Dieu. La nature humaine a un côté qui regarde le monde d'en bas, un autre qui regarde le monde d'en haut. Dans le premier, l'orateur voit une triple beauté sur laquelle les créatures inférieures doivent prendre modèle : beauté d'architecture ou anatomique, beauté de fonctions ou physiologique, beauté d'expression ou physionomique; dans le second, une triple beauté aussi à laquelle les créatures supé-

rieures servent de modèle : beauté intellectuelle, beauté morale, beauté sociale. Enfin, considérant l'homme dans ses relations avec l'espace, avec le temps et avec les êtres de la création, il y voit une triple grandeur qui représente l'immensité, l'éternité et la souveraineté de Dieu.

Nous ne pouvons, dans une sèche analyse, indiquer le merveilleux parti que l'éloquent conférencier a su tirer de ces magnifiques divisions. Que de beautés dans la nature du corps humain, dans sa vie et surtout dans cette physionomie qui reflète si admirablement l'âme humaine. Voilà le modèle des créatures inférieures, auxquelles l'orateur adresse cet appel, qui résume ce qu'il vient de dire : « Eléments répandus dans l'espace, venez apprendre à vous grouper en ordre et à vous combiner selon des proportions invariables. Astres du ciel, venez apprendre à obéir aux lois qui vous tiennent enchaînés et aux esprits qui vous gouvernent; fougueux océan, viens apprendre à rhythmer tes palpitations et à chasser de ton sein les eaux propices qui doivent réjouir la terre; fleuves, rivières et ruisseaux, venez apprendre à vous embrancher, à régler votre cours et à multiplier vos salutaires influences; roches antiques, squelettes du globe, venez apprendre à le soutenir et à contenir les élancements de son centre embrasé; abîmes, venez apprendre à cacher vos trésors; montagnes, collines et coteaux, venez apprendre à orner la terre de vos crêtes superbes et de vos contours harmonieux; plantes de tous les climats, animaux des plaines, des forêts et des déserts, venez apprendre à vous former, à vous accroître, à vous conserver, à user de vos sens, à vous mouvoir, à vous reproduire; venez à ce corps qui fut le dernier créé, mais que Dieu voyait avant vous dans ses éternelles pensées, parce qu'il était le plus beau, et que toutes vos beautés étaient copiées à l'avance sur la sienne. »

Citons encore la réponse faite par le conférencier à cette question : Quelle est notre grandeur par rapport à l'espace? « L'homme est le centre de tous les espaces créés; car, qu'est-ce qu'un centre? Un point simple et indivisible qui regarde toutes les circonférences possibles et qui projette ses rayons indéfiniment. Tel est l'homme en son âme intelligente. Aucune distance ne limite ses conceptions; une seule de ses pensées est

plus vaste que l'univers. Au-delà des espaces réels, il imagine des espaces possibles, et au-delà de tous les espaces possibles il conçoit des mondes sans mesure. Ah! vous croyez m'étonner, m'épouvanter, m'aplatir sur la terre, me confondre avec les atomes, parce que vous ouvrez devant mes yeux les perspectives astronomiques! détrompez-vous : je suis plus grand que vos immensités! Place, place à mon esprit! Il fait plus de soixante dix-huit mille lieues à la seconde! En un imperceptible instant, et sans quitter le corps qu'il anime, il traverse l'immensité en tous les sens, s'élance du monde matériel dans le monde des esprits, des sphères sensibles dans la sphère intelligible, du fini dans l'infini; en résumé, du sein de l'espace où il opère, il voit sous lui tous les espaces. »

Mais le temps ne sera-t-il point le vainqueur de l'homme? Erreur, car il a l'immortalité, cette immortalité de l'âme qui ne pourrait cesser d'être que si elle se séparait d'elle-même, comme dit saint Thomas, et cela est impossible. Alors, en présence de l'immortalité, l'orateur s'écrie avec un accent qui émeut profondément et qui soulève son immense auditoire : « Respectez les tombeaux, c'est le livre du peuple. De ses mains naïves il en écrit les pages les plus touchantes, et reçoit en échange des leçons salutaires qu'aucun enseignement ne peut remplacer. Malheur à vous si vous sacrifiez à l'hygiène du corps l'hygiène de l'âme; vous pourrez apprendre à vos dépens ce que c'est qu'un peuple qui oublie ses tombeaux. Mais non, j'ai foi dans le cœur du peuple. Il n'oubliera pas ses chers cimetières. Si loin que vous les exiliez, il prendra sur son pain pour aller les visiter et les fleurir encore, et pour y apprendre et redire à toutes les générations : La chair de l'homme tombe à terre et se flétrit comme l'herbe des champs, mais son âme immortelle subsiste et repose dans le sein de Dieu; l'homme est plus fort que la mort, l'homme est plus grand que le temps. »

Après avoir montré ensuite la ressemblance de l'homme avec Dieu par sa souveraineté sur les créatures, le R. P. Monsabré a terminé par ces conseils qui ont produit une vive impression : « Vous êtes plus grands que l'espace, rendez-vous dignes d'en prendre un jour possession et de le parcourir en triomphateurs,

portés par la main toute-puissante de Dieu. Vous êtes plus grands que le temps, préparez-vous par vos mérites les profits de l'immortalité, c'est-à-dire l'inaltérable félicité des siècles éternels. Vous êtes rois : pitié, je vous en prie, pitié pour les créatures ; ne devenez pas leurs tyrans et leurs bourreaux en les accaparant pour la satisfaction de vos convoitises et en les détournant de leur fin dernière. Elles tendent vers Dieu, ne les arrêtez pas dans l'insatiable gouffre de vos désirs, mais plutôt profitez de votre empire sur elles pour créer des loisirs à votre sacerdoce. Six jours vous sont donnés pour être rois, un jour pour être pontifes ; soyez généreux. Mêlez dans tous les actes de votre vie le sacerdoce à la royauté, et que tout en vous, pensées, désirs, travaux, chante au nom du monde entier, en tous lieux, à toute heure, la gloire du Dieu très-grand et très-bon qui vous a comblé de ses dons. »

Nous avons assisté hier, mercredi, à une réunion qui est l'un des signes de ce réveil religieux dont nous notons les progrès avec tant de bonheur. C'était une assemblée de chefs d'industrie convoquée par l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers. Le but était d'engager les patrons chrétiens à se former en associations par quartiers pour soutenir l'ensemble des œuvres de la famille ouvrière. La question ouvrière, on le sait, c'est la grande question sociale de nos jours, la question qu'il s'agit de résoudre, et de résoudre promptement, sous peine de périr. Nous nous en sommes occupés plus d'une fois dans ces *Annales*, nous avons fait connaître les principales œuvres inspirées par la charité chrétienne pour la résoudre, nous avons signalé à la reconnaissance de nos lecteurs les hommes dévoués qui y consacrent leurs forces, leur temps, leur fortune, et en particulier les deux hommes qui semblent résumer en eux tout ce beau mouvement : M. de Mun, le Pierre l'Ermite des cercles catholiques d'ouvriers, et M. Harmel, qu'on a si justement surnommé l'apôtre de l'usine.

L'assemblée était nombreuse. Mgr de Ségur, qu'on trouve partout où il y a du bien à faire, une bonne œuvre à encourager, présidait ayant à ses côtés M. le duc de Larochefoucault-Bi-

saccia, M. Léon Harmel, MM. de Mun, de la Tour du Pin, marquis des Cars, etc.

M. le capitaine de Mun ouvrit la séance en exposant le plan de l'Œuvre et le concours qu'elle demande des patrons ; puis M. Harmel fit l'histoire de l'usine du Val-des-Bois, et montra par sa propre expérience comment l'usine peut redevenir chrétienne et l'ouvrier retrouver la foi et les contentements intimes des temps passés. Nous n'essayons même pas de donner un résumé de cette histoire, racontée simplement, d'un cœur ému et avec un accent de conviction et d'amour pour l'ouvrier qui a provoqué à plusieurs reprise de chauds applaudissements ; les *Annales* reproduiront cette histoire, l'une des plus belles et des plus intéressantes de nos jours.

Les faits avaient parlé; il était prouvé, par l'expérience même d'un industriel qui occupe deux cents ouvriers dans son usine, que l'ouvrier le plus rebelle peut être ramené à la pratique de la religion. Ce qu'un seul chef d'industrie a pu faire, plusieurs chefs associés ne le pourraient-ils pas faire? Ce qu'un seul a pu faire avec ses propres ressources, les patrons chrétiens de Paris ne le pourraient-ils pas avec les ressources que donne l'association, avec les ressources immenses déjà créées dans la capitale, qui a, pour les familles ouvrières, les crèches, les salles d'asiles, les écoles chrétiennes des Frères et des Sœurs, l'association des Enfants de Marie, les patronnages d'apprentis, les cercles catholiques d'ouvriers ?

C'est ce que M. le comte de Mun et M. le commandant de la Tour de Pin sont venus dire après M. Harmel, et, après eux, dans une de ces chaleureuses improvisations si sympathiques et si entraînantes dont il a le secret, secret qui se trouve dans un cœur tout rempli de dévouement et de charité, M. le capitaine de Mun a fait appel aux adhésions. Assez de paroles, a-t-il dit, il faut des actes. Il ne faut pas dire qu'il y a quelque chose à faire, il faut le faire, il faut que, avant de sortir de la séance, il y ait déjà des signatures données pour la formation des associations de patrons chrétiens par quartier. Il ne s'agit d'ailleurs, d'abord, que d'une déclaration de principes ; mais cette déclaration est par elle-même un engagement : c'est une promesse de s'employer de toutes ses forces à l'amélioration mo-

rale et matérielle du sort de l'ouvrier, en déclarant que l'Eglise catholique a seule les solutions demandées pour les besoins de la société moderne.

M. de Mun, comme ses zélés compagnons d'apostolat, a prononcé le grand mot qui contient toutes ces solutions : l'amour. Il faut aimer l'ouvrier, aimer son âme, aimer son corps, l'aimer comme on aime un frère ; quand les patrons l'aimeront ainsi, toutes les difficultés disparaîtront. Mais, pour l'aimer ainsi, il faut aimer Dieu, il faut avoir la foi, la foi catholique ; c'est le catholicisme qui avait su soustraire le travailleur à l'esclavage et à la tyrannie antique ; l'ouvrier souffre depuis que le catholicisme n'est plus l'âme de la société, il est retombé dans l'esclavage et sous un joug tyrannique depuis que le patron n'est plus chrétien. C'est par le retour au christianisme, c'est en aimant l'ouvrier, c'est en le protégeant contre les tyrannies de l'impiété et de la corruption, c'est en lui rendant Dieu, qu'on lui rendra le bonheur, le contentement de sa position, et que l'on mettra fin à cette guerre sociale qui menace de tout détruire.

Le Sacré-Collége des cardinaux a perdu, le 8 mars, le cardinal Barili. Mgr *Laurent* Barili, ancien nonce en Espagne, était né à Ancône le 1er décembre 1801. Il fut élu archevêque de Tyane *in partibus* et créé cardinal le 13 mars 1868. Il était préfet de la Congrégation des Indulgences et des Saintes-Reliques, et avait fait partie, au moment du Concile, de la commission des *Postulata*.

Le 24 février est mort Mgr *Louis* Natali, archevêque de Messine. Né à Patti, le 12 juin 1799, il était chanoine prieur de la cathédrale de Patti, examinateur synodal et docteur, quand le Saint-Père le préconisa pour le siége de Calta-Girone, le 15 mars 1853. Le 22 février 1867, il fut promu à l'archevêché de Messine, vacant depuis la mort du cardinal François-de-Paule Villadicani (13 juin 1861). La mort de ce saint prélat est une grande perte ; il s'était particulièrement distingué par ses éminentes vertus et son inépuisable charité.

Dans le même mois est mort Mgr *Jean-Baptiste* Néhiba, auxiliaire de l'archevêque de Colocza, né à Bacs, dans ce dio-

cèse. Il avait été élu évêque le 20 décembre 1855 et député auxiliaire de Colocza avec le titre d'évêque de Tinia *in partibus*. Il était tenu en grande estime à Rome à cause de la variété de ses connaissances et de son dévouement au Saint-Siége.

J. CHANTREL.

DOCUMENTS POUR L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

Nos lecteurs ont eu sous les yeux (V. notre numéro du 20 février), la déclaration collective faite par l'épiscopat prussien en réponse à la circulaire de M. de Bismark, datée du 14 mai 1872, sur la future élection pontificale. La *Gazette de Cologne* vient de publier le Bref pontifical que Pie IX a adressé à ces courageux évêques; nous n'en connaissons pas encore le texte latin; en voici la traduction faite par l'*Univers* sur le texte allemand de la *Gazette de Cologne* :

PIE IX, PAPE.

Vénérables frères, salut et bénédiction apostolique.

L'admirable courage avec lequel, au mépris de la colère des puissants, de leurs menaces, de la perte des biens, même du bannissement, de la prison et de la mort, la vérité, la justice et le droit de l'Eglise ont été défendus dans les premiers siècles du christianisme, n'a pas moins été constamment dans la suite l'honneur de l'Eglise de Jésus-Christ. Et c'est la preuve éclatante que dans cette Eglise seule est conservée la véritable, la plus noble liberté, mot creux que l'on fait résonner partout, mais dont la réalité n'existe en fait nulle part ailleurs.

Cette gloire de l'Eglise, vous l'avez de nouveau fait paraître, vénérables frères, lorsque vous avez entrepris d'établir complétement le sens exact des décrets du concile du Vatican contre la fausse interprétation qui en avait été donnée dans une circulaire rendue publique, veillant ainsi à ce que les fidèles ne pussent être trompés et qu'on ne pût trouver dans des jugements malicieux un prétexte de plus d'attenter à la liberté de l'élection du futur Pape. Votre déclaration collective est si lumineuse et si solide, que non-seulement elle ne laisse rien à désirer, mais qu'elle eût suffi pour Nous engager à vous exprimer Notre reconnaissance, si les fausses opinions propagées

par certaines feuilles publiques ne réclamaient de Nous un plus ample témoignage. Dans le dessein de rendre à la circulaire combattue par vous la valeur que lui enlevait votre déclaration, ces feuilles ont osé dire que cette déclaration adoucissait les décrets du Concile et en donnait une explication peu d'accord avec la doctrine certaine de ce Siége apostolique.

Ce sont là des suppositions pleines de malice, des soupçons véritablement calomnieux, et Nous les repoussons de la manière la plus expresse. C'est la vraie doctrine catholique qui est contenue dans votre déclaration, la doctrine du saint Concile et de ce saint Siége apostolique. Elle y est appuyée par des preuves éclatantes, irréfutables, et l'exposition en est si claire, que tout esprit sensé doit tenir pour démontré qu'il n'y a rien dans les décisions du Concile, absolument rien qui soit nouveau, ni qui modifie en quoi que ce soit les rapports existants, ni qui puisse fournir le moindre motif d'opprimer encore l'Eglise et de lui créer des difficultés en vue de l'élection du futur Pape. Sur ce dernier point, — Nous voulons vous en donner publiquement le témoignage, — vous avez, par une protestation très-nette, déclaré solennellement qu'aucun obstacle ne vous arrêterait, et qu'à l'Eglise seule il appartient de se prononcer sur la validité de l'élection du Pape futur.

L'épouvantable tempête qui, de toutes parts, s'est déchaînée contre l'Eglise, cette institutrice de toute vérité, n'a pas d'autre origine que les erreurs semées par l'antique ennemi de Dieu et des hommes, afin de soulever des désordres pour la perte du genre humain. C'est donc contre l'erreur, source de tous les maux, que toutes les armes doivent être tournées. Continuez donc, vénérables frères, à la dévoiler, sous quelque masque qu'elle se déguise, et à la combattre, ainsi que vous l'avez fait par votre admirable déclaration. Car il est impossible que ceux dont l'esprit est droit restent éloignés de la vérité, après que vous l'avez fait briller d'un tel éclat dans votre exposition, et l'erreur, une fois démasquée et combattue avec tant de vigueur, doit finir par être vaincue et disparaître.

Puisse la miséricorde de Dieu accorder promptement ce bienfait à l'Eglise qui souffre et au monde, et puisse Notre bénédiction apostolique vous en être le présage! Cette bénédic-

tion, Nous vous l'accordons, vénérables frères, à tous et à chacun du fond du cœur; en même temps, Nous l'étendons à tous les fidèles de vos diocèses.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 2 mars de l'année 1875, et de Notre pontificat la vingt-neuvième.

PIE IX, PAPE.

CONVERSION D'UN ÉVÊQUE NESTORIEN.

Les *Missions catholiques* publient la lettre suivante de Mgr Augustin Cluzel, des Lazaristes, archevêque d'Héraclée *in partibus* et délégat apostolique de la Perse.

Ourmiah, 24 décembre 1874.

A mon passage à Lyon, je crois vous avoir dit un mot de la conversion de Mgr Guriel, d'Ardichaï, archevêque nestorien et métropolitain de la province d'Ourmiah. Je n'avais alors, pour tout renseignement, qu'un court télégramme qu'on m'avait adressé de Perse à Paris. Aujourd'hui, que j'ai pu voir les choses par moi-même, je viens vous entretenir plus amplement de cette importante conversion.

Mgr Guriel, qui n'est âgé que de trente-trois ans, compte trois années d'épiscopat. Il a été sacré par le patriarche nestorien Mar-Simou, qui réside à Codjanès dans les montagnes du Kurdistan ottoman, à trois petites journées des frontières de la Perse. Dans l'église nestorienne, le patriarche seul peut sacrer un évêque. Mgr Guriel a succédé à son oncle qui portait le même nom, qui était archevêque et métropolitain comme lui. Chez les nestoriens, le nom, les titres, l'épiscopat, tout est héréditaire.

Avant sa conversion, le jeune prélat s'était montré souvent hostile aux catholiques. Pourtant, il avait dit plus d'une fois : « A la fin, je me convertirai ; l'Eglise romaine est la véritable « Eglise. » Personne ne croyait à ses paroles, surtout à cause de sa conduite peu édifiante. Aussi, sa conversion fut-elle un grand sujet d'étonnement.

Un jour, il vint nous rendre visite. Pendant la conversation, il dit à un de nos confrères :

— Je voudrais vous parler en particulier et vous dire ce que j'ai sur le cœur.

On passa dans une autre pièce. A peine assis, le jeune évêque commence un discours, tout rempli des plus beaux textes de l'Écriture, sur la vanité des choses humaines, l'importance du salut et la nécessité de la vraie foi. Il termine en disant : « La « vérité se trouve dans la seule Eglise catholique ; je veux être « catholique ; je le suis. »

Le missionnaire ne sut trop que penser d'une ouverture aussi inattendue. Il ne manqua pas de faire des représentations sur la gravité de cette démarche, sur la nécessité de la bien mûrir et sur le scandale qu'il y aurait à revenir ensuite sur une telle décision.

— Ce n'est pas d'aujourd'hui, répondit Mgr Guriel, que j'ai ce désir au cœur. Comme Saül, j'ai combattu et persécuté l'Eglise, avec cette différence que j'étais de mauvaise foi. Je veux réparer le mal que j'ai causé. Je fais ce pas, et je le fais pour toujours. Soyez sans crainte.

Il se rendit à Gulpartchin, village qui fait partie de son diocèse. Au lieu d'aller, selon son habitude, chez ses parents nestoriens et à l'église hérétique, il alla chez le prêtre catholique et entra dans l'église catholique de la localité, publiant partout sa conversion. De Gulpartchin, il retourna dans sa famille qu'il trouva fort irritée contre lui. Quelque temps après, il vint à Ourmiah pour faire son abjuration solennelle et recevoir l'absolution de l'hérésie. La cérémonie eut lieu aux yeux de tous et avec la profession de foi fort explicite que les nestoriens doivent faire en pareille circonstance.

Mgr Guriel n'eut ensuite rien de plus à cœur que de faire sa confession, pour soulager sa conscience du poids qui l'accablait, disait-il. La confession est ce qui coûte le plus aux nestoriens convertis ; elle met le dernier sceau à leur conversion.

Les ennemis de la sainte Eglise n'avaient pas vu sans émoi l'abjuration de l'archevêque d'Ourmiah. Pour l'amener coûte que coûte à l'apostasie, protestants et nestoriens s'unirent. Prières, promesses, menaces, rien ne fut épargné ; mais tout resta sans succès, même la violence.

Il réussirent, en effet, à circonvenir le fonctionnaire chargé

par le gouvernement persan de protéger les chrétiens. Ce protecteur, arménien de religion, notre ami et même notre élève, fit arrêter le plus notable de nos catholiques d'Ourmiah, parent par alliance de Mgr Guriel. On l'accusa, faussement du reste, de la conversion du prélat. Pour ce crime et sans autre forme de procès, on lui appliqua sur la plante des pieds la plus rude bastonnade que chrétien ait jamais reçue en Perse. Il fut frappé au moyen de verges sèches trempées dans l'eau, puis écroué en prison où il resta quinze jours.

Plus tard, le gouvernement supérieur désavoua ces violences et blâma la conduite du protecteur des chrétiens. Mais il n'a pas encore donné satisfaction à la victime...

Quelques jours après, Mgr Guriel fut mandé devant le même tribunal. On pensait l'intimider. Il s'y rendit sans bravade, mais sans hésitation et sans crainte, accompagné d'un missionnaire. Le gouverneur le reçut poliment et l'interrogea, non sans quelques menaces, sur sa conversion. L'évêque fit alors, en présence d'un public composé de gens de toutes les classes et de toutes les religions, la profession de sa foi nouvelle. Lorsqu'il eut fini, le gouverneur, s'adressant aux adversaires, leur dit : « Qu'avez-vous à opposer ? »

Plusieurs essayèrent de balbutier quelques réponses ; et, comme les plus ardents étaient de soi-disant protestants peu capables de briller dans une discussion de ce genre, il ne fut pas difficile à Mgr Guriel de leur fermer la bouche. Il se retira avec la gloire et le mérite de la confession publique de sa foi.

Mgr Guriel voulut ensuite aller passer une quarantaine de jours à Salmas, au village de Khosrowa, auprès de Mgr Augustin Bar-Chinou, archevêque chaldéen catholique de Salmas et administrateur de toute la province de l'Azerbeidjan. Il fut reçu et logé chez nous, et employa son temps à apprendre les cérémonies de la messe catholique.

Depuis mon arrivée à Ourmiah, je l'étudie avec soin. Tout ce que je vois, tout ce que j'entends, tout ce qu'on me rapporte de lui, me confirme de plus en plus dans l'opinion que sa conversion est sincère et qu'elle sera durable.

Quant aux fruits qu'elle portera, Dieu seul les connaît. Mais on peut espérer qu'ils seront considérables. Déjà à Ardichaï et

ailleurs, un certain nombre de familles ont suivi l'exemple de leur évêque. Le prélat converti témoigne de beaucoup de zèle pour faire partager ses nouvelles convictions à ses anciens diocésains. Il est doué d'une grande facilité de parole, et comme il connaît bien tous les côtés faibles du nestorianisme, il a facilement raison de tout ce qu'on lui oppose.

On sait que les évêques nestoriens ne doivent pas, de toute leur vie, manger de la viande. Il sont, disent-ils, nazaréens. Après sa conversion, Mgr Guriel, sans y être poussé, se mit à en manger publiquement ; nouvelle présomption en faveur de sa sincérité.

Ce qui touche le plus en lui, c'est sa franchise à reconnaître les fautes de sa vie passée. Ceux à qui sa conversion ne plaît pas ne se gênent point pour les lui jeter à la face. Dans ces circonstances, il les avoue sans se plaindre, il les regrette, il s'humilie et dit que comme David, Marie-Madeleine et l'enfant prodigue, il fera pénitence.

Il a quelques biens patrimoniaux. Mais c'est peu pour un évêque, même dans ces pays. Son diocèse nestorien était assez vaste : soixante-dix villages dans la plaine d'Ourmiah, sans compter ceux d'Uchnouch, de Souldouj et de Sooudje-Boulak. Il en tirait quelques revenus qui l'aidaient à vivre. Nous espérons qu'il se reformera autour de lui un beau diocèse catholique composé de ses anciens diocésains.

Cette conversion est un événement capital. Par elle, le nestorianisme se trouve mortellement atteint, et si nous en avons les moyens, nous compterons bientôt plusieurs milliers de nouveaux catholiques.

En Perse, le nestorianisme était condamné à périr. Il devait, tôt ou tard, tomber sous les coups réunis du catholicisme et du protestantisme. Cependant, avec cet évêque jeune et actif, chef d'un grand diocèse, il aurait pu conserver encore, pour nombre d'années, quelque apparence de vie. Avec la conversion de Mgr Guriel, cet espoir est perdu ; les nestoriens eux-mêmes le reconnaissent hautement.

Mon arrivée ici, comme archevêque et délégat apostolique, a produit très-bon effet. Nos catholiques sont transportés de joie; les autres, même les musulmans, m'offrent leurs félicita-

tions. Les protestants seuls sont mécontents et ne le dissimulent point.

Aug. Cluzel.

LE R. P. SCHRADER.

Le *Courrier de la Vienne* publie sur le R. P. Schrader, dont nous avons annoncé la mort, une notice qui sera lue avec le plus grand intérêt. Nous la reproduisons presque toute entière.

Né dans le royaume du Hanovre, incorporé présentement au royaume de Prusse, le R. P. Schrader, fut envoyé de bonne heure dans le célèbre collége germanique fondé par saint Ignace de Loyola, qui a été depuis trois siècles la pépinière de la plupart des hommes illustres dont s'honore l'Eglise d'Allemagne. Là, tourmenté par la passion de l'étude, il s'appliqua sans relâche à la science qui allait devenir l'âme de sa vie, et, pour l'acquérir, y mit cette longue et opiniâtre patience, qui est un si noble apanage de sa race.

Par un bonheur rare, et qui n'est point le moindre trait de la main qui l'avait prédestiné, il lui fut donné pour maître un homme qui, pressentant de bonne heure sa célébrité future, se prit d'estime et d'affection pour lui, et, avec une sorte de tutelle tempérée par l'amitié, lui marqua sa place, que l'avenir devait couronner du plus éclatant succès.

A partir de ce moment, la voie du jeune Schrader était trouvée, et jamais vocation ne fut plus clairement indiquée, ni suivie avec plus de fidélité. Aussi ayant, en 1848, achevé ses études scolaires, il fut reçu immédiatement après au noviciat des jésuites à Rome, et dès l'année 1849, il monta dans la chaire de l'enseignement pour ne plus la quitter.

Louvain, Rome, Vienne, Poitiers ont été tour à tour le théâtre de ses travaux dogmatiques, et partout honoré, recherché, applaudi, il a su, à l'aide d'une exposition lumineuse et méthodique, aux clartés de l'Ecriture interprétée par les conciles et les Pères, inspirer à ses auditeurs le sens théologique qu'il possédait à un si haut degré, leur communiquer son zèle pour l'orthodoxie, et cet esprit conservateur et traditionnel qui, en éloignant des nouveautés dangereuses, assure d'autant plus

à la doctrine sacrée les bienfaits d'un durable et légitime progrès.

Ceux-là seuls qui, ayant conquis en peu de temps un rang distingué, sont obligés de parler tous les jours devant un auditoire d'élite, savent les tourments de la parole publique, tourments qui arrachaient à Cicéron ce cri plaintif : « Quel est l'orateur qui, au moment de parler, n'a senti ses cheveux se raidir et ses extrémités se glacer ? » Le P. Schrader était sujet à ce mal de l'éloquence, parce que sa timidité naturelle et le respect profond dont il était saisi pour l'enseignement de la théologie paralysaient presque sa verve au début de sa leçon. Aussi, il la préparait avec une fatigue religieuse, et de longues heures d'avance, passant en revue ses matériaux amassés péniblement, les fécondant dans la contemplation solitaire de son esprit.

Mais une fois la digue rompue, et quand la parole avait commencé à jaillir à flots de ses lèvres, il avançait à pas mesurés, démembrant chaque question, l'analysant en détail, la résolvant, — discutant, prouvant, concluant avec une précision de termes et une sûreté de logique qui emportaient la conviction et soulevaient l'enthousiasme de ses élèves.

On pourrait croire que l'érudition est incompatible avec l'éloquence, et que la patience nécessaire à l'investigation des antiquités sacrées s'allie mal avec le feu de l'inspiration. C'est une erreur. Pendant ses vingt ans d'enseignement public, le P. Schrader a prouvé que l'une et l'autre faculté peuvent marcher de pair, et il les possédait toutes deux à un degré éminent.

Le cours dont il était chargé n'absorbait pas tous ses loisirs. Doué d'une incomparable souplesse d'esprit, il consacra à d'autres travaux les riches ressources de sa nature. Le premier en date, ce fut ce magnifique monument de la foi et de la piété chrétienne, élevé, en collaboration avec le P. Passaglia, à la gloire de Marie Immaculée, dont la définition solennelle a marqué l'un des grands moments de notre époque. Le P. Schrader, qui était alors professeur de théologie au collége romain, se dévoua à cette tâche pendant trois ans d'un labeur vraiment herculéen, analysant presque tous les monuments de la tradi-

tion catholique, explorant avec un soin minutieux un champ jusqu'ici trop peu connu en Occident, je veux dire les livres liturgiques des Eglises orientales.

Il savait à fond le grec et l'hébreu; mais, pour pénétrer dans toutes les richesses de son sujet, accumulées principalement chez les écrivains de l'Eglise cophte, il se consacra à l'étude de cette langue, comme s'il en eût reçu l'ordre exprès de la Providence, et par là, dépassant tous ses devanciers, non-seulement il a contribué à élever la pieuse croyance au degré de certitude et de clarté qui a permis au Saint-Siége de la ranger définitivement parmi les dogmes de foi, mais de justifier d'une manière irréfragable le décret dogmatique lui-même au point de vue de la théologie catholique.

Quand on lit les écrits du P. Schrader, une des choses qui frappent le plus dans cette mâle intelligence, c'est, outre l'unité de ses plans et la largeur de ses conceptions, une conviction invincible, un souffle de foi dont la contagion est irrésistible. Cette disposition forte et généreuse, ajoutée à ses autres dons, a fait de lui, à la lettre, un vrai champion de l'Eglise de Dieu. Son ouvrage *De Unitate Romana*, qui est, après le *De Immaculato Deiparæ Conceptu*, son livre le plus magistral, en est la preuve éclatante. Jamais il n'y abaisse l'Eglise devant les erreurs du siècle, sa ferme raison les domine de toute la hauteur de la vérité, et s'il y touche, c'est pour les accabler sous le poids d'une logique pressante et vigoureuse.

Ai-je à mentionner ici la part si active et si féconde qu'il eut aux travaux préparatoires du concile du Vatican? Membre de la commission des théologiens du Pape, il fut constamment sur la brèche, écrivant, multipliant ses recherches, ne se refusant jamais, je ne dis pas à un devoir de sa charge nouvelle, mais au simple désir de quiconque venait lui demander le concours de ses lumières et de son vaste savoir.

L'histoire dira que si telle des plus importantes décisions conciliaires put être menée à bonne fin, la gloire en revient dans une large mesure à la fermeté de conduite et à la persévérance de dévouement de cet humble religieux, qui volontiers aurait donné sa vie pour le triomphe d'une cause qui intéressait à un si haut point le bien de l'Eglise universelle.

Après la suspension du concile, appelé à Poitiers pour enseigner dans le grand séminaire de cette ville, le P. Schrader, toujours appliqué infatigablement à reculer les limites de la science sacrée, avait entrepris un nouveau travail, dont l'immensité était de nature à effrayer un autre courage que le sien. Il commença à publier son grand cours de théologie, dont deux volumes seulement ont paru, et un troisième est déjà tout prêt pour être livré à l'impression.

C'est au milieu de cette tâche si considérable qu'il a senti ses forces décroître, et la première atteinte du mal qui devait l'emporter si tôt. Son activité redoublait en approchant du terme. Dieu n'a pas voulu que ce grand ouvrage reçût de la main de son auteur le sceau de la perfection ; mais ce qui en est perdu se retrouvera au livre de vie, où sont écrits les mérites, surtout les sacrifices des grands serviteurs de l'Eglise.

Le P. Schrader avait une grande tendresse au cœur et une candeur d'enfant. L'amitié était un besoin de sa nature, et j'ai eu de touchantes preuves de l'affection qu'il savait inspirer. Il aimait sincèrement ses élèves, et les recevait avec grâce, s'entretenait longtemps avec eux, et quoique dévoré souvent par l'ardeur du travail qu'ils avaient interrompu, rien en lui ne laissait percer l'impatience ou le regret. Eminemment propre à la direc ion des âmes, soutenant les principes sans heurter les personnes, ses conseils étaient acceptés avec d'autant moins de peine, qu'ils étaient donnés avec plus de modestie, et qu'un dévouement éprouvé ne permettait pas d'en suspecter la sincérité.

Sa piété était douce et vive, et le sacerdoce répondait si bien aux qualités de son âme, qu'elle en avait l'esprit avant même d'en recevoir le caractère. D'une exactitude scrupuleuse dans les moindres choses, il s'attachait à chacune comme si elle eût été la seule, et les embrassait toutes avec une égale ardeur.

Jamais il ne se rendait à son cours sans avoir prié à genoux, pour qu'il ne dît rien de contraire à la vérité.

Dans le trajet de sa chambre à la classe, il récitait la Couronne de Marie.

On remarquait dans sa controverse une attention infinie à ne blesser personne, quelles que fussent ses erreurs. Mais cette

douceur n'allait jamais jusqu'au déguisement de sa pensée, et jamais le respect humain ne put diminuer le courage de ses lèvres, et la simplicité de son cœur.

Il croyait ardemment de toute sa foi, et ceux qui l'ont connu savent qu'il eût été capable de toutes les confessions devant tout péril humain.

P. Janni, S. J.

RAYMOND BRUCKER (1).

Raymond Brucker avait trente ans lorsque je l'entrevis chez Latouche, rédacteur en chef du *Figaro*. J'en avais dix-sept, et je faisais très-malheureusement mes premières armes. Par parenthèse, Latouche protégeait encore Félix Pyat, autre débutant que je voyais assez. Il paraissait en ce temps-là fort bon garçon. Le démon littéraire ne semblait pas devoir le mener à mal. Je me rappelle qu'un jour il vint me chercher dans mon grenier pour voir une cérémonie religieuse à Saint-Sulpice. Assurément, ce n'était pas par amour du dogme catholique, mais, si j'ai bonne mémoire, nous n'étions pas encore républicains, et nous ne voulions la mort de personne. Quant à Brucker, nous le regardions passer avec le profond respect que nous inspirait un homme déjà imprimé. Il était auteur du *Maçon*, et, je crois, des *Intimes*, romans fameux. Dans ce moment-là, au lendemain de la révolution de juillet, il faisait de la politique et demandait la tête des ministres de Charles X, indice de sentiments avancés. L'un d'eux, M. de Peyronnet, ayant connu ce vœu, lui envoya son portrait avec un quatrain où il lui disait que, n'étant pas libre de lui porter sa tête, il le priait de se contenter de la copie. Brucker trouva que le ministre « parjure » avait plus d'esprit et de courage que les innombrables sots occupés à clabauder des cris de mort qui profitaient surtout aux vainqueurs. En effrayant la France, on couronnait Louis-Philippe. Cette conséquence apparut au journaliste. Il remercia le ministre prisonnier de la clémente leçon qui lui

(1) Extrait de l'*Univers*. Raymond Brucker, qui vient de mourir, était né à Compiègne vers 1805, dit le Dictionnaire Vapereau, qui n'a garde de dire un mot de sa conversion. (N. des *Ann.*).

faisait comprendre sa folie. Ce fut le point de départ de réflexions dont sa conversion religieuse et politique fut le résultat. Ses commencements, ses habitudes, le milieu dans lequel il avait engagé sa vie étaient contraires à ce changement; mais l'âme est naturellement chrétienne, et la miséricorde divine est infinie. Pour venir à la foi, il suffit de ne pas repousser toujours une lumière qui s'offre souvent.

Néanmoins, il y fallut du temps et de l'effort. Brucker avait été ouvrier lapidaire, il s'était instruit dans les livres frivoles de l'époque et livré avec allégresse à tous ses mauvais courants. C'était un incrédule de 1830, c'est-à-dire un fanatique d'incrédulité. 1830 fut un pillage et un gaspillage de toutes les choses de l'esprit accompli avec une sorte de ferveur. Pendant quelques années, on crut vraiment à l'incrédulité; on crut qu'elle était une source de force et de vie d'où jailliraient des merveilles. Cette dévotion eut ses apôtres, presque ses martyrs. Ce n'était pas du tout le plat néant matériel où les meneurs se sont promptement endormis, et où semble s'être irrémédiablement enfoncée la jeunesse qui a succédé.

On les a appelés « la forte génération de 1830. » Après quarante ans, il en reste deux types vivants : l'un est M. Hugo, qui a persévéré dans la poursuite de l'idéal, et qui nous fait voir où l'a mené cet idéal; l'autre, oserai-je le dire? est M. de Villemessant, qui montre ce que la sève commune a engendré. Pour commencer, *Hernani* et le saint-simonisme; pour résumer et finir, *Figaro*, résurrection aggravée de la décadence d'avant 1789, triomphe du mépris de tout. Telle a été « la forte génération de 1830, » dont le haut gouvernement n'a cessé d'appartenir à M. Thiers, pontife du *Figarotisme*.

Ce qui fut véritablement fort en 1830, c'est le petit nombre d'hommes qui eurent de bonne heure l'avantage de se tirer de son esprit, dans lequel ils étaient nés, pour rester ou redevenir fidèles au vieil esprit chrétien et français. Ceux-là eurent à combattre la foule et eux-mêmes. Ils durent, à leurs dépens, retrouver une tradition pour eux perdue, relever et embrasser des autels méprisés, se vouer à des combats obscurs, et enfin se perdre dans les substructions d'un édifice à reconstruire qu'ils ne verraient que par la foi de leur cœur. Cet avenir s'of-

frait à Brucker et d'abord l'effraya. Le sacrifice sans doute n'est rien, une fois accepté. A la fin de la vie, il paraît avoir été une occupation féconde en joies et en gain dont on est aussi fier que reconnaissant; mais on en juge autrement lorsqu'il faut s'y résoudre au cours d'une carrière qui s'est marqué un but tout différent. En 1830, Brucker était un homme de lettres applaudi, et pouvait se croire de l'importance. On avait inventé le jeune roman et sa mission. Victor Hugo, Honoré Balzac, Mme Sand pensaient bien réformer le monde. Brucker n'avait pas de moindres prétentions; il se croyait sur les voies de la fortune et de la gloire.

Une conversion l'en détournait. On sent que de tels changements d'idées font changer de vie et de chemin. Plus de hourrahs, plus de profits, pas même d'appointements! La dérision, le dédain, l'oubli, probablement la misère, voilà les suites naturelles d'une conversion. Elles inquiétaient l'homme qui avait demandé la tête des ministres. — La tête, disait-il plus tard, on n'y tenait pas par-dessus tout; mais c'était une façon noble de faire entendre qu'on accepterait la place.

L'ambition cependant n'était au fond qu'un prétexte à garder sa liberté, qu'il sentait compromise par les demandes que Dieu faisait à son cœur. Il voulait (lui-même employait ces expressions d'une sévérité railleuse) *rester le propagateur des vices dont il était le produit.* — Dieu, disait-il encore, ne nous prend pas en traître. Quand son esprit commence à travailler sérieusement le nôtre, il nous fait voir toute la peine et nous cache souvent toute la douceur. Quant à moi, du moins, ce fut ainsi. Je refusais de me rendre. Je ne sentais point l'abjection des choses qu'il fallait abjurer, ou j'en sentais l'abjection et je n'en avais pas l'horreur. Dieu me paraissait dur et même révoltant. Je fus contraint de mettre les pouces comme un criminel que l'on mène en prison. J'ai dû me convaincre de beaucoup d'amour pour la pourriture. Certes, j'ai été un Lazare épris du tombeau! Mais Jésus avait fait ôter la pierre et me commandait de sortir.

Vers 1839 il *sortit* enfin, vainqueur de lui-même malgré lui-même. Je ne l'avais pas revu depuis 1830. Je le retrouvai chrétien. Il était malade, et définitivement pauvre; mais d'une so-

lidité éternelle. Attaché à la recherche de la vérité, il avait négligé la littérature, son unique gagne-pain. Il en était venu à ne pouvoir plus rien faire qui eût cours au marché. Ce qu'il produisait semblait trop bizarre et l'était en effet. Les débitants n'en voulaient pas. Il avait comme perdu le talent d'écrire pour les journaux et pour le public. Sa forme n'était plus en harmonie avec sa pensée. Pour ses anciens amis, il était devenu obscur; les nouveaux, peu nombreux, le suspectaient. Là on le déclarait fou, ailleurs chimérique et peut-être hérétique. Il n'était ni l'un ni l'autre, mais une transformation singulière s'était opérée, dont il ne pouvait encore se rendre compte à lui-même. Il n'était plus écrivain, il était orateur. A la place du talent d'écrire, il avait excellemment le don de parler. Pour écrire, le vin nouveau fermentait trop dans le vieux vase de l'homme de lettres. Son encrier se remplissait pour ainsi dire d'écume. Devant un auditoire, quel qu'il fût, un feu vif, éclatant, impétueux. Il lui fallait sous les yeux la figure vivante, orgueilleuse et inepte de l'incrédulité. Alors, il avait toute sa valeur, et je peux dire tout son génie. Il exposait avec clarté, discutait avec ordre, pressait, exhortait, raillait terriblement. Rien n'était plus ingénieux, plus soudain, plus redoutable et plus persuasif que Brucker dans les combats improvisés qu'il livrait partout.

Lorsqu'il se connut cette force surprenante, il n'eut plus d'autre dessein que de l'exercer, et il devint le chevalier errant du bon sens chrétien sur le pavé de Paris. Assez content de posséder la vérité et de la confesser, il chercha des disputes, ce fut son but. Tout lieu, tout temps, tout adversaire, tout accueil lui étaient bons. Il dînait quand et comme il pouvait.

Cet homme, qui avait une femme et des enfants et à qui survivait un reste de réputation littéraire, ne se préoccupa plus d'entretenir tout cela. Son affaire, son service étaient de parler de Dieu et de l'Eglise. Il faisait son service et laissait à Dieu de lui procurer le nécessaire, comptant pour rien le superflu. Dieu fit le nécessaire, et Brucker, toute sa vie, continua de parler sans relâche et sans gloire, mais non sans succès. Dans les clubs de science ou de politique, favorables ou contraires, tantôt pour la foule, souvent pour un seul individu, il tenait

son perpétuel discours perpétuellement varié. Dieu faisait ensuite le perpétuel miracle du pain quotidien de son serviteur. Il m'est arrivé souvent de voir ces traits de la Providence. J'ai eu l'honneur, plusieurs fois, de porter l'aumône de Donoso Cortès, ambassadeur d'Espagne, qui manquait de chemises, à Raymond Brucker, avocat de Dieu, qui manquait de pain. Ces deux grands orateurs agissaient en ces rencontres aussi humblement, aussi noblement l'un que l'autre. Donoso Cortès donnait avec respect, de la part de Dieu, ce qu'il devait à son frère; Brucker recevait avec reconnaissance et tranquillité, de la part de Dieu, ce que son frère lui donnait. Tous deux étaient de vrais et grands pauvres, et tous deux de grands et vrais serviteurs de la vérité. Aux funérailles de Donoso Cortès, Brucker parut serein et gai, comme de coutume. Je lui dis qu'il perdait bravement une rente. — « J'en ai le droit, me dit-il; je viens ici me réjouir, parce que Dieu récompense mon ami et achève de payer ma dette. »

Dieu payait aussi à Brucker, et dès lors, la dette que nous avons tous envers lui pour le bien que nous faisaient ses discours et plus encore son exemple. Il a travaillé quarante ans pour la gloire et pour l'amour de Dieu, avec talent, courage et grandeur. Il a été l'orateur assurément le moins remarqué, mais assurément aussi l'un des plus remarquables de ce temps, et le plus ferme esprit et le plus grand cœur que l'on pût voir. Le clergé, qui a toute intelligence et tout discernement, le faisait parler dans les églises aux réunions de Saint-François-Xavier. Il y était aussi digne qu'il savait, en d'autres lieux, se rendre piquant. Son éloquence n'y perdait rien. Quoi qu'il sût admirablement se faire écouter du peuple, ce n'était pas du tout ce qu'on appelle un orateur populaire. Il savait se plier à toutes les circonstances, employer tous les langages. Il était plein d'érudition, de ressources, d'à-propos, et se servait de l'Evangile en théologien. Beaucoup de prêtres des plus savants et des plus respectables ont été ses amis. C'est grâce à eux surtout qu'il a pu ne pas mourir tout à fait de faim. Ils ne l'ont pas empêché d'être pauvre; comme lui-même ils respectaient sa pauvreté, dont ils connaissaient le mérite et le prix.

On ferait un volume de ses réparties. Je n'en veux citer

qu'une, qui me semble le peindre parfaitement. Un jour, dans je ne sais quelle réunion prétendue littéraire et scientifique, il avait parlé de l'Incarnation. Un membre prit la parole après lui, et parmi beaucoup de dédains et d'invectives fort peu parlementaires, il dit qu'il n'admettait pas cette fable de l'Incarnation; qu'il lui suffisait de sentir et d'adorer Dieu dans son cœur. Ce discours fini et applaudi, Brucker répondit sans quitter sa place : « Monsieur ne comprend pas l'Incarnation d'un Dieu dans la nature humaine, mais monsieur admet le séjour de Dieu dans l'individu. Ce n'est plus l'Incarnation, c'est l'encanaillement. Si nous allons visiter Dieu par là, prenons du vinaigre des quatre-voleurs. »

Il était plein de ces saillies, de ces hardiesses, appropriées à ceux qui l'écoutaient. Souvent elles le rendaient vainqueur là où la raison semblait devoir échouer. Une fois, en 1848, dans un club, on le mit en joue. Toute la salle était contre lui. Il les regarda de sang-froid et les ramena d'un seul mot que je n'ose redire, quoique M. Hugo l'ait rendu classique dans un récit de bataille. Cette fois-là, Brucker se vit offrir la présidence.

Il avait d'autres mots pour d'autres auditoires et d'autres situations. Il montrait un prodigieux bon sens sur les hommes et sur les choses. Aucune renommée ne pouvait le surprendre; aucun crédit ne pouvait le détourner du vrai. Il ne se trompait pas et ne feignait pas de se tromper. Il avait l'oreille juste, le sens fin et acéré. Les défections les plus cauteleuses ne l'abusaient pas un instant. Il les dénonçait tout haut quand personne encore ne voulait les voir et ne pouvait y croire.

Il partait de cette règle assurée : — Tout homme, disait-il, qui s'obstine à n'être pas catholique apostolique romain, cet homme, fût-il un puits de science, s'abuse, et eût-il tout l'esprit du monde, est bête. Il finira par en convaincre la terre, et bien plus par se l'avouer à lui-même. A l'entrée de l'éternité il s'écriera ! *Ergo erravi*, j'ai donc été un sot ! L'Ecriture nous en donne l'assurance, et Tertullien ajoute : Un sot *éternel !* Prévenons-en tout de suite les gens de mérite qui s'amusent à prétendre que le Saint-Esprit les menace pour rire et a voulu les instruire de ce qu'il ne savait pas. Ils diront : *Erravimus*, je le certifie. S'ils se fâchent, tant pis pour eux; je les avertis,

comme Dieu m'en donne l'ordre, et comme eux-mêmes m'en donnent le droit. Je veux bien qu'ils sifflent ma crédulité et qu'ils punissent mon obéissance, mais je ne veux pas être un sot éternel.

Comme c'était un diseur de vérités, c'était un donneur d'idées. Plus d'un mot de Brucker, tombé dans une oreille attentive, est devenu un chapitre. Pour ma part, je le sais.

Mais le côté admirable de Brucker, c'est d'avoir su être pauvre. Il a vraiment mérité cette belle vocation qui est l'attribut magnifique de la grande vie chrétienne. Il l'a comprise, il l'a maintenue, il l'aurait défendue. Deux ou trois fois, voyant que l'on jeûnait trop autour de lui, il voulut accepter une situation à peu près fixe, fort humble d'ailleurs, celle de rédacteur d'un journal de province. Il n'a pu y rester : il lui fallait convertir des Parisiens. Cet homme ne pouvait porter un autre collier. Il voulait défendre son Dieu, et par là même la société, mais pour rien. C'était son prix. Après tout, il avait bien le droit de mourir de faim.

Commençant à sentir la fatigue, il prit cependant, sous l'empire, une petite place dans l'assistance publique. Elle lui rapportait quinze ou dix-huit cents francs. C'était si peu de chose qu'il put la remplir comme si elle n'était pas payée, avec un grand labeur et un grand zèle. Après un certain nombre d'années, on jugea bon d'en faire l'économie. Peut-être qu'il était arrivé à l'âge de la réforme. Il tomba dans la misère. Le changement ne méritait pas qu'il s'en aperçût. — « J'imite M. Thiers, disait-il, je reviens à mes chères études, ou plutôt je les continue. L'Evangile tient lieu de tout. »

C'est ainsi qu'il est mort, totalement épuisé, comme il devait mourir, dans le baiser du Seigneur. Serviteur bon et fidèle, entrez dans la joie de votre Dieu!

Louis Veuillot.

LE RÉGIME DU CARÊME.

Sous ce titre, le *Monde* publie une excellente étude que nous allons reproduire presque en entier; elle viendra à propos, au moment où nous allons entrer dans la Semaine qui rappelle à peu

près seule maintenant quelques-unes des sévérités de l'ancienne discipline ecclésiastique en ce qui concerne le carême.

La médecine et l'hygiène donnent-elles leur approbation au régime que l'Eglise prescrit en carême?... Sur ce point comme sur tout le reste, l'Eglise est en parfait accord avec la science, je parle de la vraie science, de celle qui examine, réfléchit, étudie avant de se prononcer, non de cette science fanatique et prévenue qui déclare d'avance mauvais tout ce qui est catholique, et qui, sans plus ample examen, dénonce le régime du carême comme absurde et incompatible avec nos estomacs et la vie active que l'on mène en notre siècle.

Je ne conteste pas les avantages du régime animal. Il est d'observation vulgaire qu'il exerce sur l'état physique de l'homme une action éminemment fortifiante et corroborative. Il rend la constitution plus robuste, et donne au système musculaire la plus haute énergie. Ce régime, surtout si l'on y joint les boissons fermentées, rend l'homme vif, actif, vigoureux, bouillant, téméraire, audacieux, capable des plus rudes et des plus pénibles travaux, surtout des plus grandes fatigues, comme, par exemple, celles de la guerre. Les animaux carnivores sont en général plus forts et plus robustes que les herbivores.

Mais le régime trop animal a de grands inconvénients. En nourrissant trop abondamment, il produit souvent une vraie pléthore sanguine et une exubérance nutritive. De là l'origine et la cause d'un grand nombre de maladies. Examinez tous ces gros mangeurs de viande, ces gourmands rubiconds et polysarques, pour peu qu'ils soient sanguins, vous verrez succéder à leurs vastes ingurgitations de chairs et à leurs amples libations bachiques une foule de maux, tels que des apoplexies, des hémorrhagies, des hémoptysies, la goutte, les anévrismes, et un nombre presque infini de maladies. Lorsque je vois, disait quelqu'un, ces tables couvertes de tant de mets, je m'imagine voir la goutte, la fièvre et la plupart des autres maladies cachées en embuscade sous chaque plat. Voyez, dit Horace, qui cependant n'était pas un modèle de sobriété, voyez les visages pâles des intempérants : le corps surchargé de nourriture et fatigué d'excès appesantit l'esprit ; au lieu que

l'homme sobre se couche, s'endort et se lève sain et dispos. Nos avons, a dit Diderot, deux sortes de personnes dans la société, les médecins et les cuisiniers, dont les premiers travaillent sans cesse à conserver notre santé, et les autres à la détruire ; avec cette différence que les derniers sont bien plus plus sûrs de leur fait que les premiers.

L'observateur de tous les temps s'accorde donc à dire qu'un régime trop animal est pernicieux pour la santé.

D'un autre côté, il est également incontestable que le régime végétal exclusif, composé de fécules, de pommes de terre, de riz et surtout de fruits sucrés et aqueux et de légumes herbacés, affaiblit le corps et le physique de l'homme ; il est dépressif et débilitant. Les peuples qui en font usage sont moins pétuants, moins expansifs, moins forts et moins fougueux, et par là même moins belliqueux et moins conquérants.

Mais s'il est certain que le régime végétal active moins le mouvement vital, qu'il le rend plus mesuré et plus modéré, il n'est pas moins certain que cette vie plus calme use moins le corps, et que les exemples de longévité que l'on peut citer sont tous pris parmi les personnes qui ont vécu d'une manière sobre et frugale. Si l'on n'observe pas dans l'homme tempérant ce grand déploiement extérieur, cette pétulante expansion de forces que l'on rencontre chez ceux qui *brûlent leur vie* dans une activité exagérée, et qui ont besoin pour cela d'un régime animal, du moins on trouve chez lui la sagesse, la paix, la sévérité, et, par suite, souvent la longévité. A une vie sobre se joignent ordinairement des mœurs douces, paisibles, exemptes de grandes passions. La vie se retrempe dans les privations et l'abstinence ; elle y devient plus forte et plus longue. Ainsi donc, si le régime végétal ne donne pas un aussi vif sentiment de l'existence, s'il ne rend pas la vie si active et si intense, il ne paraît pas pour cela en diminuer les forces radicales, puisqu'il en augmente la durée. Mais, pour que ce résultat soit atteint, il faut qu'il soit joint à l'exercice musculaire, au grand air, comme chez les paysans bas-bretons, chez les laboureurs irlandais, les durs Auvergnats, les montagnards écossais, etc.

Qu'est-il du reste besoin d'insister davantage pour prouver que la tempérance est utile à la santé ? De tout temps il n'y a

eu qu'une voix pour le proclamer. Elle tient lieu de médecin :

> Si tibi deficiant medici, medici tibi fiant.
> Hæc tria : mens hilaris, requies, moderata diæta.

Dans les beaux jours de leur république, les anciens Romains, laborieux, sobres et tempérants, furent six cents ans sans avoir besoin de médecins. On connaît cet adage de l'école de Salerne : *Modicus cibi*, *medicus sibi*, qui mange peu est son médecin à soi-même.

Il ne faudrait pas conclure de là qu'une nourriture exclusivement végétale est celle qui convient le mieux à l'homme. Non : elle serait trop débilitante, comme nous le disions en commençant. Ce que nous avons de mieux à faire, c'est d'user d'une alimentation mixte, d'user tantôt de viande, tantôt de végétaux. Mais ne nous imaginons pas qu'une abstinence de quelque temps, et une nourriture moins copieuse, un carême en un mot, soit une chose mauvaise à la santé : au contraire, pour nous, catholiques, c'est un appel forcé à la tempérance, et la tempérance habituelle prolonge la vie, entretient la santé, rend la médecine presque inutile. Du reste, avec les adoucissements maintenant apportés au carême, l'obligation n'est vraiment pas bien pénible.

Que dirai-je maintenant si j'examine l'influence comparative des deux régimes, non plus sur le physique, mais sur le moral ?

Si le régime animal excite tout l'organisme, rend l'homme hardi et courageux, il est loin d'exercer la même influence favorable sur l'intelligence. Les gros mangeurs de viande sont rarement intelligents. Une intempérance abrutissante est souvent leur triste apanage. Le gros ventre fait le gros entendement, dit Réveillé-Parise. Plutarque défend l'usage de la viande aux penseurs et aux savants. C'est là une thèse générale qui souffre de nombreuses exceptions ; mais les exceptions n'infirment pas la règle : le plus souvent l'homme intempérant, tout livré à l'empire des sens, s'abandonne à l'attrait grossier des impulsions animales, aux passions abrutissantes, aux actions basses et dégradantes. Il est prodigue, dissipateur, turbulent, fougueux, libertin, débauché. Or, la culture de l'intelligence s'allie diffi-

cilement avec tous ces vices. Aussi l'on peut dire que l'intempérance est le tombeau de l'intelligence. Rien n'éteint le feu de l'imagination, ne fausse le jugement et ne rend stupide comme les excès continuels de la bonne chère et du vin. Voyez ces Apicius, ces épais Vitellius qui s'emplissent de viande et de vin plusieurs fois par jour, engloutissent sans cesse, vomissent et mangent encore! Ils sont d'une nullité complète : manger, boire, dormir, digérer, à la manière des brutes, voilà leur noble destinée.

Tous les philosophes de l'antiquité païenne ont préconisé les salutaires effets de la tempérance, de la sobriété et de l'abstinence de la viande. Platon, qui fut un modèle de sobriété, trouvait insupportable de se rassasier deux fois par jour. On connaît les abstinences et les jeûnes des pythagoriciens, de Porphyre, de Plotin, etc. Zénon, par l'abstinence, vécut quatre-vingt-dix ans, et, d'après Platon, le philosophe Hérodie dut ses cent années de vie à sa sobriété et à sa tempérance.

Les Romains eurent également leurs jeûnes institués par Numa, et, au rapport de Tite-Live, les oracles en prescrivaient dans les grandes calamités publiques. Curius, Caton, Cicéron, Virgile étaient fort sobres. Auguste était également très-frugal. Vespasien, Marc-Aurèle, Sévère, jeûnaient plusieurs fois par mois. Qui ne connaît la sobriété et l'austérité de mœurs de Sénèque, avec toutes ses belles maximes sur la tempérance et la morale?

Un régime sobre, frugal, pythagorique et abstème rend les mœurs pures et douces, adoucit les naturels féroces, corrige l'âpreté et l'impétuosité des caractères, et réprime les bouillantes saillies des tempéraments violents.

La tempérance est le palladium et la gardienne de la sagesse. Un genre de vie frugal influe puissamment sur le moral de l'homme, et lui ouvre la voie à la plupart des vertus, comme la modération, la prudence, la chasteté, la douceur, le calme, l'égalité de caractère, la pitié, la commisération, et c'est en partie à cette vie sobre, n'en doutons pas, que les philosophes païens ont été redevables de leurs vertus morales.

La tempérance est aussi la nourrice du génie. *Mentem elevat*, comme le chante l'Église dans la préface du Carême. Les plus

profonds penseurs ont presque tous pratiqué cette tutélaire vertu. Newton, dit-on, dans ses grands travaux, ne se nourrissait que de pain trempé dans un peu de vin. Michel-Ange ne prit que du pain et du vin à son dîner tant que dura son grand ouvrage du *Jugement dernier*. On comprend, en effet, que la sensualité et la volupté sont antipathiques aux plaisirs de l'âme et aux jouissances de l'esprit. C'est dans le jeûne, l'abstinence et le silence des passions que naissent les hautes pensées et mûrissent les plus mâles conceptions. Le jeûne laisse à l'esprit toute sa liberté, tandis que la plénitude des copieux repas enchaîne les facultés, les stupéfie et les paralyse. Nulle aptitude aux travaux intellectuels après une ample réfection. Alors le système digestif devient un centre de fluxion et un foyer d'innervation, l'estomac appelle à lui toutes les forces vitales pour la digestion des aliments. Voulez-vous devenir robuste? dit M. Virey, mangez et travaillez. Voulez-vous devenir habile et sage? jeûnez et méditez : voilà le secret. Vivez à la table de Pythagore, où l'on ne gagne jamais d'indigestion, ou à celle de Milon de Crotone, qui dévorait un bœuf dans un jour. On ne peut bien remplir en même temps deux fonctions très-importantes sans préjudicier à l'une des deux ; on ne peut à la fois bien digérer et bien penser, c'est au choix.

Nous ne préconisons pas le régime végétal à l'exclusion du régime animal. Il est probable, comme le dit Bossuet, que la puissance de la nature végétale s'est notablement affaiblie par suite du déluge universel, et que cet affaiblissement de la fertilité primitive de la terre a été la cause principale de la diminution de la longévité des descendants de Noé. Une preuve certaine qu'après la dégradation diluvienne le régime végétal seul ne suffisait plus pour nourrir l'homme convenablement, c'est que Dieu a permis à Noé et à ses descendants de manger la chair des animaux conjointement avec les fruits et les végétaux : *Omne quod movetur et vivit erit vobis in cibum : quasi olera virentia tradidi vobis omnia*. Le régime végéto-animal, le régime mixte est, suivant Moïse, prescrit par Dieu lui-même comme celui qui est généralement le plus approprié à l'état actuel de l'homme; et c'est aussi ce que l'expérience a prouvé depuis longtemps. Nous voulons seulement montrer, comme nous l'avons déjà dit,

qu'un régime un peu moins animalisé, observé temporairement chaque année, loin d'être nuisible, est au contraire favorable à l'esprit et au corps.

Mais beaucoup de catholiques, tout en reconnaissant les avantages de l'abstinence et du jeûne, se laissent effrayer par la souffrance passagère qu'apporte un tel régime. Il est évident que nous ne devons point altérer notre santé en nous privant d'une nourriture suffisamment réparatrice ; mais il est évident, d'un autre côté, que la souffrance passagère qui accompagne le jeûne et l'abstinence n'est point une raison pour ne pas nous y soumettre, puisque la souffrance est précisément ce que l'Eglise a cherché à nous imposer. Comment donc distinguer ce qui altère réellement la santé de ce qui n'est que la souffrance voulue, recherchée, imposée ? Là est la difficulté, difficulté qu'il est souvent difficile au médecin chrétien de résoudre. Quand il est consulté, il est vrai qu'il peut donner une solution précise, mais souvent aussi il n'a pas d'autre parti à prendre que d'engager ses clients à prendre eux-mêmes une détermination, et à les engager à s'éprouver eux-mêmes. Y a-t-il réellement péril pour la santé, ou bien y a-t-il sensualité ?

Il est certain que si la majorité des catholiques venait à ne pas observer le carême, on devrait répondre que le grand nombre se fait illusion, car il est impossible que l'Eglise impose à ses enfants des lois au-dessus de leurs forces, faites seulement pour des minorités. Ou l'Eglise se tromperait, ne connaîtrait plus son temps, ses besoins, ses faiblesses, ou bien les chrétiens ne seraient plus capables de s'imposer des privations dont les païens eux-mêmes reconnaissaient la merveilleuse efficacité. *Supporte et abstiens-toi*, *substine et abstine*, telle était la maxime de la philosophie stoïcienne. L'Eglise nous la répète, et vaiment elle nous le dit avec de tels ménagements pour notre délicatesse, que nous sommes inexcusables de ne pas l'écouter. Je ne sais trop si notre race s'affaiblit ou si nous sommes plus sensuels que nos pères ; mais quelle que soit notre infirmité, l'Eglise s'y montre compatissante. Il est vrai que ce ne sera jamais la coupe du plaisir qu'elle nous présentera, cette coupe d'abord douce, mais amère

à la fin; les vrais biens, ceux qu'elle nous offre, devront toujours être acquis par le travail. A nous de réfléchir et de voir si au prix d'une petite souffrance nous ne sommes plus capables de rechercher des avantages durables.

Concluons. L'Eglise, en instituant le carême, surtout en vue des intérêts de la vie future, ne s'est nullement montrée oublieuse de la vie présente. Elle nous impose la sobriété qui prolonge notre vie, qui est l'égide de la sagesse, et nous montre le chemin pour la pratique de la plupart des vertus. La limite et la mesure de cette sobriété ont dû être soumises à des règles fixes, le minimum a dû en être précisé, parce qu'une loi morale livrée au caprice des hommes, qui reste dans le vague et dans les généralités, finit vite par s'atténuer et disparaître; l'expérience l'a prouvé maintes fois. Les détails sur les aliments dont on peut user, sur l'heure des repas, qui pourraient paraître minutieux si nous n'en connaissions pas le motif, sont donc parfaitement fondés, et nous, nous sommes inexcusables de ne pas faire notre carême, quand nous n'en sommes pas dispensés par des motifs sérieux.

D[r] A. S.

LE JUBILÉ A ROME.

(Suite et fin. — Voir le précédent numéro.)

Ouverture de la porte-sainte, à Saint-Pierre du Vatican.

C'est la veille de la fête de Noël que se fait l'ouverture de la porte-sainte soit à Saint-Pierre du Vatican, soit dans les trois autres basiliques.

Le Pape lui-même préside la cérémonie qui a lieu à la Vaticane.

Vers deux heures de l'après-midi, le Saint-Père, revêtu de la chape blanche et précédé des cardinaux et des prélats attachés à sa personne, se rend à la chapelle Sixtine où le Saint-Sacrement est exceptionnellement exposé pour la circonstance. L'acte que va accomplir le Souverain-Pontife est un des plus graves qu'il puisse faire : il semble naturel qu'avant de l'accomplir, le Vicaire de Jésus-Christ vienne puiser auprès de son Maître la force et la grâce dont il a besoin.

Après avoir rendu ses hommages au Saint-Sacrement, le Pontife se lève et entonne le *Veni Creator* que poursuivent alternativement les chapelains-chantres et le chœur. Pendant les premiers versets de l'hymne, des cierges sont distribués à tous les assistants; et la procession commence à défiler. Elle descend l'escalier royal, traverse le vestibule des Suisses et pénètre sous le portique de Saint-Pierre. De nombreuses députations du clergé séculier et régulier de Rome marchent en tête; puis viennent les divers prélats suivant leur rang, puis les évêques, les archevêques et les patriarches, enfin les membres du Sacré-Collége. Comme dans les grandes circonstances, le Pape est porté sur la *Sedia :* sa tête est ceinte de la mitre précieuse, et il tient à la main un cierge comme tous les assistants. Le dais qui ombrage le Pontife est porté par les prélats référendaires : les gardes nobles et les suisses l'escortent, la hallebarde au bras.

En ce moment toutes les portes de la basilique sont fermées. Une seule, la porte-sainte, va tout à l'heure y donner accès. Déjà, le mur de briques qui en touche l'entrée a été scié le long des montants de marbre : il pourra, en un instant, être renversé par les ouvriers qui se tiennent derrière.

Après que la procession a fait le tour du portique, elle vient s'arrêter en face de la porte-sainte. Là un trône a été dressé. Le Saint-Père y monte, et tandis que le chœur chante la dernière strophe de l'hymne au Saint-Esprit, les cardinaux assistants ceignent le Pontife d'un grémial de lin qui recouvre ses ornements sacrés. Ainsi préparé pour le mystérieux ouvrage qu'il va accomplir, la mitre toujours sur la tête, et le cierge à la main, le chef de l'Eglise descend les marches du trône et s'avance jusqu'au pied de la porte-sainte. En ce moment, tandis qu'il remet son cierge au cardinal-diacre, le cardinal grand-pénitencier s'approche de lui et lui présente un marteau d'argent.

Le Pape le reçoit, et alors commence l'admirable cérémonie de l'ouverture de la porte-sainte. C'est un véritable drame qui se déroule sous les yeux des spectateurs.

Par trois fois, le Pontife frappe avec le marteau d'argent qu'on vient de lui remettre, la muraille élevée devant la porte : à

droite d'abord, puis à gauche, au milieu enfin. Chaque fois, il chante un verset emprunté à la Sainte-Ecriture, auquel le chœur répond.

« Ouvrez devant moi les portes de la justice, » chante le Pontife, en frappant la première fois, et le chœur poursuit :

« Lorsque je serai entré par elles dans le saint temple, je chanterai un cantique de louange au Seigneur. »

Et le Pontife donnant un second coup, reprend : « Je veux entrer dans votre maison, Seigneur » et le chœur achevant sa pensée, ajoute : « O Dieu, je vous adorerai dans votre saint temple, l'âme abaissée dans un sentiment de crainte religieuse. »

Et frappant un dernier coup, le Pontife, interpelle de nouveau, dans son chant, les gardiens du temple : « Ouvrez les portes, s'écrie-t-il en exhaussant la voix, ouvrez les portes; le Seigneur Dieu est avec nous. » — « C'est lui, reprend le chœur, c'est lui qui opère toute merveille en Israël. »

A ce dernier chant, la muraille s'écroule subitement ; et tandis que le Pontife remonte sur le trône, les ouvriers achèvent la démolition de la muraille, et s'empressent d'en enlever tous les matériaux. Quand le sol est déblayé, des Pénitenciers de Saint-Pierre, ceints de tabliers de toile blanche, viennent laver avec de l'eau bénite, et à l'aide de grosses éponges, le seuil et les montants de marbre de la porte-sainte.

Pendant tout ce travail, le Pape chante alternativement avec le chœur plusieurs versets en rapport avec la circonstance, et le beau psaume XCIX[e] : *Jubilate Deo omnis terra* : que toute la terre chante à Dieu une hymne de joie !

Puis debout sur le trône, et la tête découverte, il psalmodie également avec le chœur les versets suivants que termine une touchante oraison.

℣. Ce jour est vraiment celui que le Seigneur a fait :
℟. Réjouissons-nous et tressaillons d'allégresse.
℣. Bienheureux est votre peuple, ô Seigneur :
℟. A lui seul l'intelligence de la véritable joie.
℣. Ici est la vraie porte de la maison du Seigneur.
℟. C'est par elle que les justes entreront.

O Dieu qui, par l'entremise de votre serviteur Moïse, avez

institué pour le peuple d'Israël l'année du Jubilé et du rachat, soyez-nous propice à nous aussi qui sommes vos serviteurs, et bénissez pour nous cette année du Jubilé. Elle a été établie par votre autorité; c'est vous qui avez voulu qu'en cette circonstance la porte sainte fût solennellement ouverte devant votre peuple, afin qu'il pût venir plus facilement répandre ses prières devant votre auguste majesté. Que cette sainte année s'ouvre heureusement et que, pendant sa durée, nous obtenions pardon, indulgence et pleine rémission de toutes nos offenses, afin que lorsque luira le jour, qui est le terme de notre vocation, il nous soit donné, par votre miséricorde, de jouir de la gloire du céleste séjour. Que cette grâce nous soit accordée au nom et par les mérites de Jésus-Christ Notre-Seigneur !

Cette oraison terminée, le Pontife reprend la mitre, descend les marches du trône et s'avance vers la porte-sainte. Au moment de la franchir, il s'arrête, dépose de nouveau la mitre, prend dans sa main droite la croix patriarcale que lui présente le premier cardinal diacre et reçoit de la gauche un cierge bénit. Après s'être agenouillé un moment, confiant en ce double emblème de la suprême juridiction dont il est revêtu et de la grâce de Jésus-Christ dont la lumière l'illumine, il entonne le *Te Deum* et franchit le seuil de la porte-sainte. A sa suite les cardinaux, tous les prélats selon leur rang, le clergé et les fidèles pénètrent dans la basilique.

Le cortége se dirige vers la première chapelle à droite, connue sous le nom de chapelle de la Pitié. Là, s'accomplit un nouvel épisode de cette belle cérémonie; il n'est pas moins imposant que les précédents. Un siége élevé a été préparé sur le marchepied de l'autel de la chapelle. Le Souverain-Pontife s'y asseoit, après avoir remis aux cardinaux la croix et le cierge qu'il portait tout à l'heure. Au pied du siége, on fait avancer les directeurs et les principaux membres des grandes archiconfréries romaines. Le Pontife les interpelle : il leur annonce que, selon l'antique usage, c'est à eux qu'il juge bon de confier le soin de la porte-sainte, à Saint-Pierre et dans les trois autres grandes basiliques; qu'à partir de ce moment, ils sont investis de la dignité de gardiens de ces saintes portes; qu'en cette qualité, ils doivent veiller à ce qu'on ne commette aucun

désordre aux abords des basiliques; on n'en doit franchir l'entrée qu'avec dévotion et respect; c'est avec zèle, vigilance et esprit de foi qu'ils rempliront leurs saintes fonctions.

Le Pontife remonte alors sur la *Sedia*, et la procession, un moment interrompue, reprend sa marche par le milieu de la grande nef. Selon le cérémonial usité pour ces sortes de processions dans la basilique Vaticane, le cortége fait deux stations : la première à la chapelle du Saint-Sacrement, où, pour la circonstance, la sainte Eucharistie est solennellement exposée au milieu d'une brillante illumination ; la seconde, auprès de la Confession de Saint-Pierre.

Au sortir de la Confession, on entre dans le *presbyterium* où le Saint-Père va tenir chapelle. Chacun des prélats et les cardinaux s'y rangent selon leur ordre hiérarchique. Dès que le Souverain-Pontife a pris place sur son trône, il entonne les vêpres. Cet office solennel est terminé par la bénédiction pontificale, et inaugure les fonctions sacrées et autres cérémonies qui se poursuivront dans le cours de l'année sainte.

Ouverture de la porte-sainte dans les autres basiliques.

Dans les trois autres basiliques stationnales : Saint-Jean de Latran, Sainte-Marie Majeure et Saint-Paul hors-les-murs, l'ouverture de la porte-sainte se fait à la même heure qu'à Saint-Pierre.

Chacune des cérémonies est présidée par un cardinal spécialement désigné à l'avance, en consistoire secret, et qui reçoit pour cette circonstance le titre de cardinal-légat. Autrefois, ces cardinaux se rendaient, la veille de Noël, revêtus de leurs ornements sacrés, dans la chapelle Sixtine où se trouvait le Pape, sur le point de commencer lui-même la grande fonction de la basilique Vaticane. Le Pape les bénissait, et les congédiait ensuite en leur adressant ce vœu : *Procedatis in pace*, Partez avec la paix du Seigneur. Les légats déposaient aussitôt les ornements sacrés, revêtaient leur manteau rouge et se dirigeaient, précédés d'un brillant cortége, vers les basiliques où se devait faire la fonction d'ouverture de la porte-sainte. Benoît XIII modifia ce cérémonial en 1725. Aujourd'hui, les trois cardinaux désignés se rendent à leur basilique respective

en carrosses de gala avec les prélats et les ecclésiastiques attachées à leur personne. Le cérémonial qu'ils suivent pour la fonction est le même qu'à la basilique Vaticane.

Cérémonial de la clôture de la porte-sainte à Saint-Pierre.

La cérémonie de la clôture de la porte-sainte n'est pas moins imposante que celle de l'ouverture. Elle a lieu une année complète après la première, et comme elle la veille de Noël.

A l'issue des vêpres, qui ont été chantées solennellement dans la basilique de Saint-Pierre par le Souverain-Pontife, commence une procession semblable à celle de l'ouverture du Jubilé. Les cardinaux, les évêques et tous les prélats qui y assistent tiennent également un cierge à la main. Le Pape est porté de même sur la *Sedia*. On se rend successivement à la Confession de Saint-Pierre et à la chapelle du Très-Saint-Sacrement ; mais avant de quitter la première de ces stations, le Pape et toute sa suite vénèrent les saintes reliques de la lance, de la croix et du voile de Véronique, qu'un des chanoines de la basilique leur présente du haut de la tribune où on les expose ordinairement.

En quittant la chapelle du Saint-Sacrement, le Saint-Père entonne l'antienne suivante que continuent les chantres : « *Cum jucunditate, et cum gaudio deducimini ; nam montes et colles exilient spectantes vos cum gaudio, alleluia;* Partez pleins de confiance et de joie ; les collines et les montagnes attendent votre passage et se réjouissent de votre visite : *alleluia.* »

Lorsque le Pontife est arrivé sous le portique, il va d'abord réciter quelques prières à son trône, puis il s'approche de la porte-sainte, auprès de laquelle on a préparé des briques et du ciment. Il demande d'abord à Dieu de bénir ce ciment et ces pierres : « Grand Dieu, dit-il, qui accordez votre protection à toutes vos créatures, aux plus élevées comme aux plus humbles : daignez sanctifier et bénissez ces matériaux divers que nous allons employer à une construction sainte : » puis il les bénit lui-même en les aspergeant d'eau bénite, et les parfume avec de l'encens.

En ce moment, les cardinaux diacres ceignent le Pontife du

grémial de lin, et placent la mitre sur sa tête, tandis que le cardinal grand-pénitencier lui présente une truelle d'argent, et que des maîtres de cérémonie viennent s'agenouiller devant lui portant un large bassin rempli de ciment bénit et briques. Au moyen de la truelle, le Pontife prend par trois fois du ciment, le répand sur le seuil de la porte, et y place trois briques. Pendant qu'il exécute ce travail, le Saint-Père récite la prière suivante : « Fortifié par la foi et la vertu de Jésus-Christ fils du Dieu vivant — qui a dit au prince des Apôtres : Tu es Pierre, — et sur cette Pierre, je bâtirai mon Église : — nous déposons cette première pierre — destinée à fermer cette porte-sainte jusqu'à la prochaine année jubilaire, où elle sera de nouveau ouverte, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il. »

A son tour, pendant que le chœur chante l'hymne célèbre de Palestrina : *Cœlestis urbs Jerusalem*, le cardinal grand-pénitencier place une assise de ciment et de briques au-dessus de celle que le Souverain-Pontife vient de déposer sur le seuil de la porte-sainte, puis des ouvriers appartenant à la confrérie des *San-Piterini* continuent d'élever le mur de clôture.

Tandis que ces derniers poursuivent leur travail, le Pape, du haut du trône, récite plusieurs versets auxquels répond le chœur, et il ajoute cette belle oraison :

« Seigneur, votre domaine souverain s'étend en tous lieux ; partout vous vous montrez un Dieu de clémence et de bonté ; exaucez, nous vous en supplions, la prière que nous vous adressons en ce moment : que la sainteté de ce temple et de son seuil sacré demeure inviolable, et que votre peuple, sur le point de terminer l'année du Jubilé, conserve les heureux fruits des bénédictions et des grâces qu'elle lui a apportés. Ainsi soit-il. »

Le chant du *Te Deum*, et la bénédiction solennelle que le Saint-Père donne de son trône à toute l'assistance, terminent la cérémonie, après laquelle Sa Sainteté est reconduite dans son palais avec la pompe ordinaire.

L'artillerie du château Saint-Ange et le son des cloches de la ville qui, à pareille heure, il y a un an, saluaient l'ouverture

du Jubilé, se font aussi entendre à ce moment, mais pour annoncer à tous que l'année sainte est achevée.

Cérémonial de la clôture de la porte-sainte dans les trois autres basiliques

Elle est fait, comme l'ouverture, par trois cardinaux désignés *ad hoc* par le Souverain-Pontife : ce sont ordinairement les mêmes qui avaient été chargés d'ouvrir les portes saintes, un an auparavant.

Ils observent le même cérémonial qu'à la basilique Vaticane.

L'abbé V. Dumax.

ŒUVRE DE LA SAINTE-FAMILLE

EN TERRE-SAINTE.

Les Œuvres catholiques de Terre-Sainte souffrent depuis longtemps de l'impuissance ou de l'insouciance de nos divers gouvernements français à exercer et à soutenir notre antique patronat. Néanmoins les anciennes œuvres subsistent au milieu des obstacles et elles se développent malgré la pénurie des ressources et l'état précaire où elles vivent. La sève catholique est toujours féconde. Le patriarcat de Mgr Valerga a laissé à Jérusalem des traces consolantes et vigoureuses. Ce prélat a, pour ainsi dire, fait sortir l'Eglise catholique des catacombes ; il l'a montrée au grand jour ; il a promené la croix dans les rues de la Ville sainte, faisant les processions et accompagnant les morts plus librement et plus glorieusement qu'on ne fait à Paris ; il a organisé un beau séminaire pour la formation du clergé indigène qui se multiplie de plus en plus ; il a ouvert, à Jérusalem, un hôpital et déjà fondé plus de dix missions avec une maison pour les missionnaires, une chapelle ou une église et des écoles élémentaires pour les garçons et pour les filles. Les Sœurs de Saint-Joseph, de Sion et de Nazareth ne déploient pas moins de zèle pour l'éducation des jeunes filles. Le R. P. Alphonse Ratisbonne commence, lui aussi, à travailler à l'éducation des garçons, en ouvrant à Jérusalem une école.

Mais à mesure que ce grand patriarche et son digne successeur ont poursuivi les œuvres de leur zèle, les dissidents ont

aussi multiplié leurs efforts et leurs entreprises. Outre les influences politiques dont ils disposaient auprès des musulmans, ils répandaient des sommes considérables en Terre-Sainte. Leur but, comme partout, est de s'emparer de l'instruction de la jeunesse. Ils y travaillent en Palestine depuis plus de vingt ans avec une activité infatigable. Dans tous les villages chrétiens ils ont organisé des écoles élémentaires, et ils y attirent les enfants par l'argent et par toutes sortes de moyens plus ou moins loyaux. A Nazareth, par exemple, leur école est fréquentée par plus de 150 élèves qui assistent, les dimanches, à leurs prières et à leurs prêches. Ils viennent d'y terminer la construction d'un temple splendide et d'y organiser une espèce de séminaire pour former des évangélistes et des propagateurs d'erreurs et de doctrines fausses. De plus, ils possèdent en Terre-Sainte un établissement agricole, un collége et cinq ou six orphelinats, pour les garçons seulement. Ces orphelinats sont fréquentés par plus de 250 élèves. Dans ce moment même, ils font construire à Jérusalem un immense établissemement capable de loger plus de 180 jeunes gens. A Bethléem, ils ont aussi un orphelinat et une école d'externes pour les garçons et pour les filles, et dernièrement ils ont jeté les fondements d'un beau temple.

Les catholiques peuvent-ils rester inactifs devant de tels ravages, et ne doivent-ils pas redoubler et réunir leurs efforts pour ne pas laisser s'épanouir sans contradiction cet enseignement de l'erreur aux lieux où Jésus-Christ a enseigné et dans la ville où il est né? L'œuvre est déjà commencée, il s'agit de la développer et de la soutenir. Elle compte plusieurs années d'existence, et les premières difficultés semblent vaincues.

L'Œuvre de la Sainte-Famille en Terre-Sainte est un fruit du dévouement sacerdotal. Un prêtre originaire du diocèse de Nice, chargé de professer l'Ecriture sainte au séminaire de Beitgrallah, près Bethleem, s'intéressa à un petit garçon d'une douzaine d'années, fils d'un pauvre aveugle. Il l'habilla, le fit admettre dans un atelier de chapelets, et, le soir, après les travaux du séminaire, lui faisait une petite classe. L'enfant était intelligent, docile, d'un caractère doux et facile; il s'estimait heureux des soins qu'on prenait de lui, et le pauvre aveugle était plein de reconnaissance. Un autre habitant du village, tout

aussi pauvre, envia bientôt ce bonheur. Il avait deux fils; il les présenta tous les deux au missionnaire en lui demandant d'étendre sur eux les soins et la sollicitude qu'il prodiguait déjà au fils de l'aveugle. Le missionnaire hésitait. L'envie ne lui manquait pas; mais où trouver des ressources? Il confia ses perplexités à un de ses collègues, l'abbé Bracco, aujourd'hui successeur de Mgr Valerga sur le siége patriarcal de Jérusalem.

L'abbé Bracco n'avait peut-être pas beaucoup plus d'argent que l'abbé Belloni. Ils se cotisèrent néanmoins et parvinrent à réunir de quoi procurer des vêtements aux nouveaux postulants. L'abbé Belloni eut dès lors trois élèves. Il était content d'eux et ne songeait pas à étendre plus loin sa charité. L'impossibilité d'ailleurs était manifeste, les deux misssionnaires ne pouvaient faire davantage. Les enfants mangeaient et logaient chez leurs parents. L'abbé Belloni faisait la classe, donnait tout son loisir, et on pourvoyait à l'habillement sans trop savoir par quels moyens. On était en 1863.

Sur ces entrefaites, le curé de Ramallah, village voisin de Jérusalem, vint recommander aux deux missionnaires un jeune garçon de seize ans, qui avait déjà passé quatre ans dans un orphelinat protestant. Le père était mort, la mère était schismatique grecque, le frère aîné avait un emploi chez les protestants. Le cadet, que le curé recommandait, savait le catéchisme et voulait être catholique. Il demandait en outre à apprendre un métier. Le métier et l'instruction catholique n'étaient pas absolument faciles à procurer, mais il était évidemment impossible de loger et de nourrir ce garçon à Beitgrallah? Le curé insistait cependant; il offrait une obole et des prières. Les missionnaires du séminaire, car ils s'intéressaient tous à la petite école Belloni, tinrent conseil sur cette proposition. Ils firent entre eux une collecte et réunirent de quoi acheter un matelas, une couverture, une marmite et quelques provisions de bouche. On se confia à la Providence pour le surplus, et on loua une chambre à crédit.

Quand le garçon de seize ans y fut installé, on mit bientôt auprès de lui un petit enfant dont les parents venaient de mourir à l'hôpital, et bientôt après encore un autre orphelin.

Aussi avant six mois la chambre se trouva pleine. Si on avait

eu une maison, aurait-on manqué d'orphelins et d'élèves pour l'occuper?... On voyait les protestants à l'œuvre; ils possédaient alors déjà quatre orphelinats, un grand nombre d'écoles dans divers villages de la Terre-Sainte. Les enfants catholiques, pressés par la misère ou poussés par le désir de quelque instruction, frappaient souvent d'eux-mêmes à la porte de ces établissements, toujours empressés à les accueillir et souvent à les solliciter ou même à les acheter. Une maison de refuge et d'éducation catholique n'eût donc pas été superflue; tout le monde en sentait le besoin. La conférence de Saint-Vincent de Paul de Jérusalem s'était préoccupée de ce projet et avait essayé diverses démarches qui n'avaient pu aboutir.

Il ne s'agissait pas uniquement d'une maison, en effet, et de ressources matérielles. Cette difficulté était déjà considérable. Les familles catholiques de Palestine ne disposent pas de grandes sommes; les aumônes venues d'Europe ont leur destination fixe et pressante; mais c'était surtout le personnel d'une maison de refuge et d'éducation qui faisait défaut. Les missionnaires chargés du séminaire pouvaient-ils y annexer des élèves des écoles professionnelles? Où trouver, parmi les pauvres habitants sans culture de la Terre-Sainte, des personnes capables de surveiller et de diriger les élèves?

Les enfants en Palestine ne sont habitués à aucune discipline, ils passent la journée à courir les rues et les places publiques, à y dormir et à ne rien faire. Les tenir enfermés dans une maison, les plier à un travail quelconque était déjà une délicate et rude entreprise. L'abbé Belloni le savait mieux que personne, et tous ceux qu'il entretenait d'un projet qu'il avait tant à cœur, en voyaient bien la nécessité, mais du premier coup d'œil en voyaient aussi la parfaite impossibilité. L'Œuvre cependant était urgente; comment pouvait-on y renoncer? On eut recours à la prière, on essaya d'organiser un comité. Il se réunit pour la première fois à Bethléem, le 3 septembre 1863, au séminaire patriarcal. En le convoquant, l'abbé Belloni avait un double projet : développer ou plutôt constituer l'œuvre nécessaire à la jeunesse, et se démettre de la direction du petit essai dont il avait grand'peine à conduire les travaux en même temps que ceux de ses fonctions au séminaire. Il voulait

bien toujours donner son concours, l'Œuvre étant de celles qu'on n'abandonne pas une fois qu'on les a entreprises; il eût désiré dégager sa responsabilité. Il n'en alla pas tout à fait selon ses désirs, et le comité, après s'être constitué, remit au fondateur toute la charge, sous le poids de laquelle il se voyait succomber. Le patriarche, à peu de temps de là, approuva la décision du comité, et ratifia son choix. Quelques ressources en même temps furent réunies.

On s'assura d'une maison; et comme la constitution du comité ainsi que la location de la maison avait fait connaître l'entreprise, les élèves se présentèrent en grand nombre. Avant la fin de l'année on en avait vingt; la maison était pleine. On y vivait de la plus stricte économie; et les ressources dont on disposait suffisaient à peine à fournir le pain quotidien. On n'en manqua pas cependant : on ne sait par quels moyens on pourvoyait aux autres besoins. Chaque jour suffisait à sa peine, et les élèves étaient heureux dans leur pauvreté. Beaucoup enviaient leur sort et frappaient à la porte. Il était impossible d'agrandir les bâtiments et impossible d'en trouver d'autres à Beitgralla, impossible surtout, dans ce petit village, d'augmenter les ressources de l'orphelinat. Davant toutes ces impossibilités, on ne faiblit point. L'Œuvre avait besoin de développement. On résolut d'en transporter le siége à Bethléem. On espérait que les ressources seraient plus abondantes, surtout on comptait sur la protection de l'enfant Jésus, et on se rapprochait avec confiance de la grotte de la Nativité.

Tout cela cependant restait en projet. La maison avait été louée à Bethléem, mais on ne savait ni quand ni comment on y pourrait entrer. On manquait d'argent pour faire le déménagement. On n'avait aucune avance, et on avait peine à se rendre compte comment on pourvoyait aux besoins journaliers. Sur ces entrefaites arrive une lettre d'Egypte. Elle mettait 800 francs à la disposition de l'Œuvre. Cette somme était le don d'une humble servante d'Alexandrie qui avait entendu parler, je ne sais comment, de l'orphelinat de Beitgrallah, et était heureuse d'offrir à l'enfant Jésus le fruit des économies de toute sa vie. Nous citons ce fait. C'est par des moyens analogues que l'orphelinat a vécu. Grâce à la générosité de cette

servante d'Alexandrie, l'orphelinat put donc se transporter à Bethléem. Il y trouva bien des épreuves et eut à traverser bien des angoisses. On avait pu tout d'abord mettre un peu plus d'ordre dans l'établissement, recueillir plus d'enfants et organiser un atelier dans la maison. Les fruits étaient venus en abondance. L'âme des enfants, dont plusieurs étaient recueillis dans l'ignorance absolue de toute religion, l'âme des enfants s'ouvrait et s'attachait aux vérités divines. D'après ce que nous avons dit du caractère et des habitudes des enfants en Orient, il était difficile de les plier à la discipline et au travail. On y parvint toutefois; le grand mobile était l'affection qu'ils portaient au directeur. Celui-ci était tout dans la maison; il faisait la classe, surveillait les récréations, soignait les malades et sollicitait les ressources dont tous avaient besoin pour vivre.

Ces ressources, avons-nous dit, venaient et suffisaient, mais elles venaient lentement, difficilement; et par moments, quand elles semblaient suspendues et se faisaient attendre, l'existence de l'établissement paraissait en péril. Pouvait-on même affirmer qu'il se développait? les fruits dont se consolait et se nourrissait le zèle du directeur n'étaient pas apparents à tous les yeux. La maison était petite : elle était toute pleine et ne pouvait suffire aux demandes de ceux qui auraient voulu y entrer. Le produit du travail ne pouvait couvrir les dépenses; les souscriptions, les aumônes providentielles ne parvenaient pas à combler le déficit. On s'endettait, on paraissait aller à l'abîme. Les protecteurs eux-mêmes se décourageaient. Leurs démarches, leurs efforts pour venir en aide à l'entreprise, n'aboutissaient pas. On s'était adressé aux œuvres de bienfaisance étrangères, on n'avait pas eu de réponse.

Le découragement gagnait de proche en proche. Les bienfaiteurs désespéraient de l'entreprise. Les conseils de prudence ne manquaient pas à l'abbé Belloni, les conseils et les représentations. Il se vit abandonné et comme isolé. On commençait à le railler, à le taxer d'imprudence; on le plaignait, on le blâmait. Les circonstances devenaient de plus en plus rudes. Le choléra-morbus sévisait en Palestine. Les vivres étaient chers. Les provisions de bouche de l'orphelinat étaient épuisées. Il n'y avait plus de crédit. Tout le monde était gêné, et au milieu de la

misère publique on ne pouvait songer à se rien procurer sans argent comptant. Il y avait donc toutes sortes de raisons pour renoncer à l'entreprise et congédier les enfants. L'abbé Belloni ne pouvait s'y résoudre. Ne devait-pas compter toujours sur la Providence? Il regarda comme une réponse divine une aumône imprévue qui lui permît de faire une petite provision de blé. C'était de quoi subsister quelques mois ou quelques semaines peut-être...

Par une attention providentielle non moindre, tandis que l'épidémie sévissait dans la ville, l'orphelinat où les enfants étaient entassés dans une maison trop exiguë, se vit épargné. En même temps, quelques aumônes venues coup sur coup permettaient de payer les dettes anciennes et de se munir de nouvelles et plus abondantes provisions. Allant toujours de l'avant, on ouvrit à côté de l'orphelinat une œuvre de patronage destinée à donner un asile les dimanches et les jours de fêtes aux jeunes gens de Bethléem.

Cependant l'Europe allait entendre l'appel en faveur des enfants catholiques de la Palestine. L'abbé Belloni avait rencontré des collaborateurs assez intelligents et assez dévoués pour lui donner la liberté d'entreprendre un voyage. Il vint en Europe. Il y recueillit assez d'aumônes pour pouvoir acheter la maison qu'il tenait jusque-là en location. Dès ce moment, les progrès de l'entreprise devinrent sensibles. L'instruction à l'orphelinat comprit l'arabe, le français, l'italien et le dessin, nonobstant un métier nécessaire aux orphelins pour parvenir à gagner leur vie. L'orphelinat put se développer. L'Œuvre restait petite, mais elle se soutenait et marchait. Plusieurs années se passèrent ainsi lorsqu'une large aumône d'un catholique anglais, lord Bute, est venue permettre de compléter l'entreprise et de former un établissement agricole. On l'a fondé sur la route de Gaza, non loin du tombeau de Samson.

Le domaine, qui a douze kilomètres de tour, est très fertile; il contient des oliviers, des bosquets, de beaux plants de vigne, des vallées avec des sources pour les jardins potagers, un terrain très-propre à la culture du tabac, et des plaines assez étendues pour cultiver toutes sortes de céréales. On y loge et on y occupe déjà quinze jeunes gens; il faudrait rapidement

pouvoir augmenter les bâtiments, de manière à en recueillir cinquante ; l'on procurerait du même coup du travail et du pain aux nombreux enfants des pauvres villages catholiques. Les travaux à faire ne manquent pas : on voudrait creuser des canaux, construire des murs, faire des routes; il serait utile, en outre, de se procurer les moyens d'acheter des animaux, des instruments aratoires et des semences. Avec le temps, c'est-à-dire lorsque le terrain sera planté d'arbres et en bon état de culture, il y a tout lieu d'espérer que l'on pourra entretenir plus de cent jeunes gens, deux cents peut-être, avec le seul produit du terrain et sans qu'il soit nécessaire de recourir aux aumônes. En attendant, comment se procurer les ressources pour organiser le tout d'une manière convenable? et d'où les attendre, sinon de la divine Providence?

L'orphelinat de Bethléem aurait encore besoin de développement. Il contient aujourd'hui quarante élèves : de nouvelles constructions permettront d'élever leur nombre à soixante. Les aspirants ne manquent pas; il s'en présente de toutes les parties de la Palestine. Si les ressources arrivaient, si l'on pouvait augmenter les bâtiments, l'on pourrait multiplier les établissements et former de nouveaux asiles. Combien ne recueillerait-on pas de fruits et ne pourrait-on pas entrevoir la réalisation du but que l'Œuvre de la Sainte-Famille se propose, de ramener la Terre-Sainte à l'unité catholique par l'éducation de l'enfance et de la jeunesse?

Les nations catholiques peuvent-elles rester indifférentes à ce but? L'abbé Belloni ne l'a pas pensé. Au nom de la communion des saints, il vient solliciter la charité de l'Europe en faveur de la Terre-Sainte. Les catholiques ne tirent plus l'épée pour protéger le Saint-Sépulcre et les lieux saints, consentiront-ils à concourir à cette délivrance par leurs prières et leurs aumônes?

L'œuvre que nous leur signalons existe ; elle est fondée; si le but qu'elle se propose est considérable, et si la réalisation demande du temps, les résultats qu'elle donne sont déjà vivants. Commencée il y a douze ans dans la pauvreté la plus extrême, sans autre ressource que le dévouement de deux prêtres, elle a devant elle aujourd'hui les plus vastes et les plus réalisables

espérances. Elle a attiré l'attention et la bénédiction du Souverain-Pontife.

Nous avons dit comment Mgr Bracco, aujourd'hui patriarche de Jérusalem, avait participé dès les premiers jours à la fondation du premier essai de l'Œuvre ; on devine de quelles approbations il encourage les développements de cette entreprise susceptible de procurer l'extension de la religion catholique et le salut des âmes, et quelles recommandations le prélat adresse dans le Seigneur à tous ceux qui peuvent y venir en aide.

L'abbé Belloni demande la charité, et il offre aussi de la faire. Les orphelins et les enfants de la Terre-Sainte ont besoin d'aumônes, ils peuvent donner des prières. L'échange se fait déjà : il faut le redoubler et le compliquer. Les prières pour les bienfaiteurs des établissements de Terre-Sainte ne partent pas seulement de Bethléem ou de Gaza, où se disent des messes et se font des neuvaines ; les sanctuaires de l'Europe y participent et divers monastères veulent concourir à payer les dettes des enfants de la Palestine envers leurs bienfaiteurs, et solliciter en même temds le sgrâces de régénération pour la Terre-Sainte. Il y a là un réseau de prières où tout chrétien doit être heureux de s'emmêler, et qui fait espérer d'abondantes bénédictions sur la Palestine et toutes les familles qui concourent à sa régénération.

Tous les catholiques qui veulent soutenir l'Œuvre sont invités d'ailleurs à joindre leurs prières à leurs aumônes. La prière qu'on leur demande, la prière de l'Œuvre est courte, la souscription est chétive. Elle prend diverses formes. Il y a les étrennes de l'Enfant-Jésus, dont on dépose la liste sur l'autel de la Crèche, dans la grotte de la Nativité, pendant le *Triduum* préparatoire à la fête de Noël. Les étrennes de l'Enfant-Jésus ont surtout été populaires cette année en Belgique. Elles comprennent aussi les aumônes spirituelles. Nous n'entrerons pas dans plus de détails sur les travaux de l'Œuvre de la Sainte-Famille en Terre-Sainte, ni sur son organisation en France; nous nous contenterons de reproduire ces trois articles du règlement.

« On est membre de l'Œuvre en donnant, chaque année, pour l'amour de l'enfant Jésus, une aumône d'au moins *un* franc.

« Les personnes qui désireraient venir en aide à l'Œuvre d'une manière plus spéciale, pourront être membres protecteurs par une souscription annuelle de 20 fr.

« Les enfants et les jeunes gens, jusqu'à l'âge de vingt ans, à qui spécialement est recommandée cette Œuvre, seront associés en donnant, chaque année, pour l'amour de l'enfant Jésus, la petite aumône de 25 centimes. »

Nous conclurons en disant que les offrandes pour l'Œuvre de la Sainte-Famille en Terre-Sainte peuvent être adressées en France à M. le chanoine Dauphin, directeur de l'Œuvre des Ecoles d'Orient, rue du Regard, 12, à Paris, et à M. l'abbé Payan d'Augery, vicaire à l'église de la Trinité, rue Paradis, 84, à Marseille.

(*Univers.*) Léon AUBINEAU.

REVUE DES LIVRES.

1. Les stations de la Passion. — 2. Annam et Cambodge. — 3. Thorvaldsen. — 4. Souvenirs de l'Hôtel-de-Ville de Paris.

1. *Les stations de N.-S. en sa passion à Jérusalem*, par le R. P. A. Parvilliers, qui a vérifié le tout sur les lieux mêmes, suivi du Dialogue sur l'Oraison mentale; in-18 carré de VIII-216 pages, avec un très-grand nombre de gravures; Paris, 1874, chez Ch. Chauvin, rue de la vieille-Estrapade, 27.

Par le papier, par la netteté des caractères en écriture ronde, par le soin apporté à rendre exactement les gravures originales, ce petit livre est une excellente réédition d'un livre achevé par l'auteur en 1654, et dont les différentes éditions portent les dates de 1680, 1700, 1713, 1720, 1804, sans compter une édition anglaise de 1841 et une édition flamande de 1791. L'édition actuelle est la reproduction textuelle de celle de 1700, qui a paru à Lyon chez Ant. Boudet, ce qui explique pourquoi elle contient, dans ses dernières pages, les *Stations de la sainte Montagne de Lyon*. C'est un charmant petit volume, plein d'onction et de piété, qui parle aux yeux en même temps qu'au cœur, et qu'on lira avec autant de pieux plaisir que de profit, soit dans le temps de la Passion, soit dans les autres temps de l'année où l'on voudra se recueillir dans le souvenir et dans la méditation des souffrances du Sauveur. Le

Dialogue sur l'oraison mentale, qui le termine, explique et applique de la façon la plus heureuse la méthode de saint Ignace, qui a produit et qui produit tous les jours de si excellents fruits. Il règne, du reste, dans la simplicité affectueuse de ces vieux livres de piété quelque chose de suave et d'antique qui transporte dans un autre monde et qui vous abstrait heureusement des multiples et dévorantes préoccupations du présent : c'est pour l'âme un délicieux rafraîchissement et un repos qui lui donne de nouvelles forces.

---

2. *L'Annam et le Cambodge*, voyages et notices historiques, accompagnés d'une carte géographique, par C.-E. Bouillevaux, missionnaire ; in-8 de 544 pages ; Paris, 1874, chez Victor Palmé.

Voici un ouvrage qui vient très-heureusement s'ajouter à la série de ceux du même genre qu'a déjà publiés le même éditeur, comme l'*Histoire de la Corée* par M. l'abbé Dallet, et la *Mission du Thibet* par M. Desgodins. Il se formera ainsi, avec les ouvrages publiés ailleurs (citons le *Journal d'un Missionnaire au Texas* par l'abbé Domenech, et les livres si intéressants de l'abbé Huc, publiés par la maison Gaume), il se formera ainsi, disons-nous, toute une nouvelle Bibliothèque de voyages où la science n'aura pas moins à puiser de connaissances précieuses que la piété de détails édifiants. Ce sera à la fois un utile répertoire pour les savants, une preuve des services que rendent les missionnaires catholiques à la science et à la civilisation, et une démonstration de la supériorité de cette religion qui inspire leur dévouement.

Le livre de M. l'abbé Bouillevaux se compose de trois parties distinctes : un premier voyage, raconté avec un grand intérêt, et qui fait pénétrer le lecteur, à la suite du missionnaire, dans la connaissance de la Cochinchine, du Cambodge et du Laos ; — une histoire très-savante et très-complète de l'empire annamite, depuis les premiers temps jusqu'à nos jours, avec une description non moins complète et non moins intéressante du pays, des productions, de la science, de la littérature, de la religion, des mœurs et du gouvernement de ces peuples encore si peu connus des Européens ; — un second voyage qui ramène le missionnaire dans les pays qu'il a précédemment évangélisés, et le ramène ensuite en France, où il n'a plus, comme il le dit, qu'à « se préparer au grand voyage de l'éternité. » De pareils livres se recommandent par eux-mêmes ; nous ajouterons, pour celui-ci, que M. l'abbé Bouillevaux,

sait encore en augmenter l'intérêt par sa manière de raconter et par la connaissance qu'il montre des choses dont il parle.

---

3. *Thorvaldsen*, sa vie et son œuvre, par Eugène Plon, membre de l'Académie royale des beaux-arts de Copenhague; ouvrage enrichi de 37 compositions du maître dessinées par F. Gaillard, ancien pensionnaire de l'Académie de France, à Rome; in-12 de XII-504 pages; 2e édition, Paris, 1874, chez E. Plon et Ce.

On sait que Thorvaldsen est le grand sculpteur danois de notre époque, rival souvent heureux, quelquefois vainqueur des plus célèbres sculpteurs contemporains. M. Eugène Plon a étudié son œuvre et sa vie avec un véritable amour, et l'on connaît avec lui aussi bien l'homme que l'artiste. Son livre, admirablement imprimé, et sur un papier de luxe, est lui-même une œuvre d'art, que les hommes de goût sauront apprécier. Il ne s'adresse d'ailleurs qu'à une classe déterminée de lecteurs, et certains passages, comme certaines gravures représentant quelques-unes des œuvres du maître, ne conviendraient pas à la bibliothèque d'un jeune homme, d'une jeune fille; mais nous devons dire que tout est traité avec respect (nous supprimerions pourtant quelques lignes d'une plaisanterie trop *jeune* à l'égard des moines), et que les hommes religieux découvriront avec plaisir dans Thorvaldsen un génie qui a su comprendre et exprimer avec bonheur un grand nombre de sujets bibliques et chrétiens, dans ses statues et ses bas-reliefs, et prouver ainsi, une fois de plus, que l'art n'a rien à perdre dans cette poétique du christianisme si supérieure à celle des Grecs et des Romains.

---

4. Les *Souvenirs de l'Hôtel-de-Ville de Paris*, 1848-1852, par Ch. Merruau, ancien secrétaire général de la préfecture de la Seine; in-8 cavalier de XVI-510 pages, avec un plan de Paris; Paris, 1875, chez E. Plon et Ce. Prix : 8 francs.

Ce livre est appelé à un succès mérité par l'intérêt du sujet, par le talent et la compétence spéciale de l'auteur. M. Charles Merruau, comme ancien secrétaire général de la préfecture de la Seine, ancien membre du conseil municipal, ancien journaliste influent sous la monarchie de 1830 et sous l'Empire, était en position de nous donner les renseignements les plus complets et les plus instructifs sur

toute cette période de la grande capitale française. Il est donc facile de comprendre que M. Merruau, qui a vu de près tous les hommes politiques de notre temps, qui a tenu sous l'Empire une place considérable dans l'un des grands conseils de l'Etat, ait recueilli les plus précieux souvenirs contemporains et ait compris jusque dans leurs causes secrètes les événements dont il a été le témoin pendant le cours d'une carrière si longue et si bien remplie. Il a ainsi pu donner à son livre tout l'intérêt de mémoires, il a su rendre aussi intéressant que lucide, à force de savoir, l'exposé des affaires municipales, et en relever la gravité par de curieuses remarques politiques, par des aperçus neufs et par des révélations piquantes.

L'ouvrage de M. Merruau aura d'autant plus de prix pour toute personne portant quelque attention à l'histoire récente de Paris, que l'incendie a détruit la plupart des documents relatifs à la ville, et que l'auteur a dû y suppléer en grande partie au moyen de ses souvenirs et des notes qu'il avait jadis soigneusement recueillies.

Un plan de Paris est joint à ce volume; c'est la reproduction, dans un cadre restreint, par les soins de M. Ehrard, l'habile graveur, des teintes faites, à la prière de M. Merruau, par la main même de Napoléon III, peu de temps avant sa mort, sur un plan contenant le réseau complet des nouvelles voies publiques.

Nous n'avons pas besoin de dire qu'il y a les plus formelles réserves à faire sur les jugements portés par M. Merruau sur le coup d'Etat de 1851 et sur la politique de Napoléon III. L'histoire impartiale profitera des renseignements donnés par l'auteur, sans tenir compte d'opinions et de sympathies respectables par leur fidélité, mais qui ne seront point ratifiées par la juste sévérité des générations futures.

Nous avons particulièrement remarqué dans les *Souvenirs* les chapitres consacrés à faire connaître l'application faite dans la capitale de la loi organique de 1850 sur l'enseignement : il y a là des détails d'un grand intérêt pour les personnes qui s'intéressent à cette grande question de l'enseignement, l'une des questions capitales de notre temps.

J. CHANTREL.

VARIÉTÉS

LE SECRET DE LA CONFESSION. — Un fait très-touchant et très-instructif vient de se produire en Podolie. Un individu y avait commis un assassinat il y a quinze ans. Il s'était ensuite confessé,

et, en quittant la sacristie où un pauvre curé l'avait entendu, il y laissa tomber, par mégarde ou à dessein, un vêtement ensanglanté de sa victime. Le curé fut arrêté : il ne savait le nom du criminel que sous le sceau du secret de la confession ; il ne put se disculper. Il fut condamné, dégradé, envoyé aux mines de Sibérie. Dernièrement, l'assassin se trouvant à l'agonie, avoua son crime, et le nouveau Jean Népomucène vient d'être solennellement réintégré dans sa paroisse, grâce à l'esprit de justice du prince Dondoukol, général-gouverneur de Kief.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

AVIS

NOUS RAPPELONS que toute demande de changement d'adresse pendant le cours de l'abonnement doit être accompagnée de **cinquante centimes** en timbres-poste ou autrement. Nous sommes obligés, à cause du bas prix de notre publication, de tenir **rigoureusement** à cette condition, qui est d'usage pour les publications du même genre et même pour les journaux quotidiens, et de considérer comme *non avenue* toute demande non accompagnée de **cinquante centimes**.

Nous prions nos abonnés de vouloir bien en même temps joindre à leur demande une des bandes des numéros qui leur sont envoyés.

NOUS PRIONS ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire à la fin de mars de vouloir bien le renouveler le plus tôt possible, afin de nous mettre en mesure de les servir régulièrement.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

PROVISION D'EGLISES.

Dans sa sollicitude pour les intérêts de l'Eglise universelle, Notre Très-Saint Père le Pape Pie IX a tenu, le 15 mars, une nouvelle réunion consistoriale, dans laquelle, après avoir prononcé une allocution, qu'on trouvera plus loin, il a daigné créer et proclamer cardinaux de la sainte Eglise romaine :

DE L'ORDRE DES PRÊTRES.

Mgr Pierre Giannelli, archevêque de Sardes, *in partibus*, secrétaire de la Sacrée Congrégation du Concile, né à Terni, le 11 août 1807.

Mgr Miécislas des comtes Ledochowski, archevêque de Gnesen et Posen, né à Gork, au diocèse de Sandomir, le 29 octobre 1822.

Mgr Jean Mac-Closkey, archevêque de New-York, né à Brooklyn, le 20 mars 1801.

Mgr Henri-Edouard Manning, archevêque de Westminster, né à Totteridge, le 15 juillet 1808.

Mgr Victor-Auguste-Isidore Dechamps, de la congrégation du Très-Saint Rédempteur, archevêque de Malines, né à Melle, au diocèse de Gand, le 6 décembre 1810.

DE L'ORDRE DES DIACRES.

Mgr Dominique Bartolini, secrétaire de la Congrégation des Rites, protonotaire apostolique participant, né à Rome le 16 mai 1812.

En outre, Sa Sainteté a réservé *in petto* cinq autres cardinaux.

Notre Saint-Père le Pape a désigné ensuite :

L'Eglise archiépiscopale de Lucques, pour Mgr *Nicolas Ghilardi*, prêtre du diocèse de Carrare, chanoine de Lucques, vicaire capi-

tulaire de ce diocèse, juge et examinateur prosynodal, docteur en théologie.

L'Eglise archiépiscopale in partibus de Rhodes et l'Eglise cathédrale de Malte, pour Mgr *Camels Scicluna*, prêtre du diocèse de Malte, chanoine de cette cathédrale, juge des causes ecclésiastiques, examinateur prosynodal et docteur en théologie.

L'Eglise cathédrale de Patti, pour le R. P. *Joseph-Marie-Maragioglio de Salem*, prêtre du diocèse de Mazzara, et procureur général de l'ordre des mineurs capucins, lecteur en théologie.

L'Eglise cathédrale de Luçon, pour Mgr *Jules-François Lecoq*, prêtre du diocèse de Bayeux, curé dans la ville de Caen.

L'Eglise cathédrale de Valence, pour Mgr *Pierre-Charles-François Cotton*, prêtre du diocèse de Grenoble et curé dans cette ville.

L'Eglise cathédrale de Munkats, du rite grec-ruthène, pour Mgr *Jean Pasztelyi*, prêtre du diocèse de Munkats, abbé archidiacre et vicaire forain de Marmarosch.

L'Eglise cathédrale de Sidonie, in partibus infidelium, pour Mgr *Odet Thibaudier*, prêtre et vicaire général du diocèse de Lyon, député auxiliaire de Mgr Jacques-Marie-Achille Ginouilhiac, archevêque de Lyon.

L'Abbaye Nullius du monastère de la bienheureuse Vierge Marie d'Ensiedeln, au diocèse de Coire, pour le R. P. *Basile Oberholzer*, prêtre du diocèse de Saint-Gall, moine profès de l'ordre de Saint-Benoît.

Les désignations suivantes, déjà faites par bref, ont été rappelées :

L'Eglise de Milwaukee, érigée en métropole, pour Mgr *Jean-Martin Henny*, évêque du même siége.

L'Eglise de Santa Fé, aux Etats-Unis d'Amérique, *érigée en métropole*, pour Mgr *Jean Lamy*, évêque du même siége.

L'Eglise de Philadelphie, érigée en métropole, pour Mgr *Frédéric-Jacques Wood*, évêque du même siége.

L'Eglise de Boston, érigée en métropole, pour Mgr *Jean Williams*, évêque du même siége.

L'Eglise archiépiscopale de Chalcédoine, in part. inf., pour Mgr *Jean Simeoni*, prélat domestique de Sa Sainteté, secrétaire de la Congrégation de la Propagande.

L'Eglise cathédrale de Bragance et Miranda pour Mgr *Joseph-Marie da Silva Ferrao de Carvalho Martens*, prêtre de Lisbonne, chanoine de ce siége patriarcal, professeur d'histoire ecclésiastique, supérieur du collége des Missions-Etrangères et vicaire général du diocèse de Portalègre.

L'Eglise cathédrale de Green-Bay, pour Mgr *François-Xavier Kraubauer*, prêtre de l'archidiocèse de Milwaukee.

L'Eglise cathédrale de Wheeling, pour Mgr *Joseph Kain*, prêtre du diocèse de Richmond.

L'Eglise cathédrale de Portland, pour Mgr *Jacques Healy*, prêtre du diocèse de Boston.

L'Eglise cathédrale d'Hartford, pour Mgr *Thomas Galberry*, commissaire général de l'ordre de Saint-Augustin aux Etats-Unis.

L'Eglise cathédrale de Kingston, pour Mgr *Jean O'Brien*, prêtre de ce diocèse.

L'Eglise cathédrale de Peoria, de création nouvelle, pour Mgr *Michel Harley*, prêtre du diocèse de Chicago.

L'Eglise cathédrale de Maronée, in partibus infidelium, pour Mgr *Jean Ireland*, curé de la cathédrale de Saint-Paul de Minnesota, vicaire apostolique de Nebraska.

L'Eglise cathédrale d'Halia, in partibus infidelium, pour Mgr *Robert Seidenbush*, abbé de l'ordre de Saint-Benoît, délégué au vicariat apostolique du Minnesota septentrional, de création nouvelle.

Le cardinal Bizzarri, ayant terminé sa charge annuelle de camerlingue du Sacré-Collége, a présenté, suivant l'usage, la bourse au Saint-Père, qui a daigné la transmettre au cardinal Pitra, lequel sera cette année revêtu de ces fonctions.

L'instance du sacré Pallium a été faite à Sa Sainteté pour les Eglises de Lucques, de Rhodes-Malte, de Milwaukee, de Santa Fé, de Philadelphie et de Boston.

Après le consistoire, le Souverain-Pontife a, selon l'usage, reçu les nouveaux évêques présents à Rome, et leur a adressé quelques paroles sur les importants devoirs de la dignité dont ils venaient d'être revêtus.

ALLOCUTION

DE NOTRE TRÈS-SAINT-PÈRE LE PAPE PIE IX

ADRESSÉE LE 15 MARS 1875

AUX CARDINAUX DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE DANS LE PALAIS DU VATICAN.

Vénérables Frères,

Reconnaissant que c'est une partie de Notre sollicitude, surtout dans ces temps si malheureux, d'augmenter votre Ordre si illustre d'hommes éminents qui Nous viennent en aide dans le gouvernement de l'Eglise universelle, Nous avons pensé que Nous devions nous occuper de remplir ce devoir. Certes, Nous voudrions le faire avec ce rite ancien et solennel que demande la dignité de l'Eglise, mais la rigueur des temps ne le permet pas; elle est déjà si grande qu'elle voudrait Nous ravir jusqu'à la liberté de déplorer les maux de l'Eglise. Nous ne sommes pas étonnés que ceux qu'une erreur et une haine anciennes séparent de l'Eglise aient l'audace d'en agir ainsi, mais que dans cette malheureuse Italie, où par une divine disposition a été établie la Chaire suprême de la vérité, ceux qui étaient les fils de l'Eglise soient devenus ses ennemis, poussés par leur propre volonté ou par une impulsion étrangère, méditent et trament la ruine de l'Eglise elle-même, cette ruine inséparable de celle même de la société humaine, voilà ce que Nous déplorons avec douleur et du plus profond de Notre cœur. C'est de cette machination que sont sorties tant de déplorables entreprises qui ont injustement lésé les droits, la liberté, les intérêts et les ministres de l'Eglise, et dont Nous sommes forcés depuis longtemps déjà d'être les spectateurs impuissants à repousser la violence. De là découle et s'étend tous les jours ce mal sans contredit le plus grave, et le plus funeste à un si grand nombre d'âmes et à la société humaine, savoir la corruption de la jeunesse par laquelle on s'efforce de propager les maux présents jusqu'aux futures générations elles-mêmes. En effet, on a soustrait à la vigilance de l'Eglise, dans ce centre du monde catho-

SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI

PII

DIVINA PROVIDENTIA

PAPÆ IX

ALLOCUTIO

HABITA DIE XV MARTII MDCCCLXXV
AD S. R. E. CARDINALES IN ÆDIBUS VATICANIS.

Venerabiles Fratres,

Curarum nostrarum partem esse agnoscentes his præsertim miserrimis temporibus Vestrum Ordinem amplissimum præstantibus augere viris, qui Nobis auxilio sint in universæ Ecclesiæ procuratione, ad hoc implendum munus animum nostrum convertendum existimavimus. Vellemus quidem hoc exequi veteri et solemni ritu, quem Ecclesiæ dignitas postulat, sed id non patitur acerbitas temporum, quæ tanta jam est, ut ne deplorandi quidem Ecclesiæ mala facultatem liberam Nobis esse velle demonstret. Non miramur quod qui veteri errore et odio ab Ecclesia dissident, id assequi præsumant, sed quod in hac misera Italia, in qua suprema veritatis Cathedra divina dispensatione est constituta, ii qui filii erant in Ecclesiæ hostes conversi perniciem Ecclesiæ ipsius, quæ a ruina humanæ societatis sejungi non potest, tum voluntate sua, tum externo impulsu permoti moliantur ac struant, id quidem dolenter et imo ex corde ingemiscimus. Ex hac molitione profluxere tot illi deplorabiles ausus, qui jura, libertatem, res et ministros Ecclesiæ inique læserunt, et quorum diuturno jam ex tempore spectatores ad vim propulsandam impares esse cogimur : profluit etiam et promovetur in dies malum illud longe gravissimum, quo nihil tot animabus et humanæ societati funestius, corruptio scilicet juventutis, qua corruptione ad præsentia mala in futuras etiam generationes propa-

lique, toutes les institutions qui servent à l'éducation de la jeunesse; les jeunes gens sont formellement obligés, dès le premier âge où s'attachent avec tant de force les semences de de la vertu ou du vice, de fréquenter les écoles soumises à l'autorité civile, où leurs esprits et leurs cœurs, sans aucun égard pour la foi et la religion, sont instruits d'après les préceptes et la sagesse de ce siècle, dont toute la terre recueille maintenant les fruits si amers.

. . .

L'éducation même de ceux qui ont été appelés dans la milice du Seigneur se trouve tellement entravée par tant de règles arbitrairement imposées au sujet des études, qu'il leur devient tous les jours de plus en plus difficile de parcourir cette carrière et c'est pourquoi il y en a très-peu, surtout depuis la funeste loi sur la levée militaire, qui puissent entrer dans les rangs du clergé.

Mais ce qui montre encore avec plus d'évidence les desseins de nos ennemis, ce sont certains documents récemment mis au jour, dans lesquels on encourage les prêtres et les clercs inférieurs qui résistent et se montrent rebelles aux évêques et aux autres supérieurs, en leur faisant espérer du secours et un appui contre les sentences et les décrets que pourra porter contre eux l'autorité épiscopale.

Quoi de plus! La prédication elle-même de la parole de Dieu et la publication de Nos discours sont frappés par les actes hostiles de l'autorité politique ; par suite, des lois pénales sont annoncées contre ceux qui publieront publiquement soit par la presse, soit de toute autre manière, les paroles par Nous prononcées et les actes de ce Siége Apostolique, toutes les fois que ceux qui profèrent de telles menaces croiront y trouver quelque chose de contraire aux institutions et aux lois civiles. Certes de telles menaces montrent clairement l'esprit et la force de certaines lois, qui, simulant une sorte de respect afin de faire illusion aux fidèles, paraissaient protéger Notre liberté et Notre dignité, et il est prouvé de plus en plus combien Nous est nécessaire cette suprême et pleine puissance, indépendante de l'autorité et du bon plaisir de qui que ce soit, que la divine

ganda contenditur. Omnibus enim institutis, quæ ad juvenes erudiendos spectant, ab Ecclesiæ vigilantia in hoc Catholici Orbis centro subductis, juvenes a prima ætate qua virtutis aut vitii semina tenaciter hærent, scholas civili potestati subjectas celebrare expresse coguntur, ubi eorum mentes et corda nulla fidei et religionis ratione habita, juxta hujus sæculi placita et sapientiam informantur cujus amarissimos fructus omnis nunc terra experitur.

Cum porro ipsa pariter institutio eorum, qui in sortem Domini vocati sunt, tot regulis de ratione studiorum ad arbitrium impositis implicetur, magis magisque in dies arduum illis efficitur hoc curriculum emetiri; ideoque perpauci jam existunt, maxime post infaustam de militari delectu legem, qui in clerum possint adscribî.

Quo autem luculentius pateant hostium nostrorum consilia, quædam etiam nuper documenta prodiere, quibus animus additur presbyteris et inferioribus clericis, qui Episcopis aliisque Præsulibus contumaces obsistant; iisque præsidii spes et tutelæ proponitur adversus sententias et decreta, quæ in eos forte latura sit episcopalis auctoritas.

Quid plura? Ipsa divini verbi prædicatio et sermonum Nostrorum evulgatio infestis actibus politicæ potestatis percellitur : leges ex hinc pœnales denunciantur adversus eos, qui, sive typis, sive aliter verba a Nobis prolata, et acta hujus Apostolicæ Sedis in vulgus ediderint, quoties in hisce ex eorum sententia qui talia minitantur, aliquid inesse videatur adversum civilibus institutis ac legibus. Scilicet per ejusmodi minas in aperto ponitur quænam mens et vis fuerit quibusdam legibus, quæ simulata obsequii specie ad fucum faciendum fidelibus Nostram libertatem et dignitatem tueri videbantur, et magis magisque ostenditur quam necessaria sit Nobis suprema ac plena potestas nullius ditioni aut arbitrio obnoxia, qua-

Providence a conférée aux Pontifes romains pour exercer sans entraves et en toute liberté leur ministère spirituel dans le monde entier.

En attendant, cette menace tend à étouffer la voix elle-même du Maître suprême de la vérité et à l'empêcher de se répandre au loin, cette voix qui par droit divin se fait entendre pour le bien commun de la société dans le monde entier, et qui ne peut être ni circonscrite ni empêchée sans que les droits de tous les fidèles soient aussi violés. Que tous ceux qui soumettent l'Eglise à une si grande servitude songent qu'ils provoquent contre eux-mêmes la sévérité du jugement de Dieu et qu'ils auront à subir à leur tour des Maîtres d'autant plus durs et des jougs de tyrannie d'autant plus pesants, qu'était plus douce l'autorité de cette Mère, qu'ils ont repoussée en la chargeant de chaînes.

Ce cruel état de choses que Nous avons rappelé ne suffit pas encore aux ennemis de l'Eglise; ils se sont aussi efforcés de préparer de nouvelles causes de division et de troubles dans la conscience même des fidèles. Dernièrement, en effet, dans un pays étranger, on a publié au grand jour certains écrits dans lesquels les décrets du Concile du Vatican étaient défigurés et tournés dans un sens contraire, et où l'on avisait aux moyens de violer, dans l'élection de Nos successeurs, la liberté de votre Sénat et d'attribuer au pouvoir civil une grande part dans une affaire qui est tout entière de l'ordre ecclésiastique. Mais le Dieu miséricordieux, qui dirige et inspire son Eglise, a sagement conduit les très-courageux et très-distingués évêques de l'empire d'Allemagne à publier une remarquable déclaration qui restera mémorable dans les fastes de l'Eglise, et dans laquelle ils réfutent très-judicieusement les fausses doctrines et les sophismes que contenaient les écrits en question, ce qui nous a comblés de joie, Nous et toute l'Eglise, à la vue de ce très-noble trophée érigé en l'honneur de la vérité. En même temps que Nous adressons devant vous et devant le monde catholique les plus grandes louanges à tous ces évêques et à chacun d'eux en particulier, Nous ratifions leurs remarquables déclarations et protestations dignes en vérité de leur vertu, de leur rang et de leur religion, et Nous les confirmons par la plé-

lem divina Providentia Romanis Pontificibus contulit, ad spirituale ministerium in universo orbe expedite ac libere exercendum.

Interim comminatio illa eo intendit, ut supremi veritatis Magistri vox ipsa comprimatur ac late manare non possit, vox quæ divino jure ad commune societatis bonum in universum orbem emittitur, quæque circumscribi aut cohiberi non potest quin etiam omnium fidelium jura violentur. Cogitent qui Ecclesiam tantæ huic servituti subjiciunt, sese divini judicii severitatem in se ipsos provocare, eoque duriores vicissim experturos Dominos, et graviora tyrannidis juga quo benignior erat Matris auctoritas, quam injectis vinculis rejecerunt.

Nec vero satis est Ecclesiæ oppugnatoribus earum rerum acerbitas, quas memoravimus, sed ad novas etiam parandas causas dissidiorum, et perturbationum in ipsa Fidelium conscientia eorum conatus conversi fuere. Nuper enim in extera regione quibusdam scriptis in publicam lucem vulgatis quibus Vaticani Concilii decreta in lævam partem detorquebantur, id spectabatur, ut in successoribus Nostris eligendis Senatus vestri libertas violaretur, atque ut in ea re, quæ tota ordinis ecclesiastici est magna pars civili potestati tribueretur. At Deus misericors, qui præest et consulit Ecclesiæ suæ, provide effecit ut fortissimi ac spectatissimi Germanici Imperii Episcopi illustri declaratione edita, quæ in Ecclesiæ fastis memorabilis erit, erroneas doctrinas et cavillationes hac occasione prolatas sapientissime refellerent, et nobilissimo tropheo veritati erecto Nos et universam Ecclesiam lætificarent. Dum autem amplissimas laudes coram vobis et Catholico orbe prædictis Episcopis universis ac singulis tribuimus, præclaras eas declarationes et protestationes, ipsorum virtute gradu ac religione dignas, ratas habemus, easque Apostolicæ auctoritatis plenitudine con-

nitude de Notre autorité apostolique. Que la divine Clémence dissipe les conseils de nos ennemis, qu'elles abrége ces jours mauvais et se souvienne de son héritage, et qu'elle montre qu'il n'y a point de prudence, qu'il n'y a point de sagesse ni de conseil contre le Seigneur. Pour que cela arrive heureusement, comme nous le souhaitons, sacrifions dans l'humilité et dans une ardente supplication les sacrifices de la justice. « Notre « Dieu est juste et pieux, et de même qu'il est sévère contre « ceux qui persévèrent dans leur iniquité, de même il est mi- « séricordieux envers ceux qui se convertissent. Courons donc « à lui de toute notre âme avec les gémissements d'un cœur « contrit, et demandons-lui les consolations de la délivrance ; « car comme il est bienveillant et doux, s'il voit qu'étant amen- « dés de nos péchés, nous aimons ses commandements, il est « aussi puissant à nous défendre de l'ennemi et à nous prépa- « rer dans l'avenir les joies éternelles (1).

Au milieu donc de si grandes tribulations, attendu que plus le combat est acharné, plus doivent être grandes la coopération et la vertu des chefs et des soldats, Nous avons décidé, Vénérables Frères, d'admettre aujourd'hui dans ce Sénat, qui est le Nôtre et celui de la sainte Eglise romaine, pour la gloire de Dieu et l'utilité de l'Eglise, six hommes éminents, savoir : Nos Vénérables Frères Pierre Giannelli, archevêque de Sardes et secrétaire de la Congrégation du Concile ; Miécislas Ledochowski, archevêque de Gnesen et Posen ; Jean Mac-Closkey, archevêque de New-York ; Henri-Edouard Manning, archevêque de Westminster ; Victor-Auguste Dechamps, archevêque de Malines, et Notre cher fils Dominique Bartolini, protonotaire apostolique et secrétaire de la Congrégation des Rites, qui tous, assurément, se sont montrés dignes de ce grand honneur, soit en gérant la charge épiscopale avec un zèle, une fermeté, une prudence et une doctrine dignes de grandes louanges, soit en souffrant les plus grandes persécutions pour défendre la cause de l'Eglise et en donnant un remarquable exemple de vertu et de courage, soit en rendant dans Notre Ville au Siége apostolique, avec une sollicitude continue, des services éprouvés. Et

(1) S. Grégoire le Grand.

firmamus. Dissipet Divina Clementia consilia inimicorum, et mitigans Nobis a diebus malis hæreditatis suæ recordetur, ostendatque, non esse prudentiam, non esse sapientiam, non consilium contra Dominum. Hoc ut ex votis feliciter contingat, sacrificemus in humilitate et fervida deprecatione sacrificia justitiæ. *Deus noster justus et pius est et sicut perseverantibus in pravitate districtus ita conversis misericors. Ad ipsum ergo tota mente contriti cordis ejulatione curramus, ab ipso ereptionis nostræ solatia postulemus, qui quoniam benignus et mitis est si nos a malis nostris emendatos sua viderit mandata diligere, et hic potens est nos ab hoste defendere, et in futuro æterna nobis gaudia præparare* (1).

In his vero tantis tribulationibus, quoniam quo sævior est dimicatio, eo major ductorum ac militum cooperatio virtusque in acie requiritur, constituimus, Venerabiles Fratres, in nostrum Sanctæque Romanæ Ecclesiæ Senatum hodierna die ad Dei gloriam et Ecclesiæ utilitatem sex præstantissimos viros cooptare, scilicet Venerabiles Fratres Petrum Giannelli Archiepiscopum Sardianum Congregationis Concilii Secretarium, Miecislaum Ledochowski Archiepiscopum Gnesnensem et Posnaniensen, Johannem Mac Closkey Archiepiscopum Neo-Eboracensem, Henricum Eduardum Manning Archiepiscopum Westmonasteriensem, Victorem Augustum Dechamps Archiepiscopum Mechliniensem, et Dilectum Filium Dominicum Bartolini Protonotarium Apostolicum Congregationis Sacrorum Rituum Secretarium, qui omnes profecto, sive Episcopali munere magna cum laude zeli, fortitudinis, prudentiæ doctrinæque gesto, sive gravissimis in tuenda Ecclesiæ causa persecutionibus singulari virtutis et invicti animi exemplo toleratis, sive in hac Urbe sedula diuturna pro-

(1) S. Gregorius M.

à cette occasion, c'est pour Nous un très-grand bonheur de pouvoir aussi donner une preuve certaine et sincère d'amour et d'intérêt à ces très-illustres Eglises, parmi lesquelles Nous avons choisi des chefs pour leur accorder cet honneur.

Mais en outre de ces six cardinaux, Nous entendons, pour la gloire de Dieu tout-puissant, en créér cinq autres, que pour de justes causes toutefois Nous réservons *in petto* pour les divulguer un jour suivant notre bon plaisir ; et si par une disposition de Dieu il arrivait que ce Saint Siége devînt vacant avant qu'ils fussent divulgués, on trouvera leurs noms dans des lettres jointes à Notre testament, et Nous voulons, Nous établissons et Nous décrétons dans la plénitude de Notre autorité apostolique qu'ils aient avec vous le droit d'élection active et passive dans l'élection de Notre successeur.

Que vous en semble ?

Par l'autorité de Dieu tout-puissant, par celle des saints apôtres Pierre et Paul et par la Nôtre, Nous créons cardinaux prêtres de la sainte Eglise romaine :

Pierre Giannelli,
Miécislas Ledochowski,
Jean Mac-Closkey,
Henri Manning,
Victor Deschamps ;

et cardinal-diacre,

Dominique Bartolini,

avec toutes les dispenses, dérogations et clauses nécessaires et opportunes.

Nous réservons d'autre part les cinq autres *in petto*, pour les faire connaître, comme nous l'avons déclaré plus haut, et Nous confirmons qu'ils devront jouir du droit dont il a été parlé.

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

---

batissima opera Sedi Apostolicæ navata, hac honoris amplitudine sese dignos exhibuerunt. Qua in re illud Nobis jucundissimum est quod nobilissimis etiam Ecclesiis ex quibus sacrorum Antistites elegimus, et exornamus, certum ac sincerum amoris ac studii testimonium præbere possimus.

Præter autem nos sex memoratos Cardinales, ad Omnipotentis Dei gloriam creare intendimus alios quinque Cardinales, quos tamen justis ex causis in pectore reservamus, arbitrio nostro quandocumque evulgandos; ac si Sanctam hanc Sedem Deo disponente viduari contigerit antequam ipsi evulgentur, litteris Nostro testamento adjectis ii declarabuntur, eosdemque jus activæ ac passivæ electionis in Successore Nostro eligendo vobiscum habere Apostolicæ Nostræ auctoritatis plenitudine volumus statuimus atque decernimus.

Quid vobis videtur?

Auctoritate Omnipotentis Dei Sanctorum Apostolorum Petri et Pauli ac Nostra creamus Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Presbyteros Cardinales

Petrum Giannelli,
Miecislaum Ledochowski,
Johannem Mac-Closkey,
Henricum Manning,
Victorem Dechamps,
Diaconum vero
Dominicum Bartolini,

cum dispensationibus, derogationibus et clausulis necessariis et opportunis.

Alios autem quinque in pectore reservamus, prout supra expressimus evulgandos, eosque jure supramemorato gaudere edicimus et confirmamus.

In nomine Patris † et Filii † et Spiritus † Sancti. Amen.

LE PAPE ET LA PRUSSE.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir pour nos lecteurs la grandeur du spectacle que présente aujourd'hui la lutte de Pie IX contre la première puissance de l'Europe. Les Allocutions que le Pape vient de prononcer, et la promotion de cardinaux qu'il vient de faire, sont des actes dont l'énergie rappelle les temps de saint Grégoire VII et qui resteront des monuments magnifiques de l'intrépide fermeté des Pontifes romains. Ce spectacle commence à frapper les plus indifférents, et c'est vers le droit opprimé que se tourne l'opinion publique, si longtemps et si indignement égarée. Nous nous contenterons de prendre ici pour témoins deux journaux, l'un, la *Liberté*, qui n'est pas hostile à l'Eglise catholique, mais qui est bien éloignée d'être cléricale, pour nous servir de l'expression à la mode; l'autre, le *Journal des débats*, qui se montre depuis de longues années si perfidement hostile au Saint-Siége, que nous n'avons pas lu sans étonnement dans ses colonnes l'article qu'on trouvera plus loin.

Voici l'article de la *Liberté* :

Une lutte à outrance, dont le public français ne perçoit guère que les échos lointains, est engagée entre la Prusse et le Saint-Siége. M. de Bismarck défie depuis deux années le Pape et tous les catholiques placés sous son obédience.

On sait que les lois ecclésiastiques actuellement en vigueur ont réduit à néant le pouvoir épiscopal en Prusse; que ces lois, détruisant tous les principes de hiérarchie, tendent à faire des prêtres catholiques autant de fonctionnaires publics placés en dehors de la juridiction épiscopale. Les évêques ont résisté et résisteront encore quand même à ces lois; les amendes, les confiscations, les emprisonnements des évêques de Mayence, de Cologne, de Posen ne font que fortifier la résistance des catholiques.

M. de Bismarck, au point où nous en sommes, n'a plus d'illusions : des actes inouïs de violence et d'arbitraire n'ont rien produit; on a emprisonné un grand nombre d'ecclésiastiques,

par cela seul qu'ils refusaient de révéler le nom de l'agent désigné par le Saint-Siége pour administrer certains diocèses dont les évêques étaient en captivité ; l'*Univers* annonce qu'un prêtre du diocèse de Posen vient d'être condamné pour n'avoir pas voulu violer le secret de la confession.

La police de M. de Bismarck, ajoute l'*Univers*, prétendait que ce prêtre avait appris en confession le nom du délégué apostolique dans le diocèse de Posen et voulait arracher de lui un aveu.

Toutes ces violences n'ayant rien produit, la lutte change d'aspect, et M. de Bismarck, laissant à des subalternes le soin de manier des instruments de torture dont l'inefficacité est aujourd'hui reconnue, s'attaque directement au Pape.

Pie IX accepte la lutte : dans une encyclique récente, il a déclaré nulles et non avenues les lois ecclésiastiques comme attentatoires aux droits des évêques ; Mgr Ledochowski, archevêque de Posen, actuellement en prison pour avoir refusé d'obéir à ces lois, vient d'être élevé à la dignité de cardinal.

On le voit, la lutte prend des proportions inusitées ; il faut remonter à la querelle des investitures, au pape Hildebrand et à Pie VI, pour trouver les éléments d'un conflit aussi caractérisé. Les papes de cette trempe meurent en exil, mais rien ne peut les réduire : Grégoire VII, exilé à Salerne, voulut, au moment de sa mort, lever toutes les excommunications qu'il avait prononcées, il ne fit d'exception que pour l'empereur d'Allemagne et sa créature l'antipape Guibert. A sa dernière heure, il adressa aux assistants ces mémorables paroles, qui ont été gravées sur son tombeau : « *Dilexi justitiam et odivi iniquitatem ; propterea morior in exilio* (j'ai aimé la justice et détesté l'iniquité ; c'est pourquoi je meurs en exil). » L'histoire conserve à ce vaincu le titre de Grand, inséparable de son nom (1).

L'impuissance d'un homme qui dispose, comme M. de Bismarck, d'une armée formidable, dont la volonté — on pourrait dire les caprices — a pour exécuteurs passifs des fonctionnaires d'un dévouement éprouvé, des magistrats qui appliquent, avec une rigueur sauvage, des lois que sans doute ils désap-

(1) Le rédacteur de la *Liberté* fait ici confusion avec le pape saint Grégoire le Grand ; mais cela n'affaiblit pas la force de son raisonnement. (N. des *Annales*.)

prouvent en principe, devait conduire le premier ministre de l'empereur Guillaume à un acte désespéré.

Il résulte, en effet, d'informations dont l'authenticité est établie, que M. de Bismarck a fait au gouvernement italien des ouvertures directes dans le but d'associer le gouvernement du roi Victor-Emmanuel aux représailles que la Prusse médite contre le Saint-Siége. On nie, à vrai dire, qu'une *note* ait été adressée de Berlin au gouvernement italien, mais on sait à n'en pouvoir douter et de l'aveu même des journaux ministériels de Rome, que M. de Bismarck a fait demander à M. Visconti-Venosta si la fameuse charte des garanties accordées au Pape autorisait ce dernier à déclarer nulles et non avenues les lois d'un Etat reconnu par toutes les puissances de l'Europe.

La loi dite des garanties reconnaît au Pape le titre et les prérogatives de souverain, le droit de correspondre librement avec tous les Etats de l'Europe, celui d'entretenir des nonces ou ambassadeurs auprès des puissances catholiques, etc.

M. de Bismarck, que rien n'arrête, affiche hautement la prétention d'examiner, d'accord avec le gouvernement italien, le mode d'interprétation de cette loi, et d'assigner, au besoin, des limites à la liberté dont jouit le Pape en vertu de cette charte.

On conviendra que les prétentions affichées par M. de Bismarck soient de nature à appeler l'attention de tous les Etats européens sur l'attitude d'un ministre à qui tout doit céder et à qui tous les moyens sont bons.

Il y a quelque chose de plus fort que les armées de la Prusse, c'est l'opinion publique qui condamne unanimement la campagne à outrance de M. de Bismarck contre le clergé catholique d'Allemagne.

Quant à l'Italie, elle a dit son dernier mot. Il ne reste plus à M. de Bismarck qu'une procédure à suivre : faire condamner l'auteur de l'encyclique par les tribunaux compétents prussiens, et, après condamnation, demander à l'Italie l'extradition de Pie IX !...

Jules de Précy.

Voici maintenant l'article du *Journal des Débats* :

Il est impossible d'envisager sans appréhension les suites et

l'étendue de la lutte aujourd'hui engagée ; il est impossible aussi de ne pas admirer l'invincible résolution que montre le vieux Pontife qui seul a vu plus que les années de saint Pierre, et de ne pas se découvrir devant cette grande et intrépide majesté. Dans l'allocution prononcée le 15 de ce mois au palais du Vatican, le Pape a de nouveau félicité les évêques d'Allemagne, et, pour sceller cette déclaration, il a nommé publiquement six nouveaux cardinaux et en a désigné secrètement cinq autres, dont les noms seront joints à son testament, et qui seront alors dûment investis du droit d'élection dans le choix du futur Pape.

Ce renfort de onze cardinaux est un fait des plus importants dans les circonstances que nous venons d'exposer brièvement. On en comprendra mieux encore l'importance en voyant quels sont les noms nouveaux qui viennent d'être ajoutés à la liste du Sacré-Collége. Nous passons les deux cardinaux italiens, mais les quatre autres sont, dans les deux mondes, les chefs les plus renommés, les plus retentissants de ce qu'on est convenu d'appeler l'ultramontanisme, les champions absolus de la doctrine de l'infaillibilité. Par le choix de l'archevêque de Posen, Mgr Ledochowski, aujourd'hui dans les cachots du gouvernement prussien, le Pape fait la plus éclatante protestation contre les lois nouvelles de persécution.

L'archevêque de Malines, Mgr Dechamps, est assez connu pour que nous n'ayons pas besoin de le signaler comme un des soutiens les plus persévérants de l'infaillibilité. Par la nomination de l'archevêque de New-York, le Saint-Père fait une innovation et introduit pour la première fois la barrette rouge dans cette Amérique du Nord fondée par les Têtes-Rondes. Mais, de toutes les nominations, la plus significative est celle de l'illustre Manning, l'archevêque de Westminster, en d'autres termes, de Londres.

C'est pour la première fois depuis le cardinal Wolsey et depuis la Réformation que reparaît un cardinal purement anglais. Le prédécesseur de Mgr Manning, M. Wiseman, était aussi cardinal ; mais il était Irlandais, comme l'est encore le cardinal Cullen. Nous nous rappelons avoir vu, il y a quelques années, l'effigie du cardinal Wiseman, brûlée dans les rues de

Londres, le jour anniversaire de la Conspiration des poudres. Les passions se sont calmées depuis ce temps-là, et nous ne craignons aucune démonstration de ce genre envers Mgr Manning, qui est entouré d'un universel respect, dû à ses travaux comme à l'ascétisme de sa vie.

Ce qui est cuisant pour l'Eglise anglaise, c'est que le nouveau cardinal est un de ses plus glorieux enfants, le compagnon des Gladstone et des Wilberforce, une des illustrations de l'Université protestante d'Oxford. La cause déterminante qui le jeta dans l'Eglise catholique fut une cause célèbre où l'autorité civile, dans un cas d'interprétation théologique, s'imposa à l'autorité ecclésiastique ; on voit, par conséquent, quel parti il prendra aujourd'hui.

Une correspondance romaine du *Times* nous donne des détails intéressants sur sa nomination. Tous les catholiques anglais de Rome étaient allés se grouper autour de leur archevêque, au séminaire, dans une grande salle où sont suspendus les portraits des cardinaux anglais Wolsey, Pole, Fisher, Acton, Weld, Wiseman. On attendait le message annoncé du Vatican, et quand deux prélats l'eurent apporté et eurent baisé la main du nouveau dignitaire, le cardinal adressa à ses compatriotes cette courte allocution, que nous voulons reproduire :

« Je vous remercie pour votre présence en ce jour. C'est un « signe de votre bonne volonté envers moi et de votre dévotion « envers le Saint-Père.

« Je vous en remercie tous du fond de mon cœur. Je n'affec- « terai point d'envisager légèrement la grande dignité qui m'est « conférée sans aucun mérite de ma part. C'est véritablement « un honneur que d'être associé au conseil sacré qui entoure le « Vicaire de Notre-Seigneur et de partager sa bonne et sa mau- « vaise fortune. En vérité, j'aime mieux que cette dignité m'in- « combe dans le danger que dans la sécurité. C'est, pour ainsi « dire, être envoyé à une bataille désespérée ; elle ne l'est « qu'aux yeux du monde, elle est sûre de la victoire un « jour... »

Voilà bien le langage résolu, pénétrant, ému d'un homme qui se ceint les reins pour le combat. Que l'on rapproche cette scène, et la scène solennelle du Vatican, de cette autre scène

du Parlement de Berlin, on un professeur vient dénoncer une brochure dans laquelle un empereur romain tombé en enfance, est l'instrument et le jouet de son ministre, Mark Trebonius, lequel finit lui-même au fond d'une mare ; et pendant que le professeur répète toujours le nom de Mark, Mark, voici M. de Bis-marck qui fait son entrée, non préparée, avec un éclat de rire que partage naturellement l'Assemblée; puis qui, pour montrer qu'il se porte bien et qu'il est toujours colonel d'un régiment de cuirassiers, fait une charge à fond sur le Pape. De quel côté est la dignité?

John LEMOINNE.

LA PASSION DE L'EGLISE.

La vie de l'Eglise, on l'a souvent remarqué, reproduit dans ses différentes phases la vie de son divin Fondateur. L'Eglise a eu son enfance, sa jeunesse, son âge mûr ; dans les derniers temps, elle aura sa Passion, suivie de la mort, qui précédera de peu d'instants sa résurrection et son éternel triomphe, car elle durera jusqu'à la fin du monde ; le monde, sans elle, n'aurait plus de raison d'être. Mais, dans chacune de ses phases, l'Eglise reproduit encore la vie du Sauveur : chacune des périodes de son existence nous la montre ici faible comme l'enfant, là active comme le jeune homme, pleine de maturité, de sagesse et de force comme l'homme fait, ici dans les ignominies de la Passion, là, dans les gloires de la Résurrection, ailleurs dans les commencements plein d'espérance de l'enfance. Jamais elle n'est complètement victorieuse et triomphante, jamais elle n'est complètement vaincue et détruite, et lorsque ses ennemis se flattent de l'avoir mise au tombeau et d'avoir scellé pour jamais la pierre de son sépulcre, tout à coup on la voit pleine de puissance et de majesté, acclamée des peuples qui l'avaient méconnue, victorieuse des puissants et des impies qui avaient comploté sa mort.

Que de fois ces étonnantes révolutions se sont opérées ! Que de fois les calculs de la sagesse humaine ont été déjoués ! Que de fois le triomphe est arrivé au moment où tout paraissait

désespéré! Le tyran romain croit s'être débarrassé des chrétiens, et il fait graver une inscription où on lit ces mots: *Nomine christianorum deleto*, le nom des chrétiens détruit. C'était le lendemain que Constantin rendait la paix à l'Eglise et que le christianisme devenait la religion du monde. Deux siècles plus tard, l'hérésie couvre ce monde romain que le Christ avait vaincu, les Barbares envahissent l'Empire, et il n'y a plus une puissance qui soit catholique. C'est le moment où Clovis va recevoir le baptême avec ses Francs, et où l'Eglise va devenir la féconde et glorieuse institutrice du monde, le moment où va se fonder cette magnifique république chrétienne dont elle sera la Mère.

Ainsi vont les choses à travers les siècles. L'islamisme menace de tout submerger : il envahit tout l'Orient, condamné pour ses hérésies et ses schismes, il tient déjà une partie de l'Occident avec l'Espagne ; mais voici Charles Martel, voici Charlemagne, et le flot de la barbarie recule, et l'Eglise reprend une nouvelle vigueur. Les empereurs chrétiens d'Allemagne entrent en lutte avec elle, le corps veut dominer l'âme, et le chef de l'Eglise, saint Grégoire VII, meurt en exil. C'est encore le moment du triomphe : l'Eglise a reconquis sa liberté, la discipline est rétablie, les mœurs s'épurent, et les grands siècles du moyen âge produisent leurs merveilles.

Après des siècles, l'hérésie reparaît, plus perfide, plus puissante que jamais : alors un nouveau monde est donné à l'Eglise, l'extrême Orient s'ouvre à la prédication chrétienne, et des prodiges de sainteté éclatent de toutes parts.

Mais voici une nouvelle période, qu'on serait tenté de considérer comme la dernière, comme la suprême passion qui conduira aux derniers jours du monde. L'impiété triomphe en France, les autels sont abattus, les prêtres chassés ou tués, et cette France, qui était l'épée de l'Eglise, devenue l'épée de Satan, promène ses aigles et ses doctrines à travers le monde subjugué. Le soldat couronné, qui a d'abord paru vouloir travailler pour elle, s'est tourné contre elle et tient son Chef captif. Pendant cinq ans Pie VII, successeur d'un Pape mort prisonnier, est lui-même retenu captif; tout paraît perdu. Dieu envoie un vent qui fait prématurément baisser le thermomètre

de quelques degrés : les armes tombent des mains des soldats qui ont vaincu l'Europe, mais qui sont vaincus par le froid, et le Pape est libre, l'Eglise reprend son ascendant.

Cependant, à mesure que les années s'écoulent, le mystère d'iniquité se développe parallèlement au mystère de grâce et de justice, et nous sommes arrivés à une époque qui présente plus que toutes les précédentes les signes de cette apostasie générale, dont les derniers temps donneront le spectacle. Voici de nouveau le Pape prisonnier, voici qu'au dehors les puissances hérétiques et schismatiques redoublent leurs coups contre l'Eglise, voici que partout, même chez les peuples catholiques, sont en honneur des principes contraires à la vraie doctrine, et que le pouvoir est presque partout aux mains d'hommes appartenant à une secte dont le but, aujourd'hui trop connu, est la destruction de l'Eglise et de toute autorité. Le schisme, l'hérésie, la franc-maçonnerie, le libéralisme agissent de concert avec le vieux mahométisme, le vieux paganisme, avec la science incrédule, avec la corruption des mœurs, et nous voyons se développer sur toute la surface de la terre cette vaste conjuration qui veut mettre fin au règne du Christ, à la vie de l'Eglise.

Quel spectacle de tyrannie agissant au nom de la liberté! C'est la même chose presque partout : en Espagne, où le peuple le plus profondément catholique du monde voit l'enseignement livré à l'incrédulité, et l'Eglise chargée d'entraves ; en Italie, où Pie IX est captif, où l'Eglise est dépouillée de ses biens, les ordres religieux proscrits, l'enseignement aussi livré à des maîtres incrédules ; en Suisse, où l'on voit des évêques chassés de leurs siéges, les églises enlevées aux catholiques, toute une population privée de ses prêtres ; en Autriche, où le libéralisme a ramené les traditions de Joseph II, et n'est empêché de pousser ses doctrines jusqu'au bout que par la piété personnelle du prince et par l'attitude résolue des catholiques ; en Allemagne, et surtout en Prusse, où toutes les forces du plus puissant Etat de l'Europe sont dirigées contre l'Eglise catholique, où les évêques sont emprisonnés et frappés d'amendes, d'où les religieux sont chassés, et d'où part, d'ailleurs, tout le mouvement des persécutions contemporaines ; en Russie, où

l'on voit recommencer contre les catholiques de l'ancienne Pologne ces manœuvres de perversion et d'apostasie, qui ont déjà amené tant de défections violentes et coûté la vie à tant de martyrs; en Turquie, où l'islamisme reprend tout son ancien fanatisme, et favorise le schisme au détriment des catholiques restés fidèles. Et, si nous passons dans le Nouveau-Monde, nous voyons le clergé persécuté au Mexique, d'où l'on chasse même les Sœurs de charité ; nous voyons le Vénézuéla gouverné par la franc-maçonnerie, qui y déclare ouvertement la guerre au catholicisme : nous voyons le Brésil, inspiré par la même secte, emprisonner les évêques, expulser les religieux, et se préparer à pousser jusqu'au bout cette persécution sous le règne d'un souverain qu'on vante pour son esprit éclairé, pour sa douceur et pour sa philanthropie.

Nous pourrions ajouter bien des traits à ce tableau, et montrer ainsi partout la maçonnerie conspirant avec le libéralisme et l'absolutisme d'Etat pour renvoyer l'Eglise aux Catacombes, chasser le Christ des sociétés humaines, et établir sur les débris du christianisme ce règne de l'homme, qui ne serait que le règne de Satan.

Voilà bien l'heure des ténèbres, et le temps de la Passion. Encore un peu, et la sainte Eglise du Christ ne trouvera plus un seul point de la terre où elle soit libre, un seul point où elle puisse continuer de verser la lumière de la vérité et les bienfaits de sa morale.

Malgré tant de calamités, nous ne désespérons pas ; au milieu de cette affreuse tempête, nous sommes plein d'espérance, et pour justifier notre confiance il nous semble qu'il nous suffit de montrer l'intrépide constance de Pie IX prisonnier, l'admirable courage des évêques et des prêtres persécutés, le réveil de la foi parmi les populations catholiques, et l'étonnant, le merveilleux mouvement que vient de susciter le Jubilé. L'année 1875 est l'année sainte : elle est une année de miséricorde, elle sera une année de prodiges. Courage et confiance : les heures de la Passion passeront, et la Croix, notre unique espérance en ces temps de troubles et de souffrances, restera l'étendard royal qui conduit à la victoire et qui assure le triom-

phe : *Vexilla Regis prodeunt ; O Crux, ave, spes unica, qua Vita mortem pertulit et morte vitam protulit.*

J. CHANTREL.

CONSTITUTION APOSTOLIQUE

RELATIVE AU PÉROU.

Le Saint-Père vient de faire distribuer aux membres du Sacré-Collége une Constitution apostolique, en vertu de laquelle le chef du gouvernement du Pérou a la faculté de faire au Saint-Siége la proposition des évêques à nommer aux siéges épiscopaux établis ou à établir dans ce pays, ainsi que la faculté de faire aux évêques la proposition des ecclésiastiques à nommer aux chapitres diocésains et aux principales cures.

Cette importante affaire a été traitée entre le Saint-Siége et Son Ex. M. Pierre Galvez, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la république du Pérou près Notre Saint-Père le Pape.

C'est là un nouvel exemple de la paternelle condescendance du Saint-Siége à l'égard des gouvernements, toutes les fois que sa dignité n'est pas compromise et que les intérêts de l'Eglise n'en ont point à souffrir. Si les gouvernements mettaient toujours autant de droiture et de bonne volonté dans leurs rapports avec le Saint-Siége, nous n'aurions pas la douleur d'assister à ces conflits qui troublent les consciences et ont toujours des résultats déplorables pour les Etats et les peuples.

Nous donnons, d'après le *Journal de Florence*, la traduction de cette Constitution apostolique.

LETTRES APOSTOLIQUES

DE NOTRE TRÈS-SAINT PÈRE ET SEIGNEUR DANS LE CHRIST

PIE IX

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

PAR LESQUELLES EST ACCORDÉE AU PRÉSIDENT PRO TEMPORE DE LA RÉPUBLIQUE DU PÉROU LA JOUISSANCE DU DROIT DE PATRONAGE.

PIE, ÉVÊQUE

Serviteur des Serviteurs de Dieu

Pour l'impérissable mémoire de la chose.

Parmi les bienfaits signalés dont Dieu riche en miséricorde

a comblé la nation Péruvienne, brille surtout le don de la vérité catholique que les Péruviens ont su conserver soigneusement depuis qu'elle leur a été apportée par les prédicateurs de l'Evangile, qu'ils ont même su cultiver jusque-là que de leur sein sont issus des héros jugés dignes par l'Eglise de l'honneur des autels. C'est là pour cette nation une véritable gloire, comme aussi de n'avoir jamais failli à la tâche de maintenir la foi, après que le Pérou a été séparé de la domination des rois catholiques d'Espagne. Il est déclaré, en effet, d'une manière solennelle dans les lois faites pour la Constitution de la République que « le Pérou professe la religion catholique, qu'il la protége et qu'il ne souffre pas l'exercice public d'autres cultes. »

A ce soin de conserver l'unité catholique se rattachent d'autres actes qui, dans cette même contrée, ont été accomplis par l'autorité publique. Ainsi la dotation des diocèses déjà existants ou de ceux nouvellement érigés a été libéralement augmentée ou instituée; des subsides ont été accordés aux séminaires institués pour la propagation de la foi; avec une égale magnificence il a été pourvu à la diffusion de la saine doctrine, c'est-à-dire que des paroisses ont été fondées dans les villes de ceux qu'on a convertis à la foi; enfin des sommes considérables ont été dépensées soit pour réparer et pour orner les églises, soit pour en élever de nouvelles, soit pour favoriser et promouvoir la splendeur du culte religieux.

Toutes ces choses qui Nous étaient connues, le bien-aimé Fils et l'homme illustre Pierre Galvez, délégué par la République du Pérou auprès de ce Siége apostolique Nous les a rappelées et nouvellement exposées, afin d'obtenir de Notre personne un public et solennel témoignage des mérites de la République susdite envers l'Eglise catholique.

C'est pourquoi, voulant satisfaire les désirs que le gouvernement du Pérou Nous a exprimés par son représentant, et suivant en cela l'exemple de Nos Prédécesseurs, lesquels ont comblé de faveurs et de grâces spéciales ceux qui ont bien mérité de la chose chrétienne, Nous avons résolu, après avoir pris conseil de quelques cardinaux de la sainte Eglise romaine, d'accorder, comme de fait Nous accordons par Notre autorité

apostolique, au président de la République du Pérou et à ses successeurs temporaires, la jouissance, dans le territoire de la République, du droit de patronage dont jouissaient par la grâce du Siége apostolique les rois catholiques d'Espagne, avant que le Pérou fût séparé de leur domination.

Cependant, à la concession de ce privilége nous mettons comme condition et loi que les biens actuellement assignés soit au clergé à titre de dotation, soit au ministère sacré et à l'exercice du culte dans les diocèses du territoire de la république, soient maintenus intégralement et distribués avec diligence et fidélité, comme aussi Nous y mettons la condition que le gouvernement du Pérou continue à favoriser et à protéger la religion catholique.

Ces lois et ces conditions étant observées, le président de la république du Pérou et ses successeurs auront le droit de présenter au Siége apostolique, à l'occasion de la vacance du siége archiépiscopal ou des siéges épiscopaux des ecclésiastiques dignes et aptes, afin que, selon les règles prescrites par l'Eglise, il soit procédé à l'institution canonique, de telle manière cependant que la présentation des candidats devra se faire, à moins d'empêchement légitime, dans le terme d'un an à partir de la vacance du siége. Toutefois les candidats ainsi présentés ne jouiront d'aucun droit quant à l'administration épiscopale avant qu'ils aient obtenu les Lettres apostoliques de leur institution et qu'ils les aient exhibées au chapitre, suivant la teneur de notre constitution *Romanus Pontifex* promulguée le cinq des kalendes de septembre, l'an mil huit cent soixante-treize de l'Incarnation du Seigneur.

Le président de la république aura aussi le droit de présenter à l'évêque des hommes dignes pour qu'ils soient promus aux dignités et canonicats *de gratia* de quelque chapitre que ce soit, comme aussi de présenter des hommes dignes pour la collation des prébendes des églises cathédrales, alors même qu'elles soient vacantes dans la curie romaine, pourvu que leur vacance ait été déclarée par l'autorité ecclésiastique.

Ledit président jouira aussi du même droit de présentation quant aux canonicats *de officio* et aux paroisses, en observant toujours la forme canonique du concours et de l'examen;

lorsque l'examen aura été fait, le président élira un ecclésiastique parmi les trois sujets les plus dignes qui lui auront été présentés, afin qu'ensuite cet ecclésiastique reçoive de l'évêque l'institution canonique.

Enfin les présidents de la république jouiront dans les églises du Pérou des honneurs dont jouissaient autrefois les rois d'Espagne en vertu du droit de patronage accordé par le Saint-Siége.

Nous voulons, ordonnons et statuons toutes ces choses, et Nous ordonnons en même temps que Nos présentes Lettres et tout ce qu'elles contiennent, demeurent toujours valables et efficaces, de telle manière qu'elles doivent sortir leur plein effet, sans que nul puisse, en aucun temps, quelle que soit d'ailleurs sa condition et sa dignité, à quelque titre et sous quelque prétexte que ce soit, les transgresser, les attaquer ou les révoquer.

Et ce, nonobstant tout ce qui a pu être édicté, même dans les conciles généraux et universels, nonobstant les Constitutions et ordonnances apostoliques, les règles établies par Nous et par notre chancellerie, surtout pour ce qui traite *de jure quæsito non tollendo*, nonobstant enfin toute autre chose contraire qui mériterait une mention spéciale.

Nous voulons encore que, aux exemplaires ou copies des présentes lettres, même imprimées, pourvu qu'elles soient signées par un notaire public, et munis du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, on ajoute en tous lieux autant de foi que si l'on exhibait l'original des présentes.

Qu'il ne soit donc permis à aucun homme de transgresser ce document de Notre décret, indult, statut, ordre et volonté ou de le contrecarrer par une téméraire audace. Si quelqu'un osait le faire, qu'il sache qu'il aura encouru l'indignation de Dieu tout-puissant et de ses apôtres les bienheureux Pierre et Paul.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, l'année de l'Incarnation du Seigneur mil huit cent soixante-quatorze (1), le troi-

(1) Selon l'usage de la Curie romaine l'année de l'Incarnation est calculée à partir du jour de l'Annonciation de la sainte Vierge. C'est pourquoi l'an mil huit cent soixante quatorze correspond à 1875 de l'ère vulgaire.

sième jour des nones de mars, de notre pontificat la vingt-neuvième année.

A. card. Vannicelli, *vice-dataire.*
F. card. Asquini.
Visa de la Curie I. De Aquila.

(Place du sceau.)

Enregistré à la secrétairerie des Brefs.

I. Cugnonius.

SANCTISSIMI IN CHRISTO PATRIS ET DOMINI NOSTRI

PII

DIVINA PROVIDENTIA

PAPÆ IX

LITTERÆ APOSTOLICÆ QUIBUS INDULGETUR PRÆSIDI PRO TEMPORE REIPUBLICÆ PERUANÆ UT JURE PATRONATUS FRUI POSSIT ROMÆ MDCCCLXXV

PIUS EPISCOPUS

Servus servorum Dei.

Ad perpetuam rei memoriam.

Præclara inter beneficia, quibus dives in misericordia Deus Peruvianam gentem cumulavit, donum potissimum eminet catholicæ veritatis, quam semel acceptam ab Evangelii præconibus Peruviani sedulo retinuere, atque ita coluerunt, ut aliquot etiam ex iis prodierint heroes, quos altarium dignos honoribus Ecclesia judicavit. Hæc illi genti vera gloria fuit, ejusque servandæ studium minime in ea deferbuit, postquam a Catholicorum Hispaniæ Regum ditione sèjuncta est. Siquidem in legibus latis reipublicæ constituendæ solemniter declaravit « Peruviam profiteri Catholicam religionem, eamque tueri, neque pati publicum alterius religionis exercitium. » Huic porro studio servandæ catholicæ unitatis plura consentanea fuerunt, quæ in eadem regione acta gestaque sunt publica auctoritate. Nam diœcesibus jam existentibus, novisque denuo erectis dos liberaliter aucta, vel data est ; subsidia collata seminariis seu collegiis Missionariorum ad propagandam fidem institutis ; pari munificentia prospectum doctrinis, seu parœciis excitatis in oppidis conversorum ad fidem ; et ingens pecuniæ

vis publice impensa sive reparandis ornandisve Ecclesiis, sive novis extruendis, sive religiosi cultus decori sustentando ac provehendo.

Hæc nobis probe alioquin comperta commemoravit, atque exposuit dilectus Filius illustris vir Petrus Galvez Peruvianæ Reipublicæ legatus apud hanc Apostolicam Sedem, ut publicum et solemne testimonium meritorum ejusdem Reipublicæ erga Ecclesiam Catholicam a Nobis obtineret.

Nos itaque Peruviani Gubernii votis per eumdem legatum significatis annuere volentes, et exempla imitantes Prædecessorum Nostrorum, qui bene de re Christiana meritos peculiaribus gratiis et favoribus prosequuti sunt, nonnullis e S. R. E. Cardinalibus in consilium adhibitis, Peruvianæ Reipublicæ Præsidi, ejusque successoribus pro tempore existentibus, qui Catholicam fidem profiteantur indulgere decrevimus, prout Apostolica auctoritate indulgemus, ut in territorio suæ Reipublicæ frui possint eo patronatus jure, quo ante Peruvianam regionem a ditione Hispanica sejunctam Catholici Hispaniarum Reges ex indulgentia Sedis Apostolicæ ibi fruebantur, ea tamen conditione et lege, ut ea quæ dotis nomine adsignata sunt tum Clero, tum sacro ministerio et cultui exercendo in diœcesibus territorii prædictæ Reipublicæ serventur integre et diligenter ac fideliter præstentur, simulque Gubernium Peruvianum in Catholica religione fovenda tuendaque perseveret.

Hisce legibus et conditionibus servatis jus erit Peruvianæ Reipublicæ Præsidi, ejusque successoribus præsentandi Apostolicæ sedi ad vacantes sedes Archiepiscopales et Episcopales Ecclesiasticos viros dignos et idoneos, quibus secundum regulas ab Ecclesia præscriptas canonica detur institutio, ita tamen, ut intra annum, a vacatione si legitimum impedimentum non obstet, fiat præsentatio. His vero sic præsentatis nullum jus erit suscipiendi regimen et administrationem Ecclesiæ, antequam Litteras Apostolicas institutionis obtinuerint, et ejusdem Ecclesiæ Capitulo exhibuerint, juxta Constitutionem Nostram *Romanus Pontifex* datam V. Kal. septembris Anno Incarnat. Dominicæ Millesimo Octingentesimo Septuagesimo tertio.

Jus etiam erit Reipublicæ Præsidi præsentandi Episcopo viros canonice dignos in quolibet Capitulo ad Dignitates et Ca-

nonicatus *de gratia*, aliasque Præbendas Ecclesiarum cathedralium, etiamsi in Romana Curia vacent, cum earum vacatio ab auctoritate ecclesiastica declarata fuerit.

Hoc insuper jure idem Præses gaudebit quoad Canonicatus de officio et Parœcias, servata consueta canonica forma concursus et examinis, eoque habito, a Præside unus eligetur ex tribus dignioribus, qui sibi exhibiti fuerint, ut deinde ab Episcopo canonice instituatur.

Tandem in Peruvianis Templis Reipublicæ Præses iis fruetur honoribus, qui olim Hispaniarum Regibus, ex jure Patronatus a S. Sede concesso haberi consueverunt.

Hæc volumus, statuimus ac mandamus, decernentes has Nostras Litteras, et omnia in eis contenta nullo unquam tempore a nemine cujusque conditionis, et dignitatis, sub quovis titulo, et quæsito colore infringi, impugnari vel in contrarium revocari posse, sed semper firmas, et efficaces existere, et fore, suosque plenarios et integros effectus semper sortiri et obtinere debere.

Non obstantibus quibusvis etiam in generalibus et universalibus Conciliis editis, Constitutionibus et Ordinationibus Apostolicis ac Nostris et Cancellariæ Apostolicæ regulis, præsertim de *jure quæsito non tollendo*, ceterisque etiam speciali mentione dignis contrariis quibuscumque.

Volumus autem ut earumdem præsentium Litterarum transsumptis seu exemplis etiam impressis, manu tamen alicujus Notarii publici subscriptis, et sigillo personæ in ecclesiastica dignitate constitutæ munitis, eadem prorsus fides adhibeatur ubique locorum, quæ adhiberetur ipsis præsentibus si forent exhibitæ vel ostensæ.

Nulli ergo omnino hominum liceat paginam hanc Nostri Decreti, Indulti, Statuti, Mandati et Voluntatis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis vero hoc attentare præsumpserit indignationem Omnipotentis Dei, et Beatorum Petri et Pauli Apostolorum ejus, se noverit incursurum.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum anno Incarnationis Dominicæ Millesimo Octingentesimo Septuagesimo quarto (1),

(1) Juxta praxim Curiæ Apostolicæ cum annus ab Incarnatione computari debeat a die Annuntiationis B. M. V. idcirco respondet ad annum 1875.

tertio Nonas Martias, Pontificatus Nostri anno vigesimo nono.

A. Card. Vannicelli pro-datarius.
F. card. Asquinius.

Visa.

De Curia J. De Aquila e vice-comitibus *Loco* † *Plumbi*

I. Cugnonius.

Reg. in Secretaria Brevium.

UNE USINE CHRÉTIENNE.

Nous commençons aujourd'hui l'histoire d'une Usine chrétienne, telle que M. Léon Harmel, le patron de l'Usine, l'a raconté dans la réunion des patrons dont nous avons parlé dans notre dernier numéro.

Notre société descend toujours ; elle glisse sur la pente fatale avec une vitesse effrayante, et ceux qui n'ont pas confiance en Dieu n'ont plus qu'à se voiler la face et à attendre la fin. La famille achève de se décomposer ; toute notion de devoir, de justice, achève de disparaître. L'autorité n'est plus qu'un vain nom sans la force matérielle, et chaque génération qui se lève devient plus menaçante que son aînée pour la société aux abois.

Le mal est si grand qu'il paraît sans remède.

Plusieurs, cependant, n'ont pas voulu désespérer et se sont mis à l'œuvre.

Mais si tous étaient d'accord sur la nécessité de la régénération sociale, la même entente n'existait pas dans les moyens, parce que des principes différents guidaient leur conduite.

Deux écoles partagent les hommes de dévouement qui veulent sauver la société : l'époque philanthropique et l'école chrétienne.

La première ne s'arrêtant qu'aux effets sans remonter aux causes, cherche le remède dans l'augmentation des salaires, les sociétés économiques et tout ce qui intéresse la vie matérielle ; ses adeptes s'interdisent d'aller au-delà, s'appuyant sur l'économie politique moderne. Ils basent la régénération sociale sur l'utilité et sur la satisfaction des besoins.

Des hommes généreux ont travaillé dans ce sens et ont

dépensé, pour arriver à leur but, beaucoup d'argent et d'efforts.

Ils ne sont arrivés à rien ; ils ont provoqué des désirs qu'ils ont été impuissants à satisfaire, ils ont encouragé des espérances irréalisables.

Quand le rêve a fait place à la réalité, le mal était plus profond. Ils n'avaient fait que creuser le gouffre qu'ils prétendaient combler.

L'école chrétienne, remontant des effets aux causes, a placé en première ligne la guérison des âmes.

L'âme a premièrement besoin de Dieu, en dehors duquel elle ne peut trouver sa voie : tous les désordres extérieurs ne sont que les manifestations des désordres de l'âme.

Le paupérisme, ce cancer des sociétés modernes, n'est lui-même qu'un mal de l'âme. Il est constant que les populations les plus aisées ne sont pas celles qui gagnent le plus, mais celles qui suivent la mieux la loi de Dieu.

Le vrai remède consiste donc à rendre Dieu à l'ouvrier. En lui rendant Dieu on lui rendra la famille et tous les biens de ce monde, compatibles avec notre nature déchue. En lui rendant Dieu, on lui rendra plus que tous les biens, on lui donnera la paix du cœur, ce trésor précieux qui procure la joie dans la souffrance et le bonheur dans la pauvreté.

C'est à cette école chrétienne qu'appartient le fait dont j'ai à vous entretenir.

Le patron avait reçu de son père l'amour de Dieu et des ouvriers et, conduisant avec son frère l'usine paternelle, il y suivait les traditions religieuses qui avaient entretenu leur population dans la foi et dans la vie de famille.

En 1840, les deux frères durent se séparer pour l'avenir de leurs enfants, et le patron chrétien dont nous voulons parler vint fonder un établissement industriel aux environs d'une grande ville, dans des contrées, hélas ! bien différentes du pays paternel.

Cette usine, que nous avons désignée sous le nom d'Usine de l'Est, occupe une population totale de mille personnes, y compris les femmes et les enfants. C'est son histoire que je veux vous conter en quelques mots.

I

Ce qu'était l'Usine avant la fondation des associations catholiques.

Le patron nous a raconté souvent le profond serrement de son cœur quand il assistait à la messe paroissiale dans ce nouveau pays.

A peine deux ou trois hommes, quelques enfans et quelques femmes y représentaient une population d'environ deux mille habitants.

Combien il souffrait de l'indifférence profonde de ce peuple nouveau au milieu duquel il devait vivre désormais ! Et ce n'était pas là un fait isolé. Les villages environnants présentaient le même spectacle.

Le patron se mit courageusement à l'œuvre. Pendant vingt ans il donna l'exemple de toutes les vertus chrétiennes. Pénétré de ses devoirs envers ses ouvriers, il était au milieu d'eux comme un véritable père de famille. Constamment préoccupé de leur bien-être moral et matériel, il ne négligeait rien de ce qui pouvait atteindre ce double but.

Une caisse de secours fut fondée. Administrée par des ouvriers nommés chaque année par leurs camarades, elle assurait aux sociétaires la moitié du salaire pendant la maladie, et la gratuité du médecin, des médicaments et des obsèques chrétiennes.

Un peu plus tard, une société musicale fut établie pour procurer aux jeunes gens une distraction salutaire.

Toutes les fois que la cherté des vivres le rendait utile, des achats avantageux, partagés par les commissaires ouvriers à leurs camarades, procuraient la vie à bon marché autant qu'il était possible.

Chaque année, une fête patronale spéciale pour l'usine réunissait toute la population, le matin, à une messe solennelle où l'on se rendait en corps, et le soir, la famille du patron recevait à sa table les ouvriers délégués et les contre-maîtres.

Chaque semaine, le patron lui-même faisait la paye dans son bureau, et il en profitait pour stimuler les pères de famille,

antôt pour l'économie, tantôt pour la bonne éducation des enfants.

Quand le fils aîné rentra du collége, il réunit le dimanche les jeunes gens qui voulaient s'instruire. Quand le second fils rentra au foyer paternel, il s'occupa d'amuser ceux qui préféraient les plaisirs innocents, les seuls qui donnent la joie.

L'âme eut sa part dans toute cette action. Le patron parlait souvent en particulier à ses ouvriers, il ne laissait échapper aucune occasion de leur faire connaître et aimer Dieu.

Enfin, si le patron était le père des ouvriers, sa femme en était la Providence. Elle plaçait son bonheur à visiter les malades et à secourir les pauvres, son nom est resté symbole de charité, et bien que sa mort remonte à près de vingt ans, son souvenir vit encore dans les cœurs des anciens ouvriers.

Tant d'efforts restèrent-ils sans résultat? Non, certes. Beaucoup de fautes furent évitées, beaucoup de désordres furent réparés.

Le patron était aimé. Il semblait avoir acquis une grande influence, et l'atelier avait au loin une renommée exceptionnelle de moralité.

Mais, hélas! combien le patron chrétien était éloigné des résultats qu'il ambitionnait! Sous une apparence assez favorable se cachaient tous les désordres. Peu de mariages se faisaient avec honneur. L'économie était rare. L'ivresse, le dimanche, était commune. Les familles, souvent troublées par des altercations ou des désordres, ne présentaient qu'une déplorable anarchie. Les enfants secouaient vite le joug des parents, et les abandonnaient aussitôt qu'ils pouvaient vivre sans eux.

La jeunesse devenait de plus en plus corrompue et préparait une génération plus mauvaise que la précédente.

Comment tant de soins, tant de générosité n'aboutissaient-ils pas à un résultat plus avantageux?

C'est qu'il était resté entre le patron et les ouvriers une barrière infranchissable. Un respect humain implacable livrait ces pauvres gens à quelques meneurs cachés. L'autorité du patron était moins grande sur ces âmes faibles que la parole de quelques audacieux.

Cette tyrannie rendait impuissants tous les moyens employés

par le patron et sa famille : elle rendait surtout impossible tout retour aux pratiques religieuses.

Permettez-moi un trait caractéristique :

Quand le carême approchait de sa fin, l'excellent patron ne manquait pas de solliciter ceux qu'il croyait pouvoir convaincre, à se préparer à la communion pascale. Une année, il put obtenir de quatre hommes qu'ils iraient à la ville voisine se confesser à un prêtre ami de la famille, et communier de grand matin. Bien entendu, chacun des quatre ignorait qu'il ne fût pas seul.

Le patron se réjouissait de son succès, et le lundi, tout impatient de connaître le résultat de sa combinaison, il va voir un de ces hommes. Savez-vous ce qu'il entendit?

— Monsieur, c'est la première, mais c'est la dernière fois.

— Pourquoi, mon ami?

— Vous m'avez fait croire que je serais seul.

— Et après?

— Quand nous avons été à confesse, tout allait bien ; nous ne nous étions pas vus ; mais, à la communion, j'ai vu les trois autres, et eux aussi m'ont vu ! Me voilà perdu dans l'atelier, on va nous ennuyer avec cela pendant six mois ! Je n'y retour-tournerai plus !

Et il tint parole.

L'année suivante, on ne put en déterminer un seul des quatre. Ce trait suffit pour vous dire ce qu'était l'usine, modèle pourtant au milieu d'autres bien plus avancées dans le mal.

Vous m'épargnerez le récit de tout ce qui se passe parmi des populations qui ne pratiquent pas davantage.

Le patron gémissait de tous ces désordres et du peu de succès de ses efforts.

Léon Harmel.

(La suite au prochain numéro.)

L'ARCHICONFRÉRIE DE SAINT-JOSEPH.

Nous aurions voulu donner dans notre dernier numéro les détails qui suivent, afin de les faire concorder avec la fête du

glorieux Patriarche dont le culte s'étend si heureusement dans l'Eglise universelle, et de les offrir comme un hommage au vénérable Prélat dont la ville épiscopale est le siége de l'Archiconfrérie de Saint-Joseph, son patron spécial, hommage que les *Annales catholiques* lui doivent, à cause des encouragements qu'il a donnés à cette publication, et que le rédacteur des *Annales* est heureux de lui offrir comme témoignage de sa filiale reconnaissance. Au dernier moment, l'espace nous a manqué. Nous nous empressons de réparer aujourd'hui cette involontaire omission, et de contribuer à faire connaître une association qui compte déjà ses membres par centaines de mille. Nous reproduisons les détails donnés par le *Journal de Florence.*

J. CHANTREL.

Le mois dernier, on a présenté au Saint-Père, au nom des membres de l'Archiconfrérie de Saint-Joseph de Beauvais, un magnifique album richement relié en maroquin rouge, aux armes du Souverain Pontife. Cet album est un chef-d'œuvre de grâce et de magnificence, il est surtout précieux par les expressions d'amour et de dévouement qui figurent à chacune de ses pages.

Sur la première page on lit la dédicace suivante : *A Sa Sainteté Pie IX, Pontife et Roi.* Sur la seconde est une image représentant saint Joseph tenant l'enfant Jésus entre ses bras et au-dessous on lit : *Archiconfrérie de Saint-Joseph érigée par bref pontifical du 24 septembre* 1861 *dans la chapelle du pensionnat des Frères des écoles chrétiennes à Beauvais.* Vient ensuite une longue adresse signée par le directeur de l'Archiconfrérie, Jean-Joseph-Alphonse Eschbach, au nom de tous les associés inscrits à Beauvais. Nous reproduisons en son entier cette magnifique adresse :

Très-Saint Père,

Le Père directeur de l'Archiconfrérie de Saint-Joseph de Beauvais, et les directeurs des six cent quarante-trois confréries affiliées, viennent en leur nom et en celui de leurs associés (au nombre de près d'un million) se prosterner humblement aux pieds de Votre Sainteté, et y déposer les vœux ardents qu'ils ne cessent d'offrir à

l'auguste patron de l'Eglise universelle pour la délivrance du Vicaire de Jésus-Christ.

Profondément émus des grandes douleurs qui affligent depuis si longtemps le cœur de Votre Sainteté, ils viennent, Très-Saint Père, protester à leur tour contre les sacriléges persécutions auxquelles l'auguste chef de la sainte Eglise est en butte, et lui renouveler le témoignage de leur dévouement respectueux et de leur attachement filial.

A l'exemple des premiers chrétiens, priant sans interruption pour Pierre dans les fers, jusqu'à ce que l'ange lui eût ouvert les portes de sa prison, nous ne cesserons, Très-Saint Père, de faire violence au ciel, attendant avec confiance l'heureux moment où l'auguste défenseur de l'enfant Dieu et de sa sainte Mère se lèvera pour dissiper les ennemis de l'Eglise et les persécuteurs de son immortel et vénéré Pontife.

Nous osons, Très-Saint Père, en concevoir la douce espérance. Bientôt le puissant patron et protecteur de l'Eglise exaucera nos prières, et il nous sera donné de voir la fin des maux présents et le triomphe de la vérité et de la justice.

Dans l'attente de ce jour mille fois béni, et afin de fortifier notre foi et notre confiance, nous osons, Très-Saint Père, implorer la bénédiction apostolique en nous déclarant avec les sentiments de la plus religieuse obéissance et du dévouement le plus absolu,

de Votre Sainteté

Très-Saint-Père,

Les très-humbles, très-soumis et très-respectueux fils.

Le directeur de l'Archiconfrérie,

Pour les 226,328 associés inscrits à Beauvais,

JEAN-JOSEPH-ALPHONSE ESCHBACH,

de la congrégation du Saint-Esprit et du S.-C. de Marie.

A la suite de l'adresse on a inscrit par ordre les diverses associations avec le nombre des associés. Cette répartition est faite par provinces ecclésiastiques. La première qui y figure est la province ecclésiastique d'Aix comptant un très-grand nombre d'associations et de communautés affiliées. Parmi ces dernières on remarque la confrérie des Filles de Marie de Vico (Corse), et la communauté des sœurs de la Retraite chrétienne,

diocèse de Marseille. La seconde province est celle d'Alby. Viennent ensuite les provinces d'Alger, d'Auch et d'Avignon.

Au verso d'une page sur laquelle on lit les noms des associés du petit village de Villars, situé dans cette dernière province, on lit ces mots :

Au nom de la Confrérie de Saint-Joseph de la paroisse de Villars, diocèse d'Avignon, les membres du conseil :

Le premier prieur,

Auguste de Boudard, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Sylvestre.

Ce vaillant catholique, entièrement dévoué à la cause du Saint-Siége, a signé ensuite pour ses trois fils :

Pour mes trois fils : Félicien de Boudard, chevalier de Pie IX, adjudant aux zouaves pontificaux; Charles de Boudard et Clément de Boudard, futurs zouaves, s'il plaît à Dieu.

Parmi les associations du diocèse de Montpellier, on remarque celle de Saint-Didier de Crussol, comptant 300 membres. Au-dessous des signatures on lit les paroles suivantes exprimant l'amour et le dévouement des associés pour le Vicaire de Jésus-Christ :

Au martyr du Vatican,

Plus il souffre, plus nous l'aimons; tous nos cœurs sont à ses pieds. Peyrard, curé de Saint-Didier, et Breysse, curé de Grozon.

On lit ensuite : *Sans cesse nous prions et nous serons toujours avec Lui dans ses grandes douleurs.*

La province de Besançon compte beaucoup de sections appartenant à l'Alsace et à la Lorraine; celle d'Issenheim a le plus grand nombre d'associés : on en compte près de 33,000. Dans la province de Bordeaux, la paroisse de Notre-Dame de Verdelais compte 34,450 associés; la maison-mère des Frères de Saint-Gabriel, 42,000, et l'hôpital militaire du diocèse de Saint-Denis (Réunion), 4,434. Dans la province de Bourges, la maison-mère des Sœurs de Saint-Joseph, du diocèse du Puy,

compte 16,800 associés. Nous trouvons dans la province de Cambrai, après les noms de 13,000 associés, cette signature : *Pour le R. P. Chalvet supérieur en mission*, *Garin*. Elle est suivie d'une citation tirée des Actes des apôtres, que voici : *Nunc ergo omnes nos in conspectu tuo adsumus, audire omnia quæcumque tibi præcepta sunt a Domino.* (Actus x, 33.) « Nous voici tous en votre présence, prêts à écouter tous les ordres qui vous sont donnés par le Seigneur ». Les provinces de Paris et de Reims figurent aussi dans cet album. La province de Rennes compte 5,620 associés chez les Ursulines de Vannes et 10,095 chez les Filles de Jésus de Kermaria. Dans la province de Toulouse, le diocèse de Carcassonne compte 2,618 associés.

On peut facilement s'imaginer avec quelle joie le Vicaire de Jésus-Christ a reçu cette nouvelle marque de tendresse filiale. Sa Sainteté a examiné l'album avec le plus vif intérêt, et a béni avec une tendresse toute paternelle les signataires de l'adresse, ainsi que tous les membres de l'archiconfrérie de Saint-Joseph de Beauvais et des confréries qui lui sont affiliées.

Le Souverain Pontife constate avec un vrai bonheur les progrès continuels que fait en France la dévotion au grand patriarche saint Joseph, patron de l'Eglise universelle, et il est persuadé que l'extension de cette dévotion attirera d'abondantes faveurs sur la Fille aînée de l'Eglise.

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

NOUS PRIONS ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire à la fin de mars de vouloir bien le renouveler le plus tôt possible, afin de nous mettre en mesure de les servir régulièrement.

Selon l'usage, nous considérons comme *réabonnés* ceux de nos souscripteurs qui ne nous auront pas renvoyé le prochain numéro des *Annales catholiques*.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XI (1)

(1) Les chiffres qui suivent les différents articles indiquent les pages.

TABLE ALPHABÉTIQUE [1]

A

(1) Dans cette Table, les Chiffres qui suivent les articles indiquent les pages; les noms des auteurs dont les travaux ont été publiés dans ce volume des *Annales* sont en petites majuscules: les titres des livres sont en italiques

B

C

D

I

J

K

L

M

Q

R

S

T

U

V

W

Z

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

